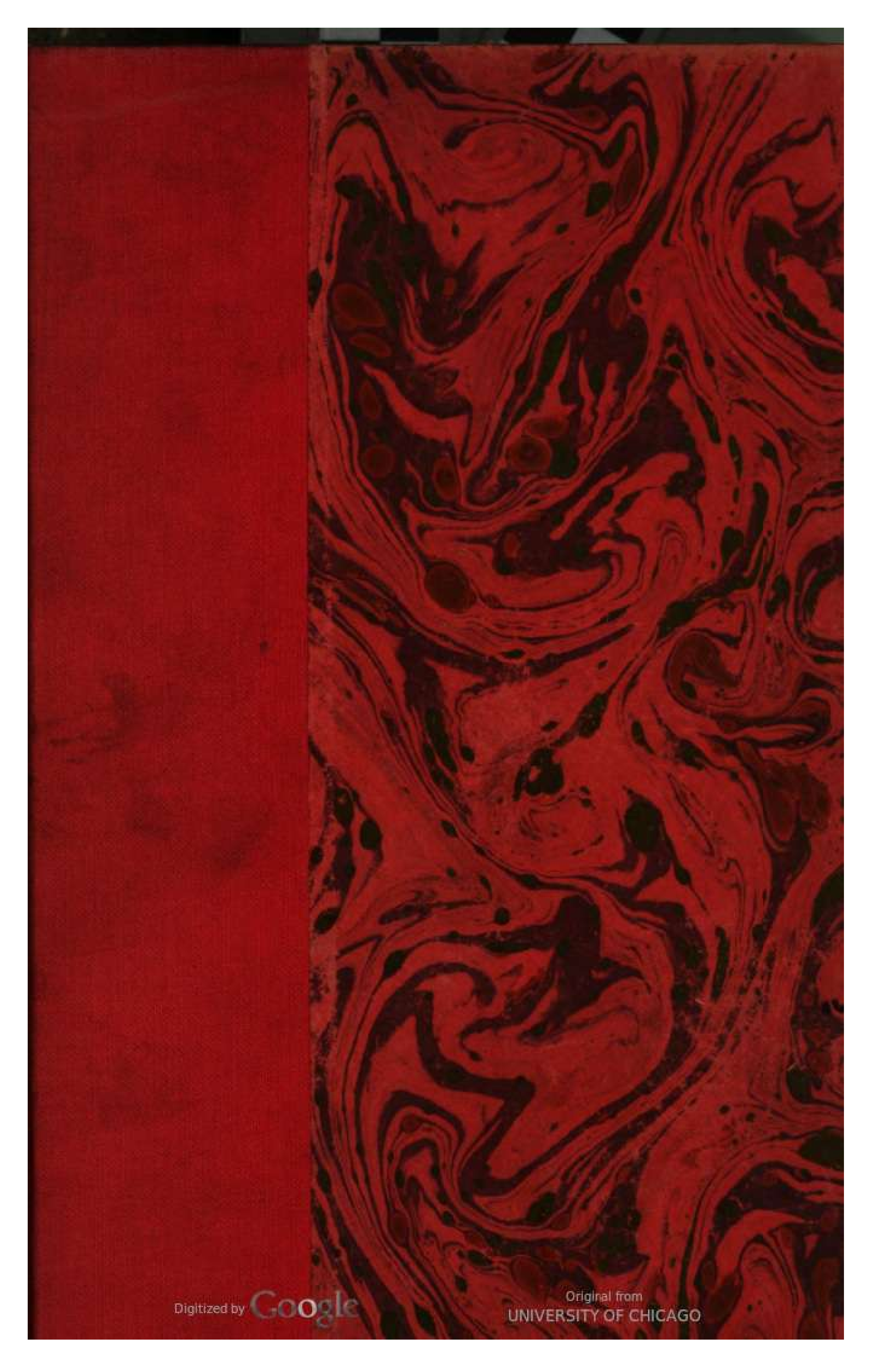




GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVII[e] siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in quâ propius ad Deorum
» numen virtus accedat humana, quam civitates
» aut condere novas, aut conservare jam condi-
» tas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. I, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME SIXIÈME

PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON ET C[ie]
A SAINT-GERMAIN EN LAYE
1868



GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

GUILLAUME III

ET

LOUIS XIV

HISTOIRE

DES

LUTTES ET RIVALITÉS POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

dans la dernière moitié du XVIIe siècle

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS

« Enim est ulla res in quâ propius ad Deorum
» numen virtus accedat humana, quam civitates
» aut condere novas, aut conservare jam condi-
» tas. » (CICERO, *Respublica*, Lib. 1, C. XII.)

« L'État, c'est moi. » (LOUIS XIV.)

NOUVELLE ÉDITION

TOME SIXIÈME

PARIS

DE L'IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce

A SAINT-GERMAIN EN LAYE

1868


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

CHAPITRE HUITIÈME.

RÉVOLUTION DE 1688.

Unüt et tenuit.

Hanc accipe, Magne, coronam.

SOMMAIRE.

I. Situation périlleuse dans laquelle se trouva l'Angleterre après le départ du roi Jacques. — Le gouvernement provisoire est déféré au prince d'Orange (1689). — Il rétablit l'ordre public.

II. Réunion de la *Convention*. — Débats entre les Tories et les Whigs. — Déchéance du roi Jacques et de sa postérité catholique. — Établissement de la Couronne. — Déclaration des droits. — Nouveaux serments d'allégeance et de suprématie.

III. Guillaume III et Marie proclamés Roi et Reine d'Angleterre.

IV. Exposition des principes politiques et moraux sur lesquels la *Convention* fonda l'établissement de la Couronne, en 1689.



RÉVOLUTION DE 1688.

I. Le prince d'Orange fut, dans la nuit même, informé de l'évasion du Roi, et sur-le-champ il notifia à l'ambassadeur de France, l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures (1).

Ce même jour était un dimanche, et le prince d'Orange entendit l'office anglican et un sermon du docteur Burnet dans la chapelle du palais de Saint-James.

Le gouvernement était dissous par l'absence du Roi; il n'existait ni Parlement, ni moyen légal d'en avoir un régulier; les rênes de l'État flottaient abandonnées; la justice était arrêtée et impuissante; une force de cohésion retenait à la vérité la société dans ses limites, mais toute autorité légale avait perdu son action sur elle: de cet état de choses à la dissolution de la société, il n'y a qu'un pas.

Dès le lendemain (25 décembre—4 janvier), les Pairs s'assemblèrent dans la chambre haute. L'assemblée dura plusieurs heures; la discussion fut orageuse et diverse.

(1) « Le public en témoigna une grande satisfaction, » écrit l'ambassadeur des États-Généraux, « et Son Altesse a jugé convenable de faire accompagner M. l'ambassadeur jusqu'à Douvres par un réfugié protestant, M. des » Léger. » (Lettre du 4 janvier 1689.)



Enfin, après huit heures de discussions, la délibération se termina par une résolution qui déférait le gouvernement provisoire au prince d'Orange. Cette résolution, en forme d'adresse, était conçue dans les termes suivants : « Nous, les Lords spirituels et temporels, assemblés dans » cette conjoncture, supplions Votre Altesse de se charger » de l'administration des affaires publiques, tant civiles » que militaires; de prendre la disposition des revenus » publics, pour la conservation de notre religion, des » droits, lois, libertés et propriétés, et de la paix de la » nation ; et de vouloir porter un soin particulier à l'état » présent de l'Irlande, pour prévenir promptement le danger qui la menace.

» Nous supplions par conséquent Votre Altesse de se » charger de l'administration jusqu'à l'assemblée de la » *Convention*, le 22 janvier (1er février), dans laquelle » nous ne doutons point que l'on ne prenne les mesures » nécessaires à l'établissement de toutes choses sur un » fondement sûr et légitime, afin d'empêcher qu'elles ne » soient jamais enfreintes à l'avenir.

» Donné dans la chambre des Lords, à Westminster, » le 25 décembre 1688 (4 janvier 1689). »

Une seconde adresse fut votée le même jour par les Pairs, par laquelle ils priaient le prince d'Orange d'écrire des lettres de jussion aux divers comtés, aux universités, villes, bourgs, etc., etc., de l'Angleterre et du pays de Galles, pour enjoindre de procéder à l'élection des députés qui siégeraient dans la *Convention*, qui devait se réunir le 22 janvier suivant (1er fév.). Ces deux adresses furent signées par à peu près quatre-vingt-dix Lords (1).

Les Lords, ayant à leur tête le marquis d'Halifax, se hâtèrent de présenter ces adresses au prince ; mais celui-

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 195.



ci n'ignorant point combien, en pareilles matières, les Communes étaient à ménager, répondit à Leurs Seigneuries : « qu'il se proposait d'en conférer le lendemain » avec les Communes (1). »

Alors Guillaume assembla autour de lui un grand nombre de ceux qui avaient été membres des Parlements tenus sous le règne de Jacques II ; il y adjoignit aussi les *aldermen* et les membres du conseil commun de la cité de Londres.

Le 26 décembre — 5 janvier, le prince se transporta au milieu d'eux et leur dit :

« Messieurs, qui avez été membres des derniers Par» lements, j'ai souhaité de vous assembler ici pour que » vous eussiez à considérer les meilleurs moyens d'obtenir » les fins que je me suis proposées, telles que le porte » ma déclaration, en assemblant un Parlement libre pour » la conservation de la religion protestante et pour le » rétablissement des droits et libertés de ce royaume sur » des fondements si solides, qu'ils ne puissent pas être de » nouveau renversés. Et vous, les *aldermen* et membres » du commun conseil de la cité de Londres, je souhaite » la même chose de vous. »

Le lord maire étant malade et ne se trouvant point à cette assemblée, le prince remit copie de son discours à sir Thomas Allen, doyen d'âge des *aldermen*, qualifié

(1) Lettre de l'ambassadeur des États-Généraux, du 4 janvier 1689. On y lit le passage suivant : « Les Lords, pour prévenir les Communes, et sans » attendre leur assentiment, ont remis ce soir leur adresse à Son Altesse, » ce qui choque considérablement les Communes. Mais Son Altesse, » n'ignorant point combien il est essentiel de ménager la chambre basse, a » répondu aux Lords, avec autant de prudence que de sagesse, qu'il se pro» posait d'en conférer le lendemain avec les Communes. Cette réponse a » pleinement satisfait ceux-ci, tandis que quelques-uns des Lords, les plus » chaleureux, en ont été un peu déconcertés ; on ne doute pas que demain » les Communes ne s'adjoignent de tous points à l'opinion des Lords. »



du titre de *Père de la Cité.* Le prince dit, en lui remettant cette pièce : « Mon désir est que vous et les autres » membres avisiez immédiatement sur le contenu de cet » écrit (1). »

La nombreuse assemblée, que venait de convoquer le prince d'Orange, alla siéger immédiatement à Westminster, dans la chambre des Communes ; elle nomma son orateur et délibéra.

Après quelques discussions peu importantes (2), elle arrêta, sans contradiction réelle, une adresse dont les expressions, plus animées que celles des Lords, convenaient mieux sans doute au prince d'Orange. La conclusion était la même et dans les mêmes termes ; seulement, le préambule contenait des actions de grâce pour Guillaume, sur les dangers auxquels il avait exposé sa personne, pour délivrer l'Angleterre du papisme et du pouvoir arbitraire.

Une seconde adresse, en tout semblable à celle des Pairs, fut votée par les Communes, relativement à la convocation d'une *Convention.*

« Nous offrons humblement ceci à Votre Altesse, » disaient les Communes, « comme notre avis, dans l'exi» gence actuelle, tant pour atteindre par là le but que » Votre Altesse s'est proposé dans sa déclaration, que » comme le meilleur moyen d'arriver à un établissement » qui mette notre religion, nos lois et nos libertés, à » l'abri d'être renversées à l'avenir (3). »

(1) *History and proceedings of the House of Commons,* vol. II, p. 197.

(2) Un membre (sir Robert Southwell) ayant dit : « Comment est-il pos» sible que Son Altesse prenne sur elle l'administration des affaires, sans » une qualité spéciale à cet effet ? » l'avocat Meynard répondit : « L'assemblée » s'expose à perdre considérablement de temps, si elle attend que sir Robert » puisse concevoir comment cela est possible. » (*Ut suprà,* vol. II, p. 198.)

(3) *Ut suprà,* vol. II, p. 198.



Les Communes présentèrent leurs adresses au prince le 6 janvier (*n. s.*). Guillaume demanda jusqu'au lendemain pour délibérer sur une affaire aussi importante ; et en effet, le 28 décembre — 7 janvier, le prince donna dans la matinée la réponse suivante aux Pairs spirituels et temporels :

« Milords, j'ai pris en considération vos avis, et selon » que j'en suis capable, je tâcherai d'assurer la paix de la » nation jusqu'à l'assemblée de la *Convention* en janvier » prochain, pour l'élection de laquelle je ferai dépêcher » les lettres-circulaires, selon votre intention. Je prendrai » soin aussi d'employer les revenus publics aux usages » les plus convenables à la conjoncture présente, et je » ferai mes efforts pour mettre l'Irlande dans un état » tel, que la religion protestante et l'intérêt de la nation » anglaise puissent être conservés dans ce royaume-là. Je » vous assure de plus, qu'étant venu ici pour la conserva- » tion de la religion protestante, des lois et libertés de ces » royaumes, je serai toujours prêt à exposer ma vie pour » leur défense. »

Dans l'après-midi du même jour, le prince d'Orange donna aux Communes une réponse en tout semblable à celle qui précède (1).

Jacques II était parti le 2 janvier ; six jours après, le prince d'Orange se trouvait investi du gouvernement du royaume.

En attendant la réunion de la *Convention*, Guillaume

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 199.

L'ambassadeur des États écrit à ce sujet ce qui suit : « La réponse du » prince excite une joie universelle ; les cloches n'ont point cessé de sonner » pendant toute la journée ; on a tiré à midi et dans la soirée le canon de la » Tour. On voit augmenter l'harmonie universelle, et ceci fait préjuger que » la prochaine assemblée consolidera encore bien mieux le gouvernement » entre les mains de Son Altesse. » (Lettre du 7 janvier 1689.)



s'occupa des besoins publics. Son habileté eut bientôt rétabli l'ordre dans toutes les parties du gouvernement, et la paix la plus profonde régna en Angleterre (1). L'étonnement d'une révolution si singulière et l'attente des événements futurs captivaient tous les esprits dans une soumission qui n'était cependant « ni sans murmures, » ni sans fierté, » dit l'historien Mazure.

Au milieu de ces événements, auxquels le génie de Guillaume III présidait en Angleterre, ce prince ne négligeait pas la politique extérieure. Il témoigne aux ambassadeurs d'Espagne et de l'Empire sa volonté de tempérer la chaleur des esprits contre les catholiques, et de mettre l'Angleterre en état de concourir au succès des efforts de l'Europe contre l'ennemi commun, le roi de France.

La situation de l'Écosse fixa de bonne heure toute l'attention de Guillaume. Il sut attirer à Londres les principaux seigneurs de ce royaume, et se fit offrir par eux l'administration provisoire, de la même manière que l'avaient fait les Lords d'Angleterre. Cependant il y eut à Édimbourg une scission violente. Le duc de Gordon s'empara du château pour le roi Jacques, et les royalistes se jetèrent dans les bras du vicomte de Dundée, tandis que le Parlement resta maître du gouvernement dans les intérêts de Guillaume III.

Quant à l'Irlande, le comte de Tyrconnel, vice-roi, feignit d'abord d'entrer en négociation ; mais il ne cherchait qu'à gagner du temps, et bientôt il se vit à la tête de la race indigène et de la population catholique. Soixante mille hommes prirent les armes sous son commandement et se déclarèrent en faveur du Roi fugitif.

Tous les habitants de race anglaise et les protestants crurent, non sans quelque apparence de raison, que

(1) Lettre de l'ambassadeur des États-Généraux, du 11 janvier 1689.



les massacres de 1641 allaient se renouveler. Ils n'eurent que le temps de se jeter dans la place de Londondery et d'y attendre les secours qu'on leur faisait espérer d'Angleterre.

On prévit dès lors que l'Irlande deviendrait le théâtre d'une nouvelle lutte entre Jacques II et Guillaume III, et que le glaive seul pourrait décider si ce royaume demeurerait soumis à l'Angleterre protestante, ou s'il formerait à l'avenir un État catholique indépendant et gouverné par un Roi de sa religion; question d'un intérêt immense et de la solution de laquelle dépendait en grande partie l'avenir de la révolution qui venait de s'opérer, d'une manière si étonnante, en Angleterre et en Écosse.

On a reproché à Guillaume III d'avoir négligé, dans les premiers temps, de s'assurer de l'Irlande; mais ceux-là mêmes qui lui adressent ce reproche, reconnaissent que le roi Jacques s'était préparé de longue main de puissantes ressources dans cette île, et qu'il comptait sur ses habitants, pour lui faciliter son projet d'asservir l'Angleterre et de la faire passer du protestantisme à la foi romaine (1).

II. Jacques II, en cédant sans réserve au sentiment de la crainte, avait abandonné sa couronne pour mettre ses jours en sûreté; et, certes, un Roi ne peut descendre d'un trône d'une manière plus ignominieuse.

Quand le prince d'Orange vit que le royaume était

(1) *Correspondence and diary of Henri earl of Clarendon.*

On se demande comment il a pu se faire que Jacques II ait préféré aller chercher un asile en France, plutôt que de planter son drapeau en Irlande, où l'attendaient un peuple et une armée dévoués.

En 1830, on se demanda aussi pourquoi M. le Dauphin, quand il vit que la partie était à la veille d'être perdue pour la royauté, à Paris, ne se hâta pas d'aller rejoindre l'armée triomphante à Alger; certes le Dauphin eût été reçu avec enthousiasme par cette brillante armée, qui l'eût immanquablement proclamé Roi, si Charles X n'avait cru pouvoir se tirer de la fâcheuse position dans laquelle il se trouvait, qu'en signant son abdication.



sans chef, un nouvel ordre d'idées dut nécessairement se présenter à son esprit. Appelé en Angleterre pour soutenir la Constitution du pays menacée par la royauté, il vit tout d'un coup disparaître cette institution. Alors son rôle changea, et par suite de la volonté des Pairs et des Communes, il se vit investi de toute l'autorité royale, dépôt sacré qui fut confié à sa garde jusqu'à la réunion de la *Convention*. Guillaume agit en souverain, et ses ordres furent respectés comme ceux d'un Roi légitime.

Quoique le parti républicain n'eût pas donné jusqu'alors d'inquiétudes sérieuses aux partisans de la royauté, il était possible cependant que quelques partisans fanatiques d'une liberté illimitée tentassent de faire proscrire l'autorité royale et de faire prévaloir leurs opinions gouvernementales. L'occasion, d'ailleurs, paraissait devoir être favorable aux partisans de la République. Il était inutile d'avoir recours soit à la violence, soit au régicide; le trône était vacant de fait; la royauté s'était suicidée.

Ces appréhensions devaient être partagées par le prince d'Orange, époux de l'héritière présomptive de la couronne, et par le parti royaliste; ainsi la fuite de Jacques II resserra, pour le moment, les liens qui unissaient le prince au parti tory et à celui de l'Église anglicane. Leur but commun devait être de sauver la royauté, qui pouvait faire naufrage dans cette tourmente politique.

L'époque la plus glorieuse de la vie de Guillaume III fut, sans contredit, celle qui suivit la fuite du roi Jacques. L'autorité dont on le revêtit immédiatement après le départ du monarque prouve combien grande était la confiance de la nation dans celui que tous les partis désignaient alors sous le nom de *libérateur*.

Certes, dans ce moment de crise et d'effervescence,



suite naturelle de la commotion que l'Angleterre venait d'éprouver, c'était un gage pour la conservation de la royauté, que de voir le gouvernement général confié au prince d'Orange. La spontanéité avec laquelle les Lords et les Communes déférèrent l'administration provisoire au prince; la prudence de celui-ci à ne rien faire qui pût le compromettre aux yeux de la nation, ou le brouiller avec l'un des deux partis qui l'avaient appelé conjointement à la délivrance de leur patrie; l'assentiment unanime qui s'était manifesté lorsqu'on vit le prince investi, par le concours des deux Chambres, de la lieutenance générale du royaume; la tranquillité du pays, le calme et l'entière liberté qui présidèrent aux élections pour la *Convention*, prouvèrent évidemment que le parti républicain n'était point à craindre, qu'il n'avait que de rares partisans, et que toutes les tentatives qu'on pourrait faire, pour abolir la royauté en Angleterre, viendraient échouer contre le vœu général, qui s'était ouvertement prononcé pour la conservation du principe monarchique.

Mais l'harmonie qui avait existé dans les premiers temps qui suivirent la fuite de Jacques II, ne tarda point à disparaître, lorsque la *Convention* fut assemblée; alors Whigs et Tories se trouvèrent en présence comme par le passé, et le char qui portait les destinées de l'Angleterre, se vit lancé dans une carrière dont la pente glissante et rapide était bordée de toutes parts par des précipices redoutables. Qui fut l'homme audacieux qui se chargea de le diriger? cet homme fut-il Guillaume? non, car il comprit que le grand œuvre que l'Angleterre était appelée à consommer, ne pouvait pas être celui d'un individu, d'un homme isolé, mais l'œuvre de la nation, qui, l'ayant salué du nom de son *libérateur*, pouvait seule le proclamer son souverain.

Le temps qui s'était écoulé depuis la convocation de la *Convention* jusqu'à la réunion de cette assemblée, avait laissé le loisir aux partis de se reconnaître. Les Whigs eurent la majorité dans la chambre des Communes, les Tories dans celle des Lords.

Le 22 janvier — 1er février, les deux Chambres se réunirent sous le nom de *Convention*, comme cela avait eu lieu pour le Parlement de la Restauration.

Le combat d'intérêts qui avait précédé l'expédition de Guillaume, se reproduisit alors dans l'assemblée même : d'un côté, les Tories, ennemis déclarés du catholicisme, mais retenus par la crainte d'altérer le principe monarchique et la légitimité ; de l'autre, les Whigs, ou la portion libérale de la nation, convaincue que la royauté était nécessaire, mais qu'il fallait qu'un Roi tînt une fois son droit du consentement de la nation, pour assurer au peuple ses lois, sa religion, ses libertés nationales, et finalement tout ce que Jacques II avait jugé incompatible avec les devoirs de l'obéissance passive et la non-résistance.

Aux lieu et place du discours prononcé par le Roi à l'ouverture de chaque session, les deux chambres de la *Convention* entendirent la lecture d'une lettre qui leur était adressée en commun, par le prince d'Orange, en ces termes :

« Milords et Messieurs, j'ai tâché, autant qu'il m'a été » possible, d'effectuer ce dont j'ai été chargé pour la paix » et pour la sûreté publique, depuis que l'administration » des affaires m'a été commise, et je crois n'avoir rien » négligé pour arriver à cette fin. C'est maintenant à vous » d'établir les fondements d'une sécurité inébranlable » pour la religion, pour les lois et pour les libertés de la » nation.

» Je ne doute pas qu'une si parfaite et libre assemblée,



» qui représente le corps de toute la nation, ne parvienne » à réaliser ce qui est contenu dans ma *déclaration*. Et » puisqu'il a plu à Dieu de bénir mon dessein par un si » heureux succès, j'espère qu'il accomplira son œuvre et » qu'il répandra en abondance au milieu de vous, un esprit » de paix, de concorde et d'union, afin que nous en puis- » sions obtenir la continuation longuement, heureusement » et sans interruption.

» Le dangereux état où se trouve présentement l'inté- » rêt protestant en Irlande, exige un prompt et grand » secours.

» La conjoncture présente des affaires, hors de ce » royaume, m'oblige aussi à vous représenter que, si » la désunion peut causer de grands dangers, rien ne » saurait être plus fatal qu'un long délai dans vos con- » seils.

» Les États-Généraux, par qui j'ai été muni des » moyens de délivrer cette nation, en ressentiraient bientôt » les mauvais effets, s'ils demeuraient longtemps privés » et du service de leurs troupes qui sont ici et de votre » prompt secours contre le puissant ennemi qui leur a » déclaré la guerre.

» Mais comme l'Angleterre est obligée par les traités » d'alliance à les secourir en de telles occurrences, je suis » persuadé que cette obligation, jointe à la généreuse » assistance qu'ils viennent d'accorder à ce royaume, en » s'exposant eux-mêmes au péril, vous portera à votre » tour à les assister, comme on est en droit de l'attendre » et de protestants et d'Anglais. »

En abdiquant le pouvoir qui lui avait été confié jusqu'à la réunion de la *Convention*, Guillaume se montre également fier, modeste et habile. Il ne fait qu'effleurer les services qu'il a rendus aux Anglais et dédaigne de les



gagner par des flatteries, ne voulant rien recevoir que de leur estime et de leur reconnaissance. Il faut, pour satisfaire sa fierté et en même temps sa politique, que leur reconnaissance ou leur intérêt les avertisse de ce qu'il est en droit d'attendre de leur part.

Ici, on est nécessairement frappé d'un fait : on sent tout ce qu'il y a de fermeté, de force, de puissance, de grandeur dans cette attitude sévère de Guillaume, qui, tout à l'heure, n'avait que quelques régiments de Hollandais et un port maritime, et qui, sans l'aide d'exécutions sanglantes, sans celle du canon, étend sur la couronne sa main hardie et vigoureuse, tout en remettant à la *Convention* le sceptre qu'il ne veut recevoir que d'elle.

Les premières démarches de la *Convention* ne purent que lui causer de la satisfaction. Les deux chambres répondirent à sa lettre, par une adresse pleine de louanges et de remercîments, pour les services qu'il avait rendus à la nation, en la délivrant du pouvoir arbitraire et du papisme, et des soins qu'il avait apportés à l'administration du royaume, depuis la fuite du roi Jacques, le priant de continuer à remplir ses fonctions (1).

Cette haute approbation de la conduite sage et habile du prince, mais surtout la résolution de laisser le gouvernement provisoire entre les mains de Guillaume, était un nouveau gage des sentiments monarchiques qui animaient la *Convention* et une preuve que cette assemblée n'était point tourmentée par le désir de s'attribuer une portion du pouvoir exécutif, en suivant les traces du Parlement sous le règne de Charles Ier.

La réponse de Guillaume III à l'adresse de la *Convention* était ainsi conçue :

« Milords et Messieurs, je suis bien aise que ce que

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 201.



» j'ai fait vous soit agréable. Vous souhaitez que je con- » tinue l'administration, je suis prêt à le faire. Mais il » faut que je recommande à votre considération les affaires » du dehors ; elles exigent de vous une grande célérité, » non-seulement pour ce qui est de faire un établisse- » ment dans le pays sur des fondements solides, mais » aussi pour ce qui est du salut de toute l'Europe. »

Qui ne remarque avec satisfaction dans ce peu de lignes une pensée généreuse pour le continent, pour cette malheureuse Europe qui, depuis tant d'années, attendait un libérateur pour briser les chaînes dont Louis XIV l'avait chargée ?

La *Convention* se montra préoccupée d'un profond sentiment de piété, en ordonnant un jour solennel d'actions de grâces à Dieu, pour l'heureuse délivrance des maux qui avaient pesé sur le pays ; cette manifestation universelle de la gratitude nationale envers le Tout-Puissant fut une mesure qui honora la *Convention* et qui imprima un caractère de sainteté à sa mission. Les nations, comme les hommes, ont besoin quelquefois de puiser de nouvelles forces morales en se mettant en rapport avec leur Créateur ; malheur au peuple qui pourrait concevoir la funeste pensée de rayer le nom de la divinité de ses codes et de ses lois !

Les Communes ne tardèrent pas à rendre cette terrible sentence : « Que le roi Jacques II ayant cherché à » renverser la constitution du royaume, en rompant le » contrat primitif qui existe entre le Roi et le peuple, » ayant, à la suggestion des jésuites et autres méchants » conseillers, violé les lois fondamentales, et s'étant retiré » du royaume, avait abdiqué le gouvernement, et que » par conséquent le trône était vacant (1). »

(1) Le 28 janv., *v. s.* (*The Hist. and proc. of the House of Com.*, vol. II. p. 203.

Et le lendemain il fut résolu à l'unanimité : « Que le
» gouvernement d'un prince catholique était incompatible avec la sûreté et la prospérité de l'Angleterre protestante (1). »

Les Lords adoptèrent à la même unanimité cette dernière résolution.

Quant à la première, le jeu des partis produisit quelques différences dans le vote de la chambre haute, qui proposa comme amendement à la résolution des Communes de remplacer le mot *abdiqué* par celui d'*abandonné*, et de supprimer les mots : *et que par conséquent le trône était vacant* (2).

La discussion animée qui s'éleva entre les Communes et les Lords, à l'occasion de la question : si le trône était vacant par la fuite du roi Jacques, était plus qu'une simple dispute de mots ; elle renfermait toute la différence qui existe entre les principes politiques des Tories et des Whigs (3).

Ceux-ci voulaient faire prévaloir le dogme de la souveraineté nationale, en faisant déclarer que le trône était vacant, et qu'il appartenait à la nation seule d'y placer un nouveau Roi de son choix, bien qu'ils n'entendissent point par là rendre la couronne, d'héréditaire qu'elle était, élective.

Les autres soutenaient que, dans une monarchie héréditaire, le trône ne peut jamais être vacant, et que l'abandon d'une couronne ne peut être considéré que comme un acte personnel, qui ne peut détruire les droits des autres membres de la famille régnante. La conséquence

(1) *The Hist. and proc. of the House of Com.*, vol. II, p. 203.

(2) *Ibid.*, vol. II, p. 204.

(3) Conférence entre les commissaires de la chambre haute et ceux des Communes. (*The Hist. and proc. of the House of Comm.*, volume II, p. 207-255.)



nécessaire de ce raisonnement, c'était que le fils de Jacques II devait lui succéder ; mais la chose étant impraticable, les Tories poursuivirent leur idée en l'appliquant à la personne qui se trouvait le plus près du trône après le prince de Galles. Les Tories avaient détrôné leur Roi légitime, mais ils ne pouvaient se résoudre à détrôner, du même coup, le principe de la légitimité qui était lié à celui de l'hérédité monarchique. Ils s'appuyaient sur ce raisonnement, qu'après ce qui venait de se passer, la couronne était légalement dévolue à la princesse d'Orange ; qu'elle était actuellement reine régnante, et que les Chambres n'avaient autre chose à faire qu'à la proclamer. Ils ajoutaient : que, si elle le désirait, elle pouvait faire son époux premier ministre, et que même, avec le consentement du Parlement, elle pouvait lui accorder le titre de Roi.

De tous les Pairs présents à cette mémorable conférence, ce fut le comte de Nottingham qui aborda le plus franchement la question.

« Messieurs, » dit-il aux commissaires des Communes, « nous différons à la vérité avec vous au sujet de l'emploi » du mot *abdiqué ;* mais la principale raison qui nous fait » insister sur la suppression de ce mot, est renfermée dans » les conséquences que vous en déduisez dans la conclu» sion de votre vote, en disant : *que par conséquent le trône » est vacant.* Les Communes entendent-elles par là que » le trône est vacant de telle sorte, que le droit de succes» sion de la ligne héréditaire est annulé, et que par là » tous les héritiers sont mis de côté ? Ceci équivaudrait à » déclarer la couronne élective. Entendons-nous d'abord » sur ce point, et quand nous saurons à quoi nous en » tenir sur les conséquences que vous entendez donner à » votre vote sur la vacance du trône, je pense que nous

» nous entendrons plus facilement sur les mots *abdiqué* et
» *abandonné.* »

Quelques Tories parlaient de nommer un régent pendant la vie du roi Jacques ; telle était, entre autres, l'opinion de Sancroft, archevêque de Canterbury, mais on comprit que la chose était impraticable. D'autres voulaient qu'on considérât la succession comme ouverte et qu'on proclamât reine sa fille aînée, la princesse d'Orange. C'était là le plan de Danby, de l'évêque de Londres, de quelques autres Lords et des Tories de la chambre des Communes.

Les Whigs, au contraire, désiraient qu'on déférât la couronne au prince d'Orange seul, pour écarter dans cette circonstance toute idée de droit héréditaire, et faire prévaloir, dans toute son étendue, le principe de l'élection nationale. Les arguments employés par les Whigs étaient : « La royauté, pour qu'elle puisse
» exister dans une parfaite harmonie avec nos libertés,
» ne doit pas pouvoir étaler un titre plus vénérable que
» celui d'après lequel nous tenons la liberté. Le Roi
» dorénavant doit être regardé comme un magistrat
» suprême à la vérité et hautement honoré, mais sou-
» mis, comme tous les autres magistrats, à la loi, et
» tirant son pouvoir du Ciel dans le même sens qu'on
» peut le dire des Lords et des Communes. Le meilleur
» moyen, pour effectuer ce changement salutaire, était
» d'interrompre le droit de succession. D'après ces ar-
» guments, les Whigs étaient préparés à déclarer la
» vacance du trône, à la remplir par une élection et à
» imposer au prince de leur choix de telles conditions,
» qu'elles missent le pays à l'abri d'un mauvais gouver-
» nement (1). » Toutefois, l'opinion la plus générale, et

(1) Macaulay, t. II, p. 616.

c'était celle des Communes, voulait qu'on associât le prince et la princesse.

Pendant ces discussions, la conduite du prince d'Orange fut ce qu'elle devait être : prudente, réservée, mais ferme. On s'étonnait même de l'espèce de patience dédaigneuse avec laquelle Guillaume contemplait ces débats. « Les membres de la *Convention,* » dit l'ambassadeur Witsen, « se montrèrent surpris que personne ne » vînt les trouver de la part du prince ; mais Son Altesse » voulait laisser une entière liberté aux délibérations de » l'assemblée (1). »

Cependant le prince accueillit les subtilités des Tories avec un dédain que ceux-ci ne lui pardonnèrent jamais. Quand il vit que ce parti craignait de l'avoir pour souverain, s'efforçant de mettre la couronne sur la tête de sa femme, il ne parut pas s'en émouvoir, sachant bien, après tout, que les Anglais ne pouvaient se passer de lui, et que la nécessité leur imposait l'obligation de le couronner ou de revenir à Jacques II, ce qui eût plongé le royaume dans les horreurs de l'anarchie, de la guerre civile et des assassinats juridiques. Les têtes des conspirateurs du rang le plus élevé dans la pairie, et même dans l'épiscopat, étaient pour lui un gage certain de la possession de cette couronne dont on paraissait vouloir le tenir éloigné.

Le différend entre les deux Chambres se prolongeant, Guillaume juge enfin que le moment de s'expliquer est venu. Il le fait avec le calme, la froideur et la dignité qui lui sont habituels.

Il mande en sa présence les principaux de ceux qu'il sait lui être opposés, et fort de l'assentiment de la princesse d'Orange, il leur dévoile sans réserve sa pensée.

(1) *Journal de l'ambass. Witsen. Mss.*, fol. 16 et 42.



La déclaration de Guillaume peut se résumer en ce peu de mots : « Faites-moi Roi ou je me retire et je vous » abandonne le soin de mettre ordre à vos affaires (1). » C'était rompre ouvertement avec les Tories et se déclarer en faveur du parti opposé.

Ceux en présence de qui Guillaume s'était exprimé d'une manière aussi péremptoire, virent qu'il était pressé d'en finir, et que surtout il n'était point homme à jouer un rôle secondaire.

La princesse d'Orange, de son côté, crut devoir alors s'expliquer sur ses intentions futures. Fidèle à l'engagement qu'elle avait contracté vis-à-vis de son époux, elle blâma le zèle de ceux qui croyaient lui être agréables, en maintenant qu'elle seule avait droit de remplir le trône vacant. En conséquence, elle écrivit de La Haye où elle attendait l'issue des délibérations de la *Convention*, une lettre explicite à lord Danby, dans laquelle elle ne

(1) Voici le discours que quelques historiens mettent dans la bouche du prince d'Orange; mais pour qui a étudié le caractère de Guillaume, il n'est guère croyable qu'il ait jugé nécessaire de dépenser tant de paroles pour dire une chose aussi simple :

« Vous avez vu, » dit-il à ceux qu'il avait mandés en sa présence, « que » je n'ai cherché ni à intimider ni à flatter personne. On parle d'une régence : » cela est fort sage ; mais qu'on n'y songe pas pour moi ; je ne saurais accepter » cette dignite. Il en est qui veulent couronner la princesse ; personne n'ap- » précie mieux que moi ses vertus et ses droits ; mais je dois vous dire que » je ne suis pas homme à prendre des ordres d'une coiffe, ni à tenir la cou- » ronne par les cordons d'un tablier. Je ne me mêlerai de rien que ce ne » soit à charge de tout faire par moi et pour toute ma vie. Si d'autres pensent » différemment, qu'ils se hâtent de prendre un parti. La royauté me séduit » peu, et dès que je ne me croirai plus utile à la nation anglaise, je sais où » les affaires de l'Europe m'appellent. »

« Ce discours, » dit Burnet, « fut prononcé d'un air si froid, si dégagé, que » les gens accoutumés à juger des autres par eux-mêmes, le regardaient » comme le dernier raffinement de la dissimulation. Il courut bientôt de » bouche en bouche, et l'intention du prince n'avait pas été qu'on le tînt » secret. » (Burnet, *Memoirs*, vol I, p. 820. — *Journal de l'ambass. Witsen. Mss.*, fol. 22 et suiv.)



déguisait pas à ce seigneur combien elle désapprouvait ceux qui cherchaient à écarter du trône le prince d'Orange, attendu que sa résolution bien arrêtée était de partager une royauté, qu'on voulait lui déférer à elle seule, avec le prince son époux, à qui l'Angleterre était redevable de sa délivrance. Elle déclarait à lord Danby qu'elle ne regarderait jamais comme son ami, celui qui soutenait une semblable politique.

Cette manifestation non équivoque de sa volonté eut l'effet désiré. Elle mit une fin aux intrigues de lord Danby et de ceux qui pensaient comme lui, et hâta la solution de la grande question qui se débattait dans la *Convention* (1).

Ces deux déclarations mirent fin à la discussion entre les deux Chambres ; elle se termina tout à l'avantage des Whigs. La conférence fut clause et la chambre haute adhéra au vote des Communes sur la vacance du trône.

Toutes choses étaient de longue main préparées pour assurer les conséquences de cette déclaration. La vacance du trône ne devait point être longue. La volonté de la nation anglaise était qu'il fût rempli ; mais que si l'on avait accompli un acte de justice à l'égard d'un Roi parjure, on respectât les droits d'une princesse vertueuse, tout en payant un tribut de reconnaissance au libérateur du peuple anglais.

La *Convention* se fit l'organe de cette opinion de l'Angleterre.

Les deux Chambres déclarèrent : « que Guillaume et » Marie étaient Roi et Reine d'Angleterre, de France et » d'Irlande ; que le survivant d'eux hériterait de ce même » pouvoir royal; que, pendant leur vie, le prince d'Orange » seul administrerait en son nom et en celui de la prin-

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 616.



» cesse ; qu'après leur décès, ce pouvoir passerait aux » enfants de la princesse ; à leur défaut, à la princesse » Anne de Danemark et à ses enfants ; enfin, à défaut de » ces derniers, aux enfants du prince d'Orange (1). »

Ainsi la *Convention* prononça la forfaiture du roi Jacques et de sa postérité catholique ; rentra dans le principe de l'hérédité, en reconnaissant les droits au trône des princesses Marie et Anne, filles du Roi déchu, tout en proclamant le droit de la nation de se donner, pour cette fois, un Roi de son choix, en déférant la couronne à Guillaume III, qui, d'après l'ordre régulier de succession, n'aurait pu s'asseoir sur le trône de la Grande-Bretagne que par le consentement et le bon plaisir de sa femme.

Il est incontestable que Guillaume III régna, non en vertu d'une délégation des droits de la reine Marie, sa femme, mais en vertu d'un droit personnel qui lui avait été conféré, légalement par une assemblée nationale *omnipotente* (2), composée des Lords spirituels et temporels

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 258.

(2) Les auteurs les plus estimés qui ont écrit sur la Constitution anglaise, établissent, comme à l'envi, *l'Omnipotence du Parlement*.

Delolme dit, chap. x, p. 76 : « Les légistes anglais admettent comme un » principe fondamental que le Parlement peut *tout* faire, à l'exception de » faire d'un homme une femme, ou de celle-ci un homme. »

Blakstone s'explique plus catégoriquement encore, sinon plus énergiquement que Delolme. Voici en quels termes :

» La puissance et la juridiction du Parlement sont si étendues et si » absolues, soit sur les personnes, soit sur les affaires, qu'aucunes limites ne » peuvent lui être assignées..... Son autorité souveraine et sans contrôle peut » faire confirmer, étendre, restreindre, abroger, révoquer, renouveler et » interpréter les lois sur les matières de toutes dénominations ecclésiastiques, » temporelles, civiles, militaires, maritimes, criminelles. C'est au Parlement » que la Constitution de ces royaumes a confié ce pouvoir despotique et » absolu qui, dans tout gouvernement, doit résider quelque part. Les griefs, » les remèdes à apporter, les déterminations hors du cours ordinaire des lois, » tout est atteint par ce tribunal extraordinaire. Il peut régler ou changer la » succession au trône, comme il l'a fait sous les règnes de Henri VIII et de



d'Angleterre et des membres de la chambre des Communes, librement élus par la nation.

A cette époque à jamais mémorable dans les fastes de la Grande-Bretagne, le procès entre le principe de la souveraineté nationale et celui du droit divin du monarque fut solennellement discuté et plaidé à la face de l'Angleterre, et le jugement donna gain de cause aux principes professés par les Whigs, en liant habilement l'élection nationale au principe conservateur de l'hérédité monarchique, dont on ne jugeait pas prudent de se départir pour l'avenir.

La *Convention* ne se borna pas seulement à remplir la vacance du trône, elle profita de cette occasion pour joindre à la fixation de la couronne une déclaration ou *bill des droits*, déterminant en faveur des sujets, les droits qui avaient été contestés durant les derniers règnes, et elle traça, avec plus d'exactitude et de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, le cercle des attributions de l'autorité royale, afin de mettre désormais la couronne dans l'impuissance de rien entreprendre contre les lois, les libertés et la religion nationales.

Elle déclara donc ce qui suit :

« 1° Le prétendu pouvoir de suspendre l'exécution » des lois par l'autorité royale, sans le consentement du » Parlement, est contraire aux lois.

» 2° Le prétendu pouvoir de dispenser des lois ou de » l'exécution des lois par l'autorité royale, comme il a

» Guillaume III ; il peut altérer la religion nationale établie, comme il l'a fait » en diverses circonstances sous les règnes de Henri VIII et de ses enfants ; » il peut *changer et créer de nouveau la Constitution du royaume* et des Par- » lements eux-mêmes, comme il l'a fait par l'acte d'union de l'Angleterre et » de l'Écosse, et par divers statuts pour les élections triennales et septen- » nales ; en un mot, il peut faire tout ce qui n'est pas naturellement impos- » sible. Aussi, n'a-t-on pas fait scrupule d'appeler son pouvoir, par une » figure peut-être trop hardie, *la toute-puissance* du Parlement. »



» été usurpé et exercé en dernier lieu, est contraire aux » lois.

» 3° L'érection d'une cour ecclésiastique ou de toute » autre cour, est contraire aux lois et pernicieuse.

» 4° Toute levée d'argent pour l'usage de la couronne, » sous prétexte de la prérogative royale, sans qu'elle ait » été accordée par le Parlement, ou pour un plus long » temps, ou d'une tout autre manière qu'elle n'a été » accordée, est illégale.

» 5° C'est un droit des sujets de présenter des requêtes » au Roi, et tous emprisonnements et toutes poursuites » pour ce sujet sont illégaux.

» 6° Lever ou entretenir une armée dans le royaume » en temps de paix, sans le consentement du Parlement, » est une chose contraire aux lois.

» 7° Les sujets qui sont protestants peuvent avoir des » armes pour leur défense, selon leur condition, de la » manière que les lois le permettent.

» 8° Les élections des députés au Parlement doivent » être libres.

» 9° Les discours faits ou tenus dans les débats au » Parlement ne doivent être recherchés ou examinés dans » aucune cour, ni dans aucun autre lieu que dans le » Parlement même.

» 10° On ne doit point exiger des cautionnements exces» sifs, ni imposer des amendes exorbitantes, ni infliger » des peines trop rudes.

» 11° Les jurés doivent être choisis sans partialité. » Ceux qui sont choisis pour jurés dans les procès de » haute trahison, doivent être francs tenanciers.

» 12° Toutes concessions ou promesses de donner les » confiscations des biens des personnes accusées, avant » leur conviction, sont illégales et nulles.



» 13° Pour trouver du remède à tous ces griefs, » pour corriger, pour fortifier les lois et pour les » maintenir, il est nécessaire de tenir fréquemment des » Parlements.

» Les seigneurs et les Communes réclament, deman- » dent et insistent, » est-il dit dans la déclaration des droits, « sur ce qui est spécifié ci-dessus, comme étant » indubitablement leurs *droits* et leurs *libertés*, et qu'au- » cune déclaration, aucun jugement, aucune procédure » au préjudice desdits droits et libertés, ne puissent à » l'avenir être tirés à conséquence ou produits en exemple.

» Ils sont spécialement encouragés à réclamer ces » droits comme leur appartenant par la déclaration de » Son Altesse le prince d'Orange, et comme étant » l'unique moyen d'obtenir le redressement de leurs » griefs (1). »

Cette nouvelle déclaration des droits était moins énergique que celle de 1640 ; celle-ci avait été faite contre le pouvoir royal, comme un manifeste de guerre; les passions, l'inexpérience avaient donné à ses principes leur portée républicaine, et la République triompha de la monarchie, en faisant rouler la tête de Charles Ier sur l'échafaud.

La déclaration des droits de 1689, adressée à un pouvoir qu'on allait établir et qui inspirait une confiance universelle, était pour lui comme un simple avis de ne pas toucher aux libertés que le Roi banni avait attaquées.

Un auteur anglais dit : « La Convention avait deux » grands devoirs à remplir ; le premier, celui de faire » disparaître toute espèce d'ambiguïté des lois fondamen- » tales du royaume ; le second, de déraciner des esprits, » tant des gouvernants que des gouvernés, la fausse et

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 257.



» pernicieuse notion, que la prérogative royale était quel-
» que chose de plus saint et de plus sublime que les lois
» fondamentales de l'État. Le premier objet fut atteint
» par le préambule de la déclaration des droits, le dernier
» par la résolution qui déclara le trône vacant et invitait
» Guillaume et Marie à s'y asseoir.

» Le changement paraît être peu de chose. On ne tou-
» cha pas à un seul fleuron de la couronne, pas un seul
» nouveau droit ne fut accordé au peuple ; toute la loi
» anglaise, d'après le jugement des plus grands légistes de
» l'époque, était absolument la même après la révolution
» qu'avant. Mais quelques points controversés avaient été
» décidés d'après l'opinion des meilleurs juristes, et il y
» avait eu une légère déviation dans l'ordre ordinaire
» de la succession. Ce fut tout, mais c'était assez (1). »

Après que la question de l'établissement de la couronne fut résolue, il s'en présenta une nouvelle de la plus haute importance. Le comte de Nottingham demanda par quels serments d'allégeance et de suprématie les sujets seraient liés aux nouveaux princes. « Je déclare, » dit-il, « que je » ne me reconnais pas le droit de faire un Roi, mais que » j'obéirai à celui que l'on fera (2). » La question n'était pas sans difficulté ; l'ancien serment d'allégeance disait : *Au Roi, mon juste et légitime souverain,* ce qui était une contradiction évidente avec l'élection de Guillaume à la couronne.

La suppression de ces mots sacramentels renferme la pensée entière de la révolution et de la majorité de la *Convention* qui la favorisait, et la minorité y adhéra, parce qu'elle regardait Jacques II comme ayant exclusivement droit au titre : *de juste et légitime souverain.*

(1) Macaulay, t. II, p. 659.

(2) Mazure, t. III, p. 360.



Ceci donna lieu à la distinction entre le Roi *de fait* et le Roi *de droit*. Les partisans de Jacques II adoptèrent en principe qu'ils pouvaient, tout à la fois, promettre fidélité au prince qui était actuellement le maître, et qu'ils étaient obligés, malgré le serment, à défendre le droit du prince expulsé ou dépouillé. C'était proclamer ouvertement que le parjure est chose permise et licite, et se mettre en dehors de toutes les règles de la morale et des préceptes de la religion. L'effronterie avec laquelle les jacobites soutinrent plus tard ce principe subversif de tout ordre social, et le dégoût que la masse de la nation éprouva pour ces misérables subtilités, peuvent être mis au nombre des causes qui contribuèrent le plus efficacement à affermir l'autorité et le trône de l'élu de la nation; celle-ci ressentit, comme un outrage et une dénégation formelle de ses droits, le mépris que les jacobites faisaient de la royauté de Guillaume. Quoi qu'il en soit, le parti populaire ne put alors prévoir que les amis du Roi déchu se feraient plus tard une arme de la suppression de ces mots : *juste et légitime;* car l'homme d'honneur est toujours disposé à croire à la loyauté de son adversaire, et la logique voulait d'ailleurs, qu'après avoir proscrit le principe de la légitimité par l'élection d'un Roi sans droits légitimes, on bannît de la formule du serment tout ce qui pouvait avoir quelque rapport à la légitimité.

En conséquence, on rédigea les serments d'allégeance et de suprématie en ces termes :

« Je promets sincèrement et je jure que je serai fidèle » et obéirai à Leurs Majestés, le roi Guillaume et la reine » Marie. Ainsi, Dieu me soit en aide.

» Je jure que j'abhorre et déteste de tout mon cœur, » et déclare hérétique et impie cette damnable doctrine » qui enseigne que les princes excommuniés et dépouillés



» par le Pape ou par aucune autorité dépendant du siége » de Rome, peuvent être déposés ou mis à mort par qui » que ce soit. Et je déclare qu'aucun prince étranger, » personne, prélat, État ou potentat n'a et ne doit avoir » aucunes juridiction, supériorité, prééminence ou autorité » ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. Ainsi, » Dieu me soit en aide (1). »

La *Convention* était à la veille de mettre une fin à ses travaux en statuant sur la rédaction de l'adresse qui devait précéder l'offre de la couronne : trente-sept Lords spirituels et temporels protestèrent contre les décisions qui avaient été prises par l'assemblée (2).

L'archevêque de Canterbury, qui n'avait assisté à aucune des délibérations depuis l'ouverture de la *Convention*, envoya aussi sa protestation. Ce prélat croyait-il racheter, par sa fidélité au Roi parjure, la honte d'avoir sacré et couronné l'ennemi de son culte? Toute l'inconséquence, la faiblesse et l'immoralité du haut clergé anglican sont personnifiées dans le primat Sancroft. Le clergé épiscopal ne cesse de proclamer l'obéissance passive et d'encenser le droit divin, que lorsqu'il voit son existence légale compromise ; aussitôt un cri terrible s'élève du sein de cet épiscopat, naguère si dévoué aux intérêts de la couronne ; sa défection est le signal d'une défection géné-

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 258.

(2) Ces Pairs étaient :

L'archevêque d'York et les évêques de Lincoln, de Norwich, de Chichester, de Bath, de Saint-David, de Peterborough, de Glocester, de Landaff et de Bristol;

Les ducs de Somerset, d'Ormond, de Beaufort, de Northumberland et de Grafton ;

Les comtes d'Exeter, de Clarendon, de Nottingham, de Lichtfield, de Rochester, de Feversham, de Scarsdale, d'Abington et de Craven ;

Les lords Barklay, Dartmouth, Griffin, Brook, Jermin, Maynard, Arundell, Chandois, Leigh et Delaware.

rale ; il abandonne ses dogmes favoris et le prince imprudent qui follement s'est confié à ses perfides protestations. Jacques II tombe, la crise est passée et l'Église anglicane, rassurée pour son existence, revient avec une impudeur, à nulle autre pareille, à ses anciennes théories ; ses premiers pasteurs se déclarent les champions d'un Roi catholique, parce qu'il est l'élu de Dieu, et se constituent les adversaires d'un Roi protestant, parce qu'il n'apporte à la couronne d'autre titre que celui d'élu de la nation.

Le 12-22 février, les deux Chambres s'étant mises d'accord sur quelques points contestés de part et d'autre, dans l'exposé des griefs et le *bill des droits,* adoptèrent l'adresse qui devait précéder l'offre de la couronne, et il fut convenu que le prince et la princesse, en l'acceptant, accepteraient également toutes les conditions exprimées dans l'adresse.

III. La princesse d'Orange, qui était restée en Hollande tant que les affaires paraissaient indécises, s'embarqua le 20 février *(n. s.)*, et arriva à Londres le 22 (1). Elle descendit au palais de White-Hall, où son mari alla également s'établir pour la première fois.

Le lendemain, 13-23 février, à onze heures du matin, le prince et la princesse, placés l'un et l'autre sur un trône, dans la Salle des Festins de White-Hall, reçurent les deux chambres de la *Convention.*

(1) Quelques auteurs attribuent l'éloignement dans lequel on tint la princesse d'Orange, pendant les débats de la *Convention,* à une contrainte morale que le prince, son époux, exerça sur elle. D'autres en font honneur au jugement de la princesse, parce qu'elle comprit que sa présence en Angleterre, loin de hâter la solution de l'importante question qu'il s'agissait de décider, l'eût peut-être fait traîner en longueur; car il est présumable que les Tories se fussent servi du nom de la princesse pour faire prévaloir leurs principes, et qu'il en fût résulté un conflit entre les deux chambres de la *Convention,* conflit qui aurait pu prolonger l'état d'incertitude dont il était urgent de sortir le plus promptement possible.



Le marquis d'Halifax, président de la chambre des Lords, présenta au prince et à la princesse l'adresse de la *Convention*, qui contenait la récapitulation de tous les actes arbitraires commis par le ci-devant Roi, la déclaration des droits du peuple anglais, l'offre de la couronne, le serment d'allégeance et de suprématie. Le prince d'Orange y répondit en ces termes :

« Milords et Messieurs,

» Vous ne pouviez nous donner une plus grande preuve » de votre confiance. Nous en estimons davantage ce que » vous nous offrez, et nous l'acceptons avec reconnais» sance.

» Comme en venant ici je n'avais pas d'autre inten» tion que de conserver votre religion, vos lois et vos » libertés, vous pouvez être assurés que je m'efforcerai de » les maintenir, et que je ferai tout ce qui sera en mon » pouvoir pour le bien et la gloire de cette nation (1). »

Ce même jour, Guillaume-Henri de Nassau, prince d'Orange, et la princesse Marie, fille aînée de Jacques II, furent proclamés Roi et Reine d'Angleterre, de France et d'Irlande (2).

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 258.

(2) Les termes de cette proclamation sont :

« D'autant qu'il a plu au Tout-Puissant, dans son infinie miséricorde à » l'égard de ce royaume, de nous délivrer miraculeusement du papisme et » du pouvoir arbitraire, et qu'après Dieu, notre délivrance est due à l'énergie » et à la conduite de Son Altesse le prince d'Orange, qui avait été choisi » par Dieu, pour être le glorieux instrument d'un bienfait aussi inestimable, » tant pour nous que pour notre postérité ;

» Attendu que nous sommes profondément pénétrés et pleinement per» suadés des grandes et éminentes vertus de la princesse d'Orange, de qui le » zèle pour la religion protestante ne peut être qu'un sujet de bénédiction » pour cette nation ;

» Et d'autant que les Lords et les Communes, présentement réunis à » Westminster, ont fait une déclaration; qu'ils l'ont présentée auxdits » prince et princesse ; que, par cette déclaration, on leur demandait d'ac-



Ainsi s'accomplit la révolution de 1688, révolution plus profonde qu'elle ne le parut d'abord à ceux mêmes peut-être qui l'exécutèrent.

Rien, presque rien ne change à l'intérieur. On confirme d'anciennes libertés ; on en crée peu de nouvelles. Le Parlement trouvait dans le livre des statuts à peu près tout ce qui lui était nécessaire. Que lui manquait-il donc? Une sanction définitive, un aveu franc et sans arrière-pensée de ses droits ; l'union intime, indissoluble, de l'autorité du prince et des libertés du peuple, cette garantie que donne l'intérêt même de la dynastie qui gouverne.

L'Angleterre avait senti le besoin d'une révolution ; mais le pays n'en voulait plus autrement que par la raison; elle voulait une révolution législative, une révolution légale; elle voulait qu'une assemblée législative, investie d'un pouvoir constituant, se plaçât à la fin de la révolution pour la régulariser et la clore.

Le Parlement put toujours dire à Guillaume III et aux princes qui régnèrent après lui : « Qui vous a faits Rois ? » C'était assez pour que ceux-ci n'entrassent pas en contestation avec le pouvoir, duquel ils tenaient la couronne.

Pour eux, conspirer contre le Parlement, c'eût été conspirer contre leur propre légitimité.

» cepter la couronne, et que cette demande a été accordée par lesdits » prince et princesse ;

» A ces causes, nous, les Lords spirituels et temporels et les Communes, » conjointement avec le lord maire et les bourgeois de Londres et autres » des communes de ce royaume, publions et proclamons, conformément » à ladite déclaration, Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, » Roi et Reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, et de tous les domaines » et terres qui en dépendent, et qu'en conséquence, ils seront à l'avenir » avoués, jugés et pris pour tels par les peuples des susdits royaumes et » domaines, qui seront tenus de les reconnaître et de leur rendre foi et sin- » cère allégeance.

» Suppliant Dieu, par qui les Rois règnent, de bénir le roi Guillaume et la » reine Marie par des jours longs et heureux pour régner sur nous. »



Guillaume III, trop ambitieux peut-ére, trop entreprenant pour porter sans murmures le joug d'une liberté qu'il avait puissamment aidé à consolider, put bien être tenté quelquefois de laisser là l'Angleterre et son Parlement et de se retirer en Hollande ; mais de reprendre les doctrines et l'ouvrage des Stuarts, jamais ! car la royauté de Guillaume n'était pas, en fait, et ne pouvait pas prétendre être, en droit, ce qu'était la royauté de Jacques II et de Charles II.

Il y avait, entre la nature de ces deux royautés, toute la différence qu'il faut reconnaître entre les circonstances et la pensée de la création de chacune d'elles.

Le mot de ***Restauration***, appliqué à la royauté de Charles II et de Jacques II, explique tout d'abord et par lui seul ce qu'était cette royauté relativement à la nation. Il indique la reprise de possession de la famille exilée, la rentrée de cette famille dans l'exercice de son droit légitime, de ce *droit divin* que n'avaient pu ni périmer ni altérer tous les événements accomplis depuis la mort de Charles Ier.

La lassitude des partis, qui amena le retour des Stuarts, empêcha toute discussion sur les conditions de ce retour. L'assentiment de la nation ne fut ni explicitement, ni implicitement reconnu nécessaire. Les Stuarts revenaient comme maîtres légitimes. La légitimité et le droit divin furent proclamés comme principe du droit public de l'Angleterre, et le gouvernement ne fut que conséquent à ces prémices, lorsqu'il fit passer successivement ces principes dans la législation.

La royauté de Guillaume III et de ses successeurs, au contraire, fut établie en haine du principe du *droit divin*, et par l'expérience des abus que ce princiqe entraîne inévitablement. Elle fut l'œuvre de la nation qui lui fit

ses conditions, qui lui traça impérieusement la limite de son pouvoir subordonné à la souveraineté nationale, laquelle, par le fait, fut reconnue la base fondamentale du nouveau droit public de l'Angleterre régénérée par la grande révolution qui venait de s'accomplir, dont le premier acte fut le supplice d'un Roi, en 1649, et le dernier, l'élévation de Guillaume III au trône (1).

Aussi n'est-ce que depuis cette époque, que le Parlement s'est élevé au rôle qu'il a joué avec tant d'honneur, pour la gloire et la prospérité de l'Angleterre.

Aucune objection ne semblait pouvoir s'élever contre Guillaume III. Au dehors, il brisait l'alliance de l'Angleterre et de la France, et cette alliance était impopulaire, honteuse même ; il s'appuyait sur la confédération protestante, et ses titres de gloire personnelle étaient ses combats pour cette cause. Au dedans, tout en représentant pour les Whigs, par son avénement, le triomphe du principe de la liberté sur le principe de l'absolutisme, il conservait en même temps le principe monarchique pour les Tories. Renversant un Roi catholique, il sauvait l'Église anglicane et ses priviléges; calviniste, il devait plaire aux sectes dissidentes.

L'avénement de Guillaume ne blessait qu'une faible minorité : le parti de l'exagération et de la folie ; il ralliait tous les autres partis autour du trône, préservait le

(1) « Quand le pouvoir exécutif, livré à ses propres excès, sans frein et » sans règle, en est à son dernier terme, il se dissout de lui-même ; il retourne » à la nation qui l'a départi. Tous réparent alors les fautes d'un seul ; la » machine politique se recompose, et la liberté naît soudain ou se rajeunit » dans cette crise. » (Mirabeau, *Nouveau coup d'œil sur la sanction royale.)*

« *Au peuple d'où dérive toute souveraineté* : ces mots, » dit lord Grey, « n'expriment pas autre chose que ce que la révolution de 1688 a consacré. » (Discours de lord Grey, séance du 21 juin 1831.)

pays de la guerre civile et relevait la dignité nationale; il terminait enfin la lutte entre la couronne et la nation, flagrante depuis plus de quarante années.

« Une révolution si pleinement efficace, » dit Hallam, « dont l'accomplissement avait coûté si peu de maux pri- » vés et attiré si peu de punition ou d'oppression sur les » vaincus, aurait dû être saluée par une satisfaction et » une reconnaissance sans bornes. Le libérateur et le sou- » verain élu de la nation, le caractère le plus héroïque et » le plus magnanime de ce siècle, ne devait attendre que » gratitude et admiration. Cependant, il n'en fut point » ainsi, et, à aucune époque, sous les Stuarts, il n'y » eut un mécontentement général et une opposition par- » lementaire plus manifestes que sous le règne de Guil- » laume III, et ce prince, doué de si grandes et de si » belles qualités, jouit bien moins de l'affection de ses » sujets que Charles II. Nulle partie de notre histoire ne » se fait lire peut-être avec moins de plaisir que celle des » treize années durant lesquelles il siégea sur son trône » électif (1). »

Guillaume eut le pressentiment que cette couronne, qu'on venait de lui déférer, serait un pesant fardeau, et que cette popularité, qui avait environné le prince d'Orange, le *libérateur* de la nation, serait refusée au monarque. En voici la preuve :

Dès le commencement de l'année 1689, et avant que la *Convention* eût terminé ses travaux par l'acte d'établissement de la couronne, les États-Généraux envoyèrent à Londres une ambassade extraordinaire, pour féliciter le prince sur l'issue de son expédition, et resserrer l'alliance entre l'Angleterre et la République. Cette ambassade était composée du bourgmestre Witsen et de

(1) *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. XV.

MM. de Dykveld et de Nassau-Odyk. « Eh bien ! » dit Guillaume, en s'adressant aux ambassadeurs à leur première audience, « que dit-on maintenant chez vous ? avez-vous » bien fait de me confier cette affaire ? aurait-on cru » qu'elle réussirait si bien ? » Puis, tout à coup, changeant de ton et de langage, il ajoute ces mots prophétiques : « Tout va fort bien pour le moment ; je n'entends encore » que des *Hozanna!* mais peut-être entendrons-nous sous » peu : *Crucifiez-le! crucifiez-le!* (1) »

IV. Un publiciste anglais, justement célèbre par sa profonde érudition et par sa haute éloquence, Burke, a démontré, dans un écrit destiné à mettre en parallèle la révolution de 1688 et celle de 1789 en France, que celle-ci était une œuvre de démolition, tandis que l'autre, au contraire, était une œuvre de conservation et de rénovation partielle (2), et que, dans cette mémorable circonstance, l'assistance de Guillaume contribua puissamment au maintien de l'ordre de choses existant en Angleterre, en garantissant tout à la fois le peuple anglais des entreprises de la royauté sur les libertés nationales, et en empêchant celles-ci d'envahir le sanctuaire de l'autorité royale et de transformer l'Angleterre en une République. L'Angleterre était placée entre ces deux écueils en 1688, et il est difficile de décider lequel des deux était le plus à craindre ; mais ils l'étaient l'un et l'autre. Un homme se présente ; cet homme, c'est Guillaume ; il se pose fièrement entre la royauté envahissante et les excès d'une liberté sans frein. L'Angleterre écoute cette voix puissante, sage, réfléchie, et Guillaume la préserve d'abord du pouvoir arbitraire pour la garantir ensuite du débordement d'une liberté anarchique. En

(1) *Journal particulier de Witsen. Mss.*, folio 3. — Wag., t. XVI, p. 22.

(2) Burke's *Reflections on the French revolution.*

moins de six semaines, il sauva deux fois l'État en conservant ce qui était établi, c'est-à-dire le principe monarchique dans toute son intégrité légale, et les libertés du peuple anglais contenues dans les bornes que la loi leur avait assignées. « *Neque enim est ulla res, in quâ propiùs » ad Deorum numen virtus accedat humana, quam civitates » aut condere novas, aut conservare jam conditas.* » Ces mots du grand orateur romain trouvent donc naturellement leur application ici.

La révolution de 1688 a été interprétée de plusieurs manières différentes; mais il en est une que nous ne pouvons passer sous silence sans la réfuter, et c'est celle qui dénie à cette révolution un caractère d'universalité nationale. On a cherché à la rapetisser à une œuvre d'aristocratie, et, peu s'en faut, à une intrigue de Cour. Certes, en présence de cette *Convention* souveraine et omnipotente, composée de la chambre des Lords et d'une chambre des Communes, librement élue par le peuple anglais, il faut avoir l'esprit singulièrement préoccupé pour n'y voir qu'une œuvre d'aristocratie seule; car, quelle que pût être, à cette époque, l'influence de ce corps privilégié dans l'État, le peuple anglais était là pour protester contre ses actes, et aucune voix, hormis celle des partisans du Roi déchu, ne s'éleva contre les décisions souveraines de la *Convention*.

Personne mieux que Burke ne réfute cette opinion erronée : que la révolution de 1688 fut le résultat d'une intrigue de caste; personne mieux que lui n'apprécie sa grandeur, sa nationalité, sa nécessité : « *Justa bella,* » dit-il, « *quibus necessaria,* » partant sa légitimité, sa haute sagesse et la prudence qui présida à tout ce qui a rapport à ce mémorable événement.

Nous croyons devoir faire suivre ici quelques passages

de l'auteur cité, dans lesquels il démontre vigoureusement que cette révolution fut l'expression sincère de la volonté du peuple anglais, qui la salua comme l'aurore d'une nouvelle ère constitutionnelle, fondée sur des principes *anciens* et *sacrés*, qui avaient besoin d'être expliqués et renforcés dans l'intérêt de la nation et de la royauté, pour éviter, à l'avenir, des collisions qui auraient pu compromettre l'existence de l'une comme de l'autre (1).

« *La déclaration des droits* est la pierre angulaire de » notre constitution, » dit Burke, « expliquée, renforcée, » augmentée, et ses principes fondamentaux étant à jamais » fixés par cet acte. Elle est intitulée : *Acte pour déclarer » les droits et les libertés des sujets et pour fixer l'ordre de » la succession à la couronne.* Il est à remarquer que ces » droits et que cet ordre de succession sont réunis dans » le même acte et liés ensemble d'une manière indis- » soluble.

» Sans doute, lors de la révolution, on s'écarta tem- » porairement de l'ordre strict d'une succession hérédi- » taire, dans la personne du roi Guillaume. Mais il est » contre tous les vrais principes de la jurisprudence de » prendre pour règle une loi faite dans un cas parti- » culier et pour un individu spécial : *Privilegium non » transit in exemplum.*

» S'il y eut jamais un temps favorable pour établir en » principe qu'un Roi choisi par la nation était le seul qui » fût légal (2), sans contredit, c'était celui de la révolu-

(1) Nous reproduisons d'autant plus volontiers ces passages de Burke, qu'ils semblent trouver naturellement leur place ici, et que le peu de pages qu'il consacre à la révolution de 1688 et à ses conséquences, paraissent comme un morceau séparé dans ses *Réflexions sur la Révolution française.*

(2) C'est-à-dire l'établissement à perpétuité de la monarchie élective. Le passage précédent explique la pensée de l'auteur; il ne nie pas qu'il

»tion de 1688; si on ne l'a pas fait alors, c'est une »preuve que la nation pensait qu'on ne devait jamais le »faire en aucun autre temps.

»Il n'y a personne qui ignore notre histoire au point »de ne pas savoir que, dans la *Convention*, le plus grand »nombre, dans chaque parti, était si peu disposé à rien »faire de conforme à ce principe, qu'en premier lieu, il »était déterminé à placer la couronne *vacante*, non sur la »tête du prince d'Orange, mais sur celle de sa femme »Marie, fille du roi Jacques, aînée des enfants de ce »Roi, et qu'il reconnaissait indubitablement en cette »qualité.

»Ce serait rappeler une histoire bien rebattue, que de »réunir sous les yeux du lecteur toutes ces circonstances »qui démontrent que l'avénement de Guillaume n'a pas »été, à proprement parler, *un choix*, mais que, pour tous »ceux qui ne souhaitaient pas en effet de rappeler le roi »Jacques, ou, ce qui serait revenu au même, d'inonder »le royaume de sang et d'exposer la religion, les lois et »la liberté aux mêmes dangers auxquels on venait d'é»chapper, c'était véritablement un acte de *nécessité*, dans »toute l'étendue de la signification morale que l'on peut »donner à ce mot.

»Au surplus, il est très-curieux d'observer avec quelle »adresse cette interruption accidentelle dans l'ordre de »la succession est voilée à tous les regards dans la *décla»ration des droits*, rédigée par lord Somers. On s'atta»che, dans cet acte de *nécessité*, à tout ce qui pouvait

y eut déviation temporaire de l'ordre strict d'une succession héréditaire en faveur de Guillaume, partant, élection, mais pour cette fois seulement.

Il n'y avait, entre Guillaume III et la couronne de la Grande-Bretagne, que les princesses Marie et Anne, filles de Jacques II, attendu que la postérité catholique de ce prince avait été déclarée déchue de ses droits à la succession.

» maintenir et fortifier l'idée d'une succession héréditaire ; » et cet homme célèbre et la législature qui l'a suivi n'ont » pas manqué de suivre la même marche et de ramener » tous les esprits à ce principe d'hérédité. Quittant le » style sec et impératif d'un acte du Parlement, le rédac- » teur habile entraîne les Pairs et les Communes dans un » pieux élan législatif. Ils déclarent qu'ils regardent : » *comme une bonté merveilleuse de Dieu envers le peuple an- » glais, d'avoir conservé les personnes royales de Leurs Ma- » jestés, pour régner sur nous, sur le trône de leurs ancêtres, » et que, pour ce bienfait, ils adressent au Ciel, du fond de » leur cœur, leurs humbles remercîments et louanges.*

» La *Convention* avait évidemment en vue l'acte de » reconnaissance de la reine Élisabeth et celui de Jac- » ques Ier, tous deux si énergiquement déclaratoires sur » la nature héréditaire de la couronne, et ils suivirent en » grande partie, avec une précision presque littérale, les » mots et même la forme d'actions de grâces que l'on » trouve dans ces vieux statuts déclaratoires.

» Les deux Chambres, dans l'acte du roi Guillaume, » ne remercient pas Dieu de ce qu'il leur a fourni l'occa- » sion de faire valoir le droit de choisir ceux qui les gou- » vernent, et encore moins de procéder à une élection à la » couronne. Elles ont regardé, au contraire, comme un » effet de la Providence, d'avoir pu échapper, autant que » possible, à une chose semblable. Elles ont jeté un voile » politique et adroitement tissu sur toutes les circonstances » qui pouvaient affaiblir les droits qu'elles avaient en vue » de perpétuer dans un meilleur ordre de succession, ou » qui aurait pu servir d'exemple pour s'écarter par la » suite de ce qu'elles venaient de fixer à jamais. En consé- » quence, les deux Chambres, ne voulant relâcher aucun » des ressorts de leur monarchie, voulant, au contraire,

» prescrire une conformité bien stricte aux usages pratiqués par leurs ancêtres, reconnaissent que Leurs Majestés sont revêtues de toutes les prérogatives légales de la couronne; *qu'en elles*, elles sont *pleinement, à bon droit* et entièrement incorporées, unies et annexées.

» Dans une clause suivante, pour prévenir toute question qui pourrait émaner de prétendus titres à la couronne, les Chambres déclarent (ayant toujours soin de conserver le même style, la même politique traditionnelle, et de répéter comme une sorte de formule sacramentelle, les expressions des précédents actes d'Élisabeth et de Jacques), *que de la stabilité dans l'ordre de la succession dépendent, sous la protection de Dieu, l'unité, la paix et la tranquillité de cette nation.*

» Les deux Chambres reconnurent qu'un titre de succession douteux ressemblerait trop à une élection, et qu'une élection serait destructive *de l'unité, de la paix et de la tranquillité de cette nation*, choses qu'elles regardaient comme d'une considération de grande importance. Pour pourvoir à ce point essentiel et pour écarter tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'une élection, elles ajoutèrent une clause extraite du précédent acte de la reine Élisabeth, où l'on trouve le gage le plus solennel qu'il soit possible de donner en faveur de la succession héréditaire et la renonciation la plus formelle aux principes de la monarchie élective. *Les Lords spirituels et temporels et les Communes, au nom de tout le peuple susdit, se soumettent fidèlement et humblement, eux-mêmes, ainsi que leurs héritiers et leur postérité à jamais, et promettent fidèlement qu'ils soutiendront, maintiendront et défendront Leurs dites Majestés et aussi les limitations de la couronne, ici spécifiées et contenues, de toute la force de leur pouvoir.* »



Et Burke ajoute immédiatement après :

« Il est si loin d'être vrai que nous ayons acquis, par » la révolution, le droit de choisir nos rois, que, l'eussions-» nous possédé auparavant, la nation anglaise y a solen-» nellement alors renoncé, et l'a abdiqué à jamais pour » elle-même et pour sa postérité. »

« Il est vrai, » continue le même auteur, « qu'à la faveur » des pouvoirs qui dérivaient de la force et de l'occasion, » la nation était alors, en quelque sorte, libre de prendre » le parti qu'il lui plairait pour remplir le trône ; mais elle » n'était libre d'agir ainsi que sur les mêmes fondements » d'après lesquels elle aurait été libre de détruire sa » monarchie et toutes les autres parties de sa Constitu-» tion. Cependant les législateurs n'ont pas pensé qu'un » changement aussi hardi fût compris dans la compétence » de leurs pouvoirs. Il est en vérité bien difficile, et peut-» être impossible, de donner des bornes à la compétence » *abstraite* du pouvoir suprême tel qu'il était exercé alors » par la *Convention*. Mais quant à la compétence *morale*, » celle qui, dans l'exercice même d'un pouvoir plus incon-» testablement souverain, soumet la volonté du moment à » la raison permanente, aux maximes constantes de la » fidélité, de la justice et d'une politique fondamentale et » invariable, ses limites sont parfaitement intelligibles et » vraiment impératives pour ceux qui exercent quelque » autorité dans l'État, sous quelque nom ou à quelque titre » que ce soit. La chambre des Pairs, par exemple, n'est » pas compétente *moralement* pour dissoudre la chambre » des Communes, ni même pour se dissoudre elle-même, » ni pour abdiquer, si elle le voulait, la part qui lui appar-» tient dans la législature du royaume. Quoiqu'un Roi » puisse abdiquer pour sa personne, il ne peut abdiquer » pour la monarchie. Par une raison aussi forte ou plus

» forte encore, la chambre des Communes ne peut renon-
» cer à la portion d'autorité qui lui appartient. L'engage-
» ment et le pacte social, qu'on appelle généralement la
» Constitution, défendent une telle invasion ou un tel
» abandon. Les parties constituantes d'un État sont obli-
» gées de se garder foi publique réciproquement et à
» l'égard de tous ceux qui tirent de leur engagement
» quelque sérieux intérêt, autant que l'État tout entier
» doit tenir sa foi avec les communautés séparées; autre-
» ment la compétence et le pouvoir seraient bientôt con-
» fondus l'un avec l'autre, et il ne resterait plus d'autre loi
» que la raison du plus fort. D'après ce principe, la succes-
» sion à la couronne a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui,
» une succession héréditaire par la loi. Dans l'ancienne
» ligne, elle était telle par la loi commune *(common law)*;
» mais aujourd'hui c'est en vertu d'une loi établie, d'un
» statut *(statute law)* conforme aux principes de la loi
» commune, dont la substance n'est pas changée, mais
» dont on a réglé le mode, et d'un statut dans lequel on a
» défini les personnes. Ces deux espèces de loi sont de la
» même force et dérivent d'une autorité égale, puisqu'elles
» émanent du consentement général et du pacte de la
» convention sociale *(communi sponsione reipublicæ)*, et,
» comme telles, elles lient également le Roi et le peuple
» aussi longtemps que leurs dispositions sont observées et
» qu'elles régissent le même corps politique.

» Si nous ne voulons pas souffrir que l'on nous égare
» dans toutes les subtilités d'une métaphysique sophis-
» tique, il est très-aisé de concilier avec l'existence d'une
» règle fixe l'usage d'une dérogation occasionnelle, de con-
» sacrer le principe sacré de l'hérédité de la couronne
» avec le pouvoir de changer son application, quand il se
» présente un cas d'une nécessité impérieuse; et même,

» dans cette extrémité (si l'on veut évaluer l'étendue de » nos droits d'après l'usage que nous en avons fait lors de » la révolution), cette altération ne peut avoir lieu qu'à » l'égard de la partie vicieuse seulement, qu'à l'égard de » celle qui a produit la nécessité de s'en écarter; et même on » doit alors l'effectuer sans décomposer la masse entière du » corps civil et politique, sous le prétexte de vouloir créer, » avec les premiers éléments de la société, un nouvel » ordre de choses. Un État qui serait privé des moyens dé » faire quelques changements, serait privé des moyens de » se conserver; sans ces moyens, il peut risquer même de » perdre la partie de sa constitution qu'il désirait de con- » server le plus religieusement. Ces deux principes de » *conservation* et de *redressement* opérèrent fortement à » l'époque critique de la révolution, lorsque l'Angleterre » se trouva sans Roi (1). A cette époque, la nation avait » perdu le soutien de son antique édifice; elle ne voulut

(1) « Il n'y a rien de si naturel, en théorie surtout, que toute association » humaine se rassemble comme elle peut se rassembler, c'est-à-dire par ses » représentants présidés par un chef, pour faire des lois et veiller aux intérêts » de la communauté. Je ne conteste nullement sur ce point. Je dis seulement » que le corps représentatif intermittent, s'il est surtout accidentel et non » périodique, est, par la nature même des choses, partout et toujours » inhabile à gouverner, et que, pendant ses sessions même, il n'a d'existence » et de légitimité que par son chef.

» Transportons en Angleterre la scission politique que j'ai supposée tout à » l'heure en France. Divisons le Parlement; où sera le véritable, avec le » Roi? Que si la personne du Roi était douteuse, il n'y aurait plus de *Parle- » ment*, mais seulement des *Assemblées* qui chercheraient le Roi; et si elles » ne pouvaient s'accorder, il y aurait guerre et anarchie. Faisons une suppo- » sition plus heureuse, et n'admettons qu'une *Assemblée*; jamais elle ne sera » *Parlement*, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé le Roi; mais elle exercera licitement » tous les pouvoirs nécessaires pour arriver à ce grand but, car ces pouvoirs » sont nécessaires, et par conséquent de droit naturel. Une nation ne pouvant » s'assembler réellement, il faut bien qu'elle agisse par ses représentants. » A toutes les époques d'anarchie, un certain nombre d'hommes s'empare- » ront toujours du pouvoir pour arriver à un ordre quelconque; et si cette » Assemblée, en retenant le nom et les formes antiques, avait de plus l'as- » sentiment de la nation, manifesté au moins par le silence, elle jouirait de

» pas cependant le détruire tout entier ; au contraire, elle
» réforma seulement la partie défectueuse de cette ancienne
» Constitution, en conservant les parties qui n'étaient pas
» altérées. Elle conserva ces anciennes parties exactement
» comme elles étaient, et elle fit en sorte que la partie
» renouvelée pût s'y adapter. Elle agit par le moyen des
» masses organisées de notre vieille forme d'organisation,
» et non pas par celui des molécules organiques d'un
» peuple tout décomposé. Dans aucun temps peut-être,
» la souveraine législature n'a montré un intérêt plus
» tendre pour ce principe fondamental de la Constitution
» anglaise, qu'à cette époque de la révolution où elle dévia
» de la ligne directe de la succession héréditaire. La cou-
» ronne fut portée un peu au-delà de la ligne qu'elle avait
» parcourue jusqu'alors, mais cette nouvelle ligne partait de
» la même souche ; c'était une branche encore appelée à
» hériter, une branche du même sang, distinguée seule-
» ment par le titre de *la branche protestante*. Lorsque la
» législature altéra la direction, mais conserva le prin-
» cipe, elle prouva qu'elle le regardait comme inviolable.

» D'après ce principe, la loi de la succession avait reçu
» jadis quelques amendements, et avant l'époque de la
» révolution ; mais le principe de l'hérédité survécut tou-
» jours avec une sorte d'immortalité à travers tous ces
» changements.

. . . . . *Multos quæ per annos*
Stat fortuna domûs et avi numerantur avorum.

» Tel est l'esprit de notre Constitution, non-seulement

» toute la légitimité que ces circonstances malheureuses comportent. » (Extrait d'un ouvrage de M. de Maistre, intitulé : *Du Pape*, t. 1, p. 34.)

On lit dans le *Projet de paix perpétuelle*, par S. Kant, une définition de la liberté légale en ces mots :

« Elle consiste à n'obéir qu'à des lois auxquelles on a pu donner son
» consentement. »

» dans le cours ordinaire des choses, mais même dans
» toutes nos révolutions. De quelque manière qu'aucun
» prince soit monté sur le trône, soit qu'il ait dû sa cou-
» ronne à la loi, soit qu'il l'ait conquise par la force, le
» principe de l'hérédité de la succession a toujours été
» continué ou adopté. »

« Le peuple anglais, » est-il dit plus loin, « regarde
» l'hérédité légale de la succession au trône comme un
» des droits de la nation, et non pas comme un de ses
» griefs ; comme un avantage, et non pas comme un désa-
» vantage ; comme un soutien de la liberté, et non pas
» comme un moyen de servitude. Il regarde l'ensemble
» de son gouvernement, *tel qu'il est*, comme d'une valeur
» inestimable, et il est persuadé que la succession paisi-
» ble à la couronne est un des gages de la stabilité et de la
» perpétuité de toutes les parties de notre Constitution.

» Avant de passer à un autre article, il est nécessaire
» de s'arrêter à un des misérables artifices que les parti-
» sans de la doctrine de l'élection à la couronne, sont tou-
» jours prêts à employer pour répandre de la défaveur
» sur ceux qui soutiennent les vrais principes de notre
» Constitution. Rien de plus commun que de les voir trai-
» ter leurs disputes comme s'ils les soutenaient contre
» quelques-uns de ces fanatiques d'esclavage, tombés
» aujourd'hui dans le mépris, qui soutenaient autrefois
» que *la couronne était de droit divin, héréditaire et invio-
» lable*, chose que pas une créature ne voudrait soutenir
» aujourd'hui. Ces anciens fanatiques *d'un seul* pouvoir
» arbitraire dogmatisaient comme si la royauté hérédi-
» taire était le seul gouvernement légal qu'il y eût au
» monde, exactement de même que les fanatiques modernes
» du pouvoir arbitraire *du peuple*, soutiennent que l'élec-
» tion du peuple est le seul moyen de conférer une auto-

» rité légitime. Ces vieux enthousiastes de la prérogative » royale étaient fous et peut-être impies dans leur doc» trine. Comme si la monarchie avait reçu plus particu» lièrement qu'aucune espèce de gouvernement la sanction » divine ! et comme si le droit de gouverner par héritage » était, à la rigueur, *irrévocable* dans chaque personne et » dans toutes les circonstances ! Irrévocabilité qui n'est » dans l'essence d'aucun droit civil ou politique. Mais une » opinion absurde sur le droit héréditaire du Roi à la cou» ronne, ne peut pas porter préjudice à celle qui est rai» sonnable et fondée sur des principes solides de législa» tion et de politique, tandis que les systèmes erronés, » que l'on peut établir sur une question, ne justifient pas » ceux qui leur sont contraires dans l'extrémité opposée. »

L'auteur examine ensuite si le peuple anglais possède *le droit de déposer, pour inconduite, ceux qui le gouvernent.*

« Peut-être, » dit-il, « que les craintes que nos an» cêtres ont eues d'offrir un tel exemple, *celui de déposer* » *pour inconduite*, a été cause que, dans la déclaration » de l'acte qui établit l'abdication du roi Jacques, ils » ont été trop sur leurs gardes et même trop minutieux, » si l'on peut dire que ce soit là un tort (1). Mais toutes » ces précautions et toutes ces réunions de circonstances » servent à faire voir l'esprit de prudence qui régnait dans » les conseils de la nation, conseils dirigés cependant par » des hommes que l'oppression qu'ils venaient de sur» monter avait irrités, que leur triomphe avait exaltés et » que leur situation disposait naturellement à des partis

(1) « Que le roi Jacques II s'étant efforcé de *bouleverser la Constitution* » *du royaume*, en rompant le *pacte primordial* entre le Roi et le peuple, et » qu'ayant, par l'avis des jésuites et d'autres personnes corrompues, violé les » lois *fondamentales*; que, *s'étant retiré du royaume*, il a *abdiqué* le gouver» nement, et que, par là, le trône est devenu *vacant*. »

» extrêmes et violents ; elles servent à faire connaître avec » quelle sollicitude ces grands hommes, qui influaient sur » la conduite des affaires, à cette grande époque, s'efforcèrent de faire naître du sein de la révolution une paix » durable, et non pas d'en faire, pour l'avenir, une source » de révolutions.

» Il n'est pas un seul gouvernement qui pût subsister » un seul instant, s'il était permis de le renverser pour » une chose aussi vague et aussi indéfinie que l'idée que » l'on a de l'*inconduite*. Ceux qui dirigeaient la révolution » n'ont pas fondé l'abdication virtuelle du roi Jacques sur » un principe aussi léger et aussi incertain. Ils ne l'accusaient de rien moins que du projet, constaté par une » foule d'actes manifestes, de renverser l'Église protestante et l'État, ses lois fondamentales et ses libertés » incontestables, et d'avoir rompu le pacte primordial » entre le Roi et le peuple. Ceci est plus qu'*inconduite*. » Une nécessité des plus fortes et des plus supérieures à » la loi les détermina à faire cette démarche, et ils la firent » avec cette sorte de répugnance qu'on éprouve quand » on agit d'après la plus rigoureuse de toutes les lois. Ce » n'était pas dans la perspective de nouvelles révolutions » qu'ils plaçaient leur confiance dans la sûreté de la Constitution. Le but politique de toutes les déterminations » était, au contraire, de mettre tous les souverains futurs » presque dans l'impossibilité de forcer de nouveau le » royaume à la nécessité de recourir à des remèdes aussi » violents. Ils ont laissé la couronne ce qu'elle a toujours » été, aux yeux et dans l'esprit de la loi, au-dessus de » toute responsabilité ; mais, pour rendre la couronne » encore plus indépendante, ils ont réuni tout le poids de » la responsabilité sur les ministres de l'État.

» Dans le statut de la première année du règne du roi

» Guillaume, appelé *Acte déclaratif des droits et libertés*
» *des sujets, et pour fixer la succession de la couronne*, ils
» ont établi que les ministres serviraient la couronne con-
» formément aux termes de cet acte. Bientôt après, ils
» pourvurent aux *assemblées fréquentes du Parlement*, par
» le moyen desquelles toute l'administration devait être
» sous l'inspection constante et sous le contrôle vigilant
» des représentants du peuple et des grands du royaume.
» Dans le grand acte constitutionnel qui suivit, je veux
» dire celui de la douzième et de la treizième année du
» règne de Guillaume, nos ancêtres ont établi, pour limi-
» ter encore plus la couronne, et pour *mieux* assurer les
» droits et libertés des sujets, *qu'aucun pardon scellé du*
» *grand sceau d'Angleterre ne pourrait être opposé comme*
» *exception, contre une accusation intentée par les Com-*
» *munes assemblées en Parlement.* Ainsi les règles gou-
» vernementales consignées dans la déclaration des droits,
» l'inspection constante des Parlements, le droit d'accu-
» sation, parurent des moyens beaucoup meilleurs, non-
» seulement pour assurer la Constitution et la liberté, mais
» même pour prévenir les vices d'administration que
» cette réserve d'un droit si difficile dans la pratique, si
» incertain dans son emploi, et souvent si pernicieux dans
» ses conséquences, le droit de *destituer ceux qui nous*
» *gouvernent.*

» La destitution d'un Roi peut rarement, si même elle
» le peut jamais, avoir lieu sans le secours de la force.
» Cela devient alors l'affaire de la guerre et non pas de
» la Constitution. Les armes commandent aux lois et les
» réduisent au silence ; les tribunaux sont anéantis en
» même temps que la paix, qu'il n'est plus en leur pouvoir
» de maintenir. La révolution de 1688 a été obtenue par
» une juste guerre, dans le seul cas où une guerre, et sur-

» tout une guerre civile, peut être juste. La question de
» détrôner les Rois sera toujours ce qu'elle a toujours été,
» une question très-extraordinaire et totalement hors de la
» loi ; une question qui, comme toutes les questions d'État,
» roule plus sur certaines dispositions des esprits, sur
» certains moyens et sur des conséquences probables, que
» sur des droits positifs. De même que ces abus-là ne
» peuvent pas être d'un genre commun, ce ne doit pas
» être non plus à des esprits communs à les discuter.
» La ligne spéculative de démarcation qui indique le mo-
» ment où l'obéissance-doit cesser et celui où la résistance
» doit commencer, est en vérité bien douteuse, bien diffi-
» cile à apercevoir et plus encore à définir. Ce n'est pas
» un seul acte ou un seul événement qui peut le déter-
» miner. Il faut que l'on ait bien mésusé du pouvoir et
» que le gouvernement soit dans une grande confusion ;
» il faut que la perspective de l'avenir soit aussi mau-
» vaise que l'a été l'expérience du passé, avant que
» cette idée puisse venir à l'esprit. Quand les choses sont
» arrivées à cette situation déplorable, la nature même du
» mal indique celle du remède, à ces hommes que la na-
» ture a doués des qualités nécessaires pour adminis-
» trer à l'État malade cette potion ambiguë et amère. Le
» temps, les occasions, les provocations leur fourniront
» alors les leçons nécessaires ; le sage se déterminera
» par la gravité du cas ; l'irritable, par sa sensibilité à
» l'oppression ; l'esprit élevé, par le dédain et l'indigna-
» tion qu'il éprouve en voyant le pouvoir confié à des
» mains qui en sont indignes ; le brave et le téméraire,
» par cet amour honorable des dangers dans une cause
» généreuse. Mais, à bon droit ou à tort, une révolution
» paraîtra toujours la dernière ressource à celui qui pense
» et à celui qui aime le bien. »

Dans un troisième et dernier article, Burke s'attache à rectifier l'opinion de ceux qui voudraient déduire de la révolution de 1688, que le peuple anglais acquit, à cette occasion, le droit fondamental *de composer un gouvernement pour lui-même ;* cette assertion, dit le célèbre publiciste, a pour le moins aussi peu de rapport avec ce qui s'est passé au temps de la révolution, soit en fait, soit en principe, que celle qui nous attribue, depuis 1688, *le droit de choisir ceux qui nous gouvernent et de les déposer pour inconduite.*

« La révolution, » dit-il, « a eu pour objet de conser- » ver nos *anciennes* et incontestables lois et libertés, et cette » *ancienne* Constitution, qui est leur seule sauvegarde. » Si l'on désire connaître l'esprit de notre Constitution, la » politique qui a régné à cette grande époque, qui nous l'a » conservée intacte jusqu'à ce jour, que l'on consulte notre » histoire, nos registres, les actes de notre Parlement et » nos journaux.

» La simple idée de la formation d'un nouveau gou- » vernement suffit pour nous remplir de dégoût et d'hor- » reur, et cette prétention est aussi dénuée de fondement » ou de toute apparence d'autorité, qu'elle nous convient » peu et nous paraît peu désirable.

» Nous souhaitions, à l'époque de la révolution, et nous » souhaitons encore aujourd'hui, ne posséder tout ce que » nous possédons que comme un *héritage de nos ancêtres.* » Nous avons eu grand soin de ne greffer sur ce corps » et sur cette souche d'héritage, aucun rejeton qui ne fût » point de la nature de la plante originaire. Toutes les » réformes que nous avons faites jusqu'à ce jour sont pro- » venues des rapports qu'elles avaient avec l'antiquité ; et » j'espère, je suis même persuadé, que tout ce qui pourra » être fait par la suite sera soigneusement dirigé d'après

» les mêmes analogies, les mêmes autorités et les mêmes » exemples.

» Notre plus vieille réforme est celle de la grande Charte. » Cependant, » ajoute l'auteur, « tous nos grands hommes » ont réuni leurs efforts pour démontrer la généalogie de » nos libertés; ils se sont efforcés de prouver que la grande » Charte, celle du roi Jean, était en rapport avec une » autre Charte d'Henri Ier, et que l'une et l'autre n'étaient » rien moins qu'une nouvelle confirmation d'une autre loi » du royaume encore plus ancienne.

» Dans la fameuse loi de la troisième année du règne de » Charles Ier, appelée *la Pétition des droits*, le Parlement » dit au Roi : — Vos sujets ont hérité de cette liberté; — » ne fondant pas la réclamation de leurs franchises sur » des principes abstraits comme les *droits de l'homme*, mais » sur les droits des Anglais à un patrimoine provenant de » leurs ancêtres. Selden et autres savants profonds qui ont » rédigé cette *pétition des droits*, n'étaient pas étrangers » à toutes les théories générales concernant les *Droits de* » *l'Homme;* mais, pour des raisons dignes de cette sa» gesse pratique qui l'emportait sur leur savoir théorique, » ils ont préféré ce titre positif, authentique et *hérédi*» *taire*, à ce droit vague et spéculatif, qui aurait exposé » leur héritage certain au gaspillage et à la déprédation » de tous les esprits extravagants et litigieux.

» La même politique agit dans toutes les lois qui ont » été faites depuis, pour la conservation de nos libertés. » Dans le fameux statut de la première année de Guil» laume et de Marie, appelé la *Déclaration des droits*, les » deux chambres n'ont pas proféré une seule parole du » droit de composer un gouvernement pour l'Angleterre; » on voit que tout leur soin a été d'assurer la religion, les » lois et les libertés dont ils avaient été si longtemps en pos-

» session, et auxquelles on avait fait dernièrement courir » des risques. *Prenant*, est-il dit dans cet acte de Guil-» laume et de Marie, *dans la plus sérieuse considération les » meilleurs moyens de fonder des institutions qui puissent » mettre leur religion, leurs lois et leurs libertés à l'abri du » danger d'être encore renversées.* Ils s'assurent du succès de » toutes leurs démarches en établissant, comme les *meil-» leurs* moyens, la nécessité de faire, en premier lieu, » *comme leurs ancêtres avaient accoutumé de faire en cas » semblables, pour démontrer leurs anciens droits et leurs » libertés, de déclarer.....* Et alors ils prient le Roi et la » Reine *qu'il soit déclaré et ordonné que tous et chacun des » droits et libertés affirmés et déclarés, sont les véritables, » anciens et indubitables droits et libertés du peuple de ce » royaume* (1).

» On remarquera que, depuis l'époque de la grande » Charte jusqu'à celle de la déclaration des droits en 1689, » telle a été la politique constante de notre Constitution, » de réclamer et de maintenir nos libertés comme un héri-» tage qui nous avait été *substitué* par nos aïeux, et que » nous devions transmettre à notre postérité comme un » bien appartenant spécialement au peuple de ce royaume, » sans aucune espèce de rapport avec un autre droit plus » général ou plus ancien. Par ce moyen, notre Constitu-» tion conserve de l'unité, malgré la grande diversité de » ses parties. Nous avons une couronne *héréditaire*, une » pairie *héréditaire*, une chambre des Communes et un peu-» ple qui tiennent, par *l'héritage* d'une longue suite d'ancê-» tres, leurs priviléges, leurs franchises et leurs libertés.

(1) Il faut bien distinguer la différence qui existe entre la loi *déclarative* et une loi nouvelle. La première est la *déclaration* et la *reconnaissance* des lois fondamentales, à l'observation desquelles le Roi lui-même est obligé de se soumettre. C'est pourquoi l'on voit, dans la citation ci-dessus, que l'on insiste particulièrement sur ce point.

» Cette politique me paraît être l'effet d'une profonde » réflexion, ou plutôt l'heureux effet de cette imitation de » la nature qui, bien au-dessus de la réflexion, est la sa» gesse par essence. L'esprit d'innovation est, en général, » le résultat combiné de vues intéressées et de vues bor» nées. Ceux qui ne tiennent aucun compte de leurs ancê» tres, en tiendront bien peu de leur postérité. En outre, » le peuple anglais sait très-bien que l'idée de l'héritage » procure un principe sûr de conservation et un principe » sûr de transmission, sans exclure cependant le principe » d'amélioration. Il laisse la liberté d'acquérir, mais il *as»sure* ce qui est acquis. Tous les avantages que procure » à un État une conduite dirigée par de telles maximes, » sont fortement garantis, comme le serait un arrangement » de famille, une substitution perpétuelle. Par cette poli» tique constitutionnelle, qui agit d'après les règles de la » nature, nous recevons, nous possédons, nous transmet» tons notre gouvernement et nos priviléges de la même » manière dont nous recevons, possédons et transmettons » nos propriétés et la vie. Les institutions de la politique, » les biens de la fortune, les dons de la Providence nous » sont transmis et sont transmis par nous de la même » manière et dans le même ordre. Notre système politique » est dans une symétrie et dans un accord parfait avec » l'ordre du monde et avec cette manière d'exister qui » convient à un corps permanent composé de parties pas» sagères ; à un corps où, par la disposition d'une sagesse » merveilleuse qui établit cette grande et mystérieuse » incorporation de la race humaine, le tout, à la fois, » n'est jamais vieux, entre deux âges, ou jeune, mais dans » la situation d'une constance immuable, et se perpétue » dans la même situation au milieu du dépérissement » continuel, des chutes, des renouvellements et du mou-

» vement progressif. Ainsi, en imitant la marche de la » nature dans la conduite de l'État, nous ne sommes » jamais totalement neufs dans ce que nous acquérons, » jamais totalement hors d'usage dans ce que nous con- » servons. En adhérant ainsi aux manières d'agir et aux » principes de nos ancêtres, nous ne sommes pas guidés » par la superstition des antiquaires, mais par l'esprit » d'une analogie philosophique. En adoptant ce principe » d'héritage, nous avons donné à notre gouvernement une » ressemblance avec les rapports de famille; nous avons » étroitement uni la Constitution de notre pays à nos liens » domestiques les plus chers. Dans le sein de nos familles, » nous avons adopté nos lois fondamentales, et nous avons » rendu inséparables, et nous chérissons avec toute la » chaleur que réfléchissent et que se procurent mutuelle- » ment tant d'objets d'amour réunis et combinés, notre » Gouvernement, nos foyers, nos tombeaux et nos autels. »

En lisant ces pages éloquentes, on est frappé des grandes vérités qu'elles renferment; on se sent pénétré d'une profonde admiration pour l'homme qui sut imprimer, par sa présence en Angleterre, ce haut degré de sagesse à la révolution dont il se constitua le chef. La Constitution de l'Angleterre est encore aujourd'hui ce qu'elle était après l'établissement de la couronne, en 1689. La Grande-Bretagne possède toujours sa royauté héréditaire et son Parlement, composé d'une chambre des Pairs, dont les membres siégent par droit d'hérédité, et d'une chambre des Communes, qui est le produit de l'élection nationale. Cependant, que de changements importants introduits dans l'État, non-seulement depuis la révolution de 1688, mais même depuis que Burke traça ces lignes immortelles! Un fait seul, l'émancipation des catholiques, en dit plus sur ce sujet que tous les

autres réunis (1). En 1688, l'Angleterre se voit à la veille de perdre ses droits et ses libertés par le fait d'un Roi catholique ; le catholicisme, dans son sein, conspire la ruine des lois et des priviléges de la nation. Au XIX[e] siècle, les portes du Parlement s'ouvrent pour ces mêmes catholiques ; on les appelle à partager le beau privilége de coopérer à la législature de l'Empire britannique. Ce que la royauté avait voulu obtenir par la violence, vers la fin du XVII[e] siècle, ce qui coûta le trône à un Roi et à sa dynastie, la nation le demande cent cinquante ans plus tard, et le pouvoir législatif l'accorde sans crainte de compromettre la sûreté de l'État et de cette dynastie protestante qui ne règne qu'en vertu de la révolution de 1688 ; car aujourd'hui le temps a consacré ce qui eut le caractère de l'usurpation, aux yeux de beaucoup d'esprits prévenus contre cette révolution. Aussi, fille du temps, la légitimité ne s'établit véritablement que par la durée, car cette durée elle-même renferme implicitement l'assentiment de la nation. « Le prince, » dit Pythagore,

(1) Les opinions gouvernementales de Burke étaient favorables à la liberté. Comme membre de la chambre des Communes, il votait avec les Whigs. L'émancipation des catholiques en Irlande l'occupa vivement peu d'années avant sa mort, et l'utilité d'admettre cette portion de la nation anglaise aux droits d'électeur, lui fournit, en 1792, la matière d'une lettre à sir Hercule Langrishe. Burke termina sa carrière en 1797. Nul doute que les opinions émises par Burke ne sont pas celles des radicaux d'aujourd'hui. Aux yeux de ceux-ci, l'illustre écrivain anglais doit nécessairement être un homme qui déraisonne. Mais, en 1688, il n'y avait que des Whigs et des Tories, et ce sont les principes des premiers, à l'époque de la révolution, que l'auteur a eu en vue de bien expliquer, pour qu'on ne les confondît point avec les principes radicaux de l'époque où il écrivait. Entre les Whigs et les radicaux, il y a un abîme qu'une autre révolution seule peut combler.

Bien que les noms de Tories et de Whigs ne signifient plus aujourd'hui tout ce qu'ils signifiaient jadis, et que ces deux grands partis tendent à s'effacer de plus en plus, pour faire place à un parti national et monarchique, nous croyons que les principes émis par Burke sont toujours ceux professés par les débris des Tories et des Whigs.




» est une fiction de la loi ; la nation est une réalité. » Entre une fiction et une réalité, s'il y a duel, à qui doit rester la victoire? La légitimité, celle, bien entendu, qui se fonde sur la durée, ne peut donc s'établir que du consentement de la nation ; attaquer cette légitimité, c'est non-seulement s'en prendre au souverain, mais à la nation entière ; c'est un crime de lèse-nation. Or, ce sera toujours une preuve du bon sens et de la sagesse d'un peuple, de porter le plus grand respect aux institutions qui le régissent, si elles ne blessent ni la morale, ni les préceptes de l'éternelle raison, plutôt que de se jeter, en aventuriers hardis, sur la mer orageuse des révolutions, dans le but d'acquérir l'impossible : des institutions et un gouvernement parfaits (1).

Ce sera également une forte présomption en faveur de la légèreté et de l'inconstance d'une nation, si on la voit, semblable au papillon qui voltige de fleur en fleur, voltiger d'une forme de gouvernement à une autre ; faire, refaire, défaire ses constitutions; adorer tour à tour une liberté sans frein et le despotisme le plus farouche ; soutenir le principe de la légitimité et du droit divin et la souveraineté du peuple ; établir un conflit permanent entre le souverain et la nation, en laissant systématiquement dans le vague, comme pour s'en faire un arsenal de guerre, les questions les plus importantes pour le repos, la tranquillité et la stabilité de l'État. Mais quand, chez certains peuples, on voit le désordre envahir les

(1) Le caractère anglais n'est pas révolutionnaire. Tout progrès, pour être accepté de cette nation, doit se rattacher au passé. Un homme d'État n'y peut réformer les abus qu'à condition de conserver le tronc où ces rameaux parasites avaient été greffés. La devise des Anglais, c'est améliorer sans bouleverser, avancer sans détruire la route derrière soi; leur politique, c'est le progrès sous la forme de la tradition, l'évolution lente et régulière au lieu des saccades révolutionnaires.

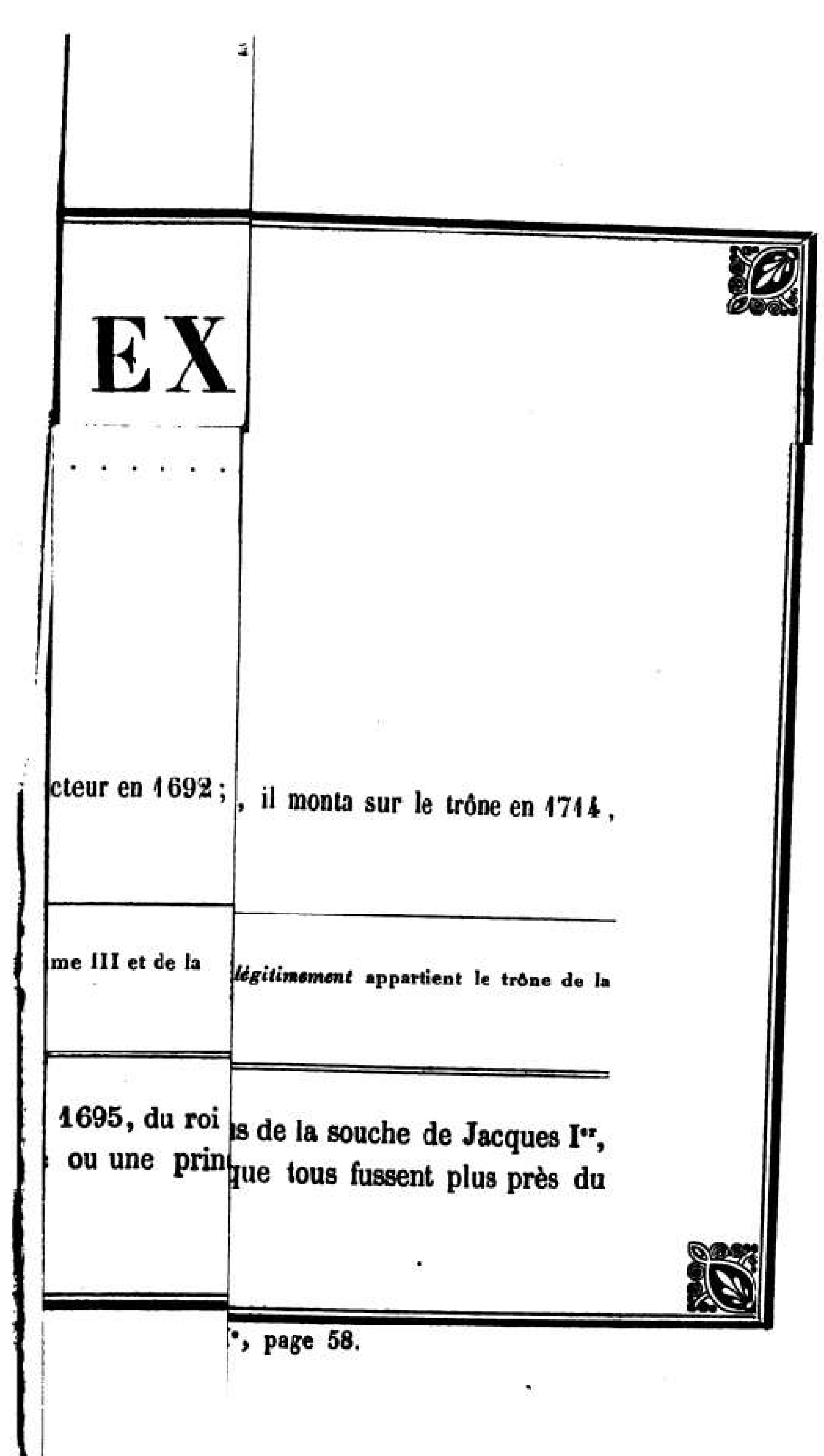


esprits ; quand les imaginations sont perverties et gâtées ; quand le jugement est faussé, comment serait-il possible que, de cette confusion intellectuelle, on vît sortir des institutions et des lois qui ne fussent pas empreintes du même caractère ? Ces lois, produit d'un délire national, sèmeront dans le monde matériel, où devraient, dans l'intérêt de tous, régner l'ordre, la sécurité et le respect des lois divines et humaines, le désordre et l'anarchie.

« Et comme on n'a semé qu'épouvante et qu'horreur,
« On ne recueille enfin que trouble et que terreur. »

(CORNEILLE, *Héraclius*, acte Ier, scène 1re.)





EX

. . . .

cteur en 1692 ; , il monta sur le trône en 1714,

me III et de la *légitimement* appartient le trône de la

1695, du roi is de la souche de Jacques Ier,
ou une prin que tous fussent plus près du

', page 58.

CHAPITRE NEUVIÈME.

LA

RÉVOLUTION EN ÉCOSSE ET EN IRLANDE.

L'Écosse donna ses Rois à l'Angleterre pour devenir son esclave.

« Ce fut toujours la domination de la « grande sur la petite île (l'Irlande). »

(Hallam, *Hist. const.*)



SOMMAIRE.

I. Rivalité nationale entre l'Écosse et l'Angleterre. — La Réforme et l'Église presbytérienne introduites en Écosse. — Lutte entre la Royauté et l'Église presbytérienne.

II. La Révolution en Écosse faite par le parti presbytérien. (1688). — La *Convention* écossaise déclare Jacques II déchu de ses droits et proclame Guillaume III et Marie, roi et reine d'Écosse.

III. Précis de l'histoire d'Irlande jusqu'à l'avénement de Jacques II.

IV. Desseins de Jacques II sur l'Irlande.— Lord Clarendon nommé vice-roi d'Irlande. — Le comte de Tyrconnel succède à Clarendon (1687). — Triomphe complet du Catholicisme en Irlande.— Terreur des protestants irlandais.

V. Jacques II à la Cour de France. — Politique de Louis XIV à l'égard de l'Irlande. — Il fournit des secours à Jacques II pour son expédition en Irlande.

VI. Descente de Jacques II en Irlande (mars 1689). — Son gouvernement; sa politique contraire à la nationalité irlandaise.

VII. Couronnement de Guillaume III et de Marie. — La Convention transformée en Parlement. — Les partis après la révolution.





LA

RÉVOLUTION EN ÉCOSSE ET EN IRLANDE.

I. Depuis la Réforme religieuse, l'histoire d'Écosse est liée à celle du calvinisme, et c'est là ce qui lui imprime un caractère si différent de celui de l'histoire d'Angleterre.

Knox, le fondateur de la Réforme en Écosse, avait adopté le système théologique de Calvin ; et une constitution ecclésiastique, formée, en 1560, sur le modèle de celle de Genève, y fut introduite par la seule autorité du clergé calviniste.

L'enthousiasme religieux, s'élevant avec la violence d'un ouragan, balaya d'abord devant lui presque tous les vestiges de la souveraineté royale ; la religion catholique fut abolie, et les doctrines de la Réforme embrassées avec d'autant plus d'ardeur, que la reine Marie Stuart adhérait fortement à l'Église de Rome. Les scandales de sa Cour étaient attribués au relâchement de ses principes religieux, à la coupable indulgence de cette Église pour les débordements des grands, et le clergé catholique était un plus grand objet de haine à cause de ses immenses richesses et de ses vices nombreux.

Alors s'éleva cette lutte entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, entre la Couronne et l'Église presbytérienne ; la première soutenue en général par la législa-



ture, l'autre par la voix d'un peuple en courroux; lutte mémorable dans les fastes de l'histoire, qui coûta la vie à deux têtes couronnées de la Maison de Stuart, et condamna leurs descendants à un exil perpétuel (1).

La lassitude amena cependant une transaction entre les deux partis. On céda de part et d'autre sur quelques points. Il fut convenu que les prélats catholiques conserveraient les deux tiers de leurs revenus, avec leur rang et leur siége au Palement. Il était entendu qu'à leur mort, les évêchés seraient supprimés; mais, à mesure que les extinctions survenaient, la Cour nommait aux siéges vacants, des ministres protestants avec lesquels elle composait secrètement, et elle manifesta l'intention de rétablir le régime épiscopal dans toute sa force. La clameur publique s'éleva hautement contre cette prétention de la Cour. La prélature, qu'elle fût protestante ou catholique, était en abomination au peuple, et le système de l'Église presbytérienne reçut, en 1592, la sanction de la législature.

Les premiers ministres presbytériens exerçaient une grande influence personnelle sur le peuple écossais; les formes républicaines de leur système répandaient partout les idées d'indépendance; aussi la nouvelle Église saisit-elle avec empressement toutes les occasions de s'immiscer dans le gouvernement civil et politique. Elle prétendit, entre autres choses, au droit de censurer librement, non-seulement dans ses assemblées, mais du haut de la chaire, les mesures du gouvernement et jusqu'à la conduite personnelle du Roi.

Cette extravagante prétention suscita des débats très-

(1) Robertson, *Hist. of Scotland.* — Broes, *Kerkervorming* (Réforme de l'Église). — Guizot, *Hist. de la Révolution d'Angleterre.* — Thierry, t. III. — Hallam, *Hist. const. d'Angleterre.* — Lingard, *Hist. of England.* — Hume, *Hist. of England.*



vifs entre Jacques VI et le clergé presbytérien ; elle augmenta l'aversion du Roi pour le presbytérianisme écossais, pour cette Église démocratique si contraire à ses idées sur la royauté.

Ce fut au milieu de cette lutte que Jacques, Roi d'Écosse, fut appelé, à la mort de la reine Élisabeth, en 1603, à la couronne d'Angleterre. Il quitta son pauvre royaume (1) pour aller prendre possession de son opulent héritage, où il fut proclamé Roi sous le nom de Jacques Ier, nom sous lequel il est connu dans l'histoire.

Bien peu de monde ignore l'histoire des rivalités de l'Angleterre et de l'Écosse, avec les guerres sans fin qu'elles entraînèrent ; les négociations, les alliances, les traités, les perfidies de toute espèce y furent employés. L'Écosse avait contre elle une rivale plus riche, plus peuplée, moins divisée surtout, car les grands barons d'Écosse avaient maintenu leur puissance féodale plus longtemps que ne l'avaient fait les barons anglais ; mais un royaume ne périt pas tout à coup. Il serait trop long de rapporter ici les faits de l'histoire des deux pays, qui montrent la longue résistance de l'Écosse à la domination anglaise, et les efforts, souvent couronnés de succès, plus souvent infructueux, qu'elle tenta pour échapper à une domination abhorrée. Ceux qui estiment l'indépendance de la patrie comme le plus grand bien, et pour ainsi dire la seule vraie liberté, comprendront la vivacité du ressentiment que nourrissaient les Écossais contre leurs voisins.

(1) L'état de pénurie dans lequel le roi Jacques vivait en Écosse était si grand, qu'il ne possédait pas même une paire de bas de soie, et qu'à l'occasion d'une solennité publique, il fut obligé d'en emprunter à un des seigneurs de sa Cour : l'anecdote est consignée dans un des ouvrages de Walter Scott.



Ce qu'une guerre meurtrière, qui avait duré pendant des siècles, et dont les calamités n'avaient été atténuées que par de rares intervalles de paix ; ce que des hostilités sans cesse renaissantes n'avaient pu faire : la soumission de l'Écosse à l'Angleterre, la mort d'une vieille reine dans son palais de White-Hall, le firent sans secousses et sans déchirements. Élisabeth meurt et Jacques d'Écosse est proclamé son successeur.

L'avénement de ce prince au trône d'Angleterre fut un coup mortel porté à l'indépendance de l'Écosse. Les Écossais s'en réjouissaient cependant, car un prince de leur sang allait, disaient-ils, dicter des lois à l'Angleterre. Tout au rebours de leurs espérances, Jacques VI d'Écosse devint Jacques Ier d'Angleterre. En prenant ce nouveau nom, le sang écossais parut cesser de couler dans ses veines ; s'il se souvint de ses anciens sujets, ce fut comme d'un appendice de ses États nouveaux, et non point pour leur assurer cette indépendance tant défendue par ses ancêtres ; moins encore la prééminence dont les Écossais s'étaient flattés en voyant partir leur Roi pour l'Angleterre.

Les Écossais apprirent à leurs dépens qu'en perdant un prince national, ils perdaient leur principale force, et l'Écosse, quoique décorée du titre de royaume, ayant son Parlement et ses lois particulières, ne fut plus de ce jour qu'une province de l'Angleterre, et placée, à l'égard de celle-ci, dans une position à peu près identique à celle de l'Irlande depuis la conquête.

Aussitôt que Jacques se vit établi sur le trône d'Élisabeth, il redoubla tous ses efforts pour introduire en Écosse un système de gouvernement ecclésiastique semblable à celui d'Angleterre. Son orgueil était flatté en voyant la soumission du clergé anglican. Qu'on juge de

ce qui dut se passer dans l'âme du monarque, lorsqu'un membre de ce clergé se prosterna, à une conférence théologique, devant la majesté royale, en s'écriant : « qu'il » ne doutait point qu'elle ne parlât par la grâce spéciale » de Dieu (1). » Encensé comme une émanation de la divinité en Angleterre, Jacques dut ressentir bien plus vivement les humiliations dont l'avait abreuvé le clergé presbytérien en Écosse. Ce souvenir l'importunait ; aussi, la ruine de cette Église fut résolue par le Roi, et rien alors ne paraissait devoir s'opposer à l'exécution de ce dessein.

Les forces militaires de l'Angleterre étaient à sa disposition pour réduire l'Écosse à l'obéissance en cas de résistance ; et à l'aide du Parlement de ce royaume, Jacques y rétablit l'Église épiscopale en 1610.

Charles Ier s'appliqua, à l'exemple de son père, à détruire le presbytérianisme, dont la constitution républicaine lui était odieuse, et à rétablir l'épiscopat dans la plénitude de son autorité et de sa splendeur. En 1636, l'œuvre semblait près de son terme ; l'épiscopat avait recouvré sa juridiction, plusieurs prélats siégeaient dans le conseil d'Écosse et y possédaient la prépondérance. « Ces évêques, » dit Hallam, « dont plusieurs étaient » abhorrés comme apostats par leurs concitoyens, et » méprisés pour leurs vices, cherchèrent de l'appui dans » l'Église alliée d'Angleterre qui triomphait avec éclat. » Assimiler en tous points les deux établissements, tel » avait été depuis longtemps le projet favori de la Cour » comme celui des prélats anglicans. L'Église d'Écosse » manquait encore d'une institution essentielle et caractéristique, d'une liturgie régulière. » Charles voulut y pourvoir ; « mais, en préparant ce qu'on a appelé le

(1) Hallam, chap. XVII.



» *livre de l'office*, on ne suivit pas exactement le modèle
» anglais ; toutes les variations eurent une tendance vers
» le culte romain. Il est plus sage de penser, » ajoute
l'auteur cité, « que Laud avait par là l'intention de pré-
» parer la voie à un changement semblable en Angle-
» terre, que de croire, comme quelques personnes l'ont
» imaginé, que les évêques écossais, par un sentiment
» d'indépendance, aient voulu que leur rituel fût ainsi
» distinct (1). »

Quoi qu'il en soit, l'introduction de cette nouvelle liturgie eut les conséquences les plus désastreuses pour l'autorité royale en Écosse. Elle fut la cause d'une violente sédition à Édimbourg, en 1637, et bientôt un soulèvement subit et universel amena dans la capitale de l'Écosse, de toutes les parties du royaume, une multitude immense qui venait réclamer contre les innovations dont on menaçait leur culte, et soutenir, par leur présence, leurs réclamations.

Le Roi se montra inébranlable dans sa résolution. Prières, pétitions, tout fut inutile ; il voulait à toutes fins que ses sujets écossais honorassent le Tout-Puissant à sa guise et selon ses ordres ; la liturgie fut maintenue et les pétitionnaires furent considérés comme des rebelles.

Cependant le peuple ne cède pas, et son courroux se manifeste d'une manière éclatante par le *Covenant*. Cet acte contenait le rejet formel des nouveaux canons, de la nouvelle liturgie, et un serment d'union nationale pour défendre contre tout péril, le souverain, la religion, les lois et les libertés du pays. Un synode général presbytérien s'assemble à Glascow ; bravant les ordres du Roi, il délibère, condamne toutes les innovations en matières

(1) Hallam, chap. XVII.

ecclésiastiques, maintient le *Covenant* et abolit l'épiscopat en Écosse.

A cette même heure, la tempête commençait à gronder contre l'infortuné Charles en Angleterre. Placé entre deux feux, il se décide à sacrifier son autorité en Écosse, afin de pouvoir la conserver en Angleterre. Il consentit, en 1641, au rétablissement de la discipline presbytérienne de l'Église écossaise. « Ses préjugés, » dit Hallam, « lui firent envisager cette action comme un péché » dont il se repentit profondément par la suite, lorsqu'il » vit de quelle inutilité absolue elle avait été pour ses » intérêts (1). »

Depuis 1641 jusqu'en 1660, l'Église presbytérienne eut tout le temps de jeter de profondes racines en Écosse; rien ne la troubla pendant ces vingt années. La Constitution du royaume fut à la merci d'un conquérant, mais le presbytérianisme fut à l'abri de tout danger durant le gouvernement absolu de Cromwell. C'était, dans toute l'étendue du mot, le culte national à l'époque de la Restauration. Mais Charles II n'en tint aucun compte; il voulut, comme son père, tyranniser les convictions religieuses de ses sujets écossais.

Le rétablissement de l'épiscopat en Angleterre y fut salué comme le retour aux principes de la monarchie. Il n'en fut pas de même en Écosse; aussi y rencontra-t-il d'immenses difficultés et une opposition presque universelle. L'Église épiscopale y fut cependant rétablie, et, qui plus est, déclarée la seule légale. L'historien Lingard dit, en parlant du résultat immédiat de la Restauration en Écosse : « La nation recouvra sa liberté civile et perdit » son indépendance ecclésiastique. » On éleva à quatorze le nombre des prélats, et il fut ordonné à tous les minis-

(1) *Hist. constit. d'Angleterre*, chap. XVII.



tres, qui avaient pris possession de leurs bénéfices depuis 1649, de recevoir leur collation de leurs évêques respectifs, sous peine d'en être privés. Pour distraire de ces changements l'attention des plus exaltés, on les exhorta à exercer leur zèle contre les papistes et les sorciers ; on ordonna de mettre en vigueur tous les actes contre les premiers, et l'on établit des commissaires dans presque toutes les paroisses pour rechercher les seconds.

La première dignité de la hiérarchie restaurée fut donnée à Sharp ; il avait été envoyé à Londres pour défendre l'indépendance de l'Église presbytérienne, et y reçut, avec trois autres, l'ordination épiscopale, « fleur » qui ne se trouvait pas dans un jardin écossais. » Cette lâche défection le rendit un objet d'horreur aux presbytériens, qui jurèrent de laver dans son sang l'injure faite par lui à leur Église. Ils tinrent parole.

L'histoire a conservé le récit des vexations qui accompagnèrent le rétablissement de l'épiscopat ; à la suite, arrivèrent les persécutions, les soulèvements, les atroces cruautés du vainqueur.

Les presbytériens, contraints de se réunir la nuit dans les bois, dans les montagnes, et poursuivis partout avec un infatigable acharnement, se pénètrent d'un sombre fanatisme ; ils regardent leur vengeance comme l'exécution de la justice divine. L'archevêque de Saint-André, primat du royaume, tombe sous leurs coups. Alors le conseil d'Écosse ne met plus de frein à ses fureurs ; il fait aux malheureux presbytériens une guerre d'extermination (1).

La persécution ne se ralentit pas dans les premières années du règne de Jacques II ; mais ce monarque ne pouvant amener le Parlement écossais à seconder ses desseins en faveur des catholiques, donna quelque repos

(1) Walter Scott, *Hist. d'Écosse*.—Macaulay's *Hist. of Engl.*, t. 1, p. 183.



aux presbytériens dans l'espoir de les gagner. Ceux-ci acceptèrent avec froideur les faveurs insidieuses du Roi, mais ne déposèrent pas la haine qu'ils portaient dans leur cœur contre le prince auteur de tant de maux, et contre cette Église épiscopale qui souillait le sol national de son odieuse suprématie.

Cependant le jour n'était pas éloigné auquel ces rancunes, profondes et héréditaires de père en fils dans l'âme des Écossais, allaient éclater dans toute leur violence.

Le peuple d'Écosse nourrissait donc deux griefs contre les Stuarts; il leur imputait la perte de son indépendance nationale et l'état de sujétion dans lequel il se voyait placé à l'égard de l'Angleterre, son ancienne rivale, et, à ce grief, se joignait celui de vouloir lui imposer une Église d'origine anglaise. Les Écossais étaient doublement froissés : dans leur orgueil national et dans leurs convictions religieuses.

Les princes de la Maison de Stuart eux-mêmes avaient depuis longtemps perdu, aux yeux des Écossais, le caractère de nationalité qui leur avait fait saluer l'avénement de Jacques VI comme le triomphe de l'Écosse sur l'Angleterre. L'illusion, d'ailleurs, avait été de courte durée, et la famille royale d'Angleterre, bien qu'elle eût sucé le lait écossais et que le sang écossais coulât dans ses veines, devint, peu après son émigration, vers le midi, presque aussi étrangère à ses anciens sujets que l'avaient été les princes de la Maison de Tudor. Ce que ceux-ci n'avaient pu faire par le glaive et par droit de conquête, la réduction de l'Écosse, la dynastie qui succéda aux Tudors le fit par absorption; *indè iræ*.

II. Lorsque la révolution, qui déplaça le sceptre, releva l'Angleterre de l'anarchie où elle allait tomber et lui ouvrit les magnifiques destinées qu'on sait, l'Écosse



aurait pu profiter de cette occasion pour se relever de la position humiliante où elle se trouvait depuis la réunion des couronnes d'Angleterre et d'Écosse sur la même tête, en restant fidèle à Jacques Stuart. Elle ne le fit pas, et pourquoi? parce que l'horreur du catholicisme en Écosse empêcha seul peut-être, à cette époque, le parti épiscopal écossais de se déclarer ouvertement pour un prince catholique; parce que les presbytériens comprirent que le moment était venu de chercher un appui auprès d'un prince né et élevé dans les principes du calvinisme le plus rigide, et de se défaire ainsi de l'Église épiscopale, que Jacques n'aurait jamais voulu sacrifier, quand même le peuple écossais eût tout risqué pour le maintenir dans la possession de l'héritage séculaire de ses ancêtres.

Telle était la disposition des esprits en Écosse, à l'époque où Jacques II était à la veille de céder la place à son gendre, et bien que, dans ce moment suprême, quelques Écossais susceptibles d'un dévouement chevaleresque, comme le vicomte de Dundée, pressassent le Roi de se confier à ses anciens compatriotes, Jacques, averti par la voix de sa conscience, ne put se résoudre à aller étaler à leurs yeux la misère d'un prince jadis puissant, mais sur qui la main vengeresse de Dieu pesait d'une manière si visible. Et de quel front ce Roi de droit divin aurait-il contemplé ces milliers de martyrs de leurs convictions religieuses, auxquels il avait fait endurer des supplices de tous genres? Aurait-il demandé à ces bras mutilés de tirer le glaive pour la défense de leur bourreau? Un fleuve de sang séparait l'Écosse presbytérienne de Jacques II. Malgré l'attachement des habitants à moitié sauvages des hautes terres pour sa famille, il n'osa se présenter dans un pays où des milliers de voix se seraient élevées pour lui redemander un père, un mari, un fils,



une mère, une épouse, que les tortures, l'échafaud, la faim et des misères de toute espèce avaient moissonnés avant l'âge, et dont les mânes en courroux attendaient de sanglantes représailles.

Bien qu'on puisse croire que sa présence aurait donné plus de courage à ses défenseurs, l'événement prouva jusqu'à un certain point qu'il avait eu raison de ne pas se fier à l'Écosse.

Lorsqu'au mois de septembre 1688, le roi Jacques prévint son conseil d'Écosse des préparatifs d'invasion qui se faisaient en Hollande, ce conseil s'occupa de suite d'organiser la défense. La milice, les clans des hautes terres et les vassaux de la couronne pouvaient produire des forces considérables; mais à cette résistance nationale, il manquait ce qui seul pouvait la rendre efficace : l'unanimité. Les presbytériens écossais, même du parti le plus modéré, avaient trop à se plaindre de Jacques pour embrasser ses intérêts, et si quelques gentilshommes presbytériens demandèrent et obtinrent des grades dans la milice, l'événement prouva que c'était seulement afin d'agir plus sûrement contre celui qu'ils semblaient vouloir servir.

Le comte de Perth essaya de sonder les sentiments réels de ce parti, et s'adressant aux ministres presbytériens qui avaient de l'influence, il leur rappela les faveurs que Jacques leur avait récemment accordées et les engagea à s'en montrer reconnaissants. Ces ouvertures furent d'abord reçues froidement; les ecclésiastiques se refusèrent à donner aucune réponse. Mais quand, plus tard, ils prévirent les succès du prince d'Orange, ils répondirent à l'agent du comte de Perth : « qu'ils reconnaissaient que le Roi avait été dernièrement l'instrument » dont le Ciel s'était servi, pour leur accorder quelques

» faveurs; mais qu'ils étaient convaincus que Jacques » n'avait agi ainsi, que dans le dessein de détruire la reli- » gion protestante, en semant la division parmi les diffé- » rents sectaires. On pouvait remarquer, » disaient-ils, « que les personnes qu'il avait élevées volontairement aux » dignités étaient ou des catholiques ou des hommes qui » paraissaient disposés à le devenir; et, en conséquence, » ils désiraient être excusés pour ne pas donner une » réponse plus positive, mais ils se conduiraient dans ces » événements comme Dieu le leur inspirerait (1). »

Cette réponse ne devait pas rassurer sur les intentions du parti presbytérien. Pour le moment, toutefois, des troupes régulières, placées dans des lieux convenables, répondaient de sa tranquillité et empêchaient une insurrection ouverte.

Mais bientôt Douglas et Dundée furent obligés de se rendre en Angleterre à la tête de la petite armée écossaise. Aussitôt les presbytériens encouragés par quelques Lords se soulèvent, prennent les armes et se montrent, dans différentes parties du royaume, en opposition déclarée avec le gouvernement.

D'un autre côté, les épiscopaux qui, oubliant les injustices dont ils avaient été victimes, auraient sans doute pris les armes en faveur de Jacques, ne voyaient en Écosse aucun homme autour duquel ils pussent se rallier et qui fût capable de soutenir la cause du Roi. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'envoyer à Jacques II une lettre dans laquelle ils l'assuraient de leur constante soumission et faisaient des vœux pour lui. « Ainsi, » dit Walter Scott, « tandis que l'épiscopat était à la tête de la » révolution en Angleterre, les prélats écossais la reniaient, » et cette circonstance était due au caractère religieux des

(1) Walter Scott.

» deux pays ; car, tandis qu'en Angleterre la masse de la » nation était attachée au culte anglican, cette Église » était en horreur aux presbytériens écossais, à l'instar » de celle de Rome. »

Il ne restait en Écosse, pour s'opposer aux desseins des presbytériens, que la milice ; mais bientôt se répand la nouvelle du licenciement de l'armée de Jacques, puis de sa fuite ; alors le parti royaliste marche d'échecs en échecs. D'abord on persuade au chancelier Perth de congédier la milice qui devenait inutile ; puis une fois cette dernière protection enlevée, on lui fait entendre que, comme papiste, il ne peut exercer aucune charge publique ; ses anciens collègues l'évitent et semblent le fuir ; mais la populace ne s'en tient pas là ; on bat le tambour dans la rue, on déclare le comte de Perth traître, et sa tête est mise à prix. Effrayé, il veut fuir, mais il est arrêté et expie, pendant plus de quatre ans de captivité, sa fidélité au roi Jacques.

La populace, enhardie et animée par le succès, se porte bientôt à d'autres violences. Holy-Rood-House, l'ancien palais des Rois d'Écosse, avait été réparé par Jacques II : là, il avait établi une chapelle pour le service catholique, un séminaire de jésuites et une imprimerie. De là étaient partis de nombreux écrits en faveur du catholicisme. Holy-Rood-House et tous ceux qui l'habitaient devaient donc être odieux aux presbytériens. Le palais n'était défendu que par une compagnie de soldats. Une bande, composée de gens, la lie du peuple, l'attaque, l'emporte d'assaut et s'y livre à tous les excès. Elle brûle et détruit tout sur son passage ; elle pénètre jusque dans les sépultures royales et arrache de leurs tombeaux les cadavres des anciens Rois d'Écosse (10 décembre 1688). Bientôt les maisons des catholiques à Édimbourg sont pillées :

mais la populace se contente de brûler et détruire, sans rien détourner à son usage.

Mais ce n'étaient là que des attaques partielles. Tout à coup se propage un faux bruit qu'une armée de catholiques irlandais avait débarqué dans l'ouest ; qu'elle brûlait, volait et tuait tout sur son passage, et ce bruit, qui avait déjà heureusement servi Guillaume III lors de sa marche sur Londres, fut pour les presbytériens d'Écosse le signal général de courir aux armes.

Dès qu'ils furent réunis, ils s'occupèrent d'abord de chasser des paroisses les membres du clergé épiscopal. Certes, on dut s'attendre alors à un triste spectacle : proscrits pendant plus de vingt ans, privés de leurs biens, traqués comme des bêtes fauves, livrés à la boucherie comme des moutons, ainsi qu'ils le disaient ; sans abri, sans secours, sans consolation, n'échappant à la mort que pour être traînés en prison ; bannis ou vendus comme esclaves, les presbytériens allaient prendre leur revanche. Pour eux, à leur tour, était arrivé le jour de la vengeance, et ils allaient sans doute exercer de sanglantes représailles, ces presbytériens imbus des mêmes principes que les meurtriers de l'archevêque de Saint-André! Cependant il faut leur rendre justice ; ces craintes ne se réalisèrent pas, complétement du moins. Si ces farouches Caméroniens chassent les curés, s'ils déchirent leurs robes sacerdotales, s'ils les accompagnent de leurs acclamations et de leurs huées, s'ils les forcent quelquefois à marcher au milieu d'une procession dérisoire ; on ne peut cependant pas leur reprocher d'avoir tué ou même blessé de sang-froid aucun de ces ecclésiastiques victimes de cette journée de décembre 1688.

Depuis ce moment jusqu'à celui où le prince d'Orange prit le maniement des affaires, l'Écosse fut, on peut le

dire, sans gouvernement. C'était à Londres qu'allait se décider le sort du royaume, et c'était là que se portaient les gens de tous les partis. Le prince d'Orange recommanda de prendre les mêmes mesures qu'il avait adoptées pour l'Angleterre, et une assemblée des États écossais fut convoquée pour le mois de mars 1689. Pendant cet intervalle, chacun des partis se disposa à la lutte. Voici quelle était alors leur situation respective. Dans les États, on avait enlevé aux épiscopaux encore attachés au roi Jacques, la supériorité qu'ils auraient pu conserver, en ne permettant plus aux évêques de siéger comme Pairs du royaume ; les députés des comtés et surtout ceux des bourgs étaient en grande partie *Williamistes*, comme on commençait à appeler les partisans du prince d'Orange ; mais si l'on en venait à une rupture ouverte, et si l'on employait la force, la supériorité des presbytériens n'était pas aussi évidente ; ils s'appuyaient sur les cinq comtés de l'ouest et sur une grande partie de ceux du sud ; les jacobites comptaient sur la fidélité du duc de Gordon, gouverneur du château d'Édimbourg, sur les clans des hautes terres et sur l'influence féodale des nobles et des seigneurs du nord. Enfin, si les presbytériens avaient dans leurs rangs des hommes politiques, tels que Dalrymple et Fletscher, de leur côté les jacobites avaient les talents militaires du redoutable vicomte de Dundée.

Dundée, en effet, était revenu à Édimbourg après que Jacques se fut retiré en France, et sur l'ordre donné par ce Roi à ses partisans de se présenter à la *Convention* et de s'y assurer une majorité, si cela était possible. Il parut dans la ville avec une suite de soixante hommes de cavalerie, dont la plupart avaient servi sous lui et qui venaient encore de lui donner une preuve d'attachement en refusant de se séparer de lui, lorsqu'il avait quitté l'ar-

mée d'Angleterre, et en protégeant sa marche à travers les comtés de l'ouest et du sud, où le souvenir des cruautés qu'il y avait exercées lui avait fait courir de grands dangers. De leur côté, les williamistes ne voulurent pas cependant se trouver en défaut; ils firent venir secrètement dans la ville des Caméroniens armés, et on les cacha en attendant le moment où il serait utile de les faire paraître en armes. Ainsi les grandes mesures politiques, débattues avec calme dans la *Convention* d'Angleterre, semblaient, en Écosse, devoir se décider par l'épée.

Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à Walter Scott le tableau de la ville et des partis au moment de l'assemblée des États. « La ville était remplie par » deux factions armées et dévorées de haine l'une contre » l'autre. Les canons du château, sur les rochers élevés où » il est situé, étaient prêts à lancer leur tonnerre sur la » ville. C'était au milieu de ces alarmes que les Pairs et » les Députés d'Écosse devaient décider du sort de leur » pays. Chaque parti avait les motifs les plus puis» sants pour désirer de remporter la victoire. Les jaco» bites, appartenant presque tous, par leur naissance, à » l'aristocratie, oubliaient les erreurs de Jacques et ne » voyaient plus que ses malheurs, et, dans leur indul» gence, ils attribuaient les premières à des prêtres fana» tiques ou à des conseillers ambitieux, par lesquels ils » étaient obligés de convenir que le Roi s'était laissé gui» der. Ils voyaient dans leur monarque déjà âgé le fils » d'un martyr vénéré, Charles Ier, dont la mémoire leur » était si chère, et le descendant d'une longue suite de Rois » qui avaient occupé le trône d'Écosse pendant plusieurs » siècles. Jacques lui-même, malgré les erreurs politiques » de son règne, s'était attaché personnellement une » grande partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie

» d'Écosse. La compassion due à la majesté déchue s'aug-» mentait lorsqu'on considérait que Jacques avait été dé-» trôné en Angleterre, afin que son gendre et sa propre fille » pussent être mis à sa place, intrigue trop contraire aux » sentiments de la nature pour ne pas inspirer quelque » répugnance. Outre ces raisons, les jacobites étaient » généralement attachés à l'Église épiscopale, dont les » membres soutenaient avec dignité les ordres sacrés, » sans s'ingérer dans les secrets des familles, comme on » le reprochait aux presbytériens. Par-dessus tout, les » jacobites sentaient qu'ils perdraient leur pouvoir et leur » influence avec la chute de Jacques, qu'ils ne seraient » plus qu'une faction humiliée et comprimée dans le » royaume qu'ils avaient gouverné, enfin qu'ils seraient » haïs en mémoire du passé et suspects en tout ce qui » concernerait l'avenir.

» Les Whigs, avec des espérances plus fondées de suc-» cès, avaient aussi des motifs plus urgents de maintenir » leur union politique. Ils récapitulaient les crimes et les » erreurs de Jacques, et rejetaient comme absurde l'es-» poir que celui qui avait tant souffert dans sa jeunesse et » dans son âge mûr pût devenir plus sage par le malheur. » La bigoterie et un amour extravagant et invétéré du » pouvoir étaient, disaient-ils, des penchants qui augmen-» taient avec l'âge, et sa religion, qui lui permettrait » d'entrer dans un engagement auquel l'obligerait la » nécessité, le dispenserait également de le tenir, et même » lui ferait un mérite de n'observer aucune bonne foi avec » des hérétiques. La crise présente, ajoutaient-ils avec » justice, leur offrait une heureuse occasion de mettre un » terme à ces violentes usurpations sur leurs libertés et » sur leurs propriétés, dont l'Écosse se plaignait depuis » si longtemps, et ce serait plus que de la folie de

» sacrifier les droits et les libertés d'un peuple à la véné-
» ration attachée à une longue suite de princes, lorsque
» leur représentant avait oublié le titre en vertu duquel il
» occupait le trône de ses pères. Le culte presbytérien, en
» même temps qu'il possédait un pouvoir vivifiant sur les
» cœurs et sur les consciences de ses partisans, avait aussi
» un caractère particulièrement favorable à la liberté et
» convenable à un pays pauvre comme l'Écosse, peu
» capable de pourvoir à la splendeur des évêques et des
» dignitaires. Une grande partie du peuple s'était montrée
» attachée à ce culte et disposée à se soumettre à tous les
» maux, et à la mort même, plutôt que de se conformer
» au culte épiscopal; il était donc juste que ce peuple eût
» la permission d'adorer Dieu comme sa conscience le lui
» ordonnait. Le caractère de Guillaume donnait à ses
» partisans, dans la *Convention*, les raisons les plus con-
» vaincantes. Il s'était distingué, particulièrement depuis
» sa jeunesse, comme le champion de la liberté publique
» et de la tolérance religieuse. Il avait été élevé dans les
» principes austères du calvinisme en Hollande; son atta-
» chement à la vérité et à l'honneur avait résisté à la ten-
» tation d'augmenter son pouvoir en abjurant les prin-
» cipes religieux de ses ancêtres et du pays qui l'avait vu
» naître. »

Telle était la situation des esprits à l'ouverture de la *Convention* écossaise. Aussi la lutte s'engagea instantanément entre les jacobites et les williamistes sur la première question qui s'offrit, la nomination du président. Le choix du duc d'Hamilton fut un coup fatal porté au parti des jacobites, et ce premier échec fut suivi d'une défection générale. Tous ceux qui, jusque-là, s'étaient abstenus de prendre un parti, soit par timidité, soit par des considérations personnelles, attendant, pour se décider, que

la victoire penchât d'un côté, passèrent dans le camp des presbytériens. Chaque question discutée se décidait en faveur de ces derniers, et chaque fois ils voyaient leur parti se grossir de nouveaux adhérents. Enfin, il ne restait plus aux jacobites que la ressource des mesures violentes et désespérées. Ils songèrent à persuader au duc de Gordon, gouverneur du château, de tirer sur la ville et d'en chasser la *Convention.* Mais, de son côté, la *Convention* sommait le duc de Gordon de rendre la place sous peine de haute trahison.

Pressé ainsi par les deux partis à la fois, le duc de Gordon, incertain, hésitait à se décider. Si le château était fort, il était mal approvisionné; pouvait-il d'ailleurs compter sur la fidélité de tous les soldats? Ne courait-il pas le risque, en refusant de rendre la place, tandis que toutes les autres s'étaient soumises, d'attirer sur sa tête la vengeance d'un parti qui triomphait déjà? Dans cette circonstance difficile, il promit de déposer les armes, si on lui assurait amnistie complète pour lui et les siens. C'est à ce moment, et avant que le traité fût conclu, que le vicomte de Dundée pénétra dans le château et changea les dispositions. Encouragé par lui, le duc de Gordon répond aux sommations de la *Convention* qu'il ne peut rendre que sur l'ordre de leur maître commun, un château qu'il a confié à sa garde. Toutefois l'influence de Dundée ne put engager le duc de Gordon à tirer sur la ville; dès lors le but était manqué. Pour comble de désespoir, Dundée voit ajourner aussi le projet des jacobites d'assembler à Stirling une *Convention* rivale. Alors il ne consulte plus que son courage, il paraît tout à coup au milieu de la *Convention*, se plaint d'un complot formé pour l'assassiner, et demande que tous les étrangers soient éloignés de la ville : c'était demander l'éloigne-

ment des Caméroniens. Mais la *Convention* refuse, ne pouvant, disait-elle, rester à la merci du duc de Gordon et de la garnison. Dundée quitte alors l'assemblée plein d'indignation, retourne à sa demeure, prend ses armes et monte à cheval suivi d'une quarantaine d'hommes armés. Aussitôt toute la ville fut en émoi. Qu'allait faire cette troupe si inopinément armée, conduite par un chef aussi résolu que Dundée ? Les membres de la *Convention* font fermer les portes de la salle et déposer les clefs sur la table. Le tambour appelle aux armes, et l'on voit sortir en foule des caves et des greniers, où ils se tenaient cachés, les habitants des comtés de l'ouest. En un instant, et comme par enchantement, les rues se trouvent remplies de ces hommes armés, dont les regards, les gestes et les paroles trahissent les désirs et l'espoir de la vengeance.

Cependant Dundée, à la vue de ses ennemis stupéfaits, sortait tranquillement de la ville ; il demande une conférence à Gordon, l'engage à tenir le château, lui promet de prompts secours, et se dirige vers Stirling. Après son départ, les partisans de Jacques se hâtent de quitter Édimbourg et de retourner chez eux.

La *Convention* respira alors ; la vue des jacobites ne l'importunait plus. Aussitôt elle s'occupa de lever des troupes pour réduire le château. Puis il fallut agiter cette grande question du changement de gouvernement. Toutefois, la décision n'était pas douteuse. Deux lettres avaient été remises aux membres de la *Convention ;* l'une de la part de Jacques, l'autre de la part de Guillaume. Celle-ci, ils l'ouvrirent avec respect, la lurent avec onction, tandis qu'au mépris et à la négligence avec lesquels fut parcourue la lettre de Jacques, on pouvait juger, qu'à leurs yeux, ce n'était déjà plus leur souverain.

Il y eut même, dans la déclaration de la *Convention* d'Écosse, une rudesse qui prouvait l'aversion. On reprochait à Jacques d'être monté sur le trône sans avoir prêté le serment voulu par la loi; d'avoir, en apportant des innovations dans la Constitution, cherché à changer en despotisme une autorité limitée; d'avoir violé les lois, altéré la religion; en un mot, il avait *forfait* ses droits à la couronne; le trône était vacant.

Toutefois, la *Convention* sut bien faire plier aussi la loi. Dans le cas de forfaiture, les effets de la loi devaient s'étendre à tous les descendants de Jacques, comme cela avait lieu dans le cas de trahison d'un sujet. Mais alors, les droits de la princesse d'Orange eussent été annulés. On limita donc les effets de la déclaration au jeune fils de Jacques et aux enfants qu'il pourrait avoir dans la suite; comme en Angleterre, le trône fut dévolu au prince et à la princesse d'Orange et à celui des deux qui survivrait. S'ils ne laissaient point d'enfants, la princesse Anne et ses héritiers étaient appelés à leur succéder (1). Après avoir ainsi réglé la succession au trône, la *Convention* fit cette longue déclaration appelée *Réclamation des droits*, qui déclarait illégal le pouvoir de dispenser des lois; les différentes mesures oppressives, prises sous les règnes précédents, furent qualifiées d'attentat contre la liberté, et l'établissement de la prélature de grief intolérable.

Les nouveaux souverains, Guillaume et Marie, approuvèrent cette déclaration et se préparèrent à gouverner l'Écosse. Mais à peine commençaient-ils à faire usage du pouvoir royal, qu'éclata une insurrection due aux efforts du vicomte de Dundée. C'était un de ces hommes dont

(1) *The declaration of the Estates of Scotland, concerning the misgovernment of King James the Seventh, and filling up the throne with King William and Queen Mary.*

l'énergie multiplie les moyens, et un instant on put croire que le sceptre, encore mal assuré, allait échapper aux mains du nouveau monarque (1).

III. On a vu qu'en Angleterre la révolution fut l'ouvrage de l'Église anglicane, soutenue par les Whigs comme par les Tories, à qui cette Église était particulièrement chère ; cette puissante institution fit tomber la couronne de la tête de Jacques et brisa son sceptre comme on brise un faible roseau, parce que le monarque mal avisé avait osé y porter une main sacrilége.

Le triomphe de cette Église fut éclatant et si incontestable, qu'après la révolution, et malgré les efforts bienveillants de Guillaume III en faveur des non-conformistes en Angleterre, il ne put obtenir que des adoucissements à la rigueur des lois qui pesaient sur les dissidents. Whigs et Tories s'élevèrent contre toute espèce de dérogation à la législation existante, et l'Église anglicane resta, sauf les persécutions, ce qu'elle avait été depuis le règne d'Élisabeth, la seule légale, la seule protégée par la loi, la seule apte à ouvrir le chemin des honneurs et des places, la seule enfin qui donnât entrée au Parlement et conférât le droit de participer à la confection des lois du royaume, et, il faut le dire, une Église essentiellement intolérante et éminemment jalouse de son autorité politique.

En Écosse, la révolution fut commencée et achevée par le presbytérianisme, en haine d'une Église d'origine anglaise. La suprématie spirituelle du Roi ou celle du Pape, l'épiscopat anglican ou la prélature romaine, n'étaient, aux yeux des presbytériens, qui ne reconnaissaient en matières ecclésiastiques que la juridiction de leurs syno-

(1) *An account of the affairs of Scotland, relating to the revolution in 1688, by the earl of Balcarras.*



des, qu'une seule et même chose, et une chose odieuse, empreinte d'idolâtrie.

En Écosse, les efforts généreux de Guillaume III en faveur des épiscopaux furent accueillis avec défiance; l'Église presbytérienne voulait y régner sans partage, comme sa rivale régnait en Angleterre; c'était l'esprit du siècle. On ne peut qu'applaudir au désir que Guillaume manifesta d'opérer un rapprochement entre les deux cultes, comme on ne peut lui refuser des éloges pour n'avoir pas, par un zèle indiscret, heurté les esprits sur une question si délicate. Sa mission conciliatrice accomplie, il fit sagement de se conformer aux vœux de ses sujets.

En Irlande, un autre spectacle s'offre à nos regards. Là, c'est le catholicisme qui s'empare de la révolution pour faire la sienne, c'est-à-dire pour soustraire l'Irlande catholique à l'influence et au pouvoir de l'Angleterre protestante. C'est afin de rendre à ce royaume sa nationalité et le culte de ses pères, que les catholiques d'Irlande prennent les armes en faveur de Jacques II; car si ce prince excite toutes les sympathies du peuple irlandais, c'est qu'il a le mérite inappréciable de partager ses convictions religieuses; d'avoir souffert pour la cause qui, depuis deux siècles, a fait fondre sur l'Irlande une suite de tourments, de vexations, d'injustices, de spoliations, une agonie sans cesse renaissante, à laquelle la mort eût mis une fin, si une nation pouvait mourir.

Depuis que les Anglais avaient mis le pied sur le rivage irlandais, on peut dire avec vérité que le droit politique y fut constamment en guerre ouverte avec le droit naturel, et que celui-ci eut toujours le dessous.

Dire comment l'Irlande, bien plus peuplée et jouissant d'ailleurs d'une position insulaire, ne put se défendre

contre les Anglais, tandis que l'Écosse, bien plus exiguë et ne faisant qu'un continent avec l'Angleterre, le sut bien faire, est un fait historique qui ne plaide pas en faveur du peuple irlandais.

La seule explication qu'on puisse en donner, c'est que le pouvoir en Écosse résidait dans la personne d'un seul souverain ; tandis que, dans l'origine, l'Irlande était divisée en plusieurs petites souverainetés, ce qui imprimait un caractère de faiblesse à la masse de la nation. Les divisions de ces princes fournirent l'occasion aux Anglais de s'introduire dans cette île, où les rivalités intestines des indigènes leur procurèrent sans peine une suprématie à laquelle rien ne put résister. Comme les querelles nationales avaient ouvert aux Anglo-Normands les provinces de l'Irlande, voisines du pays de Galles, des divisions subséquentes habilement entretenues, tantôt sur des intérêts politiques, une autre fois sur des questions religieuses, permirent aux Anglais de se rendre maîtres de la totalité de l'île. Leur domination, toujours odieuse, mais jamais entamée au point de les contraindre à quitter le pays, força les Anglais, dans l'intérêt de leur propre conservation, à camper militairement au milieu des populations indigènes, et à se conduire en toutes choses comme des oppresseurs à l'égard des nationaux.

« Il est une histoire que tous les Irlandais savent, car
» elle leur a été enseignée sur les genoux de leurs mères,
» l'histoire des malheurs de la patrie. Le dernier des
» paysans connaît les lieux où ses ancêtres périrent
» sous les coups de quelque aventurier anglais, la terre
» dont ils furent dépouillés, les ruines de l'église où ils
» furent baptisés. Les annales de la vieille Irlande ont
» été livrées aux flammes ; ses monuments sont détruits,
» sa langue même est à moitié perdue ; mais les souvenirs

» de sa longue oppression, de la tyrannie qui a pesé sur » elle, restent aussi vivants qu'à l'époque même où la tête » d'un Irlandais se payait au soldat qui l'avait coupée. » A défaut d'autre aliment, la vengeance s'y nourrit de » traditions. Elle a attaché le nom d'un assassin ou d'une » victime à chaque coteau, à chaque vallée, et sa science, » plus étendue que celle de l'antiquaire, est impérissable » comme le sol où elle s'apprend (1). »

C'est l'histoire de ces malheurs dont nous allons dérouler le sombre tableau aux yeux du lecteur.

Les Irlandais descendent d'une grande population qui, dans les temps antiques, occupait la Gaule et la Bretagne, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Envahis à plusieurs reprises par différentes nations, soit du midi, soit du nord, ils n'admirent jamais de prescription pour la conquête ; leurs vieilles annales contiennent des récits de vengeances terribles exercées, souvent après plus d'un siècle, par les indigènes sur leurs vainqueurs (2).

Les Irlandais se vantent d'une ancienneté fabuleuse, vanité assez commune à tous les peuples, et les récits donnés par leurs vieilles chroniques, au sujet de leurs premiers établissements, sont en général remplis d'absurdités.

Le druidisme était, dans l'origine, la religion des habitants de l'Irlande ; mais dans le IVe siècle, ce culte tomba à la voix de saint Patrick. Alors le Christianisme y fut embrassé avec ardeur et propagé avec zèle par une multitude d'hommes qui se vouèrent au service des autels et à la vie contemplative. L'île comptait une foule de personnages réputés saints, et peu de pays fournirent autant de missionnaires pour le Christianisme, sans autre

(1) M. de Lamennais, dans un numéro de *l'Avenir*.
(2) *Collectanea de rebus hibernicis*, t. III, p. 385.



mobile que le pur zèle de communiquer aux nations étrangères les opinions et la foi de leur patrie.

L'isolement de l'Irlande, à une époque où le continent de l'Europe était en proie aux dévastations des barbares et aux horreurs de la guerre, en firent, dans ces temps de calamités générales, un refuge où les sciences purent fleurir à l'ombre de la paix; aussi y furent-elles cultivées avec succès dans le cours des VII[e] et VIII[e] siècles. Mais les mêmes causes qui avaient été si funestes aux sciences, sur le continent, se firent bientôt ressentir en Irlande. Des invasions fréquentes faites par les Danois et autres peuplades païennes du nord, mirent l'île à feu et à sang; dans ce carnage général, les monastères et leurs doctes habitants ne furent pas plus épargnés que le reste. Une guerre prolongée entre les indigènes et les envahisseurs répandit de toutes parts la terreur, la destruction, la misère et l'ignorance, qui traînèrent à leur suite la barbarie; et l'Irlande fut bientôt réduite à un état plus déplorable que les pays le moins civilisés de l'Europe.

L'Église chrétienne ne put se garantir des conséquences funestes de cette désorganisation universelle, et le désordre dans lequel elle tomba fournit au Saint-Siége l'occasion de se mêler de la constitution d'une Église qui, bien que chrétienne, n'avait eu jusqu'à ce jour aucune relation avec lui. Aussi l'Église d'Irlande fut de bonne heure traitée de schismatique. Les Irlandais ne connaissaient point les siéges épiscopaux fixes; leurs évêques n'étaient que de simples prêtres auxquels on avait confié, par élection, la charge purement honorifique de surveillants ou de visiteurs des églises. Jouissant ainsi d'une pleine indépendance, pas un de ses membres n'avait besoin d'aller à Rome pour solliciter ou acheter le *pallium* pontifical; et malgré tous les efforts du Saint-Siége

auprès des Rois d'Irlande, les Papes n'obtinrent pas le moindre changement dans les pratiques et l'organisation du clergé irlandais, ni le moindre impôt à lever sur les habitants (1).

L'Irlande était divisée en cinq royaumes, et l'un des cinq souverains était élu Roi d'Irlande, dans quelque assemblée générale sur laquelle il ne nous reste pas de notions précises. Ce monarque de l'île recevait des tributs des Rois inférieurs et il exerçait une certaine suprématie, surtout lorsqu'il s'agissait de défendre le pays contre une invasion; mais la forme du gouvernement n'en était pas moins d'une nature féodale, et chaque Roi, indépendant chez lui, pouvait même faire la guerre à ses voisins (2).

Après les Rois venaient les chefs des *Septs* ou familles nobles, qui étaient, à l'égard de la couronne, dans une sorte de relation féodale. Les propriétaires qui n'appartenaient point à la classe noble portaient le nom de leurs chefs et étaient censés être du même sang. Ce gouvernement, presque entièrement aristocratique, réduisait les chefs inférieurs à un état voisin de l'esclage, et la tyrannie oppressive des chefs entretenait la misère en même temps que la terreur. Les Irlandais étaient plus exclusivement un peuple de pasteurs que d'agriculteurs; ils demeuraient dispersés dans les campagnes; leurs villes étaient petites et peu nombreuses; celles bâties sur le bord de la mer avaient été construites par les Danois, comme lieu de refuge contre les indigènes. Le commerce presque insignifiant de l'Irlande se faisait dans ces villes maritimes. L'Irlandais, quoique personnellement brave,

(1) Thierry, *Hist. de la conquête des Normands*, t. III, p. 4, 5 et suiv. — Campion's *Chronicle, ancient Irish Histories*, p. 52.—Ed. Burke's *Abridgment of English History*.

(2) Campion's *Chronicle*, p. 77.—Burke's *Abridgment of English History*.



ne tirait aucun parti de cette bravoure dans la guerre ; ce qu'on appelait une armée n'était qu'une réunion d'hommes mal armés et bien plus mal disciplinés (1).

En l'année 1074, un Irlandais nommé Patrice, fut élu évêque par le clergé et confirmé par le Roi de sa province et par le monarque de toute l'Irlande ; mais au lieu de se contenter, suivant l'ancienne coutume, de la bénédiction de ses collègues, il alla se faire consacrer à Cantorbery. Ce fut un premier acte d'obéissance aux canons de l'Église romaine, qui voulait que tout évêque reçût la consécration d'un archevêque décoré du *pallium*, et depuis lors plusieurs évêques irlandais acceptèrent successivement le titre de légats pontificaux en Hibernie (2). A peu près un siècle plus tard (1148), un évêque de Lismore, décoré du titre de vicaire du Pape en Irlande, conjointement avec Papirius, cardinal romain, réussit à réorganiser l'Église de son pays d'une manière conforme aux vues et à l'intérêt de la cour de Rome. Dans un concile où assistèrent les évêques, les abbés, les rois et les chefs de toute l'Hibernie, et par l'autorité apostolique, furent institués quatre archevêchés à qui furent assignés, comme siéges fixes, les villes d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam (3).

Malgré l'apparence d'assentiment national donnée à cette mesure, l'ancien esprit d'indépendance prévalut encore. Le clergé se montra peu docile au nouvel ordre hiérarchique, le peuple surtout manifesta sa répugnance pour le tribut d'argent qu'on essayait de lever sous divers noms, au profit de l'Église ultramontaine. Rome se plaignit de cette froideur et qualifia les Irlandais de mauvais

(1) Burke's *Abridgment of English History*. — Hallam, *Hist. const. d'Angleterre*, chap. XVIII.

(2) Campion's *Chronicle*, p. 77. — Hanmer's *Chronicle*, p. 191 et 212.

(3) Hanmer's *Chronicle*, p. 212.

chrétiens et de rebelles à la discipline apostolique. Cependant une ambition temporelle ne tarda guère à s'offrir, qui devait faire de l'Irlande l'une des contrées de l'Europe les plus attachées au Saint-Siége.

Henri, fils de Geoffroi de Plantagenet, devenu Roi d'Angleterre en 1156, voulut signaler son avénement, comme premier roi de la race angevine, par une conquête presque aussi importante que celle de son bisaïeul maternel, Guillaume le Conquérant, en s'emparant de l'Irlande (1). Il connaissait sa faiblesse, ses divisions intestines et l'importance qui devait résulter pour l'Angleterre d'y établir sa domination.

Henri II s'adressa à la cour de Rome et parvint sans peine à lui faire goûter un dessein, dont l'un des premiers résultats devait être de donner plus d'influence au Saint-Siége en Irlande. Le pape Adrien IV, homme de naissance anglaise, était devenu, de pauvre fils d'un esclave, le chef de l'Église catholique. Le souverain Pontife reçut gracieusement le message de Henri II et répondit au Roi par une bulle qui l'autorisait à tenter cette entreprise (2). « Que le peuple de cette contrée te reçoive et » t'honore comme son seigneur et maître, » portait la bulle, « sauf le droit de l'Église, qui doit rester intact, et aussi » la pension annnuelle d'un denier dû au bienheureux » Pierre par chaque maison; car il est hors de doute que » toutes les îles sur lesquelles a lui le Christ et qui ont reçu » les enseignements de la foi, appartiennent de droit » légitime à saint Pierre et à la très-sainte et sacrée Église » de Rome (3). »

Mais Henri II fut empêché d'aller remplir cette mis-

(1) Burke's *Abridgment of English History*.

(2) Campion's *Chronicle*, p. 80. — Hanmer's *Chronicle*, p. 215.

(3) Thierry, t. III, p. 14.

sion religieuse par des guerres qu'il eut à soutenir sur le continent, où la rivalité du roi de France arma contre lui, soit ouvertement, soit en secret, ses sujets d'Aquitaine et de Normandie et les princes de sa famille. Plus tard, la dispute où il s'engagea contre son ancien favori, Thomas Becket, archevêque de Canterbury, le meurtre de ce prélat, l'excommunication que la cour de Rome fulmina contre le Roi, empêchèrent celui-ci d'aller conquérir en Irlande la royauté temporelle pour lui-même, et pour le Pape la souveraineté spirituelle. La bulle d'Adrien dormait encore dans les chartes royales d'Angleterre lorsque ce Pontife mourut; mais un événement imprévu amena bientôt l'occasion de la faire paraître au grand jour (1).

Dermot ou Dernitius, roi de Leinster, ayant enlevé la femme d'un des petits princes d'Irlande, le mari injurié alla trouver Roderic, roi de Connaught et monarque de l'île, pour lui demander aide et assistance contre le ravisseur. Par la réunion de leurs forces, Dermot se vit dépossédé de ses États et contraint d'aller chercher un asile en Angleterre. Le Roi fugitif implora la protection de Henri, et pour l'engager à embrasser sa cause, Dermot lui promit de ne tenir ses États qu'à titre de feudataire de la couronne d'Angleterre, si Henri voulait lui fournir les moyens de recouvrer le royaume dont il venait d'être dépouillé.

Rien ne pouvait être plus agréable à Henri que l'offre qu'on venait de lui faire; cependant la situation embrouillée de ses affaires, tant en Guienne qu'en Angleterre, ne lui permit pas de se priver de ses forces et d'envoyer une armée en Irlande pour rétablir Dermot sur le trône. Mais ne voulant pas laisser échapper une si

(1) Thierry, t. III, p. 15.



belle occasion de s'immiscer dans les affaires de l'Irlande, le Roi, en politique habile, recommanda les intérêts du prince dépossédé à quelques seigneurs anglo-normands, pour qui les combats et les entreprises guerrières étaient toujours un nouveau moyen de s'enrichir par le pillage. Celui de tous qui embrassa avec le plus de chaleur la cause de Dermot fut Richard, comte de Striaul, surnommé *Strongbow*. Dermot, pour exciter l'ardeur de ce puissant seigneur anglo-normand, lui promit sa fille en mariage, avec la reversion de sa couronne. Ils débarquèrent en Irlande, à la tête de quelques centaines d'intrépides aventuriers, en 1170, et s'emparèrent de Wexford; ces premiers succès amenèrent sous leurs drapeaux de nouvelles forces avec lesquelles ils se rendirent maîtres de Waterford, de Dublin et de Limerick, les seules villes qui, à cette époque, eussent quelque importance en Irlande. La terreur du nom anglais et la supériorité de leur discipline militaire leur valurent bientôt de nouveaux avantages, et Henri II ayant, pendant cet intervalle, mis ordre à ses affaires, parut en rade de Cork, avec une flotte de quatre cents voiles, pour achever la conquête de toute l'Irlande. La renommée d'une si formidable expédition, sous un prince aussi puissant, disposa bientôt les petits souverains de l'île à la soumission.

Arrivé à Dublin en 1172, Henri II s'intitule seigneur de toute l'Irlande, par la donation de l'Église, et somme les Rois irlandais, sans distinction, de venir à sa Cour pour lui prêter le serment de foi et d'hommage lige (1).

Les Rois du midi répondent à cet appel; mais celui de la grande province occidentale de Connaught, Roderic, auquel appartenait alors la suprématie sur tous les

(1) Burke's, *Abridgment of English History*.—Campion's *Chronicle*, p. 83. —Hanmer's *Chronicle*, p. 257, 267.



autres, et le titre national de Roi de toute l'île, répondit qu'il ne se rendrait à la Cour de personne, puisque lui seul était chef de l'Irlande. Les Rois du nord imitèrent son exemple, et la souveraineté de Henri II resta bornée dans le pays situé depuis l'embouchure de la Boyne jusqu'à celle du Shannon (1).

Les prélats des contrées de l'ouest et du nord suivirent l'exemple des chefs politiques; mais ceux de l'est et du midi s'empressèrent de saluer le porteur de la bulle papale, et lui jurèrent obéissance et fidélité, déclarant : « Roi et seigneur de l'Irlande le glorieux Henri et ses » successeurs à tout jamais. » Cette prise de possession fut suivie de la réunion d'un concile national dans la ville de Cashel, pour commencer le grand œuvre de l'établissement de la domination papale en Irlande. Il est probable que les intérêts temporels du roi d'Angleterre ne furent pas oubliés dans cette réunion d'évêques irlandais et de prêtres normands venus à la suite du vainqueur. On décréta que le service des églises d'Irlande serait désormais modelé sur celui des églises d'Angleterre, « car, » disaient les actes de ce concile, « l'Hibernie étant main» tenant, par la grâce de la Providence divine, soumise » au Roi d'Angleterre, il est de toute justice qu'elle re» çoive de ce pays l'ordre et les règles capables de la » réformer et d'y introduire une meilleure façon de » vivre (2). »

Tel fut aussi le langage que tint Henri VIII, quatre siècles plus tard, lorsqu'il entreprit de détruire le catholicisme en Irlande pour y substituer l'Église anglicane.

(1) Hanmer's *Chronicle*, p. 268.

(2) Thierry, t. III, pages 32 et 34. — Burke's *Abridgment of English History*. — Hanmer's *Chronicle*, p. 271.



L'Irlande ne pouvait cependant offrir une résistance sérieuse aux armes de Henri II; bientôt il acquit sur elle tous les droits que possédaient les seigneurs suzerains. Maître absolu de la partie du littoral qui fait face à l'Angleterre, et reconnu Roi par plusieurs des princes indigènes, Henri laissa à la colonie anglo-normande qui l'avait précédé et accompagné dans cette expédition, le soin de consolider et d'achever sa conquête. Ses successeurs immédiats furent trop occupés de leurs guerres contre la France pour accorder une grande attention aux affaires de l'Irlande; mais les lords anglo-normands qui s'établirent dans l'île, renforcés par les volontaires et les aventuriers qui affluaient de l'Angleterre, étendirent graduellement leur territoire. A mesure qu'ils gagnaient du terrain, ils se bâtissaient de petits châteaux-forts sur leurs domaines (1). C'était là qu'ils se réfugiaient avec leurs troupeaux chaque fois que les Irlandais se présentaient en force. C'était de là qu'ils sortaient, comme des oiseaux de proie, pour fondre à l'improviste sur les tribus voisines. Une guerre, interrompue par des trêves mal gardées, désolait l'île, et les deux partis se souillaient des mêmes excès, l'un avec ordre et méthode, l'autre avec l'imprévoyance d'une aveugle colère. Mieux armés et mieux disciplinés, plus avancés dans les arts de la paix et de la guerre, les Anglais devaient finir par triompher de leurs ennemis. Aussi, avant la fin du XIII[e] siècle, l'Irlande entière, à l'exception du comté de Dublin et des villes maritimes, se trouva partagée entre dix ou douze familles anglaises qui, tenant leurs domaines en une espèce de suzeraineté féodale, les subdivisèrent elles-mêmes entre leurs tenants anglais, repoussant les naturels dans les plus mauvaises parties du pays. Quand ces

(1) Burke's *Abridgment of English History*.

familles, devenues étrangères au pays qui les avait vues naître, sentirent leur domination assez bien établie pour pouvoir se passer de l'assistance de la mère-patrie, elles visèrent à leur tour à une indépendance complète et mirent tout en œuvre pour se soustraire à l'autorité de la couronne d'Angleterre.

Henri II et ses successeurs s'appliquèrent cependant à établir, dans la partie de l'Irlande où ils étaient maîtres, un gouvernement semblable en tout à celui d'Angleterre. Toutes les lois qui régissaient ce royaume furent peu à peu introduites en Irlande ; la grande Charte elle-même y passa, et ses libertés devinrent les libertés des colons anglo-irlandais, qui déjà étaient répandus en grand nombre sur une partie de la surface de l'île.

Les *Septs*, ou Irlandais nobles, avaient stipulé, à l'époque de la conquête de Henri II, la jouissance de leurs propres lois ; aussi étaient-ils, devant les tribunaux anglo-irlandais, considérés comme des étrangers, et la plupart du temps comme des ennemis. Plusieurs *Septs* privilégiés obtinrent cependant de pouvoir vivre sous la protection des lois anglaises, et même tout Irlandais de race, qui déclarait vouloir se conformer à ces mêmes lois, obtenait sans peine une charte de naturalisation ; car le gouvernement anglais ne manifestait aucune répugnance à traiter les indigènes à l'instar des Irlandais d'origine anglaise. Mais cette politique sage et bienveillante était principalement contrariée par le Parlement anglo-irlandais ; cette assemblée, formant le conseil des barons et des chevaliers, qui, à l'exemple du Parlement d'Angleterre, se réunissait chaque année en *Parlement*, dont le concours était nécessaire dans toutes les mesures générales, et qui se montrait toujours animé des sentiments les plus hostiles contre les indigènes.

La Cour d'Angleterre nourrissait de son côté une jalouse méfiance contre le Parlement anglo - irdandais. Elle regardait ce grand conseil des barons anglo-irlandais presque avec autant de haine et de mépris que les assemblées tenues par les Irlandais indigènes sur le sommet des collines. Elle lui refusait toute liberté et tout pouvoir ; il ne pouvait se réunir sans que le Roi eût approuvé les motifs de sa convocation, et même alors il ne votait que sur des articles rédigés d'avance en Angleterre. La politique de l'Angleterre était de se rendre maîtresse absolue en Irlande, d'étouffer tout à la fois l'esprit d'indépendance des Anglo-Irlandais et l'esprit national des indigènes. Pour atteindre ce but, elle cherchait à retenir les premiers sous une sévère dépendance, tandis qu'elle déployait tous ses moyens d'action sur les Irlandais d'origine, pour les faire renoncer à leurs usages nationaux, en faisant déclarer par le clergé, qui lui était dévoué, que les vieilles lois du pays étaient abominables à Dieu (1).

Mais les Irlandais de race mettaient toute leur opiniâtreté à rester fidèles aux traditions de leurs ancêtres. Les conquérants eux-mêmes et leurs descendants, en vivant au milieu d'eux, tombèrent dans une captivité morale de la nature la plus honteuse ; ils adoptèrent non-seulement le langage, les surnoms, les vêtements des vaincus, mais encore leurs vices et leurs usages barbares. Cette fusion inévitable eût été bien plus rapide sans l'influence que le gouvernement anglais exerçait sur les affaires du pays ; car son intervention, de quelque manière qu'elle s'exerçât, eut toujours pour effet de maintenir la séparation et l'hostilité primitive entre les Irlandais de race et les Anglo-Irlandais, tantôt en prêtant des secours, en temps

(1) *Ancient Irish Histories*, p. 48. — Harris's *Hibernica*, p. 83-97. — Thierry, t. III, p. 433 et 434. — Statuts d'Édouard Ier.



de guerre, aux derniers contre les indigènes, tantôt par des lois rigoureuses qui, en temps de repos, tendaient à maintenir dans leur intégrité les anciennes mœurs des Anglo-Irlandais (1).

Réduits à se défendre contre des agressions perpétuelles, les *Septs* irlandais renoncèrent enfin à une obéissance qui ne leur était d'aucun profit; leurs efforts ne furent pas infructueux, et ils parvinrent à reconquérir graduellement une partie de leur territoire sur les Anglo-Irlandais. Au XIVe siècle, on les voit conclure des alliances avec plusieurs Rois du continent, et, à partir de l'invasion d'Édouard Bruce, frère du fameux Robert Bruce, roi d'Écosse, leurs progrès devinrent si rapides, que, dans l'espace de peu d'années, les provinces du nord et une partie de celles du sud furent perdues pour la couronne d'Angleterre.

Après avoir aidé les indigènes à reconquérir leur indépendance, l'Écossais Édouard Bruce fut élu et couronné roi d'Irlande à Dundalk, en 1315 (2). Alors plusieurs familles d'origine anglo-normande furent contraintes d'abandonner l'île. D'autres, pour ne pas perdre leurs propriétés, se joignirent au nouveau souverain, et le reconnurent en cette qualité pour se venger des vexations de l'Angleterre. Mais le règne du conquérant écossais ne dura que quelques mois; il périt dans une bataille qu'il perdit contre des forces considérables envoyées d'Angleterre (3).

Les guerres civiles, qui déchirèrent ce royaume pendant le XVe siècle, achevèrent de ruiner le pouvoir des

(1) Thierry, t. III, p. 432. — Burke's *Abridgment of English History*. — Statut de Kilkenny, sous le règne d'Édouard III.

(2) Hallam, *Hist. const. d'Angleterre*, chap. XVIII.

(3) *Acient Irish Histories*, p. 28. — Thierry, t. III, p. 435.

Rois d'Angleterre en Irlande; dans les provinces que les chefs de race indigène n'avaient pas reconquises, les barons anglo-irlandais se rendirent indépendants de fait; mais la situation de ces derniers n'en était que plus difficile; haïs par les indigènes et méprisés par leurs compatriotes d'outre-mer, ils étaient tour à tour Irlandais contre l'Angleterre, et Anglais contre les Irlandais de race. Si, à cette époque de leur histoire, les descendants des naturels du pays et ceux des conquérants anglais eussent pu mettre un terme à leurs vieilles haines et à leurs animosités de race, pour se liguer contre l'ennemi commun affaibli par les guerres civiles des *Roses*, il est probable que l'Irlande serait parvenue à se soustraire au joug de l'Angleterre; car, à l'avénement de Henri VII, la domination anglaise était resserrée dans les quatre comtés de Dublin, de Louth, de Kildare et de Meath (1).

Sous les princes de la Maison de Tudor, l'Angleterre regagna graduellement tout ce qu'elle avait perdu en Irlande. Les Anglo-Irlandais avaient, en général, embrassé le parti de la *Rose Blanche;* Henri VII jugea donc qu'il était nécessaire de rendre leur soumission plus réelle et plus complète. Telle fut l'origine du fameux statut de 1495, connu sous le nom de Loi de Poynings, du nom de sir Edward Poynings, sous l'administration duquel fut passé cet acte célèbre, qui contient une foule de dispositions destinées à réprimer l'insubordination des Anglo-Irlandais.

Aux termes de ce statut, le pouvoir de la mère-patrie fut investi d'une autorité suprême sur l'Irlande; tous les statuts faits jusqu'à cette époque, en Angleterre, furent déclarés applicables et valides pour l'Irlande, et aucun Parlement irlandais ne put désormais s'assembler sans la

(1) Thierry, t. III, p. 440. — Hallam, chap. XVIII.



permission du Roi, et sans que toutes les matières qui devaient y être traitées eussent d'abord été soumises à l'agrément du conseil anglais (1).

Sous Henri VIII, la question entre l'Angleterre et l'Irlande prit un nouvel aspect : de politique qu'elle avait été jusqu'alors, elle devint essentiellement religieuse.

Henri venait de rompre avec le siége de Rome et d'introduire la Réforme dans ses États. L'Irlande, toujours mal disposée à l'égard du gouvernement anglais, refusa d'abjurer son culte au commandement d'un tyran capricieux, et le clergé irlandais, ignorant, mais non indifférent à son Église, résista opiniâtrément à l'acte de suprématie d'un Roi qui voulait se substituer au Pape (2).

L'Église anglicane s'établit, à la vérité, sur la côte orientale de l'Irlande et dans les villes où l'on parlait anglais; mais elle fit peu de progrès dans l'intérieur du pays. Les Irlandais de race et ceux d'origine anglaise repoussèrent avec mépris et dégoût une Église, produit éhonté d'un amour criminel et greffé sur l'adultère et les passions désordonnées d'un despote voluptueux et sanguinaire. Leur attachement au catholicisme établit entre eux un lien de sympathie religieuse qui fit disparaître la rivalité d'origine qui les avait divisés depuis plusieurs siècles. Aussitôt que l'Angleterre eut embrassé la Réforme, elle ne trouva plus à combattre, en Irlande, des indigènes et des Anglo-Irlandais, mais une masse compacte qui marchait sous les bannières du catholicisme et de saint Pierre.

Cette lutte de l'Église romaine contre la Réforme, en Irlande, eut pour effet immédiat de rattacher la longue querelle des Irlandais avec l'Angleterre aux affaires générales de l'Europe. Elle devint alors partie intégrante de

(1) Hallam, chap. XVIII.
(2) *Ibidem.*



la grande dispute entre Rome et les disciples de Luther, et l'Irlande, asservie à un souverain protestant, trouva des appuis et des alliés parmi les puissances catholiques du continent (1).

A la fin du règne de Henri VIII, l'Angleterre possédait vingt-trois comtés sur les trente-deux dont se compose l'Irlande. C'était ce qu'on appelait le territoire anglais (*the english pale*), et des lois atroces en défendaient l'accès aux indigènes qui conservaient encore leur indépendance. Dès qu'un d'eux avait franchi la ligne fatale, sa vie était à la merci du premier Anglais qui le rencontrait, à moins que lui-même ne fût sous la sauvegarde d'un autre Anglais, et même alors l'assassin ne pouvait être puni que d'une amende et d'un emprisonnement. Au contraire, si un indigène venait à s'échapper, après avoir tué un Anglo-Irlandais, cinq personnes de sa tribu devaient le remplacer sur l'échafaud.

Sous Édouard VI, successeur de Henri VIII, la Réforme religieuse fit peu de progrès en Irlande, et l'avénement de la reine Marie suspendit, pour un temps, les poursuites dont l'Église catholique avait été l'objet sous les deux règnes précédents.

Mais sous Élisabeth, la scène changea de nouveau ; les actes d'uniformité et de suprématie furent de nouveau imposés à l'Irlande, comme condition de toute participation aux actes de la vie civile et politique. La liturgie anglicane remplaça la messe, et tout autre culte fut

(1) Hallam, chap. XIII. — Musgrave's *Memoirs of the different Irish rebellions*, t. I, p. 25 et suivantes.

« Dès l'origine de la réformation, le souverain Pontife indiqua le parti » qu'il comptait tirer de l'Irlande, en répandant une vieille prophétie de » laquelle, disait-il, il résultait que la chaire de saint Pierre ne serait point » ébranlée tant que l'Irlande demeurerait catholique. » (*L'Irlande*, par Gustave de Beaumont, t. I, p. 33.)



interdit. La dépossession forcée du clergé catholique aggrava l'esprit de révolte parmi les Irlandais, et les colons anglais, n'étant pas plus disposés que les hommes de race indigène à se soumettre au despotisme du gouvernement d'Élisabeth, aimèrent mieux tenter les chances d'une insurrection que de renoncer à la foi de leurs pères.

Faiblement assistés par les Espagnols, les Irlandais firent un effort pour s'affranchir de la domination qui pesait sur eux. Le plus célèbre de leurs chefs, O'Neale, avait été attiré à la Cour de la reine par des promesses qui ne furent point tenues, et bientôt, malgré le titre de comte de Tyrone qu'Élisabeth lui avait donné, il prit les armes et appela sous sa bannière tous les indigènes et les mécontents. Déclaré traître et rebelle par une loi rendue en 1583, ses domaines furent confisqués après une longue et vive résistance.

Toutes les terres de l'île avaient changé une première fois de maîtres, parce que, appartenant dans l'origine aux indigènes, elles étaient passées, après la conquête, entre les mains des Anglo-Irlandais. Elles étaient destinées à en changer une seconde fois, parce que maintenant elles appartenaient à des catholiques, et cette fois-ci, la spoliation devait frapper indistinctement sur les malheureux Irlandais de race et sur ceux d'origine anglaise.

Élisabeth reconquit les provinces du nord et s'empara de celles de l'ouest, qui avaient résisté jusque-là. Ce territoire fut divisé en comtés et administré par des Anglais qui, voulant, comme ils le disaient, civiliser les Irlandais sauvages, les firent périr par milliers de faim et de misère (1) ; mais des révoltes continuelles empêchèrent, pendant ce règne, d'exécuter dans toute leur rigueur les lois de suprématie et d'uniformité religieuses.

(1) Thierry, t. III, p. 444.



Elles le furent plus strictement sous celui de Jacques Ier, et le gouvernement anglais poursuivit avec ardeur l'œuvre de la réformation en Irlande. L'organisation administrative et judiciaire reçut des améliorations, et les lois et tenures d'origine irlandaise furent pour la plupart supprimées. Ces réformes étaient utiles, mais deux malheureux principes les discréditaient aux yeux des Irlandais (1). Le premier était que la religion de l'État pouvait seule exister aux yeux de la loi; l'autre, que tout prétexte était bon pour évincer de leurs propriétés des hommes d'une race différente ou d'une foi proscrite.

Des révoltes fréquentes fournirent au gouvernement anglais l'occasion de s'emparer, par des confiscations, de la plus grande partie des propriétés de l'Irlande. Jacques fit juger à Londres un grand nombre de chefs irlandais pour crime de rébellion présente et passée; selon la vieille loi anglo-normande, ils furent condamnés à perdre leurs domaines comme félons envers leur seigneur. Des cantons entiers furent confisqués, que le gouvernement anglais vendit par lots à des entrepreneurs de colonies, appelés en anglais *Adventurers* (2).

De cette manière, les anciens propriétaires furent remplacés par des colons venus d'Écosse, que l'Angleterre y envoyait pour s'enrichir et pour soutenir sa domination;

(1) « Chichester, vice-roi d'Irlande, rendant compte des efforts inutiles » qu'il avait faits pour ramener à l'Église anglicane quelques personnages » marquants, dont la conversion était vivement désirée, peignit très-bien » l'état du pays en s'écriant : que l'atmosphère et le sol même de l'Irlande » étaient infectés de papisme. » (*L'Irlande*, par Gustave de Beaumont, t. I, p. 38.)

(2) Leland, t. II, p. 439. — Gordon, t. I, p. 332-333. — Lingard, vol. IX, p. 175. — Hallam, *Hist. const.*, chap. V, p. 262.

Quatre cent cinquante mille acres firent retour à la couronne, en vertu de ces procédés.



et, de cette manière aussi, le presbytérianisme s'implanta en Irlande, à la suite des nouveaux colons écossais. Les propriétaires, dépossédés de leurs domaines, se réfugièrent dans les bois et en sortirent bientôt pour attaquer à main armée les nouveaux venus. Ils furent repoussés; mais alors la province d'Ulster, qui avait été le principal théâtre de la guerre, fut déclarée forfaite, et tout titre de propriété annulé pour ses anciens habitants. Ces immenses dépouilles furent partagées, comme les précédentes, entre les colons écossais, l'Église anglicane et quelques-uns des favoris de Jacques Ier (1).

Avant Jacques, l'Irlande avait été considérée tantôt comme un pays conquis, tantôt comme une simple colonie anglaise; mais sous le règne de ce prince, l'île entière prit un caractère commun : celui de royaume inséparable de la couronne d'Angleterre, gouverné d'après le modèle de la Constitution anglaise et ayant droit aux mêmes libertés que l'Angleterre (2).

Un Parlement irlandais représentait tout le royaume; aucun Irlandais de race n'y avait siégé jusqu'à la fin du règne de Henri VIII. La représentation nationale, qui avait été diminuée par suite de la réduction du territoire occupé par les Anglais, du temps de leurs guerres civiles, fut augmentée lorsque les anciens comtés rentrèrent peu à peu sous l'obéissance de la couronne. Marie et Élisabeth avaient créé de nouveaux comtés et donnèrent aussi des chartes à de nouveaux bourgs, pour contrebalancer l'influence des anciennes familles anglo-irlandaises dans le Parlement. Jacques Ier suivit cet exemple; en 1613, la chambre des Communes paraît avoir été composée de deux cent trente-deux membres; mais cette

(1) Thierry, t. III, p. 445.
(2) Hallam, ch. XVIII.

augmentation de la représentation nationale fut faite aux dépens de l'indépendance du Parlement (1).

Charles Ier, en montant sur le trône, promit aux Irlandais le redressement d'une foule de graves abus, et le Parlement lui accorda en retour une somme de 120,000 livres, payable en trois ans; mais Charles, après avoir touché le subside, sut éluder ses engagements. Catholiques et protestants, oubliant alors pour un moment leurs haines, se réunirent pour arracher aux embarras du Roi, l'accomplissement de ses promesses. Le monarque acquiesça, à la vérité, à la plupart des demandes de ses sujets irlandais, mais elles ne furent jamais consenties par une loi.

Cependant le désordre toujours croissant des affaires de Charles, tant en Angleterre qu'en Écosse, encouragea les catholiques irlandais à mettre un terme à leur esclavage. Ces espérances de liberté étaient entretenues par l'Espagne et par la France, et, en 1628, pendant le siége de La Rochelle, le cardinal de Richelieu accueillit des envoyés irlandais qui lui proposèrent de livrer à Louis XIII la province d'Ulster, et de travailler, moyennant l'assistance de la France, à séparer l'Irlande de l'Angleterre. Richelieu s'occupa, dit-on, sérieusement de cette proposition, mais l'exécution en fut ajournée (2).

Cependant les sympathies de la France et de l'Espagne pour les Irlandais catholiques enhardirent ceux-ci à prendre les armes contre leurs oppresseurs. Les colons presbytériens de l'Ulster et les habitants anglicans des provinces de l'ouest furent attaqués par les populations catholiques aux cris de *Vive Erin!* et l'on porte le nom-

(1) Hallam, chap. XVIII.

(2) Mazure, note 3e de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre.*

bre des protestants qui périrent dans cette insurrection à quarante mille (1). Les places fortes de la province d'Ulster tombèrent successivement entre les mains des catholiques, et toute l'Irlande n'offrit plus qu'un vaste théâtre de sang et de carnage. Alors les anciennes distinctions de race de sang irlandais et de sang anglais avaient totalement disparu ; la lutte tout entière était entre le Catholicisme d'une part et la Réforme de l'autre.

Les insurgés, exaltés par leurs triomphes, réclamèrent alors l'entier rétablissement du culte catholique, et Charles Ier paraissait disposé à accorder toutes les concessions qu'on pourrait lui demander, dans l'espoir de se ménager l'appui des Irlandais contre les Anglais et les Écossais (2) ; mais le Parlement anglais s'y opposa avec énergie. Il accusa même le Roi d'avoir favorisé le massacre des protestants en Irlande ; et Charles, pour détruire ce soupçon odieux, se hâta d'y envoyer des troupes pour réduire les insurgés, tandis que le Parlement, pour dompter plus facilement cette rébellion, concéda d'avance les terres et propriétés des rebelles à ceux qui fourniraient aux frais de la guerre.

Dans ces circonstances, le cardinal de Richelieu se ressouvint des offres des Irlandais, et le moment lui sembla opportun de prendre une part active aux troubles qui désolaient l'Irlande. La France fit passer des hommes et des armes aux insurgés, et ceux-ci, redevenus maîtres d'une grande partie de l'île, formèrent un conseil d'administration national, composé d'évêques, d'anciens chefs

(1) Thierry, t. III, p. 447.

Le chiffre varie beaucoup suivant les passions des historiens : selon les uns, il ne s'élève qu'à douze mille ; selon d'autres, à cent mille.

(2) Un auteur observe très-judicieusement : « Quand vous voyez un Stuart « équitable envers l'Irlande, comptez que son pouvoir est bien chancelant « en Angleterre. » (*L'Irlande*, par Gustave de Beaumont, t. I, p. 45.)

de tribus, de seigneurs féodaux et de députés choisis dans les villes et les bourgs. Cette assemblée, qui avait pour but la séparation totale de l'Irlande de la couronne d'Angleterre, envoya à la Cour de France des députés qui y signèrent la cession de la province d'Ulster à Louis XIII (1).

Cet état d'anarchie dura plusieurs années en Irlande ; la guerre civile qui désolait l'Angleterre, la rupture entre Charles Ier et le Parlement de ce royaume, empêchèrent le gouvernement de s'occuper des affaires de l'Irlande. Enfin, réduit à la dernière extrémité, le marquis d'Ormond, lord lieutenant du Roi en Irlande, ne pouvant plus faire tête aux insurgés, et craignant de se compromettre, se décida à livrer la ville de Dublin et les places qui tenaient encore pour le Roi au pouvoir du Parlement anglais, qui s'occupa sans délai à arrêter les progrès des catholiques, en faisant passer de nouvelles troupes en Irlande (1647) (2).

Considérés comme *idolâtres* par les puritains à qui l'autorité était échue en partage en Angleterre, les Irlandais se rendirent bientôt coupables, aux yeux de ces fanatiques, d'un crime non moins énorme : quand le Parlement anglais eut proscrit la royauté, les Irlandais catholiques restèrent royalistes au milieu de la défection générale, et l'horreur de la République vint se confondre avec celle que leur inspirait la Réforme.

Bientôt cependant Cromwell y débarque, suivi de ses bandes victorieuses. Alors fut consommée la ruine de la malheureuse Irlande (3). Malgré de fallacieuses promes-

(1) Mazure, note 3e de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre.* — Musgrave's *Memoirs*, t. I, p. 30. — Thierry, t. III, p. 448.

(2) Hallam, chap. XVIII.

(3) « The favourite object both of the Irish governors and the english

ses, malgré la foi jurée, les habitants de Drogheda périssent dans un massacre général. Les soldats, fanatisés du plus fourbe des hypocrites, justifient chacun de leurs crimes par quelque texte de l'Écriture. Les catholiques sont les Chananéens, le pays des catholiques la Terre Promise, et le chef qui commande à ces misérables parle comme eux, les surpasse même dans leur langage mystique et par ses impudentes jongleries. S'il faut en croire un auteur contemporain (1), depuis le 24 octobre 1641 jusqu'au 23 octobre 1652, les généraux anglais firent passer au fil de l'épée plus de cinq cent mille catholiques. Dans sa généreuse indignation, cet écrivain protestant assure que les barbares compagnons de Cortès et de Pizarre ne se rendirent jamais coupables de pareilles atrocités, de si effroyables rapines.

Cromwell distribua à ses soldats, qui manquaient de solde, des terres prises sur les catholiques, et renouvela, sur un plus vaste plan, l'expropriation exécutée sous Jacques Ier. Il assigna, pour unique habitation à tous les indigènes et aux Anglo-Irlandais catholiques, la province de Connaught. Tous reçurent l'ordre de s'y transporter avec leurs familles et leurs meubles, et quand ils y furent réunis, on forma tout autour un cordon de troupes, et

» Parliament, was the utter extermination of all the *catholic* inhabitants » of Ireland. » (Leland, t. III, p. 166.)

« This was a civil war of extermination. » (Plowden, p. 169.

(1) Sir William Petty.

A différentes époques, on rassembla les Irlandais en masse, au nombre de plusieurs mille; on les mit sur des vaisseaux et on les transporta dans les Indes-Occidentales. Suivant Petty (p. 187), on déporta six mille femmes et enfants. Lynch dit qu'on les vendit comme esclaves après la conquête de la Jamaïque, en 1655. Le protecteur, pour la peupler, résolut d'envoyer dans cette île mille enfants irlandais de chaque sexe. « La commission du conseil a décidé qu'on prendrait, à cet effet, mille jeunes » filles et autant de garçons. » (Thurloe, t. IV, p. 75.)



l'on décréta la peine de mort contre quiconque le traverserait (1). L'immense étendue de terrain qui resta vacante fut vendue par le gouvernement à une société de riches capitalistes, qui la revendirent par lots à de nouveaux colons (2).

Arrive enfin la Restauration. Il y avait à cette époque, en Irlande, deux peuples : les vainqueurs et les vaincus, et trois cultes : les presbytériens des armées de Cromwell, les épiscopaux et les catholiques, c'est-à-dire la masse de la nation.

L'Église épiscopale fut immédiatement rétablie, comme n'ayant jamais été légalement abolie, et les catholiques ne se virent délivrés de l'ardent fanatisme des puritains que pour se retrouver sous le coup des lois pénales de Henri VIII et de la reine Élisabeth.

« Charles II proscrivit le culte catholique en Irlande, » comme l'avaient fait, avant lui, ses prédécesseurs sur » le trône d'Angleterre; il ordonna qu'on exécutât en » Irlande les lois pénales contre les catholiques ; il y sus» pendit la liberté individuelle ; de peur que les catholi» ques ne vinssent lui demander justice en Angleterre, il » leur fit défense absolue de sortir d'Irlande, fit mettre en » prison les factieux qui osèrent venir à Londres pour se » plaindre ; et comme bon nombre d'Irlandais n'avaient » pas attendu sa permission pour rentrer dans leurs pro-

(1) « Cromwell finding the utter extirpation of the nation, which he had » intended, to be in itself *very difficult*, and to carry in it somewhat of hor» ror.... found out the following expedient of transplantation. » (*Civil wars in Ireland*, p. 275.)

Quand les pauvres Irlandais imploraient la compassion de leurs persécuteurs, Cromwell et ses saints leur répondaient : « *Go to hell or to Connaught ;* vas au diable ou en Connaught. » (Lingard, vol. XI, p. 157.)

(2) Thierry, t. III, p. 460. — Lingard, *Hist. of England*. — *L'Acte pour le règlement de l'Irlande*, publié dans une note à la fin du XIe volume de Lingard, d'après l'original qui est en la possession de Thomas Lloyd, Esq.



» priétés, le Roi les proclama des *rebelles*, ordonna de les
» appréhender et mettre en jugement, et décréta, de sa
» pleine et entière autorité royale, que tous les possesseurs
» actuels de terres en Irlande, aventuriers anglais et
» écossais, soldats cromwellistes, ou autres, ne seraient
» point troublés dans leurs domaines (à l'exception de
» ceux qui occupaient des biens d'Église, ou encore de
» ceux qui avaient pris part personnellement à la mort
» de Charles Ier). Cependant, disait-on, le Roi ne refusait
» point justice à ses sujets irlandais ; il reconnaissait que
» beaucoup d'entre eux avaient été injustement dépossé-
» dés. Pour ceux-là, on établissait un moyen de recouvrer
» leurs droits : c'était de prouver *leur innocence* devant
» un tribunal institué à cet effet et appelé la Cour des
» réclamations *(The Court of claims)* ; ceux dont *l'inno-
» cence* serait reconnue, reprendraient leurs terres et leurs
» habitations, sauf cependant les restrictions suivantes :
» les terres de ces catholiques étaient occupées par des
» protestants auxquels, avant toutes choses, on ne voulait
» point nuire ; il était donc bien entendu qu'en tous cas
» les catholiques même *absous* ne rentreraient dans leurs
» domaines qu'après que les protestants, qui en étaient
» détenteurs, auraient été pourvus d'autres propriétés
» équivalentes (1). »

Un Parlement, qui ne renfermait point de catholiques, entreprit la tâche difficile de régler, de discuter et de juger les titres de propriétés, et les limites du droit particulier de chaque individu ; chose impraticable, dans un pays où la même terre avait été confisquée sur l'un, donnée

(1) *L'Irlande*, par Gustave de Beaumont, t. I, p. 65.

L'auteur cite, à l'appui de ce passage, les auteurs suivants : Plowden, p. 171. — Lingard, vol. XII, p. 27 et 84. — Leland, t. III, p. 414 et suiv. — Gordon, t. II, ch. 28.

à un autre, reprise par le gouvernement et vendue par celui-ci avec beaucoup d'autres terres confisquées de la même manière, à des sociétés de capitalistes qui, spéculant sur ces masses de propriétés réunies entre leurs mains, les avaient morcelées et revendues par lots et en détail à de nouveaux acquéreurs, qui en étaient devenus propriétaires légitimes. La spoliation systématique qui s'était introduite en Irlande depuis plusieurs générations, y avait rendu le droit de propriété si incertain et si vague, que le même fonds pouvait, à bon droit, être réclamé par plusieurs individus, qui tous étaient à même de reproduire des titres fondés à l'appui de leurs réclamations.

Charles II craignant surtout de ranimer l'esprit de parti et la haine des presbytériens anglais contre la royauté, résista généralement aux demandes que firent les Irlandais pour rentrer dans leurs biens occupés par les soldats de Cromwell. « Nous avons acquis ces terres » avec notre épée, pourquoi ne les défendrions-nous pas » avec notre épée? » tel fut le langage des nouveaux possesseurs (1). Dès lors toute espèce d'arrangement devenait impraticable.

Un acte dit *d'établissement* fut décrété par le Parlement, et l'exécution en fut confiée à des commissaires anglais. Par cet acte, les catholiques irlandais, pris en masse, furent légalement dépouillés de la moitié de leurs biens, confiqués au profit des protestants. « Les » catholiques, » dit Hallam, « ne s'étaient pas, à la » vérité, insurgés contre Charles lui-même; mais comme » chef de l'Angleterre, Charles se trouvait à la place de » Cromwell, et il représentait également la souveraineté » de la grande île sur la petite, souveraineté qu'on ne

(1) Thierry, t. III, p. 452. — Lingard, vol. XII, chap. I.

» voulait abandonner sous aucune forme de gouverne-
» ment (1). »

Cependant il s'éleva tant de difficultés, que plusieurs années s'écoulèrent avant que le règlement définitif fût achevé. Les longueurs de ces contestations compliquées disposèrent enfin les plus opiniâtres à se relâcher de leurs prétentions ; et les militaires, les aventuriers et les concessionnaires de la couronne, consentirent unanimement à augmenter le fonds des restitutions, en cédant un tiers de leurs acquisitions. « Voici, » dit Lingard, « quel en fut le » résultat général : les protestants possédaient auparavant » à peu près la moitié des terres profitables de l'île ; de la » seconde moitié, qui avait été confisquée sous la République, un peu moins des deux tiers fut par l'acte confirmé aux protestants, et, sur le reste, on accorda une » portion presque égale à un tiers en quantité, mais non » en qualité, aux catholiques. »

« Cette mesure, » dit encore Lingard, « donna au Roi » les moyens, non de rendre justice entière, mais de » faire taire les plus importuns des pétitionnaires ou ceux » d'entre eux qui méritaient le plus sa faveur (1665). » Mais après que l'on eut ainsi indemnisé quelques-unes » des personnes lésées, quel fut le sort, pourrait-on demander, des officiers qui avaient suivi la fortune du » Roi à l'étranger ou de trois mille catholiques qui avaient » réclamé comme innocents? On ne leur tint pas les promesses qu'on leur avait faites ; les malheureux qui » avaient réclamé furent privés de leurs droits et de tout » espoir d'être secourus à l'avenir. Une mesure d'oppression aussi générale et aussi effroyable ne se retrouverait peut-être pas dans l'histoire des nations civilisées. On ne pouvait nier son injustice, et la seule excuse

(1) Hallam, chap. XVIII.

» que l'on faisait valoir fut la pénible nécessité de calmer » les craintes et la jalousie de ceux qui avaient obtenu » des établissements sous Cromwell et de fonder sur » une base durable l'ascendant des protestants en Ir» lande (1). »

Tant d'oubli, une absence si complète de reconnaissance et d'équité excitèrent un vif mécontentement parmi les catholiques. Cependant le penchant bien connu de Charles II pour l'Église de Rome leur laissa peut-être l'espoir d'obtenir, sinon la révocation complète de cette mesure de spoliation, au moins des changements importants qui en affaibliraient les effets désastreux. Mais le règne de Charles II s'écoula, pour les catholiques irlandais, dans l'attente d'un adoucissement à leur sort, et la résignation avec laquelle ils se soumirent à leur mauvaise fortune, s'explique en partie par l'espoir qu'ils avaient de voir monter un jour sur le trône un prince profondément imbu de leurs croyances religieuses, qu'ils saluaient d'avance comme un réparateur envoyé par Dieu pour mettre fin à leurs maux et les consoler des misères qui avaient été leur partage, depuis que la Réforme s'était indentifiée avec la royauté en Angleterre.

La conduite de Charles II, à l'égard du malheureux peuple irlandais, fait faire les réflexions qu'on va lire à M. Gustave de Beaumont :

« Je crois bien que la persécution des catholiques d'Ir» lande lui coûta moins que celle des catholiques anglais, » parce que, de tout temps, la destinée de la population » irlandaise touchait assez peu l'Angleterre et ses Rois, » qui ne songeaient guère aux Irlandais que quand ils » avaient besoin d'eux ; et puis, Charles II, forcé de per-

(1) Lingard, vol. XII, chap. I. — Clarendon, p. 112 et 134. — Carte, p. 310.



» sécuter les catholiques, espérait, en se montrant sévère » envers les catholiques d'Irlande, qu'on exigerait de lui » moins de rigueur contre les catholiques anglais. L'Ir- » lande fut ainsi toujours une ressource pour les Stuarts; » dans leurs jours de ruine, ils imploraient merci de l'Ir- » lande contre l'Angleterre, et lui promettaient amitié » éternelle en échange d'un peu d'or et de soldats; et » quand leur fortune avait changé, quand ils étaient re- » montés sur leur trône, ils tâchaient d'obtenir grâce » pour leur despotisme sur l'Angleterre, en faisant peser » sur l'Irlande une plus lourde tyrannie.

» On pardonnerait encore à Charles II les injustices » que lui ont fait commettre son impuissance et la fai- » blesse même de son autorité. On voit bien qu'il ne put » rien en faveur des Irlandais catholiques, quand, pour » rendre justice à ceux-ci, il eût fallu qu'il se montrât » sévère envers des protestants anglais; mais ce qu'on » ne saurait lui pardonner, c'est d'avoir pris lui-même sa » part des confiscations de l'Irlande. Ormond, son favori, » reçut des terres pour une valeur de plus de 70,000 li- » vres sterling de revenu. Le duc d'York obtint aussi » une immense donation; il n'est pas jusqu'à la femme » d'un valet de Charles II qui n'ait eu sa part du butin.

» Charles aurait pu, en persécutant les Irlandais, ne » pas se souiller lui-même des dépouilles de ce malheu- » reux peuple; mais, on l'a déjà dit, il n'était point en » son pouvoir de ne pas persécuter. — S'il eût voulu » accorder aux catholiques la tolérance de leur culte, » c'est-à-dire, selon l'expression des presbytériens, *léga- » liser le blasphème et l'idolâtrie;* s'il eût tenté de les af- » franchir de toutes peines de non-conformité; s'il eût » voulu les délivrer de la tyrannie des protestants anglais » et écossais, leur rendre la vie civile et politique, les

» rétablir dans les emplois, restituer aux propriétaires » leurs champs, aux habitants des villes leurs demeures ; » il eût fait exactement ce qu'a voulu faire Jacques II, qui, » pour l'avoir tenté, est tombé de son trône.

» Il faut le reconnaître ici : tout Roi d'Angleterre, au » XVII[e] siècle, devait se résigner à n'être ni juste, ni hu- » main envers une partie de ses sujets, pour pouvoir » gouverner l'autre (1).

» Ainsi, tout a concouru à la destruction des catholi- » ques d'Irlande, à l'implantation violente du protestan- » tisme dans ce pays ; tout y a concouru, Tudors, Stuarts, » république ou monarchie, amis ou ennemis, parce que » le pouvoir dominant en Angleterre ne fut en cela, pen- » dant plus d'un siècle, que l'instrument d'un mouvement » général qui pouvait bien être modéré ou précipité, » selon les accidents et les passions des hommes, mais » qu'il n'était au pouvoir de rien ni de personne de » comprimer (2). »

IV. L'Irlande catholique occupe une place importante dans le système politique de Jacques II. Il dissimula cependant ses desseins pendant les deux premières années de son règne, et nomma, peu de temps après son avénement, le comte de Clarendon, son beau-frère, à la vice-royauté de l'Irlande. Ce seigneur était zélé partisan de la Maison de Stuart et de la légitimité, mais plus attaché encore à la suprématie de l'Église anglicane. Son arrivée à Dublin fut un sujet de joie pour le parti anglican,

(1) Il n'y a que ceux à qui l'histoire d'Angleterre est étrangère qui puissent nier la parfaite justesse de cette observation ; mais si les Stuarts se trouvèrent dans cette fâcheuse position, à l'égard du peuple irlandais, à combien plus forte raison Guillaume III dut-il avoir les mains liées, à l'égard de ce malheureux pays, par les exigences tyranniques des épiscopaux en Angleterre et des presbytériens en Écosse.

(2) *L'Irlande*, par Gustave de Beaumont, t. I, p. 70 et 71.

comme il en fut un de mortification pour tous les catholiques.

Cependant Clarendon fut forcé de prêter son ministère à une foule d'actes qui durent blesser et sa conscience et ses sympathies religieuses ; sa correspondance, durant sa vice-royauté d'Irlande, est digne de fixer l'attention de l'historien de cette époque; c'est un exposé détaillé du plan que Jacques II méditait en Irlande ; c'est une guerre sourde à l'établissement protestant dans ce royaume ; c'est l'avant-coureur de la guerre qu'il se propose de faire plus tard à cette même Église en Angleterre. Les encouragements donnés aux évêques catholiques, d'avoir des assemblées publiques et de paraître en public avec leurs habits sacerdotaux, le soin qu'on prenait de ne point remplir les bénéfices de l'Église protestante pour en appliquer le revenu à l'Église catholique, les ordres pressants transmis à lord Clarendon de faire admettre les catholiques dans les corporations municipales et dans les corps de métiers, de les employer comme juges de paix, shérifs, juges et conseillers privés du royaume d'Irlande, tout cela était fait en violation de la loi. Mais ce qui importait principalement à Jacques II, c'était le remaniement de l'armée d'Irlande ; l'expulsion des officiers protestants des corps irlandais, et le soin tout particulier que la Cour semblait prendre de mettre les armes entre les mains des Irlandais indigènes et catholiques, que l'on savait animés de la haine la plus implacable contre les Anglais et les protestants, inspirèrent une terreur si grande à ces derniers, que grand nombre d'entre eux quittèrent l'île dans la crainte de devenir victimes d'un nouveau massacre, comme en 1641 (1).

Mais Clarendon ne tarda pas à partager la disgrâce de

(1) *Corresp. of lord Clarendon, lord-lieutenant of Ireland.*

son frère le comte de Rochester ; son rappel de la vice-royauté de l'Irlande, vers la fin de l'année 1686, fut un indice certain que Jacques II se proposait d'introduire de plus notables changements dans l'administration et dans la constitution de ce royaume.

Cependant les deux années qui s'écoulèrent entre le rappel du comte de Clarendon et la révolution, ne suffirent pas à Jacques pour exécuter, en Irlande, tout ce qu'on peut raisonnablement supposer qu'il méditait de faire en faveur des catholiques de cette île. Mais, d'après l'ensemble des actes de son gouvernement dans ce pays, il est évident qu'il voulait s'en faire un point d'appui contre l'Angleterre, en transformant l'Irlande en une vaste citadelle dans laquelle il pourrait se réfugier au besoin, pour se mettre à la tête d'une population dévouée à sa personne par sympathie religieuse et par haine contre l'Angleterre (1). Les Irlandais entrevirent avec joie, à cette époque, que le moment tant désiré par eux ne paraissait pas être éloigné, où ils pourraient secouer le joug si détesté de leurs puissants voisins, et l'administration du nouveau vice-roi, que Jacques envoya en Irlande, fut évidemment calculée à entretenir ces espérances et à exciter une vive exaltation dans l'esprit de la population catholique de ce royaume.

Le comte de Tyrconnel, Irlandais et catholique, succéda à lord Clarendon ; il arriva à Dublin au commencement de l'année 1687. De ce moment, les affaires prirent un nouvel aspect en Irlande : le parti catholique, à l'aide de l'autorité royale, y prit un très-grand ascendant ; à la faveur du pouvoir dispensateur de la couronne, on mit de côté tous les statuts rendus en faveur de l'Église

(1) Mémoire sur l'Irlande adressé au marquis de Seigneley, en 1689. (Note 5e de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, par Mazure.)



anglicane ; tous les emplois civils, les cours de justice et le conseil privé du royaume furent remplis de catholiques ; les soldats protestants furent licenciés, et l'armée exclusivement composée de catholiques ; les citoyens professant le protestantisme furent désarmés ; les dîmes furent enlevées au clergé anglican, et les épiscopaux se trouvèrent tout d'un coup réduits à cette triste position de peuple vaincu et proscrit, dans laquelle ils avaient longtemps vu leurs ennemis (1). Ces ennemis étaient animés par le fanatisme religieux, par le désir de se venger, par une haine invétérée sucée avec le lait de leur mère, transmise de père en fils, depuis plusieurs siècles, comme le seul héritage dont il leur fût libre de disposer. Les protestants, anglicans comme presbytériens, ne pouvaient s'attendre qu'à une complète et excessive revanche. Ils n'avaient même pas l'espoir de se voir protégés par le Roi, bien qu'il parlât toujours d'une liberté de conscience générale ; car Jacques, qui doutait de l'issue de la lutte qu'il soutenait en Angleterre contre l'opinion nationale, s'étudiait à organiser en Irlande une force capable de l'appuyer.

Tyrconnel était secondé par Fitton, chancelier du royaume, connu par son zèle pour le catholicisme et une haine aveugle contre les protestants.

Le point le plus important était de se procurer un Parlement composé de députés catholiques. Pour arriver à ce but, les deux réformateurs de l'Irlande commencèrent par faire révoquer par le Roi les chartes de Dublin et de toutes les autres communautés.

Les Rois d'Angleterre n'avaient pas fondé les corporations municipales, en Irlande, dans un intérêt de liberté et de bon gouvernement local. Leur principe était

(1) Hallam, chap. XVIII.



tout autre. Ces institutions faisaient partie intégrante d'un système politique essentiellement anglais et protestant, destiné à fortifier la conquête, à la garantir, à comprimer la réaction nationale et l'esprit catholique. Il est certain, par exemple, qu'on s'était particulièrement proposé d'obtenir, au moyen des corporations, une majorité anglaise dans le Parlement irlandais; de sorte que ce système y rappelait sans cesse la conquête, les spoliations, la tyrannie religieuse organisée par le vainqueur. Le pouvoir de ces corporations s'étendait indirectement jusqu'à l'administration de la justice, soit par la nomination immédiate de certains magistrats, qui leur appartenait, soit par la désignation des jurys. Elles pouvaient donc être, et par le fait elles étaient souvent, jusqu'à un certain point, juges et parties dans leurs propres affaires; et ces affaires étaient exclusivement dirigées dans un esprit favorable au protestantisme et hostile à l'Église romaine.

La révocation des anciennes chartes était un coup mortel au système de la Réforme, et elles furent remplacées par de nouvelles qui assujettissaient les villes et les bourgs à la volonté d'un gouvernement ouvertement hostile au culte protestant. La terreur ne tarda pas à s'emparer de l'esprit des anglicans et des presbytériens, qui, voyant toute l'autorité entre les mains de leurs ennemis, et redoutant leur vengeance, s'enfuirent pour la plupart, laissant ainsi toute la latitude imaginable aux catholiques, de consommer la contre-révolution que Tyrconnel méditait d'y opérer, soit pour le compte du Roi, soit à son propre profit, si, tôt ou tard, un prince protestant venait à monter sur le trône d'Angleterre (1).

Cependant l'acte d'établissement passé sous le dernier

(1) Mazure, t. III, p. 286 et suiv.—Mackintosh, *Hist. of the Revol.*, vol. I, p. 260-264. — Dalrymple, *Memoirs*.



règne subsistait toujours, et Tyrconnel se proposait de faire disparaître ce dernier vestige de la domination protestante par un acte législatif qui accorderait au Roi le pouvoir de distribuer toutes les terres d'Irlande, confisquées au profit des protestants, à ses sujets catholiques. Cette mesure parut si hardie aux catholiques modérés du conseil, que Tyrconnel fut obligé de l'ajourner. Cependant la fuite de Jacques et les événements qui en furent la conséquence immédiate, en Angleterre, vinrent augmenter, dans l'esprit des populations catholiques de l'Irlande, le désir de se soustraire, soit d'une manière, soit de l'autre, à la domination anglaise, dont désormais elles ne pouvaient attendre qu'un redoublement de sévérité.

On s'explique difficilement comment Jacques, qui connaissait l'attachement des Irlandais pour sa personne et l'ardeur qu'ils montraient pour sa cause, ait mieux aimé se retirer en France que de se rendre immédiatement en Irlande, où il était sûr d'être reçu avec enthousiasme par soixante mille hommes prêts à courir aux armes pour recouvrer l'antique indépendance de leur patrie. Peut-être la crainte d'être arrêté en mer par des vaisseaux anglais ou hollandais, lui fit-elle préférer la traversée la plus courte, à celle qui l'exposait au danger d'être capturé par ses ennemis. Mais il n'en est pas moins vrai que si Jacques se fût jeté tout d'abord entre les bras des Irlandais, il eût par là déjoué les vues de ceux qui visaient à faire déclarer le trône vacant comme conséquence de sa fuite sur une terre étrangère; Roi de l'Irlande, comme de l'Angleterre, rien ne lui interdisait la faculté de transférer momentanément sa résidence dans le premier de ces deux royaumes. Mais Jacques avait si complétement perdu la tête par les terreurs qui paraissent

l'avoir obsédé pendant les derniers jours de son règne, que les moyens de salut, qu'il avait fait organiser dans des temps plus calmes, ne lui servirent à rien quand vint le moment d'y recourir.

On le verra plus tard arriver en Irlande pour y planter son étendard royal; mais alors la révolution était consommée en Angleterre; le moment propice était passé. Quelle que puisse être la gravité des circonstances, un roi doit rester roi jusqu'au dernier moment; mais si, oublieux du rôle que la Providence lui a assigné sur la terre, il déserte ses États et ses sujets, le monarque sortira roi de son royaume, mais n'y rentrera qu'en aventurier. Tel fut le sort de Jacques et de tant d'autres, à qui la prospérité tourna la tête : ils tombèrent, et s'ils crurent un moment pouvoir se relever, ce ne fut que pour retomber plus bas encore et finir leur pénible existence dans l'amertume des regrets tardifs de leurs folies passées.

V. Louis XIV avait tellement accoutumé ses sujets à l'éclat de la majesté du trône, que le peuple français, et surtout les courtisans du grand Roi, éprouvèrent plus de dégoût que de pitié à la vue de cette royauté vagabonde qui vint tout à coup s'installer en France et implorer, dans les termes les plus humbles et les plus soumis, une assistance qu'elle avait si imprudemment refusée lorsqu'il en était temps encore (1).

Louis XIV, à force de magnificence et de nobles procédés, tâcha de faire oublier à ses nouveaux hôtes, l'état d'abaissement dans lequel on les voyait réduits. Le châ-

(1) On rapporte que l'archevêque de Reims disait ironiquement, en parlant de Jacques II : « C'est un homme pieux qui sacrifie trois couronnes pour une messe. » Ce propos, qui eût été une saillie très-permise dans la bouche d'un mousquetaire, était indigne dans celle d'un prélat de l'Église romaine; mais il prouve de quel œil le Roi dévot était regardé par les courtisans à Versailles.



teau de Saint-Germain leur fut assigné comme résidence. Jacques y tint sa Cour, grâce à la munificence de Louis; il y eut aussi son ministère, composé des principaux seigneurs qui avaient partagé sa mauvaise fortune ou qui étaient venus, de leur côté, chercher un refuge en France, et le père Petre ne tarda pas à reprendre ses anciennes fonctions auprès du Roi déchu.

A Saint-Germain, comme à White-Hall, Jacques se trouva entouré de mauvais conseillers; mais, ici, le fait était sans gravité; il ne s'agissait plus du sort d'une nation entière et de la cause sacrée de l'indépendance européenne; il n'était tout au plus question, dans les conférences du cabinet de Saint-Germain, que de l'avenir du monarque exilé et de sa famille, du plus ou moins de chances de réussite des entreprises que l'on pourrait tenter pour récupérer ce que l'on avait perdu : celui-ci trois couronnes, celui-là un ministère, un autre une grande charge de Cour, sans compter que, d'avance, on s'occupait, dans le cabinet de Saint-Germain, du résultat de la victoire; que toutes les ambitions personnelles trouvaient à se repaître dans ce partage imaginaire de places et de faveurs, et dans l'immense dépouille des confiscations qui suivraient le rétablissement de la royauté légitime. Pendant que son conseil délibérait, Jacques touchait des écrouelles en qualité de Roi de France. « Ce » titre, » dit un auteur, « lui était doublement cher à » cause de cette superstition, et Louis le lui laissait exer» cer sans réflexion, ce qu'il aurait eu de la peine à pas» ser à un souverain heureux (1). »

Cependant, le vicomte de Dundée avait donné le signal de la guerre civile en Écosse, et toute l'Irlande était en armes. Tyrconnel demandait des secours à la France, en

(1) Pichot, *Histoire de Charles-Édouard*, t. I, p. 218.

invitant Jacques à venir se mettre lui-même à la tête de ses fidèles sujets.

Une descente en Irlande fut résolue. En fournissant des secours au roi Jacques pour son expédition, Louis XIV ne pouvait raisonnablement se flatter qu'il parviendrait à rétablir le Roi déchu sur le trône de la Grande-Bretagne; mais, depuis bien des années, la politique de la France avait été dirigée de manière à enlever l'Irlande à l'Angleterre, en y établissant un gouvernement sous un chef professant la religion de la masse du peuple irlandais.

Dans ce but, et dans la supposition qu'un jour le prince et la princesse d'Orange succéderaient à Jacques II, Bonrepaux, émissaire français en Angleterre, avait été autorisé par sa Cour, en 1687, à entamer une négociation avec lord Tyrconnel, vice-roi d'Irlande, pour la séparation des deux îles, dans le cas où un protestant viendrait à succéder à la couronne d'Angleterre. Il paraît avéré que Tyrconnel avait reçu l'assurance que si Jacques II venait à mourir sans héritier mâle, la Cour de France lui prêterait assistance pour se mettre en possession de la couronne d'Irlande, et le reconnaîtrait comme souverain de cette île, quels que pussent être les droits des héritiers protestants de Jacques II à ce royaume (1).

L'expulsion de Jacques II fournit à la Cour de France l'occasion de faire pour ce monarque ce qu'elle s'était proposé ou engagé de faire pour Tyrconnel, si Jacques était mort sur le trône ne laissant que des héritiers protestants. Il importait à Louis XIV d'affaiblir l'Angleterre au moment où elle venait de déférer la couronne à son plus grand ennemi. L'Angleterre n'était vulnérable qu'en Irlande. Si l'on parvenait à y établir un gouvernement

(1) Mazure, t. II, p. 281-288; t. III, p. 430.



national, cette île deviendrait un sujet perpétuel d'inquiétude pour Guillaume III, et toute son attention serait nécessairement occupée à se prémunir des dangers qui pouvaient le menacer de ce côté. Affaiblir l'Angleterre chez elle, la tenir dans des alarmes sans cesse renaissantes pour sa propre sécurité, c'était paralyser son action au dehors et sur le continent, c'était ruiner les projets de Guillaume III, qui se proposait de faire marcher l'Angleterre à la tête de la confédération qu'il méditait de former contre la France. Le prétexte de fournir des secours à un prince dont les malheurs étaient causés par son zèle pour l'Église catholique, ennoblissait cette entreprise aux yeux de la France et devait avoir une influence immense sur l'esprit du peuple irlandais; car celui-ci, soutenu par un puissant monarque, serait naturellement porté à tout sacrifier pour son indépendance nationale et pour la cause de son souverain légitime, doublement cher à ses yeux, comme catholique et comme victime de son attachement à ses croyances religieuses.

A l'aide de son puissant protecteur, Jacques se prépara donc à aller combattre corps à corps la révolution et la dynastie nouvelle en Irlande, dans l'espoir que de cette lutte sortirait le triomphe du catholicisme et du principe de la légitimité de droit divin.

L'expédition fut prête en peu de semaines. On travailla à l'équipage du Roi d'Angleterre. Louis lui donna même sa cuirasse, et lui adressa ces mots affectueux, en prenant congé de lui à Saint-Germain (25 février 1689): « Tout ce que je puis vous souhaiter de mieux, » dit-il en l'embrassant, « est de ne jamais vous revoir; mais si » la fortune vous oblige à revenir, vous me trouverez tel » que vous m'avez déjà trouvé (1). »

(1) Pichot, *Histoire de Charles-Édouard*, t. I, p. 219.

VI. Une flotte, composée de quatorze vaisseaux de ligne, de sept frégates et de plusieurs bâtiments de transport se trouvait à Brest, prête à appareiller. Outre une somme considérable d'argent, de magnifiques équipages et tout ce qui pouvait être nécessaire pour cette campagne, Louis XIV avait accordé à Jacques une grande quantité d'armes pour ses sujets d'Irlande. Jacques s'embarqua, le 6 mars 1689, avec ses principaux officiers et le comte d'Avaux qui l'accompagnait comme ambassadeur. On varie sur le nombre de troupes qui le suivirent; les uns le portent à cinq mille; selon d'autres, il n'emmena avec lui que douze cents Anglais et un assez grand nombre d'officiers français volontaires. Il fut retenu, pendant plusieurs jours, par les vents contraires; mais, ayant mis à la voile, il débarqua le 12-22 mars à Kinsale. L'amiral Herbert avait reçu l'ordre de Guillaume III que, dans le cas où il viendrait à arrêter le *ci-devant Roi*, il eût à le conduire en Hollande et le confier à la garde de celui qui serait préposé à cet effet par les États-Généraux (1).

(1) Instructions données par Guillaume III à l'amiral Arthur Herbert, le 16 mars 1688-9.

« In case you shall take any ship or vessel in which the late King James » shall happen to be, you are to treat him with respect, and immediately » send us an account there of. But without expecting any further orders » you are hereby required to transport him to some port belonging to the » states general of the United Provinces, and give notice of the arrival to » the said King James, into such hands as the said states shall appoint to » receive him. — You are to leave such number of ships in the stations » appointed by the other instructions as you shall judge service will re» quire.

» W. R.

» By his majesty's command,

» NOTTINGHAM. »

TRADUCTION.

« Dans le cas où vous prendriez un vaisseau ou un bâtiment quelconque » dans lequel se trouverait le roi Jacques, vous traiterez celui-ci avec res» pect, et vous nous en donnerez immédiatement avis ici. Mais sans at-

Tout le pays se montra dévoué à la cause de Jacques, et les Irlandais s'engagèrent, par un acte solennel, à sacrifier leurs biens et leurs vies pour rendre la couronne au Roi qui en avait été dépossédé. Tyrconnel attendait le Roi à la tête d'une armée composée de trente mille hommes d'infanterie et de huit mille chevaux. Les protestants étaient désarmés et sans moyen de défense. La province d'Ulster seule paraissait disposée à faire quelque résistance. Point de troupes anglaises dans le pays, dont la présence pût donner des inquiétudes, pas même de flotte sur les côtes pour soutenir le courage des protestants par l'apparence d'un prompt secours. A cette époque, l'Irlande paraissait devoir être perdue pour l'Angleterre.

Ce fut dans les derniers jours du mois de mars que Jacques fit son entrée à Dublin, au milieu des acclamations d'un peuple livré à une joie qui tenait du délire. Il fut reçu à la porte du château, par les évêques et le clergé catholique en habits sacerdotaux et portant l'hostie, devant laquelle le Roi se prosterna.

Jacques prit aussitôt en main les rênes du gouvernement ; il fit des épurations dans le conseil, en écarta tous ceux qui avaient excité Tyrconnel à un raccommodement avec Guillaume, et mit à leur place l'ambassadeur de France et quelques-uns des principaux gentilshommes qui faisaient partie de son expédition.

Le lendemain, on publia cinq proclamations royales :

» tendre d'autre ordre, vous êtes prié de le transporter dans quelque port » appartenant aux États-Généraux des Provinces-Unies, et de notifier l'arrivée dudit roi Jacques, dans telles mains que lesdits États indiqueront » pour le recevoir. — Vous devrez laisser dans les stations désignées par les » autres instructions, tel nombre de vaisseaux que vous jugerez nécessaire » pour les besoins du service. » W. R.

» Par ordre de sa Majesté,

» Nottingham. »

(Landsdowne, *Mss.* 849, folio 79. Publié par Ellis.



par la première, il rappelait tous ses sujets d'Irlande qui avaient quitté le royaume, et fixait, pour leur retour, un délai, passé lequel ils seraient déclarés proscrits et leurs biens confisqués ; il prescrivit, en même temps, à tout individu de se joindre à lui contre le prince d'Orange.

La seconde contenait l'expression de sa reconnaissance envers ses sujets catholiques pour leur zèle et leur fidélité, avec injonction à ceux qui n'étaient pas pour lors à son service, de garder leurs armes jusqu'à ce qu'il devînt nécessaire d'en faire usage pour lui.

Par la troisième, il invitait ses sujets à fournir des vivres et des armes à ses soldats, et défendait à ceux-ci de rien prendre sans payer.

Par les deux autres, enfin, il augmentait le titre de l'argent monnayé et convoquait, pour le 7 mai suivant, un Parlement à Dublin.

Tyrconnel, en considération des services qu'il avait rendus à Jacques, fut créé duc par ce prince.

Les partisans de Jacques, en Angleterre, le pressaient de mettre promptement ordre aux affaires d'Irlande, et de se porter ensuite avec son armée, soit au nord de l'Angleterre, soit à l'occident de l'Écosse, où ceux de son parti viendraient le joindre pour agir aussitôt contre Guillaume. Mais son conseil le détourna de céder à leurs instances, avant que l'Irlande fût entièrement rentrée sous sa domination. Il est évident que, dans tout ce qui se passait à cette époque en Irlande, le roi Jacques était dirigé par l'espoir de se servir du secours des Irlandais pour remonter sur le trône d'Angleterre, tandis que le peuple d'Irlande n'entendait se battre que pour sa nationalité, c'est-à-dire pour sa séparation définitive de l'Angleterre. Ainsi, dès les premiers temps de l'arrivée de Jacques en Irlande, il régna entre lui et les Irlandais un



principe de mésintelligence, qui ne tarda pas à prendre du développement, quand la nation vit que le Roi nourrissait des espérances qui tendaient si visiblement au maintien d'un ordre de choses dont elle ne voulait à aucun prix.

Mais là, en Irlande, en présence d'un peuple dévoué et fidèle, Jacques retomba dans les mêmes fautes qui lui aliénèrent les cœurs de ses sujets anglais. Il crut pouvoir ne tenir aucun compte de l'esprit public; il y était venu, pensait-il, non pour faire les affaires des Irlandais, mais les siennes propres. Les premiers succès qu'il eut, joints à l'espoir de trouver bientôt des auxiliaires dans les Écossais, sous le vicomte de Dundée, auquel il fit promettre secours et assistance, enflèrent les espérances du Roi et de ses ministres; et celles que lord Melfort, secrétaire d'État de Jacques, avait conçues, étaient si grandes, que dans des lettres adressées à quelques-uns de ses amis, il s'exprimait dans les termes les plus imprudents sur la manière dont ils comptaient user de la victoire. « Nous » nous sommes conduits avec trop de douceur envers nos » ennemis, » dit-il, « lorsque nous étions au pouvoir et » que nous possédions le moyen de les écraser; mais, » maintenant, lorsque nous les aurons soumis et assujettis » de nouveau à notre autorité, nous les réduirons à être » fendeurs de bois et porteurs d'eau (1). »

La multitude d'affaires qui absorbaient, à cette époque, l'attention de Guillaume, tant en Angleterre qu'en Écosse et sur le continent, l'empêchèrent de s'occuper, comme il l'aurait désiré, des affaires d'Irlande, et ses ennemis ne manquèrent pas de lui en faire un sujet de reproche. Quelque urgent qu'il fût de remédier à la situation de l'Irlande, et malgré les instances des protestants

(1) Walter Scott, *Hist. d'Écosse*. — Balcarras, *Mémoirs*.

de ce pays, les ministres de Guillaume étaient si peu d'accord entre eux, que les préparatifs pour l'expédition d'Irlande s'en ressentirent, et que l'armée anglaise ne fut prête à s'embarquer que six mois après la descente du roi Jacques. Il eut donc tout le temps de se rendre maître de ce royaume, à l'exception seulement de la partie septentrionale, où les protestants, descendant de familles anglaises et écossaises, lui opposèrent une vigoureuse résistance.

Il résulta, du retard que l'on mit en Angleterre à secourir l'Irlande, un fait digne de remarque : Jacques fut, pour ainsi dire, possesseur non contesté de ce royaume pendant quelques mois, et ce qui semblait devoir être pour lui un gage de succès, nuisit à sa cause plus qu'il ne la servit. Durant les six mois de son autorité en Irlande, Jacques usa sa popularité ; car les Irlandais ne tardèrent pas à s'apercevoir que la question irlandaise n'occupait qu'une place secondaire dans la lutte, et que ce serait en Irlande que se viderait la querelle entre les deux princes rivaux ; que l'Angleterre, qui avait combattu pendant des siècles pour soumettre l'Irlande à sa domination, viendrait combattre sur ce même sol irlandais pour savoir à qui appartiendrait l'Angleterre ; mais que, soit que la fortune se déclarât pour Guillaume, soit qu'elle favorisât Jacques, le sort de l'Irlande était irrévocablement lié à celui de la grande île, et que Jacques, pas plus que Guillaume, ne serait disposé à affranchir l'Irlande de l'état de sujétion dans lequel les Rois d'Angleterre l'avaient tenue depuis la conquête de Henri II.

VII. Ce fut au milieu de ces circonstances graves, en présence de la rébellion de Dundée en Écosse et de l'insurrection irlandaise qui pouvait compromettre l'avenir de la révolution en Angleterre, que Guillaume



et Marie furent couronnés Roi et Reine d'Angleterre, le 21 avril 1689.

Soit aversion contre la royauté nouvelle, soit mu par un sentiment plus noble, celui de la pudeur, l'archevêque de Canterbury ne parut point dans cette solennité. De quel œil en effet l'assistance n'eût-elle pas regardé le prélat, s'il était venu, dans le court espace de trois années, donner le spectacle de deux couronnements successifs, dont le premier était là comme une tache ineffaçable sur sa vie apostolique? L'archevêque de Canterbury, après avoir poussé l'idolâtrie de la légitimité de droit divin jusqu'à l'aberration, en couronnant l'ennemi de ses convictions religieuses et des lois de son pays, le primat Sancroft, disons-le, était indigne de poser la couronne sur la tête de l'élu de la nation, du défenseur de son culte et des libertés de sa patrie ; il alla cacher sa honte ou son dépit, et la cérémonie fut accomplie par l'évêque de Londres.

Guillaume III put alors invoquer la maxime légale établie sous le règne de Henri VII, que *l'occupation* du trône efface toutes les incapacités, et, de plus, le roi *de facto* avait sur le roi *de jure* l'immense avantage que, d'après les statuts établis sous Henri VIII et Élisabeth, il pouvait être regardé comme souverain au temporel comme au spirituel, ce que Jacques II n'avait jamais pu à cause de sa religion.

Les premiers jours du règne de Guillaume III avaient été signalés par un acte de haute politique. La *Convention* l'avait élevé sur le trône; devenu roi, il voulut, à son tour, reconnaître les services éclatants que cette assemblée avait rendus à l'État, en se rendant à la chambre des Pairs, avec le cérémonial d'usage pour les souverains, et en adressant, du haut de son trône, une ha-

rangue aux deux Chambres. Ainsi le Parlement se trouva reconstitué de fait, par la réunion des trois branches du pouvoir législatif : la Royauté, la Chambre haute et les Communes. L'Angleterre, accoutumée depuis longtemps à n'entendre sortir de la bouche de ses Rois qu'un langage dur et irritant, fut à même de se convaincre, en entendant parler Guillaume, que désormais la nation serait comptée pour quelque chose, et que le Parlement était appelé à devenir le grand conseil de la Couronne. Le Roi s'exprima en ces termes :

« Milords et Messieurs,

» Je vous ai dit tout récemment combien je suis sen-
» sible à votre bienveillance et à quel haut prix je mets la
» confiance que vous m'avez témoignée, et je viens vous
» donner l'assurance que je ne vous donnerai jamais de
» légitime sujet de voir diminuer la bonne opinion que
» vous avez de moi.

» J'ai cru qu'il était nécessaire de vous informer que
» la condition de nos alliés, et particulièrement celle de
» la Hollande, est telle, que si l'on n'y pourvoit promp-
» tement, ils courent risque d'être exposés à de plus
» grands dangers que vous ne le voudriez.

» Vous ne pouvez ignorer aussi que les affaires de ce
» royaume requièrent toute votre attention, et qu'une
» bonne organisation dans ce pays est non-seulement
» nécessaire pour votre repos particulier, mais encore
» pour le maintien de l'intérêt protestant en général, tant
» ici qu'à l'étranger.

» L'État de l'Irlande et les dangers qui la menacent
» sont arrivés à un degré que l'on ne peut y obvier que
» par un prompt secours.

» Je crois devoir laisser à vos soins d'aviser aux



» moyens les plus efficaces pour prévenir les inconvé-
» nients qui pourraient résulter de trop longs délais, et
» vous laisser juges de ceux par lesquels on obtiendra
» la réalisation des bienfaits que tous vous devez désirer
» pour cette nation. Quant à moi, je serai toujours prêt
» à y concourir de tout mon pouvoir (1). »

Le surlendemain, la chambre des Communes se forma en comité et se posa à elle-même cette question : « Si le » Roi élu, et déclaré tel par les Lords spirituels et tempo- » rels et les Communes, en venant se réunir auxdits Lords » et Communes, ne constitue point un Parlement aussi » complet, que si ledit Roi avait donné les ordres néces- » saires, pour l'élection d'une nouvelle chambre des Com- » munes ? » Quelques esprits vétilleux, qui, en temps de révolution, ne savent point se mettre à la hauteur de la gravité des circonstances, et qui voudraient faire plier l'inflexible nécessité devant certaines formalités légales, s'élevèrent avec chaleur contre cette mesure ; mais après un débat fort vif, les Communes résolurent : « Que les » Lords spirituels et temporels et les Communes, actuel- » lement réunis à Westminster, sont les deux Chambres » du Parlement (2). » Les Pairs ayant pris une résolution semblable, et la sanction royale étant venue confirmer le vote des deux Chambres, la *Convention* n'exista plus que dans le domaine de l'histoire ; elle avait fait place à une assemblée parlementaire, légalement investie du droit de travailler, de concert avec la Couronne, à la législation

(1) En réponse aux remerciments des Communes, pour le discours qu'on vient de lire, Guillaume dit : « Qu'il était bien aise, toutes les fois que la » Chambre se montrait satisfaite de ses paroles ; qu'il ferait ses efforts pour » qu'il en fût constamment ainsi, et qu'il espérait que la Chambre se hâte- » rait d'aviser relativement aux points qui avaient fait le sujet de son dis- » cours. » (*The Hist. and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 276.)

(2) *The Hist. and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 277.



de la monarchie régénérée par la dernière révolution.

Dans les premiers jours d'une révolution qui s'est accomplie au nom des lois et de la justice, tous les cœurs semblent ne s'ouvrir qu'aux passions généreuses. Le triomphe des principes ennoblit celui des intérêts ; la modération n'est pas encore une faiblesse aux yeux des vainqueurs ; mais les discussions de la presse et les débats parlementaires révélèrent bientôt que l'accord de toutes les opinions ne pouvait être durable. Quand les amours-propres exagérèrent leurs services, quand les exigences firent leurs conditions ou voulurent interpréter celles qui avaient été déjà faites, l'impossibilité de satisfaire tant de prétentions excita des mécontentements qui parlèrent d'autant plus haut, que chaque parti prétendait exclusivement avoir le plus contribué à l'établissement du nouvel ordre de choses.

La fondation du nouveau gouvernement avait été un compromis entre des partis extrêmes ; par le fait seul que Guillaume avait été porté au trône par une coalition de partis, il était évident qu'il chercherait à les satisfaire l'un et l'autre, loin de provoquer le triomphe d'un seul ; ce fut dans cet esprit qu'il composa son conseil. Les Whigs et les Tories y furent représentés, bien que le nombre des premiers l'emportât sur les autres. Mais cette pondération des partis a le grand inconvénient de les mécontenter tous les deux, et de placer le gouvernement, sinon entre une double opposition, au moins dans une situation à ne pouvoir compter sur une coopération assurée, et de se voir réduit, par là, à un état d'atonie qui le rend incapable d'agir avec vigueur. Tel fut le caractère de l'administration de Guillaume, dans les premiers temps qui suivirent son avénement au trône.

Whigs et Tories avaient repris leurs anciennes allures,

et tandis que les deux partis se disputaient le pouvoir, le gouvernement restait désarmé en présence de l'insurrection de l'Irlande, de la révolte en Écosse et de la guerre dont la France le menaçait, sans compter qu'il se voyait hors d'état de secourir ses alliés naturels sur le continent, et de détourner, par sa coopération, les dangers auxquels l'Europe était de nouveau exposée.

La position de Guillaume n'était pas sans danger ; l'épreuve même était trop hardie pour pouvoir se prolonger longtemps. La force des choses y mit un terme, et le pouvoir resta, en définitive, au parti whig, ce qui était une conséquence logique de la révolution qui venait de s'accomplir. Dès lors les affaires prirent une face nouvelle, car ce parti avait brûlé ses vaisseaux, tandis que l'autre visait à se réserver une porte qui restât toujours entre-baillée, et par laquelle l'oint du Seigneur, le roi *de droit*, pût se glisser furtivement pour débusquer le roi *de fait*. Ceci ne peut exciter aucune surprise ; mais ce qui paraîtra plus extraordinaire, c'est que les traîtres et les parjures pullulèrent bientôt dans les deux camps rivaux. Plus tard, nous verrons non-seulement les Tories, mais encore des hommes influents du parti whig, traiter avec la Cour de Saint-Germain, comme on les a vus correspondre, sous le règne de Charles II, avec le cabinet de Versailles. Il est difficile de s'expliquer un phénomène politique aussi bizarre, sans parler du haut degré d'immoralité qu'il renferme, et du juste mépris qui s'attache au nom de ceux qui se livrèrent à ces criminelles négociations. L'inexorable histoire est là, cependant, pour imprimer le cachet de l'infamie sur les coupables, et les noms les plus illustres de cette époque, sont devenus les synonymes des noms de *traître* et *parjure*.

CHAPITRE DIXIÈME.

GRANDE ALLIANCE CONTRE LA FRANCE.

Uniti fortiùs instant.



SOMMAIRE.

I. Influence de la Révolution de 1688 sur le système politique de l'Europe. — Effet produit sur les Cours catholiques par la révolution d'Angleterre. — Guillaume III reconnu comme Roi de la Grande-Bretagne par toutes les Cours du continent, moins celle de France.

II. Situation du continent au commencement de l'année 1689. — Déclarations de guerre réciproques.

III. Politique de Guillaume III à l'égard des Provinces-Unies, après son avénement au trône d'Angleterre. — Mort du conseiller pensionnaire Fagel. — Les États de Hollande confèrent cette charge à Antoine Heinsius (1689). — Portrait de cet homme d'État.

IV. Alliance entre les États-Généraux et l'Empereur, signée à Vienne le 12 mai 1689.

V. Jalousie mutuelle entre les Hollandais et les Anglais. — Négociations entre la Cour de Londres et les États-Généraux. — Alliance entre le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux, signée à Londres le 22 août 1689.

VI. La Grande-Alliance de 1689. — Son but, son caractère, ses moyens. — Forces que Louis XIV trouve à opposer à la Grande-Alliance.

GRANDE ALLIANCE CONTRE LA FRANCE.

I. En 1688, l'Europe était disposée de sorte qu'elle appelait de tous ses vœux Guillaume au trône d'Angleterre, et qu'il arriva à Londres avec l'alliance de tous les rois.

Il est possible que Guillaume, sans aide, ni assistance du dehors, eût succombé sous les immenses difficultés qu'offrait sa position en 1689. Mais l'Europe entière était là pour le soutenir ; car tous ceux qui voulaient l'abaissement de la France (et qui, d'entre les souverains de l'Europe occidentale et méridionale, ne le désirait pas à cette époque ?) comprenaient que le plus sûr moyen d'affaiblir Louis XIV, c'était d'empêcher Jacques de recouvrer une puissance dont il ne s'était servi que pour compromettre les intérêts des alliés naturels du peuple anglais. Son alliance avec une puissance qui visait à une suprématie si exorbitante, qu'elle menaçait de détruire l'équilibre continental, avait rendu Jacques odieux à tous les souverains de cette époque ; aussi, dans son infortune, ne rencontra-t-il ni pitié, ni sympathies de la part de ses bons frères les rois du continent, et sa chute fut pour eux un sujet de satisfaction et un gage de sécurité pour l'avenir.

Le manque de jugement de Jacques II se fait surtout remarquer dans sa conduite à l'égard de l'Europe. Il

avait à faire oublier aux Anglais la religion qu'il professait. Quel eût été le moyen le plus assuré d'y parvenir? C'était de se déclarer ouvertement contre la France et le défenseur de l'indépendance du continent. En adoptant cette politique, il se faisait des alliées et des amies de toutes les Cours catholiques; celles de Vienne, de Madrid et du Vatican se fussent ouvertement prononcées en sa faveur; leurs sympathies politiques et religieuses eussent été un puissant soutien pour Jacques II, tandis que les puissances protestantes, les Provinces-Unies à leur tête, pour ne pas perdre le puissant appui de l'Angleterre contre Louis XIV, eussent employé leurs efforts pour mettre un terme aux différends entre Jacques II et son peuple sur la question religieuse, en procurant aux catholiques anglais cette liberté limitée qui existait dans les Provinces-Unies.

Sous le point de vue religieux, la chute d'un roi catholique aurait dû être un sujet de douleur pour les cours de la catholicité; mais les exigences politiques furent plus puissantes, à cette époque, à Vienne, à Madrid et à Rome, que les intérêts de la religion; aussi est-il curieux d'observer comment la Révolution d'Angleterre fut considérée à ces Cours.

Bien que dans les premiers moments d'effervescence, qui avaient suivi la fuite de Jacques II, les envoyés des puissances catholiques à la Cour de Londres eussent eu à souffrir de l'espèce de rage qui s'était emparée de l'esprit du peuple anglais, ces outrages furent aussitôt réprimés et réparés par les soins assidus de Guillaume III. Il lui importait de faire connaître aux puissances catholiques qu'il n'était pas venu en persécuteur en Angleterre, mais qu'il avait à cœur de réparer les maux que Jacques II avait fait peser sur la nation, et que sa sollicitude

s'étendrait aux catholiques comme à tous les autres.

Les excès dont l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne avait été le théâtre provoquèrent, dans le conseil de Madrid, la proposition d'user de représailles ; mais elle avait été écartée, en disant : « que ce qui s'était passé ne devait être » attribué qu'à la fureur du peuple, et nullement à la » volonté du gouvernement, qui s'était montré prêt à » accorder une réparation à ce sujet (1). »

Quand on sut à Madrid que le triomphe de Guillaume III était assuré, une seule voix s'éleva dans le conseil d'État pour signaler ce que cette Révolution pouvait avoir de dangereux pour l'Église catholique. L'amiral de Castille exprima l'opinion suivante : « que si, d'un côté, » le triomphe du prince d'Orange était de nature à protéger le Roi d'Espagne contre la France, de l'autre, ce » triomphe exposait la religion catholique à des dangers. » Mais l'esprit de tolérance de Guillaume III vint bientôt rassurer le conseil de Madrid, lorsqu'il écrivit à cette Cour : « que si les catholiques se conduisaient avec prudence, ils ne seraient molestés en rien et qu'ils jouiraient » de la liberté de conscience (16-26 février 1689). »

Enfin le langage de don Pedro Ronquillo acheva de rassurer la Cour d'Espagne sur l'avenir des catholiques en Angleterre. L'envoyé espagnol écrivait ce qui suit : « Le Roi d'Angleterre, en suivant d'imprudents conseils, » a fait perdre aux catholiques la tranquillité dont ils » jouissaient sous le roi Charles II. Votre Excellence peut » assurer Sa Sainteté que les catholiques obtiendront » davantage du prince qu'ils n'auraient pù obtenir du » Roi (2). »

(1) Délibération du conseil d'État d'Espagne, du 19-29 janvier 1689.

(2) Dépêches de D. Pedro Ronquillo, des 2-12 janvier et 8-18 février 1689.

Et c'est ainsi que la politique à la fois prudente et tolérante du prince d'Orange parvint à rassurer les Cours de Vienne et de Madrid, et même celle du Vatican, sur les suites d'une révolution qui, en précipitant Jacques II du trône, arrachait l'Angleterre au vasselage de Louis XIV, pour la faire entrer, avec toute sa prépondérance politique, dans cette vaste association européenne dirigée contre la suprématie de la France (1).

Le grand mérite de la Révolution qui porta Guillaume III au trône de la Grande-Bretagne était, aux yeux de toute l'Europe, de reconstruire cet équilibre politique qui menaçait ruine. Aussi, tous les rois, princes et potentats de la chrétienté, sans en excepter Innocent XI, surnommé le Pape *protestant*, saluèrent-ils cette Révolution comme un chef-d'œuvre de politique : tous tinrent à honneur d'y avoir plus ou moins contribué ou participé ; tous se montrèrent disposés à consolider le trône de Guillaume, en qui ils voyaient le défenseur de leurs droits trop longtemps méconnus ou lésés ; tous le proclamèrent le sauveur de l'indépendance européenne, le génie tutélaire de leurs couronnes, de leurs États et domaines, et Jacques ne recueillit pas même un regard de pitié de tous ces souverains parmi lesquels il avait occupé un rang si éclatant. Les plaintes du Roi proscrit retentirent dans toutes les Cours, mais n'y trouvèrent point d'écho : vainement dénonça-t-il à l'Europe l'attentat inouï dont la légitimité venait d'être victime en sa personne ; les cabinets ne s'en émurent pas, ou bien, s'ils jugèrent bon de tenir compte des doléances du monarque déchu, ce fut pour lui faire sentir avec dureté et rudesse qu'il avait mérité son sort en s'appuyant sur l'alliance d'un Roi qui était le fléau de l'Europe, tandis qu'il n'eût dépendu que

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 594.

de lui de prendre le rôle glorieux de protecteur des faibles contre l'oppresseur (1).

Toutes les Cours de l'Europe, moins celle de France et le Pape, reconnurent donc avec joie Guillaume comme Roi de la Grande-Bretagne. On sait que, d'après la loi, en Angleterre, toutes relations avec la Cour de Rome étaient interdites. Ainsi, la non-reconnaissance d'Innocent XI ne provenait pas d'un sentiment hostile à la royauté nouvelle. Il vécut assez longtemps pour voir l'accomplissement d'une entreprise qui n'avait obtenu de sa part que des encouragements; et, à sa mort, la chaire de saint Pierre fut remplie par Ottoboni, qui prit le nom d'Alexandre VIII.

II. La guerre que Louis XIV avait allumée au mois de septembre de l'année précédente, par l'invasion de l'Empire, avait été suivie, au mois de novembre, d'une déclaration de guerre de la France aux États-Généraux. Le cabinet de Versailles ne tarda pas à se montrer hostile au gouvernement de Guillaume III, et les secours fournis par le monarque français à Jacques, pour aller prendre possession de l'Irlande, provoquèrent une décla-

(1) Lettre de l'empereur Léopold au roi Jacques, du 9 avril 1689.

L'empereur, dans cette lettre, refuse même à Jacques le titre de *Majesté*, et ne lui donne que celui d'*Altesse;* on y remarque le passage qui suit : « Si *Votre Altesse* avait fait plus d'attention aux représentations » amicales que nous lui fîmes par notre ambassadeur, au lieu d'écouter » les perfides suggestions de la France, qui, en fomentant la division entre » *Votre Altesse* et son peuple, espérait trouver une meilleure occasion pour » insulter le reste de l'Europe; et si vous aviez jugé convenable de faire » usage du pouvoir et de l'autorité que vous donnait votre qualité d'arbitre de la paix de Nimègue, pour mettre fin à la violation continuelle » des traités, en participant aux mesures que nous prenions avec ceux qui » avaient une juste idée de la situation des affaires, alors nous ne doutons » pas que vous n'eussiez adouci et diminué la haine de votre peuple contre » votre religion, et assuré la paix et la tranquillité, à la fois de votre » royaume et de tout l'empire. »



ration de guerre de l'Angleterre à la France. Ainsi, au printemps de l'année 1689, une guerre générale était à la veille d'éclater, car Louis XIV compta bientôt toutes les puissances de l'Europe occidentale et centrale parmi ses ennemis (1).

Mais tant de forces disséminées devaient être organisées et liées entre elles ; il s'agissait de donner de l'unité, un but commun, un point de ralliement à toutes ces haines, à toutes ces animosités partielles contre la France. Il fallait former une alliance générale, une ligue européenne de tous ces éléments de force et de puissance épars au nord, au midi et à l'est, où les chefs du catholicisme s'associaient aux colonnes du protestantisme, où les disciples de Luther et de Calvin promettaient leur appui à Rome en haine de la France et par la terreur que Louis XIV inspirait à tous indistinctement. L'ambition de ce monarque troublait l'Europe depuis un quart de siècle, la remplissait d'inquiétude, de frayeur et d'une juste et légitime indignation : prévoir la fin et les limites de cette ambition, qui l'eût osé ? Tous, au contraire, petits et grands, catholiques et protestants, se croyaient menacés, soit immédiatement, soit dans un avenir très-prochain. Aussi, n'est-ce pas sans raisons que l'historien de la *Papauté* dit : « Singulière conséquence des complica» tions politiques de cette époque ; les protestants furent » obligés, puisqu'ils maintenaient l'équilibre européen » contre la puissance prépondérante, de coopérer à ce que

(1) Déclaration de guerre de Louis XIV aux États-Généraux, 16 nov. 1688.
id. des États-Généraux à Louis XIV, 9 mars 1689.
id. de l'Empereur au Roi de France, 3 avril 1689.
id. du Roi de France à l'Espagne, 15 avril 1689.
id. du Roi d'Espagne à la France, 2 mai 1689.
id. de Guillaume III à la France, 17 mai 1689.
id. de la France à Guillaume III, 25 juin 1689.



» cette puissance se pliât aux prétentions religieuses de la
» papauté (1). »

On a vu que, depuis la paix de Westphalie, la France avait toujours étendu sa puissance. Les divers traités de paix qu'elle conclut avaient constamment agrandi le royaume aux dépens de ses voisins ; après les acquisitions faites à la paix de Westphalie et à celle des Pyrénées, vinrent celles de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668, puis celles que la paix de Nimègue procura à Louis XIV ; enfin la trève de Vingt-Ans vint encore ajouter à toutes ces conquêtes, dues, en grande partie, au manque d'accord qui avait constamment existé entre les ennemis de Louis XIV. Guillaume III avait fait conclure la Ligue d'Augsbourg pour réunir d'avance tous les ennemis de la France et les faire agir d'un commun accord. Ce moment était arrivé, lorsque Guillaume III prit possession du trône d'Angleterre ; la Ligue, incomplète jusque-là par l'absence des États-Généraux et de l'Angleterre, allait faire place à une puissante ligue européenne.

On a remarqué aussi avec quelle habileté Louis XIV avait toujours su rendre vains et illusoires la plupart des traités qui avaient été conclus contre lui, et combien les Stuarts, par leur duplicité, avaient contribué à ces résultats désastreux pour le continent. Aujourd'hui, de semblables perfidies n'étaient plus à redouter ; car l'Angleterre était franchement acquise à la Ligue.

Un des premiers soins de Guillaume fut donc de poser les bases d'une nouvelle grande alliance contre la France, qui, plus solide, plus compacte que la précédente, aurait pour point d'appui l'union intime entre l'Angleterre et les Provinces-Unies ; car ce qui avait fait échouer jusqu'alors

(1) Ranke, t. IV, p. 463 (traduction française).



les efforts des alliés contre la France avait été le manque d'accord entre les puissances maritimes.

Ces divisions n'étaient plus à redouter depuis que le trône de la Grande-Bretagne n'était plus occupé par des rois aux gages de la France, et que Guillaume présidait aux destinées des deux peuples.

Guillaume cependant rencontra, dans l'exécution de son projet, des obstacles auxquels il n'était peut-être pas préparé. Ils prirent leur source dans une jalousie réciproque entre les Anglais et les Hollandais, qui se manifesta incontinent après l'élévation du prince stathouder au trône de la Grande-Bretagne.

III. L'éloignement de Guillaume III des Provinces-Unies et la nouvelle position dans laquelle il se trouva placé, fournirent de bonne heure aux adversaires de la Maison d'Orange, dans la République, un prétexte plausible pour diriger leurs attaques contre le stathoudérat. Une question d'incompatibilité entre cette dignité et la possession d'un trône à l'étranger, fut soulevée et ne manqua pas de trouver des prôneurs parmi les partisans du gouvernement républicain, tel qu'on l'avait vu subsister du temps de Jean de Witt. Mais les amis de la Maison d'Orange repoussèrent avec énergie une semblable prétention, et se montrèrent décidés à n'introduire aucun changement dans le gouvernement établi.

Guillaume, de son côté, n'était pas disposé à faire le sacrifice de ses dignités héréditaires dans les Provinces-Unies. L'habile politique entrevit tout d'abord combien sa double qualité de souverain de la Grande-Bretagne et de stathouder en Hollande pourrait contribuer à faciliter l'exécution des grands desseins que son vaste génie avait conçus.

Peut-être s'avouait-il déjà à lui-même ce que d'autres



ont remarqué avec beaucoup de justesse plus tard, qu'il ne serait que stathouder en Angleterre et roi en Hollande; c'est-à-dire, que son pouvoir, comme souverain constitutionnel, serait toujours très-limité dans le premier de ces deux pays, tandis que dans l'autre il jouirait, plus encore que par le passé, d'une influence prépondérante sur les délibérations des États, tantôt en sa qualité de stathouder et de capitaine général de l'Union, tantôt comme monarque d'une nation indissolublement alliée à la République, souvent aussi comme chef de la confédération qu'il se proposait de former contre la France.

Guillaume donc, après avoir pris possession d'un des premiers trônes de l'Europe, déclara ouvertement qu'il tenait à honneur de figurer sur le continent comme chef d'une puissante République. En notifiant son avénement aux États-Généraux, il s'exprime en ces termes: « que la » nouvelle dignité dont il venait d'être revêtu ne diminue- » rait en rien les soins et l'affection qu'il avait toujours » eus pour le bien-être de leur République. » Et il ajoute: « Qu'il se croyait même capable de remplir en même » temps, avec plus d'utilité et d'avantage pour l'État, les » grandes charges qui lui avaient été confiées (1). »

Cette immense influence que le stathouder possédait dans les Provinces-Unies, Guillaume comptait aussi la faire servir à l'avancement de ses desseins en Angleterre, principalement dans les négociations diplomatiques, car désormais la politique des deux pays allait marcher de front.

Faudra-t-il négocier ou former des alliances? ce sera aux États-Généraux que le stathouder-roi commencera par s'adresser. S'agira-t-il de conclure des traités de

(1) Wag., t. xvi, p. 19.



subsides? ce sera encore à cette assemblée qu'il aura recours en première instance. Les circonstances exigeront-elles des sacrifices extraordinaires pour l'entretien des armées de terre et l'équipement des forces navales? on commencera par les solliciter des États, certain d'avance de ne pas essuyer un refus, et l'œuvre à moitié élaborée par l'assentiment dés États, le gouvernement du Roi de la Grande-Bretagne se présentera au Parlement pour obtenir de lui les mêmes sacrifices. C'est ainsi que Guillaume III se proposait de disposer des deux cabinets. Celui de La Haye était destiné à préparer les voies au cabinet de Londres, et la politique de Guillaume, à cet égard, est renfermée tout entière dans une phrase naïve, à l'occasion d'une mesure dans laquelle les deux pays étaient également intéressés. « La République, » dit-il, « devra conduire la danse (1). »

Un événement vint menacer, toutefois, de déranger les combinaisons de Guillaume III: il pouvait même en résulter des conséquences d'une gravité extrême, qui, en le jetant dans d'inextricables embarras, eussent pu détruire en partie les avantages qu'il espérait recueillir du nouvel ordre de choses établi en Angleterre. Guillaume III perdit, à cette époque, un homme sincèrement dévoué à sa cause, un homme à qui il devait un immense tribut de reconnaissance (2) ; cet homme était

(1) Lettre de Guillaume III au conseiller pensionnaire Heinsius.

(2) Guillaume III se montra plus d'une fois prince reconnaissant et généreux; en voici une preuve :

En s'embarquant pour l'Angleterre, et en présence des éventualités d'une entreprise périlleuse, il voulut acquitter la dette qu'il avait contractée envers le conseiller pensionnaire Fagel. Guillaume remit entre les mains du ministre des États de Hollande un écrit par lequel il lui léguait, dans le cas où il viendrait à mourir avant lui, une somme de cent mille florins et une terre située dans la province de Hollande.

Cet écrit fut trouvé après la mort du conseiller pensionnaire, qui n'a-

Fagel. Le conseiller pensionnaire n'eut pas la satisfaction de voir l'accomplissement du grand drame politique auquel son nom est si glorieusement associé. Il mourut au moment où ses talents et son habileté allaient plus que jamais être indispensables au stathouder-roi. Ce magistrat remplissait depuis 1672 les fonctions de conseiller pensionnaire, dans lesquelles il avait été confirmé deux fois par les États de Hollande, en dépit des intrigues des adversaires de la Maison d'Orange, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir professé, sur la fin de sa carrière, d'autres principes politiques que ceux qu'on lui avait connus dans sa jeunesse. Fagel, d'ailleurs, avait su imprimer à ce changement d'opinions un caractère imposant, par l'inébranlable fermeté avec laquelle il avait constamment témoigné, dans tous les actes de sa vie politique, que ce pas toujours si difficile avait été le résultat d'une conviction sincère. Cette apostasie, comme l'appelait l'ardent parti de Witt, était devenue pour lui une autre religion politique.

Gaspard Fagel a immortalisé son nom, car il est lié à l'un des plus grands événements politiques dont l'histoire moderne fasse mention. Il est incontestable que, sans sa coopération et l'assistance franche et vigoureuse qu'il donna aux desseins de Guillaume III, l'expédition d'Angleterre eût été impossible. Fagel y prêta les mains, et toutes les difficultés semblèrent se dissiper comme par enchantement. L'Angleterre lui doit une statue (1), sa

vait point d'héritiers directs, n'ayant jamais été marié. Il est en la possession de l'illustre famille de Fagel, qui aime à trouver, dans cette marque de munificence, la preuve que le prince d'Orange avait su dignement apprécier le noble dévouement du grand homme d'État qui a répandu tant de lustre sur sa Maison.

(1) Ce tribut à la reconnaissance n'a pas encore été payé; le sera-t-il un jour?

patrie des éloges d'avoir, dans ces circonstances, su apprécier ce que l'intérêt de l'Europe exigeait avant tout. Car, disons-le sans détours, si l'avénement de Guillaume III au trône de la Grande-Bretagne fut glorieux pour la République, par la part immédiate qu'elle eut à la Révolution, la République n'en retira pas toujours des avantages ; elle se trouva absorbée dans la politique d'un État trop puissant pour ne pas être à la longue un allié impérieux, dont les jalousies, les caprices et les superbes volontés étaient toujours à ménager, si on ne voulait avoir à les craindre. Ces inconvénients se révélèrent peu à peu, mais alors aussi il était trop tard pour pouvoir reculer.

Le remplacement de Fagel allait devenir une affaire de la plus haute importance pour la République et pour Guillaume III. L'avenir de l'Angleterre et des Provinces-Unies, celui de l'Europe même, dépendaient en grande partie du choix de l'homme qui serait appelé par les États de Hollande, à exercer le ministère vacant par le décès du conseiller pensionnaire.

Si, pris dans les rangs du parti de Witt, il était imbu de principes hostiles au stathoudérat, Guillaume allait avoir à lutter contre des embarras sans cesse renaissants, qui pourraient arrêter tous ses projets, et peut-être même faire pencher la balance en faveur de la France en Hollande.

Si, au contraire, l'homme qu'on allait choisir avait fait preuve de dévouement à la Maison d'Orange, la tâche de Guillaume serait allégée de moitié ; tranquille sur ce point, n'ayant pas un rival de gloire et de puissance à redouter dans le conseiller pensionnaire de Hollande, il pourrait s'appliquer tout entier à la solution de la grande question européenne dont il s'était fait le défenseur.

L'occasion paraissait propice pour le parti de Witt de



porter un homme de son bord au ministère des États de Hollande ; car, bien que la multitude parût être enivrée du résultat de l'expédition, beaucoup d'esprits judicieux étaient disposés à se mettre en garde contre la trop grande prééminence de l'Angleterre.

Mais toutes les intrigues des adversaires de la Maison d'Orange tournèrent à leur confusion. Les États désignèrent Antoine Heinsius, pensionnaire de la ville de Delft, comme le ministre qui succéderait à Fagel. Ce choix avait une immense portée politique, car Heinsius était connu comme un magistrat sincèrement attaché à Guillaume, et, partant, à cette forme de gouvernement qui se résumait tout entière dans la personne du stathouder (1).

Les premiers rapports politiques qui s'établirent entre Heinsius et Guillaume sont pleins d'intérêt ; celui-ci, en sa qualité de stathouder, possédait le privilége de sanctionner le choix qui venait d'être fait par les États. Soit modestie, soit appréhension que sa personne pourrait ne pas être agréable au stathouder, l'on voit Heinsius, flottant et indécis s'il acceptera ou refusera les fonctions qui lui sont destinées. Il communique ses doutes, ses craintes, son incertitude enfin, dans une lettre au roi Guillaume, la première de cette volumineuse correspondance qui s'établit, peu de temps après, entre ces deux hommes politiques (2).

La réponse de Guillaume ne se fait pas attendre ; elle est de nature à lever tous les doutes de son correspondant ; il insiste, il prie Heinsius d'accepter le ministère. « Je suis intimement persuadé qu'il n'y a personne qui

(1) Wag., t. XVI, p. 31. — Résolutions des États de Hollande, des 24, 29 et 31 mars, 22 avril, 21 et 27 mai, 23 et 25 juin 1689.

(2) Lettre de Heinsius, du 1er avril 1689.



» puisse, plus que vous, rendre de bons services à la Hol-
» lande et à l'État, et vous m'obligerez particulièrement
» en acceptant ce ministère ; comptez aussi sur mon as-
» sistance en tout ce qui dépendra de moi pour vous faci-
» liter les moyens de remplir une mission aussi difficile,
» au plus grand bénéfice de l'État (29 mars — 8 avril). »

A la suite de ces assurances, Heinsius se décide à accepter les fonctions de conseiller pensionnaire. Il mande sa détermination à Guillaume, qui lui témoigne tout aussitôt la satisfaction qu'il éprouve de cette résolution. « Je vous remercie infiniment de la résolution prise par
» vous d'accepter les fonctions de conseiller pensionnaire,
» quand elles vous seront offertes ; vous rendrez par là
» un service éminent à la République. En ce qui me con-
» cerne personnellement, je le considère comme une obli-
» geance de votre part, et ne ferai faute de le reconnaître
» dans toutes les occurrences qui se présenteront (3-13
» mai, 23 mai—3 juin 1689). »

Remarquons que, dans cette circonstance, l'heureuse étoile de Guillaume ne se démentit point. Fagel était d'un âge à faire pressentir que bientôt le temps du repos viendrait pour lui. Il meurt après avoir attaché glorieusement son nom à la délivrance de l'Angleterre ; sa perte est considérée comme funeste aux intérêts de Guillaume ; mais ce vieillard aurait-il pu supporter tout le poids des affaires publiques en Hollande, pendant l'éloignement du stathouder ?

Mais, de cette mort, considérée comme un événement calamiteux par les partisans de la Maison d'Orange, surgissent deux faits : une manifestation formelle de la part des États en faveur de Guillaume III, par le choix d'un ministre qu'on savait lui être dévoué, et le remplacement d'un vieillard par un homme dans la force de l'âge, et

qui était à même de se livrer tout entier aux nombreuses occupations qui allaient lui échoir en partage.

Le nom de Heinsius sera désormais un nom lié intimement à cette histoire. On le verra grandir peu à peu, à mesure que les relations entre lui et Guillaume prendront plus de développement ; ministre des États de Hollande, on le verra en même temps l'*alter ego* du stathouder et capitaine général de l'Union. Tout dans la République se fera désormais de concert entre le stathouder-roi et Heinsius ; tout s'exécutera par l'entremise de ce dernier ; il dirigera les négociations des États-Généraux avec les Cours étrangères ; c'est lui qui se chargera de procurer ces trésors, ces armées dont Guillaume a besoin pour réduire la France. Il grandira sous l'influence du stathouder, et cette grandeur ne sera que le précurseur d'une autre bien plus éclatante, quand la Providence l'aura appelé à faire partie de ce triumvirat qui, pendant quelques années, eut entre ses mains les destinées de l'Europe, et réduisit Louis XIV à un état d'abaissement qui fut toujours le but de Guillaume III, mais auquel il ne put jamais atteindre ; il mourut à la peine, tandis que Heinsius eut la gloire de l'accomplir.

Fagel, vif, emporté, hardi, entreprenant, servit merveilleusement Guillaume III dans une entreprise aventureuse, téméraire même, où le naturel froid, temporiseur, mesuré et les formes diplomatiques de Heinsius eussent peut-être échoué ; mais celui-ci, plus grand négociateur que son prédécesseur, plus souple, plus délié, plus propre aux négociations, sembla n'arriver au ministère que pour former cette grande ligue des puissances européennes contre la France, dont il posa peu de temps après la base. Il considérait la France non-seulement comme voulant s'arroger la domination de l'Europe, mais surtout comme le

plus grand et le principal soutien de la catholicité. A ce mal, il ne voyait à opposer que la Maison d'Orange, qu'il regardait comme le pivot de la Réforme religieuse. C'était un homme véritablement pieux, non un dévot; il joignait à un extérieur prévenant beaucoup de douceur, de patience, de droiture et du secret en affaires; laconique à démonter les grands parleurs, le plus souvent complaisant et accommodant, mais fier et roide quand le sujet l'exigeait, et n'agissant en toutes choses que mu par le désir de travailler au bien-être de son pays. Heinsius, au début de sa carrière, avait été partisan de l'alliance de la France; durant sa mission à Paris, en 1681, pour aller défendre les intérêts du prince d'Orange, il fut considérablement dégoûté de la hauteur avec laquelle les ministres de Louis XIV le traitèrent, et particulièrement Louvois, qui le menaça de le faire mettre à la Bastille. « Heinsius ne l'oublia jamais, » dit M. de Torcy, dans ses Mémoires.

Une si grande conformité de vues et d'opinions politiques ne tarda pas à captiver toute la confiance de Guillaume, au point que ce prince, qu'on dépeint comme l'homme le plus froid et le plus réservé de son époque, semble changer de caractère dans sa correspondance avec Heinsius, et se plaire avec celui-ci dans un abandon plein de charme et de naturel. Cette correspondance, toujours profonde, toujours remplie de détails politiques, mais simple, sans hauteur, est empreinte quelquefois d'irritation de la part du Roi; cette irritation perce dans les saillies piquantes ou amères, sur les hommes et les choses, qui s'échappent de la plume de Guillaume. Cette correspondance renferme la véritable histoire de ce prince, depuis son avénement au trône jusqu'à sa mort, et ce sera désormais à cette source précieuse que nous puiserons les détails

relatifs à la vie de cet homme éminemment utile, et dont l'existence entière fut consacrée au bien universel (1).

IV. La politique intérieure et extérieure, qui avait dominé dans la République depuis l'année 1672, ne subit aucune modification, ni par l'éloignement du stathouder, ni par la mort de Fagel; car Heinsius s'attacha à imprimer aux affaires publiques la même direction que son prédécesseur. L'alliance avec l'Angleterre fut resserrée, et l'on se prépara, dans les Provinces-Unies, à soutenir une nouvelle guerre contre la France.

Les adversaires de la Maison d'Orange, qui supportaient, depuis plusieurs années, si impatiemment le frein du stathoudérat, virent alors, à n'en pouvoir douter, combien la force numérique de leur parti était faible dans la République. Voyant qu'à moins d'un événement extraordinaire, leur sort était fixé pour longtemps, il ne leur resta d'autre parti à prendre que de se soumettre à la loi de la nécessité; et si, dans certaines circonstances, leur dépit les porta à traverser le stathouder à l'égard de quelques-unes de ses prérogatives, ces petites chicanes d'amour-propre blessé, capables de causer un moment d'irritation de part et d'autre, ne sont pas dignes de figurer en présence des grands événements dont l'Europe offrait alors le spectacle. Il est dans le caractère de l'esprit de parti de chercher à tirer le plus grand avantage

(1) La correspondance autographe de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius fut achetée, en 1827, par le Roi des Pays-Bas, de la famille Van der Heim. Elle fait partie aujourd'hui des archives de la Maison d'Orange Nassau.

La seule copie existante de cette correspondance est celle qui est en ma possession. Elle a été faite avant l'acquisition de la correspondance originale par le Roi des Pays-Bas, d'après l'autorisation de feu M. Van der Heim, mon parent. Les papiers d'État du conseiller pensionnaire Heinsius étaient devenus la propriété de la famille Van der Heim par succession de famille. GROVESTINS.



possible d'une question qui, en elle-même, est fort insignifiante. La violence des passions peut donner, à la vérité, une apparence de gravité à ces disputes, au moment qu'elles préoccupent les esprits; mais quand une fois ces questions sont tombées dans le domaine de l'histoire, l'histoire nous enseigne à les apprécier à leur juste valeur.

Nous ne nous arrêterons donc pas à parler ici en détail d'une querelle entre la ville d'Amsterdam et Guillaume III, relativement à la nomination des magistrats de cette ville pendant l'absence du stathouder (1), et nous ne signalerons également qu'en passant une autre dispute, par laquelle la même ville contestait à M. de Bentinck, favori de Guillaume III, et qui venait d'être élevé par ce monarque au rang de comte de Portland, la faculté de siéger dans le corps des nobles de la province de Hollande; attendu, disait-on, que la qualité de pair du royaume d'Angleterre le frappait d'incapacité pour siéger dans une assemblée politique en Hollande. Comme la dispute ne s'était engagée que dans le dessein de faire brèche aux prérogatives du stathouder, l'esprit judicieux

(1) La ville d'Amsterdam, jalouse de ses privilèges, soutenait qu'en vertu de l'un d'eux, qui lui avait été octroyé en 1476, l'élection annuelle des échevins, qui se faisait par le stathouder, parmi un certain nombre de personnes que le conseil municipal lui désignait, ne pouvait se faire par le stathouder absent, et qu'en ses lieu et place, cette élection devait se faire par la Haute-Cour de justice de la Hollande. Amsterdam refusa, donc de faire parvenir sa nomination à Guillaume, qui était en Angleterre et l'envoya à la Cour de justice de Hollande, mais celle-ci refusa de faire droit à sa demande; les États de la province prirent la défense des prérogatives du stathouder, et la querelle finit par un compromis : il fut statué que la ville d'Amsterdam enverrait sa nomination aux États de Hollande, et que ceux-ci la feraient passer au stathouder pour faire l'élection.

Cette affaire fit grand bruit, et bien que très-futile en elle-même, l'esprit de parti s'en empara, et l'on fit frapper à cette occasion deux médailles avec le buste de Guillaume. Sur le revers de l'une d'elles, on lit : *Animos jungit, legesque tuetur*; sur l'autre : *Amstela, redux*. (*Histoire métallique de Guillaume III*, p. 126-128.)



et la prudence de Heinsius parvinrent à assoupir ces différends, de manière à ne pas donner gain de cause aux ennemis de Guillaume, tout en ménageant leur susceptibilité, et il n'en fut plus question dans la suite (1).

Des soins plus importants occupèrent Heinsius dès son entrée au ministère ; il trouva la République engagée dans une guerre contre la France, et les effets s'en faisaient ressentir sur les frontières des Provinces-Unies. Bien que toute l'Europe fût sur pied et prête à repousser par la force les agressions de la France, elle manquait de point de ralliement. Il lui fallait un lien commun, une base, un point de départ et, plus que toute autre chose, un but certain. Les Cours et les cabinets, prêts à faire de grands sacrifices pour la conservation de leur indépendance, comprirent qu'elle ne serait sauve qu'à l'aide des traités; qu'il fallait se précautionner contre des défaites et régulariser d'avance la victoire pour que celle-ci ne devînt pas, à son tour, un nouveau sujet de guerres et de contestations.

Dans ce but, les États-Généraux avaient envoyé à la Cour de Vienne un de leurs plus habiles négociateurs, M. Jacques Hop, pensionnaire de la ville d'Amsterdam. Sa mission était d'y négocier un traité d'alliance avec l'empereur Léopold (2).

Cette négociation, puissamment secondée par Guillaume, qui se proposait de faire convertir plus tard ce traité en une alliance générale contre la France, fut terminée par un traité signé à Vienne le 12 mai 1689. On convint : de faire la guerre à la France à forces réunies,

(1) Wag., t. xvi, p. 51-96. — Correspondance de Guillaume III avec Heinsius, années 1689 et 1690.

(2) Correspondance diplomatique de M. Hop avec le conseiller pensionnaire Heinsius, *Mss.* — Correspondance de Guillaume III avec Heinsius, *Mss.*, année 1689.



et de ne conclure aucune paix avec Louis XIV, à moins que tout ne fût remis en Europe sur le pied des traités de Westphalie et des Pyrénées ;

Que, pour empêcher, à l'avenir, le Roi de France de rompre la paix générale, l'alliance défensive qui venait d'être conclue serait permanente après le rétablissement de la paix ;

Que, de part et d'autre, on s'engageait à procurer au duc de Lorraine, dépouillé de ses États par la France, la pleine et entière restitution de son duché.

Enfin, dans un article séparé, il était dit : Attendu que le Roi de France a manifesté, en différentes Cours, l'intention qu'il avait de faire regarder comme nulle la renonciation de la reine Marie-Thérèse, sa défunte épouse, à la succession de la monarchie espagnole, et de revendiquer, en cas de décès du roi Charles II, sans héritiers légitimes de son corps, cette succession pour le Dauphin, ainsi que de faire élire ce prince Roi des Romains ; les deux parties contractantes se concerteront :

1° Pour assurer à l'Empereur ou à ses héritiers la succession du Roi d'Espagne, qui lui est due, si Sa Majesté Catholique venait à mourir sans enfants légitimes ;

2° Et pour faire élire Roi des Romains l'archiduc Joseph, fils aîné de Sa Majesté Impériale (1).

Il fut stipulé aussi que l'Empereur se chargerait d'obtenir l'accession de la Cour de Madrid, et les États-Généraux celle du cabinet de Londres, à l'alliance qui venait d'être signée.

Guillaume, après en avoir pressé la conclusion, écrit à Heinsius :

« J'approuve sans réserve le traité avec l'Empereur, et

(1) Wag., t. XVI, p. 16 et suiv. — Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 229. — Jenkinson, *Collect. of all the treat.*, t. I, p. 286.



» je vous recommande d'en hâter la conclusion. Si Sa » Majesté Impériale le désire, je suis prêt à y accéder. » De mon côté, je presserai ici les négociations avec la » République.

» Je suis d'avis que M. Hop devrait être chargé de » demander que la Cour de Vienne porte le contingent » qu'elle fournira, pour agir contre la France, à trente mille » hommes; mais tout en faisant l'impossible pour arriver » à ce résultat, il ne faudrait cependant pas y subordon- » ner l'échange des ratifications de l'alliance, à laquelle » j'accéderai aussitôt que les États m'en auront fait la » demande. La forme seule m'embarrasse, n'ayant pas » encore été reconnu par la Cour impériale. »

Et, dans une lettre suivante, le Roi annonce que cette difficulté est aplanie. On y lit : « Rien ne s'oppose plus » à l'envoi de mes pouvoirs à M. Hop, à l'effet d'être » compris dans le traité avec l'Empereur; car les lettres » de reconnaissance de la Cour impériale arriveront sans » faute par le courrier d'aujourd'hui (1). »

V. Dès que Guillaume III fut monté sur le trône de la Grande-Bretagne, il s'établit une rivalité nationale entre les Anglais et les Hollandais, qui prenait sa source dans un sentiment de supériorité chez les premiers et de faiblesse relative chez les autres, et Guillaume III eut à supporter tout le poids de ces jalousies.

Avec quelque apparence de raison, les Anglais étaient autorisés à croire que Guillaume III conserverait toujours une préférence marquée pour sa terre natale, et pour prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de cette

(1) Lettres de Guillaume, des 2-12 avril, 23 mai—2 juin, 6-16 juillet, 12-22 juillet 1689.

Il s'agit ici de la reconnaissance officielle de Guillaume III comme Roi de la Grande-Bretagne.



prédilection pour l'Angleterre, ils s'attachèrent à proclamer avec affectation ce qu'ils redoutaient, bien plus que ce qui existait réellement. Les Hollandais, d'autre part, ne pouvaient se dissimuler leur impuissance de rivaliser avec l'Angleterre; la crainte naturelle de tomber dans une espèce de dépendance, le souvenir historique des méfaits d'un Leycester, qui, par orgueil ou malice, avait compromis l'existence des Provinces-Unies sous le règne d'Élisabeth, excitèrent chez eux une susceptibilité louable, bien qu'elle dégénérât quelquefois en injustice contre Guillaume. Soyons justes; le seul reproche de partialité que le peuple anglais puisse reprocher à Guillaume III en faveur des Hollandais, se borne à quelques grâces qu'il accorda à ses parents ou à de bons et loyaux amis, qui, par attachement pour sa personne, le suivirent en Angleterre. Ces gentilshommes avaient été élevés avec lui; ils avaient constamment partagé sa bonne comme sa mauvaise fortune; les Anglais ne pouvaient, sans injustice, lui reprocher de rester attaché à ses anciens amis et de les faire participer à la grandeur à laquelle il était arrivé, en les fixant près de sa personne et en leur accordant un rang honorable dans sa patrie adoptive. Guillaume Bentinck fut créé comte de Portland et premier gentilhomme de la chambre du Roi; Henri de Nassau-Ouwerkerk, grand-écuyer; Guillaume de Nassau-Zuilestein, comte de Rochefort, et plus tard, après s'être couvert de gloire en Irlande, le général de Reede-Ginkel obtint le titre de comte d'Athlone; tels étaient les griefs sur lesquels les Anglais fondaient leur principal reproche de partialité en faveur des Hollandais.

La suite de ce récit fera voir que les récriminations de ces derniers étaient, en réalité, bien plus fondées; nous n'en faisons pas un reproche à Guillaume, car nous

admettons le fait, non comme un effet du caprice de ce prince, mais comme une nécessité qu'il dut subir et comme une conséquence inévitable de la révolution et de la position dans laquelle les Provinces-Unies se trouvèrent placées, à cette époque, à l'égard de l'Angleterre.

L'alliance qui se forma en 1689 entre les deux pays était une alliance non équilibrée. Dans l'un des bassins de la balance se trouvait l'Empire britannique; dans l'autre, les Provinces-Unies; le contre-poids manquait évidemment. Car n'oublions pas que, depuis l'origine de leur existence, comme État indépendant, ces provinces, placées pour leur malheur entre la France et l'Angleterre, avaient toujours trouvé, dans leurs alliances avec l'une ou l'autre de ces puissances, un contre-poids soit auprès du cabinet de Londres, soit à la Cour de France, et que la position dans laquelle la République se trouva placée après l'avénement de Guillaume III au trône de la Grande-Bretagne, était une position entièrement neuve et sans exemple dans ses annales diplomatiques (1). Nous

(1) Les Provinces-Unies, placées, dès leur origine, entre deux grandes puissances rivales, furent condamnées à recevoir l'impulsion tantôt de l'une, tantôt de l'autre, et à se mouvoir forcément dans l'orbite de l'une de ces deux grandes planètes politiques de l'Europe. Une force d'attraction, causée par leur faiblesse relative, les y poussait, et si, à une époque plus reculée, elles jouirent d'un plus grand degré de libre arbitre, si elles purent, pendant un temps, s'estimer rivales de la France et de l'Angleterre, ce ne fut qu'à l'époque où ces deux puissances, affaiblies par l'esprit de discorde et par la guerre civile qui en fut le résultat, étaient trop occupées des maux qui les accablaient à l'intérieur pour donner une attention soutenue à leur politique extérieure. C'est sous l'influence de cette prostration des forces matérielles et morales de la France et de l'Angleterre que les Provinces-Unies se consolidèrent comme État, grandirent et finirent même par acquérir ce prodigieux degré d'influence en Europe. Mais la France et l'Angleterre, relevées de cet état d'abattement passager, ne tardèrent pas à faire éprouver leur immense supériorité à la République, et de ce jour elle dut subir le sort du plus faible contre le plus fort. Elle fut contrainte, dans l'intérêt de sa propre conservation, de rechercher l'appui de la puissance



avons cru ces explications préliminaires indispensables, avant que de passer au récit des négociations entre les États-Généraux et le gouvernement de Guillaume III.

Aussitôt que ce monarque eut pris possession du trône, les États-Généraux lui firent demander, par l'organe de leurs ambassadeurs, les secours que l'Angleterre était obligée de fournir à la République, en vertu du traité de l'année 1678. Le Roi, connaissant le danger dont les Provinces-Unies étaient menacées, se hâta de satisfaire à cette demande, en leur envoyant un corps de troupes de cinq mille hommes, sous les ordres du comte de Marlborough (1).

Les ambassadeurs demandèrent ensuite le remboursement des avances faites par la République pour l'expédition. Cette dette était portée, sur le mémoire qui en fut présenté aux commissaires de Sa Majesté Britannique, à plus de sept millions trois cent mille florins. Sur les représentations faites par le gouvernement du Roi au Parlement, les Communes accordèrent la somme de six cent mille livres sterling pour éteindre cette dette; mais il se passa environ trois ans avant qu'elle fût entièrement soldée (2).

Pendant que cette négociation était encore pendante, on s'occupa d'une autre qui avait pour but l'équipement d'une flotte combinée. On ne tarda pas à convenir du nombre des vaisseaux que chaque puissance mettrait en mer; mais il y eut un autre point qui excita de vifs débats, et sur lequel on fut très-longtemps sans pouvoir s'entendre. Il s'agissait de fixer le rang qu'il fau-

rivale, qui lui offrait, avec le plus de chances de succès, le moins de danger pour son existence politique.

(1) Wag., t. XVI, p. 23.

(2) Wag., t. XVI, p. 24. — Correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire Heinsius.



drait suivre pour prendre les voix dans le conseil de guerre des flottes combinées. Les Anglais prétendaient que l'amiral de la République devait non-seulement recevoir les ordres de l'amiral anglais, mais que, dans le conseil de guerre, tous les officiers anglais auraient la préséance sur ceux des États, de sorte que tous les capitaines anglais auraient rang avant l'amiral de la République. Cette prétention choqua les ambassadeurs hollandais, et Witsen s'en explique dans sa correspondance avec Heinsius.

« On ne nous a occupés jusqu'ici que du traité relatif » aux flottes combinées ; à l'occasion de la question du » rang, on a cherché à nous imposer des choses fort » injustes, qu'on voulait rédiger dans les termes suivants : » *Attendu que le rang est dû à la nation anglaise.* Il en » serait résulté que l'amiral de la République n'aurait voté » qu'après le capitaine anglais le plus jeune en grade. Je » n'ai jamais voulu souscrire à ces deux points, attendu » que cela pourrait tirer à conséquence à l'égard des » autres puissances avec lesquelles nous avons des traités » plus favorables. Ce n'est qu'à grand'peine que je suis » parvenu à faire supprimer ces indignes conditions dans » le traité qui doit être signé demain (1). »

Le traité fut signé le 21 mai ; il portait que le contingent des Anglais serait de cinquante vaisseaux de guerre, et celui de la République de trente, outre quelques frégates; que ces forces navales se réuniraient le plus promptement possible; qu'elles seraient divisées en trois escadres ; que chaque escadre serait formée des vaisseaux des deux nations, et que l'amiral anglais aurait le commandement en chef des forces navales combinées (2).

(1) Lettre de l'ambassadeur Witsen, du 20 mai 1689, *Mss.*
(2) *Ibid.*, du 21 mai 1689, *Mss.*



Cette négociation fut suivie d'une autre, d'une nature bien plus importante. Guillaume III voulait faire conclure entre son gouvernement et la République une alliance indissoluble. L'exemple du passé ne lui avait que trop enseigné que les alliances sur le continent n'étaient que des corps sans âme, si elles n'étaient soutenues et vivifiées par l'union intime des puissances maritimes. La désunion des alliés, les désastres des guerres précédentes n'avaient pris leur source que dans la mésintelligence qui régnait à cette époque entre la Cour d'Angleterre et les États-Généraux; sous les Stuarts, dont le gouvernement avait constamment été dévoué à la France, il n'en pouvait être autrement. Mais sous le gouvernement né de la Révolution, sous un roi zélé pour le triomphe de la cause de l'indépendance européenne, ennemi de la France, placé à la tête du gouvernement des Provinces-Unies, et ayant entre ses mains le commandement des forces de terre et de mer des deux puissances maritimes, tout semblait devoir concourir à rendre cette alliance le point d'appui réel et véritable de toutes les alliances subséquentes qu'on pourrait conclure avec les autres puissances du continent.

Guillaume III désirait, pressait et hâtait de tous ses vœux la conclusion du traité entre sa couronne et la République; son accession au traité conclu à Vienne paraissait en quelque sorte y être subordonnée. Mais le Roi rencontra une grande opposition de la part de l'ambassadeur Witsen, qui, jugeant les clauses du traité qu'on voulait faire conclure, onéreuses à son pays, déploya à cette occasion une grande énergie et une noble fermeté (1).

Deux difficultés principales entravèrent cette négocia-

(1) Correspondance de l'ambassadeur Witsen avec le conseiller pensionnaire Heinsius, *Mss.*

tion : les commissaires anglais voulaient que la guerre se fît conjointement, et qu'aucune des deux parties contractantes ne pût conclure une paix séparée ; ils insistaient aussi pour que l'on convînt de déclarer de bonne prise tous les navires, sans exception, qui, pendant la guerre, trafiqueraient avec la France. Ces deux points parurent inadmissibles aux ambassadeurs des États, principalement à Witsen et à Van Citters. Mais le Roi, à qui ils en parlèrent plusieurs fois, ne voulait céder sur rien, soit qu'il crût plus juste que des puissances si étroitement unies ne pussent se débarrasser du fardeau d'une guerre entreprise en commun que d'un consentement mutuel ; soit, comme Witsen paraissait le croire, « que son but » était de se maintenir sur le trône par l'argent et les » troupes de la République, et qu'il voulait lier les États » de manière à ce qu'ils ne pussent conclure de paix avec » la France, aussi longtemps que Louis XIV soutiendrait » le roi Jacques (1). »

Le point de la saisie des vaisseaux, même ceux appartenant à des puissances neutres, fut un autre sujet de contestation. Il était soutenu par les commissaires anglais et par le Roi lui-même avec la plus grande opiniâtreté. « Les » lois, » disait le comte de Nottingham, l'un des ministres de Guillaume III, aux ambassadeurs des États qui se plaignaient de quelques infractions faites aux derniers traités, relativement à cet objet, « les lois sont chez nous » au-dessus des traités. Le Roi conclut des traités, mais » il ne peut en faire qui soient contre les lois. Or, il en » existe une en Angleterre par laquelle nous pouvons saisir et juger tous les vaisseaux que nous trouvons dans » nos ports (2). »

(1) Journal particulier de Witsen, fol. 137, *Mss.*
(2) *Ibid.*, fol. 102, *Mss.*

Guillaume pressait vivement Witsen de signer le traité ; il avouait cependant que l'on n'avait aucun droit de se saisir des vaisseaux neutres ; « mais, » ajouta le monarque, « aujourd'hui il faut que cela passe, c'est le droit » du canon (1). »

Dans sa perplexité, Witsen consulta le conseiller pensionnaire Heinsius, qui lui répondit que la signature du traité était une chose indispensable ; que des lenteurs pourraient compromettre les affaires de Guillaume III en Angleterre, et qu'il ne fallait pas s'opposer à la volonté du Roi d'empêcher le commerce des neutres avec la France.

Witsen signa enfin le traité. « Ma main tremblante, » écrit-il peu de jours après, « est là pour témoigner de » mon trouble et de mes appréhensions. » Van Citters se montra plus récalcitrant encore ; il répugnait à mettre son nom au bas d'un traité, « qui, » dit-il, » ferait dé» tester un jour et regarder comme des traîtres ceux qui » l'auraient signé (2). » Les autres ambassadeurs, Dykveld, Odyk et Engelenburg, plus dociles au désir du Roi, ne firent aucune difficulté.

On s'était flatté que, par le nouvel ordre de choses qui venait de s'établir en Angleterre, et en considération des services que la République avait rendus à cette puissance, il serait possible d'obtenir, en faveur du commerce hollandais, quelque relâchement à l'acte de navigation. Les ambassadeurs cherchèrent à pénétrer les intentions de Guillaume III sur la matière ; elle était à la vérité d'une nature trop délicate pour être soulevée par un Roi à peine affermi sur le trône, et qui avouait lui-

(1) Journal particulier de Witsen, fol. 161, *Mss.*

(2) Wag., t. XVI, p. 37. — Journal de Witsen, fol. 152, 153, 154, 165, 167, 169, *Mss.*



même que ses ministres n'étaient pas portés en faveur des Provinces-Unies. « Il riait », dit Witsen, « quand on » lui parlait d'abolir cet acte, et déclarait que c'était » chose impossible (1). »

Guillaume avait à subir les exigences de deux peuples toujours rivaux, quoique alliés. Il était exposé, à toute heure, à se voir accusé d'ingratitude par les Hollandais, ou d'une lâche complaisance pour ses compatriotes par les Anglais. Aussi sa conduite ne sera-t-elle jamais jugée avec impartialité par des esprits trop prévenus en faveur de l'une ou de l'autre nation.

Cette laborieuse négociation se termina enfin par une alliance offensive et défensive qui fut signée le 12-22 août 1689. Les anciens traités d'alliance entre les deux puissances furent confirmés; on se promettait réciproquement aide, secours et assistance en cas d'attaque; on s'engageait à ne conclure la paix avec la France ou toute autre puissance ennemie, que d'un consentement mutuel. La question relative à l'interdiction du commerce avec la France fut réglée comme Guillaume l'entendait; enfin, il fut stipulé que, par des conventions ultérieures, on conviendrait du nombre de vaisseaux et des forces de terre qu'on serait tenu de se fournir réciproquement (2).

Ainsi fut cimentée cette étroite alliance entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, qui était destinée à durer, sans interruption, pendant près d'un siècle; mais c'est aussi de cette époque mémorable que l'on peut appliquer à la République les mots justes et profonds de Frédéric

(1) Journal de Witsen, fol. 121 et 128, *Mss.* — Lettres des ambassadeurs des États-Généraux, du 28 mai—7 juin 1689, *Mss.*

(2) Wag., t. XVI, p. 38. — Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 236. — Papier d'État de Witsen.



le Grand, « que les Provinces-Unies marchaient à la suite » de l'Angleterre, comme une chaloupe qui suit l'impres- » sion d'un vaisseau de guerre auquel elle est atta- » chée (1). »

Considéré sous un point de vue abstrait, un semblable résultat ne serait pas de nature à faire bénir la Révolution de 1688 par le peuple qui déposa Guillaume III sur le littoral de l'Angleterre.

Mais en l'examinant sous un point de vue philosophique, nous découvrons que la Providence divine, qui conduit l'homme à la civilisation, par les révolutions des empires, a assigné d'avance à chaque nation l'instant de sa naissance, celui de son apogée et l'heure de son déclin ; chaque peuple, à son tour, chemine en son temps dans cette voie commune du genre humain. L'histoire particulière de chaque peuple n'est donc qu'une page de cette histoire universelle dont les premiers feuillets se perdent dans la nuit des temps, et dont les derniers sont encore un mystère qui repose dans le sein d'une sagesse adorable, aux yeux de laquelle il n'existe ni peuples, ni rois, ni empires, mais seulement une immense famille. Elle aussi possède ses annales, son histoire : *les fastes de l'humanité !*

VI. La Grande-Alliance surgit majestueusement de tous ces divers traités et de ces négociations séparées. Quand l'Espagne et l'Angleterre eurent accédé à l'alliance de Vienne, du 12 mai, toutes les puissances de l'Europe occidentale, méridionale et centrale se trouvèrent liguées contre la France (2).

(1) *Histoire de mon temps.*

(2) Accession du Roi d'Espagne à l'alliance de Vienne entre l'Empereur et les États-Généraux, le 17 juin 1689. (Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 267.) — Accession du Roi de la Grande-Bretagne à la même alliance, le 20 décembre 1689. (Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 240.)



Les Cours du Nord refusèrent d'y entrer et ne tardèrent pas à former en Europe un *tiers-parti*, comme Guillaume III le désigne, qui lui donna beaucoup d'ombrage et d'inquiétude; car Louis XIV eut des pensionnaires à Stockholm et à Copenhague, qui excitèrent ces deux Cours à déconcerter les mesures des alliés, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, et qui ne cessèrent de parler de pacification, quand l'intérêt de l'Europe lui imposait le sacrifice de quelques années de guerre.

Le but de la Grande-Alliance était évidemment européen ; son caractère essentiellement *honnête*, ses moyens très-grands.

L'objet que les puissances alliées avaient en vue, était de réédifier l'équilibre politique sur le continent; d'y rétablir, par la guerre, toutes choses aux termes et d'après la teneur des traités de paix de Westphalie et des Pyrénées, comme aussi de les maintenir en cet état, après la guerre, par une alliance défensive et des garanties réciproques entre les mêmes alliés, contre la France.

L'*honnêteté* des vues de cette alliance est un fait incontestable; elle ne visait point à faire des conquêtes ni à dépouiller qui que ce fût de son avoir légitime; sa mission, au contraire, était de rétablir dans l'héritage de leurs pères ceux qui avaient été perfidement dépouillés, en tout ou en partie.

Depuis vingt ans, la France s'était démésurément agrandie aux dépens de tous ses voisins ; l'Espagne s'était vu enlever successivement la Franche-Comté et près d'un tiers de ses possessions dans les Pays-Bas; il s'agissait de rendre justice à l'Espagne, de la remettre en possession des provinces qui lui avaient été extorquées par la force, la ruse ou la mauvaise foi.

L'Empire avait été obligé de payer son tribut à l'avide

rapacité de Louis XIV. Une partie de l'Alsace, Strasbourg et plusieurs autres points importants, en avaient été démembrés pour passer sous la domination du Roi de France : l'Empire réclamait justice, et l'alliance était disposée à la lui faire rendre.

Le duc de Lorraine, dépouillé, chassé, proscrit, errant, mangeait le pain de l'étranger, depuis que Louis XIV s'était mis en possession de son duché ; tous les princes de l'Europe compatissaient à son sort, et Guillaume III voyait, dans le rétablissement du duc, une question d'honneur personnelle.

L'article de la Succession d'Espagne n'était, à la vérité, qu'une question éventuelle, mais qui se rattachait immédiatement à celle de l'équilibre politique du continent. Les puissances alliées réclamant l'exécution du traité des Pyrénées, la réclamaient dans toute son étendue, dans toutes ses parties, au nombre desquelles on comptait la renonciation de la reine de France à la succession de cette monarchie, pour elle-même et pour ses héritiers après elle. Cette renonciation était solennellement entrée dans le droit public de l'Europe ; elle en faisait partie depuis l'année 1659 ; elle ne pouvait en sortir sans léser les intérêts de l'Europe ; l'Alliance était là pour veiller à son maintien et, au besoin, à son exécution.

L'élection de l'archiduc Joseph, comme Roi des Romains, tendait visiblement à donner de nouveaux gages de sécurité à l'Europe en général et à l'Empire en particulier ; les alliés soutenaient cette élection, en opposition aux desseins de Louis XIV, qui voulait faire donner ce titre au Dauphin, pour ouvrir à sa race le chemin au trône impérial, pour asservir l'Empire à ses lois et étendre sa domination sur toute l'Europe.

Les moyens que possédait la Grande-Alliance étaient fort étendus; mais elle avait à combattre un adversaire formidable, un état homogène, un peuple guerrier, esclave à la Cour de Versailles, mais qui semblait retrouver toute son énergie dans les camps et à la guerre.

Depuis vingt ans, Louis XIV avait su constamment paralyser les moyens que l'Europe avait toujours possédés pour lui résister, mais dont elle n'avait pas su faire usage. Jusqu'alors, le pouvoir de la France avait été bien plus ménagé que combattu ; les prétentions futures de son Roi avaient été plutôt éludées qu'ouvertement contredites, et Louis XIV avait jusqu'alors marché de conquêtes en conquêtes, d'usurpations en usurpations; tout lui avait semblé possible, tout permis, parce qu'il n'avait rencontré qu'une résistance faible, molle, dépourvue d'énergie, prête à composer avec lui par crainte (1), ou à se vendre à prix d'argent.

Les Stuarts avaient trafiqué, pendant plusieurs années consécutives, des libertés et priviléges du peuple anglais et de l'indépendance du continent. Ils avaient gagné, à cet ignoble commerce, quelques millions d'écus, l'amitié plus que douteuse de Louis XIV, le mépris de l'Europe et la haine bien prononcée de leurs sujets.

Telles furent les causes qui ouvrirent à Louis XIV cette route triomphale dans laquelle il fit ses premiers pas en 1668, et qui semblait ne devoir point trouver de terme, aussi longtemps qu'il parviendrait à entretenir la désunion entre l'Europe continentale et l'Angleterre. Mais le crime des Stuarts n'était pas celui de la nation; loin de là: elle fit entendre, en plus d'une occasion, sa

(1) Témoin la République des Provinces-Unies à la paix de Nimègue, en 1678; l'Espagne à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668; l'Empereur, l'Empire et l'Espagne à la Trève de Ratisbonne, en 1684.



voix formidable, mais toujours méconnue, contre cette politique qui la ravalait aux yeux des peuples du continent ; elle demanda à grands cris une guerre contre la France, pour laver dans le sang français l'outrage qu'elle recevait de Louis XIV dans la personne de ses Rois salariés ; et lorsque la Révolution eut mis une fin à ce scandale, le peuple anglais embrassa avec ardeur la cause des peuples opprimés par la France. Si jamais guerre fut populaire en Angleterre, ce fut celle qui surgit de la Révolution ; ce fut à la fois une guerre de rancune, d'intérêt et d'amour-propre national. Tous les ennemis de Louis XIV se groupèrent autour du nouveau Roi, auquel les destinées de l'Angleterre venaient d'être confiées, pour qu'il organisât une ligue dont il serait l'âme et le chef, ligue qui renfermerait tous les éléments de succès, dans laquelle les forces de terre de l'Empereur, de l'Empire, de l'Espagne, de l'Angleterre et des Provinces-Unies agiraient de concert avec les forces navales des puissances maritimes ; ligue qui menacerait à la fois les frontières de la France depuis la Méditerranée jusqu'à la mer du Nord, son littoral sur les deux mers et ses possessions coloniales.

A la vue de ces ressources immenses et du zèle qui animait peuples et rois pour abaisser l'orgueil de Louis XIV, on pouvait s'attendre aux plus brillants résultats. Mais l'alliance n'en restait pas moins frappée du vice attaché à toute coalition : le manque d'unité, source incessante de divisions ; tandis que Louis, bien que beaucoup plus faible que tous ses ennemis réunis, devait trouver dans l'unité de son gouvernement des ressources qui lui permettraient de soutenir une lutte qui, au premier abord, paraissait devoir être si inégale. Seul contre tous, le grand Roi se vit placé dans un superbe isolement.

La révocation de l'Édit de Nantes eut encore pour la France des résultats funestes en Suisse. Elle changea en hostilité sourde la neutralité jusqu'alors bienveillante des cantons protestants. Après la conclusion de la Grande-Alliance, les cantons de Berne, de Zurich, de Schaffouse et de Saint-Gall permirent chez eux une levée de troupes pour la coalition, tout en conservant des relations diplomatiques avec le Roi de France (1).

Dans ces circonstances, il importait à Louis XIV de se ménager une puissante diversion, et c'est dans ce but qu'il envoya le marquis de Châteauneuf, en 1689, comme ambassadeur à la Porte Ottomane. Les instructions de cet ambassadeur renfermaient quatre points principaux :

1° De prolonger la guerre entre l'Empereur et la Porte ;

2° De ménager la paix entre la Porte et la Pologne ;

3° D'engager les Turcs à ne pas reconnaître Guillaume III pour Roi d'Angleterre, et à confisquer les bâtiments anglais qui se diraient sujets de cet usurpateur ;

4° D'obtenir la restitution des Lieux-Saints de la Palestine en faveur des catholiques romains.

Le premier point fut rempli, au moyen de sommes considérables que l'ambassadeur versa au Divan, et des rapports adroits qu'il faisait aux ministres ottomans, à qui il représentait la situation de l'empereur Léopold comme désespérée.

Le second point ne put être obtenu à cause des prétentions exorbitantes de la Porte.

A l'égard de la saisie des navires anglais, le grand-vizir répondit aux sollicitations de Châteauneuf, que celui-là était véritablement roi d'Angleterre qui était reconnu tel par les Anglais, et qu'il ne convenait pas que

(1) Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants de France*, t. II, p. 204.



la nation turque, qui avait plusieurs fois déposé ses souverains, refusât aux autres nations le droit de changer de maître.

Quant aux Lieux-Saints, Châteauneuf ne put obtenir que des promesses de restitution, et rien en réalité (1).

(1) Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 122.



CHAPITRE ONZIÈME.

GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

RÉDUCTION DE L'IRLANDE.

« Si jamais devise a été juste à tous
» égards, c'est celle qui a été faite pour
» Votre Majesté : *Seul contre tous.* »
(Testament politique de Louvois.)



SOMMAIRE.



GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

RÉDUCTION DE L'IRLANDE.

I. Après avoir présenté l'ensemble des négociations diplomatiques de cette mémorable année 1689, nous allons passer en revue l'état des affaires militaires, tant sur le continent qu'en Écosse et en Irlande, pendant la campagne de cette même année.

Tandis que la Cour de France s'occupait de la conclusion d'une alliance offensive et défensive avec la Porte, les troupes impériales, conduites par le prince de Bade, remportèrent trois victoires signalées sur les Turcs, dans la Bulgarie et la Servie. La première à Passarowitz, la seconde près de Nissa, et la troisième près de Widdin. Ces succès, joints à ceux de l'année précédente, facilitèrent aux Autrichiens la conquête des provinces de Servie, de Bosnie et de Bulgarie.

Du côté du Rhin, les alliés expulsèrent les Français du duché de Clèves et de Juliers, et des terres de l'Électorat de Cologne; le marquis de Sourdis fut mis en déroute près de Nuys; Keyserwaert, assiégé par l'Électeur de Brandebourg, se rendit le 26 juin; Bonn, la seule place qui restait aux Français dans l'Électorat de Cologne, fut

bombardée peu après et demeura investie par les troupes de Brandebourg, de Munster et quelques régiments hollandais, pendant que le duc de Lorraine, à la tête de soixante mille hommes, formait le siége de Mayence. La tranchée fut ouverte le 22 juillet ; comme cette place avait été fortifiée par les Français, et qu'il y avait onze mille hommes de leurs meilleurcs troupes, sous les ordres du marquis d'Uxelles, la résistance des assiégés fut opiniâtre. Mais l'attaque fut dirigée avec tant de vigueur, que la ville fut obligée de se rendre. Après cette expédition, le duc de Lorraine rejoignit l'Électeur de Brandebourg devant Bonn, avec un renfort de quinze mille hommes. Aussitôt, la tranchée fut ouverte, et l'on fut en état de livrer un assaut général le 9 octobre. Les Brandebourgeois, les réfugiés français surtout, se signalèrent dans cette attaque ; le gouverneur de la place demanda à capituler : elle se rendit le 12 à l'Électeur.

La campagne, dans les Pays-Bas, n'offrit rien de remarquable, si ce n'est une rencontre qui eut lieu à Walcourt. L'armée des États, sous les ordres du prince de Waldeck, se porta dans le Brabant; elle était renforcée par cinq mille hommes de troupes anglaises, sous les ordres de lord Marlborough, et d'un détachement de cavalerie espagnole. L'armée française, commandée par le maréchal d'Humières, campait sur les bords de la Haine. Waldeck fit de vains efforts pour attirer les ennemis à une bataille, et la campagne était à la veille de se passer sans action d'éclat, lorsque, le 25 août, il y eut un engagement à Walcourt, où les Français eurent le dessous, car les alliés restèrent maîtres du champ de bataille. Peu de temps après, le marquis de Gastanaga força les lignes françaises près de Gand, et le prince-évêque de Liége, qui, jusqu'alors, n'avait point voulu admettre les

troupes alliées dans ses États, fut obligé de se déclarer en leur faveur. Ceux-ci mirent des garnisons dans les places de l'évêché, pour empêcher qu'elles ne tombassent au pouvoir des Français.

Il ne se passa rien d'important en Catalogne. Louis XIV y avait envoyé le duc de Noailles; ce général, après s'être emparé de Campredon, fit démolir la place et l'abandonna (1).

II. A l'époque où le roi Jacques débarqua en Irlande, le vicomte de Dundée et les partisans du Roi déchu organisaient la guerre civile en Écosse, où elle ne tarda pas à éclater; ceci plaça l'Angleterre et le gouvernement de Guillaume III entre deux insurrections qui espéraient être bientôt en état de se soutenir réciproquement, et même de se réunir pour aller attaquer le foyer de la Révolution en Angleterre.

« Dundée était une de ces personnes favorisées du » Ciel et à la destinée desquelles le sort des nations est » quelquefois attaché, » dit Walter Scott dans son *Histoire d'Écosse*. Le roi Guillaume connaissait son caractère, car il avait fait ses premières campagnes sous ce prince, et avait mérité d'en être distingué, non-seulement par la manière honorable dont il remplissait ses devoirs, mais aussi parce que Guillaume lui avait dû son salut à la bataille de Senef, en 1674, où Dundée lui avait donné son propre cheval au moment où le sien fut tué sous lui. Dundée avait quitté le service de la République, parce qu'il n'avait point obtenu un régiment sur lequel il comptait (2).

Lorsque Dundée se fut retiré d'Édimbourg, où il voyait

(1) Wag., t. xvi, p. 11-16. — *Mémoires de Feuquières*, t. ii, p. 63. — Muller, *Histoire universelle*. — Koch, *Tableau des Révolutions*.

(2) Walter Scott, *Histoire d'Écosse*.



que sa présence était sans utilité à la cause du Roi Jacques, il alla résider dans son château, près de Dundée, d'où il avait la facilité de correspondre avec les chefs écossais des hautes terres et les gentishommes du Nord, qui étaient en général bien disposés pour l'épiscopat et favorables à la cause du roi Jacques. Dundée était de la race de Montrose, qui sacrifia sa vie au service de Charles Ier, et Dundée répliqua, dit-on, à ceux qui lui demandaient où il allait : « qu'il se rendait où l'esprit de » Montrose le conduisait. » — « Toutes ses pensées, » dit Walter Scott, « se concentraient dans le plan de réaliser » cette brave et chevaleresque réponse. »

Le nom de Dundée était aussi chéri, aussi révéré parmi les habitants et les chefs des hautes terres qu'il était en exécration parmi les presbytériens des basses terres, où il n'était désigné que sous le nom du *sanglant Claverhouse*. Il n'eut pas de peine à décider les chefs des hautes terres à se joindre à lui et à les disposer à une insurrection contre le nouveau gouvernement. Quelques-uns des clans, néanmoins, avaient entre eux, comme à l'ordinaire, des querelles particulières ; Dundée fut obligé de les aider à faire la paix avant de pouvoir les réunir tous dans le parti du monarque détrôné. Alors il s'engagea dans une lutte du succès de laquelle dépendait la destinée de l'Écosse.

Au printemps de l'année 1689, Dundée reçut la nouvelle que le général Mac-Kay, officier auquel le roi Guillaume avait confié le commandement des troupes d'Écosse, marchait contre lui à la tête d'une armée de troupes régulières. Mac-Kay était un brave militaire, mais ses talents comme chef étaient de beaucoup inférieurs à ceux de Dundée. Celui-ci, ayant renforcé son armée, mais encore bien inférieur en nombre à son

adversaire Mac-Kay, surprit, par un mouvement rapide, la ville de Perth. Il saisit les deniers publics qu'il trouva entre les mains du receveur des taxes, disant qu'il ne pillerait personne, mais qu'il était juste de prendre l'argent du Roi pour le service du Roi. Il dispersa en même temps deux régiments de cavalerie nouvellement levés par le gouvernement, prit leurs chevaux et leur équipement, et fit prisonniers leurs commandants.

Après cet exploit, Dundée se retira dans les hautes terres pour recruter sa petite armée, en attendant les renforts qu'on lui avait fait espérer d'Irlande.

Sur ces entrefaites, Mac-Kay découvrit une conspiration qui se tramait dans son armée en faveur du roi Jacques. Le chef de cette conspiration était un ami de Dundée; on décida qu'il serait pendu pour servir d'exemple. Mais Dundée n'abandonna pas son ancien camarade. Il envoya un message aux Lords du conseil privé à Édimbourg, disant que, s'ils se permettaient d'arracher un cheveu de la tête au capitaine Creichton, en représailles, il couperait en morceaux deux prisonniers de marque qu'il avait faits, et les enverrait à Édimbourg dans des paniers. Le conseil, connaissant la féroce énergie de Dundée, fut alarmé de cette menace, et cette circonstance sauva la vie du capitaine.

Un autre incident fait connaître plus parfaitement le caractère de Dundée. « Un jeune homme, fils d'un de » ses plus anciens amis, » dit Walter Scott, « s'était enrôlé » dans son armée; une escarmouche eut lieu; le jeune » soldat manqua de cœur et s'éloigna en fuyant du lieu » du combat. Dundée sauva son honneur en prétendant » que c'était lui-même qui l'avait envoyé sur les derrières » de l'armée pour un message important. Alors il fit appe» ler le jeune homme pour lui parler en particulier. —

» Jeune homme, lui dit-il, j'ai sauvé votre honneur ; mais » je n'ai pas besoin de vous dire que vous avez choisi un » état pour lequel vous n'êtes pas fait. Retournez chez » votre père ; je vous trouverai une excuse, et vous pour- » rez vous absenter sans crainte de perdre votre réputa- » tion. Je vous promets aussi de vous mettre en position » de rendre à la cause de Jacques des services efficaces, » sans courir les chances de la guerre. — Le jeune gen- » tilhomme, pénétré d'un profond sentiment de honte, se » jeta aux pieds du général, protesta que sa faute était » seulement l'effet d'un moment de faiblesse, dont la tache » serait effacée par sa conduite future, et conjura Dundée, » pour l'amour qu'il portait à son père, de lui donner au » moins la chance de recouvrer sa réputation. Dundée » essaya encore de le dissuader de rester dans l'armée ; » mais comme le jeune homme continuait à demander une » seconde épreuve, il y consentit avec répugnance. — » Mais souvenez-vous, lui dit-il, que si le cœur vous » manque encore une fois, vous mourrez. La cause dans » laquelle je me suis engagé est une cause de désespoir, » et aucun homme ne doit servir sous moi, s'il n'est pas » décidé à combattre jusqu'au dernier moment de sa vie. » Ma propre existence, comme celle de ceux qui me » suivent, est entièrement dévouée à la cause du roi » Jacques, et la mort sera le partage de celui qui don- » nera l'exemple de la lâcheté. — L'infortuné jeune » homme parut consentir avec ardeur à cette triste pro- » position. Mais à la première escarmouche, dans laquelle » il se trouva engagé, sa malheureuse timidité l'emporta. » Il tournait la bride de son cheval et allait fuir, lorsque » Dundée, arrivant sur lui, lui dit seulement : — Le fils » de votre père est de trop bonne famille pour être livré » au prévôt. — Et sans prononcer une autre parole, il lui

» tira un coup de pistolet dans la tête avec ce calme » inflexible qui rappelle le stoïcisme des anciens Ro- » mains (1). »

Des circonstances nouvelles firent bientôt désirer à Dundée de hasarder une bataille que jusqu'alors il avait cru devoir éviter. La rencontre eut lieu près d'un défilé appelé le passage de Killiecrankie, le 17 juin 1689. Dundée donna le signal de l'attaque, et aussitôt les montagnards jetèrent de côté tout ce qui aurait pu ralentir l'impétuosité du premier choc, et se mirent en mouvement, en accompagnant d'un horrible hurlement le son discordant de leurs cornemuses guerrières. La mêlée fut effroyable ; les soldats des basses terres perdirent tous les avantages que leur donnait la supériorité de leur discipline ; les montagnards l'emportèrent en force et en agilité. A l'exception de deux régiments de Mac-Kay, qui tinrent ferme, tout le reste fut culbuté et mis en déroute.

Dundée se préparait à charger ces deux régiments, lorsqu'il fut frappé d'une balle sous l'aisselle, au défaut de la cuirasse; il tomba mortellement blessé et mourut peu de temps après.

Il est impossible qu'une victoire soit plus complète que celle qui fut remportée par les habitants des hautes terres. Les canons, le bagage et les provisions de l'armée de Mac-Kay tombèrent entre les mains des montagnards. Deux mille hommes furent tués ou pris, et le général lui-même ne put se rendre à Stirling qu'avec les plus grandes difficultés. Les montagnards eurent huit cents hommes mis hors de combat; mais par la mort de Dundée, fut perdu tout le fruit de cette sanglante victoire. « Le parti des jacobites et des épiscopaux re-

(1) *Histoire d'Écosse.*



» gretta, » dit Walter Scott, « le vainqueur qui avait » disparu, le considérant comme le dernier des Écossais, » le dernier des Grahams, le dernier de tout ce qui était » grand. »

Malgré la défaite la plus complète, l'avantage resta donc en définitive aux partisans de Guillaume ; car Cannon, qui succéda à Dundée dans le commandement, ne sut pas profiter de la victoire que son prédécesseur lui avait léguée ; le découragement ne tarda pas à succéder à l'ardeur guerrière parmi les habitants des hautes terres, quand ils se virent commandés par un chef qui, étranger à leurs mœurs, leur inspirait peu ou point de confiance. L'assurance revint aux troupes du roi Guillaume, à mesure que le découragement augmentait chez leurs adversaires, qui ne tardèrent pas à se disperser suivant leur habitude et à retourner chez eux. La mort de Dundée ayant enlevé tout espoir au duc de Gordon de pouvoir se maintenir dans le château d'Édimbourg, ce seigneur ne tarda pas à faire sa soumission et à livrer la citadelle au gouvernement de Guillaume.

L'agitation continua à régner dans quelques parties de l'Écosse, mais les jacobites n'ayant plus de point de ralliement dans ce royaume, et ayant peu d'espoir de recevoir des secours du roi Jacques, la guerre civile s'éteignit peu à peu, et le gouvernement chercha à acheter la paix dans les hautes terres, en détachant les chefs des intérêts du roi Jacques par des négociations et par des sommes considérables d'argent (1).

La mort de Dundée, si favorable à la cause de Guillaume, porta non-seulement un coup funeste aux affaires du roi Jacques en Écosse, mais le contre-coup de cet événement se fit ressentir sur le théâtre où le monarque

(1) Walter Scott, *Histoire d'Écosse*. — Smollett, *Histoire d'Angleterre*.



déchu était venu en personne combattre la Révolution. Il s'était flatté de voir accourir vers lui tous les mécontents que la Révolution avait nécessairement dû faire dans les trois royaumes; ce but fut manqué par la répression de la prise d'armes du vicomte de Dundée. De ce jour, Jacques dut renoncer à l'idée de pouvoir établir, avec une apparence de droit et de légalité, un trône, une législature, un gouvernement, une administration en opposition au trône et au gouvernement de son rival qui siégeait à Londres. Jacques fut réduit au rôle d'aventurier; il fut ce que Monmouth avait été sous les premiers temps de son propre règne. Dès lors, la lutte entre le Roi régnant et le Roi dépossédé fut circonscrite dans un cercle bien moins étendu, ce qui offrit à Guillaume III l'avantage de pouvoir combattre l'insurrection corps à corps dans son foyer, qui était l'Irlande.

III. Au printemps de 1689, les affaires de l'Irlande se trouvaient dans une situation très-fâcheuse; elles pouvaient même compromettre l'avenir de la Révolution en Angleterre; il n'y avait qu'une voix à cet égard, et cependant elle fut méconnue, car le gouvernement de Guillaume III n'agit point, ou s'il s'en occupa, ce fut avec une excessive mollesse. Les uns attribuaient cette incurie au Roi, et lui en faisaient les reproches les plus vifs : c'étaient ses ennemis et ceux de la Révolution qui tenaient ce langage (1).

Des esprits moins prévenus croyaient en trouver la cause, soit dans la trahison des agents que Guillaume avait employés en Irlande dans les premiers temps qui suivirent son arrivée en Angleterre, soit dans le peu d'accord qui régna, après l'avénement du monarque, entre

(1) Lord Clarendon's *Diaries*.

les ministres et le Parlement. De ce nombre est l'ambassadeur hollandais Witsen, témoin de ce qui se passait à cette époque en Angleterre. Les détails qu'il donne dans sa correspondance avec Heinsius (1) sont curieux. Il accuse cette assemblée de perdre un temps précieux en discussions irritantes ou oiseuses, et de négliger les questions importantes qu'il était urgent de terminer dans l'intérêt public. Au nombre de ces questions, il signale celle de l'Irlande. Les lettres du négociateur hollandais expliquent en partie la nécessité où Guillaume se vit placé, de dissoudre ce Parlement au commencement de l'année suivante, puisqu'on ne pouvait attendre aucune mesure vigoureuse d'une assemblée qui usait ses forces en disputes acrimonieuses, au lieu de veiller au salut de la chose publique.

En attendant, l'insurrection de l'Irlande devenait de jour en jour plus menaçante pour le gouvernement anglais, et celui-ci resta pendant plusieurs mois en présence de cette levée de boucliers, dans un état d'impassibilité qu'on ne peut expliquer, et qui rendit la réduction de cette île bien plus difficile, lorsqu'enfin on prit la résolution de combattre sérieusement cette insurrection.

IV. Le Parlement d'Irlande s'était réuni à Dublin au jour fixé par la proclamation du roi Jacques. Dans son discours du trône, il remercia les membres de cette assemblée de leur zèle, de leur courage et de leur fidélité. Après avoir rendu un juste hommage à la générosité du Roi de France, qui, disait-il, l'avait mis en état de venir rejoindre ses fidèles sujets d'Irlande, il insista sur la nécessité d'établir la liberté de conscience dans ce royaume. La politique, l'humanité réclamaient l'une et l'autre cette mesure, était-il dit dans le discours de Jacques, qui pro-

(1) Papiers d'État de Heinsius; *Correspondance de Witsen.*

mit encore de concourir, avec l'aide du Parlement, à tout ce qui pourrait contribuer à assurer le bonheur et la tranquillité de ses sujets irlandais.

L'orateur des Communes proposa ensuite une adresse de remercîments à Sa Majesté, et demanda que l'ambassadeur de France fût prié de témoigner au Roi Très-Chrétien toute la reconnaissance de l'assemblée pour l'appui qu'il avait prêté si généreusement à leur souverain. Après la rédaction de ces adresses, on proposa un bill pour reconnaître les droits de Jacques et pour exprimer toute l'horreur qu'inspiraient au Parlement irlandais l'usurpation du prince d'Orange et la défection des Anglais.

Une déclaration émanant du Roi parut le lendemain. Jacques y signalait les calomnies qu'on répandait sur son compte ; il s'attachait principalement à faire ressortir son zèle pour la tolérance religieuse ; il s'engageait à ne rien faire sans l'approbation du Parlement ; il offrait le pardon à ceux qui se détacheraient, dans un délai fixé, du parti de son adversaire, et rendait les adhérents de celui-ci responsables de tout le sang qui allait être versé.

Ce langage ne peut surprendre dans la bouche du roi Jacques ; son intérêt était évidemment de caresser à la fois catholiques et protestants. Mais il n'était venu en Irlande que pour y subir la loi des plus forts ; il était privé de toute espèce de libre arbitre. Les Mémoires de Musgrave nous en fournissent une preuve certaine. Le Parlement que Jacques avait réuni renfermait des Irlandais d'origine anglaise et des Irlandais de race indigène. Ces derniers, dit Musgrave, demandèrent au Roi de reconnaître préalablement l'entière indépendance de l'Irlande ; il s'y refusa, dit le même auteur, ne voulant abandonner aucune des anciennes prérogatives de la couronne d'An-

gleterre, offrant cependant comme moyen d'accommodement, de ne tolérer à l'avenir d'autre culte que le Catholicisme en Irlande. Mais les Irlandais, inébranlables dans leurs vues d'affranchissement politique, répondirent que, puisqu'il se séparait de leur cause nationale, ils feraient bien leurs affaires sans lui (1). On voit percer ici la politique de la France, qui voulait à tout prix affaiblir l'Angleterre en enlevant à cette puissance sa suprématie sur l'Irlande, si la lutte se terminait en faveur de Jacques. Dans cette hypothèse, elle voulait reconstituer d'avance une Irlande indépendante, se préparer un nouveau point d'appui pour exciter des embarras au prince qu'elle avait pris sous sa protection.

Mené, bien plus que guidé, par le comte d'Avaux et par les Irlandais qui s'entendaient en tout avec l'ambassadeur de Louis XIV, la conduite de Jacques ne répondit guère à ses déclarations. Une réaction était devenue inévitable; elle devait frapper sur les protestants irlandais. On demandait à grands cris une révolution au profit du catholicisme en Irlande, et Jacques n'était pas en mesure de résister au parti qui la demandait d'un ton à ne point essuyer de refus.

Jacques, qui n'avait pu endurer, sans une vive irritation, la moindre remontrance légale du Parlement anglais, apprit à cette occasion que des amis sont parfois bien plus exigeants que des adversaires. Bien que la vie politique de Jacques soit marquée par de trop grandes fautes pour pouvoir donner une haute idée de sa capacité dans l'art de régner, il est présumable cependant qu'il dut s'apercevoir que la réaction vers laquelle le parti irlandais indigène, soutenu par la France, le poussait, était plus propre à perdre qu'à avancer ses affaires. Mais

(1) Musgrave's *Memoirs*, t. I, p. 31 et 32.

tel sera toujours le sort d'un roi qui s'appuie sur une force étrangère pour recouvrer le royaume qu'il a perdu (1). Tout en ayant l'air de travailler au rétablissement du Roi tombé, la Cour de France ne perdait point ses intérêts de vue. Ce rétablissement, elle le désirait sincèrement ; car il lui était plus avantageux d'avoir à Londres un roi catholique qu'un monarque protestant. Mais si Louis XIV s'évertuait à rétablir son royal protégé sur le trône, il ne voulait l'y replacer qu'à bon escient et dans une position qui le mît dans l'obligation d'aller prendre le mot d'ordre à la Cour de Versailles.

La première mesure réactionnaire qui signala le règne éphémère de Jacques en Irlande, fut l'annulation de l'acte d'établissement passé sous le règne de Charles II. Cet acte avait légalisé toutes les confiscations antérieures faites sur les catholiques et confirmé les protestants dans leurs biens, au préjudice des premiers. Par son retrait, les protestants furent à leur tour dépouillés de leurs terres, qui furent dévolues aux héritiers des catholiques qui en avaient été jadis propriétaires. Le bill reçut la sanction royale, ce qui produisit la ruine entière des protestants irlandais.

Afin de consommer leur misère, il fut passé un acte de proscription contre tous les protestants de l'un et de l'autre sexe, qui s'étaient absentés du royaume d'Irlande, et contre ceux qui s'étaient retirés dans une partie des

(1) L'histoire offre quelques exemples de princes qui furent dépossédés temporairement de leurs États, qui remontèrent sur leur trône sans l'assistance d'une force étrangère, et qui depuis, le conservèrent sans trouble ni empêchement jusqu'à leur mort. C'est qu'entre ces rois et leurs sujets, il ne subsistait point d'empêchement dirimant; tandis que là où cet obstacle existe, les rois, pour le vaincre, doivent nécessairement avoir recours à l'intervention d'une force étrangère, ce qui, s'ils réussissent, rend toujours leur position très-précaire, très-incertaine, et les met bien rarement à l'abri d'une nouvelle chute.



trois royaumes non soumise à l'autorité du roi Jacques, ou qui avaient eu des intelligences avec les rebelles depuis le 1er août de l'année précédente. Le nombre des sujets nommément atteints par cet acte, s'élevait à plus de deux mille, tous condamnés à la peine de mort, avec confiscation de leurs biens : ils étaient privés de tout espoir de pardon, même du bénéfice d'appel, car l'acte même rendait nulles les lettres de grâce que le Roi pourrait accorder, à moins qu'elles ne fussent enregistrées avant le 1er décembre.

Par une loi subséquente, le Parlement d'Irlande fut déclaré indépendant de celui d'Angleterre. Enfin, plusieurs autres lois furent successivement rendues ; on assigna au roi Jacques une somme de vingt mille livres sterling par mois pour les dépenses de son gouvernement ; un acte en faveur de la liberté de conscience reçut la sanction royale ; les dîmes payables par les catholiques furent affectées aux prêtres de cette communion ; on supprima les sommes allouées au clergé protestant par les villes et communautés, et les non-conformistes furent déclarés exempts de la juridiction ecclésiastique. Ainsi l'Église anglicane se vit dépouillée de son pouvoir et de ses prérogatives, malgré la promesse de Jacques, qui, à son débarquement, avait déclaré qu'il maintiendrait ce clergé dans ses droits et priviléges. Mais c'eût été se mettre en hostilité ouverte avec les catholiques, et comme ceux-ci possédaient la force numérique, tout se fit par eux et pour eux ; le triomphe du Catholicisme fut complet, car tout en dotant l'Irlande d'une prétendue liberté de conscience, Jacques forçait les protestants de ce royaume à se faire catholiques ou à mourir de faim.

Les maux de la guerre se faisaient sentir aussi d'une manière ruineuse pour les habitants ; les soldats de Jac-

ques vivaient chez eux à discrétion ; ils étaient volés et pillés. Le trésor ayant été dévasté, on porta à la monnaie et l'on fit frapper en espèces, pour les besoins du Roi, tout le cuivre qu'on put trouver dans les boutiques des marchands et dans les cuisines des bourgeois. On donna à ces espèces une valeur arbitraire au-dessus de la valeur intrinsèque, et il y eut ordre de les recevoir en payement, sous les peines les plus sévères.

Jacques ne se contenta point de la subvention mensuelle que le Parlement lui avait accordée, et la doubla de sa propre autorité.

Informé que les protestants avaient employé toute leur monnaie de billon à l'acquisition d'une grande quantité de différentes marchandises et de denrées, Jacques fixa arbitrairement le prix de ces objets, afin de les acheter pour l'entretien de ses troupes.

Aussitôt que les catholiques virent l'Église anglicane dépouillée de ses prérogatives, les chaires, dans les écoles publiques, furent données à des professeurs catholiques ; on supprima la pension que faisait le trésor à l'Université de Dublin ; on en chassa le vice-président et les employés inférieurs ; on s'empara du mobilier, de la vaisselle et de la bibliothèque, et l'Université devint un séminaire.

Quand les évêchés et les bénéfices anglicans, à la nomination de la Couronne, devenaient vacants, Jacques en faisait porter les revenus dans le trésor et laissait les paroisses sans pasteurs. Ces sommes étaient principalement employées au profit des évêques et des prêtres catholiques. Tant de faveurs les rendirent si exigeants, que dans plusieurs paroisses ils s'emparèrent de l'église protestante. Toutes les fois qu'on se plaignait à Jacques de ces vexations, il promettait de faire justice et donnait



l'ordre de rendre les églises; mais le clergé catholique refusait d'obéir, disant qu'en matière ecclésiastique, il ne devait obéissance qu'au Saint-Siége, et Jacques n'avait point l'autorité nécessaire pour se faire obéir par un corps puissant, que d'ailleurs il avait à cœur de ne point désobliger.

Quelques vaisseaux anglais s'étant montrés dans la baie de Dublin, il fut fait défense aux protestants de se réunir dans leurs églises ou ailleurs, sous peine de mort. On les obligea de remettre leurs armes, s'ils ne voulaient être traités comme rebelles et traîtres. Le gouverneur de Dublin fit publier à son de trompe un ordre aux fermiers d'apporter, dans un délai fixé, leurs fourrages pour nourrir les chevaux du Roi, sous peine d'être pendus à la porte de leurs maisons. Enfin, on força tous les protestants d'un district de se retirer, sous peine de mort, à une distance de dix milles de leurs habitations, et la même peine fut prononcée contre ceux qui ne recevraient point la nouvelle monnaie au taux fixé (1). Tel était le régime que le roi Jacques était venu apporter en Irlande; les catholiques se consolaient de vivre sous cette exécrable tyrannie, parce qu'elle pesait principalement sur leurs ennemis, et qu'elle arrachait des larmes de sang aux protestants.

N'ayant rencontré qu'une faible résistance dans un pays où tout avait été préparé d'avance pour le recevoir, les progrès du roi Jacques furent rapides en Irlande. Le nord de l'île, centre de la population protestante, devint cependant un foyer de rébellion contre son gouvernement, et il résolut d'assiéger Londonderry, où un grand nombre de protestants s'étaient réfugiés dans l'espoir de recevoir de prompts secours de l'Angleterre.

(1) Smollett's *Hist. of England*. — Dalrymple's *Memoirs*.

Le siége de Londonderry est un des événements remarquables de cette époque ; car la rare persévérance avec laquelle ses habitants se défendirent fut une des causes principales qui empêchèrent que l'Irlande ne tombât tout entière en la puissance du Roi dépossédé.

Jacques aurait pu, s'il l'eût voulu, se rendre maître de Londonderry par composition ; mais il aima mieux que l'on crût que cette place ne s'était soumise qu'à la terreur de ses armes. Il vint donc camper sous ses murs, sans tenir aucun compte de la promesse qu'il avait faite à ses habitants, par l'organe du général Hamilton, que ses troupes resteraient à une distance de quatre milles de la place jusqu'à la conclusion du traité de reddition. Quand les habitants virent avancer les forces du roi Jacques, ils comprirent qu'ils étaient trahis, ce qui excita leur indignation et leur fureur. Sans attendre d'autres explications, ils firent feu sur l'ennemi et résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Londonderry n'était point une place forte ; les officiers qui étaient venus d'Angleterre pour la défendre, l'avaient jugée hors d'état de soutenir un siége. Il y avait dans la ville des traîtres et des factieux ; le colonel Lundy, qui y commandait, était de ce nombre ; les habitants en firent justice et nommèrent gouverneur, en place de Lundy, un pasteur protestant nommé Walker. La garnison se composait de sept à huit mille soldats et bourgeois, à qui le zèle pour leur religion avait mis les armes à la main. Il n'y avait ni bombes, ni grenades, peu de blé, point de fourrages, presque point de chevaux pour faire des sorties et très-peu de canons en état de servir. Cependant, que ne peut l'énergie d'une population qui combat pour ses foyers et pour son culte ? Bien que cette ville, dépourvue de ressources, fût attaquée d'après toutes les règles



de l'art de la guerre, que le roi Jacques y vint en personne pour animer ses troupes par sa présence, que des Anglais, des Français et des Irlandais cherchassent à l'envi à se signaler sous les yeux de leur chef, que l'on eût barré le passage de la rivière par une estacade pour réduire les assiégés par famine, et que la disette se fît sentir d'une manière terrible peu de jours avant la levée du siége, cependant les habitants se défendirent jusqu'au dernier moment avec une grande constance et une rare valeur, et les noms de Londonderry et de Walker réunis occupent une place glorieuse dans les annales de l'Angleterre.

Jacques n'était venu sous les murs de Londonderry que pour être spectateur des pertes de son armée; quand il vit le barrage de la rivière détruit et la ville ravitaillée par l'habileté du général Kirke, il leva le camp dans la nuit du 31 juillet. Le siége avait duré cent cinq jours, et Jacques y avait perdu plusieurs milliers de soldats, que la résistance vigoureuse et les fréquentes sorties des assiégés avaient fait périr.

Cet échec fut suivi d'un autre; car, au moment où l'armée abandondait Londonderry, Jacques reçut la nouvelle de la défaite du général Mac-Karty par les habitants d'Innes-Killing, renforcés de quelques troupes que le général Kirke avait débarquées sur la côte. Ces revers jetèrent le découragement dans l'armée de Jacques, qui s'était flattée de réduire l'île entière avant l'arrivée de l'assistance qu'on attendait d'Angleterre. Les jacobites comptaient sur le peu d'accord qui régnait entre les ministres de Guillaume et le Parlement; ils espéraient que, malgré l'importance que le monarque anglais attachait à la conservation de l'Irlande, les secours promis arriveraient trop tard pour l'arracher des mains de ses adversaires.

A la vérité, les préparatifs qu'on faisait en Angleterre pour arrêter les progrès du roi Jacques et sauver l'Irlande, étaient accompagnés d'une lenteur qu'on pourrait attribuer soit à du mauvais vouloir pour la cause de la Révolution, soit à la trahison. Plusieurs mois s'écoulèrent, et ce ne fut que vers le milieu de l'été que l'expédition fut en état de mettre en mer; cette importante mission fut confiée, par Guillaume III, à l'habileté du maréchal de Schomberg.

Quand la Cour de France, qui connaissait le mérite de ce chef, apprit qu'il allait être opposé au roi Jacques, elle envoya quelques vaisseaux sur la côte d'Irlande pour empêcher le débarquement du maréchal. Schomberg prit terre à Bangor, le 24 août, et aussitôt plusieurs personnes de qualité, qui n'avaient osé jusque-là se déclarer, vinrent lui offrir leurs services, et les habitants de la contrée voisine apportèrent des vivres dans son camp. Il se saisit de Belfast, assiégea Carrickfergus et le prit; puis se dirigeant sur Dublin, après avoir assuré le nord de l'Irlande, il trouva la ville de Newri réduite en cendres par les jacobites. Cette manière de faire la guerre, introduite depuis peu par les Français dans le Palatinat, irrita Schomberg et il fit savoir aux jacobites que s'ils continuaient à se livrer à des actes de barbarie semblables, à l'égard des autres villes qu'ils évacueraient, il userait de représailles, et qu'elles seraient terribles.

L'armée commandée par Schomberg était peu considérable, mais ses talents militaires le rendaient un adversaire dangereux pour le roi Jacques. D'ailleurs, la saison était fort avancée quand il arriva en Irlande, et les pluies d'automne forcèrent bientôt les armées à prendre leurs quartiers d'hiver. De part et d'autre, on se prépara donc à reprendre la lutte au printemps suivant, et à faire de

nouveaux efforts pour que cette campagne pût décider du sort de l'Irlande (1).

V. La nécessité de mettre une prompte fin à la guerre en Irlande était vivement sentie par Guillaume III ; car, aussi longtemps que son gouvernement se voyait placé entre l'insurrection irlandaise d'une part et la guerre continentale de l'autre, il était dans l'impuissance de participer à la dernière comme il l'aurait désiré, et d'envoyer à ses alliés, des secours proportionnés à leurs besoins.

La campagne de 1689 s'étant terminée sans décider la question en Irlande, le monarque forma dès lors le projet d'y aller en personne, l'année suivante, pour mettre fin à une lutte, dont la prolongation contrariait si vivement ce qu'il avait le dessein d'exécuter sur le continent.

Mais la véhémence des partis en Angleterre était un obstacle contre lequel le vœu du Roi venait sans cesse échouer. Fatigué de ce manque d'union et de ces querelles interminables, on prétend que Guillaume III songea à se retirer en Hollande et à laisser le gouvernement de l'Angleterre entre les mains de la reine. Il communiqua, dit-on, son projet aux chefs des deux factions ; ils dissuadèrent le monarque d'exécuter son dessein, mais n'abandonnèrent point leurs haines et leurs animosités mutuelles; plus que jamais, chaque parti s'évertua à assurer son triomphe au détriment de la partie adverse.

(1) Correspondance du duc de Schomberg avec le roi Guillaume, depuis le mois d'août 1689 jusqu'au mois de mars 1690. (Dalrymple, *Appendix*.)

On remarque, dans les lettres du maréchal, que sa position était fort difficile en Irlande, attendu qu'il n'avait point sous ses ordres un nombre suffisant de troupes pour pouvoir agir offensivement contre les forces bien supérieures du roi Jacques. D'un autre côté, son système défensif était vivement critiqué en Angleterre, principalement dans la chambre des Communes.



Il paraît que Guillaume était non-seulement très-fatigué des Whigs, à cette époque, mais qu'il suspectait encore la sincérité de leur conduite. Voici ce qu'il écrit à leur sujet au comte de Portland, qui se trouvait en Hollande au commencement de l'année 1690 :

« Je trouve que l'on commence à être fort en peine de » mon voyage en Irlande, les Whigs surtout, qui ont » peur de me perdre trop tôt, avant qu'ils n'aient fait de » moi ce qu'ils veulent ; car, pour leur amitié, vous savez » qu'il n'y faut point compter dans ce pays. Je n'ai » encore rien dit de mon dessein au Parlement, mais je » pense le faire la semaine prochaine. Cependant, je » commence à faire mes équipages, et tout le monde en » parle publiquement (10-20 janvier 1690). »

Certes, il est curieux de voir les Whigs redouter l'exécution du projet de Guillaume, et que, loin d'applaudir à son noble dessein, ils crussent plus utile à leur intérêt de le garder en Angleterre.

Depuis plusieurs mois, Guillaume III était ballotté entre les Whigs et les Tories. Cet état de choses avait imprimé un caractère de faiblesse à son gouvernement; ses ministres étaient les premiers à en convenir et à le déplorer (1). Guillaume n'était pas homme à endurer ces tiraillements perpétuels sans impatience. Voulant savoir à quoi s'en tenir sur l'esprit de la nation, il se décida enfin à dissoudre le Parlement, ce qui eut lieu, par une proclamation, le 6 février 1690, et le nouveau Parlement fut convoqué pour le 20 mars suivant.

En prenant cette mesure décisive, le parti du Roi était

(1) *Correspondance de lord Shrewsbury avec Guillaume III*, années 1689 et 1690.

Ce chef whig convient que les choses ne pouvaient demeurer sur le pied où elles étaient à cette époque, et que le Roi devait nécessairement opter entre l'un des deux partis.

arrêté d'avance ; il consistait à aller se mettre à la tête de son armée en Irlande. Guillaume avait éminemment le sentiment de sa grandeur et de sa dignité ; il sentait que sa réputation de roi souffrait de la langueur qui avait présidé jusqu'alors à la répression de l'insurrection en Irlande ; il comprenait qu'un roi qui tolère qu'on vienne l'attaquer impunément dans ses États pour lui contester sa couronne, n'est pas digne de la porter, s'il n'emploie tous les moyens possibles pour défendre ses droits et venger l'attentat qu'on commet contre sa personne.

En s'éloignant de l'Angleterre, le dessein de Guillaume III était de confier la régence du royaume à la Reine. Le parti whig, mal disposé en faveur de tout ce qui avait nom de Stuart, pouvait devenir un obstacle au gouvernement de cette princesse pendant l'absence du Roi. Guillaume jugea donc nécessaire de se séparer de quelques-uns de ses ministres whigs et de les remplacer par d'autres choisis parmi les Tories (1).

Telle paraît avoir été la politique de Guillaume III, lorsqu'il prit la résolution de se séparer d'une chambre des Communes qui, peu de mois auparavant, l'avait fait roi ; aussi le monarque n'échappa-t-il point au reproche d'ingratitude de la part des Whigs (2).

La nation ayant renvoyé au Roi une chambre des Communes où les Tories étaient en majorité, le nouveau ministère de Guillaume put se présenter avec assurance devant cette assemblée.

Le nouveau Parlement se réunit, au jour fixé, à Westminster (20-30 mars 1690). Dans son discours aux

(1) Ce fut à cette occasion que lord Shrewsbury quitta l'administration, pour ne point se séparer des hommes de son parti. (*Correspondance de Shrewsbury.*)

(2) Lettre anonyme adressée à Guillaume III, et attribuée à lord Wharton, un des chefs du parti whig. (Dalrymple, *Appendix.*)



Chambres, le Roi recommanda plusieurs mesures d'utilité générale à leur intention, et notamment celle relative à l'union entre l'Angleterre et l'Écosse, qui, disait-il, ne pouvait qu'être profitable aux deux nations.

Le Roi s'expliqua d'une manière si positive sur son intention de partir prochainement pour l'Irlande, dans le but de ramener cette île sous l'obéissance de la Couronne, qu'il était évident qu'il n'entendait recevoir aucune représentation à cet égard (1).

La chambre des Communes résolut à l'unanimité : « qu'elle soutiendrait et maintiendrait le gouvernement de » Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie, » de tout son pouvoir, tant par ses conseils que par son » assistance (2). »

Cette résolution ayant été portée à la connaissance du Roi par la Chambre réunie, le monarque répondit à cette assemblée : « Messieurs, je vous remercie de votre » adresse et de la résolution que vous avez prise de me » soutenir et de m'assister. J'ai déjà eu l'occasion d'expo- » ser ma vie pour la nation ; soyez persuadés que je con- » tinuerai à le faire par la suite (3). »

Pendant que le nouveau Parlement délibérait sur les mesures financières qui devaient mettre Guillaume III à même d'exécuter ses desseins, le monarque, bien que vivement préoccupé des affaires de son royaume, ne cessait de veiller avec la plus grande sollicitude à celles du continent ; sa correspondance avec Heinsius est là pour en fournir la preuve.

VI. La querelle entre Amsterdam et le stathouder

(1) King William's speech to both Houses. (*The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 375.)

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*.



était flagrante à cette époque. La première cité de la Hollande contestait au comte de Portland, en sa qualité de pair anglais, la faculté de siéger dans l'assemblée souveraine des États de Hollande; Guillaume mettait une grande chaleur à soutenir les droits de son favori. Il est évident que cette misérable petite chicane n'avait été soulevée par Amsterdam que pour contrarier le stathouder-roi; elle inquiétait Guillaume qui manda ce qui suit à Heinsius : « Je suis fort alarmé de la conduite » d'Amsterdam, quand je considère quelles peuvent en » être les conséquences, tant pour moi que pour le bien- » être futur de l'Europe entière. J'ai jugé convenable » d'envoyer le comte de Portland à La Haye, avec des » instructions qu'il vous communiquera, et auxquelles je » me réfère; veuillez l'assister en toutes choses et vous » ouvrir confidentiellement à lui (30 décembre 1689— » 3 janvier 1690). »

Cette lettre témoigne de l'importance dont Amsterdam jouissait à cette époque; Guillaume III appréhende qu'une rupture entre lui et les magistrats de la capitale de la Hollande puisse réagir sur les affaires générales et les compromettre. On a vu plus haut que les démêlés entre Amsterdam et le stathouder-roi furent aplanis par Heinsius; celui relatif à l'admission du comte de Portland fut terminé à la satisfaction de Guillaume (1).

La prohibition du commerce avec la France occupait une grande place dans la politique du Roi de la Grande-Bretagne. Né et élevé au milieu d'un peuple marchand,

(1) Il parut à cette époque un pamphlet, sous la forme d'une lettre, de Guillaume III au comte de Portland, dans lequel les ennemis du stathouder faisaient tenir à celui-ci le langage le plus insultant à l'égard de la République, dans l'espoir de le rendre suspect aux États. Cet écrit est publié dans Somers, *Collection of tracts*, vol. x, p. 559.



il était à même d'apprécier l'influence vivifiante qui résulte du commerce. Il voulait ravir ces avantages à la France, et rendre, par là, le fardeau de la guerre plus onéreux à cette puissance.

Non-seulement il entendait que les peuples en guerre avec Louis XIV renonçassent à trafiquer en France, mais il voulait encore que cette interdiction s'appliquât aux États neutres. Les Cours du Nord, les villes anséatiques, la Hollande même, quoique en guerre avec la France, se récriaient contre cette défense et souffraient avec impatience qu'on entravât ainsi leur commerce et leur navigation. La politique de Guillaume éprouva une vigoureuse résistance, qu'il combattit, dans les premiers temps, par des mesures de rigueur, dont on se plaignait hautement sur le continent. Voyons comment il s'exprime à cet égard dans sa correspondance avec Heinsius :

« J'espère, » dit le monarque, « qu'on trouvera quel- » que tempérament dans l'affaire du commerce de la » Suède et du Danemark avec la France. Nous ne pou- » vons rester spectateurs impassibles et tolérer que ces » deux puissances, ou ceux qui se serviront de leur pa- » villon, continuent à trafiquer en France, tandis que » nous sommes en guerre avec elle et que nos sujets sont » privés d'un avantage, qui tournerait au profit de nos » ennemis. Les conséquences de ceci pourraient tourner » au préjudice des Anglais et des Hollandais, à la con- » clusion de la paix.

» Dans le courant de la semaine prochaine, j'ordonne- » rai la confiscation des vaisseaux hambourgeois, et je » ferai saisir tous ceux qu'on trouvera en mer. C'est une » chose insupportable que la France reçoive tant d'impor- » tations, soit d'ici, soit de la Hollande, sous prétexte qu'on » trafique avec le Portugal et l'Espagne. J'y mettrai bon





» ordre ici ; il faut qu'on en fasse de même en Hollande » (4-14 avril 1690). »

Dans une lettre suivante, le Roi revient sur le même sujet, et dit : « L'affaire du commerce avec la France » m'inquiète ; il paraît que les Cours de Suède et de Da- » nemark ont résolu de se soutenir mutuellement, et il » sera fort difficile de les satisfaire sur un point que de » notre côté nous ne pouvons tolérer. Ceci pourrait cau- » ser des brouilleries, car la France attise le feu (8-18 » avril 1690). »

La saisie des navires hambourgeois fut exécutée en Angleterre, comme Guillaume l'avait annoncé à Heinsius, et cet événement causa une grande sensation en Europe, principalement au congrès des ministres des puissances alliées alors réuni à La Haye. La conduite du Roi de la Grande-Bretagne y fut taxée de violente et d'arbitraire, ce qui donna lieu au passage suivant d'une de ses lettres à Heinsius : « La conduite des ministres des puis- » sances alliées à La Haye, relativement à ma résolution » contre les Hambourgeois, m'a très-fort choqué ; je me » suis trop avancé pour pouvoir reculer, à moins que » cette ville ne se soumette, ce dont je doute cependant » (2-12 mai 1690). »

Les opérations militaires et les préparatifs pour la campagne prochaine, sur le continent, occupent une grande place dans la correspondance de Guillaume, pendant l'hiver de 1690. Il déplore de ne pouvoir activer la guerre continentale par sa présence ; il redoute de nouveaux désastres pour les alliés, par suite de la mort du duc de Lorraine (1), l'un des plus habiles généraux de l'armée impériale, à qui le commandement de l'armée

(1) Son fils prit après lui le titre de duc de Lorraine et ne rentra dans la possession de son duché qu'après la paix de Ryswyk.





sur le Rhin avait été destiné. « La mort du duc de Lor-» raine m'a vivement affligé. Il est incroyable, » ajoute Guillaume, « ce que la cause commune en souffrira, car » je ne puis m'imaginer qui pourrait le remplacer dans le » commandement qui lui était destiné. Tous les plans de » la Cour impériale vont être dérangés par suite de ce » fâcheux événement; on devra cependant attendre les » ordres de cette Cour, car je ne pense point que le con-» grès de La Haye puisse prendre une détermination à ce » sujet. Le meilleur moyen serait de donner le comman-» dement du corps d'armée, destiné au duc de Lorraine, » au prince de Bade (1), qui se trouverait alors sous les » ordres de l'Électeur de Bavière. » Passant de là aux préparatifs de la guerre maritime, Guillaume ajoute : « N'est-il pas désolant, qu'arrivé à la moitié du mois de » mai, je n'entende rien de l'arrivée des vaisseaux hollan-» dais, d'autant plus qu'au premier jour la flotte enne-» mie peut nous tomber sur les bras. Je vous recom-» mande d'accélérer cette affaire le plus possible (2-12 » mai 1690). »

Le rôle de la Suède était plus que douteux à cette époque. Les puissances maritimes craignaient cette Cour, qui penchait plus en faveur de la France qu'en faveur des princes confédérés. Toutes les démarches du cabinet de Stockholm donnaient de l'ombrage à Guillaume; le passage suivant d'une de ses lettres le prouve. « Je par-» tage votre opinion, » écrit-il à Heinsius; « si l'escadre » suédoise se montre dans nos mers, ce ne sera que pour » y protéger le commerce de ses nationaux avec la France, » attendu qu'on refuse de la faire agir conjointement

(1) Le prince Louis de Bade, qui avait commandé avec tant de succès les armées impériales dans la Bulgarie et la Servie, pendant la campagne précédente.



»avec nos forces; et si ce que l'on débite est vrai, que »le gouvernement suédois vient d'autoriser le libre com- »merce avec la France, nos conjectures se changent en »certitude. Dans ce cas-là, M. de Haren (1) devrait être »spécialement chargé de travailler à retenir l'escadre de »la Suède dans les ports de ce royaume.

» Je ne pense pas que nous puissions réussir à por- »ter la Cour de Suède à une rupture avec la France; »mais on peut toujours l'essayer, et je suis prêt à faire »un sacrifice de six mille florins pour solder des pensions »dans cette Cour (6-16 mai 1690). »

La France avait fait de son côté de grands préparatifs pour mettre ses forces navales sur un pied formidable, et ses projets fixèrent l'attention des puissances maritimes, car le bruit courait que Louis XIV avait l'intention de faire une diversion, soit en attaquant les côtes de Hollande, soit en essayant d'opérer une descente en Angleterre pour ranimer l'ardeur des jacobites, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour se soulever contre le gouvernement de Guillaume III.

« Je vois, » dit le monarque, « que l'on est fort alarmé »en Hollande du grand déploiement de forces navales de »l'ennemi, et ce n'est pas sans raison, bien que j'aie la »conviction qu'avec nos flottes réunies, nous puissions »lui tenir tête. Mais le grand nombre de frégates qu'on »a équipées en France, ferait supposer qu'on y médite »quelque dessein, soit contre l'Angleterre, soit contre la »Hollande. Ceci demande la plus grande vigilance. Mes »vaisseaux sont prêts à mettre en mer, quand le vent »sera favorable pour les faire descendre la rivière jus- »qu'aux dunes. Il nous manque encore six vaisseaux »hollandais, sans compter les six des provinces de Frise

(1) Envoyé des États-Généraux près la Cour de Suède.



» et de Groningue, sur lesquels on ne peut guère compter,
» ce qui est insupportable (20-30 mai 1690). »

Guillaume est à la veille de s'embarquer pour l'Irlande ; avant de s'éloigner davantage du continent, il écrit ce qui suit à Heinsius :

« Après bien des chicanes et des peines, j'en suis ar-
» rivé au point de pouvoir fixer le jour de mon départ à
» demain en huit. Je me chagrine d'avoir perdu un mois ;
» c'est une perte irréparable pour la campagne. Quand
» je serai en Irlande, mon éloignement m'empêchera de
» donner mon avis sur des affaires très-pressées, mais
» ma correspondance n'en sera pas moins active.

» Je m'afflige en voyant que l'époque pour l'ouverture
» de la campagne sur le continent soit arrivée, et d'ap-
» prendre par vos lettres qu'on se dispute encore sur la
» marche des troupes. » Et dans une lettre suivante, Guillaume dit encore : « Il est urgent qu'on s'occupe im-
» médiatement de tout ce qui est relatif aux quartiers
» d'hiver et de la subsistance des troupes après la campa-
» gne. Je pense que ceci doit se négocier au congrès de La
» Haye, de préférence qu'à Vienne. Veuillez y tenir la
» main (27mai—6 juin, et 30 mai—19 juin 1690). »

Enfin, dans une de ses lettres, Guillaume annonce avec satisfaction à Heinsius que la flotte combinée est réunie aux dunes, qu'elle est prête à mettre en mer, et « que, pen-
» dant son absence, les forces navales des deux puissances
» seront là pour protéger les côtes de l'Angleterre et de
» la République de toute attaque de la part des Français. »

Le Parlement venait d'accorder des subsides à la Couronne, et la Reine avait été investie de la Régence pendant l'absence de son époux. Guillaume se rend au Parlement ; il remercie les Chambres du concours qu'elles viennent d'accorder à son gouvernement, et donne la

sanction royale à un bill qui accordait un pardon général, sauf à une trentaine de grands coupables, parmi lesquels on remarque le nom de lord Sunderland. Il leur annonce son prochain départ pour l'Irlande, l'ajournement du Parlement, et recommande à tous les membres de cette assemblée de veiller, chacun en son particulier, au maintien de la paix publique dans les différents comtés de l'Angleterre (1). Pour mieux assurer le repos du royaume, les lords lieutenants des comtés furent autorisés à rassembler la milice en cas de nécessité ; défense fut faite à tout catholique de s'éloigner de plus de cinq milles de son domicile, et les flottes réunies des États et de l'Angleterre croisaient sur les côtes du royaume pour le mettre à l'abri d'une tentative d'invasion. Tel était l'état des affaires en Angleterre, lorsque Guillaume se prépara à quitter ce royaume pour passer en Irlande.

VII. La situation de l'Irlande n'avait pas subi un changement notable depuis la fin de la campagne de l'année précédente. L'inaction de Schomberg lui avait attiré des reproches de la part des Anglais. Le Roi lui-même l'avait pressé plusieurs fois de saisir la première occasion favorable de livrer une bataille. Mais Schomberg avait toujours refusé de courir cette chance contre un ennemi trois fois supérieur en nombre et soutenu par la masse de la population du royaume; une bataille perdue eût exposé toute l'Irlande à retomber au pouvoir des jacobites. Schomberg, en général habile, ne se laissait point émouvoir par les criailleries du peuple et du Parlement anglais, bien qu'elles lui inspirassent un profond dégoût et une irritation fort naturelle (2). Il temporisa dans l'es-

(1) King William's speech. (*The History and proceedings*, etc.)

(2) Lettres du maréchal de Schomberg à Guillaume III. (Dalrymple's *Appendix*.)

poir que le retour de la belle saison amènerait Guillaume en personne sur le théâtre de la guerre, avec des forces assez considérables pour pouvoir risquer une bataille, sans compromettre le sort du royaume et celui de la population protestante qui y était restée, victime vouée d'avance à la rage des jacobites, en cas de revers pour les Anglais et de succès pour le roi Jacques.

Cependant le duc de Schomberg avait remporté quelques légers avantages avant l'arrivée de Guillaume en Irlande. Au nombre de ces succès, on compte la prise de la ville de Charlemount. Mais la prise d'une ou de plusieurs villes ne décidait rien ; il fallait frapper un grand coup, en venir à une bataille ; la gloire en était réservée à Guillaume.

Ce prince s'embarqua le 21 juin à Highlake, et débarqua, trois jours après, à Carrickfergus, d'où il se rendit à Belfast, accompagné du prince George de Danemark, son beau-frère, et de plusieurs seigneurs anglais. On remarquait aussi, dans la suite du monarque, M. Hop, qui l'accompagnait en qualité d'envoyé des États-Généraux, et qui, dans sa correspondance avec Heinsius, a consigné les principaux événements de cette mémorable campagne d'Irlande.

Le roi Jacques était à la tête d'une armée nombreuse ; outre les Français qui lui étaient restés de la campagne précédente, les troupes réglées du duc de Tyrconnel et une grande partie des milices d'Irlande, que Jacques forçait de rester sous ses drapeaux, il avait depuis peu reçu de France, sous la conduite du comte de Lauzun, un renfort de bonnes troupes. Ce prodigieux amas d'hommes le rassurait ; il espérait accabler son rival par le nombre. Cependant le roi Jacques, à l'approche de son adversaire, se retira vers Dublin et ne s'arrêta que lorsqu'il eut

mis la rivière de la Boyne entre son armée et celle de Guillaume. Ce fut sur la rive méridionale qu'il établit son camp, déjà défendu par des marais et un coteau, de manière que l'armée anglaise ne pouvait venir l'y attaquer sans désavantage. Les forces de Jacques s'élevaient à près de trente mille hommes (1). On dit qu'il aurait pu opposer un nombre de troupes beaucoup plus considérable à Guillaume, mais qu'il affaiblit son armée pour garder les places qu'il avait en Irlande, dans l'espoir d'y faire traîner la guerre en longueur et de donner le temps nécessaire à ses partisans de faire éclater en Angleterre un soulèvement qui devait être appuyé par une descente des Français dans ce royaume. Il est probable que, si Jacques eût eu toutes ses troupes sur la Boyne, la fortune se serait déclarée en sa faveur.

Depuis son arrivée en Irlande, Guillaume était tout ardeur; plusieurs officiers généraux lui ayant proposé quelques mesures dilatoires, il leur déclara qu'il n'était point venu en Irlande pour y laisser croître l'herbe sous ses pieds. Il fit la revue de son armée, qu'il trouva forte de plus de trente mille hommes ; elle était composée d'Anglais, de Hollandais, d'auxiliaires danois et de réfugiés protestants français. Le 10 juillet, elle se trouva réunie sur la rive septentrionale de la Boyne, en présence de l'armée du roi Jacques. L'avant-garde était sous les ordres du lieutenant-général Douglas ; l'aile droite, commandée par le général-major Kirke ; l'aile gauche, par les comtes d'Oxford et de Solms ; le Roi et le maréchal de Schomberg étaient à la tête du corps de bataille.

Guillaume était décidé à terminer la guerre d'Irlande par une action décisive, et à ne point perdre un temps précieux. Cependant le passage de la rivière sous le feu

(1) Lettres de M. Hop à Heinsius.

de l'armée ennemie était condamné, par plusieurs chefs, comme une témérité presque inexcusable. Mais Guillaume avait l'air de se jouer avec le péril ; sa détermination était arrêtée ; le lendemain fut fixé pour l'attaque. Comme on était occupé à chercher des gués, et que l'armée, attentive aux mouvements de son valeureux chef, attendait en suspens sa résolution, un événement vint jeter la consternation dans ses rangs. Guillaume, s'étant avancé pour reconnaître l'armée ennemie, fut blessé à l'épaule par le contre-coup d'un boulet qui, en effleurant sa peau, y laissa une plaie large, quoique peu profonde. Son flegme ordinaire ne l'abandonna point ; il dit froidement : « Il ne fallait pas qu'il me touchât de » plus près. » Il fit panser sa blessure et se montra aux troupes pour ranimer leur ardeur. Ayant appris qu'à trois milles plus haut que son camp, il y avait un passage sur la rivière qui n'était que faiblement gardé, Guillaume donna ordre au comte Ménard de Schomberg de partir le lendemain matin avec un corps de cavaliers et de fantassins pour le forcer, et prendre après cela l'ennemi en flanc.

Le 11 juillet, au matin, le comte Ménard, après avoir passé la Boyne à l'endroit indiqué, rompit quelques escadrons de l'armée du roi Jacques qui voulurent s'opposer à lui. Guillaume, informé de ce premier succès, fit aussitôt sonner la charge et ordonna à l'armée de passer la rivière. Alors commença cette grande et mémorable journée du passage de la Boyne, qui, à cette époque, eut tant de retentissement en Europe, parce qu'en effet c'était sur ses bords que se décidait l'avenir du continent, parce que c'était là qu'allait se décider qui porterait, à l'avenir, la couronne de la Grande-Bretagne.

Trois endroits avaient été désignés pour effectuer le



passage : l'un à gauche, où la cavalerie passerait à la nage ; l'autre à droite, où l'infanterie aurait de l'eau jusqu'aux reins ; et un troisième, moins dangereux que les deux précédents. Le signal est donné ; l'armée de Guillaume se met en mouvement, tandis que celle du roi Jacques est rangée en bataille sur la rive opposée. De toutes parts, sur ce fatal rivage, on ne voit que des hommes de guerre, des bataillons serrés, des escadrons nombreux ; le canon gronde sur les deux bords, la mort fend les airs, et le fleuve est là, comme un vaste tombeau, prêt à engloutir les vivants et les morts.

L'intrépidité de Guillaume électrise les chefs et les soldats. Ceux-ci, animés d'une noble ardeur, entrent dans les eaux, où ils s'avancent avec bravoure ; le feu de l'ennemi ne les émeut pas. La rivière est aux trois quarts traversée par les troupes de Guillaume ; alors les soldats du roi Jacques entrent dans l'eau pour défendre l'abord de la rive. Les fers se croisent, la mêlée devient générale ; les troupes de Guillaume avancent toujours, celles du Roi déchu reculent ; ses retranchements sont forcés ; tout plie, tout cède et laisse à l'armée un libre passage. Guillaume lui-même vient de passer la rivière à cheval, exhortant et animant ses braves soldats par son exemple. Le grand obstacle est surmonté, le passage de la Boyne vient de s'effectuer ; alors Guillaume fait ranger son armée en bataille sur la rive qu'on vient de conquérir. Le roi Jacques s'était tenu jusqu'alors sur une éminence, d'où il avait espéré voir s'abîmer l'armée de son rival dans les flots. Son espoir a été déçu ; maintenant il faut songer à l'arrêter ; alors commença une nouvelle lutte qui ne le céda pas en fureur à la première. L'aile gauche de Jacques tint ferme d'abord, et l'on fut longtemps sans pouvoir la rompre ; les Français et les Suisses, comman-

dés par Lauzun, se battaient en braves; les Irlandais faisaient leur devoir; mais aussitôt que Guillaume se précipita sur l'ennemi avec son corps de réserve, on vit plier devant lui cette multitude. Le roi Jacques voit la confusion générale et prend le chemin de Dublin; son armée se débande, la cavalerie cherche un refuge vers les hauteurs ou se met à couvert derrière quelques marais; des régiments entiers d'infanterie mettent bas les armes. Lauzun et Tyrconnel seuls se retirent en assez bon ordre avec ceux qu'ils commandent (1).

(1) Nous nous sommes étendu un peu plus et contre notre habitude, en parlant de la bataille de la Boyne, parce que le gain de cette bataille repose sur un fait certain, positif, incontestable, reconnu par tous, c'est-à-dire le passage de la Boyne par l'armée du roi Guillaume, pour attaquer et culbuter celle de Jacques II. Voilà une chose qui est comprise par tous les lecteurs et qui n'est pas sujette à controverse ou à des interprétations contradictoires. En fait de relations de batailles, le scepticisme du lecteur est très-permis et très-naturel même. En parlant ainsi, nous nous appuyons sur l'opinion d'un grand homme de guerre.

« L'histoire d'une bataille, » dit le duc de Wellington, « a assez d'analogie avec l'histoire d'un bal. Quelques personnes peuvent recueillir tous les petits événements partiels qui forment le grand résultat : la bataille perdue ou gagnée. Mais personne ne peut se rappeler l'ordre dans lequel et le moment où tous ces événements divers se passèrent, et en ceci consiste la différence de leur valeur ou de leur importance.

» Pour vous démontrer combien peu de croyance on peut ajouter à ce que l'on suppose généralement sur les meilleurs renseignements, je vous signalerai qu'il y a quelques circonstances mentionnées dans la relation du général ***, qui ne se passèrent pas telles qu'il les rapporte. Il est impossible de dire quand chaque circonstance importante eut lieu et dans quel ordre elles se présentèrent. » (Well., *Papers*, 8 et 17 août 1815.)

La bataille à l'occasion de laquelle le duc de Wellington écrivit ce qui précède, était la bataille de Waterloo, gagnée sous ses yeux. Que faut-il donc penser de l'exactitude des relations de batailles qui ont été livrées il y a plusieurs années? Ces faiseurs de batailles sur le papier se rendent par là souvent très-ridicules et presque toujours fort peu intéressants, parce qu'ils restent incompréhensibles. Il y a bien peu de batailles dont l'issue soit due à un fait positif et incontestable. L'issue de la bataille de la Boyne, celle de la bataille de Marengo par l'arrivée de Desaix et celle de la bataille de Waterloo, due à l'arrivée de Blücher d'une part et de l'autre à l'inaction du maréchal Grouchy, sont au nombre des rares exceptions dans ce genre.



Cependant le roi Guillaume, à qui un boulet venait d'emporter une partie de la botte, sans qu'il en reçut d'autre mal qu'une contusion assez légère, ordonnait d'épargner les vaincus. Sa voix arrêta ses soldats et sauva la vie à des milliers de ses semblables. On fit quartier à tous ceux qui se rendirent, et l'on cessa, par ordre du Roi, de poursuivre l'ennemi à sept ou huit milles du champ de bataille. Ainsi finit cette fameuse journée de la Boyne; elle consolida la couronne sur la tête du héros vainqueur et rouvrit le chemin de l'exil, d'un exil qui devait être éternel, au prince que, peu de temps auparavant, on comptait encore parmi les potentats de l'Europe. Sa funeste destinée allait être désormais un avertissement salutaire pour tous ceux que la Providence appelle à occuper un trône.

La mort du brave Schomberg, celle du vaillant défenseur de Londonderry et la perte de plusieurs autres officiers de distinction, témoignent de l'acharnement avec lequel on combattit de part et d'autre dans cette journée. La perte du duc de Schomberg fut un malheur qui toucha le Roi, et toute l'armée y fut sensible. La France, le Portugal, l'Allemagne et enfin l'Irlande furent successivement le théâtre où il avait développé ses grands talents militaires. C'était un chef de grand renom et digne d'aller de pair avec les plus illustres généraux de cette époque; il possédait le rare talent de savoir ménager ses troupes, et profitait si habilement des moindres circonstances, qu'avec peu de forces, on l'avait vu souvent tenir tête à une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Mais ce qui imprime un véritable cachet de grandeur à la carrière de Schomberg, ce fut la fermeté avec laquelle il resta attaché à sa croyance religieuse; il aima mieux sortir de France et perdre le haut rang qu'il y occupait

dans l'armée, que d'avoir recours à l'apostasie pour conserver les bonnes grâces d'un homme qui, parce qu'il portait une couronne, se croyait en droit de régenter capricieusement les consciences de ses sujets. On frappa, en l'honneur du duc de Schomberg, une médaille représentant un guerrier qui plante des lauriers, avec cette inscription : *Plantavit ubique feracem* (1).

Pendant que Guillaume III triomphait en Irlande, les jacobites conspiraient contre son gouvernement à Londres, les Français méditaient une invasion en Angleterre, et les alliés étaient battus sur le continent et sur mer. Le maréchal de Luxembourg venait de remporter la victoire de Fleurus, dans les Pays-Bas (1er juillet), et la flotte anglo-hollandaise avait eu à soutenir, avec celle de Louis XIV, un combat où tout l'avantage demeura aux Français (10 juillet 1690).

La nouvelle de ce double désastre parvint à Guillaume III peu de jours après le gain de la bataille. « Votre lettre du 4, que je viens de recevoir, » écrit-il à Heinsius, « m'a beaucoup ému. L'issue malheureuse de » la rencontre de Fleurus m'enlève toute la satisfaction » que j'éprouvais des succès que je viens d'obtenir. Je » vous prie de contribuer de tout votre pouvoir à réparer » les pertes que l'on a essuyées. J'ai écrit au prince de » Waldeck (2) pour l'encourager ; les États devraient en » faire autant de leur côté. J'espère que les alliés agiront » de manière que l'ennemi soit dans l'impossibilité de tirer » un grand avantage de sa victoire (4-14 juillet 1690). »

Si le désastre de la journée de Fleurus fut sensible à Guillaume, ce prince ressentit bien plus cruellement

(1) *Histoire métallique de Guillaume III.*

(2) Ce prince commandait l'armée de la République en l'absence de Guillaume III.

encore celui qu'éprouvèrent les Anglais et les Hollandais au combat de Beachy-Head, où l'amiral Tourville se couvrit de gloire. « Bataille navale, » dit un auteur hollandais, « dans laquelle la France recueillit toute la » gloire, la République toutes les pertes et l'Angleterre » toute la honte. » L'ennemi triomphant refoula l'amiral anglais Torrington jusqu'à l'embouchure de la Tamise, et menaça les côtes d'Angleterre d'une descente.

Louis XIV, en annonçant cette importante nouvelle à Mme de Maintenon, lui écrit : « Villette a obligé les » ennemis à brûler quatre des six vaisseaux qu'il suivait, » et les deux autres sont échoués; enfin, il y a eu de » brûlés ou coulés à fond, quatorze vaisseaux, et les » vaisseaux légers en suivent encore quatre incommodés. » Je n'en ai aucun hors de combat (1). »

La perte de la bataille de Beachy-Head fut attribuée à la mollesse avec laquelle les Anglais combattirent, et les Hollandais reprochaient à l'amiral Torrington de les avoir abandonnés. Cette circonstance augmenta le chagrin que Guillaume III ressentit en apprenant ce nouveau désastre. « Je ne puis vous exprimer, » écrit-il à Heinsius, « combien je suis affligé des deux grands dé» sastres qui sont venus fondre, presque en même temps, » sur les armes de la République. Celui de la flotte me » touche d'autant plus vivement, que j'ai été informé que » mes vaisseaux n'ont pas convenablement assisté ceux » des États et les ont laissés dans l'embarras. J'ai » ordonné qu'une enquête eût lieu; la Reine, de son » côté, a donné des ordres semblables; aucune consi» dération personnelle ne m'empêchera de faire punir » les coupables avec rigueur (2).

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. vi, p. 19.

(2) Ce passage a trait à la conduite de l'amiral Torrington, plus connu



» Je vois, par votre lettre du 6, » ajoute le monarque, « que déjà on a fait ce qui était nécessaire pour rétablir » l'ordre dans l'armée ; j'espère qu'on agira avec la même » vigueur à l'égard de la flotte, et que les pertes étant » réparées, on ne se laissera point abattre par ces » revers. Le bon Dieu nous accordera d'autres bénédic- » tions qui, semblables aux succès que je viens d'obtenir » ici, nous mettront à même de réparer nos désastres.

» J'espère retourner bientôt en Angleterre et je compte » n'y séjourner que très-peu de temps ; je me transpor- » terai ensuite en Hollande, où je sais que ma présence » est urgente dans les circonstances actuelles. Je languis » après cet instant plus que je ne suis à même de vous » l'exprimer (14-24 juillet 1690). »

C'est avec cette noble simplicité que Guillaume encourageait l'habile ministre qui était chargé de la direction des affaires dans la République, dans ces moments si difficiles, où deux revers venaient de porter le découragement dans beaucoup d'esprits en Hollande.

Le roi Jacques ne s'était arrêté que peu d'heures à Dublin, après la perte de la bataille (1); il se rendit de là à Waterford, où il s'embarqua pour retourner en France, et y apporter en personne la nouvelle de sa défaite à la Cour de Versailles (2). Louis XIV le reçut avec sa grandeur et sa générosité ordinaires; il chercha à le consoler de son dernier désastre par la promesse de ne

dans l'histoire sous le nom de Herbert. Le roi Guillaume l'avait élevé à la pairie, avec le titre de comte de Torrington.

(1) Lettre de Louis XIV à Mme de Maintenon (juillet 1690), dans ses *Œuvres*, t. VI, p. 20.

(2) Le roi Jacques débarqua à Brest, et l'on trouve dans les Mémoires de M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, deux lettres écrites par lui, dans lesquelles il rend compte du passage du Roi déchu à Caen. Ces lettres étant inédites, nous avons cru devoir les placer à la fin de ce chapitre; elles feront mieux apprécier le caractère de Jacques II.



pas l'abandonner dans son infortune. Le monarque déchu n'apprit qu'à son arrivée sur le continent, le double succès obtenu par les armes du Roi de France ; peut-être cette circonstance lui fit-elle regretter l'excessive précipitation avec laquelle il avait abandonné l'Irlande, mais il était dans la destinée de ce prince d'agir toujours de manière à compromettre ses affaires ; sa précipitation irréfléchie, l'espèce d'ardeur qu'il mettait à nuire à ses intérêts, formaient un contraste qu'on pourrait en quelque sorte définir par le mot de *piquant*, avec la froideur réfléchie et le caractère posé de Guillaume ; Jacques n'était tout au plus bon qu'à commettre des maladresses, et Guillaume était toujours là pour en tirer tout le profit possible.

La retraite de Jacques II facilita à Guillaume III la réduction de la plus grande partie de l'Irlande ; il fit son entrée à Dublin le 16 juillet et se rendit immédiatement à la cathédrale, pour remercier le Tout-Puissant de ses succès ; puis, ayant reçu l'hommage des bourgeois, visité le château et donné des ordres pour la tranquillité de la ville, il rejoignit son camp, où il reçut des députations de plusieurs comtés qui venaient lui faire leur soumission.

La satisfaction de la Reine, en apprenant les succès du Roi en Irlande, fut cependant mêlée d'un sentiment d'anxiété pour le sort de son père. Voici ce qu'elle écrivit à Guillaume III, après avoir reçu la nouvelle de la victoire que ce monarque venait de remporter : « Ce matin, » lorsque j'appris ces bonnes nouvelles par M. Butler, je » fus en peine de savoir ce qu'était devenu le Roi déchu ; » je n'ai pas osé le lui demander ; mais quand lord Nottin- » gham vint, je me hasardai à le faire, et j'eus la satis- » faction d'apprendre qu'il était sain et sauf. Je sais que

» je n'ai pas besoin de vous prier de l'épargner, car je suis » assurée que vous le feriez dans votre propre intérêt ; » mais, ajoutez ceci à votre tendresse, et que, pour » l'amour de moi, le monde sache que vous ne voulez » pas qu'il arrive de mal à sa personne. Pardonnez-moi » ceci (7-17 juillet 1690) (1). »

Dans une lettre suivante, on remarque l'esprit convertisseur de l'époque ; car, en parlant des confiscations nouvelles qui vont avoir lieu en Irlande, la Reine recommande à Guillaume III de faire servir une partie de ces domaines à la conversion des catholiques au protestantisme. On y lit : « Je suis chargée aussi de vous prier » de ne pas disposer trop promptement des domaines » confisqués, et de prendre en considération s'il ne serait » pas utile d'en consacrer une partie à l'établissement » d'écoles publiques, pour instruire les pauvres Irlandais. » De mon côté, je vous dirai que je crois que vous feriez » très-bien en considérant le soin à prendre pour ces » pauvres âmes, et, si vous le permettez, je vous dirai » que la délivrance miraculeuse et les succès que vous » avez eus, vous obligent à considérer ce que vous pouvez » faire pour l'avancement de la vraie religion et la con- » naissance de l'Évangile (15-25 juillet 1690). »

Les débris de l'armée jacobite s'étaient retirés derrière la rivière de Shannon, et déjà Guillaume III se préparait à les forcer une seconde fois, lorsque lui parvint la nouvelle de la découverte d'une conspiration en Angleterre, jointe à un projet de descente des Français. Il quitta aussitôt l'armée dans le dessein de repasser la mer pour déjouer, par sa présence à Londres, les intentions de ses ennemis ; mais arrivé à Dublin, il y trouva des nouvelles plus rassurantes, qui le firent renoncer à

(1) Correspondance de la Reine avec le Roi. (Dalrymple, *Appendix.*)

quitter l'Irlande. Voici ce qu'il dit à cette occasion à Heinsius : « J'étais arrivé dans cette ville pour repasser » en Angleterre, car j'étais fort alarmé par les bruits d'une » descente des Français. Ces appréhensions se sont un » peu dissipées, bien que la flotte des ennemis séjourne » encore à Torbay. Je me suis, par conséquent, décidé » à retourner à l'armée, qui est en marche vers Limerick, » ma présence y étant fort urgente. J'ai fait embarquer » un nombre considérable de cavaliers, de dragons et de » fantassins pour les renvoyer en Angleterre ; et, avec » l'aide du Tout-Puissant, j'espère les suivre dans une » quinzaine de jours ; mon séjour à l'armée ne se prolon- » gera pas au-delà du moment où nous nous serons mis » en possession d'un passage sur la rivière de Shannon, » derrière laquelle l'ennemi s'est posté. Je confierai le » siége de Limerick au comte de Solms. »

Dans la même lettre, Guillaume III s'exprime dans les termes suivants sur la situation des affaires dans la République des Provinces-Unies : « Je suis ravi en voyant » la fermeté avec laquelle on s'applique dans la Répu- » lique à réparer nos désastres ; Dieu répandra ses » bénédictions sur nous, et nous accordera une issue » favorable à cette guerre ruineuse. Il n'y a que les » provinces de Frise et de Groningue qui se gouvernent » d'une manière insupportable ; elles entravent tout et ne » contribuent presque point aux charges communes. Il » est urgent de remédier à ce mal, sans quoi l'*Union* ne » sera à l'avenir qu'un mot vide de sens. Les appréhen- » sions d'une descente des ennemis en Hollande et en » Zélande étant pour ainsi dire dissipées, il sera conve- » nable de laisser retourner les bourgeois et les paysans » dans leurs foyers, pour éviter tout à la fois des murmu- » res et des dépenses à l'État (31 juillet—10 août 1690). »

Dans les premiers jours du mois d'août, l'armée de Guillaume était postée à Goldenbridge, distant à vingt milles de Limerick. Cette place était gardée par les troupes que Louis XIV avait envoyées au printemps en Irlande, et l'armée jacobite, sur le Shannon, comptait sept régiments de cavalerie et sept mille fantassins ; mais ces troupes étaient, en général, assez mal organisées, et tout paraissait promettre que la résistance qu'on rencontrerait ne serait pas longue (1).

La ville de Waterford et le fort Duncanon se rendirent à Guillaume ; mais Athlone et Limerick tinrent bon. Cette dernière place, la plus forte de l'Irlande, fameuse par la résistance qu'elle avait opposée à Cromwell, avait été abondamment pourvue de tout ce qui est nécessaire pour soutenir un long siége, par Lauzun et Tyrconnel. A l'approche de la saison des pluies, Guillaume III ordonna la levée du siége pour le reprendre au printemps suivant. La situation de l'Irlande ne pouvant plus lui donner de légitimes inquiétudes, il résolut de quitter le théâtre de sa gloire et de laisser à ses généraux le soin de réduire le reste de l'île.

Des soins plus importants appelaient le Roi à Londres ; son éloignement compromettait ses affaires en Angleterre (2) et arrêtait celles du continent ; car, partout où Guillaume n'était point, le besoin de sa présence se faisait impérieusement sentir. Son énergie seule suppléait à beaucoup de choses, et nul autre que lui ne pouvait arrêter sur le continent les divisions qui se manifestèrent, dès le commencement de cette guerre, entre les alliés. En quittant l'Irlande, Guillaume emportait l'espoir que

(1) Lettre de M. Hop aux États de Hollande, du 10 août 1690.

(2) Lettres de la Reine à Guillaume III, durant la campagne d'Irlande. (Dalrymple, *Appendix*.)

sa présence ne serait plus requise dans ce royaume, et qu'à l'avenir il pourrait appliquer tous ses soins à la guerre continentale. Ce vœu est exprimé dans une lettre du monarque au prince de Waldeck, feld-maréchal des armées de la République. « J'espère, » dit-il, « que, pen- » dant l'hiver, je pourrai mettre les affaires de l'Irlande » dans une position telle, que ma présence n'y sera point » requise pendant la campagne prochaine, et que je » pourrai assister les alliés avec plus de forces que je n'ai » pu le faire jusqu'ici, et passer moi-même sur le conti- » nent (20 septembre 1690). »

Les premiers fruits de la Grande-Alliance se firent donc éprouver en Irlande, dans la campagne qui venait de se terminer si avantageusement pour Guillaume. Bien que la guerre fût poussée avec une certaine mollesse par les alliés sur le continent, cela n'empêchait point que cette réunion d'ennemis n'en imposât à la France. Louis XIV, en voyant ses frontières menacées de toutes parts, s'était trouvé dans l'impossibilité d'assister le roi Jacques en Irlande et de le mettre à même d'y former un établissement assez solide pour pouvoir s'y maintenir, et fomenter de là le trouble et la révolte en Angleterre et en Écosse.

On ne saurait donc assez faire ressortir l'habile politique de Guillaume III, qui avait voulu, avant toute autre chose, terminer la question irlandaise, puisque de son résultat dépendaient l'avenir de la Révolution, sa royauté, et, par une conséquence rigoureuse, la destinée future du continent. Cependant ces sages combinaisons ne furent pas toujours appréciées comme elles auraient dû l'être, même de la part de ceux qui étaient le plus intéressés à ce que Guillaume sortît triomphant de la lutte entre la Légitimité et la Révolution.

Souvent l'ardeur irréfléchie des partisans de la Révolution cherchait à entraîner le monarque, à peine établi sur le trône, dans une route qu'on pourrait appeler une voie de perdition. Mais le caractère impassible et réfléchi de Guillaume était la digue qui retenait le flot destructeur, et son esprit judicieux le mettait à même d'apprécier cette exubérance plus compromettante qu'utile à la cause dont il s'était fait le défenseur. En Angleterre, n'avait-on point vu un Parlement whig, le Parlement de la Révolution, s'opposer avec une inconcevable persévérance au projet du Roi d'aller terminer la guerre en Irlande? Et pourquoi? Guillaume nous en a révélé le mystère dans une de ses lettres. Ce manque d'accord entre la Couronne et la chambre des Communes, avait forcé Guillaume à se séparer des Whigs qui l'avaient fait Roi, pour chercher un appui auprès des Tories qui n'avaient voulu faire de lui qu'un régent, tout au plus. Ceux-ci, jaloux de reconquérir quelque influence sur l'esprit de l'homme couronné, s'étaient donné de garde de contrarier le dessein si éminemment patriotique de Guillaume. Il partit pour l'Irlande en dépit des Whigs, et grâce à l'appui de leurs adversaires, l'Angleterre fut mieux servie en cette circonstance par ceux-ci que par les premiers.

Dans la République, mêmes plaintes, mêmes clameurs; on y accusait Guillaume d'une préoccupation trop exclusive des affaires de son royaume, et de n'accorder qu'une attention secondaire aux intérêts des Provinces-Unies, dont le commerce, depuis la guerre, était exposé à des désastres perpétuels. La correspondance du monarque est là pour témoigner de son attachement et de sa constante sollicitude pour sa terre natale. Mais le grand homme pouvait-il aller à l'encontre de la force des



choses? pouvait-il faire qu'en temps de guerre on jouît de toutes les douceurs de la paix?

Enfin, au congrès de La Haye, il s'en fallait de beaucoup que les ministres des Cours alliées fussent toujours d'accord avec le monarque anglais. Celui-ci, accoutumé à marcher avec une inébranlable fermeté et une logique rigoureuse vers le but qu'il se proposait, n'était point disposé, tant s'en faut, à se laisser détourner de ses projets fortement conçus et rigidement coordonnés, par des remontrances qui, la plupart du temps, prenaient leur source dans de petites rivalités princières ou dans des prétentions souvent ridicules, qui n'étaient propres qu'à nuire au succès de la cause générale.

VIII. Guillaume III revint en Angleterre vers le milieu du mois de septembre ; ce royaume avait été violemment agité durant son absence, et le calme n'y était pas encore rétabli à son retour.

Comme régente du royaume, la position de la Reine était à la fois délicate et difficile. Novice dans l'art de régner, son grand sens lui fit bientôt comprendre que le ministère tory cherchait à abuser de son peu d'expérience en matière de gouvernement, pour la porter à des mesures qui pouvaient créer de nouveaux embarras ; elle dit dans une de ses lettres que lord Lincoln est venu la trouver, pour lui parler de la mésintelligence qui règne dans le conseil, et la Reine fait une description piquante de cette entrevue. « Cette après-midi, lord Lin» coln fut avec moi plus d'une heure et demie ; il deman» dait la réorganisation de la flotte, le redressement des » abus, etc., etc. Il parla si complétement comme un » fou, que je n'ai jamais entendu rien de semblable, me » faisant les compliments les plus extravagants ; mais il » n'était nullement satisfait de ce que je ne voulais rien



» faire de ce qu'il demandait. Il se servit d'une expression » que j'ai déjà entendu répéter ces jours derniers, c'est-» à-dire qu'ayant le pouvoir entre mes mains, il s'étonne » que je ne veuille pas en faire usage, et pourquoi je vou-» drais différer jusqu'à votre retour, ou bien perdre tant » de temps pour vous en écrire (18-28 juillet 1690) (1). »

Tout ceci confirma la Reine dans l'idée de ne pas se livrer trop exclusivement aux Tories, et lui fit désirer d'entretenir quelques rapports avec les chefs du parti whig; aussi écrit-elle dans une autre lettre, « qu'elle a » dit à M. Russell, qu'elle souhaitait de le voir quelque-» fois, craignant, par suite de son peu d'expérience » des affaires, d'être trop exclusivement conduite par un » parti (26 juin—6 juillet 1690). »

Le parti whig, de son côté, mettait tout en œuvre pour regagner le crédit qu'il avait perdu ; il alla jusqu'à promettre à la Reine un subside considérable, si elle voulait consentir à la dissolution du Parlement, et, en cas de refus, de s'opposer à la rentrée de l'argent; mais, malgré la pénurie dans laquelle se trouvait le trésor, la Reine ne crut pas devoir écouter ces propositions en l'absence du Roi, et sans connaître à cet égard ses volontés.

La Reine, enfin, qui jamais n'avait été mêlée aux affaires publiques, dont l'existence entière avait été circonscrite dans son intérieur, et qui, par conséquent, avait eu peu d'occasions d'étudier les hommes et de se faire une idée de la violence des partis, fit, à l'époque de sa régence, un cruel apprentissage. Ceci lui fit dire dans une de ses lettres au Roi : « Jusqu'à ce jour, j'avais » cru que vous m'aviez dépeint le caractère des hommes » sous un faux jour ; mais à présent, je m'aperçois

(1) Correspondance de la Reine avec le Roi. (Dalrymple *Appendix*.)

» qu'ils sont aussi petits d'esprit qu'ils le sont de corps » (17-27 juillet 1690). » Et dans une autre lettre, elle exprime son dégoût de ce qui l'entoure d'une manière plus vive encore ; jetant un regard sur l'heureux passé, les années paisibles de son séjour en Hollande, elle dit : « Quand je pense à quels gens j'ai affaire ici, ça me » chagrine trop vivement, car le peuple hollandais m'a » gâtée en se montrant si bon pour moi ; qu'il soit tel » pour vous, cela ne peut surprendre ; je souhaiterais qu'il » en fût de même dans ce pays-ci (19-29 août 1690). »

A ce qui précède, et pour compléter le tableau de l'état de l'Angleterre durant l'absence de Guillaume en Irlande, nous ajouterons la lettre suivante d'un des principaux conseillers de la Couronne, dans laquelle, après avoir mis le monarque en garde contre ses ennemis à l'intérieur (1), il ajoute ce qui suit : « Je pense que vous » n'avez pas trouvé d'aussi grandes difficultés dans vos » succès sur vos adversaires à l'extérieur, que vous n'en » trouverez dans votre conduite avec certaines gens ici, » qui craignent autant votre trop grande prospérité » qu'aucun de vos ennemis puisse le faire, et qui ont » eu recours à tous les stratagèmes pour nuire à vos » succès. Si Votre Majesté, par sa conduite prudente, » peut parvenir à triompher de leurs desseins, je ne » doute pas que vous ne soyez un aussi grand Roi, que » nous des sujets heureux. Voilà ce que je souhaite à l'un » et à l'autre, et j'y contribuerai autant que cela sera en » mon pouvoir (12 août 1690) (2). »

Une première conspiration jacobite avait été découverte et déjouée par le gouvernement. Grand nombre de

(1) Les Whigs, car c'est un Tory qui parle.

(2) Lettre du marquis de Caermarthen (précédemment le comte de Danby) au roi Guillaume. (Dalrymple, *Appendix*.)

seigneurs anglais et écossais y étaient entrés ; plusieurs arrestations avaient été faites à cette occasion (1). Parmi les Lords arrêtés et emprisonnés à la Tour, on comptait un des oncles de la Reine, le comte de Clarendon (2). Ce seigneur était considéré comme un ardent adversaire de la royauté nouvelle ; il professait un attachement inébranlable au principe de la légitimité ; il s'était éloigné de Jacques, parce qu'il était catholique et qu'il persécutait l'Église anglicane. Cependant, aux yeux de lord Clarendon, il n'y avait de Roi légitime que Jacques II, tant qu'il vivrait. Clarendon avait puisé ces notions dans les dogmes que l'Église épiscopale enseignait sous la Restauration. Ce seigueur exerçait, dit-on, une grande influence sur l'esprit faible et versatile du primat Sancroft, et ce furent probablement les instigations et les représentations de Clarendon qui fortifièrent l'archevêque de Canterbury et quelques autres prélats de l'Église anglicane, dans leur détermination de ne point prêter le serment requis par la loi à Guillaume et Marie, refus qui entraîna leur déposition quelque temps après. Lord Clarendon était peut-être un homme consciencieux, mais sans jugement aucun. Il adorait la légitimité, respectait les droits du monarque déchu, détestait le papisme, abhorrait la tyrannie et voulait la conservation des lois et des libertés de la vieille Angleterre, tout en admettant le principe de l'obéissance passive et le droit de dispenser des lois par le souverain ; il cherchait, en un mot, à concilier l'impossible. Sa politique était une espèce de poésie extravagante, bien que son génie n'eût jamais enfanté ni poëmes, ni vers ; son cœur égarait sa raison ; c'était là le cas de beaucoup d'hommes de son

(1) Lettres de la Reine à Guillaume III. (Dalrymple, *Appendix.*)

(2) Lord Clarendon's *Diaries.*

parti, ce qui les exposait à faire mille folies, à commettre mille inconséquences, et les rendait quelquefois dangereux, souvent aussi la risée des gens sensés.

Au moment critique de la conspiration qui se tramait contre le gouvernement, la Reine fit preuve d'un courage, d'une prudence et d'une activité remarquables; elle se montra en tout la digne épouse d'un grand homme. Elle donna des ordres pour mettre le royaume en état de défense, pour réparer et augmenter la flotte; après la bataille de Beachy-Head, elle prit les mesures nécessaires pour calmer l'irritation qui se manifestait contre l'amiral comte de Torrington ; elle lui ôta le commandement des forces navales, l'envoya prisonnier à la Tour, et des commissaires furent chargés d'examiner sa conduite. Les Hollandais, qui avaient considérablement eu à souffrir de l'abandon dans lequel l'amiral anglais les avait laissés pendant le combat, demandaient à grands cris justice, et Guillaume, naturellement sévère en matière de délits militaires, était disposé à leur accorder une satisfaction éclatante.

Un camp avait été établi dans le voisinage de Torbay, où les Français semblaient vouloir effectuer une descente; l'artillerie de leur flotte, qui était à l'ancre dans la baie, battit un petit village situé près de la mer; mille d'entre eux débarquèrent sans opposition, mirent le feu à ce village, brûlèrent quelques bâtiments de cabotage et se rembarquèrent après cette expédition.

Ces bruits d'invasion et d'insurrection répandirent la terreur parmi la nation, et les craintes légitimes qu'ils firent naître ajoutèrent à sa haine contre les jacobites. Tous ceux qui s'étaient montrés, jusqu'à ce jour, mal disposés à l'égard du nouveau gouvernement, tous ceux qui avaient refusé de prêter serment de fidélité au Roi et



à la Reine, au nombre desquels on comptait l'archevêque primat et plusieurs évêques, se virent en butte à l'animadversion publique, si bien que ces prélats ne se crurent en sûreté, qu'après avoir publié une déclaration où ils protestaient solennellement de leur innocence.

Les dangers qui paraissaient menacer le royaume n'étaient point imaginaires, comme quelques historiens ont cherché à le faire entendre; ils étaient réels et imminents. Le juge le plus impartial, en pareilles circonstances, c'est l'opinion publique : elle jugea la crise de nature à pouvoir compromettre le gouvernement né de la Révolution, et crut devoir lui donner un appui solennel. Les propriétaires des mines d'étain de Cornouailles, le lord maire et les aldermen de Londres, les habitants de Middelsex protestèrent, dans diverses adresses, de leur dévouement au Roi et à la Reine, leurs légitimes souverains, et s'engagèrent à les soutenir contre toute opposition (1).

Dans ces circonstances, peut-on blâmer le gouvernement d'avoir donné l'ordre d'arrêter plusieurs individus ouvertement signalés comme ourdissant une conspiration contre l'ordre de choses établi par la Révolution? La mollesse d'un gouvernement, à la vue d'un grand danger, ne devient-elle point un crime contre l'État, quand ce danger peut être de nature à compromettre la tranquillité et le repos de tout un royaume? car le premier devoir d'un gouvernement n'est-il pas de veiller à la conservation et au maintien de l'ordre public? L'arrestation de quelques individus peut-elle être imputée à crime à un gouvernement dans un moment aussi critique, et où la chose publique périclite, ces individus fussent-ils trouvés innocents après coup? car l'inconvénient résultant d'une

(1) Smollett's *Hist. of England.*



ou de plusieurs arrestations inutiles, peut-il jamais être mis en parallèle avec les maux qui peuvent surgir à la suite d'une révolte? Une société constituée en État régulier ne peut subsister qu'à la condition de pouvoir se défendre contre des agressions, soit violentes et à main armée, soit sourdes et se pratiquant dans l'ombre; le gouvernement doit cette répression énergique à ceux qui vivent sous l'empire de ses lois, au risque d'abdiquer son pouvoir, s'il ne le fait point. Les fauteurs de troubles et d'anarchie seuls doivent soutenir le contraire, car leurs maximes tendent à provoquer la dissolution de l'État, pour le livrer, désarmé et plus facilement, à la merci des factieux qui ont un intérêt quelconque à le renverser.

En reprenant les rênes du gouvernement, Guillaume III s'appliqua à faire cesser la fermentation qui s'était emparée de beaucoup de têtes pendant son absence. Les prisons s'ouvrirent pour ceux qui avaient été reconnus innocents. La tâche du monarque fut d'autant plus facile, que la campagne d'Irlande lui valut une popularité bien méritée.

Ce fut sous cette heureuse influence que Guillaume III appela auprès de sa personne le grand conseil du royaume. Le Parlement se réunit le 2-12 octobre, et le Roi s'adressa à cette assemblée en ces termes :

« Milords et Messieurs,

» Depuis notre séparation, j'ai employé tous mes efforts » pour réduire l'Irlande, et pour que désormais cette con- » trée ne fût plus une charge pour l'Angleterre. Le Tout- » Puissant a béni mes efforts, et si j'eusse été à même » d'entrer plus tôt en campagne, je ne doute point qu'à » l'heure qu'il est, l'Irlande entière n'eût été ramenée » à l'obéissance.

» Mon armée a supporté de grandes fatigues, et bien » que médiocrement payée, elle a montré une patience et » un dévouement que je ne puis attribuer qu'à son zèle » pour mon service et pour le triomphe de la cause du » protestantisme.

» Je n'ai épargné, jusqu'à ce jour, ni ma personne, ni » mes soins, pour travailler au bonheur de cette nation, » et je ne doute point de votre concours pour nous rendre » heureux, et l'Angleterre forte et puissante.

» Il est évident, par ce que nous avons vu dernière- » ment des Français, que si la guerre n'est point poussée » avec vigueur, il n'y a point de peuple qui soit plus que » vous exposé à d'immenses dangers. Je dois vous infor- » mer aussi que l'action de la confédération sur le conti- » nent est entièrement subordonnée à la promptitude et » à l'énergie de vos résolutions dans la présente session.

» Je dois signaler avec la plus vive satisfaction l'em- » pressement que mes sujets, tant ceux de cette cité, que » ceux des différents comtés, ont montré durant mon » absence, tandis que la flotte française menaçait les côtes » de ce royaume.

» J'ai rencontré tant de preuves d'attachement pour » ma personne, dans les différents comtés que j'ai tra- » versés, que je ne doute point de retrouver ce même » sentiment auprès des représentants de la nation au » Parlement.

» Je ne puis m'abstenir de vous faire connaître l'atteinte » portée à l'honneur national, par la mauvaise conduite » de ma flotte, dans le dernier engagement avec les Fran- » çais, et je me crois tenu d'agir avec la plus grande » sévérité quand les coupables me seront signalés.

» Milords et Messieurs, je considère que, désormais, » le bien-être de ce royaume ne dépend que de vous seuls.



» Le bénéfice que nous retirerons de vos bonnes résolu-
» tions sera doublé, si elles sont accompagnées d'une
» promptitude si désirable. J'espère que vous partagerez
» l'opinion que je professe : que ceux qui vous détourne-
» raient de vous occuper des matières que je viens de
» signaler à votre attention, ne peuvent être ni mes amis,
» ni ceux de la patrie (1). »

Cette dernière phrase, observe Dalrymple, aurait pu être considérée comme une atteinte grave à la liberté des discussions ; mais elle alla se perdre dans le flot de la popularité de Guillaume (2).

Les Lords et les Communes présentèrent des adresses de remercîments au Roi ; sa valeur et son habileté dans la campagne qu'il venait de terminer, la sagesse et la fermeté de la Reine pendant sa régence, furent le texte de ces discours, qui furent accueillis par Guillaume comme l'heureux présage du concours des Chambres. « Les affaires ont eu un bon commencement dans le Par-
» lement, » écrit-il à Heinsius ; « Dieu veuille que la conclu-
» sion en soit prompte et favorable, pour que je puisse
» me rendre bientôt en Hollande, ce qui fait l'objet de
» tous mes vœux (14-24 octobre 1690). »

Le Parlement ne se borna pas à des protestations vagues de reconnaissance et de loyauté ; les rivalités de parti servirent merveilleusement, dans cette circonstance, aux vues de Guillaume. Les Tories, dans l'espoir de s'emparer exclusivement de sa confiance, se montrèrent disposés à aller en tout au-devant de ses désirs ; les Whigs, appréhendant de perdre le peu de crédit qu'ils possédaient encore auprès du Roi, parurent portés vers un esprit de conciliation, et n'entravèrent point la marche

(1) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 386.
(2) Dalrymple's *Memoirs*.

des affaires par une opposition irréfléchie ; ce qui fait dire à Guillaume dans une lettre à Heinsius : « Tout se » terminera, dans le Parlement, bien plus vite que je » n'eusse pu l'espérer (28 octobre — 7 novembre 1690.) » Cette perspective le charmait ; car son impatience d'aller prendre connaissance de l'état des affaires sur le continent, grandissait et se trouve exprimée dans toutes ses lettres. Quelques jours après, il dit, en parlant des délibérations du Parlement : « Leurs longues procédures me » font enrager, parce qu'elles retardent mon voyage en » Hollande et que je sais que ma présence y est indis» pensable (14-24 novembre 1690). »

La grande affaire des subsides fut réglée, à la satisfaction du Roi, avant la fin de l'année. Les Communes octroyèrent quatre millions de livres pour l'entretien de l'armée et de la marine ; somme énorme, dit Dalrymple, et telle qu'aucun Parlement n'en avait jamais accordé une aussi considérable. Une somme de cinq cent mille livres fut, en outre, spécialement affectée pour la construction d'un bon nombre de vaisseaux de guerre.

Le 25 novembre — 5 décembre, le Roi sanctionna la plupart de ces bills et annonça, à cette occasion, au Parlement, son prochain départ pour le continent (1). Cette session parlementaire peut être regardée comme l'une des plus faciles de ce règne. La popularité du monarque, après la campagne d'Irlande, et les soins de Godolphin, trésorier, et de Somers, solliciteur général, amenèrent cet heureux résultat (2).

Sur le point de se rendre en Hollande, Guillaume III ne voulut point se présenter devant ses alliés sans avoir fait justice de l'abandon où lord Torrington avait laissé

(1) King William's speech. (*History and proceedings*, etc., vol. II, p. 386.)
(2) Smollett's *History of England*. — Dalrymple's *Memoirs*.



les vaisseaux de la République au combat naval de Beachy-Head. L'amiral fut traduit devant un conseil de guerre, et cet événement fournit un nouvel aliment à l'animosité nationale entre les Anglais et les Hollandais. Le langage de Torrington devant ses juges y contribua puissamment. « J'ai foi, » dit-il, « qu'un conseil de guerre » anglais ne me sacrifiera pas, moi qui ai sauvé la flotte » anglaise et l'Angleterre, à un ressentiment étranger, à » un ressentiment hollandais. » Il établit dans sa défense que la flotte qu'il commandait était de beaucoup inférieure à celle des Français, et que le désastre éprouvé par les vaisseaux de la République n'était dû qu'à la trop grande précipitation de leur chef. Torrington fut acquitté ; mais Guillaume n'en persista pas moins à le regarder comme coupable ; il le renvoya de son service, lui interdit à tout jamais sa présence, et nomma à sa place l'amiral Russell, son rival. Cet excès de sévérité fut blâmé par quelques-uns, mais la multitude était prévenue contre Torrington, à cause de sa conduite équivoque durant l'action (1).

(1) Dalrymple's *Memoirs*.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Extrait des Mémoires de l'intendant Foucault, f° 74.

(*Mss.* Bibliothèque royale de Paris.)

1690.

« Le..... juillet, le roi d'Angleterre Jacques ayant été détrôné » par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, son gendre, a passé » en France ; il a pris sa route par Caen, où je l'ai régalé de mon » mieux, et lui ai donné une chaise roulante pour achever son » voyage à la Cour. »

Copies de deux lettres sans adresses qui se trouvent jointes aux Mémoires de l'intendant Foucault.

N° 1.

« Je n'ai que le temps de vous dire que le Roi d'Angleterre a » dîné chez moi, et que je lui ai donné ma chaise pour le voitu- » rer jusqu'à Saint-Germain, la sienne s'étant rompue à dix lieues » de Caen. M. de Matignon et moi avons été au-devant de lui, » et avons eu l'honneur de l'accompagner jusqu'ici ; il m'a or- » donné de monter dans son carrosse, où il était sur le derrière, » et M. de Matignon et moi sur le devant. Il ne paraît point » consterné du mauvais état de ses affaires ; il y a eu un combat » où son aile droite a été battue et a mis bas les armes, ce qui a » mis l'épouvante dans le reste de l'armée et a obligé le Roi à » se retirer. Il a gagné Dublin et de là un port ; s'est embarqué



» sur un vaisseau malouin et a passé en France. Voilà le prince » d'Orange maître absolu des trois royaumes...

» A Caen, à une heure après midi, ce 24 juillet 1690. »

N° 2.

« A Thorigny, ce 25 juillet 1690.

» Je vous dois un procès-verbal du passage du Roi d'Angle- » terre dans mon département, n'ayant eu le temps que de vous » mander qu'il m'avait fait l'honneur de dîner chez moi avant- » hier. Nous reçûmes avis, M. de Matignon et moi, par une lettre » de M. le maréchal d'Estrées, du 20, que le Roi d'Angleterre » était arrivé à Brest le 19, et qu'il pourrait être à Caen le 23. » Heureusement je me trouvais à Thorigny, et dans le moment. » nous envoyâmes partout des ordres pour faire trouver des che- » vaux sur sa route ; nous montâmes à cheval le 23 pour aller » au-devant de lui, et allâmes dîner à quatre lieues de Thorigny, » au Pont-Favey, pour attendre de ses nouvelles par le retour des » courriers que nous avions envoyés au-devant de lui. Sur les » quatre heures, celui qui était allé au bourg de Villedieu, dis- » tant de trois lieues de Pont-Favey, vint nous dire que le Roi » était arrivé à Villedieu à cheval, sa chaise étant rompue, et » qu'il continuait sa route. Nous remontâmes à cheval et le trou- » vâmes à une lieue et demie de Pont-Favey ; nous mîmes pied à » terre, et lorsque nous fûmes à vingt pas de lui, il descendit » aussi de cheval et nous dit qu'il était bien aise de nous voir; » qu'il nous remerciait de la peine que nous avions prise de venir « au-devant de lui, et qu'il comptait d'aller coucher à Caen. » Nous lui représentâmes que cela n'était pas possible, qu'il n'y » arriverait qu'à une heure après minuit, et qu'il ne pourrait » pas passer Thorigny. Il se rendit à nos raisons, et après avoir » passé les méchants chemins, il monta dans un carrosse que » M. de Matignon lui avait fait venir, et nous ordonna d'y monter » avec lui ; nous voulûmes rester découverts, mais il nous com- » manda de nous couvrir. Il nous dit pendant le chemin, que ce

» qui l'avait obligé de repasser en France, est que le prince » d'Orange l'ayant forcé de combattre, l'aile droite de son ar- » mée avait été défaite, et que M. de Lauzun lui avait mandé » qu'il croyait nécessaire pour sa sûreté, qu'il gagnât le plus pro- » chain port et se retirât en France, ses troupes n'étant pas en » état de résister à celles du prince d'Orange. Cependant l'aile » gauche ni l'aile droite n'ont point combattu ; il nous montra le » plan de son camp et l'état de ses troupes ; il pouvait se retirer » sous Dublin et s'y poster avantageusement, ayant une armée de » vingt mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux. Cette » retraite paraît extraordinaire ; peut-être que les premières nou- » velles d'Irlande nous en apprendront la véritable cause. Cepen- » dant voilà le prince d'Orange absolument le maître, et le Roi » d'Angleterre paraît aussi insensible au mauvais état de ses af- » faires, que si elles ne le regardaient point ; il raconte ce qu'il » sait en riant et sans aucune altération.

» Pour revenir au voyage, il arriva sur les huit heures à Tho- » rigny. Mme de Matignon, accompagnée de Mme de Gossé, sa » belle-sœur, et de deux autres dames, vint le recevoir dans la » cour ; il les salua toutes quatre. Mme de Foucault, n'ayant pu » fendre la presse, demeura derrière et ne joignit Mme de Mati- » gnon que dans la chambre du Roi, où M. de Matignon la pré- » senta à Sa Majesté, qui s'avança à elle et la salua. Il vint, après » les compliments essuyés avec les dames, se promener dans le » parterre, où, après un quart d'heure de promenade, on vint » l'avertir qu'on avait servi. Il se rendit dans la salle où son cou- » vert était mis. Il n'y en avait qu'un pour lui ; mais il pria » Mme de Matignon et les dames de sa suite de se mettre à table, » ce qu'il ordonna aussi à M. de Matignon, à un enseigne des » gardes que le Roi lui a donné, et à moi. Il mangea fort bien » pendant ce repas, causa et rit avec les dames, et but et leur fit » boire du vin de Saint-Sauveur. M. de Matignon lui donna la » serviette devant et après le repas. Il passa ensuite dans le grand » et beau salon, où toute sa Cour le suivit. M. de Segrais l'en- » tretint de choses agréables et de l'Académie des Sciences de

» Londres, sur lesquelles le Roi parla en homme qui connaissait
» et appréciait les sciences. M. de Matignon, après une heure de
» conversation, lui représenta qu'il était fatigué et le mena dans
» sa chambre, où nous l'accompagnâmes tous, même les dames;
» il donna le bonsoir à toute sa compagnie et se coucha. Le lende-
» main, il s'est levé à cinq heures du matin, a entendu la messe
» et remonta en carrosse; et M. de Matignon et moi lui ayant
» marqué que nous désirions avoir l'honneur de l'accompagner à
» Caen, il nous fit monter. Le carrosse l'a mené jusqu'à cinq
» lieues de Caen, pendant lesquelles il nous a parlé des usages
» et des manières de vivre des Anglais, de leur politique, des fa-
» milles qui lui sont attachées, nous disant que le peuple était
» entièrement dans ses intérêts, mais qu'il craignait le prince
» d'Orange, qui ne pardonnait point, et qui s'était rendu maître
» par le moyen des troupes étrangères qu'il a fait passer en An-
» gleterre. Ce pauvre prince croit que ses sujets l'aiment encore!

» Il trouva ma chaise roulante à Longrais, qui est à cinq lieues
» de Caen. M. de Matignon et moi montâmes à cheval; je pris les
» devants, et M. de Matignon demeura auprès de lui. J'arrivai
» une demi-heure avant Sa Majesté à Caen, où je trouvai toute la
» noblesse à cheval, à la porte, et les rues par où il devait passer,
» bordées de mousquetaires jusqu'à ma porte. J'avais envoyé
» l'ordre qu'on lui préparât à dîner, et en effet il se mit à table
» une demi-heure après qu'il fut arrivé. J'oubliais de vous dire
» que tout le peuple criait : *Vive le Roi !* et que ma maison était
» pleine de monde. J'eus l'honneur de lui donner la serviette
» mouillée pour laver ses mains; il fit mettre à table M. de Ma-
» tignon, M. de Levy, maréchal de camp des troupes que le Roi
» de France a envoyées en Irlande, le commandant du château
» de Caen, l'officier de ses gardes et un milord. Tout le peuple
» le vit manger du meilleur appétit du monde; il but aussi des
» liqueurs. Après dîner, je lui présentai la serviette, et pendant
» le repas, un gentilhomme lui servit à boire. Les jésuites le
» vinrent complimenter.... »

CHAPITRE DOUZIÈME.

GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

I. Affaires du continent. — Campagne de 1690. — Sollicitude de Guillaume III pour les affaires du continent, avant l'ouverture de la campagne de l'année 1691. — Il s'embarque pour la Hollande; son arrivée à La Haye (1691).

II. Allocution de Guillaume III aux assemblées souveraines de la République.

III. Congrès des alliés à La Haye. — Discours de Guillaume III à cette assemblée. — Dénombrement des forces de la Grande-Alliance, en 1691.

IV. La Grande-Alliance oblige Louis XIV à se désister de son système d'empiétement dirigé contre le Saint-Siége (1691).

V. Campagne de 1691. — Campagne navale de la même année.

VI. Le tiers-parti. — L'Empereur refuse de faire la paix avec la Turquie. — Faiblesse de l'Espagne; elle offre le gouvernement des Pays-Bas à Guillaume III; il le fait donner à l'Électeur de Bavière. — Affaires du Piémont; leur importance. — Élection du pape Innocent XII; vues pacifiques de ce Pontife.

VII. Assemblée du Parlement (1691-1692).

VIII. Caractère d'une révolution fondée sur un changement de dynastie.

IX. Les partis en Angleterre. — Guillaume III maintient l'indépendance de la Couronne. — Coalition entre les mécontents du parti whig et les jacobites.



GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

I. Les opérations de la guerre étaient empreintes d'une grande langueur sur le continent depuis le commencement des hostilités, et bien que les alliés eussent des forces très-considérables à leur disposition, l'influence de la Grande-Alliance s'était plus fait ressentir dans les cabinets que dans les camps.

Un de ses premiers résultats, favorable à la cause des puissances confédérées sur le continent, fut de procurer à l'archiduc Joseph le titre de roi des Romains, dignité que Louis XIV avait vainement briguée pour le Dauphin, dans l'espoir de faire sortir la couronne impériale de la Maison d'Autriche. Celle-ci, satisfaite d'avoir obtenu un point aussi important, fut accusée, non sans raison, d'avoir mis, dès cet instant, moins d'empressement à soutenir les alliés contre la France. La mort du duc de Lorraine, auquel était destiné le commandement de l'armée impériale sur le Rhin, fut aussi une source de nouvelles discussions entre les alliés, et la perte de ce grand général eut une influence fâcheuse sur les opérations militaires dans la campagne de 1690.

Celle-ci fut toute à l'avantage des Français, et les

armées de Louis XIV soutinrent glorieusement les efforts de tant d'ennemis réunis.

La victoire de Fleurus, près de Charleroy, remportée par le maréchal de Luxembourg sur le prince de Waldeck, compromit les affaires des alliés dans les Pays-Bas et fut menaçante pour ces provinces et pour la République; l'ennemi fit environ quatre mille prisonniers et s'empara de la plus grande partie de l'artillerie. Mais ces avantages furent chèrement achetés. L'infanterie hollandaise fit des prodiges de valeur. Luxembourg avoua qu'elle avait montré encore plus de bravoure que l'infanterie espagnole à Rocroy. « Le prince de Waldeck, » dit-il, « se » souviendra toujours de la cavalerie française, et moi, » je n'oublierai jamais l'infanterie hollandaise. » Ce prince se conduisit avec tant d'activité, que les Français ne tirèrent qu'un faible avantage de leur victoire. Des renforts lui étant survenus après la bataille, il fut en état de marcher, à la tête de cinquante-cinq mille hommes, à la rencontre de Luxembourg, qui, inférieur en nombre, crut devoir fortifier son camp, afin de ne combattre qu'avec avantage, s'il y était forcé.

L'Électeur de Bavière, qui avait succédé au duc de Lorraine dans le commandement des forces impériales sur le Rhin, ne put rien exécuter d'important contre le Dauphin, son beau-frère.

Le duc de Savoie, qui, jusqu'alors, avait cherché à rester neutre dans cette grande querelle, fut forcé de renoncer à ce rôle, par suite des exigences de la Cour de France. Catinat, déjà sur la frontière du Piémont, demanda le passage pour aller attaquer la Lombardie. Le duc entre en négociations; mais à mesure qu'il paraît disposé à céder, on lui demande davantage. Le duc de Savoie se récrie, et Louvois en prend occasion de faire



agir Catinat hostilement contre ses États. On en vint à une bataille dans les plaines de Staffarde ; l'avantage demeura aux Français, qui s'emparèrent de Suze, de Saluce et de la Savoie. Les alliés, qui regardaient, avec raison, la jonction du duc de Savoie comme une chose capitale, surent en profiter ; ce prince se ligua donc avec les ennemis de la France, et devint pour elle l'adversaire le plus coûteux et le plus redoutable (1).

La fortune n'avait pas abandonné les Français sur mer; nous avons parlé plus haut des succès de Tourville sur la flotte combinée, sous les ordres de l'amiral Torrington. Tous ces revers ne furent compensés que par le gain de la bataille de la Boyne, en Irlande, et ces succès avaient été suivis, peu de temps après le départ de Guillaume, par la réduction de plusieurs places qui tenaient encore pour le roi Jacques, et que le comte de Marlborough eut la gloire de ramener sous l'obéissance de la Couronne (2).

Tout permettait donc de considérer la question irlandaise comme terminée, ou à la veille de l'être ; désormais, elle ne viendra plus distraire le monarque anglais de ses vastes desseins sur le continent. Guillaume se livra donc tout entier à la solution de cette importante question ; car sa vie entière, comme homme politique, n'avait été jusqu'ici que le prélude de ce qu'il se proposait d'exécuter dans l'intérêt de la cause commune. Cette solution, il ne pouvait l'obtenir que par la guerre, et par une guerre furieuse, telle que l'Europe moderne n'en avait pas encore vu de semblable.

Protestantisme, en ce temps-là, voulait dire indépendance nationale, et *Catholicisme*, domination absolue.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(2) Smollett. — Dalrymple.



Guillaume, après avoir arraché l'Angleterre au joug des Stuarts, sentait qu'il fallait la précipiter à la tête de la ligue européenne qui venait de se former contre la France. Les projets ambitieux de Louis XIV servirent merveilleusement aux desseins de Guillaume, car ils forcèrent tous les princes catholiques de l'Europe à s'unir à lui. Guillaume III était plus qu'un homme de génie, c'était un homme conséquent; il fournit des secours aux puissances catholiques menacées par la France; mais il ne dévia jamais du principe qui l'avait couronné roi, celui de l'indépendance nationale; ce principe était sacré à ses yeux. Au fond de la querelle, ce fut toujours le principe de la Révolution de 1688 luttant contre le principe qui dominait à Versailles.

Louis XIV armait ses sujets contre le principe anti-monarchique, disait-il, personnifié dans Guillaume; Guillaume III arma l'Europe contre le système anti-social et anti-européen de Louis XIV. Il y avait entre ces deux hommes toute la distance qui sépare deux principes contradictoires : Louis XIV raisonnait en prince né pour le trône, qui en avait pris possession comme d'un héritage de famille, consacré par une possession séculaire; Guillaume III ne pouvait parler et agir que comme le fondateur d'une dynastie nouvelle; devenu maître d'un trône, non à la pointe de son épée et par droit de conquête, mais par le libre consentement d'une nation, il n'avait à opposer à la poétique fiction du prétendu droit primordial de Louis XIV, que la prose législative d'un acte du Parlement, appelé le *Statut des droits*. La mythologie des Bourbons se rattache à l'histoire du moyen age; la froide réalité qui entoure le trône constitutionnel de Guillaume III est le signal de l'ère nouvelle dans laquelle vont entrer peuples et rois. La Révolution de l'Angleterre

froissa vivement les préjugés de Louis XIV, peut-être en fut-il de même chez les autres potentats de l'Europe; mais ceux-ci imposèrent silence à leurs préventions, car l'élu de Dieu sur le trône de la Grande-Bretagne les abandonnait à la merci de Louis XIV, tandis que l'homme du protestantisme, l'élu de la nation, était prêt à les défendre par les armées, les flottes et les trésors de l'Angleterre, du danger de devenir victimes de l'ambition du monarque français.

Ces préjugés de rois devaient provoquer chez Guillaume III un sourire de pitié, quand il jetait les yeux sur les annales de sa famille; car son bisaïeul, Guillaume Ier, après avoir tiré le glaive contre son souverain, avait enseigné cette grande vérité au monde : *que les peuples ne sont pas faits pour les rois, mais ceux-ci pour les peuples* (1).

Quand on médite profondément sur la position de Guillaume III, on comprend qu'il n'y avait que la guerre seule qui pût consolider un trône entouré de si violents préjugés. La guerre avait décidé la question entre lui et Jacques, d'abord sur le sol anglais, plus tard en Irlande; car deux fois le Roi de droit divin avait pris la fuite devant les soldats de Guillaume; aujourd'hui la guerre doit décider sur le continent entre Guillaume III et Louis XIV, le protecteur du Roi déchu. Guillaume doit vouloir la guerre pour conserver son trône; l'Angleterre doit la vouloir aussi pour empêcher que le Roi qu'elle a rejeté de son sein ne soit restauré. Guillaume n'attendit point qu'il y eût un gant à relever, il le jeta lui-même, et le peuple anglais se laissa conduire avec transport à cette guerre, parce qu'elle était glorieuse, c'est-à-dire nationale; parce que l'Angleterre luttait de toute sa popu-

(1) Acte de déchéance de Philippe II, en 1581.



lation, de tous ses sentiments politiques et religieux, de toutes ses ressources contre un ennemi qui avait juré, de son côté, une guerre à mort à ses libertés et à son culte. Guillaume et les Anglais avaient un intérêt commun; ils disaient : Faisons la guerre à nos ennemis pour qu'ils ne nous détruisent point. Veillons à notre propre salut et à celui de l'Europe (1).

Pendant que Guillaume III était retenu en Angleterre pour suivre les délibérations du Parlement, on le voit occupé avec la plus grande sollicitude des affaires du continent ; sa correspondance avec le conseiller pensionnaire Heinsius en est une preuve irrécusable.

Tour à tour préoccupé de l'avenir des Pays-Bas espagnols et du sort des États situés sur les rives du Rhin, il se lamente de l'incurie de Gastanaga, gouverneur général des Pays-Bas, à la vue de l'état de dénûment où se trouvent ces provinces, menacées à toute heure d'un coup de main des Français; car, outre l'importance de ces provinces par elles-mêmes, leur conservation est indispensable pour la sûreté de la République. Il engage le ministre d'Espagne à Londres à tirer le gouverneur espagnol de sa funeste sécurité, qui peut devenir fatale

(1) Voyez l'adresse des Communes d'Angleterre au Roi, par laquelle cette assemblée lui offrait de lui fournir tous les moyens nécessaires pour soutenir la guerre contre la France, s'il jugeait convenable d'entrer dans la ligue européenne. Nous dirons, en passant, que les débats, qui eurent lieu à cette occasion dans la chambre basse, ne furent pas toujours empreints d'urbanité, car un membre appela Louis XIV, le *Turc Très-Chrétien*, qui dévastait la chrétienté et faisait la guerre avec plus de barbarie que les Turcs... Sur cette invitation des Communes, le roi Guillaume III déclara la guerre à Louis XIV. (*History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 308.) — « Le 7-17 mai 1698, M. Hampden informa »la Chambre, d'après les ordres du Roi, que Sa Majesté allait déclarer »la guerre à la France et qu'elle ne s'y était décidée qu'après avoir reçu »l'assurance que l'assistance des Communes lui était assurée. »(*Ut suprà*, vol. II, p. 310.)

à toute l'Europe, et compromettre d'avance le sort de la campagne de l'année suivante (1).

Les princes d'Allemagne n'étaient que trop portés à se décharger du fardeau de la guerre continentale sur les puissances maritimes ; Guillaume, comme de juste, veut qu'ils veillent à leur propre sécurité et à la défense du Rhin ; « car, » dit-il à Heinsius, « on ne peut pas exi» ger que tout se fasse par la République et par moi » (9-19 décembre 1690). »

Il recommande au conseiller pensionnaire de gagner la Cour de Suède; d'aplanir les difficultés qui existent avec cette puissance au sujet de son commerce avec la France ; de dissuader le ministre de cette Couronne à La Haye, de parler d'une médiation intempestive, fruit des intrigues de la France, qui, s'il y persiste, doit l'exclure des conférences du congrès des puissances alliées réuni à La Haye, assemblée à laquelle il espère bientôt assister en personne, pour ranimer le zèle des membres de la Grande-Alliance (2).

Il presse les armements par terre et par mer dans la République, engage les confédérés à se préparer à entrer de bonne heure en campagne, au printemps suivant ; il prêche l'unité et la concorde. Rien n'échappe à sa vigilance ; on voit, par sa correspondance, qu'il est le centre de tout, que son influence seule peut donner la vie et le mouvement à tous ces princes et rois réunis dans un même but, mais séparés par mille petits intérêts dont ils ne sont pas disposés à faire le sacrifice pour le salut de la cause générale.

Par-dessus tout, Guillaume est imbu de l'idée que

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 21-31 novembre 1690.

(2) Lettres de Guillaume, des 21-31 octobre, 28 octobre— 7 novembre, 29 novembre—8 décembre 1690.

toute transaction est impossible ; que le glaive seul peut décider la question entre lui et Louis XIV ; mais déjà il prévoit que les lenteurs et les disputes des alliés seront des obstacles qu'il sera difficile de vaincre, et dont la France saura tirer le plus grand avantage.

Les affaires du Parlement se trouvèrent expédiées au commencement de l'année 1691. La session fut close le 15 janvier, et le Parlement ajourné au 10 avril (1) ; le lendemain de la clôture de la session, Guillaume partit pour Margate, dans l'intention de s'embarquer pour la Hollande, mais le vaisseau sur lequel il devait s'embarquer se trouvant retenu par un vent d'est et par une forte gelée, il se détermina à retourner à Kensington. Il s'embarqua cependant, le 26, à Gravesend, avec une suite nombreuse, sous l'escorte de douze vaisseaux de guerre commandés par l'amiral Rooke.

La flotte arriva, le 30, à la vue des côtes de la Hollande, à la hauteur de l'île de Goerée ; mais le rivage ne présentait partout que d'énormes montagnes de glace qui, s'accumulant et s'avançant bien avant dans la mer, semblaient ôter tout moyen de prendre terre. On ne voyait ni port, ni passage libre ; la glace avait élevé partout des obstacles infranchissables. Guillaume, qui n'aimait pas la mer, et que la nécessité des affaires publiques appelait à La Haye, quitta son yacht et s'embarqua dans un bateau découvert, accompagné du duc d'Ormond, des comtes de Devonshire, Dorset, Portland et Monmouth, ainsi que de MM. Ouwerkerk et de Zuilestein. La frêle embarcation qui portait les destinées de l'Europe, perdit bientôt de vue la flotte. Mais au lieu de pouvoir prendre terre, comme on s'en était flatté, la

(1) King William's speech to both Houses. (*The History and proceedings*, etc., vol. II, p. 388.)



nuit survint, et le Roi et sa compagnie demeurèrent exposés pendant dix-huit heures aux injures de l'air et aux dangers d'une navigation au milieu d'une mer couverte de glaçons, et qu'un épais brouillard rendait plus menaçante encore. Comme les matelots semblaient appréhender de périr, Guillaume leur demanda s'ils étaient fâchés de mourir en sa compagnie. Transis de froid, Guillaume et sa suite prirent terre, à la pointe du jour, dans l'île de Goerée; le monarque entra dans une chétive cabane de pêcheurs, où l'on fit allumer un grand feu pour sécher ses habits imprégnés de l'humidité du brouillard. Ce fut dans cette modeste cabane que Guillaume reçut le magistrat de l'île qui venait le complimenter de son heureux retour sur le sol natal. Son impatience de gagner la terre ferme lui fit braver de nouveaux dangers; enfin, Guillaume mit pied à terre dans un lieu appelé Orange-Polder, d'où il se rendit en toute hâte à son château de Honslaersdyck, éloigné de deux à trois lieues de La Haye. Ce fut dans cet endroit qu'il reçut MM. les députés des États, et plusieurs ministres étrangers qui étaient venus au-devant du Roi. Son impatience ne l'y retint que quelques heures, au grand déplaisir des bons habitants de La Haye, qui avaient espéré pouvoir l'y retenir jusqu'à ce que les préparatifs qu'on avait commencés pour l'entrée solennelle du Roi de la Grande-Bretagne fussent entièrement terminés. Mais Guillaume, qui n'aimait point ces représentations d'apparat, et qui brûlait d'impatience de prendre connaissance de l'état des affaires de la République et de celles du continent, poursuivit son voyage pour La Haye, où il arriva le même soir, après avoir promis que le public ne serait pas privé de la cérémonie de son entrée solennelle, et qu'elle aurait lieu peu de jours après. Elle eut lieu le 5 février, et fut célébrée par

des démonstrations de joie extraordinaires, et bien que les Provinces-Unies eussent de puissants motifs de mécontentement contre les Anglais, l'attachement qu'on y portait à Guillaume n'en souffrit point d'atteinte; on eût dit, à cette occasion, que chaque Hollandais participait à la gloire et à la puissance que leur stathouder venait d'acquérir (1).

II. Après une absence de plus de deux ans, Guillaume se retrouva en présence de ces mêmes assemblées souveraines qui l'avaient accompagné jusque sur la plage, à l'époque de son départ pour l'Angleterre, en 1688, et dont il avait reçu alors des marques si vraies d'attachement. Cette séparation avait été solennelle, triste même; car on ne pouvait se dissimuler tous les dangers qui pouvaient menacer le prince et l'État, en se lançant dans une expédition qui avait un côté aventureux, et qui, en échouant, n'eût couvert Guillaume que de honte, mais eût, à coup sûr, exposé la République à une vengeance terrible, et qui, peut-être, ne se serait arrêtée que par sa destruction. Mais la Providence divine a tout dirigé, de manière à faire ressortir avec plus d'éclat la sagesse des combinaisons de Guillaume, et l'instrument dont Dieu s'est servi pour accomplir de si grandes choses, recueillit les éloges qui lui étaient dus, en reparaissant sur le sol natal. Il l'avait quitté préoccupé des plus vastes projets, mais peu certain de les réaliser; aujourd'hui il foule ce même sol couvert de gloire, entouré d'une pompe royale. La dernière fois qu'il s'est présenté dans les assemblées souveraines de la République, il ne s'y est montré que comme un citoyen, illustre à la vérité par l'éclat de sa naissance, qui le place très-près d'un trône, et par les prérogatives politiques et militaires qu'il possède dans la

(1) Wag., t. XVI, p. 142. — *Histoire métallique de Guillaume III.*

République ; mais aujourd'hui il y reparaît le front ceint d'une triple couronne, et tenant entre ses mains les destinées de l'Europe.

Guillaume aurait pu dire avec vérité aux États : Ma grandeur, c'est votre ouvrage ; ma gloire, je vous la dois ; ma couronne, je ne la porte que parce que votre générosité m'a fourni le moyen d'aller au-devant d'elle. Je vous dois tout, et l'Europe entière vous doit mille fois davantage, ainsi qu'à celui dont je cherche en vain la présence dans cette auguste assemblée, à ce Fagel, dont j'ai déploré la perte, mais à qui votre sagesse a su donner un si digne successeur.

Guillaume III ne tint point ce langage ; il avait à ménager les susceptibilités du peuple anglais, car la vérité est souvent aussi blessante pour les peuples que pour les rois. Cependant, son allocution aux États fut empreinte d'une onction bienveillante, qui forme un grand contraste avec les discours de Guillaume au Parlement. Placé sur son trône, en présence des deux Chambres, Guillaume parle en roi à ses sujets ; mais en présence des États, la royauté et le monarque s'éclipsent pour faire place au stathouder et au capitaine général de l'Union, s'adressant à une assemblée dépositaire de la souveraineté provinciale ou fédérale.

« Quand je pris congé de vous, » dit Guillaume aux États, « je vous instruisis de mon dessein de passer en » Angleterre, afin de sauver, grâce à votre aide, ce » royaume d'un déluge de maux présents et à venir. La » Providence a béni mon entreprise, et la nation m'a » offert la couronne des trois royaumes. Je l'ai acceptée, » non par ambition, Dieu m'en est témoin, mais pour » mettre la religion, le bien-être, le repos de la Grande-» Bretagne à l'abri de toute atteinte, et pour pouvoir

» protéger plus efficacement les alliés, et la République » en particulier, contre la prépondérance de la France. » J'avais espéré pouvoir vous le prouver plus tôt, mais » l'état de l'Irlande m'en a empêché jusqu'ici. Les affaires » de ce royaume étant mieux constituées aujourd'hui, je » me suis transporté au milieu de vous, non-seulement » pour conférer avec mes hauts alliés sur les opérations » de la campagne prochaine, mais encore pour exercer » mes fonctions de capitaine général de l'Union.

» J'ai aimé ce pays dès ma plus tendre jeunesse, et si » quelque chose pouvait augmenter cet amour, c'est la » certitude que j'ai trouvé un attachement réciproque » dans le cœur de mes compatriotes.

» S'il plaît à Dieu que je devienne l'instrument dont la » Providence daigne se servir pour rendre le repos à l'Eu- » rope et rétablir la sécurité de votre État, j'aurai assez » vécu, et je descendrai tranquille dans la tombe (1). »

III. Guillaume se rendit ensuite à l'assemblée des hauts alliés. Cette réunion était une suite de la Grande-Alliance; elle était composée des ambassadeurs et agents diplomatiques des différentes puissances alliées, parmi lesquelles on comptait depuis peu le duc de Savoie. On remarque, dans l'accession de ce prince à la Grande-Alliance, une stipulation qui fait le plus grand honneur aux princes protestants. Une des conditions imposées au duc de Savoie fut de relâcher tous les Vaudois qu'il retenait prisonniers pour cause de religion, et de rendre à leurs parents les enfants qu'on avait enlevés pour les élever dans la foi romaine (2).

Plusieurs princes de l'Empire y étaient venus en per-

(1) Wag., t. XVI, p. 139.

(2) Accession du duc de Savoie, 20 octobre 1690. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 272 et suivantes.)

sonne, tels que les Électeurs de Brandebourg et de Bavière, les landgraves de Hesse-Darmstadt et de Hambourg, les princes de la Maison de Brunswick, les ducs de Wurtemberg, de Holstein, de Courlande et de Saxe-Eisnach, plusieurs princes de la Maison de Nassau et de la Maison Palatine; le marquis de Gastanaga, gouverneur général des Pays-Bas, y représentait le Roi d'Espagne comme souverain de ces provinces. Tous ces princes convinrent de passer par-dessus le cérémonial des Cours et de vivre sur un pied d'égalité entre eux. Mais la déférence que tous avaient pour le Roi de la Grande-Bretagne était de nature à lui donner une satisfaction flatteuse, que Louis XIV ne goûta jamais au milieu des pompes de Versailles et de toutes ses prétentions à la prééminence en Europe.

Les ministres des hauts alliés avaient signé, peu de temps auparavant, une convention par laquelle il avait été stipulé, qu'aucune des puissances qui avaient accédé à la Grande-Alliance, ne traiterait avec le Roi de France, qu'après que ce monarque aurait souscrit aux trois points suivants :

« Restitution à qui de droit de toutes les conquêtes » faites par la France depuis la paix de Westphalie ;

» Satisfaction au Saint-Siége et réparation des » outrages faits à la Cour de Rome, sous le pontificat » d'Innocent XI (1);

(1) Et néanmoins, il y a des hommes assez aveugles pour ne vouloir reconnaître dans Guillaume que le champion exclusif de la *Réforme religieuse!* L'Angleterre et les États-Généraux s'engageant à ne déposer les armes qu'après que le Saint-Siége aurait obtenu réparation des outrages qu'il avait reçus de Louis XIV! Ceci en dit assez pour les convaincre qu'ils sont dans l'erreur, si tant est qu'ils soient de bonne foi.

Sous le point de vue exclusivement protestant, l'accession des princes et États protestants à cette clause était une inconséquence très-grande, mais pas plus grande cependant que ne le fut, sous le point de vue exclu-



» Réhabilitation des protestants en France et promesse » de leur accorder la liberté de conscience dont on les » avait dépouillés par la révocation de l'Édit de Nantes. »

Le jour où Guillaume III se rendit au milieu de l'assemblée qui représentait la Grande-Alliance, fut un jour mémorable.

Son discours respirait à la fois le zèle le plus désintéressé pour la sainte cause dont il s'était constitué le défenseur, et un reproche du manque d'énergie qui avait caractérisé jusqu'ici cette puissante ligue de rois et de princes confédérés. « Les États de l'Europe, » dit Guillaume, « se sont livrés depuis trop longtemps à un esprit » de division, d'indolence ou d'inattention à leurs intérêts » particuliers. Mais si les dangers dont la France les menace rappellent à leurs souvenirs ces erreurs passées, il » leur montre aussi la nécessité de les réparer.

» Il n'est plus temps de délibérer, mais d'agir ; déjà le » Roi de France s'est rendu maître de toutes les forteresses qui avoisinaient son royaume, et qui étaient les » seules barrières que nous possédassions contre son » ambition ; si l'on ne s'y oppose incessamment, il s'emparera de tout le reste. Soyons donc convaincus que » l'intérêt particulier de chacun est lié à l'intérêt général » de tous. Les forces de l'ennemi sont considérables, et » il entraînera tout comme un torrent. En vain lui opposera-t-on des plaintes et des protestations contre l'injustice. Ce ne sont ni des résolutions de diètes, ni des espé-

sivement catholique, l'abandon de Jacques II par les Cours catholiques. Mais du moment qu'on laisse de côté le point de vue religieux pour n'y voir que des intérêts politiques, il n'est pas difficile de comprendre que le protestantisme se pliât jusqu'à offrir ses bons services à Rome, et que la catholicité préférât voir régner en Angleterre un prince protestant capable de maintenir l'équilibre politique de l'Europe, à un prince catholique qui abandonnait l'indépendance du continent à l'ambition de Louis XIV.



» rances fondées sur des bruits chimériques, mais de » puissantes armées et une ferme union parmi les alliés, » qui seules peuvent arrêter l'ennemi commun dans cette » carrière de triomphe et dans ce débordement de puis- » sance. C'est avec le glaive qu'il faut lui arracher des » mains les libertés de l'Europe qu'il prétend étouffer, ou » subir à jamais le joug de la servitude. Quant à moi, je » n'épargnerai ni mon crédit, ni mes forces, ni ma per- » sonne pour arriver à ce glorieux résultat ; et je viendrai, » au printemps, à la tête de mes troupes, vaincre ou périr » avec mes alliés (1). »

Quand on compare ce noble, cet héroïque langage du monarque anglais à la conduite basse et servile des deux derniers rois qui avaient successivement souillé le trône de la Grande-Bretagne, peut-on s'étonner encore que la Révolution, qui mit un terme au règne de Jacques II, fût populaire en Europe, dans la chaumière du pauvre comme sous les lambris dorés du palais des grands ? peut-on s'émerveiller que tous les rois du continent tinrent à honneur de fraterniser avec ce Guillaume dont le trône ne datait que d'hier, mais qui possédait une brave épée qu'il savait tirer à propos pour défendre les droits des plus faibles contre le plus fort ? Accoutumés depuis vingt ans à ne trouver dans le cabinet de Londres qu'un complice docile de celui de Versailles, Guillaume dut paraître, dans ces jours d'angoisse et de terreur, aux peuples et aux rois, comme un être surhumain descendu du Ciel pour guérir les maux qui pesaient sur l'humanité.

L'énergie de Guillaume passa pour un instant dans l'âme des princes confédérés et de leurs ministres ; tous s'engagèrent à coopérer de tous leurs moyens à la délivrance du continent ; ils parurent comprendre que la cause

(1) Wag., t. XVI, p. 141. — *Hist. métallique de Guillaume III.*



générale était, en réalité, la cause individuelle de chacun d'entre eux. Tous résolurent de faire un grand effort pour maintenir sur pied des armées assez considérables pour dompter la France et son Roi, et le repousser par la force dans les anciennes limites de son royaume. Le dénombrement des hommes de guerre et le contingent que chaque État aurait à fournir furent fixés au congrès de La Haye. L'Empereur, le Roi de la Grande-Bretagne et la Cour d'Espagne s'engageaient à maintenir sur pied chacun vingt mille hommes; les Provinces-Unies, trente-cinq mille; le duc de Savoie et le Milanais, vingt mille; l'Électeur de Bavière, dix-huit mille; celui de Saxe, douze mille; le Brandebourg, vingt mille; l'Électeur palatin, quatre mille; le landgrave de Hesse, huit mille; les cercles de Souabe et de Franconie, dix mille; le duc de Wurtemberg, six mille; le prince-évêque de Liége, six mille; l'évêque de Munster, sept mille, et les princes de la Maison de Brunswick seize mille, formant au total deux cent vingt mille hommes. On voit que la France avait contre elle seule tous les princes de l'Europe méridionale et occidentale.

L'attitude des Cours du Nord au congrès de La Haye, principalement celle de la Suède, fixa l'attention de Guillaume. Le Roi de Suède affectait une indépendance qui cachait un désir évident de servir les intérêts de la France. Les plénipotentiaires suédois persistaient à parler de médiation, bien qu'elle eût déjà été repoussée à La Haye, à Londres et à Vienne. Le Danemark n'était pas aussi indépendant, car la Cour de Copenhague avait consenti, moyennant un subside, à fournir un corps de troupes au Roi de la Grande-Bretagne.

En général, tous les princes et États qui entrèrent dans la Grande-Alliance étaient pauvres ou obérés, et l'entre-

tien de leurs armées retombait, en grande partie, à la charge de l'Angleterre et de la République, par les subsides que ces deux puissances promirent de payer à ceux qui n'étaient pas en état de supporter les frais de la guerre. Son principal fardeau retombait ainsi sur les puissances maritimes qui, outre leur contingent d'hommes pour l'armée de terre, avaient encore à pourvoir à l'entretien d'une force navale considérable.

IV. Un des plus glorieux résultats de la Grande-Alliance de 1689 fut de forcer l'altier monarque français à faire plier son despotisme devant la fermeté de la Cour de Rome.

Innocent XI, à la vérité, ne vécut pas assez longtemps pour voir l'issue de la lutte; mais le premier ambassadeur français qui parut à Rome, après la mort de ce Pape (août 1689), renonça au droit d'asile. La position de Louis XIV était changée : un Guillaume III régnait en Angleterre en place d'un Jacques II; le monarque français rendit Avignon au Saint-Siége et commença à négocier.

Alexandre VIII, quoiqu'il s'éloignât beaucoup de la sévérité de son prédécesseur, persista néanmoins dans les principes d'Innocent XI. Il déclara que les ordonnances de 1682 étaient nulles et non avenues, non obligatoires, même quand on les avait acceptées par serment; il y pensait jour et nuit, le cœur plein d'amertume, et il ne cessait d'élever les yeux au Ciel en versant des larmes et en soupirant.

Après la mort prématurée d'Alexandre VIII, les Français employèrent tous les moyens afin d'obtenir pour Pape un homme pacifique et disposé à la réconciliation : leurs vœux furent exaucés par l'élection d'Innocent XII (juillet 1691).

Ce Pape n'avait nullement l'intention de laisser manquer de respect à la papauté, et rien, dans ces circonstances, ne le forçait à plier, puisque la Grande-Alliance occupait Louis XIV d'une manière si sérieuse et si menaçante.

On négocia pendant deux années. Innocent rejeta plusieurs fois les formules qui lui furent proposées par les ecclésiastiques français. Enfin, ils furent cependant obligés de déclarer que tout ce qui avait été délibéré et arrêté, dans cette assemblée de 1682, devait être conconsidéré comme nul et non avenu. « Prosternés aux » pieds de Votre Sainteté, nous avouons notre douleur » inexprimable à ce sujet. » Innocent ne leur accorda l'institution canonique qu'après une rétractation absolue.

La paix ne fut rétablie qu'à ces conditions. Louis XIV écrivit au Pape qu'il retirait les ordres qu'il avait donnés pour l'exécution des quatre articles. « Nous voyons donc, » dit l'historien de *la Papauté*, « que le Saint-Siége sut » maintenir encore une fois ses prérogatives, même vis-à- » vis le Roi le plus puissant du monde chrétien (1). »

La Grande-Alliance ayant rejeté la France dans des limites plus étroites, Louis XIV céda à Rome pour avoir un ennemi de moins à combattre, non sur le champ de bataille, mais sur le terrain toujours si glissant des questions religieuses.

Et nous devons faire encore une autre observation: Si la Cour de Rome était parvenue à faire respecter ses droits, ce n'était pas de sa propre autorité, mais par l'effet d'une grande combinaison politique due au génie de Guillaume III, et dont les puissances maritimes étaient les principaux soutiens.

V. Louis XIV, voyant l'impossibilité de rompre, par

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté*.



des intrigues, les projets de cette ardente confédération, ne songea plus qu'à en prévenir les effets par la guerre. Comme d'habitude, le monarque français fut prêt à entrer en campagne lorsque les alliés délibéraient encore sur les moyens de l'attaquer, et il profita des premiers jours du printemps pour faire avancer une armée formidable dans les Pays-Bas. Mons, une des places les plus fortes de ces provinces, fut investi, et le Roi de France vint en personne assister au siége de cette clef des Pays-Bas espagnols.

A cette nouvelle, Guillaume se rend en toute hâte à l'armée et s'avance dans le Brabant à la tête de cinquante mille hommes. L'armée française n'était pas inférieure. Toute l'Europe eut les yeux fixés sur ces deux souverains, et l'on s'attendait que leur rivalité réciproque les engagerait à se livrer bataille. Mais quand Guillaume fut arrivé à l'armée réunie à Halle, près de Bruxelles, il apprit que les Espagnols avaient négligé de se pourvoir de chariots et d'autres objets nécessaires à cette expédition. Les Français profitèrent du délai que causa ce manque de précaution en poussant le siége avec vigueur, et Guillaume, prévoyant qu'il arriverait trop tard pour délivrer la place, écrit de son quartier général à Halle au conseiller pensionnaire : « La perte de Mons va jeter les affaires » de ce pays dans une si grande confusion, que je ne vois » presque pas comment on pourra le conserver. L'effet » que cela produira sur l'ensemble de nos affaires est » facile à calculer : le tiers-parti marchera droit à son » but; les Cours du Nord deviendront absolument intrai» tables; sans un miracle, je ne vois pas comment on » puisse se tirer de tous ces embarras (7 avril 1691). »

Mons capitula presque à la vue de l'armée qui se préparait à marcher à son secours. « Nous avons reçu aujour-



» d'hui la fâcheuse nouvelle que Mons a capitulé dans la » journée d'hier ; vous comprendrez, » dit Guillaume, « combien cela me chagrine ; nous perdrons par là cer- » tains alliés indécis, et les Cours du Nord prétendront » nous dicter la loi (9 avril 1691). »

La perte de Mons jeta la consternation dans la République. Les magistrats d'Amsterdam, redoutant de nouveaux désastres ou soupçonnant les Espagnols de perfidie, vinrent trouver Heinsius pour le prier de veiller à la conservation des places fortes de ces contrées en les faisant remettre à la garde des États, comme garantie des sommes dues par le gouvernement espagnol à la République. « J'ai répondu, » écrit le conseiller pensionnaire à Guillaume III (27 avril 1691), « que cette affaire avait » déjà fixé mon attention, mais qu'elle était sujette à de » grandes difficultés ; d'abord, parce que cela entraîne- » rait à de grands frais pour l'État ; puis, parce que cela » exciterait des jalousies ; enfin, à cause de la différence » des religions.

» J'en avais déjà conféré, » ajoute-t-il, « avec M. de » Dykveld avant son départ pour ces provinces. Je suis » d'avis que, si les Espagnols persistent dans la conduite » qu'on leur voit tenir, et que, d'après ce qui vient de se » passer à Mons, on puisse les soupçonner d'être de con- » nivence avec les Français, pour leur faciliter la prise de » leurs places, il est de toute nécessité que l'on s'as- » sure de celles qui sont indispensables à la sécurité de » la République. »

Louis XIV, satisfait d'avoir pris une ville aussi importante sous les yeux de son rival, reprit le chemin de Versailles, et Guillaume III retourna à La Haye, et s'embarqua peu de jours après pour l'Angleterre, où sa présence était devenue indispensable.



Guillaume III, après avoir réglé les opérations de la campagne suivante en Irlande, où commandait le général hollandais Reede-Ginckel, et équipé la flotte, laissa de nouveau le gouvernement entre les mains de la Reine, et repassa en Hollande pour présider en personne aux opérations militaires sur le continent.

Les prévisions de Guillaume, au sujet des intrigues des Cours du Nord, ne tardèrent pas à se réaliser; nous en trouvons la preuve dans une des lettres de ce monarque, peu de temps après son retour en Hollande. « La con» versation, » dit-il à Heinsius, « que le comte d'Oxens» tiern a eue avec vous ne me surprend pas; depuis long» temps j'étais préparé à voir la Cour de Suède renouveler » ses offres de médiation; c'est le résultat des intrigues du » tiers-parti. Je juge que cette proposition ne doit pas être » complétement repoussée, mais qu'il est nécessaire d'in» sister auprès de cette Cour pour qu'elle fasse rédiger un » projet de pacification générale. Reste à savoir jusqu'à » quel point la France s'y montrera disposée. Une négo» ciation publique ne servirait qu'à rendre les alliés sus» pects les uns aux autres.

» Je crains que la paix, telle que la Suède l'entend, ne » soit une paix *quo vis modo*, ce qui entraînerait imman» quablement l'esclavage de toute l'Europe. La Suède et » tous ses adhérents pourraient bien en ressentir les con» séquences quand il serait trop tard. Je soupçonne que » les ministres de cette Cour sont gagnés; car un esprit » bien organisé ne peut concevoir l'idée que la France » veuille, à cette heure, consentir à une paix raisonnable, » sans laquelle, toutefois, nous serions ruinés sans res» source. Mieux vaut, dans ce cas, succomber l'épée à » la main que de se livrer volontairement en acceptant un » simulacre de paix (Loo, 14-24 mai 1691). » Ce fut à

la veille de reprendre le commandement des forces des alliés, dans les Pays-Bas, que Guillaume III trace ces lignes généreuses ; il arriva à l'armée, réunie à Anderlecht, près de Bruxelles, le 2 juin.

Le maréchal de Luxembourg s'était avancé, depuis la conquête de Mons, jusqu'à Enghien, et Halle avait été livrée au pillage des Français, presque à la vue des confédérés. Mais depuis l'arrivée du Roi, l'armée des alliés avait été si considérablement renforcée, qu'elle se trouvait alors supérieure à celle des ennemis. Guillaume espéra en profiter. « Hier, » écrit-il de son quartier général d'Anderlecht à Heinsius, « toute l'armée a été sous les armes » pour marcher contre l'ennemi et l'attaquer ; mais ayant » été examiner la position de l'armée française, j'ai trouvé » qu'elle était si avantageusement postée, que j'ai fait ren» trer les troupes dans le camp (4 juin 1691). ».

La vigilance de Luxembourg fut telle, que Guillaume ne put profiter de sa supériorité. Inutilement il épuisa tout son art en marches, contre-marches et stratagèmes pour attirer Luxembourg à une action générale ; le maréchal l'évita constamment avec une adresse qui déconcerta tous les efforts du Roi d'Angleterre. Liége avait été bombardée par les Français au commencement de la campagne ; mais de prompts secours, envoyés par Guillaume pour la garantir de tomber au pouvoir des Français, avaient obligé le marquis de Boufflers d'en lever le siége et de se replier sur Dinant.

Guillaume III resta à l'armée jusqu'au mois de septembre ; il retourna alors à La Haye, laissant le commandement au prince de Waldeck, qui, dans sa marche vers Cambron, vit son arrière-garde mise en déroute par Luxembourg. Peu de temps après, les deux armées prirent leurs quartiers d'hiver.

L'Espagne fut attaquée, durant cette campagne, par terre et par mer. Le duc de Noailles assiégea et prit Urgel, en Catalogne, et une escadre française, sous les ordres du comte d'Estrées, bombarda Barcelonne et Alicante. Ces revers furent augmentés par la perte de quelques vaisseaux de la flotte des Indes, avec huit millions dont ils étaient chargés ; cette circonstance rendit la détresse et la pénurie du gouvernement espagnol plus grandes encore qu'elles ne l'étaient déjà.

En Piémont, les Français firent plusieurs conquêtes. Turin fut menacé d'un bombardement par Catinat, et le duc de Savoie se trouvait réduit à la situation la plus fâcheuse ; car, quoique les alliés eussent résolu d'agir vigoureusement contre les Français en Italie, la saison était déjà avancée, sans qu'ils fussent en mesure de tenir la campagne. Cependant, l'arrivée du prince Eugène rétablit un peu les affaires du duc vers la fin de la campagne et mit un terme aux progrès des Français.

L'armée impériale, sous les ordres de l'Électeur de Saxe, n'entreprit rien d'important cette année ; les Français voulurent surprendre Mayence au moyen d'une correspondance secrète qu'ils entretenaient dans la ville, mais leur tentative fut découverte et leur dessein échoua.

Les armes de l'Empereur furent plus heureuses en Hongrie, où les Turcs furent complétement défaits, sur les bords du Danube, par le prince Louis de Bade. Les Turcs furent si découragés par leur défaite, qui coûta la vie au grand vizir, que l'empereur Léopold aurait pu faire la paix à des conditions très-avantageuses, mais la politique du cabinet de Vienne était toujours de tout attendre de ses alliés, bien qu'il songeât fort peu à remplir ses propres engagements à leur égard. La Cour impériale pensa donc qu'il fallait continuer la guerre avec

les Turcs, dans l'espoir que les puissances maritimes parviendraient sans peine à réduire la France sans son secours, ce qui faciliterait à l'Empereur le moyen de faire de nouvelles conquêtes sur les Ottomans, et même de se rendre maître de Constantinople.

Il n'y eut de succès pour la cause générale, pendant cette campagne, que ceux que l'armée de Guillaume, sous les ordres du général Reede-Ginckel, remporta en Irlande sur les jacobites commandés par Tyrconnel, et sur les troupes françaises sous les ordres de M. de Saint-Ruth. Le point principal des jacobites en Irlande était la ville de Limerick.

Ginckel prit successivement Baltimore, Athlone, Galloway et les châteaux de Ross et de Clare. Ces premiers succès furent suivis d'un combat qui se livra près d'Aghrim, où Tyrconnel et Saint-Ruth furent défaits et perdirent l'un et l'autre la vie; celui-ci, sur le champ de bataille; l'autre, peu de jours après s'être retiré dans Limerick. Cette victoire fut suivie du siége de Limerick, le seul poste important qui restât encore aux partisans du roi Jacques. Les batteries commencèrent à jouer contre la ville le 26 août, et le siége dura jusqu'au 3 octobre suivant. Réduits à la dernière extrémité, les Français et les Irlandais prirent le parti de capituler; des otages furent aussitôt échangés; la négociation s'ouvrit et les hostilités cessèrent. Les lords justiciers d'Irlande étaient arrivés au camp dès le 1er octobre; la capitulation fut signée et exécutée le 4 octobre, et on l'étendit à toutes les places du royaume que tenaient encore les Irlandais. Le traité de Limerick est considéré, par les Irlandais catholiques romains, comme la grande Charte de leurs libertés civile et religieuse, et nous en parlerons plus en détail dans un chapitre suivant. La

ville de Limerick fut remise à Ginckel, mais il fut convenu que les deux armées resteraient dans leurs retranchements jusqu'à l'embarquement des Irlandais, afin de prévenir tout désordre qui aurait pu résulter de la communication.

Guillaume III avait donné ordre à Ginckel de mettre un terme à la guerre, à quelque prix que ce fût, afin de pouvoir porter toute son attention et toutes ses forces sur le continent; c'est ce qui explique la capitulation honorable que les Irlandais et les Français obtinrent du vainqueur, et qui déplut aux protestants irlandais, comme une concession indigne faite à des rebelles vaincus, et coupables de tant de rapines et de cruautés.

Douze mille Irlandais aimèrent mieux s'exiler de leur patrie que de se soumettre au gouvernement de Guillaume. Ils furent, en vertu des articles de la capitulation, renvoyés avec les honneurs de la guerre, et transportés en France aux frais du gouvernement, pour aller combattre contre lui sur le continent. Ils reçurent, à leur arrivée en France, une lettre de félicitations du roi Jacques, qui, en les remerciant de leur fidélité, leur assurait qu'ils serviraient toujours sous sa direction, et leur annonçait que le Roi de France avait déjà donné ses ordres pour qu'ils fussent équipés et casernés (1).

Bien que les puissances maritimes et la France eussent fait, cette année, des armements considérables sur mer, la campagne navale se passa sans événements importants.

« Je suis fort chagrin, » écrit à ce sujet Guillaume III à Heinsius, « que les flottes combinées n'aient pas ren» contré celles de l'ennemi. C'est une chose qui me paraît » inexplicable; je ne puis l'attribuer qu'à de la négligence » ou à de l'incapacité (2 septembre 1691). »

(1) Smollett's *Hist. of England.*

Cependant, la navigation et les pêcheries des Provinces-Unies furent vivement inquiétées par la France et par le fameux Jean Bart, qui croisa pendant longtemps sur les côtes de la Norwége, dans l'espoir de voir tomber entre ses mains les vaisseaux du commerce hollandais. La fortune les favorisa, car, vers la fin de l'été, ils rentrèrent heureusement dans les ports de la République (1).

VI. Plusieurs questions de la plus haute importance se présentèrent dans le courant de cette année ou dans le commencement de l'année suivante, qui toutes avaient un rapport immédiat avec la politique de Guillaume, soit qu'elles tendissent à raffermir le principe de la Grande-Alliance, soit qu'elles prissent leur source dans des vues entièrement opposées. Au nombre de celles-ci, nous citerons les efforts du *tiers-parti*, qui s'était formé en Europe, et qui était puissamment excité et soutenu par la Cour de Versailles.

Ce parti se composait des Cours du Nord, qui parvinrent à détacher peu à peu la Saxe, le duc de Hanovre et l'Évêque de Munster des intérêts de la Grande-Alliance, ou du moins les rendirent des alliés suspects, dont on n'avait aucun secours efficace à attendre, et qui pouvaient devenir des adversaires fort incommodes. On put s'en apercevoir, dès le commencement de la campagne, par le rappel ou le retard du contingent de troupes qu'ils s'étaient engagés à fournir, et par des tracasseries sur leur marche, leurs quartiers d'hiver, et mille autres points qui rendirent leur coopération pour ainsi dire nulle (2). Ce fut principalement aux mauvaises dispositions de

(1) Lettres de Heinsius à Guillaume III. — Wag., t. xvi.

(2) Lettres de Heinsius au roi Guillaume III, dans le courant de l'année 1691.

l'Évêque de Munster, que Guillaume attribue le danger dont Liége fut menacée, lorsque Boufflers vint l'assiéger après la conquête de Mons. « Voilà, » écrit-il à Heinsius, au moment où il envoie en toute hâte des troupes au secours de la place, « voilà déjà le résultat de ce qu'il a » plu à l'Évêque de Munster de retenir ses troupes ; si la » ville est perdue, il est seul cause du mal qui nous en » arrivera (4 juin 1691). »

Les Cours de Suède et de Danemark, appuyées des villes anséatiques, s'opposèrent aussi avec tant d'énergie à la prohibition du commerce des neutres avec la France, que les puissances maritimes, à moins de les avoir pour ennemies déclarées, furent obligées de se relâcher sur ce point ; des négociations entamées à Copenhague et à Stockholm, amenèrent une transaction avec les puissances maritimes, qui fut toute en faveur des Couronnes du Nord (1), dont la France fut la première à éprouver le bénéfice (2), et qui tourna au détriment du commerce des Anglais et des Hollandais, où tout négoce avec la France demeura interdit par des lois sévères. Cependant les négociants hollandais, peu accoutumés à subir d'aussi fortes entraves, murmurèrent, et l'on voit même par les lettres du conseiller pensionnaire Heinsius, qu'en dépit des ordonnances et des placards des États-Généraux sur la matière, la province de Zélande déclara, vers la fin de l'année 1691, qu'elle continuerait à importer les vins français dans ses ports (3).

(1) Correspondance de Heinsius. — Traité entre les Cours de Londres, de Copenhague et les États-Généraux, du 20-30 juin 1691.

(2) « On mande de Paris qu'il a été délivré des commissions à des vais- » seaux danois, pour aller aux îles de l'Amérique, qui ramèneront leur » chargement en France ; c'est une méthode qu'on a adoptée dans l'intérêt » du commerce, qui se fera par l'intermédiaire des neutres. » (Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 1er janvier 1692.)

(3) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 21 décembre 1691.



La Maison d'Autriche, qui, outre la couronne impériale, régnait en Autriche, en Bohême, en Hongrie, dans le Milanais, en Espagne, à Naples, en Sicile, dans les Pays-Bas et dans les deux Indes, eût suffi, à elle seule, pour dompter la France, si elle avait su mettre ordre à ses affaires; mais le désordre y allait toujours en croissant, principalement à la Cour de Madrid.

L'Empereur, plus occupé de sa guerre contre les Turcs que de ce qui se passait dans l'occident de l'Europe, fut vivement sollicité par les puissances maritimes de profiter des succès qu'il avait remportés sur les Turcs, dans la campagne de 1691, pour conclure une paix avantageuse avec la Porte, ce qui l'eût mis en état de remplir plus exactement ses engagements envers la Grande-Alliance. « J'ai répondu à l'Empereur, » dit le Roi de la Grande-Bretagne, dans une de ses lettres à Heinsius, « et j'ai » remis ma lettre au comte de Winditsgrats. Je l'ai prié » de ne rien épargner auprès de sa Cour, pour qu'elle ne » laisse pas échapper cette occasion si favorable de con- » clure sa paix avec la Porte. J'ai fait tenir le même lan- » gage à Vienne par milord Paget, et les États devraient » en faire autant par Heemskerk (3 juillet 1691). » Mais les remontrances du Roi de la Grande-Bretagne et des États ne furent pas écoutées, au grand déplaisir de Guillaume et de Heinsius; le premier s'explique, à cet égard, en ces termes : « Je suis vivement contrarié d'apprendre » que la paix avec les Turcs recule plus qu'elle n'avance; » si elle ne se fait dans le courant de l'hiver, la campagne » prochaine sera probablement encore plus désastreuse » que celle qui vient de finir (30 octobre — 10 novembre, » 3-13 novembre 1691). » Et Heinsius, en parlant du peu d'espoir qu'il conserve de voir la paix s'établir entre l'Empereur et la Porte, dit : « Les Français intriguent

» beaucoup à Constantinople, et l'argent qu'ils y ont en-
» voyé porte déjà ses fruits. » Puis, il ajoute : « Ceci forti-
» fiera immanquablement les Cours du Nord, le Hanovre
» et l'Évêque de Munster dans leurs desseins ; car la Suède,
» plus que jamais, persiste dans ses anciennes maximes.
» Elle envoie Lilienroth à La Haye et Oxenstiern à Lon-
» dres ; ce dernier est un homme à faire surveiller, et son
» prompt départ pour l'Angleterre me paraît être lié à la
» réunion du Parlement (6 novembre 1691). »

Tandis que la Maison impériale ne contribuait que faiblement au succès de la cause générale, le Roi d'Espagne était un allié bien plus incommode et bien plus onéreux, surtout pour les puissances maritimes. Sans elles, l'Espagne se serait abîmée sous le poids de sa propre faiblesse. A peine capable de défendre ses provinces d'Espagne, les domaines éloignés du centre de la monarchie étaient laissés dans un état d'abandon et de dénûment sans exemple dans l'histoire. Si les Pays-Bas offraient quelque résistance, ce n'était qu'à l'aide des secours de l'Angleterre et des États. Ces secours étaient de tout genre : argent, munitions de guerre, fourrages, canons, armes, chariots, tout y manquant (1), et plus que toute autre chose, la raison et les lumières ; car l'ignorance régnait à Madrid, et l'incapacité se traînait, pour la plupart du temps, à la suite des gouverneurs généraux dont le conseil d'Espagne gratifiait ses provinces et vice-royautés éloignées de la métropole. Ceux-ci, loin de montrer une déférence raisonnable pour ceux qui étaient les véritables soutiens de ces contrées, tranchaient en petits souverains, et rendaient presque toujours inutiles les efforts des puissances maritimes

(1) Dépêches de Heinsius au roi Guillaume III, année 1691 et commencement de l'année suivante.



pour conserver ces domaines au Roi d'Espagne. Gastanaga était gouverneur, à cette époque, des provinces flamandes et wallonnes, et son incurie désespérait Guillaume et la République.

A bout de tout et ne sachant comment faire pour maintenir sa domination chancelante dans ces provinces éloignées, le conseil d'Espagne, pour se tirer d'embarras, proposa, dit-on, à Guillaume, soit comme roi d'Angleterre, soit en sa qualité de capitaine général de l'Union, de se charger du gouvernement des Pays-Bas espagnols (1).

Depuis des siècles, ces belles contrées avaient été le théâtre où s'étaient vidées bien des querelles royales. Les rois de France et les ducs de Bourgogne s'en étaient disputé la possession au XV[e] siècle; la lutte y continua, dans le siècle suivant, entre la France et les princes de la Maison d'Autriche; le XVII[e] siècle enfin semblait être destiné à voir passer ces provinces sous la domination de la Maison de Bourbon. Mais si l'Espagne était hors d'état de disputer plus longtemps à Louis XIV cette nouvelle proie, l'Angleterre et la République étaient là pour en défendre l'indépendance, comme on est disposé à défendre un objet qui touche de près à l'existence, sans laquelle même toute vie politique devient impossible; car la France établie sur les rives de l'Escaut, c'en était fait de l'existence des Provinces-Unies; et Louis XIV, après qu'il aurait établi sa domination depuis Bayonne jusqu'au Texel, aurait possédé mille moyens d'attaquer avec avantage l'Angleterre. L'indépendance des provinces belges de la France était entrée depuis longtemps, comme un dogme sacramentel, dans le catéchisme politique du continent, et ce dogme devait subsister, à

(1) Wag., t. XVI, p. 162. — Smollett's *Hist. of England*.

moins qu'un immense bouleversement ne vînt détruire tous les rapports d'États à États établis depuis plus de trois siècles en Europe (1).

L'offre faite à Guillaume III par le cabinet de Madrid était une preuve évidente de détresse; c'était, pour ainsi dire, renoncer à la souveraineté de ces provinces, qui désormais auraient été regardées comme une annexe de la République ou de l'Angleterre. Quelque brillante que pût être la perspective attachée à la domination de ces riches contrées, qui n'attendaient qu'un gouvernement raisonnable pour sortir de l'état de langueur dans lequel elles étaient plongées, Guillaume ne se laissa pas éblouir; sa pénétration accoutumée ne l'abandonna pas dans cette circonstance; il comprit qu'il existait entre lui et les habitants de ces provinces un obstacle invincible, contre lequel tous ses soins, tous ses efforts viendraient probablement échouer : cet obstacle, c'était son culte. Un souverain ou un chef protestant convenait tout aussi peu dans les Pays-Bas, qu'un Roi catholique avait convenu à l'Angleterre. Guillaume avait d'ailleurs sous les yeux l'exemple de ses ancêtres. Son bisaïeul avait cru un instant pouvoir associer la gloire qu'il s'était déjà acquise, en procurant la liberté aux Provinces-Unies, à celle que pourraient lui procurer des efforts semblables en faveur de la Belgique révoltée contre l'Espagne; mais sa fortune menaça de faire naufrage contre cet écueil. Pendant plus de cinquante ans, Maurice et Frédéric-Henri avaient successivement porté de rudes coups à la

(1) Ce principe fut enfreint par le Directoire et par Napoléon, et ce fut une des principales causes qui arma l'Angleterre contre la France, depuis 1794 jusqu'en 1814. Il reçut une consécration solennelle après les événements de 1830, lorsque la Belgique cessa de faire partie du royaume des Pays-Bas, qui avait été formé en 1815 par la réunion, sous le même sceptre, des anciennes Provinces-Unies et des anciens Pays-Bas espagnols.



domination espagnole dans les Pays-Bas, et cependant la République n'avait pas cherché à étendre son territoire aux dépens de voisins réduits aux abois.

Il y avait au fond de tout cela quelque chose de prophétique, un avertissement solennel qui semblait indiquer qu'à l'époque où cette longue lutte cessa, la limite des deux pays était irrévocablement tracée, qu'il existait une ligne de démarcation intellectuelle et physique entre les Pays-Bas du nord et ceux du midi; mais, depuis la paix de Munster ou de Westphalie, il exista un fait matériel, la jalousie ardente des villes commerçantes de la Hollande. Cette jalousie avait fait interdire tout commerce à Anvers, dans la crainte que cette ville ne redevînt ce qu'elle avait été jadis : le centre des richesses des Pays-Bas; dans la crainte aussi que le commerce des Provinces-Unies, qui avait acquis un prodigieux développement pendant la guerre, n'émigrât d'Amsterdam ou de Rotterdam, après la paix, pour aller se fixer de nouveau sur les rives de l'Escaut.

Guillaume III comprit que son rôle devait se borner à défendre ces provinces par son épée, et que toute position vis-à-vis de ces peuples, autre que celle de défenseur, était de nature à exposer à un échec la haute réputation qu'il s'était acquise. Toutefois, Guillaume était convaincu que l'administration des gouverneurs généraux envoyés de Madrid compromettait l'avenir de ces contrées et la sûreté des pays voisins auxquels elles servaient de barrière contre la France. C'est pourquoi il usa de toute son influence auprès des Cours de Vienne et d'Espagne (1) pour les engager à remettre le gouvernement des Pays-Bas entre les mains d'un prince catholique, qui possédât assez de ressources par lui-même pour les administrer en

(1) Correspondance de Guillaume III avec Heinsius, année 1691.



souverain et non en administrateur rapace, qui ne cherche qu'une occasion de s'enrichir au milieu de la détresse universelle. Ces sages conseils furent adoptés par la Cour de Madrid, et Guillaume III sut faire tomber le choix sur l'Électeur de Bavière, jeune prince impatient de se faire un nom et d'acquérir de la renommée, et qui, par son alliance avec la Maison impériale, nourrissait l'espoir qu'à la mort de Charles II, il pourrait faire valoir ses droits à la couronne d'Espagne, et que ses prétentions seraient appuyées par Guillaume et les États-Généraux (1).

L'Électeur de Bavière ne vint prendre possession de son gouvernement qu'au commencement de l'année 1692; mais comme il importait à Guillaume et aux États-Généraux que son administration ne fût pas accompagnée des vices qui avaient rendu celle de ses prédécesseurs si préjudiciable aux alliés, on crut qu'il importait de l'entourer de toutes les lumières possibles au début de sa nouvelle carrière. Guillaume recommanda ce point à Heinsius; on lit, dans sa correspondance avec le conseiller pensionnaire, ce qui suit :

« Par une méchanceté de Gastanaga, je n'ai reçu » qu'aujourd'hui la lettre du Roi d'Espagne, par laquelle il » me notifie qu'il a conféré le gouvernement général des » Pays-Bas à l'Électeur de Bavière. Dieu veuille que cela » puisse avoir un bon résultat; mais il y a du pour et du

(1) Ceci n'était pas en contradiction avec l'article de la Grande-Alliance, par lequel on s'engageait à mettre l'Empereur ou ses héritiers en possession de la succession du Roi d'Espagne, si ce monarque venait à mourir sans enfant. L'Électeur de Bavière avait épousé une fille de l'empereur Léopold et de l'infante Marguerite-Thérèse, sœur cadette de Charles II, roi d'Espagne. Il ne pouvait entrer dans les vues des puissances maritimes de reconstruire au profit d'un *seul* prince de la Maison impériale d'Autriche la vaste monarchie de Charles-Quint; bien qu'elle n'eût pas offert le même danger qu'au XVI[e] siècle, l'équilibre de l'Europe n'en aurait pas moins été compromis.



» contre (22 décembre 1691 — 1er janvier 1692). » Et dans une autre lettre, le Roi dit : « Il est urgent que l'on » presse autant que possible la venue de l'Électeur de » Bavière. Je l'ai fait de mon côté, car sa présence est » indispensable dans les Pays-Bas. Il serait convenable » que M. de Dykveld fût chargé par les États d'aller au-» devant de lui à la frontière, pour le mettre au fait de » bien des choses ; personne ne peut le faire avec autant » d'impartialité que lui, car l'intérêt particulier étant le » guide des habitants du pays, ce jeune Monsieur sera fort » embarrassé qui croire et à quelles mesures s'arrêter » (12-22 janvier 1692). »

Les affaires du Piémont et de la haute Italie occupaient une place importante dans les combinaisons de Guillaume III pour abaisser la France. Il comprit que ce n'était que de ce côté que la France était vulnérable ; aussi salua-t-il comme une faveur spéciale de la Providence les fautes des ministres de Louis XIV, qui forcèrent le duc de Savoie à se jeter entre les bras des alliés.

Louis XIV, en envoyant une armée en Savoie, avait publié un manifeste (1690) dans lequel il énumérait les griefs qu'il avait contre le duc de Savoie, l'accusant d'entretenir une correspondance suivie avec Guillaume III, de soutenir les *barbets* révoltés de la vallée de Saint-Martin, afin de se servir d'eux dans l'invasion projetée du Dauphiné, de concert avec les troupes de l'Empereur et de l'Espagne. Louis XIV déclarait qu'informé des engagements que le duc de Savoie avait pris avec ses ennemis, il était résolu de lui faire ressentir les effets de son mécontentement, « s'il ne lui envoyait toutes ses troupes et » ne lui remettait des places qui pussent assurer Sa Majesté » qu'il n'entreprendrait rien contre ses intérêts, en faveur » de ses ennemis. » Louis XIV demandait, en conséquence,

Verrue et la citadelle de Turin, pour y mettre garnison française jusqu'à la paix générale. Le duc de Savoie n'ayant pas accepté ces propositions, Louis XIV envoya le maréchal de Catinat à la tête d'une armée en Piémont. L'armée piémontaise fut défaite à Staffarde le 18 août 1690, et, l'année suivante, toute la Savoie, ainsi que Villefranche, Montalbant et Nice, tombèrent sous la domination des Français (1).

Tous les soins des puissances maritimes furent donc dirigés à faire concentrer dans le Milanais et le Piémont des forces considérables pour menacer la France d'une invasion dans le Dauphiné ou la Provence. Cette armée devait être formée par l'Empereur, le duc de Savoie et par l'Électeur de Bavière ; mais les frais occasionnés par cette diversion, dépassant de beaucoup les moyens de l'Empereur, du Roi d'Espagne, comme souverain du Milanais, et du duc de Savoie, ces princes eurent recours aux libéralités des puissances maritimes, qui se montrèrent disposées à les assister d'un subside, dans l'espoir de faciliter l'exécution d'un projet qui, s'il avait été aussi habilement exécuté que sagement conçu, aurait eu les résultats les plus satisfaisants (2). Les armées devaient être prêtes à agir au commencement de la campagne, mais elles n'y étaient pas encore arrivées au mois de juin, ce qui donna le temps à Catinat de se rendre maître de la plus grande partie des États du duc de Savoie.

Ces lenteurs, si funestes à la cause des alliés, et résultant

(1) Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 130.

(2) Wag., t. XVI, p. 158. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 288.

Les États et le Roi de la Grande-Bretagne s'engagèrent, par un traité, à fournir pendant la durée de la guerre un subside de 20,000 couronnes par mois au duc de Savoie.

du manque d'accord qui existait parmi eux, se trouvent expliquées dans la correspondance de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire : nous n'en citerons que les passages suivants pour donner une idée de l'importance que ce monarque attachait aux opérations de la guerre dans la haute Italie, et des nombreuses contrariétés par lesquelles ses projets étaient sans cesse déconcertés.

« La lenteur de la marche des Impériaux et des Bava- » rois vers le Piémont est désolante, et je crains qu'ils » n'y arrivent trop tard. Les difficultés que l'Électeur de » Bavière suscite sont incompréhensibles, et son refus de » faire marcher ses troupes, à moins que celles de Bran- » debourg et de Hesse n'aillent du côté du Haut-Rhin, est » sans motifs, attendu que l'ennemi étant fort inférieur en » nombre sur ce point, la présence des troupes saxonnes y » suffit. J'espère donc que l'Électeur de Bavière ne s'op- » posera plus à la marche de ses troupes et qu'elles » seront déjà en route (22 mai—1er juin 1691). »

« C'est une chose fort affligeante que la lenteur de la » marche des troupes destinées pour le Piémont. J'appré- » hende que, bien certainement, elles y arrivent trop » tard, et que par conséquent notre argent soit perdu. » Je juge cependant que, si l'on peut trouver des lettres » de crédit, il faut les envoyer à Caraffa (1) ; mais il doit » être bien expliqué qu'on ne consentira à aucun paye- » ment, aussi longtemps que les troupes ne seront pas » arrivées en Piémont (7 juin 1691). »

Après la fin de la campagne en Italie, Guillaume écrit de Kensington ce qui suit : « La situation des affaires » dans le Piémont ne me plaît pas; les divisions qui y » règnent sont déplorables; la marche rétrograde de la

(1) Général auquel avait été confié le commandement des troupes impériales.



» cavalerie bavaroise est une perte qui n'est pas à répa-
» rer, et je m'attends que l'Électeur ne tardera pas à
» donner à son infanterie l'ordre de la suivre. Je ne
» vois pas de possibilité de remédier à une chose aussi
» fâcheuse.

» J'espère que le président La Tour (1) ne tardera pas
» à arriver ici, et que, d'avance, on prendra toutes les
» mesures nécessaires pour agir avec vigueur de ce côté-là
» pendant la campagne prochaine ; car c'est le point vul-
» nérable de la France (3-13 novembre 1691). »

Alexandre VIII mourut dans le courant de l'été de 1691, après avoir occupé le trône pontifical pendant peu de mois seulement. La vacance du Saint-Siége étant survenue au milieu des conquêtes des Français dans le Piémont, le conclave fut embarrassé sur le choix de celui qu'on placerait sur le trône de saint Pierre, ne sachant s'il fallait favoriser la faction française ou les intérêts autrichiens. Mais aussitôt que le prince Eugène eut arrêté les progrès de Catinat dans le Piémont, le conclave se rassura et proclama le cardinal Pignatelli, Napolitain, qui fut élu Pape sous le nom d'Innocent XII. Le nouveau Pape voulut signaler son avénement par une démarche de paix et de charité ; en conséquence, il se disposa à envoyer dans toutes les Cours de la catholicité pour les engager à mettre un terme à la guerre qui désolait l'Europe. Ce projet inspira de si vives inquiétudes au Roi de la Grande-Bretagne, qu'il s'occupa, de son côté, à en atténuer l'effet. « Je suis très-affligé, » dit-il à Heinsius, « des intentions que le Pape a manifestées, et
» cette démarche ne peut avoir que des conséquences
» funestes. Je ne vois pas comment il serait possible de
» la prévenir, de notre côté du moins. Si la chose est pra-

(1) Envoyé du duc de Savoie près des puissances maritimes.

» ticable, cela ne pourra se faire que par la Maison d'Au-» triche. C'est un point dont il faut s'occuper (5-15 jan-» vier 1692). »

VII. Le roi Guillaume III, après son retour de l'armée, demeura quelque temps à La Haye, pour régler les opérations de la campagne suivante, et s'embarqua ensuite pour l'Angleterre, où il arriva vers la fin du mois d'octobre.

La guerre n'ayant pas encore épuisé les finances dans la République, les États consentirent, sans beaucoup d'opposition, à accorder les subsides ordinaires et extraordinaires que le conseil d'État pétitionna pour les frais de la guerre continentale et maritime (1).

A peu près vers la même époque, le Parlement s'assembla en Angleterre. Le Roi, dans son discours, insista sur la nécessité de mettre en mer une puissante flotte, et d'entretenir une armée considérable, tant pour attaquer l'ennemi au dehors, que pour mettre le royaume à l'abri de toute insulte et de toute invasion; il ajouta que de nouveaux efforts pourraient seuls les mettre en état d'accomplir ce double objet (2). Les deux Chambres présentèrent chacune au monarque une adresse de félicitations sur son retour en Angleterre, et sur la réduction de l'Irlande; elles promirent de l'aider de tous leurs moyens à poursuivre la guerre contre la France. Le général Ginckel, revenu en Angleterre, reçut les remercîments solennels des Communes pour ses grands services en Irlande, et

(1) Lettres de Heinsius, novembre et décembre 1691.

Tout ce qui était relatif au matériel du département de la guerre, était du ressort du conseil d'Etat de la République. Le personnel était sous la direction du capitaine général.

(2) King William's speech to both Houses. Third session of the second parliament, 22 oct.—2 nov. 1691. (*The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 390.)

le Roi lui en témoigna sa reconnaissance en le créant pair avec le titre de comte d'Athlone.

Les Communes votèrent trois millions quatre cent onze mille six cent soixante-quinze livres sterling pour le service de terre et de mer de l'année suivante (1); mais on différa de déterminer sur quels fonds serait imputée cette dépense, et ce retard fut causé en partie par la mauvaise humeur de l'opposition, en partie par des affaires qui vinrent détourner l'attention des Communes (2).

Ces lenteurs affligèrent le roi Guillaume, car elles pouvaient compromettre les intérêts du continent. Bien que ce prince dût être accoutumé aux lenteurs inévitables des assemblées délibérantes, et qu'il eût fait à cet égard un pénible et rude apprentissage dans la République, c'est une chose curieuse que de le suivre dans sa correspondance toutes les fois qu'il s'agit de questions parlementaires. Cet homme, si calme, sort alors de son naturel habituel; une irritation fiévreuse semble s'emparer de lui; le Parlement est à ses yeux une chose indispensable, il a la conviction qu'il ne peut rien faire sans lui, et cependant le Parlement l'impatiente; il le considère parfois comme un obstacle; sa mauvaise humeur s'exhale contre cette assemblée par des épigrammes. C'est parce que Guillaume III est convaincu qu'un roi d'Angleterre ne peut rien faire sans cette assemblée, qu'il murmure, qu'il se fâche contre elle. Charles II et Jacques II jugeaient que le Parlement ne valait pas la peine de se mettre en colère contre lui; ils s'arrangeaient de manière à s'en passer, mais aussi ils se perdirent.

« La Chambre basse, » écrit Guillaume III à Heinsius,

(1) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 390.
(2) Smollett's *Hist. of England*.



« vota aujourd'hui qu'elle me donnerait des subsides de » manière à me mettre en état de faire une guerre vi» goureuse à la France. Les dispositions y semblent » passablement bonnes; mais on ne peut s'y fier aussi » longtemps que l'affaire ne sera pas terminée (6-16 no» vembre 1691). »

« Les affaires ne vont pas dans le Parlement comme je » pourrais le souhaiter; la tactique est aujourd'hui de » faire traîner l'affaire en longueur, ce qui est ruineux » (10-20 novembre 1691). »

« Les affaires dans le Parlement prennent une meil» leure tournure. Je sens renaître mon courage. Nous » avons affaire à des hommes bizarres. Cela peut mieux » s'exprimer que se décrire (20-30 novembre 1691). »

« La lenteur des délibérations du Parlement me fait » perdre l'espoir que tout sera terminé avant Noël, ce qui » me désole (29 novembre—7 décembre 1691). »

La fixation des fonds qui devaient fournir le revenu accordé à Guillaume III, vint enfin tirer ce prince d'embarras. Le 24 février 1692, le Roi ferma la session par un discours de peu d'étendue. Il remerciait le Parlement des marques d'affection qu'il lui avait données en lui accordant des subsides considérables, et lui annonçait son dessein de se rendre bientôt sur le continent. Mais, malgré cette apparence de cordialité et de complaisance à l'égard de Guillaume, un esprit de mécontentement s'était insinué dans les deux Chambres et se trouvait être partagé par une partie de la nation; car l'Angleterre était labourée en tous sens par des hommes qui, bien qu'ils partissent d'un point de départ tout à fait opposé, se rencontrèrent sur le terrain des désappointements politiques, ce qui les porta à confondre momentanément leurs vieilles haines et leurs récentes rancunes.

VIII. Le changement de dynastie fut pour l'Angleterre, en 1688, une conquête politique dans laquelle elle trouva la gloire et le génie personnifiés dans Guillaume d'Orange.

Cependant, l'Angleterre n'y trouva point le repos auquel elle aspirait ; pourquoi ? parce qu'un changement de dynastie est une révolution, et une révolution de l'espèce la plus dangereuse, en ce que, blessant plus vivement que toute autre révolution, les opinions, les sympathies, les préjugés, les croyances politique et religieuse d'une classe nombreuse de la société, elle laisse après elle des traces qui sont les plus longues et les plus difficiles à s'effacer entièrement.

Longtemps même après que Guillaume eut disparu de la scène politique, la contre-révolution s'agita sur la tombe, où dormaient en paix les restes du grand homme qui avait attaché son nom à cette *glorieuse* révolution.

La contre-révolution emprunta mille masques ; elle s'évertua de mille manières différentes à déguiser son impuissance ; elle s'adressa indistinctement à tous les partis ; amis ou ennemis, elle caressa tout le monde, dans l'espoir de fasciner les esprits, et dans la ferme persuasion que, malgré toute l'impopularité attachée à son nom, elle finirait par trouver tôt ou tard le côté vulnérable du peuple anglais, et qu'une fois son ennemi blessé au défaut de la cuirasse, elle saurait envenimer la plaie au point de la rendre incurable et mortelle.

Plusieurs circonstances réunies entretinrent la dynastie déchue dans l'illusion que la sentence de proscription qui pesait sur elle, n'était point irrévocable ; car une famille de rois se résout difficilement à convenir qu'elle a perdu à tout jamais l'espoir de remonter sur le trône, quand



elle en est tombée. Mais si ces illusions se prolongèrent bien au-delà du terme qu'une apparence de raison leur avait assigné, elles durent être d'autant plus ardentes dans les premiers temps qui suivirent l'exil, parce que, outre les humiliations et les douleurs, compagnes inséparables du proscrit, il devient encore esclave des folles espérances qui embellissent et charment les ennuis sur la terre étrangère. A travers ce prisme trompeur, l'exilé est exposé à recevoir mille impressions, d'autant plus fausses, que l'éloignement le condamne à ne voir et à ne juger que par les yeux et par l'esprit de ceux qui se sont constitués les défenseurs de sa cause; et cette cause, fût-elle juste en elle-même, a toujours contre elle la prévention d'être la plus faible, parce qu'elle a succombé une première fois.

La contre-révolution se mit à l'œuvre peu de mois après que Guillaume eut consolidé, par son épée, la possession d'un trône, dont on avait cru qu'il serait facile de le chasser les armes à la main. Là où la guerre venait d'échouer, on crut que la trahison aurait un succès plus heureux.

1688 avait vu la réunion nationale des Whigs et des Tories contre le pouvoir arbitraire de Jacques II; 1691 et les années suivantes en offrirent la parodie, si l'on peut s'exprimer ainsi, contre le gouvernement de Guillaume.

En 1688, on était allé chercher le mot d'ordre à La Haye; en 1691 et dans les quatre ou cinq années suivantes, on alla le prendre à Saint-Germain.

En 1688, il n'était question que de griefs nationaux; en 1691 et dans les années suivantes, il n'y eut que des amours-propres et des intérêts personnels qui furent mis en jeu.

Plusieurs de ceux qui s'étaient acquis quelque répu-



tation en 1688, se couvrirent d'opprobre en 1691 et dans les années suivantes, parce que 1688 fut le résultat d'une conviction profonde, et que 1691 ne fut qu'une misérable combinaison à la fois égoïste et anti-nationale, que l'Angleterre vit avec autant de mépris que de dégoût.

IX. La force des partis ne consiste que dans leur unité; un parti est toujours uni quand il sait le but vers lequel il marche. Ainsi, sous les règnes de Charles II et de Jacques II, les Tories et les Whigs furent constamment forts comme partis ; ceux-ci combattaient pour les libertés et les priviléges de l'Angleterre, ceux-là pour l'extension de la prérogative royale aux dépens des libertés de la nation.

Il arriva cependant un moment, sous Jacques II, où Whigs et Tories se réunirent contre la Couronne, et la suite inévitable de cette réunion des partis rivaux, qui formait la nation tout entière, fut la chute du monarque. Jacques II tombé, aussitôt les partis se retrouvent en présence l'un de l'autre.

Les Whigs rentrent dans leur camp comme un seul homme; mais les Tories ne rentrèrent dans le leur que comme une armée qui vient d'essuyer une défaite, et qui, n'ayant plus de général, marche en différents corps, chacun sous une bannière séparée.

Les Tories se fractionnèrent alors en Tories reconnaissant plus ou moins la révolution de 1688 et la royauté de Guillaume, et en Tories jacobites qui demeurèrent fidèles à la famille exilée : le haut clergé anglican, fidèle à ses anciennes traditions, se divisa aussi en prélats épiscopaux assermentés et non assermentés. Les Tories, enfin, à force de se subdiviser entre eux, cessèrent en réalité de former un parti, car ils n'offraient plus rien d'homogène, rien de saisissable.

A la vue de cette dislocation de leurs adversaires, les Whigs sentirent grandir leur importance; ils visèrent à peser de tout leur poids dans les conseils de la Couronne, et l'équilibre des partis étant détruit par le manque d'unité des Tories, la Couronne se vit menacée à son tour de recevoir la loi du seul parti qui existât encore.

C'était là un danger véritable, car un parti sans rival, sans contre-poids, devient bientôt un tyran, et la Couronne n'eût pas tardé à éprouver les conséquences de son insolente tyrannie.

Pour conserver ses allures libres dans un gouvernement constitutionnel, la Couronne doit veiller sans cesse, afin de se trouver dans une position à pouvoir passer d'un parti à l'autre; pour que, si elle éprouve de la violence, de la tyrannie de l'un, elle puisse vaincre cette opposition en recherchant l'appui du parti contraire.

La Couronne sentit donc l'impérieuse nécessité de reconstruire au plus tôt le parti tory, dans le but de l'opposer aux Whigs, pour que ceux-ci continuassent *à ne rester qu'un parti*, et pour les maintenir dans des bornes hors desquelles toute espèce de pondération gouvernementale serait devenue impossible.

Les premiers temps du règne de Guillaume III furent donc consacrés à travailler à cette reconstruction indispensable du parti tory. Ce fut là la cause des ménagements que la Cour employa à leur égard; elle espérait ramener peu à peu les diverses fractions de ce parti à se réunir, pour marcher de nouveau en phalange serrée, comme par le passé. Guillaume n'ignorait pas qu'il aurait toujours des adversaires dans les Tories; mais il importait à son gouvernement que ses adversaires fussent

unis et non divisés, qu'ils fussent forts et point faibles; enfin, il lui importait qu'il y eût, comme par le passé, deux partis rivaux en Angleterre, pour que la Couronne pût rester libre et indépendante en présence de tous les deux; car ce prince, grandi au milieu des factions en Hollande, savait mieux que tout autre, qu'autre chose est de gouverner à l'aide d'un parti ou à l'aide d'une faction. Un parti, on le quitte librement quand on juge utile et nécessaire de s'adjoindre au parti opposé; tandis qu'un gouvernement qui est établi sur le triomphe d'une faction, n'a pas de choix, pas de libre arbitre; il doit marcher avec cette faction, vaincre ou périr avec elle; hors d'elle, point de salut. Telle était, à la vérité, la position de la Maison d'Orange dans les Provinces-Unies; la force des circonstances l'avait faite ainsi; c'était un héritage que Guillaume avait reçu de ses pères, et qu'il devait transmettre à son tour à ses héritiers avec tous ses nombreux embarras.

Mais il ne pouvait entrer dans l'esprit de Guillaume de vouloir gouverner l'Angleterre à l'aide d'une faction; d'ailleurs, l'eût-il voulu, la seule faction sur laquelle il aurait pu s'appuyer, était la faction des Whigs. Or, ceux-ci professaient des opinions entièrement opposées à celles du parti d'Orange en Hollande, et la Couronne, en s'appuyant uniquement sur les Whigs, se serait trouvée dans la même position qu'un stathouder en Hollande qui eût été assez insensé pour chercher son appui auprès des hommes du parti de Witt.

La reconstruction du parti tory fut donc un acte de haute politique monarchique de la part de Guillaume III. Cependant, ses tentatives, à cet égard, n'obtinrent qu'un succès assez incertain. Beaucoup de Tories persistèrent à refuser leur concours à ce qu'ils appelaient l'usurpa-

tion ; la fraction tory-jacobite demeura inébranlable et repoussa toute espèce de transaction.

D'un autre côté, les Whigs furent blessés des avances que le gouvernement faisait à leurs adversaires. Ils accusèrent Guillaume d'ingratitude ; lui adressèrent des reproches, des menaces même (1) ; mais ce monarque n'en persista pas moins à ne pas vouloir se livrer pieds et poings liés aux Whigs, dont il disait dans ses épanchements confidentiels : « Ils ont peur de me perdre avant » qu'ils aient fait de moi ce qu'ils veulent (2) ; » parce qu'avant tout, il prétendait conserver l'indépendance de sa couronne.

C'est à la suite de tout ceci qu'il se forma en Angleterre un troisième parti, dans lequel vinrent se confondre les Whigs mécontents du gouvernement de Guillaume III et les jacobites. On ne pouvait guère attendre rien de bien raisonnable d'une alliance composée d'éléments aussi hétérogènes ; aussi, faute de mieux, se mirent-ils à conspirer avec la Cour de Saint-Germain, pour renverser le trône de Guillaume III. Nous reviendrons plus tard aux négociations de ces enfants perdus des deux partis avec le Roi déchu. Il suffit, pour le moment, d'avoir signalé l'existence de ce complot, et d'avoir indiqué comment il se forma, par suite des efforts bien entendus de la Couronne, pour conserver à l'Angleterre le bénéfice de deux partis rivaux, plutôt que de se sou-

(1) Anonymous letter to King William believed to be writen by M., afterwards duke of Warthon, 25 décembre 1689. (Dalrymple, *App.*)

On y remarque les passages suivants : « It was expected by all men » when you took the Government upon you, that you would have settled » it both with wisdom and vigor, that you would have made yourself » safe from your foes, and put all powers into the hands of your friends.....

» ..... Certainly, sir, you are the first King set up by power, that ever » sought to be supported by his enemies. »

(2) Lettre de Guillaume au comte de Portland, du 10-20 janvier 1690.



mettre, après la révolution, aux exigences d'un seul. La force relative du parti whig s'était considérablement augmentée par l'affaiblissement de ses adversaires, et il ne se montrait que trop disposé à en profiter pour s'ériger en faction qui visait à dicter des lois à la Couronne.



CHAPITRE TREIZIÈME.

GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

I. Préparatifs pour la campagne de 1692 par les Français et les alliés. — Tableau de la Grande-Alliance d'après la correspondance de Guillaume III et de Heinsius (janvier à avril 1692).

II. Préparatifs pour une descente en Angleterre. — Manifeste du roi Jacques (1692).

III. Conspiration des jacobites en Angleterre. — Précautions prises par la Reine pour la défense du royaume (1692).

IV. Défaite de la flotte française au cap La Hogue (du 29 mai au 2 juin 1692).

V. Les Français ouvrent la campagne dans les Pays-Bas par la prise de Namur.

VI. Campagne sur le Rhin, en Savoie, en Espagne et en Hongrie (1692).

VII. La Grande-Alliance après la campagne de 1692, d'après la correspondance de Guillaume III.

GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

I. Les préparatifs pour la campagne qui allait s'ouvrir furent formidables, tant du côté de la France que de celui des puissances maritimes.

Louis XIV se proposait de pousser la guerre avec une grande vigueur dans les Pays-Bas, et l'armée destinée à y agir, sous le commandement du maréchal de Luxembourg, devait être portée à plus de cent mille hommes.

La Cour de Versailles se décida aussi à faire un nouvel effort en faveur du roi Jacques; celui-ci recevait, à cette époque, mille assurances pompeuses des jacobites et des Whigs mécontents du gouvernement de Guillaume III. La princesse de Danemark elle-même, qui, depuis quelque temps, était brouillée avec sa sœur et son beau-frère, écrivit une lettre soumise à son père, dans laquelle elle implorait son pardon pour sa conduite passée. Jacques, en recevant toutes ces protestations d'attachement, se crut à la veille de remonter sur son trône; c'était une véritable jubilation à la petite Cour de Saint-Germain, qui fut encore augmentée par la grossesse de la Reine, événement qui semblait venir fort à propos pour démentir les bruits calomnieux qu'on avait répandus,

dans le temps, sur la naissance supposée du prince de Galles.

Jacques ne cessait de répéter à Louis XIV que le mécontentement contre le gouvernement de l'usurpateur était arrivé à son comble en Angleterre ; que, de toutes parts, il recevait des encouragements de se présenter dans le royaume, où son arrivée serait bénie par de fidèles sujets qui l'attendaient comme leur libérateur (1). Il parvint à enflammer le zèle du monarque, et le peuple français fut condamné à payer de sa personne et de sa bourse les illusions chimériques qui s'emparèrent de l'esprit des deux Rois.

Une descente en Angleterre fut arrêtée. La flotte française fut portée au grand complet pour pouvoir tenir tête à la flotte combinée des puissances maritimes, tandis qu'un corps d'armée, destiné à passer en Angleterre, eut ordre de se réunir sur les côtes de la Normandie et d'y attendre le moment favorable d'opérer la descente qu'on méditait.

Ces immenses préparatifs, dirigés contre les Pays-Bas et l'Angleterre empêchèrent Louis XIV de donner un grand développement aux opérations militaires du côté de la Savoie, du Piémont et du Haut-Rhin.

On peut juger des ressources que possédait la France en voyant qu'outre une flotte formidable, Louis XIV avait, à l'ouverture de la campagne de 1692, cinq armées sur pied : celle de Normandie, sous les ordres de Bellefonds ; celle qui devait agir contre les Pays-Bas, com-

(1) Macpherson's *Original papers*, volume I, *ad an.* 1691 et 1692. — Mémoire à Louis XIV, en 1691. — *Ibid.* délivré en décembre 1691 ou janvier 1692.— Plan d'une descente en Angleterre.— Mémoire à Louis XIV, du 27 janvier 1692. — Négociations de Jacques II à Rome, 1692.— Propositions relatives à l'Écosse, mars 1692. — Projets de lettres au Parlement anglais.



mandée par le maréchal de Luxembourg; celle qui devait tenir tête aux alliés sur le Rhin, confiée au comte de Lorges; l'armée du maréchal de Catinat, en Savoie, et celle sous les ordres du maréchal de Noailles, sur les frontières d'Espagne.

Les sommes que cette campagne a dû coûter à la France sont immenses, et déjà le royaume commençait à se ressentir du poids intolérable d'une guerre aussi coûteuse, et qui, bien qu'en général elle fût dirigée avec habileté, et presque constamment avec bonheur, n'en laissait pas moins d'être un abîme sans fond pour l'État, où des trésors allaient s'engloutir annuellement; car on prétend que les frais de la campagne de 1691 seule, avaient rompu l'équilibre entre les revenus et les dépenses, et que celles-ci avaient dépassé de près de quatre-vingts millions les premières (1).

Les préparatifs, du côté des alliés, n'étaient pas moins grands; mais ils étaient exposés à mille entraves qui en arrêtaient souvent le cours et empêchaient de prendre à temps les mesures les plus indispensables. La guerre, qui était un fardeau pour tous, le devint principalement pour les puissances maritimes, car, outre leurs propres armements par terre et par mer, elles eurent encore à satisfaire aux nombreuses exigences d'alliés éhontés, qui prétendaient se décharger sur elles d'une partie des frais qui retombaient à leur charge. Soit impuissance réelle, soit mauvaise volonté de la plupart des cabinets, on ne peut lire sans surprise l'effronterie avec laquelle ils venaient rançonner les puissances maritimes, en leur demandant des secours d'argent, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Toutes les Cours, sans exception, adoptèrent ce système, qui avait de plus l'inconvénient d'être appuyé

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 25 janvier 1692.



par des menaces. Les uns se disaient à la veille de se retirer de la Grande-Alliance, soit pour se ranger du côté du tiers-parti, soit pour entrer en négociation avec l'ennemi commun, la France. Parmi ceux-là, il y en avait qui voulaient faire acheter leur coopération par l'agrandissement de leur Maison, tel que le duc de Hanovre, qui visait à la dignité électorale. Les plus modérés déclaraient que, sans des secours pécuniaires, ils ne pourraient continuer une guerre offensive et qu'ils se verraient obligés à ne plus agir que défensivement. Tel était le langage de l'Empereur, et son cabinet agissait en conséquence. « Le rappel des troupes impériales du Piémont, » dit Guillaume à Heinsius, « serait un grand malheur; » on doit chercher à le prévenir, mais je ne puis rien y » faire pour l'empêcher; car, si j'en parle, je serai immé» diatement tourmenté pour un nouveau subside, qu'il » m'est de toute impossibilité d'accorder : ceci me met » dans un furieux embarras, car c'est une question très» importante, et le Piémont est le seul point d'où l'on » puisse mettre la France à la raison (28 octobre— » 8 novembre 1691). »

Il est évident que la plupart de ces cabinets spéculaient sur l'ardeur de Guillaume à réduire le pouvoir de la France; ces augustes mendiants étaient parfois assez rudement reçus et menés par lui; il se révoltait à la vue de ces attaques incessantes à la libéralité, très-grande d'ailleurs, de l'Angleterre et des États-Généraux. Mais, en général, ce premier moment de mauvaise humeur passé, la crainte de voir dissoudre la Grande-Alliance reprenait le dessus, et son désir de voir pousser la guerre avec vigueur le faisait fléchir devant ces exactions. Ceci entraîna son gouvernement et la République dans un système ruineux, celui des subsides, qui, bien souvent encore, manquait

son but et ne servait qu'à gratifier la cupidité des ministres et des généraux, sans que la cause générale en reçût le moindre avantage.

La correspondance de Guillaume III, pendant les premiers mois de l'année 1692, offre un tableau animé de la Grande-Alliance, dont le centre d'action était toujours au congrès de La Haye. Cette correspondance fait parfaitement connaître la situation des affaires en Europe, peu de temps avant l'ouverture de la campagne de 1692; elle montre aussi combien les préparatifs de la guerre qui se faisait contre la France étaient soumis aux caprices des uns, au mauvais vouloir des autres, à l'impuissance réelle ou feinte de tous. On y voit encore que, dans la République même, la province de Hollande seule marchait d'un pas ferme et assuré, et que des plaintes fondées s'y élevaient contre celles des autres provinces qui négligeaient de fournir leurs contingents, soit pour la guerre continentale, soit pour l'équipement des forces navales de l'État (1). Des extraits de la correspondance de Guillaume III mettront à même de faire juger ce qu'était la Grande-Alliance, à cette époque, et ce qu'il fallut d'art, de prudence, de ménagements et de sacrifices pour maintenir uni ce qui, déjà alors, tendait si visiblement à se dissoudre.

Un fait de nature à frapper, à l'époque actuelle, où la décision des questions de haute politique est devenue, peut-être trop exclusivement, à certains égards, le privilége des grandes puissances du continent, c'est la part que les souverains du troisième et dernier rang, en

(1) Lettres de Heinsius à Guillaume III, année 1692.

On y lit entre autres le passage suivant : « Les provinces de Zélande, de » Frise et de Groningue, indépendamment de ce qu'elles ont été obligées » de payer chez elles pour les frais de la guerre, n'ont pas versé un sou au » trésor de la généralité (11 janvier 1692). »

Europe, avaient alors aux affaires générales. Ceci était le résultat inévitable de la faiblesse de la Constitution de l'Empire ; elle facilitait à tous les princes, faisant partie de cette vaste confédération, la possibilité de se poser, à l'égard de la Grande-Alliance, comme des souverains entièrement indépendants, bien qu'un traité solennel les eût tous compris dans l'Alliance comme parties intégrantes du Saint-Empire.

« J'ai prié au congrès, » dit Hensius à Guillaume III, « et tous les ministres qui y sont accrédités, d'engager » leurs souverains respectifs à tout préparer pour que la » campagne puisse s'ouvrir de bonne heure. J'ai insisté » particulièrement auprès du comte de Winditsgrats pour » qu'il ait à ranimer le zèle de Sa Majesté Impériale et de » ses ministres, afin que l'on puisse agir avec vigueur » dans la prochaine campagne, et qu'on ne revienne plus » dans cette Cour au projet de n'agir que défensivement. » J'y ai ajouté que, si un semblable dessein venait à être » su des autres princes, cela ne pourrait servir qu'à refroi- » dir leur zèle, et que l'Électeur de Saxe refuserait d'en- » voyer ses troupes et de servir en personne. Il a reconnu » que c'était parfaitement vrai.

» La perte de Montmélian est considérable, et je » crains qu'elle ne fortifie l'Empereur et Caraffa dans leur » première opinion.

» Le comte de Winditsgrats m'a de nouveau parlé de » ses appréhensions ; il désire que Votre Majesté et les » États se réunissent pour persuader à la Cour d'Espagne » de faire les remises d'argent nécessaires, afin que la » nomination du nouveau gouverneur général des Pays- » Bas soit appuyée d'un effort décisif de ce côté-là. Il est » à craindre que, si les Espagnols adoptent les maximes » que le comte de Lobcowitz leur attribue, ils cherche-

» ront à faire supporter tout le poids de la guerre à l'Élec-
» teur de Bavière, et que, d'un autre côté, ils voudront
» borner son autorité le plus possible dans ces provinces,
» ce qui, immanquablement, produira le plus mauvais
» effet (4 janvier 1692). »

« J'ai conféré avec le comte de Winditsgrats, » écrit encore Heinsius, « au sujet de la guerre offensive dans le
» Piémont; il m'a répondu qu'il partageait mon opinion,
» qu'il avait écrit dans ce sens à sa Cour et continuerait à
» le faire. Il àpprouve le projet de charger milord Paget,
» au nom de Votre Majesté, et M. de Heemskerk au nom
» des États, de faire de nouvelles instances à cet égard à
» Vienne. Il me témoigna beaucoup de zèle, mais aussi
» quelques craintes des obstacles qu'on pourrait y ren-
» contrer, d'abord dans la diversité des sentiments qui
» règnent à cette Cour, puis dans la personne même de
» Caraffa; attendu que l'Électeur de Bavière a déjà retiré
» sa cavalerie du Piémont, il craint aussi qu'il n'en retire
» son infanterie, parce qu'il était chargé du gouverne-
» ment général des Pays-Bas espagnols, et que le bruit
» courait qu'il s'était engagé envers la Cour d'Espagne
» à entretenir un corps de troupes considérable dans les
» Pays-Bas.

» A tout ceci vient se joindre encore la politique actuelle
» de la Cour de Rome (1). Elle veut non-seulement éloi-
» gner le théâtre de la guerre de l'Italie, mais elle se
» déclare ouvertement en faveur d'une paix avec la France.
» Ceci est un point de la plus haute importance, non-
» seulement à l'égard du Piémont, mais bien plus encore
» dans l'intérêt des alliés et de la cause générale; car

(1) Le nouveau Pape, Innocent XII, s'était rapproché de la France depuis que cette Cour s'était montrée disposée à se relâcher de ses prétentions.

» ceux qui parlent, à Vienne, de se borner à n'agir que
» défensivement en Piémont, peuvent, à bon droit, être
» considérés comme fauteurs des vues pacifiques de la
» Cour de Rome. On devra agir avec toute la vigilance
» possible pour parer ce coup ; le comte de Winditsgrats
» m'a promis de le faire, et, de mon côté, je chargerai
» M. Heemskerk d'y veiller ; car il est essentiel que cela
» se fasse avant l'arrivée du nonce porteur des recomman-
» dations pacifiques du Pape. En ce qui regarde la per-
» sonne de Caraffa, c'est une question très-délicate ; il n'y
» aurait que l'Empereur en personne qui pourrait y remé-
» dier. Quant au troisième point concernant l'Électeur de
» Bavière, il est indispensable que l'on sorte, sans perdre
» de temps, de toute incertitude à cet égard, en se con-
» certant avec lui, tant au sujet de l'acceptation de son
» gouvernement, que relativement aux opérations de la
» campagne, tant en Italie qu'en Allemagne, et dans les
» Pays-Bas espagnols. Il faudra de toute nécessité détruire,
» à la Cour de Madrid, l'opinion erronée que ces provinces
» pourront, à l'avenir, être défendues et délivrées par
» l'Électeur, sans l'assistance de l'Espagne.

» M. de Heeckeren m'écrit que l'entrevue entre les Élec-
» teurs de Brandebourg et de Saxe pourrait bien avoir
» pour but de renouveler d'anciens traités, et que le duc
» de Hanovre se rendra probablement à Leipsick, ce qui
» serait de mauvais augure et dénoterait que la faction
» française, à la Cour de Saxe, ne perd pas l'espoir de
» faire accéder cet Électeur à la neutralité. Ce prince,
» d'ailleurs, est sous l'influence absolue de M. Schœning,
» et le pouvoir et le crédit de ce dernier sur l'esprit de
» son souverain sont si grands, qu'il lui fera adopter sans
» peine les impressions bonnes ou préjudiciables qu'il
» jugera bon de lui inspirer (8 janvier 1692). »

« C'est une bonne mesure, » dit Guillaume III à Heinsius, « d'avoir engagé les ministres au congrès à se faire » autoriser d'avance par leurs souverains respectifs, à » l'effet de pouvoir se concerter définitivement avec moi, » à mon arrivée à La Haye, sur toutes les affaires en » général, mais principalement en ce qui regarde les opé- » rations de la campagne. Il est indubitable qu'on doit » s'efforcer d'agir sur tous les points offensivement, et qu'il » est nécessaire de tout préparer à cet effet dès à présent.

» Bien que la perte de Montmélian soit funeste, je n'en » persiste pas moins à croire que c'est en Piémont, plus » que partout ailleurs, qu'on peut espérer d'obtenir le » plus de succès en agissant offensivement. Il faut qu'on » travaille sans relâche à faire entrer la Cour impériale » dans ces vues, et qu'on ne cesse d'insister auprès des » Espagnols pour qu'ils aient à assister convenablement » le gouverneur du Milanais, ainsi que les Pays-Bas espa- » gnols (1-11 janvier 1692). »

« L'arrivée de l'Électeur de Bavière dans les Pays-Bas, » dit Heinsius, « devrait, sans aucun doute, être hâtée le » plus possible; car tout délai, à cet égard, ne peut qu'em- » pirer l'état des choses dans ces provinces. Cependant, » si la Cour de Madrid néglige de pourvoir aux finances, » et qu'elle se berce de l'idée que l'Électeur seul pourra » soutenir les Pays-Bas, il y a beaucoup à craindre de ce » côté-là.

» J'ai pressé le ministre de Bavière d'insister auprès » de l'Électeur pour qu'il ne retire pas les troupes qu'il » a encore dans le Piémont, attendu la nécessité d'agir » de ce côté-là avec une grande vigueur. Il m'a dit qu'il » ne doutait pas que Son Altesse Électorale ne fût prête à » se conformer à ce qui pourrait être jugé nécessaire par » Votre Majesté (11 janvier 1692). »



« L'Électeur de Brandebourg est très-mécontent de la » Cour de Madrid, relativement aux troupes brandebour- » geoises qui sont dans les Pays-Bas, et se verra obligé » d'employer d'autres mesures, si, d'ici à peu, l'Espagne » ne change pas de conduite. L'Électeur a d'ailleurs le » dessein d'assister en personne à la campagne prochaine; » il se propose d'avoir un corps de vingt-deux mille » hommes entre le Rhin et la Meuse. Sur l'observation que » je fis, que je ne voyais pas comment il réunirait un corps » aussi considérable, sans y comprendre les troupes » brandebourgeoises actuellement au service de l'Espagne, » on m'a répondu que c'était juste, mais que l'Électeur » ne voulait plus renouveler la convention avec l'Espagne » pour la campagne prochaine (15 janvier 1692). »

« Je suis de plus en plus préoccupé des démarches » que le Pape se propose de faire pour arriver au réta- » blissement de la paix, et spécialement à l'égard de » l'Italie.

» J'ai reçu une lettre du duc de Schomberg (1); il » appréhende que la perte de Montmélian ne devienne » funeste à Genève et aux cantons suisses; il juge indis- » pensable qu'on les soutienne, et pense qu'il faudrait les » assister avec de l'argent, comme aussi augmenter le » nombre de troupes qui sont sous ses ordres, afin de pro- » téger la Suisse au besoin. Ce serait, à la vérité, un point » très-essentiel, si l'on pouvait parvenir à réunir plus de » troupes de ces côtés. Mais le moyen d'y parvenir? car » je ne vois pas que d'ici on puisse faire plus que déjà » il n'a été fait, et il sera difficile d'engager les Impé-

(1) Fils du héros tué au passage de la Boyne. Il avait hérité des talents militaires de son père; Guillaume III l'envoya à son nouvel allié, le duc de Savoie, pour éclairer de ses conseils un jeune prince qui, bien que zélé pour la cause générale, manquait encore d'expérience. (Voyez *Correspondence of the duke of Shrewsbury, with lord Galway*, p. 257).

» riaux et les Espagnols à continuer avec vigueur. D'ail-
» leurs, les troupes sont si maltraitées dans le Milanais, que
» le duc de Wurtemberg rappelle ses deux régiments.
» On voudrait que Votre Majesté et les États-Généraux
» les reprissent à leur compte; j'ai consenti à en faire
» la proposition à Votre Majesté, mais j'ai fait sentir que,
» de cette manière, on faisait évidemment tomber le
» résultat de la mauvaise volonté des autres à la charge
» de Votre Majesté et à celle de la République; que, par
» là, on finirait par les mettre dans l'impossibilité de ser-
» vir la cause des alliés, tandis qu'il serait bien plus utile
» à la cause commune qu'on s'attachât de tous côtés à
» ramener la Cour de Madrid à son devoir, pour l'obliger
» à s'opposer, comme les autres, à l'ennemi.

» Les affaires ne vont pas à souhait en Suisse, car on
» me mande journellement de là que les cantons, tant
» réformés que catholiques, se prononcent de plus en plus
» pour la France (18 janvier 1692). »

« Je désirerais beaucoup, » dit Guillaume III à Hein-
sius, « qu'on pût détourner l'Électeur de Brandebourg de
» son dessein d'assister à la campagne; mais, dans tous
» les cas, son projet d'avoir une armée séparée sous ses
» ordres serait sujet à de grandes difficultés, et rien ne
» serait plus préjudiciable que le rappel des troupes bran-
» debourgeoises qui sont dans les Pays-Bas espagnols, et
» son refus de continuer la convention faite à cet égard
» avec la Cour de Madrid. On doit tout mettre en œuvre
» pour le prévenir (12-22 janvier 1692). »

Les négociations et les intrigues à la Cour électorale de Saxe occupent une place importante dans la correspondance de Guillaume III et du conseiller pensionnaire. Cet Électeur mettait sa coopération à haut prix et n'agissait que par les conseils de son favori, le maréchal Schœ-

ning, qui paraissait disposé à favoriser le parti qui ferait les plus grands sacrifices pour le gagner. Les exigences de la Cour de Dresde finirent par irriter celle de Vienne; aussi l'Empereur déclara-t-il à cette époque, « que, ne » pouvant retenir la Saxe dans la Grande-Alliance, il en » abandonnait le soin au Roi d'Angleterre et à la Répu- » blique, soit en accordant un subside à cet Électeur, » soit en lui faisant quelque autre largesse (1). »

« L'Empereur, » dit Heinsius dans une lettre suivante, « a reçu avec satisfaction la recommandation du congrès » de se préparer pour une campagne vigoureuse; il met » tout en œuvre, à cet effet, mais il rencontre deux diffi- » cultés : l'une, de la part de l'Électeur de Saxe, et il prie » les alliés de se réunir à lui pour conserver ce prince à » la cause commune; l'autre difficulté provient de ce que » Sa Majesté Impériale ignorait encore les dispositions de » l'Électeur de Bavière, relativement à ses troupes, et où » elles seront employées, et que, dans cet état d'incerti- » tude, il pourrait y avoir du danger du côté du Haut- » Rhin (25 janvier 1692). »

« La constitution des affaires à la Cour de Saxe » m'alarme beaucoup, » répond Guillaume, « particulière- » ment depuis que l'envoyé de l'Empereur ici, et le comte » de Winditsgrats à La Haye, prétendent que la Répu- » blique et moi serions obligés de contribuer dans les » quatre cent mille florins que cet Électeur demande avant » d'entrer en campagne. J'ai refusé net, car ni la Répu- » blique, ni moi, ne pouvons suffire aux frais d'une » armée sur le Rhin et en Piémont, outre celle des Pays- » Bas, qui tout entière retombe à notre charge, sans » compter encore les dépenses immenses de nos arme- » ments sur mer. Si les alliés sont dans l'impuissance de

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 22 janvier 1692.

» contribuer aux frais de la guerre, l'alliance n'est plus » qu'une ruine (19-29 janvier 1692). »

« La Cour de Brandebourg devient considérablement » chatouilleuse, et l'on s'y plaint très-fort, » dit Heinsius au Roi. « L'Électeur, dit-on, contribue plus que tout » autre à la cause commune, et l'on croit l'avoir si bien » lié à la partie, qu'il n'y a nul danger de le perdre; » voilà pourquoi on le néglige, tandis qu'on croit devoir » cajoler ceux qui ne font rien du tout. Ceci, » ajoute Heinsius, « a trait au Hanovre.

» Je ferai tous mes efforts, là où ils pourront être de » quelque utilité, pour presser la venue de l'Électeur de » Bavière dans les Pays-Bas, non-seulement parce que » sa présence y est indispensable, mais aussi pour engager la Cour de Madrid à faire les remises d'argent nécessaires; car on me mande de Bruxelles qu'on n'y fait » pas le moindre préparatif pour la campagne prochaine, » et qu'on n'y fera rien tant que l'Électeur n'y sera pas » arrivé. Tout le monde a été étonné que les remises ne » soient pas arrivées par le dernier courrier, et l'on me » mande de Madrid que le commerce vient d'accorder au » Roi d'Espagne quatre millions de *pesos;* mais il faudra » d'abord déduire de cette somme les équipages de l'année » passée et d'autres dépenses, si bien que le Roi n'en gardera que deux millions et demi, desquels cinq cent mille » *pesos* seront employés à *l'armada*, et le reste servira aux » dépenses de la guerre en Catalogne, dans le Milanais et » les Pays-Bas espagnols. Conformément au désir exprimé » par Votre Majesté, j'ai recommandé la plus exacte vigilance relativement à la conduite du Pape et à la paix » intempestive qu'il cherche à faire conclure.

» L'envoyé des États-Généraux me mande de Leipsick » qu'il a eu deux conférences avec M. Schœning, et que



» dans la dernière, celui-ci s'était expliqué sans réserve, » disant qu'il y avait lieu de s'étonner que l'Électeur de » Saxe fût si ouvertement négligé à la Cour impériale; » que l'Électeur est un jeune homme plein d'ambition et » avide de gloire, qui croit ne pouvoir mieux établir sa » renommée qu'en mettant sur pied une armée considé- » rable; mais que celui qui voudra s'en servir devra, de » son côté, coopérer à l'entretien de ces troupes; que, » dans le cas contraire, il était résolu de les garder dans » l'Électorat; que si l'on voulait adopter son avis (celui de » Schœning), il ne se laisserait employer que du côté du » Bas-Rhin, et refuserait de se réunir aux Impériaux sur » le Haut-Rhin, attendu le mauvais accueil qu'il en avait » reçu l'année précédente.

» On me mande aussi qu'on cherche à embaucher cet » Électeur, et à l'attirer au tiers-parti par l'argent de la » France; aussi les affaires y sont mal disposées (29 jan- » vier 1692). »

A la vue de ces nombreuses difficultés, Guillaume sentait parfois fléchir son énergie; on en trouve une preuve dans la lettre suivante: « La situation des affaires de ce » monde me paraît fort alarmante, et je ne vois pas com- » ment nous parviendrons à surmonter toutes ces diffi- » cultés, à présent qu'il n'est que trop certain que la paix » avec la Turquie est désespérée. J'attendrai avec impa- » tience les conditions de paix que le Danemark serait à » même de nous procurer.

» Les mauvaises dispositions de la Cour de Saxe » m'alarment au dernier point, ne voyant aucun moyen » d'y porter remède. S'il ne s'agissait que de gagner » Schœning, je suis prêt à faire encore ce sacrifice; vous » pouvez mander ceci en mon nom à l'envoyé des États » (22 janvier—1er février 1692). »

Tandis que de tous côtés on se rabattait sur les puissances maritimes pour en obtenir le nerf de la guerre, de l'argent, voyons ce que dit Heinsius de la situation financière des Provinces-Unies.

« Je suis parvenu à grand'peine à obtenir le consente-»ment unanime des membres des États de Hollande à »l'allocation des dépenses extraordinaires. Ils ont donc »enfin consenti à imposer deux fois le centième denier, »ce qui en réalité est une forte charge, et qui sera très-»lourde pour beaucoup de monde ; mais quand il s'agit »de traverser le feu, ne vaut-il pas mieux le faire en »courant qu'en marchant? Tout ceci s'est terminé fort »résolument ; mais, dans cette province, on commence à »murmurer de ce que les autres sont si en retard de »fournir leurs contributions, soit pour les équipages de »mer, soit pour les charges de l'armée de terre, les six »autres provinces n'ayant fourni pour l'année courante »que soixante-dix mille florins au trésor de la généralité. »Cette conduite nous créera les plus grandes difficultés »en Hollande (1er février 1692). »

« On me mande avec beaucoup d'empressement, » dit Heinsius, « que Schœning doit être gagné, ou qu'on »s'expose à tout perdre. On pense qu'une pension de »cinq à six mille rixdalers ferait l'affaire ; qu'un millier »ou deux de plus n'en serait que mieux ; mais qu'en dé-»finitive, tout dépend de se rendre maître de Schœning, »et qu'alors on sera maître du reste. On aura l'Électeur »sans autres frais, car l'Empereur sera obligé de lui »donner satisfaction et une armée de quatorze à quinze »mille hommes sur le Rhin ; que, selon toute apparence, »les affaires en iraient mieux avec le Hanovre, et que les »négociations de l'Empereur avec cette Cour et l'Évêque »de Munster, pour avoir des troupes en Hongrie, pren-



» draient une meilleure tournure. Mais, ajoute-t-on, si la » Saxe quitte la partie, tout sera en désarroi ; on n'aura » pas de troupes sur le Rhin, et l'Empereur ne pourra » agir qu'à grand'peine défensivement en Hongrie, peut- » être même que les Turcs pourraient bien, dans ce cas- » là, se présenter cette année devant les portes de Vienne. » Que Dieu nous en préserve ! J'attends avec impatience » la réponse de Votre Majesté (2 février 1692). » Elle ne se fit pas attendre, et le Roi d'Angleterre consentit à fournir sa part à la pension proposée (2-12 février 1692).

« L'Électeur de Bavière, » dit Heinsius, « ne se rendra » dans les Pays-Bas espagnols que quand la Cour de Ma- » drid y aura envoyé de l'argent ; ceci aura le plus mau- » vais effet, car, en attendant, on n'y fait rien du tout.

» Le duc de Savoie a refusé très-résolument les offres » que la France lui fit faire par l'entremise du Pape, et » l'Empereur a répondu sur le même ton au bref du Pon- » tife, par lequel il l'exhortait à la paix. Cette réponse » portait en substance que l'Empereur est aussi affligé » que le Pape des maux qui résultent de la guerre, mais » que la certitude de n'avoir pris les armes que contraint » et forcé par le Roi de France, le console, attendu qu'il » est connu de l'univers entier que ce monarque ne se » croit lié ni par sa parole, ni par ses promesses, ni par » les traités ; que la postérité verra avec indignation que » le Roi de France a attaqué l'Empereur au moment où » il voyait celui-ci en guerre avec les Turcs, et qu'en dé- » pit d'un traité récent, il est venu envahir ses États et a » semé autour de lui l'épouvante, le feu, le meurtre et le » pillage ; qu'à la suite de ces excès, Sa Majesté Impé- » riale a été obligée de contracter des alliances contre le » Roi de France, alliances qui ont pour but d'arriver à » une paix générale, et de ramener les affaires du conti-

» nent aux termes du traité des Pyrénées et de la paix de » Westphalie, et que partant, l'Empereur s'en remet au » Saint-Siége pour persuader au Roi de France, auteur » de la présente guerre, d'accepter une paix fondée sur » les deux traités précités.

» L'Électeur de Brandebourg et ses ministres sont » aussi d'avis qu'il faut gagner Schœning, attendu qu'il » dispose en plein de l'esprit de son souverain. C'est, me » mande-t-on, une affaire de la plus haute importance, » et qui, si elle venait à manquer, serait très-préjudi- » ciable à l'Empereur, rejetterait tout le poids de la guerre » sur les Pays-Bas espagnols, ferait de plus en plus recu- » ler le Hanovre et l'Évêque de Munster, et les réunirait » à la Saxe et à la Suède, qui, par là, seraient à même de » dicter la loi à l'Allemagne (5 février 1692). »

Aux yeux de Guillaume III, toutes ces difficultés se résument en deux questions principales : l'avarice et l'ambition. En parlant de l'opposition du Hanovre, il dit : « Tout cela ne roule que sur le désir d'obtenir la dignité » électorale ; vous ferez bien d'en parler à l'envoyé de » l'Empereur. » Quant à l'Électeur de Saxe, à défaut d'argent, il lui confère l'ordre de la Jarretière, dont il savait que ce prince avait grande envie (2-12 février 1692).

Après beaucoup de difficultés, la Cour impériale se décida cependant à agir offensivement pendant la campagne suivante en Piémont ; elle fit notifier cette résolution au congrès et aux États-Généraux dans le courant du mois de février. Cependant, comme l'Empereur s'attendait à être vigoureusement attaqué par les Turcs, et que l'Évêque de Munster consentait à lui fournir un corps de quatre mille hommes pour agir en Hongrie, la Cour de Vienne fit, à la même époque, une nouvelle tentative auprès des puissances maritimes, pour obtenir qu'elles

se chargeassent de payer un subside à cet Évêque, pour le retenir dans la Grande-Alliance et l'empêcher de se réunir au tiers-parti. La crainte de perdre ce prélat, d'une part, de l'autre, la presque certitude qu'il était en secret d'accord avec la France, fait dire à Heinsius que, bien que les États ne crussent pas devoir repousser cette demande, il n'y avait pas à s'y fier ; « attendu, » dit-il, « que si l'Évêque était sincèrement dans le bon parti, il » ne parlerait pas seulement de faire marcher une partie » de ses troupes en Hongrie, mais qu'il enverrait le reste » sur le Rhin (12 février 1692). » Pendant ce temps, la Maison de Brunswick traitait avec l'Empereur ; elle promettait d'envoyer six mille hommes en Hongrie, à condition que l'Empereur consentît à la création d'un neuvième électorat en faveur d'un des princes de cette Maison, et ces négociations furent accompagnées de la demande d'un secours en argent pour conserver le duc de Hanovre dans le bon parti (15 février 1692).

« Le prince de Vaudemont écrit de Bruxelles, » dit Heinsius, « pour demander aux États de la poudre à » canon et des grenades, attendu que l'on est dans l'im- » possibilité de s'en procurer, vu le manque d'argent » (19 février 1692). »

« On n'y doute pas que les Français ne méditent un » grand projet, et l'on se plaint amèrement du dénûment » complet qui règne dans les Pays-Bas espagnols. Bruxelles » appréhende un bombardement ; la ville est dépourvue » de poudre à canon (26 février 1692). »

« Le duc de Savoie se montre fort zélé pour la cause » des alliés, » dit encore Heinsius, « mais fort en peine » où trouver de l'argent (22 février 1692). »

Voici comment le conseiller pensionnaire s'exprime au sujet de l'Électeur de Saxe et de son favori Schœning :



« J'espère que la promesse d'une pension arrivera encore » à temps à la Cour de Dresde, et qu'elle y portera de » bons fruits, d'autant plus que Votre Majesté vient de » conférer l'ordre de la Jarretière à l'Électeur. » Quant à la pension par laquelle on espérait gagner le feld-maréchal Schœning, Heinsius ajoute : « Elle devrait être au » moins de deux mille livres sterling, car on croit qu'il » ne s'agira de la payer que pendant un an ; déjà l'on » prévoit sa chute, vu sa hauteur, son humeur intraitable, » son ambition démesurée et l'avarice insatiable qui le » tourmente (26 février 1692). »

« On écrit de Stockholm, » dit encore Heinsius, « que » M. de Béthune (ambassadeur de Louis XIV) a reçu » l'ordre d'attendre que le Roi de France ait accompli » son dessein de s'emparer de quelque place importante » au printemps, et qu'après cela il acceptera, au nom » de son souverain, la médiation offerte par la Suède, et » présentera simultanément un projet de pacification dans » lequel on fera entrer la restitution des places conquises ; » pour exciter des jalousies, on fera la part des uns meil- » leure que celle des autres. La Pologne cherche, dit-on, » à conclure une paix séparée avec les Turcs, après quoi » elle se propose d'offrir sa médiation, de concert avec la » Cour de Suède (26 février 1692). »

A la vue des obstacles qui se présentaient de toutes parts à la réalisation de ses projets pour la campagne prochaine, il n'est pas surprenant que Guillaume III ait attendu avec la plus vive impatience l'instant où il pourrait, par sa présence au congrès de La Haye, dissiper quelques-unes de ces difficultés, et détourner les dangers dont les Pays-Bas espagnols paraissaient être menacés.

A la nouvelle que la Cour de Vienne était à la veille



de s'arranger avec le Hanovre et l'Évêque de Munster, et que ces deux princes consentaient à fournir des troupes à l'Empereur pour renforcer son armée en Hongrie, le Roi de la Grande-Bretagne dit à Heinsius : « C'est une » chose inouïe, pour ne pas dire risible, que moi ou la » République, nous serions tenus de fournir cent vingt » mille rixdalers à l'Évêque de Munster, pour l'obliger » d'envoyer quatre mille hommes en Hongrie. J'espère, » ajoute Guillaume, « que si l'Empereur parvient à conclure » ces traités, la Saxe se montrera plus traitable, car il » ne faut pas négliger cet Électeur, bien au contraire, » lui donner toute satisfaction raisonnable, et je me flatte » que la pension qu'on offre à Schœning fera un bon » effet (16-26 février 1692). »

Dans une lettre suivante, il exprime toute sa sollicitude pour l'état précaire où se trouvent les Pays-Bas espagnols. « C'est une chose désespérante que l'état » pitoyable où se trouvent les Pays-Bas, et que, du côté » de l'Espagne, on ne fasse aucun effort pour leur con- » servation. Bien certainement, l'ennemi entreprendra » quelque chose d'important de ce côté ; je suis assuré » que le prince de Waldeck aura pris toutes les mesures » qui sont en son pouvoir. Je sais que la République, » de son côté, y contribue plus qu'on ne pourrait, en jus- » tice, l'exiger. Je hâte le plus possible le transport de » mes troupes (23 février—3 mars 1692). »

Guillaume III, après avoir mis ordre aux affaires intérieures et apporté le plus grand soin à l'équipement d'une flotte formidable, s'embarqua le 5 mars pour la Hollande. Cependant, la présence même du chef de la Grande-Alliance à La Haye ne fut pas capable d'arrêter les germes de désunion qui se glissaient de toutes parts dans la coalition. A la veille de se rendre à l'armée,

Guillaume III écrit la lettre qu'on va lire à Heinsius. Elle termine le tableau rembruni du manque d'accord qui régnait parmi les Cours alliées. Que pouvait-on raisonnablement attendre d'une association aussi mal disciplinée? car, à la veille de se trouver en présence de l'ennemi, on discutait encore, quand il eût fallu être prêt à l'attaque, ou tout au moins en mesure de se défendre avec énergie.

« Je vois avec la plus grande anxiété la fâcheuse situa-
» tion où se trouvent les affaires à la Cour impériale. Les
» représentations faites par le comte de Winditsgrats
» pour obtenir une augmentation de subsides, bien qu'il
» sache que ce soit chose impossible, et sa communica-
» tion de ce qui se débite au sujet de la paix à Ratis-
» bonne, sont très-singulières et méritent toute notre
» attention.

» Mais ce que ledit comte vous a dit sur la rupture
» presque certaine des négociations avec la Saxe,
» m'alarme plus que tout le reste; si l'on pouvait attirer
» ou conserver cet Électeur dans le bon parti, moyen-
» nant un sacrifice de cent mille rixdalers une fois payés,
» je suis prêt à y contribuer pour ma part, et la Répu-
» blique devrait en faire autant, car ce serait de l'argent
» bien employé. Cependant, je ne vois pas que les choses
» en soient au point où une offre semblable pourrait opé-
» rer quelque bien; je ne sais comment la négociation
» avec l'Empereur pourrait se renouer; si vous connais-
» sez un moyen de terminer cette affaire, il faudrait le
» mettre en œuvre. Dans ce cas-là, nous fournirions la
» somme à l'Empereur, sous la forme d'une avance, afin
» que la Saxe ne puisse se douter qu'elle vient de nous
» (14 avril 1692). »

On voit, d'après ce qui précède, que l'Angleterre et la

République étaient les mères nourricières de la Confédération, et que, sans ces deux puissances, Louis XIV eût eu les mains parfaitement libres en Europe. Qui donc aurait pu lui opposer une résistance sérieuse?

II. Louis XIV vit, par les revers que ses armes avaient essuyés en Irlande, qu'il fallait attaquer la domination de Guillaume III au centre de son Empire, et non dans les parties les plus éloignées. Il résolut, par conséquent, de porter la guerre en Angleterre.

Comme on savait à la Cour de France que les flottes anglaise et hollandaise ne se réunissaient qu'au commencement de l'été, on fit travailler avec toute la diligence possible à l'équipement de la flotte. On comptait mettre en mer soixante-quinze vaisseaux de ligne. Tous les armateurs furent rappelés; un embargo général fut mis sur tous les vaisseaux marchands pour se procurer des matelots. On avait des intelligences en Irlande, en Écosse, et principalement en Angleterre, car les traîtres y abondaient. Avec leur secours et celui des mécontents qu'un gouvernement nouveau ne manque jamais de faire, Jacques se croyait à la veille de remonter sur le trône.

Jacques crut devoir prendre, de son côté, quelques mesures qui renouassent les anciens rapports entre le souverain exilé et ses sujets gémissant sous le joug de l'usurpation. A cet effet, il adressa à plusieurs Lords, qui avaient été membres de ses conseils, aussi bien qu'à plusieurs dames de distinction, une lettre où, en leur annonçant la grossesse de la Reine, il les invitait à se trouver comme témoins à son accouchement. Il y rappelait l'injure faite à sa famille et à son honneur par les perfides insinuations de ses ennemis, relativement à la naissance de son fils, et se félicitait d'obtenir de la Providence une nouvelle occasion de convaincre d'imposture ceux qui

avaient accusé la Reine de stérilité. Il terminait sa lettre en leur donnant l'assurance, au nom du Roi de France, et en son propre nom, qu'ils auraient une entière liberté de venir à sa Cour et de repartir après la délivrance de la Reine. Mais personne ne voulut courir le risque de se rendre à cette invitation, et plusieurs de ceux qui avaient reçu des lettres du roi Jacques allèrent les porter à la reine Marie (1).

Jacques fit ensuite répandre par ses émissaires un manifeste imprimé, portant que le Roi de France l'avait mis en état de faire un nouvel effort pour ressaisir sa Couronne; qu'il avait à sa disposition des forces assez

(1) *Mémoires de Jacques II.*

Extraits des lettres de M. de L'Hermitage au conseiller pensionnaire Heinsius :

« Les jacobites prennent grand soin de publier la grossesse de la Reine. » On a écrit de Paris aux amis du docteur Chamberlaine, qui passe pour » fort habile dans l'art d'accoucher, pour lui faire la proposition de se » trouver aux couches de la Reine.

» Le roi Jacques a écrit à plusieurs seigneurs et autres personnes de con- » sidération qui étaient de son conseil privé, pour leur enjoindre de se » trouver aux couches de la Reine, sa femme. Milord Rochester, milord » Peterborough, l'évêque de Durham et le chevalier Seymour ont porté » leur lettre à la Reine; apparemment il a écrit à tous les autres, mais on » ne parle que de cinq ou six qui ont remis leur lettre. Le vieil arche- » vêque déposé a reçu une lettre comme tous ceux qui étaient du conseil » privé; il l'envoya à la Reine sans l'ouvrir (28 mars et 22 avril 1692).

» Quelques-unes des lettres que le roi Jacques avait écrites à ceux qui » étaient de son conseil privé, étaient de sa propre main. Il y en avait une, » à ce qu'on dit, adressée à milord Nottingham, dont le dessus était pour » la Reine, mais la première enveloppe ôtée, il y avait sur l'adresse : *Pour* » *la Princesse d'Orange*. La Reine ayant reconnu la main de son père, était » entrée de suite dans son cabinet en prenant la lettre (2 mai 1692). »

M. de L'Hermitage était un réfugié français; il était chargé de transmettre au conseiller pensionnaire les nouvelles de l'Angleterre; sa correspondance est très-curieuse, car, outre les nouvelles politiques, elle renferme une foule d'anecdotes sur les principaux personnages du règne de Guillaume III et de la reine Anne. Ce seraient d'excellents matériaux pour des Mémoires sur cette époque. Cette correspondance fait partie des papiers d'État de Heinsius.



considérables pour y parvenir sans le secours de ses sujets, mais qu'il ne voulait pas leur ôter la gloire de coopérer au rétablissement de leur souverain légitime ; il exhortait le peuple à se ranger sous ses drapeaux, lui garantissait la plus stricte discipline de la part des auxiliaires étrangers, et promettait de les renvoyer aussitôt après sa restauration. Il déclarait qu'un grand nombre de ses sujets, n'ayant secondé la sacrilége entreprise du prince d'Orange que parce qu'ils avaient été un instant séduits, il aimait mieux se confier à la fidélité de l'armée anglaise que d'accepter en entier les secours de Sa Majesté Très-Chrétienne. Près d'opposer la force à la force, il offrait pourtant, disait-il, de donner à ses sujets trompés toute satisfaction raisonnable, et d'employer tous les moyens de leur ouvrir les yeux sur les vaines allégations de son adversaire, dont le but n'avait pas été la réforme, mais la subversion du gouvernement. Il ajoutait que, trahi par ses ministres, abandonné de ses troupes, et même de ses propres enfants, indignement chassé de son palais par d'insolents étrangers, il avait dû pourvoir à sa sûreté en se réfugiant en France ; qu'on n'avait pu considérer cette retraite comme une abdication, et que la Constitution de la monarchie n'avait été détruite que par une réunion d'individus rassemblés illégalement, et n'ayant pas même le droit d'aliéner la propriété du moindre de ses sujets ; qu'il ne doutait pas que, depuis lors, la nation n'eût porté un jugement impartial de tout ce qui s'était passé et ne se fût convaincue, par l'examen des comptes et des dépenses énormes de ces trois dernières années, que le remède était pire que le prétendu mal. Il avertissait son peuple que les commencements de l'usurpateur seraient, sans doute, comme les commencements de Néron, l'époque la moins odieuse de

son règne; mais que les artisans de l'élévation de cet homme vivraient assez pour maudire leur ouvrage et sentir eux-mêmes le poids d'une tyrannie qui ne tarderait pas à se développer; qu'enfin, en supposant que l'usurpation se prolongeât tout le temps de sa vie, il laisserait à ses descendants un droit incontestable, qu'ils ne cesseraient pas de soutenir, ce qui exposerait le royaume à tous les maux des guerres civiles. D'après toutes ces considérations, non-seulement il recommandait à ses sujets, mais il leur enjoignait même de se réunir à lui, comme l'exigeaient leurs devoirs et leurs serments; il leur défendait de payer aucune taxe pour l'usurpateur; il promettait le pardon, et même des récompenses à tous ceux qui rentreraient dans le devoir, s'engageant à faire passer, dans le premier Parlement qu'il convoquerait, un acte d'amnistie dont il ne serait excepté que très-peu de personnes, qu'il désignait; il déclarait que tous les soldats qui abandonneraient la cause de l'usurpateur pour se ranger sous ses drapeaux, pouvaient compter sur le payement de tout ce qui leur était dû, et que les troupes étrangères qui mettraient bas les armes, seraient également payées et transportées dans leurs pays respectifs; il prenait l'engagement de protéger l'Église d'Angleterre et de la maintenir, conformément aux lois établies, dans tous ses droits et priviléges, ainsi que dans toutes ses possessions; il proclamait ensuite la résolution où il était d'employer tout son crédit, dans un Parlement légal, à faire obtenir à tous ses sujets la liberté de conscience, ce qui était entièrement dans l'esprit de la religion chrétienne et pouvait seul assurer la prospérité de la nation. Il consacrerait principalement ses soins, disait-il encore, à guérir les maux produits par les derniers troubles, et à relever le commerce, en surveillant l'exécution de l'acte

de navigation violé récemment en faveur des étrangers ; il s'appliquerait à rendre la marine florissante ; en un mot, il n'aurait pour but, dans toute sa conduite, que la grandeur de la monarchie et le bonheur de son peuple. Il finissait en protestant de son entière résignation à la volonté divine, et en déclarant que tous ceux qui, insensibles au pardon qu'il leur offrait, paraîtraient les armes à la main contre leur souverain légitime, seraient responsables devant Dieu de tout le sang qui serait versé et de tous les maux où leur criminelle et déraisonnable obstination plongerait l'État (1). Ce manifeste était daté : « le 20 avril 1692, et la huitième année de notre » règne. »

Parmi les personnes exceptées de l'amnistie que Jacques promettait, on remarquait les noms du duc d'Ormond, du marquis de Winchester, des comtes de Sunderland, Danby, Nottingham, des lords Newport, Delamere, Wiltshire, Colchester, Cornbury, Dunblain, Churchill (Marlborough), l'évêque de Saint-Asaph, les docteurs Tillotson et Burnet, le premier promu par Guillaume III au siége archiépiscopal de Canterbury, après la déposition de Sancroft, qui avait persisté dans son refus de prêter le serment requis au Roi et à la Reine ; et l'autre, élevé à l'évêché de Salisbury peu de temps après la révolution. Enfin, outre quelques autres personnes, que le roi Jacques exceptait de sa clémence, on remarquait encore : « les pêcheurs et tous les autres qui nous » ont personnellement insulté à Feversham, tous ceux » qui, en qualité de juges ou de jurés, ont eu part à la » condamnation ou exécution de personnes punies pour » leur loyauté envers nous, et ceux qui, depuis notre » départ d'Angleterre, ont trahi le secret de nos con-

(1) Smollett's *Hist. of England*. — *Mémoires de Jacques II.*

» seils (1). » Et Jacques dit, à cette occasion, dans ses Mémoires : « On avait fait des exceptions à l'amnistie » beaucoup plutôt pour la forme que dans l'intention de » punir. Le Roi avait pris soin de prévenir en particulier » lord Churchill (Marlborough), à qui non-seulement il » avait promis de pardonner, mais qu'il regardait à cette » époque, comme son principal agent. Il lui manda donc » que s'il ne l'eût pas excepté, cela aurait trop clairement » découvert quel parti il servait (2). » Un autre agent du Roi déchu était lord Middleton. « C'était à ce seigneur, » dit Jacques dans ses Mémoires, « qu'était principalement » confié le soin d'éprouver la force et la solidité de ces » roseaux çà et là dispersés. » Car les Mémoires de ce Roi nous montrent combien peu une trahison, et surtout une double trahison, inspire confiance et gratitude à ceux qu'elle prétend servir. Nous voyons que ni Marlborough, ni l'amiral Russell n'obtinrent nulle confiance de Jacques; leurs motifs étaient toujours suspects à la Cour de Saint-Germain, et réciproquement, ceux qui, à cette époque, faisaient profession de loyauté envers le monarque exilé, suspectaient violemment sa franchise, et savaient, par l'expérience du passé, qu'il ne fallait pas trop compter sur des promesses arrachées par la nécessité, mais que le succès aurait probablement annulées ; « car si la Provi- » dence, dans sa colère, eût une fois encore envoyé sur » cette île une restauration des Stuarts, nous pouvons être » sûrs que ces perfides apostats n'eussent rien gagné au » changement (3). » Aussi l'histoire crie-t-elle aux peuples : Peuples ! craignez une restauration, et méfiez-vous de la langue dorée de ceux qui, de leur exil, cherchent à vous

(1) *Mémoires de Jacques II.*

(2) *Ibid.*

(3) Hallam, *Histoire const. d'Angleterre,* chap. XV (dans une note).

endormir par de belles promesses ; car, quelle que puisse être la grandeur d'âme du prince, n'oubliez pas qu'elle serait impuissante devant les folles exigences de ceux qui, par loyauté ou par calcul d'intérêt, ont partagé les misères de son exil. S'ils ont choyé, caressé, adoré, fléchi le genou devant le fantôme de la royauté errante sur le sol étranger ; s'ils ont été les *courtisans du malheur*, le jour de la restauration venu, ils changent de ton et de langage ; ils deviennent alors des maîtres superbes, des tyrans farouches ; leur premier esclave, c'est le roi restauré ; quel que puisse être le poids des chaînes sous lequel ils écrasent leur auguste victime, le malheureux doit marcher, et marcher au pas de course ; point de pitié pour la créature couronnée, point de temps d'arrêt, point de considération qui vaille ; si elle gémit, on lui répond : « Nous t'avons restauré ! » Si elle oppose quelque résistance, c'est encore : « Nous t'avons restauré ! » La victime obéit, et si elle tombe une seconde fois par le fait de ses implacables tyrans, on lui promet, pour la consoler, de l'adorer de nouveau, dans l'espoir de lui faire endurer bientôt un nouveau martyre : celui d'une autre restauration !

III. Tandis que ce manifeste faisait sur les esprits des impressions diverses, les jacobites enrôlaient secrètement des soldats et des cavaliers pour le service de Jacqûes, dans plusieurs comtés de l'Angleterre, afin de joindre leur Roi aussitôt après son débarquement. Ses partisans dépêchèrent un homme de confiance à la Cour de Saint-Germain pour l'informer de ce qui se préparait et de l'espoir qu'ils avaient d'attirer le contre-amiral Carter dans le parti de Jacques. Ils lui transmirent aussi une liste des vaisseaux qui composaient la flotte anglaise, et pressèrent Jacques de faire usage de tout son crédit auprès

du Roi de France, pour que ce prince donnât ordre au comte de Tourville de les attaquer avant qu'ils fussent joints par l'escadre hollandaise.

A cette époque, l'attention publique fut vivement excitée, en Angleterre, par la rupture qui venait d'éclater entre la princesse Anne de Danemark et le Roi et la Reine. Depuis quelque temps déjà, les rapports bienveillants entre les deux sœurs étaient altérés. On attribue les premiers symptômes de cette brouillerie à la fixation du revenu de la princesse Anne ; celle-ci, ne voulant point dépendre, à cet égard, de la générosité du Roi et de la Reine, était parvenue à obtenir, par l'entremise de ses amis, que le Parlement lui assignât un revenu de cinquante mille livres, établi sur d'autres fonds que ceux de la liste civile (1). D'autres attribuent cette froideur au refus du Roi de confier un commandemet sur la flotte au prince George de Danemark, époux de la princesse (2). Celle-ci, comme cela arrive souvent aux esprits bornés, s'était mise dans une dépendance entière de la comtesse de Marlborough, qui faisait partie de sa maison, et qui, furieuse de la défaveur dans laquelle était tombé son mari, par suite de ses intrigues contre le gouvernement de Guillaume III, résolut de s'en venger en jetant la princesse dans le parti de l'opposition, et en provoquant une rupture entre la princesse et sa sœur. Toute cette intrigue réussit à merveille, et la princesse Anne devint à la fois le jouet des Whigs mécontents et des jacobites, qui crurent faire une conquête importante, en l'attirant dans le parti de la contre-révolution. Ce fut aussi vers cette époque que la princesse écrivit cette lettre humble et sou-

(1) Smollett's *Hist. of England.* — *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 367.

(2) Lettre de L'Hermitage à Heinsius, du 4 novembre 1692.



mise au roi Jacques; peut-être croyait-elle prudent de se mettre en mesure de pouvoir reparaître sans crainte sous les yeux d'un père irrité. Quoi qu'il en soit, elle s'éloigna peu à peu de la Cour, rompit ses rapports avec le Roi et la Reine, et fixa sa résidence à la campagne, près de Londres. Cette intrigue de Cour étant liée à ce qui se tramait à cette époque en Angleterre, nous croyons devoir entrer dans quelques détails plus circonstanciés à cet égard, principalement à cause du rôle qu'y jouèrent lord Marlborough et sa femme, deux personnages si célèbres dans l'histoire, et qui, sous le règne suivant, gouvernèrent l'Angleterre par suite de l'influence qu'ils surent acquérir sur l'esprit de celle qui régnera plus tard sur l'Empire britannique.

« La modération avec laquelle la *Gazette de France*, » dit L'Hermitage à Heinsius, « parle de la disgrâce de milord » Marlborough, fait croire qu'effectivement il s'était fait » quelques amis dans ce pays-là. Sa femme qui est grosse, » est revenue malade de Sion (1), où son mari et elle ont » un appartement. Quelques-uns de ses amis lui ayant » dit qu'elle ferait beaucoup mieux de se retirer de chez » Mme la princesse, sans prétendre tirer au court bâton » avec le Roi, elle répondit qu'elle connaissait parfaite- » ment la princesse; que si elle en était éloignée pour » quinze jours seulement, elle le serait pour toujours; » qu'elle voulait se maintenir dans ses bonnes grâces tant » qu'elle le pourrait (23 février—4 mars 1692). »

Nous continuerons à donner les extraits de cette correspondance, où il est question de la défection de la princesse et des espérances que cette défection fit naître parmi les ennemis du gouvernement.

« Avant-hier, l'archevêque de Canterbury et l'évêque

(1) Maison de campagne de la princesse de Danemark.



» de Londres allèrent à Sion trouver Mme la princesse ; » mais on voit qu'ils n'ont pu encore obtenir grand'chose » sur son esprit, puisqu'elle n'est point allée faire de visite » au Roi avant son départ (14 mars 1692). »

« La Reine a commencé d'entrer dans les fonctions de » sa régence; dimanche on porta l'épée devant elle, » allant à la chapelle. Mme la princesse Anne continue » toujours dans sa résolution de rester à la campagne. » Elle n'est point allée voir la Reine depuis le départ du » Roi. Elle a fait venir le duc de Glocester (1) auprès » d'elle (18 mars 1692). »

« Hier, on surprit une assemblée de jacobites d'environ » soixante, qui priaient pour le roi Jacques. Le ministre » était Écossais ; la plupart ont refusé de prêter le ser» ment. Ils ont été mis à l'amende (25 mars 1692). »

« Le vendredi-saint, on trouva une assemblée de ja» cobites, qui s'étaient retirés dans une maison particulière » pour y célébrer la solennité du jour. Leur ministre avait » pris pour texte : *L'Éternel aime les portes de Sion plus* » *que les tabernacles de Jacob*, voulant faire allusion à la » maison où demeure présentement la princesse, laquelle » se nomme Sion. Dans le sermon, il fit intervenir la mé» sintelligence qui règne entre Mme la princesse et la » Reine, et loua fort la première. On eut avis de cette » assemblée, et l'on fit arrêter le ministre (8 avril). »

« La reine douairière (veuve de Charles II) partit » mercredi. Personne de sa suite ne sait où elle va, si » c'est en Portugal, à Avignon ou à Rome; non pas » qu'elle ait fait mystère de le dire, mais parce qu'elle » n'est pas bien déterminée sur le choix de sa retraite » (11 avril 1692). »

(1) Le duc de Glocester était fils du prince George de Danemark et de la princesse Anne.



« Mme la princesse a fait demander la maison de mi-
» lord Barclay, qui est vis-à-vis du parc de Saint-James,
» sur le chemin de Kensington, pour y venir faire ses
» couches. Le dessein de venir si près de White-Hall, sans
» vouloir y aller loger, fait voir qu'il n'y a pas d'ap-
» parence à un accommodement. L'intention qu'avait
» Mme la princesse en louant cette maison, était d'opposer
» Cour à Cour, et de faire voir que la sienne serait aussi
» nombreuse que celle de White-Hall, prétendant être
» désormais le centre des mécontents. Mais milord Bar-
» clay a eu ordre de ne la pas louer (28 avril 1692). »

« Mme la princesse accoucha dimanche matin d'un
» garçon qui ne vécut que deux heures; elle était dans
» son septième mois. La Reine apprit la nouvelle à sa
» sortie du sermon, et après dîner, Sa Majesté alla voir
» Son Altesse à Sion. On croit que cet événement pourra
» servir à la réconciliation (29 avril 1692). »

« On fait courir le bruit qu'en France on fait de
» grands préparatifs pour quelque dessein qui regarde
» l'Angleterre; que cent cinquante vaisseaux de trans-
» port sont réunis à Nantes et prêts à faire voile au pre-
» mier jour, pour aller prendre les troupes destinées à
» l'entreprise, et que le roi Jacques serait à la tête de
» près de vingt-cinq mille hommes. Les jacobites pren-
» nent grand soin de répandre ces nouvelles, et en par-
» lent avec insolence. Quelle que soit l'origine de ces
» bruits, ils ne laissent pas que de faire impression sur
» le peuple. Il y en a qui craignent pour l'Irlande, parce
» qu'on n'a point fortifié les villes qu'on a prises sur les
» rebelles, et qu'avec fort peu de troupes, il serait facile
» de s'en rendre maître. Il paraît même que le conseil
» est dans quelque inquiétude. On a envoyé ordre à deux
» régiments de cavalerie qui étaient embarqués pour la

» Flandre, de revenir. Pour ne pas se trouver ici au
» dépourvu, on gardera près de cinq mille chevaux qui
» sont en Angleterre, et douze mille hommes d'infanterie.
» On a donné ordre à plusieurs régiments d'aller à Ports-
» mouth pour être à portée, soit pour s'embarquer pour
» la descente en France, soit pour défendre cette place
» en cas qu'elle fût attaquée. Trois Anglais, venant de
» France, sont débarqués sur les côtes de la province de
» Kent. On veut que ce soient des avant-coureurs du roi
» Jacques, et qu'ils aient été envoyés pour distribuer le
» manifeste par lequel il annonce qu'il vient reprendre sa
» couronne, chasser les étrangers et donner telles assu-
» rances qu'on voudra prendre pour la religion (2 mai). »

« Pour prévenir toutes les apparences du danger, on
» a donné l'ordre de faire descendre aux dunes quarante-
» quatre vaisseaux de guerre.

» Dans le cas d'un débarquement du roi Jacques, on
» ne croit pas que, des différents quartiers de l'Angleterre,
» il se joigne à lui plus de deux mille personnes. Tout
» le peuple dans les campagnes est pour le gouvernement.
» Le maire de Londres est bien intentionné; le peuple y
» est, à la vérité, inconstant et léger; mais, à moins
» d'être animé par des chefs considérables, il ne fera
» point de fausses démarches, et l'on ne croit pas qu'il
» voudrait favoriser le roi Jacques, surtout venant avec
» des Irlandais et des Français, qui sont les deux nations
» les plus haïes des Anglais. Ainsi, il n'y a nulle appa-
» rence qu'il puisse avoir d'autre succès que celui d'avoir
» détourné l'orage qui menaçait la France, sans avoir
» avancé ses propres affaires.

» On a pris la résolution de publier une déclaration
» pour faire désarmer les papistes et tous ceux qui refu-
» seraient de prêter le serment, et une autre pour réunir



» la milice. Une partie de la cavalerie est envoyée sur les » côtes, et l'on a délivré des *warrants* pour arrêter par » précaution les personnes que l'on pourrait soupçonner.

» Si le roi Jacques débarquait et qu'il vînt à se saisir » de quelque poste, il n'y a pas de doute que cela cau- » serait quelque trouble. On est persuadé qu'un des plus » grands serait d'interrompre le cours des finances, et il » y a apparence que cela empêcherait de lever la capi- » tation et la taxe sur les terres, dans les lieux circonvoi- » sins où se ferait la descente. Mais la flotte va nous » garantir de toutes ces petites alarmes.

» Mme la princesse a cru en donner de son côté (des » alarmes); elle a envoyé dire qu'elle ne se défera jamais » de Mme de Marlborough. La Reine a pris la résolution » aujourd'hui d'ordonner aux principaux seigneurs de la » Cour, qui avaient coutume de voir M. le prince et » Mme la princesse, de cesser de le faire, de sorte que » la réconciliation est plus éloignée que jamais (6 mai). »

« On va toujours ici son train, comme si l'on était per- » suadé que la descente aura lieu. Les ordres sont envoyés » pour faire mettre la milice sur pied, qui consiste dans » tout le royaume en quatre-vingt mille hommes : on doit » faire prêter le serment à tous les officiers pour s'assu- » rer de leur fidélité; ceux qui refuseront doivent être » destitués. On a envoyé des munitions de guerre dans » les forts qui défendent l'entrée de la Tamise, et l'on fait » mettre en quelques endroits des canons à fleur d'eau. » Dans la ville de Londres, on compte douze mille hommes » de *trainbands*, et dans les provinces voisines vingt mille, » ce qui, joint aux troupes réglées, ferait en moins de » rien cinquante mille hommes. On a eu des nouvelles » que des quarante-quatre vaisseaux qui doivent aller aux » dunes, il en était arrivé d'hier vingt des troisième et

» quatrième rangs, sous les ordres du chevalier Delaval, » qui en avait trouvé dix autres, et que huit y doivent » arriver aujourd'hui. Une escadre de dix-neuf vaisseaux » va croiser vers les îles de Jersey et de Guernesey, et du » côté de la Manche. Il y a grande apparence que, quel » que puisse être le dessein des Français, il leur sera pré- » sentement impossible de réussir.

» L'ordre que la Reine donna mardi à milord Dorset, » chambellan, d'ordonner de sa part aux principaux offi- » ciers de sa Maison et de ceux du Roi, de ne plus aller » voir Mme la princesse, donne lieu à beaucoup de dis- » cours. On dit que ce qui a engagé Mme la princesse à » faire dire à la Reine qu'elle ne se déferait jamais de » Mme de Marlborough, vient de ce qu'elle a interprété la » visite que la Reine lui rendit le jour qu'elle apprit la » nouvelle de ses couches, à une forte envie que Sa Ma- » jesté avait de se réconcilier avec elle, pour l'obliger à » chasser cette dame d'auprès d'elle. On dit positive- » ment qu'elle a écrit au roi Jacques et en avait reçu » réponse, et que c'est ce qui principalement fait donner » cet ordre, qui marque une rupture éclatante. On a de » la peine à concevoir ce commerce entre le roi Jacques » et la princesse, dont les intérêts sont si différents. Il » faut que le dépit soit bien violent pour l'emporter sur » tant de raisons qui s'y opposent. On ne voit jusqu'à » présent personne qui ne condamne son procédé, les » jacobites déclarés exceptés. On dit que, sur l'exhortation » qu'une dame de qualité lui fit de se réconcilier avec la » Reine, elle répondit : *Qu'elle n'avait besoin de le faire* » *qu'avec Dieu et son père* (9 mai 1692). »

Les artifices de Marlborough et de sa femme expliquent la conduite de la princesse de Danemark, qui ne voyait et n'agissait que d'après leurs inspirations ; ils s'étaient

accoutumés, dans la petite Cour de la princesse, à parler de la Reine avec aigreur, et du Roi avec des épithètes grossières et odieuses. Marlborough, néanmoins, alla plus loin encore; il entraîna cette femme insensée dans ses ténébreuses intrigues avec la Cour de Saint-Germain (1).

Cette correspondance explique l'invincible ressentiment de la Reine envers sa sœur, ressentiment qu'elle conserva jusqu'à sa mort, et qui fut empreint de plus d'amertume que sa douceur et sa piété ne paraissaient devoir le comporter. « La Reine, » dit un auteur, « devait » avoir profondément senti la malheureuse, quoique iné» vitable, condition d'inimitié dans laquelle elle se trou» vait envers son père; elle avait joué un rôle dans une » grande et glorieuse entreprise, obéissant au premier » devoir d'une femme, et avait admirablement rempli » ceux qui tenaient à sa nouvelle situation, mais avec » quelque oubli des sentiments naturels, et en encourant » le blâme des gens qui ne jugeaient pas équitablement » les circonstances de sa position (2).

» Sa sœur, qui volontairement avait suivi cette même

(1) *Vie de Jacques II*, p. 476. — Macpherson's *Papers*, t. I, p. 241.

(2) La littérature était empreinte de l'esprit de parti. Voici des détails qu'on trouve dans une lettre du sieur L'Hermitage à Heinsius, du 25 avril 1692 :

« On joua hier, pour la première fois, une comédie qui a fait un peu » de bruit, et qu'on avait jugé à propos de défendre par le méchant tour » qu'on y pouvait donner. Le titre en est : *Cléomène*. Le père de celui-ci, » Léonidas, roi de Sparte, fut condamné à perdre son royaume, n'ayant » pas voulu, après sa fuite, comparaître pour répondre aux accusations qui » lui étaient imputées, et Clombrotus, son gendre, fut nommé roi à sa » place; mais Chélonis, sa femme, fille de Léonidas, se sépara de son » époux, tandis qu'il occupa le trône; quelque temps après, Léonidas fut » rappelé et son gendre exilé à son tour, et alors Chélonis suivit son mari » dans son exil. La pièce a été examinée, et il ne s'y est rien trouvé qui » pût être mal interprété. L'auteur est un nommé Dryden, qui a changé » de religion sous le roi Jacques; il avait peut-être quelques vues dans le » sujet qu'il a pris, et c'est dans cette pensée qu'on l'avait défendue. »



» route, qui l'avait trompée en la persuadant de l'illégi-
» timité de son frère (1), avait maintenant, non par un
» sentiment réel de devoir, mais à cause de leurs démê-
» lés, et aussi par sa faible condescendance pour d'a-
» droits favoris, sollicité clandestinement son pardon du
» dernier Roi, tandis que la malédiction de ce même
» prince retentissait aux oreilles de la Reine. Cette fai-
» blesse et cette duplicité rendirent impossible désormais
» aucune amitié entre les deux sœurs (2). »

Quant à lord Marlborough, il fut des premiers qui abandonnèrent la cause de la révolution. Il avait rompu si hautement tout lien de gratitude personnelle en abandonnant le roi Jacques dans cette occasion, que, d'après la sévère remarque de Hume, sa conduite eût exigé dans la suite plus de droiture, de désintéressement et d'esprit public que celle de tout autre pour pouvoir être excusable. « Que devons-nous donc penser, » dit Hallam, « si nous
» ne trouvons dans la vie politique tout entière de ce grand
» homme, qu'ambition, rapacité dans les motifs, trahison
» et intrigues dans les moyens ? Il trahit et abandonna
» Jacques, ne pouvant conserver sa faveur qu'au prix
» d'un sacrifice qu'il ne se souciait pas de faire ; il aban-
» donna Guillaume et trahit l'Angleterre, parce qu'il y
» rencontrait des obstacles à son ambition. Quand je dis
» qu'il trahit l'Angleterre, je n'entends pas seulement
» qu'il fut disposé à mettre son indépendance et sa liberté
» aux pieds de Jacques et de Louis XIV, mais que, dans
» une mémorable occasion, il communiqua à la Cour de
» Saint-Germain, et par elle à celle de Versailles, le se-
» cret d'une expédition contre Brest, qui, en conséquence,

(1) Lettre de la princesse Anne de Danemark à la princesse d'Orange. (Dalrymple, *Mém. App.*)

(2) Hallam, *Histoire const. d'Angleterre*, chap. XV (dans une note).



» manqua, et où l'on perdit le commandant et huit cents » hommes. En un mot, sa vie entière fut une telle série » de bassesses et de trahisons, qu'il faut estimer bien haut » ses services militaires pour conserver quelque estime à » sa mémoire (1). » Nous pourrions peut-être alléguer une excuse en faveur de Marlborough, mais elle n'est pas de nature à le relever à nos yeux : c'est qu'il était le très-humble serviteur de sa femme, dont les caprices, la méchanceté et le caractère impérieux furent un fléau, non-seulement pour ceux qui eurent le malheur de vivre dans son intimité, mais dont les effets se firent éprouver dans les affaires publiques sous le règne suivant.

Nous continuerons à offrir le tableau des affaires en Angleterre, d'après la correspondance de L'Hermitage avec le conseiller pensionnaire Heinsius.

« La reine douairière s'embarqua avant-hier ; mais » le mauvais temps la fit désembarquer. On attribue les » différentes remises de son voyage, depuis qu'elle est à » Douvres, à l'envie qu'elle aurait d'être un peu mieux » éclaircie, avant de partir, de tout ce qui se dit du retour » du roi Jacques.

» Milord Portland arriva hier soir à onze heures. Son » arrivée a plus persuadé de gens qu'il y avait quelque » chose à craindre d'un dessein des Français, que ne le » faisaient les nouvelles de Paris, quoiqu'elles fussent » fort positives là-dessus.

» On continue toujours à se préparer ici. L'amiral » Russell est parti ce matin pour monter son vaisseau. » Le duc de Leinster part demain pour aller former un » camp où il jugera qu'il sera le plus à portée de l'en- » droit où se fera la descente.

(1) Hallam, *Histoire const. d'Angleterre*, chap. XV. — Dalrymple, t. III, p. 13. — Macpherson, t. I, p. 487. — *Vie de Jacques II*, p. 522.

» La Reine envoya chercher le lord maire, et lui a or-
» donné de faire désarmer les papistes de la ville et ceux
» qui refuseront de prêter les serments. Les papistes et
» les jacobites déclarés sont moins à craindre que ceux
» qui font semblant d'être contents et ne le sont pas. Le
» peuple paraît toujours bien intentionné ; il n'y a que
» l'inconstance, défaut dominant de la nation, qui soit à
» craindre, mais jusqu'à présent on n'en voit pas de
» traces (13 mai 1692). »

« Par les mesures que la Cour fait prendre, il paraît
» qu'on a cru qu'il y avait autant à craindre du dedans
» du royaume que du dehors.

» Mercredi matin, on arrêta milord Huntington, qui
» est le sixième comte d'Angleterre ; il ne passe pas pour
» un grand génie, mais seulement pour avoir beaucoup
» de zèle pour le roi Jacques. Au moment d'être arrêté,
» il demanda aux messagers qui le tenaient la liberté de
» lâcher de l'eau, et il se servit de ce temps pour déchirer
» un papier qu'il tira de sa poche. Il a été interrogé et
» envoyé à la Tour. Le même soir, on arrêta milord
» Marlborough ; il fut aussi interrogé et envoyé à la Tour.
» Milord Montaigu, qui se trouva dans le conseil privé,
» où l'ordre pour l'envoyer à la Tour fut signé, s'excusa
» de le faire ; et lord Godolphin, qui est un de ses intimes
» amis, et qui n'a pas cessé de le voir depuis sa disgrâce,
» ne s'y trouva pas. Hier on arrêta milord Fanshaw ; il
» a été autrefois envoyé du roi Jacques en Portugal. Mi-
» lord Brudenel, fils du comte de Cardigan, est du
» nombre des arrêtés ; il est papiste et fort dévoué au roi
» Jacques. On est allé chez les lords Griffin, Litchfield et
» Scarsdale, pour les arrêter. Le fameux Ferguson, mi-
» nistre presbytérien, renommé par toutes les entreprises
» où il s'est trouvé, a aussi été mis en prison. Des ordres

» ont été donnés pour l'arrestation d'autres individus. La » garde à White-Hall a été doublée; on prend toutes » les précautions, parce qu'on a découvert un parti qui se » formait pour aller trouver le roi Jacques, s'il débar- » quait en Angleterre, et qui avait formé le dessein de » faire quelque entreprise sur White-Hall, et même de » se saisir de la Reine.

» On a publié aujourd'hui une proclamation pour faire » assembler le Parlement le 24 de ce mois (3 juin, *n. s.*), » qui est le jour auquel il avait été prorogé, ce qui » marque qu'on veut apporter toutes sortes de précau- » tions, en cas qu'il arrivât quelque chose. Les termes » de la proclamation portent que la Reine souhaite *que le » Parlement s'assemble pour dépêcher des affaires d'une » grande importance, et ce qui pourrait être requis pour » la sûreté du royaume dans un temps où il est menacé » par une invasion.* Cette confiance sera très-agréable au » Parlement, et le peuple paraît être fort aise qu'il soit » assemblé. La ville de Londres lève huit mille hommes » de milice extraordinaire. Pourvu que la flotte fasse » bien son devoir, on espère que tous les desseins que » le roi Jacques peut avoir formés, de concert avec la » France, s'évanouiront. Il y a longtemps qu'on dit » que les capitaines de vaisseaux se choisissent par d'au- » tres considérations que celles de la capacité ; s'il y » en avait de malintentionnés, ils auraient beaucoup » de peine à se rendre à l'ennemi, par la crainte d'être » jetés à la mer par les matelots, qui sont fort affec- » tionnés.

» Les jacobites font courir le bruit que tout ce qui se » dit de la descente des Français, n'est que pour avoir de » l'argent, et que c'est dans cette vue qu'on assemble le » Parlement, et que milord Portland n'est venu que pour

» remporter les pierreries de la Couronne ; mais on leur » laisse la liberté de la langue.

» M. le prince (le mari de la princesse Anne) demeure » fort tranquille au milieu de tout ce mouvement, comme » s'il n'était intéressé en rien. Il ne se trouve ni à la Cour, » ni à aucun conseil (1).

» La Cour est beaucoup plus nombreuse qu'elle ne » l'était il y a quelque temps. Beaucoup de gens y vont » par curiosité, et d'autres pour s'y faire voir, afin qu'on » ne les soupçonne de rien, ayant autrefois été notés.

» Les deux premiers jours après l'arrivée de milord » Portland, il y eut chez lui une grande foule de gens de » la première qualité (16 mai 1692). »

Guillaume avait probablement envoyé le comte de Portland à Londres, pour aller s'instruire de l'état des affaires dans le royaume, et pour veiller à ce qu'on y prît toutes les mesures nécessaires à la vue d'un danger aussi imminent. Ce que L'Hermitage dit de l'affluence des visiteurs qui accoururent pour faire leur cour au favori de Guillaume, peint les courtisans au parfait, car ce seigneur n'était guère aimé en Angleterre ; on l'y jalousait à cause de son origine hollandaise et des faveurs que le Roi lui avait accordées en l'admettant dans son

(1) Le prince George de Danemark était, dans toute la force de l'expression, un pauvre homme. Les maris des deux sœurs étaient d'un caractère entièrement opposé. Celui de la princesse Anne fut toute sa vie le très-humble serviteur d'une femme capricieuse, et plus tard le premier sujet de la Reine, car elle se donna bien de garde de le faire monter sur le trône avec elle. On dit que, pour passer le temps, il se livrait à des excès de boisson, et l'on prétend que sa femme, arrivée à un âge plus avancé, contracta dans sa compagnie la même habitude ; ne voulant pas partager les ennuis du trône avec son époux, elle voulut être de moitié dans ses joies bachiques. A la paix d'Utrecht, parmi les cadeaux que Louis XIV envoya à la Reine, il se trouva, outre des étoffes et des habits magnifiques, deux mille cinq cents bouteilles de vin de Champagne. Le Roi de France connaissait sans doute les goûts de la Reine.



conseil. Aussi les Communes l'attaquèrent-elles souvent, bien qu'il évitât les occasions de leur donner prise en ne se mêlant qu'avec réserve de ce qui regardait l'Angleterre. « Mais, » dit L'Hermitage, « son principal crime, » aux yeux de la Chambre, c'est d'être le favori du Roi, » péché pour lequel ils sont pour l'ordinaire recherchés » en Angleterre. »

« On continue toujours, » écrit L'Hermitage dans une autre lettre, « à s'assurer des personnes suspectes; cinq » officiers ont été arrêtés; on dit qu'il y en a encore quel» ques autres dont on ne croyait pas devoir se défier. On » attribue leurs mauvaises intentions aux intrigues de lord » Marlborough, qui avait cherché, il y a quelque temps, » à les détacher du service du Roi, et qui fut disgracié » pour ce sujet. Le *warrant*, en vertu duquel il a été mis » à la Tour, porte que c'est pour crime de haute trahison, » pour avoir voulu attenter à la personne de Leurs Ma» jestés et avoir voulu débaucher des officiers de leur » service. Le gouverneur de la Tour a ordre de ne le » laisser parler à qui que ce soit.

» Le comte de Salisbury a été arrêté; ce n'est pas un » homme d'une grande capacité, mais il a la qualité de » papiste qui était suffisante pour l'engager dans ceci. On » n'est pas surpris de voir dans cette liste des gens de » cette espèce; on l'est davantage d'y trouver l'évêque de » Rochester, qui fut mis en arrêt dans sa maison, jusqu'à » ce qu'il soit examiné. Il n'avait fait aucune difficulté de » reconnaître le Roi à son avénement à la Couronne; » depuis il n'avait point paru suspect. Il passe pour avoir » beaucoup de savoir, mais moins de probité. Cependant, » ceux qui le connaissent disent qu'il est trop bon poli» tique pour s'être exposé à perdre son évêché.

» Par tout ce qui se passe, on voit bien qu'on a décou-

» vert une conspiration ; mais on ne dit point précisément » ce que c'est. L'intrigue a été découverte par un ami de » M. Johnston, parent de l'évêque de Salisbury. Le Par- » lement s'assemblant dans peu de jours, on veut lui en » donner connaissance avant que ce soit divulgué.

» Il vient de paraître une proclamation pour faire sai- » sir ceux qui se sont absentés, et qu'on accuse d'avoir » conspiré avec d'autres personnes, d'avoir voulu troubler » et renverser le gouvernement. Le nombre de ceux spé- » cifiés dans cette proclamation est en tout de vingt-trois, » dont cinq comtes et deux barons : les comtes de Scars- » dale, de Litchfield, de Newbourg, de Middleton et de » Dunmore, et les barons Griffin et Forbes. Le comte de » Feversham n'a pas été exempt de soupçon ; milord Port- » land lui a dit qu'il y a déjà longtemps que le Roi » n'était pas satisfait de sa conduite, que Sa Majesté ne » lui en avait rien témoigné parce qu'elle croyait qu'il en » changerait, mais que, ne l'ayant pas fait, il lui disait » de sa part qu'il ne ferait pas mal d'aller voyager en » Allemagne, en France ou en Flandre, à son choix ; à » quoi lord Feversham répondit qu'il ne savait pas ce » qu'on lui pouvait imputer, et qu'étant chargé des affaires » de la reine douairière, il ne pouvait accepter un exil » volontaire. Milord Portland lui répondit qu'on n'avait » pas trop sujet non plus d'être content de la reine » douairière, et qu'elle était beaucoup mêlée dans tout » ceci. Milord Feversham n'a pas discontinué pour cela » d'aller à la Cour, mais paraissait avoir l'esprit préoc- » cupé. Il a parlé aujourd'hui à la Reine avec un air aussi » libre qu'à son ordinaire, ce qui fait croire qu'il a obtenu » de ne point voyager. La Reine a vu la comtesse de Roye, » sa sœur, ce qui est une marque de confiance.

» On dit que la reine douairière a eu connaissance de

» ce qui se tramait, et que c'est ce qui l'a enfin déterminée » à se retirer pour voir de loin le succès de l'entreprise. » Le Parlement pourrait bien lui retrancher sa pension.

» Le comte de Middleton fut arrêté hier. Il passe pour » être un de ceux qui ont le plus d'esprit; tout le monde » en fut surpris. Il s'était retiré à la campagne depuis ce » règne, et ne paraissait pas avoir envie de se mêler de » rien; on louait fort sa prudence. Peut-être que l'espé- » rance de rentrer dans sa charge de secrétaire d'État, » l'a tenté.

» Le comte de Rochester a répondu pour le comte de » Clarendon, son frère; ce qui a empêché qu'on ait usé » de la précaution de le mettre à la Tour, comme on l'a » déjà fait deux ou trois fois. L'évêque de Rochester a été » examiné. On l'accuse d'avoir dressé un manifeste, » qui a paru manuscrit, et qu'on disait venir de la part » du roi Jacques. Il l'a nié et a allégué pour raison, qu'il » suffisait qu'il le dît, parce qu'il n'était pas accoutumé de » mentir; mais ce témoignage n'a pas été bien efficace.

» Mme de Marlborough a fait demander à la Reine, par » milord Lucas, gouverneur de la Tour, la liberté de voir » son mari, et Sa Majesté la lui accorda pour cette fois » seulement. Elle demeura trois heures avec lui. Le peuple » est si fort animé contre elle, qu'elle n'ose passer dans » les rues avec son carrosse et ses livrées. Elle a fait faire » à ses laquais des surtouts de livrée de milord Lexing- » ton, premier écuyer de M. le prince; cela donna lieu à » un grand accident arrivé à milady Lexington. Le peuple » la prit pour Mme de Marlborough, la tira de son car- » rosse et la maltraita si fort, qu'elle en a fait une fausse- » couche. S'il y a quelque fondement à faire sur ce » peuple, Mme la princesse en peut tirer des conséquences » qui ne sont pas en sa faveur.

» Les jacobites qui osent encore paraître, n'ont pas le » caquet si haut qu'ils l'avaient il y a quelques jours. Ils » croient que le Ciel s'est déclaré contre eux. Dans le fort » de leurs espérances, ils disaient : Quand le roi Jacques » sera rétabli, il faudra détruire la Hollande, qui a été la » source d'où sont venus tous nos maux ; mais le vent a » empêché tous leurs projets.

» Tous ceux du roi Jacques se dissipent aussi promp- » tement qu'ils ont été formés. Dans cette situation, la » Cour a jugé à propos de ne point faire assembler le Par- » lement le 24 de ce mois (3 juin, *n. s.*), comme elle en » avait le projet, dans le temps qu'on croyait qu'il y avait » quelque chose à craindre. Hier, la Reine donna une » proclamation qui le proroge au 14-24 du mois pro- » chain, conçue en ces termes : Que le Parlement avait » été convoqué pour expédier des affaires d'une grande » importance ; mais qu'ayant considéré que la flotte est » maintenant en mer, et qu'elle est jointe par celle des » alliés, et en état de résister et de repousser les entre- » prises des ennemis, elle a jugé convenable de le pro- » roger au 14 juin.

» Le Parlement ne s'assemblant point dans ce temps- » ci, il est fort à croire que tous ceux qui ont été arrêtés » en seront quittes à meilleur marché qu'ils ne l'eussent » fait sans cela. Ce n'est pas qu'on ne dise qu'il y aurait » assez de preuves pour les condamner au dernier sup- » plice (23 et 27 mai 1692). »

« Aujourd'hui on a eu des avis de Plymouth que la » flotte de France paraissait être composée de soixante- » dix vaisseaux de guerre, et de Darmouth, que dimanche » 8-18, elle paraissait à la hauteur de ce havre, forte de » cent vingt voiles en tout. Quoiqu'elle soit venue si avant, » on a peine à croire qu'elle veuille combattre, à moins

» qu'il n'y ait quelque intelligence qui la délivre de la » crainte du hasard, et c'est ce que l'on ne croit pas » (20 mai 1692). »

« D'après les ordres de Paris, M. de Tourville a ordre de » se battre. Des lettres qu'on a trouvées dans une barque » d'avis qui lui était envoyée, confirment cette nouvelle. » On lui mandait de combattre, et qu'il n'aurait affaire » qu'aux Hollandais, les Anglais étant dans la résolution » de ne point combattre. Ces lettres ont été envoyées à » la flotte anglaise. Tous les officiers ont signé une adresse » à la Reine, par laquelle ils l'assurent de leur fidélité, et » qu'ils sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de » leur sang pour son service. Sa Majesté la reçut hier. » L'amiral confirme qu'il n'en connaît aucun qui ne soit » fidèle et prêt à se bien acquitter de son devoir. Di- » manche au soir, 14-24, l'amiral Russell fit voile vers les » côtes de France avec la flotte combinée, composée d'en- » viron quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne (27 mai). »

IV. Guillaume III, après son arrivée en Hollande, pressa tellement les préparatifs maritimes de la République, que la flotte des États fut prête à mettre en mer plus tôt qu'on ne l'avait espéré.

Les grands préparatifs de la France fixaient toute l'attention de Guillaume, sans toutefois qu'on pût savoir dans les premiers temps quel serait le point sur lequel les ennemis dirigeraient leur attaque.

« Je ne crois pas, » écrit-il du Loo au conseiller pensionnaire, « que les préparatifs qu'on fait en Normandie » aient pour but une attaque sur Nieuport ou Ostende, » attendu que le roi Jacques s'est rendu à Cherbourg; ce » ne pourrait donc être que dans le dessein d'effectuer » une descente, soit en Angleterre, soit en Écosse, ce que » je n'appréhende pas beaucoup. J'en ai donné avis à

» l'Angleterre, et j'ai pourvu, autant que possible, à ce » qui regarde la Flandre ; je ne sache pas que je puisse » faire autre chose. » Et le Roi ajoute, avec son sang-froid habituel : « Il ne me reste donc plus qu'à attendre avec » patience ce que l'ennemi jugera bon d'entreprendre » (24 avril 1692). »

Quelques jours plus tard, cependant, il écrit : « Je » commence à appréhender très-vivement un projet de » descente en Angleterre ; la chose me parut incroyable » d'abord, mais les avis qu'on reçoit de toutes parts sont » si positifs, qu'on ne peut guère en douter. Le seul moyen » de le déjouer, c'est de faire sortir la flotte des États. » Le vent contraire est bien désolant ; Dieu veuille qu'il » change au plus tôt (4 mai 1692). »

Dès que Russell eut été renforcé par les escadres hollandaises que commandaient Almonde, Kallenberg et Van der Goes, il se dirigea vers les côtes de France avec une flotte de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de ligne, non compris les frégates et les brûlots ; elle portait sept mille canons et plus de quarante mille hommes. C'était le plus grand armement naval qui eût couvert l'Océan. Du destin de ces flottes dépendait en quelque sorte le sort de l'Angleterre et du continent.

Les officiers anglais eurent à peine signé leur protestation de fidélité à la Reine, qu'ils demandèrent instamment à être conduits à l'ennemi. Si Russell nourrissait réellement le dessein de trahir la cause de Guillaume, cette ardeur dut singulièrement le contrarier, puisqu'il « avait déclaré, » dit le roi Jacques dans ses Mémoires, « que s'il rencontrait la flotte française, il la combattrait, » le roi Jacques lui-même se trouvât-il à bord (1) ; » déclaration qui avait furieusement blessé le monarque

(1) *Mémoires de Jacques II.* — Macpherson, *State papers*, t. I, p. 242.

déchu, et ne lui avait pas inspiré une grande confiance dans les promesses de l'amiral.

Le 19-29 mai, la flotte combinée découvrit la flotte ennemie sous les ordres du comte de Tourville, de beaucoup inférieure en nombre à celle à laquelle elle allait avoir affaire. Celui-ci aurait évité le combat, s'il n'avait eu des ordres positifs, qu'on ne lui avait donnés que dans la supposition que les vaisseaux anglais et hollandais n'eussent point opéré leur jonction. Au premier avis que les flottes s'étaient réunies, Louis XIV dépêcha séparément deux vaisseaux pour porter contre-ordre à son amiral; mais l'un tomba entre les mains des Anglais, et l'autre n'arriva que le lendemain de l'action. A huit heures du matin, la flotte combinée était en ordre de bataille: les Hollandais à l'avant-garde, la division bleue à l'arrière-garde et la division rouge au centre.

En exécution des premiers ordres qu'il avait reçus, Tourville engagea le combat; il alla au-devant des Anglais avec beaucoup de valeur, et choisit le vaisseau que montait l'amiral Russell, qui le reçut avec un courage égal. Cependant, la supériorité de la flotte combinée sur celle des Français, était si évidente, que l'amiral hollandais Almonde, en voyant l'intrépidité avec laquelle l'ennemi courait à une perte presque certaine, crut que cette attaque n'était qu'une feinte; en conséquence, il envoya dire à Russell qu'il y avait trahison dans la flotte anglaise, qu'il se tiendrait sur ses gardes et n'exposerait pas sa flotte à être ruinée comme elle l'avait été il y a deux ans (1).

Cet avertissement produisit un effet merveilleux, car le bruit s'en étant incontinent répandu sur la flotte an-

(1) Lettre de L'Hermitage au conseiller pensionnaire Heinsius, du 6 juin 1692.



glaise, chacun y rivalisa de zèle et de bravoure. Le feu fut très-vif des deux côtés, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Tourville, qui montait *le Soleil-Royal*, vaisseau de cent quatre canons, fut forcé de se mettre hors ligne dans un grand désordre. Son exemple fut suivi du reste de la flotte française; mais, vers le soir, le vent ayant tourné vers l'Est, la flotte ennemie tomba dans l'escadre bleue, et un nouveau combat s'engagea. L'amiral Carter fut mortellement atteint dans cette rencontre; se sentant mourir, il recommanda au capitaine de son vaisseau de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Les Français combattaient en faisant route. A dix heures du soir, quelques vaisseaux français sautèrent, et le reste fut poursuivi par la flotte combinée.

Le 20, les Français gagnèrent le vent. La chasse dura toute la journée, et le soir la flotte combinée jeta l'ancre au cap La Hogue.

Le 21, l'amiral Russell envoya l'amiral Delaval avec quelques vaisseaux pour détruire ceux de l'ennemi qui s'étaient réfugiés près de Cherbourg, pendant qu'il poursuivait le reste qui se retira à La Hogue.

Le 22, Delaval s'étant approché des vaisseaux français avec ses brûlots, fit prévenir l'ennemi d'en retirer les blessés. L'amiral fit brûler dans la rade de Cherbourg *le Soleil-Royal*, *l'Admirable*, vaisseaux de premier rang, et *le Conquérant*, de quatre-vingts canons.

Dix-huit autres vaisseaux s'étant réfugiés à La Hogue, et Russell ayant été rejoint par tous les siens, on parvint à enfermer les vaisseaux français entre le rivage et la flotte combinée, et l'on résolut de les détruire. Le vice-amiral Rooke eut ordre de s'avancer avec un détachement de vaisseaux du troisième et du quatrième rang, qua-



rante brûlots, toutes les pinasses et bateaux longs de la flotte. Ils gagnèrent le rivage vers le soir, faisant un feu soutenu contre l'ennemi ; à neuf heures, on mit le feu au premier vaisseau qui était séparé des autres ; cinq autres furent brûlés dans la nuit. Le lendemain, les chaloupes continuèrent à brûler les vaisseaux français qui étaient près du rivage. Huit vaisseaux de guerre et plusieurs bâtiments marchands furent réduits en cendres. L'embrasement était général, et la consternation des Français à son comble, car une armée de près de trente mille hommes fut témoin de ce cruel revers, sans pouvoir y mettre le moindre obstacle (1). Le reste de la flotte française trouva moyen d'échapper à l'escadre de sir John Ashby qui avait été envoyé à sa poursuite.

A la vue de ce désastre, le roi Jacques, qui était venu rejoindre l'armée du maréchal de Bellefonds, dans le but de s'embarquer avec l'expédition, vit s'évanouir tous ses projets de restauration. Il regagna tristement sa résidence royale de Saint-Germain, en accusant Russell de perfidie et de l'avoir joué, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à entretenir des relations avec lui. Quant à la

(1) Journal du combat entre la flotte combinée et la flotte française, et lettre de l'amiral Russell au comte de Nottingham, du 2-12 juin 1692. (*Papiers d'État de Heinsius.*)

Voici, d'après la lettre de l'amiral Russell, les noms des vaisseaux français qui furent détruits :

Le Soleil-Royal, de. . .	104 canons.	*Le Tonnant*, de.	80 canons.
L'Ambitieux.	104 —	*Le Terrible*.	80 —
L'Admirable.	90 —	*L'Aimable*.	68 —
Le Magnifique.	76 —	*Le Fier*.	68 —
Le Saint-Philippe. . . .	76 —	*Le Glorieux*.	60 —
Le Conquérant-Royal. .	76 —	*Le Sérieux*.	60 —
Le Triomphant.	74 —	*Le Trident*.	56 —

Trois vaisseaux à trois ponts brûlèrent par accident, deux autres coulèrent, dit-on: *le Prince* et *le Sans-Pareil*, chacun de 60 canons. Plusieurs autres vaisseaux, dont l'amiral Russell dit ne pas savoir les noms, furent aussi brûlés.



conduite de Russell, elle est inexplicable; et bien que les Mémoires de Jacques le dépeignent comme désaffectionné au gouvernement de Guillaume, il doit paraître extraordinaire que le gouvernement anglais, qui était si bien instruit de tout ce qui avait rapport à la conspiration, et des personnages qui y étaient impliqués, ne parût pas le moins du monde suspecter la loyauté de l'amiral Russell. On serait presque tenté de croire que les rapports de ce marin avec Jacques n'étaient qu'un piége qu'on tendait à la crédulité de celui-ci, dans l'espoir de porter plus sûrement un coup mortel à la marine française. Quoi qu'il en soit, ce but fut en partie atteint au combat de La Hogue; Russell, homme d'honneur ou traître, se conduisit en cette circonstance comme un Anglais devait se conduire; son beau fait d'armes consolida le gouvernement de Guillaume, ravit tout espoir aux jacobites en Angleterre, et les Français accusèrent, non sans raison, le roi Jacques d'avoir attiré cette catastrophe sur leur patrie. Voici comment Saint-Simon s'exprime au sujet de la bataille de La Hogue : « Le Roi avait en mer une armée navale, commandée » par le célèbre Tourville, vice-amiral, et les Anglais une » autre, jointe aux Hollandais, presque du double supé» rieure ; elles étaient dans la Manche, et le Roi d'Angle» terre sur les côtes de Normandie, prêt à passer en » Angleterre, suivant le succès. Il compta si parfaitement » sur ses intelligences avec la plupart des chefs anglais, » qu'il persuada au Roi de faire donner bataille, qu'il » ne crut pouvoir être douteuse par la défection certaine » de plus de la moitié des vaisseaux anglais pendant le » combat. Tourville, si renommé par sa valeur et sa ca» pacité, représenta, par deux courriers au Roi, l'extrême » danger de se fier aux intelligences du Roi d'Angleterre,

» si souvent trompeuses, la prodigieuse supériorité des » ennemis et le défaut de port et de tout lieu de retraite, » si la victoire demeurait aux Anglais, qui brûleraient sa » flotte et perdraient le reste de la marine du Roi. Ses » représentations furent inutiles; il eut ordre de com- » battre, soit qu'il fût fort, soit qu'il fût faible, et quelque » part que ce fût (1). Il obéit; il fit des prodiges que les » seconds et les subalternes imitèrent; mais pas un vais- » seau ennemi ne mollit et ne tourna. Tourville fut accablé » du nombre, et quoiqu'il sauvât plus de navires qu'on ne » pouvait espérer, presque tous furent perdus et brûlés » après le combat de La Hogue. Le Roi d'Angleterre, de » dessus le bord de la mer, voyait ce combat; il fut accusé » d'avoir laissé échapper de la partialité en faveur de sa » nation, quoique aucun d'eux ne lui eût tenu les paroles » sur lesquelles il avait emporté de faire donner le com- » bat (2). »

(1) « Il a fallu que l'enivrement de trop longues prospérités aveuglât » Louis XIV, au point d'ordonner à quarante-quatre bâtiments français » d'en combattre quatre-vingt-seize, qu'avaient réunis l'Angleterre et la » Hollande. La bataille fut héroïque, et certes, rien ne prouve contre le » droit qu'a la marine française d'espérer la victoire à forces égales. »

(Extrait d'un *Rapport sur l'état de la Marine en France*, par M. Charles Dupin, en 1846.)

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

On trouve dans les *Mémoires manuscrits de Foucault*, f° 177, une lettre fort curieuse qui semble venir à l'appui de l'assertion contenue dans le passage que nous venons de citer des *Mémoires de Saint-Simon*. Voici ce que M. de Pontchartrain, ministre de la marine, écrit, à la date du 7 juin 1692, à M. de Foucault, intendant de la généralité de Caen :

« Je suis surpris, Monsieur, qu'il me vienne mille différents récits de » divers endroits de ce qui s'est passé à La Hogue et à Cherbourg, et » qu'il ne m'en soit venu aucun de votre part, quoique vous dussiez être » pour moi un homme de confiance plus qu'aucun autre. Si vous voulez » que j'oublie bien absolument ce coupable silence, mandez-moi avec la » dernière exactitude tout ce qui s'est fait de bien et de mal. Nommez » toutes choses par leur nom; n'épargnez personne, depuis le Roi d'An- » gleterre jusqu'au moindre matelot. Il faut que je sache la vérité de



Cette leçon sévère ne fut pas perdue pour la France. Depuis ce temps, Louis XIV s'abstint de toute espèce de projet de rétablir son protégé à main armée sur le trône, laissant ce soin aux événements, sans prétendre s'en mêler directement, et résistant aux incessantes sollicitations de la Cour de Saint-Germain pour obtenir de nouveaux secours de son gouvernement (1). S'il s'écarta de cette résolution, quatre ans plus tard, en promettant des troupes de débarquement au roi Jacques, on verra que, dans cette circonstance, le Roi exilé, pour vaincre la répugnance du cabinet de Versailles, dut avoir recours au mensonge et qu'il convient lui-même de ce fait dans ses Mémoires (2).

La joie causée par cette victoire fut grande en Angleterre comme en Hollande, car elle relevait considérablement les affaires de la Grande-Alliance, au commencement d'une campagne qui venait de s'ouvrir par le siége de Namur par les Français.

« Que Dieu en soit béni et loué, » dit Guillaume, en transmettant la relation du combat à Heinsius; « puisse

» toutes choses. L'usage que j'en ferai ne sera que pour moi, et le secret » que je vous garderai sera inviolable. Et afin que nos lettres, en sembla» bles rencontres, ne tombent pas dans les mains de commis, mettez une » seconde enveloppe sur laquelle il n'y ait que ces mots : *Pour vous seul.* » Adieu, Monsieur. »

(1) Macpherson, *Original papers, ad an.* 1692, 1693 et 1694. — Mémoire à Louis XIV, en novembre 1692. — *Ibid.*, en janvier 1693. — *Ibid.*, du 14 juillet 1693. — Lettre de lord Middleton au secrétaire Caryll, du 30 septembre 1694.

Dans le Mémoire du 14 juillet 1693, on lit le passage suivant : « As all the » memorials wich have been presented to his Most Ch. Maj., concerning the » affairs of the King of Great-Britain, have no other view but the common » interests of their Majesties; and as it is just, that his Most Ch. Maj. should » consider, in the first instance, his own advantage; this gives more cou» rage to represent, from time to time, to his Most Ch. Maj., what is » useful for his service and for the interest of his Britannic Majesty. »

(2) *Mémoires de Jacques II, ad an.* 1696.



» l'ennemi avoir été détruit de fond en comble, et puis-
» sions-nous obtenir le même succès en délivrant Namur !
» Demain nous marchons de ce côté-là ; l'impossibilité
» dans laquelle le feld-maréchal Flemming s'est vu de
» passer la Meuse, nous a empêché de le faire plus tôt
» (2 juin 1692). »

Voici quelques détails que nous trouvons dans les dépêches de L'Hermitage, relatives à l'effet produit en Angleterre par la victoire de La Hogue.

« La témérité des Français d'être entrés si avant dans
» la Manche avec un nombre inégal de vaisseaux, ne
» s'explique ici que par l'espérance qu'ils ont eue que,
» dès qu'ils paraîtraient, plusieurs vaisseaux anglais se
» joindraient à eux.

» Si cette flotte est détruite, l'autorité du Roi en sera
» plus affermie que jamais et le parti jacobite fort abattu.
» On aura la liberté de faire une descente en France, et
» le commerce de ce royaume en sera entièrement ruiné
» (3 juin 1692). »

« La France paye un peu cher l'agréable idée qu'elle
» s'était formée du rétablissement du roi Jacques ; il lui
» en coûte près d'une trentaine de ses meilleurs vais-
» seaux. Pour peu qu'elle fasse de pareilles expéditions,
» sa marine sera bientôt à bas.

» Les prisonniers rapportent que M. de Tourville reçut
» des ordres de M. de Pontchartrain de ne point com-
» battre et de se retirer à Brest pour joindre l'escadre
» de Toulon, le lendemain que la bataille fut donnée.

» Depuis le succès de la flotte, la Cour est plus nom-
» breuse qu'à l'ordinaire. On a donné aux prisonniers
» qui sont à la Tour plus de liberté; ils peuvent se pro-
» mener dans la cour, mais sans se parler.

» Hier, M. le prince et Mme la princesse vinrent à leur



» maison de White-Hall ; ils ne virent pas la Reine. Il y » a quelques jours que Mme la princesse avait fait de- » mander la permission de la voir; Sa Majesté lui fit dire » que, si elle voulait venir comme à l'ordinaire, elle le » trouvait bon, mais qu'elle la dispensait d'une visite de » cérémonie. En voyant la Reine, elle prétendait appa- » remment garder avec elle Mme Marlborough (6 juin » 1692). »

« La Reine a fait demander cent mille livres à em- » prunter à la ville de Londres pour subvenir aux frais » extraordinaires de cette campagne, ce qui lui a été » incontinent accordé. Un des conseillers de la ville dit » aux seigneurs qui faisaient cette demande de la part de » Sa Majesté : Donnez-nous des victoires, l'argent ne vous » manquera pas (10 juin 1692). »

« On a trouvé dans un des vaisseaux ennemis (*l'Am- » bitieux*) un portrait du Roi de France, aux pieds » duquel sont des hommes en posture de suppliants. » Celui qui le montait était M. de Villette, cousin ger- » main de Mme de Maintenon et nouveau converti. On » croit qu'il a fait faire ce portrait, et que, par ces » hommes, il a voulu représenter les nouveaux convertis » qui se prosternent devant le Roi et le remercient de » la grâce qu'il leur a faite de les retirer de l'erreur de » l'hérésie où ils étaient plongés. Par ce petit trait de » flatterie, il a cherché peut-être une nouvelle route pour » faire sa cour et faire voir qu'il est véritablement » converti. Mme de Maintenon n'aura pas manqué de le » faire voir au Roi, afin d'en faire un mérite à son pa- » rent ; mais le crime de l'avoir ensuite abandonné à la » discrétion des hérétiques sera difficilement excusé. » L'amiral Russell le garde comme une pièce curieuse. » — On a aussi trouvé tous les ornements dont on se sert

» pour dire la messe; mais ils avaient oublié d'y laisser » les reliques qui garantissent de l'incendie. Le pain de » Saint-Michel, qui a cette vertu, leur aurait été fort » nécessaire en cette occasion. » Il est facile de reconnaître, à l'amertume de ces railleries, le religionnaire qui écrit. Et quelques jours plus tard, il dit : « La » victoire navale avait abattu les jacobites; mais ils sont » gens à relever pour peu de chose leurs espérances. » Les nouvelles que l'on reçut hier matin de la capitula» tion de Namur les flatte de nouveau. Ils disent que » la flotte de France se remettra en mer; d'autres sou» tiennent qu'elle y est déjà, et que leurs desseins ne » sont pas tellement renversés qu'ils ne puissent être » exécutés. La passion les aveugle (17 juin 1692). »

V. Ce beau triomphe sur mer fut suivi, pour les alliés, d'un grand revers sur le continent : la prise de Namur par les Français.

Louis XIV s'était mis en campagne à la fin du mois de mai. Arrivé à l'armée des Pays-Bas, il en fit la revue; elle s'élevait à plus de cent mille hommes. Son premier soin fut d'entreprendre le siége de Namur, dans l'espoir de s'en rendre maître avant que les alliés fussent en mesure de délivrer la place. Son attente ne fut pas trompée. Il y avait dans la ville une garnison de neuf mille hommes, commandés par le prince de Barbançon, gouverneur de la province et de la ville.

L'armée de siége était de quarante bataillons et quatre-vingts escadrons. Le duc de Luxembourg commandait l'armée d'observation de soixante-six bataillons et de deux cent neuf escadrons. Le prince de Condé investit la ville depuis la Meuse jusqu'au ruisseau de Vederin, du côté de la Hesbaye; M. de Quadt l'investit depuis ce ruisseau, du côté du Brabant, jusqu'à la

Sambre, où fut le quartier du Roi, à Flavine, durant le siége de la ville; le marquis de Boufflers l'investit de l'autre côté de la Meuse, dans le Condroz; M. de Ximenes, avec douze escadrons, fit l'investiture du château entre Sambre et Meuse. Le circuit des lignes de circonvallation avait au moins cinq lieues.

La tranchée fut ouverte la nuit du 29 au 30 mai, et les Français mirent tant de vigueur dans leurs attaques, que la ville capitula au bout de six jours de tranchée ouverte, et la garnison se retira dans la citadelle. Louis XIV prit alors son quartier à Malogne et l'attaque fut dirigée contre le château.

Quand les troupes de Liége et de Brandebourg eurent joint Guillaume, ce prince, qui se trouvait alors à la tête de cent mille hommes, s'avança jusqu'à la Mehaigne, espérant arriver à temps pour sauver la ville. Le jour même qu'elle ouvrit ses portes à l'ennemi, Guillaume, encore plein d'espoir de prévenir la perte de cette place importante, écrit à Heinsius de son camp de Meldert : « Nous sommes venus camper ici aujourd'hui; demain nous continuerons notre marche vers la Mehaigne. L'armée de Luxembourg alla camper hier à Bonef, appuyant sa droite sur la même rivière, si bien que nous pourrions bien en venir à une bataille d'ici à quelques jours. La ville est vivement pressée, l'ennemi ayant déjà emporté quelques-uns des ouvrages extérieurs. Si elle est perdue avant que nous puissions y arriver, le château ne le sera pas. Il y a eu impossibilité d'arriver plus vite, les Brandebourgeois n'ayant pu passer la Meuse; demain nous ferons notre jonction (5 juin 1692). »

La perte de Namur fut un coup terrible pour les alliés; elle excita toute l'indignation du roi Guillaume.

« Nous sommes toujours campés en vue de l'ennemi, » écrit-il du camp de Villers, « mais le mauvais temps a » fait déborder la Mehaigne ; elle est infranchissable. Le » château de Namur se défend bien ; il semblerait que » la garnison veut réparer l'infâme défense de la ville ; » je ne doute pas que si elle eût tenu seulement trois » jours de plus, nous eussions pu la secourir, à l'aide » de Dieu. J'ignore ce qui adviendra du château, car sa » position entre Sambre et Meuse paraît être une diffi- » culté insurmontable (12 juin 1692). »

Très-peu de jours après, Guillaume écrit : « Je suis » fâché de voir que la négociation avec la Saxe soit » définitivement rompue ; nous n'avons donc rien à at- » tendre des opérations de la guerre sur le Haut-Rhin, » ce qui sera cause que l'ennemi ne fera pas de déta- » chements de ce côté-là et que nous aurons toutes ses » forces à combattre, qui ne nous laisseront pas le temps » de respirer, ni la possibilité de rien entreprendre.

» Bien certainement les troupes de l'Électeur de Bran- » debourg sont venues généreusement à notre secours ; » les États feront bien de faire complimenter ce prince » à cette occasion.

» La citadelle de Namur tient toujours, et nous nous » proposons de marcher demain à droite, dans l'espoir » d'attaquer l'ennemi de ce côté. Nous eûmes hier un con- » seil de guerre, et tous les généraux furent d'avis que le » poste de l'ennemi est inattaquable (16 juin 1692.) »

Mais tous les efforts de Guillaume pour attirer le maréchal de Luxembourg à une bataille, furent infructueux, et le château de Namur, faute de secours, capitula le 30 juin (1). Louis XIV ayant pris possession de cette place, retourna triomphant à Versailles, et Namur et

(1) Relation du siége de Namur. (*Papiers d'État de Heinsius.*)



son château furent considérablement fortifiés par les Français qui, de ce point, purent à leur aise menacer Liége.

Voici comment Louis XIV parle dans ses Œuvres de la prise de Namur et comment il cherche à expliquer l'inaction de Guillaume III :

« Le soir du 30 juin, les alliés apprirent, par trois » salves de l'armée du maréchal de Luxembourg et de » celle du marquis de Boufflers, la triste nouvelle que » Namur était rendu. Ils en tombèrent dans une conster- » nation qui les rendit comme immobiles durant plusieurs » jours ; jusque-là que le maréchal de Luxembourg s'étant » mis en devoir de repasser la Sambre, ils ne songèrent » ni à le troubler dans sa marche, ni à le charger dans » sa retraite..... Le Roi employa les deux jours qui sui- » virent la reddition du château à donner tous les ordres » nécessaires pour la sûreté d'une si importante con- » quête.....

» Enfin, tous ses ordres étant donnés, il partit de son » camp le 3 juillet, pour retourner à petites journées à » Versailles, d'autant plus satisfait de sa conquête, que » cette grande expédition était uniquement son ouvrage ; » qu'il l'avait entreprise sur ses seules lumières, et exé- » cutée, pour ainsi dire, par ses propres mains, à la vue de » toutes les forces de ses ennemis ; que, par l'étendue de » sa prévoyance, il avait rompu tous leurs desseins et fait » subsister ses armées, et qu'en un mot, malgré tous les » obstacles qu'on lui avait opposés, malgré la bizarrerie » d'une saison qui lui avait été entièrement contraire, il » avait emporté en cinq semaines une place que les plus » grands capitaines de l'Europe avaient jugée impre- » nable ; triomphant ainsi, non-seulement de la force des » remparts, de la difficulté des pays et de la résistance

»des hommes, mais encore des injures de l'air, et de »l'opiniâtreté pour ainsi dire des éléments.

» On a parlé fort diversement, dans l'Europe, sur »la conduite du prince d'Orange pendant ce siége, et »bien des gens ont voulu pénétrer les raisons qui l'ont »empêché de donner bataille, dans une occasion où il »semblait devoir hasarder, tout pour prévenir la prise »d'une ville si importante et dont la perte lui serait à »jamais reprochée. On en a même allégué des motifs qui »ne lui font pas honneur; mais à juger sans passion d'un »prince en qui l'on reconnaît de la valeur, on peut dire »qu'il y a eu beaucoup de sagesse dans le parti qu'il a »pris. L'expérience du passé lui ayant fait connaître »combien il était inutile de s'opposer à un dessein que »le Roi conduisait lui-même, il a jugé Namur perdu, »dès qu'il a su qu'il l'assiégeait en personne; et, d'ail- »leurs, le voyant aux portes de Bruxelles avec deux »formidables armées, il a cru qu'il ne devait point ha- »sarder un combat dont la perte aurait entraîné la ruine »des Pays-Bas, et peut-être la sienne propre, par la »dissolution d'une ligue qui lui a tant coûté de peine à »former (1). »

Il ne se passa rien de remarquable dans les Pays-Bas jusqu'au 3 août, jour auquel se livra la mémorable bataille de Steenkerke; elle fut décisive en faveur des Français. Le roi Guillaume se retira dans son camp de Lombeck sans être inquiété ; et le lendemain de cette affaire, il écrivit à Heinsius : « Vous comprendrez »combien je dois être peiné de n'avoir pas mieux »réussi, d'autant plus que la perte de tant de monde me »met dans l'impossibilité d'exécuter mon dessein sur »la Meuse. Je vous prie donc, en conséquence, de faire

(1) *OEuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 389.

» arrêter sans bruit les préparatifs qui avaient été faits » (4 août 1692). »

Peu de temps après, le duc de Leinster arriva à Ostende avec des troupes anglaises, dans le but d'attaquer Dunkerque; mais le danger dont cette entreprise était accompagnée y fit renoncer.

Les dangers ordinaires de la guerre n'étaient pas les seuls auxquels Guillaume fut exposé. Dans le courant de cette campagne, on forma le projet de l'assassiner dans son camp même; nous laissons à ceux qui dirigèrent ces criminelles tentatives la honte de les avoir conçues ou tout au moins encouragées. Le coupable était un nommé Grandval; il fut trahi par un de ses complices, arrêté et condamné à mort, après avoir avoué les circonstances du complot. Sa sentence, rendue publique par l'impression, incriminait le marquis de Barbezieux, ministre secrétaire d'État de Louis XIV, et un maréchal des logis du roi Jacques. L'Europe apprit avec indignation et horreur un projet aussi atroce; et l'opinion publique, qui avait besoin d'être éclairée sur la véracité des aveux de Grandval, demeura dans le doute, par le silence qu'on observa en France à cet égard (1).

Guillaume resta à la tête de l'armée jusqu'à la fin du mois de septembre. A cette époque, il en remit le commandement à l'Électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, et se rendit en Hollande pour s'occuper des affaires de la République avant de retourner en Angleterre.

VI. Les alliés, malheureux dans les Pays-Bas, ne l'étaient guère moins en Allemagne. Par suite des démêlés de l'Empereur avec quelques princes de l'Empire,

(1) Wag., t. XVI, p. 186-193.— Sentence de Grandval. (*Mercure d'Europe*, juillet-septembre 1692.)



les forces qu'on avait à opposer à celles de la France étaient sinon insuffisantes, du moins trop faibles pour agir avec vigueur sur le Rhin.

La mésintelligence entre la Cour de Vienne et l'Électeur de Saxe prit un caractère si alarmant, que l'Empereur ne ménagea plus rien. Ayant des indices que le feld-maréchal Schœning entretenait des intelligences secrètes avec les ennemis de l'Empire, il donna l'ordre d'arrêter le favori de l'Électeur, ce qui rendit celui-ci bien moins traitable.

Le duc de Lorges, qui commandait l'armée française sur le Rhin, surprit le duc de Wurtemberg, qui s'était porté avec quatre mille hommes de cavalerie près d'Eidelsheim. Le duc fut défait et tomba entre les mains de l'ennemi (1).

La guerre de Hongrie ne fut signalée par aucun événement remarquable, si ce n'est que Gros-Waradin se rendit par capitulation aux Impériaux. L'armée turque garda la défensive, et la saison se passa en négociations sans résultat, entreprises sous les auspices des envoyés de la Cour de Londres et des États-Généraux, qui désiraient vivement de voir cesser cette lutte, afin que l'Empereur fût plus libre d'agir contre la France. Le cabinet de Versailles, au contraire, était intéressé à entretenir la mésintelligence entre les deux Cours, pour n'avoir pas les forces d'un ennemi de plus à combattre (2).

Les affaires du Piémont avaient pris une tournure plus favorable pour les alliés. Malgré les avances de la France et les efforts du Pape pour ramener la Cour de Turin à une réconciliation, le duc de Savoie persistait

(1) Wag., t. xvi, p. 195.

(2) Correspondance de Guillaume III avec Heinsius. — Wag., t. xvi, p. 196-198.

à rejeter toute espèce d'accommodement. L'armée des alliés s'élevait à cinquante mille hommes, tandis que les forces de Catinat étaient de beaucoup inférieures. Cette circonstance enhardit le duc de Savoie à transporter le théâtre de la guerre en France; il pénétra dans le Dauphiné et menaça la Provence. La consternation régnait à Grenoble et même à Lyon; toute cette partie du royaume était faiblement gardée; mais le duc, soit manque de bonne foi, soit empêché par une maladie, arrêta le cours de ses conquêtes et priva par là les alliés des avantages immenses qu'ils auraient pu obtenir de cette diversion, faite dans un moment où l'on était si peu préparé à la repousser. Après avoir ravagé tout le pays sur son passage, le duc de Savoie sortit du territoire français vers le milieu du mois de septembre (1). Cette retraite précipitée contraria vivement les alliés, qui s'étaient promis de grands avantages de cette invasion. Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans une lettre de Guillaume au conseiller pensionnaire de Hollande : « Les ordres qui ont été expédiés par l'Empereur » et les efforts que l'on pourrait faire pour obtenir que les » troupes alliées passassent l'hiver en Dauphiné, arrive- » ront bien certainement trop tard, car j'ai vu des lettres » du marquis de Leganes et de Louvignies à l'Électeur » de Bavière, dans lesquelles ils disent que cela est im- » praticable, et que si la maladie du duc de Savoie ne » l'eût empêché, la retraite se serait effectuée plus tôt. Il » n'y a donc pas de doute qu'à l'heure qu'il est, elle doit » l'être. Il en résulte que cette expédition aura fait plus » de mal que de bien à la cause commune; elle n'aura » servi qu'à indiquer à la France son côté vulnérable, et » bien certainement l'on y prendra des précautions qui

(1) Wag., t. XVI, p. 199. — Burnet. — Tindal.

» empêcheront que l'année prochaine nous puissions y » revenir (22 septembre 1692). »

L'Espagne manquant toujours d'argent, il fallut y avoir recours à des réductions, à des suppressions qui faisaient beaucoup murmurer. On suspendit cette année le payement des pensions. Cependant le gouvernement ne fut pas en état de mettre une armée sur pied pour la défense de la Catalogne. Heureusement que la France n'entreprit rien d'important de ce côté-là ; les Espagnols s'y tinrent dans l'inaction la plus complète (1).

VII. Nous avons exposé ce qu'était la Grande-Alliance avant la campagne de cette année ; nous compléterons ce tableau en montrant ce qu'elle était après une campagne infructueuse. La correspondance de Guillaume III nous initie à toutes les petites misères de la coalition ; déjà l'on peut prévoir ce que sera la campagne de l'année suivante (2).

Après avoir quitté le commandement de l'armée, Guillaume resta près d'un mois, soit à La Haye, soit à l'un de ses châteaux de plaisance. La correspondance est interrompue par la facilité qu'il eut pendant cet intervalle de traiter de vive voix des affaires avec Heinsius. Toutefois, deux lettres du Roi, écrites l'une et l'autre peu de temps avant qu'il ne quittât l'armée, nous font connaître quelles purent être, à cette époque, les questions principales qui occupèrent la sollicitude du monarque. Ces lettres ont trait aux intrigues des agents

(1) Wag., t. xvi, p. 201. — *Histoire d'Espagne.*

(2) Il existe malheureusement dans la correspondance de Guillaume III une grande lacune, c'est-à-dire que les lettres écrites par Heinsius vers la fin de l'année 1692, et celles écrites par lui dans le courant de l'année suivante, manquent presque en totalité. Cependant, comme le Roi de la Grande-Bretagne était un correspondant fort exact, on peut juger, d'après ses lettres à Heinsius, ce que celles de celui-ci contenaient en substance.

de la Cour de France à Stockholm et au projet de la Suède de renouveler l'offre de sa médiation pour la paix (1).

« Dans votre dernière du 3 de ce mois, » dit Guillaume à Heinsius, « vous dites que le marquis de Bé-» thune fait de grandes instances à la Cour de Suède » pour arriver à la paix; qu'il offre d'une part la paix » de Westphalie et une satisfaction pour l'Espagne, de » l'autre. Si l'on pouvait parvenir à savoir en quoi cette » satisfaction consiste et pour peu qu'elle fût acceptable, » je suis d'avis que la situation des affaires est telle, » qu'il faudrait promptement conclure la paix; mais le » tout, c'est de le savoir, ce qui sera très-difficile; car, » par la voie de la Suède, cela nous mènera à trois mois » d'ici.

» Quant au congrès dont Winditsgrats (2) vous a parlé, » et sur lequel le Pape revient toujours, ceci serait notre » ruine. On finirait par des traités séparés, comme à » Nimègue. Si donc l'on ne parvient pas à conclure une » paix générale, nous sommes perdus sans ressources. Si, » d'un autre côté, la France se doute que la République » et moi désirons la paix, ses conditions seront peu ac-» ceptables. Si bien que cette affaire devra être maniée » avec infiniment de prudence et de mystère; mais com-» ment s'y prendre? quant à moi, je confesse ne pas le » savoir (6 septembre 1692). »

A quelques jours de là, Guillaume écrit sur le même sujet ce qui suit: « Réfléchissez si vous ne pourriez pas » glisser dans un de vos entretiens avec Lilienroth (3),

(1) Lettres de Heinsius à Guillaume III, des 13 et 16 août 1692. Après cette date, les lettres de Heinsius manquent jusqu'au mois de mars de l'année suivante.

(2) Envoyé de l'Empereur au congrès des alliés à La Haye.

(3) Envoyé de la Cour de Suède à La Haye.

» qu'attendu que la France, tout en paraissant vouloir » accorder la paix de Westphalie à l'Allemagne, paraît » ne pas vouloir s'expliquer à l'égard de l'Espagne, il » est de toute impossibilité que moi et la République » puissions accepter la médiation de la Suède avant de » connaître les conditions que la Cour de Versailles offre » à l'Espagne. Moi aussi bien que la République, n'avons » rien à exiger ; mais la France se déclarant à l'égard de » l'une des parties, il est raisonnable qu'elle en fasse » autant à l'égard de l'autre ; sinon, il est évident qu'elle » ne cherche qu'à diviser les alliés, sans vouloir en venir » à une paix, ce qui certainement n'est pas dans l'intérêt » de la Suède. Je vous transmets ces idées à peine ébau- » chées, vous laissant le soin de les coordonner. Toutes » mes pensées sont dirigées vers ce seul point : Si la » France veut avoir la paix, *que fera-t-elle pour l'Espa- » gne?* Espérant vous voir d'ici à peu, nous pourrons » bien mieux alors nous entretenir de cette affaire im- » portante (18 septembre 1692). »

Ainsi, Guillaume sentait à cette époque le besoin de mettre une fin à la guerre. Ceux qui l'ont accusé d'en vouloir la continuation par ambition, se sont trompés. « Nous n'avons rien à exiger, » dit-il en parlant de lui-même et de la République. L'avenir seul de l'Espagne le préoccupe, car de cet avenir dépendent, en grande partie, la sûreté de son royaume et l'existence des Provinces-Unies.

Guillaume arrive en Angleterre le 30 octobre ; dès le lendemain, il écrit : « Je ne puis encore rien vous dire de » la situation des affaires ici, n'ayant parlé qu'avec fort » peu de personnes (21-31 octobre 1692). »

Nous continuons à offrir l'analyse de la correspondance de Guillaume relativement à plusieurs négociations

dans lesquelles il intervint, soit directement, soit en vertu de la haute influence qu'il possédait sur l'esprit de la plupart des souverains de cette époque.

En parlant de l'Angleterre, Guillaume dit : « Il m'est » impossible de vous donner des informations précises des » affaires de ce pays ; tout y est confus et précaire, et » quant au résultat de la prochaine session du Parlement, » personne n'est capable de le prévoir.

« Vous m'obligerez, » ajoute-t-il, « de recommander en » mon nom l'affaire de l'Électorat de Hanovre au baron » de Leye ; tout retard dans cette affaire pourrait nous » susciter de grands embarras dans l'Empire ; » car Guillaume appuyait vivement à la Cour impériale la création d'un neuvième électorat en faveur d'Ernest-Auguste, duc de Hanovre. Il fallut tout le crédit dont le Roi de la Grande-Bretagne jouissait sur l'esprit de l'Empereur, et surtout la crainte qu'avait celui-ci de désobliger son puissant allié, pour vaincre la répugnance que l'empereur Léopold éprouvait d'augmenter le crédit des protestants dans l'Empire, en érigeant en faveur d'un prince de cette communion un nouvel électorat, ce qui tendait directement à affaiblir l'influence des catholiques dans le collége électoral. L'Empereur finit cependant par y consentir, dans l'espoir de détacher la Maison de Hanovre des intérêts de la France, et après une longue négociation, le duc de Hanovre reçut l'investiture de la dignité électorale, le 19 décembre 1692 : il fut créé grand maréchal de l'Empire et fit hommage à l'Empereur. Cependant il ne fut pas encore admis dans le collége, à cause de l'opposition de quelques-uns des Électeurs.

« Je suis ravi de la convalescence du duc de Savoie ; » sa mort eût frappé un coup terrible à nos mesures (25 » octobre—4 novembre 1692). »



« Je ne vois pas la possibilité d'amener l'Électeur de » Saxe à notre parti, aussi longtemps qu'il insistera sur » une satisfaction pour l'enlèvement de Schœning; je » contribuerai pour ma part autant que possible à apla- » nir ces difficultés.

» Je suis fâché d'apprendre que les Couronnes du » Nord cherchent si fort à se mettre ensemble (1-11 no- » vembre 1692). »

Le système de se débarrasser du fardeau de la guerre sur les puissances maritimes convenait admirablement aux autres puissances. En voici une nouvelle preuve : « Je ne vois guère la possibilité, » dit Guillaume, « que la » République et moi puissions contribuer à la formation » des magasins sur le Rhin et à l'entretien des troupes » impériales en Piémont (8-18 novembre 1692). »

« J'écris à l'Électeur de Bavière d'après la prière du » prince de Vaudemont et de M. de Dykveld ; mais je » doute qu'il veuille se rendre à Vienne, bien que ce soit » le seul moyen de remédier à la déplorable confusion » dans laquelle se trouvent les affaires des Pays-Bas espa- » gnols (11-21 novembre 1692). »

A mesure que les exigences des alliés devenaient plus intolérables pour les puissances maritimes, Guillaume éprouvait plus vivement la nécessité de mettre un terme à la guerre. Voici comment il s'exprime au sujet de la Grande-Alliance : « Je ne puis m'engager à fournir ma » part dans les cent cinquante mille rixdalers par lesquels » on espère engager la Saxe, et bien moins encore à » concourir à l'entretien des troupes impériales en Italie, » aussi longtemps que je serai dans le doute de ce que » je puis attendre du Parlement.

» Je suis bien certainement de votre avis, qu'il serait » indispensable que les alliés fissent un effort de tous les

» côtés dans la campagne prochaine, mais je confesse » n'en pas voir l'apparence. Cependant je m'évertuerai » de mon mieux et j'enverrai à cet effet quelqu'un à la » Cour d'Espagne. Si nous pouvions arriver à une paix, » ne fût-elle que *passable*, ce serait fort à désirer ; je suis » de plus en plus confirmé dans cette opinion (18-28 » novembre 1692). »

L'état précaire des Pays-Bas espagnols, dont les meilleures places étaient déjà au pouvoir de Louis XIV, inquiète particulièrement le Roi. « Je vois avec peine, » dit-il, « que ma proposition à l'Électeur de Bavière » n'amènera aucun résultat. Dieu sait ce qu'il en arri- » vera pour ce malheureux pays !

» Je suis charmé d'apprendre qu'on a bon espoir de » la négociation entamée par M. Hop à la Cour de » Copenhague ; cinquante mille rixdalers de plus ou de » moins ne doivent pas arrêter l'affaire. Mais je partage » son opinion, qu'il vaut mieux promettre des pensions » aux ministres que leur faire des cadeaux (26 novembre » —6 décembre 1692). »

Le tiers-parti était toujours un obstacle à la Grande-Alliance ; les puissances maritimes espéraient à cette époque acquérir quelque influence dans le Nord, en gagnant le Danemark à prix d'argent ; il en fut de même de la Saxe. « S'il faut contribuer, » dit Guillaume, « aux cent mille » rixdalers pour gagner l'Électeur de Saxe, je suis prêt à » faire encore cet effort ; car, outre que j'appréhende fort » le tiers-parti, je ne vois pas comment il sera possible de » défendre à l'avenir le Rhin, si l'on n'a pas les troupes » de cet Électeur sur ce point (13-23 décembre 1692). »

« Les garanties que le Danemark exige de nous pour » les subsides sont insupportables, » dit le Roi dans une autre de ses lettres, « et s'ils prétendent continuer à



» trafiquer avec la France, quel bénéfice nous rapportera » notre argent? Je doute de leur sincérité à notre égard, » et comme il est apparent que nous n'aurons pas les » cinq mille Danois, il sera nécessaire de voir si l'on pour- » rait se procurer ces hommes soit en Saxe, soit en » s'adressant au duc de Wolffenbüttell ou à l'Évêque de » Munster, car je ne crois pas qu'on puisse les trouver » ailleurs (16-26 décembre 1692). »

La situation des puissances alliées vers la fin de l'année 1692, se résume enfin dans le passage suivant d'une lettre de Guillaume à Heinsius :

« Je dois vous dire sans détours que, si nous pouvions » obtenir la paix dans ce moment, ce qui, certes, ne » serait pas à des conditions favorables, nous devrions » cependant l'accepter; car, à mon grand déplaisir, je » ne vois pas que nous ayons du mieux à attendre, tant » s'en faut, car les affaires vont de mal en pis. Il n'en » faudra pas moins faire de son mieux, et, pour ma part, » je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir (3-13 décem- » bre 1692). »



CHAPITRE QUATORZIÈME.

GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

SOMMAIRE.



GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE.

I. Vers la fin de l'année 1692 et le commencement de l'année suivante, nous retrouvons Guillaume en présence du Parlement. C'était un état de crise par lequel il fallait passer tous les ans à pareille époque, et d'où dépendait en grande partie le sort des affaires du continent.

L'Angleterre venait de sortir d'une commotion violente et dont elle n'était pas encore remise. Les esprits y avaient été vivement agités à l'époque de la descente projetée par le roi Jacques, et le nombre des mécontents s'y était considérablement grossi dans le courant de l'été de 1692. Les jacobites, bien que découragés par le destin fatal qui paraissait présider à toutes les entreprises du roi Jacques, ne se tenaient pas pour battus. La prise de Namur et les succès des Français dans les Pays-Bas, avaient considérablement relevé leurs espérances, après le désastre de la flotte française à La Hogue, et l'on faisait circuler mille bruits absurdes pour tenir la nation dans l'inquiétude et contrecarrer les desseins du gouvernement. Voici ce qu'en dit L'Hermitage, dans sa correspondance avec le conseiller pensionnaire Heinsius :

« Depuis la prise de Namur, les malintentionnés ont



» voulu persuader ici qu'on ferait en Hollande une paix » séparée, et que si l'Angleterre ne se précautionnait, » elle serait abandonnée. On peut juger, par les bruits » qui se répandent, que les gens de cabale ont dessein » de faire pencher le Parlement à donner de l'argent » pour la flotte seulement et fort peu pour une armée de » terre. On dit que l'Angleterre doit désormais prendre » soin des affaires de sa marine, et les alliés de celles qui » regardent la terre.

» Les alliés, dit-on encore, seront fort aises d'ap- » prendre l'ouverture du Parlement, parce que c'est leur » ouvrir la bourse, dont ils tirent l'argent nécessaire à la » guerre; mais on ajoute qu'à la prochaine session, la » Chambre demandera à voir les traités qu'on a faits avec » eux, afin de connaître les sommes qu'on leur a données. » C'est une chose vraiment étonnante que la plupart des » gens ici soient persuadés que l'argent de l'Angleterre » se multiplie d'une telle manière, qu'il fournit à tout, et » que c'est lui qui fait agir tout le reste; ils disent aussi » qu'ils ont plus de troupes en Flandre qu'ils n'en de- » vraient avoir, à proportion des autres alliés qui y sont » plus intéressés qu'eux, et qu'ils n'y devraient avoir tout » au plus que vingt mille hommes (22 et 29 juillet 1692). »

« Les gageures pour Namur recommencent; on donne » d ixguinées pour en recevoir cent, si la ville est reprise » à Noël; d'autres parient dix contre un que le Roi de » France n'ira point au secours de la place. Les jacobites » ont peine à se persuader qu'on ait le dessein de faire ce » siége; on voit bien que la chose leur serait désagréable. » La prise de cette ville a renouvelé la mésintelligence » entre la Reine et Mme la princesse (1er août 1692). »

« Les Whigs reprennent leurs premiers errements, et » disent que s'il n'y a pas de changement dans le minis-

» tère, ils ne donneront plus d'argent; que le Roi est » trahi. Par tous ces discours, tout le monde s'attend à » un Parlement un peu agité, mais il n'y en a presque » jamais d'autre (16 septembre 1692). »

« On remarque ici que lorsque la France a remporté » quelque avantage sur les alliés, les jacobites parlent » avec plus d'insolence et de fierté. La déroute à Steen- » kerke n'a pas manqué de produire cet effet, et ils ne » perdent pas, disent-ils, l'espérance d'un rétablissement.

» On entend dire à quelques membres du Parlement, » que, puisque les alliés n'ont rien fait cette campagne, » il est de l'intérêt de l'Angleterre de s'en séparer et de » faire séparément la guerre contre la France; que, par » ce moyen, ils en viendront plus tôt à bout; qu'ils don- » neront de l'argent pour équiper une flotte supérieure à » celle de l'ennemi, et pour faire une descente de qua- » rante mille hommes en Normandie; et que, si avec ce » nombre on n'en vient pas à bout, il n'y aura rien à » faire. Ils disent que, dans le Parlement, ils insisteront » à ce que leurs troupes soient retirées des Pays-Bas, et » qu'on n'y laisse au plus que dix mille hommes (14 oc- » tobre 1692). »

« M. le prince et Mme la princesse, » dit-il dans une autre lettre, « sont sur le point de revenir de Bath. » Mme de Marlborough, qui était de ce voyage, a été » insultée par le peuple; elle n'a pas osé se montrer aux » bains. Mme la princesse a eu non-seulement le chagrin » de voir sa favorite insultée, mais elle n'a pas été visitée » par les dames de qualité qui s'y sont trouvées. Milord » Nottingham avait envoyé ordre au maire de ne point la » visiter non plus, et d'empêcher qu'on ne portât la masse » devant elle lorsqu'elle irait à l'église, honneur qui lui » serait rendu sans cela dans toutes les villes d'Angle-

» terre, hors Londres, où elle se trouverait en l'absence
» de Leurs Majestés. Ceci éloigne plus que jamais la récon-
» ciliation, dont tout le monde ne paraît pas être fâché ;
» mais il n'y a pas grande apparence que ceux qui en
» sont fort aises, en profitent beaucoup (26 septem-
» bre 1692). »

A la vérité, les mécontents des deux partis croyaient trouver un puissant appui dans la princesse de Danemark, et cette femme extravagante se lança stupidement dans une opposition qui, bien qu'elle ne fût en réalité que ridicule, tendait à jeter sur le Roi et sur la Reine un blâme odieux, en affectant de leur refuser ce qui leur avait été solennellement déféré par la nation : le droit de régner sur l'Angleterre. L'irritation personnelle qu'une semblable conduite dut inspirer à Guillaume et à Marie, était peu de chose, comparativement à l'insulte grave faite à la majesté d'un trône qui avait pour base et pour point d'appui la volonté nationale. La princesse Anne, en affectant de ne voir dans sa sœur et dans son beau-frère que des usurpateurs, régnant indûment à la place du Roi légitime, bravait audacieusement la majorité du peuple anglais, et si le Roi et la Reine eussent laissé impuni tant d'arrogance, bien que le coupable fût sur les marches du trône, ils se seraient déconsidérés aux yeux de leurs sujets, et auraient en quelque sorte mis en doute la justice et la légalité des actes de la Convention, qui avait placé la couronne sur leurs têtes. L'offense partait de l'héritière présomptive de la Couronne, après le décès du Roi et de la Reine ; de celle qui, à ce titre, jouissait d'un immense revenu qu'elle tenait de la libéralité de la nation. Le châtiment devait donc être en proportion de la grandeur de l'offense ; il le fut, car de ce jour, la princesse Anne fut privée de tous les hon-

neurs attachés au haut rang qu'elle tenait de sa naissance. Pour une femme vaine, et portée à exagérer à ses propres yeux une influence politique qu'elle ne possédait même pas, quelle cruelle pénitence, quel martyre que de se voir enlever tout à coup tous ces signes extérieurs de grandeur et de respect, si chers en général à tous ceux qui en jouissent, mais doublement précieux à un esprit féminin, faible, vide de bon sens! Quelle chute pour cette femme dépourvue de raison et de lumières, et qui, malgré tout son orgueil, se rendait volontairement l'esclave de favoris hardis et entreprenants, qui, sans s'inquiéter de déconsidérer celle qui se livrait à eux, exploitaient sa malheureuse facilité dans l'intérêt de leurs passions haineuses et désordonnées!

D'un autre côté, les Lords qui avaient été arrêtés et mis à la Tour, bien qu'ils eussent été relâchés sous caution, après que le danger d'une invasion fut dissipé, entretenaient le plus possible l'esprit de désaffection au gouvernement, par des récriminations contre l'illégalité de leur arrestation.

Tel était le spectacle qu'offrait l'Angleterre, lorsque Guillaume III y revint après une campagne désastreuse sur le continent, campagne dont les revers avaient en partie effacé les succès que les flottes combinées avaient obtenus sur mer. Déjà même on incriminait la conduite de l'amiral Russell; on l'accusait d'avoir laissé perdre le fruit de sa victoire.

Le retour du Roi dans sa capitale fut signalé par les circonstances suivantes, que nous puisons dans la correspondance de L'Hermitage avec Heinsius :

« Le Roi arriva hier à Kensington; la Reine alla au-
» devant de lui. A Kensington, la foule des courtisans fut
» grande ; à peine pouvait-on se tourner dans les appar-



» lements. Le Roi saluait chacun d'une manière fort obli-
» geante. On a remarqué que l'amiral Russell a été fort
» distingué, ce qui fait juger que ce n'est pasà lui que
» Sa Majesté impute les fâcheux incidents qui sont arrivés
» après la victoire navale (31 octobre 1692). »

« M. le prince alla voir le Roi à l'occasion de son
» retour; l'entrevue se fit assez froidement. Son Altesse
» vit la Reine, mais ne lui parla point. Quoique M. le
» prince soit le principal sujet de la brouillerie, parce
» qu'il n'alla point sur la flotte, il y a deux ans, il a
» pourtant voulu faire voir que ce n'était pas sa querelle
» qui lui tenait à cœur, mais la dispute entre la Reine et
» la princesse (4 novembre 1692). »

« La journée d'hier fut consacrée à rendre grâce à Dieu
» de l'heureux retour du Roi. M. l'archevêque de Canter-
» bury prêcha devant Leurs Majestés. Il fit un parallèle
» du Roi et du Roi de France; il dit que l'un était
» aussi rempli de justice et d'équité que l'autre d'injus-
» tice et de perfidie. En parlant des dangers auxquels
» Sa Majesté s'exposait, il dit qu'on n'avait jamais vu
» dans l'histoire qu'un boulet de canon eût *baisé l'épaule*
» *d'un roi;* ce sont ses termes. Il loua beaucoup l'amiral
» Russell, et dit que depuis que le soleil éclaire le monde,
» il ne s'était jamais remporté sur mer une victoire si
» complète, et qu'après Dieu, la gloire en était due à cet
» amiral. Tout ce qu'il a dit sur ce sujet a paru un peu
» fort et fait beaucoup parler. On est surpris de ce que,
» dans un lieu comme celui-là, il n'ait pas été plus modéré
» dans les louanges qu'il a données à M. Russell. On
» dit que, par là, M. l'archevêque s'est ouvertement
» déclaré en faveur des Whigs, dont l'amiral Russell est
» un des principaux chefs (7 novembre 1692). »

L'élection annuelle du lord maire de Londres avait

eu lieu très-peu de temps avant le retour de Guillaume, à l'époque accoutumée, le jour de saint Michel. Ce fut une nouvelle occasion offerte aux partis pour déployer leurs forces réciproques. « La pluralité des voix, » dit L'Hermitage, « tomba sur le chevalier Fleet, du parti des » Whigs. Depuis quelques années, ceux-ci ont le talent » de conserver la possession de cette charge, et le » gouvernement y trouve cet avantage que, toutes les » fois qu'il a fallu emprunter de l'argent, les maires » y ont beaucoup contribué. Pour en exclure les Tories, » les Whigs avaient fait circuler un imprimé par lequel » ils représentaient que les deux Tories qui y avaient » le plus de prétentions, étaient jacobites (10 octo- » bre 1692). »

Peu de jours après le retour de Guillaume, le nouveau lord maire donna une fête splendide au Roi et à la Reine. « Le festin que le nouveau lord maire donna » aujourd'hui surpassa en magnificence tout ce qu'on a » vu à Londres en de semblables occasions. Leurs Ma- » jestés se rendirent à la maison de ville accompagnées » par leurs gardes à pied et à cheval. Le peuple, en » quelques endroits, criait à la Reine : — Madame, puis- » que vous avez le Roi présentement, ne permettez plus » qu'il s'en aille. — Leurs Majestés mangèrent seules » à une table. Il y en avait plusieurs autres pour les » seigneurs et dames de la Cour. M. le prince de Dane- » mark ne s'y trouva pas, quoiqu'il eût été invité, ni » aucun ministre étranger.

» On remarque, » continue L'Hermitage, « que le Roi » est plus ouvert qu'à son ordinaire et se communique » davantage, ce qui est un des moyens les plus efficaces, » à ce que disent les Anglais eux-mêmes, pour les gagner » et obtenir d'eux tout ce qu'on voudra. C'est de cette

» manière que les deux précédents Rois avaient obtenu » de si grands revenus et de si grandes sommes d'ar- » gent. S'il était possible au Roi de vaincre un peu son » tempérament, avec l'estime et la grande opinion qu'on » a de lui, il n'y a rien dont il ne puisse venir à bout » (8 novembre 1692). »

Le 14 novembre, anniversaire de la naissance de Guillaume, ce monarque fit l'ouverture du Parlement. Ce même jour il écrit à Heinsius : « C'est aujourd'hui » un jour de fatigue pour moi, ayant fait ce matin mon » discours au Parlement, et devant essuyer dans la journée » les cérémonies de l'anniversaire de ma naissance. Ce » ne sera que dans quelques jours que l'on pourra juger » de la tournure que prendra cette session. Eu égard au » peu de membres de la chambre basse qui sont arrivés, » elle s'est ajournée. Je suis et serai invariablement votre » bon ami (4-14 novembre 1692). »

« Sa Majesté, » dit L'Hermitage, « alla à midi au » Parlement. Les deux Chambres assemblées, le Roi les » a haranguées. Ce discours est, en général, regardé » comme une pièce parfaitement bien faite. Sa Majesté » l'avait rédigé en français et milord Nottingham l'a tra- » duit. Ensuite il fut examiné dans le conseil. On trouve » que l'état de la nation y est bien représenté, ainsi que » la nécessité absolue qu'il y a à s'opposer vigoureuse- » ment à la France (14 novembre 1692). »

Dans son discours au Parlement, Guillaume déclara sans détours que la situation des affaires et les besoins de son gouvernement exigeaient des subsides au moins aussi considérables que ceux qui lui avaient été accordés l'année précédente ; ajoutant qu'en faisant cette demande, il n'avait en vue que le bonheur et la sûreté de l'Angleterre, et que, quant à lui, il avait toujours été prêt

à exposer sa vie pour la défense de la nation, et qu'il continuerait à l'exposer autant de fois que l'honneur et la sûreté de ses royaumes l'exigeraient (1).

« Les brigues commencent dans la chambre des Com- » munes, » dit L'Hermitage, « pour attaquer quelques- » uns des principaux ministres. On parle plus de milord » Nottingham que de lord Caermarthen; on met aussi du » nombre lord Portland.

» Un membre de cette Chambre s'étant levé et ayant » proposé qu'on remerçiât le Roi de sa harangue, et qu'on » lui promît de l'assister dans cette entreprise, le chevalier » Clergis répliqua que, puisque les remercîments qu'on » voulait faire au Roi emportaient aussi promesse de l'as- » sister, il était d'avis qu'on n'en fît point, l'affaire étant » d'une trop grande importance pour n'y pas penser mûre- » ment. Le chevalier Seymour, autrefois si contraire au » gouvernement, mais qui, depuis, a changé de sentiment, » dit que c'était une chose étonnante qu'un Anglais s'op- » posât à ce que l'on assistât le Roi contre les ennemis de » l'État. On décida, à la pluralité des voix, non-seulement » de remercier le Roi, mais aussi de le féliciter sur son » heureux retour après les dangers auxquels il avait été » exposé, et d'assurer Sa Majesté que la Chambre l'assis- » terait et supporterait son gouvernement contre ses enne- » mis (21 novembre 1692). »

A la suite de ce vote, Guillaume III écrit à Heinsius : « Je commence à avoir un peu d'espoir, mais on ne peut » rien en préjuger (12-22 novembre 1692). » Trois jours après, il dit : « Mes affaires dans la chambre basse ne se » sont pas trop bien terminées aujourd'hui, les délibérations » pour un subside ayant été ajournées à mardi prochain,

(1) King William's speech to both Houses, 4th. session of the 2d. Parliament 4-14 nov. 1692. (*The History and proceedings*, etc., vol. II, p. 409.)

» et samedi, la Chambre aura à délibérer sur les conseils
» qui pourraient m'être donnés dans les conjonctures pré-
» sentes. Plusieurs motions extravagantes y seront bien
» certainement faites. Quelle sera l'issue de tout ceci ? Per-
» sonne ne peut le savoir ; car, en pareilles matières, tout
» change ici d'un jour à l'autre, ce qui me donne et beau-
» coup d'embarras et beaucoup de chagrin (15-25 no-
» vembre 1692). »

Dans la chambre des Lords, on ne prit pas immédiatement en considération la réponse au discours du Roi ; l'emprisonnement des Pairs, à l'époque du projet de débarquement du roi Jacques, leur tenait si fort à cœur, qu'ils ne voulurent rien faire jusqu'à ce que cette affaire fût terminée ; et il y eut, à cette occasion, d'importants débats dans la Chambre haute. « Les comtes de Marlbo-
» rough et de Huntington, » écrit L'Hermitage, « por-
» tèrent aujourd'hui leurs plaintes dans la chambre des
» Seigneurs de ce que, sur un simple soupçon de crime
» de haute trahison, ils avaient été mis à la Tour, contre
» le privilége des Pairs, qui ne peuvent être emprisonnés
» ou poursuivis pour ce crime, qu'il n'y ait au moins un
» témoin qui dépose sur serment qu'ils en sont coupables.
» Le premier plaida sa cause d'un ton fort animé, ce qui
» fait croire qu'il sera appuyé par plusieurs autres Pairs.
» Beaucoup prirent son parti, ce qui n'est pas étonnant,
» tous y étant intéressés. La séance fut fort agitée ; les Sei-
» gneurs firent venir dans leur Chambre les douze juges
» du royaume pour prendre leur avis. Milord Nottingham
» fut attaqué pour avoir signé et envoyé les ordres. Il
» s'excusa en disant que tout ce qui s'était fait l'avait été
» sur le témoignage d'une personne digne de foi, et l'on
» a insisté pour qu'il nommât cette personne (18 no-
» vembre 1692). »

Cette affaire se termina de la manière suivante : « Le » comte de Rochester, » dit L'Hermitage, « a parlé long- » temps pour prouver que l'emprisonnement du comte de » Marlborough était selon les lois. Le comte de Shrews- » bury, ami de lord Marlborough, fit son éloge, et dit qu'il » avait plus contribué à la révolution que beaucoup d'au- » tres. Le comte de Rochester, l'ayant pris pour une espèce » de reproche, répliqua que si, dans les commencements, » il n'avait pas eu occasion de faire voir son zèle, personne » présentement ne saurait lui disputer l'attachement qu'il » avait pour le gouvernement actuel. La Chambre a » décidé, contre le sentiment des juges, qu'un Pair ne » pouvait pas être retenu en prison, s'il n'y avait deux » témoins.

» Pour prévenir les disputes qu'il pourrait y avoir » encore à l'occasion de l'emprisonnement des Seigneurs » qui furent mis à la Tour l'été dernier, et qui n'étaient » point sensés hors de prison, leurs cautions, en demeu- » rant toujours chargées, le Roi a ordonné au solliciteur » général de les décharger. Ce matin, ces Seigneurs sont » allés à la Cour du banc du Roi, et eux et leurs cautions » ont été déchargés (25 et 28 novembre 1692). » Les Pairs, ainsi apaisés, prirent en considération le discours du Roi (1).

Les Communes, après avoir voté des remercîments au Roi, et une adresse tendant à le supplier de leur faire connaître ses alliances à l'étranger, rédigèrent un bill réglant la marche à suivre dans les procès pour cause de haute trahison. Elles votèrent aussi des remercîments à l'amiral Russell, à ses officiers et aux gens de mer, pour la victoire qu'ils avaient remportée, et recherchèrent ensuite par quels motifs les avantages de cette victoire

(1) Smollett's *Hist. of England.*

n'avaint pas été poursuivis ; pourquoi l'on n'avait pas effectué une descente, et comment le commerce n'avait pas été mieux protégé contre les armateurs français. L'amiral ayant donné raison de sa conduite, les Communes arrêtèrent que les Lords de l'amirauté produiraient des copies de toutes les lettres, instructions et ordres que Russell avait reçus, et enjoignirent à celui-ci de produire de son côté ses réponses. Elles présentèrent au Roi et à la Reine des adresses où elles témoignaient leur joie de voir Guillaume rendu à son peuple ; félicitaient ce prince d'avoir su se garantir des trames de ses ennemis, tant secrets que déclarés, et l'assuraient que, suivant le désir exprimé dans son discours, elles seraient toujours disposées à aider son gouvernement de leurs conseils et de leurs secours. La Reine reçut des témoignages de reconnaissance pour la sagesse de son administration durant l'absence du Roi ; les Communes la félicitèrent de la victoire navale qui avait fait échouer le projet formé pour sa ruine et celle de son glorieux époux, et l'assurèrent qu'elle trouverait toujours dans leur zèle et leur fidélité la récompense du soin qu'elle avait pris de rendre les sujets heureux (1).

« La réponse que le Roi fit à l'adresse que la chambre » des Communes lui présenta a été trouvée très-gra- » cieuse, » dit L'Hermitage à Heinsius ; « le *speaker* (pré- » sident) en fit rapport en ces termes : Je vous rends » grâce de bon cœur de votre obligeante adresse, et je » vous assure que mon dessein est de faire tout ce qui » me sera possible pour l'honneur, la sûreté et l'intérêt » de la nation (28 novembre 1692). »

Cependant les Communes, au lieu de voter d'abord les subsides, insistèrent pour qu'on leur communiquât sans

(1) Smollett's *Hist. of England.*



délai les traités, les comptes des dépenses publiques et les estimations, afin qu'elles fussent mieux en état de donner des conseils et des secours au Roi. Ces diverses pièces leur furent remises. « Le chevalier Seymour, » écrit L'Hermitage, « qui est du conseil privé et membre » de la Chambre, assura les Communes, de la part du » Roi, que Sa Majesté leur enverrait les traités d'al» liances qu'ils avaient demandés. Cette complaisance du » Roi est attribuée au grand désir que Sa Majesté a, de ne » rien négliger pour les engager à seconder ses desseins, » et afin que le peuple, qui est si affectionné, voie que, si » la Chambre s'y refuse, le tort est du côté des Com» munes. On croit que cela ne produira que de bons » effets dans ce pays, quoique à l'étranger, on le regardera » peut-être comme un pas que la Chambre a fait pour » empiéter sur l'autorité royale. Ce qui donna lieu à la » demande de ces traités, c'est l'idée que quelques » membres ont, que le Roi donne de l'argent à la Hol» lande, et qu'il a en Flandre plus de troupes qu'il ne » s'est obligé d'y en avoir (25 novembre 1692). »

L'examen de tous ces documents entraînait nécessairement des longueurs qui mettaient la patience du Roi à une rude épreuve. « Les affaires dans le Parlement, » dit-il à Heinsius, « vont de mal en pis ; j'avais meilleur espoir » dans le commencement qu'à présent ; d'ici à peu, nous » pourrons en juger plus positivement (18-28 no» vembre 1692). »

En réponse à une demande relative à l'armée, que le conseiller pensionnaire adresse au Roi de la Grande-Bretagne, celui-ci écrit : « Je ne puis vous répondre, » ignorant encore ce que j'obtiendrai du Parlement ; tout » y est encore fort incertain et l'on n'en finit pas. Ce sera » une longue session, et, en attendant, nous perdons un

» temps précieux ; c'est là un mal qui est irréparable » (26 novembre — 6 décembre 1692).

« Mercredi 9, jour des avis dans la chambre des Com» munes, » dit L'Hermitage à Heinsius, « il s'y fit quan» tité de discours pour représenter les désordres qu'on » prétend qui existent dans le gouvernement. Un de ses » membres dit que, parmi les ministres, il y en avait qui » manquaient d'affection et de véritable chaleur pour les » intérêts de l'État, et dont les principes étaient opposés » aux succès qu'on devait espérer ; que, tandis que les » choses seraient ainsi, on sacrifierait beaucoup d'argent » sans en retirer aucun avantage ; qu'il était nécessaire de » les remplacer par des hommes qui fussent persuadés » que le Roi était Roi *de droit*, aussi bien que *de fait*, et » qui ne songeassent point à se conduire de manière que, » si le Roi Jacques faisait une descente, ils fussent prêts » à se ranger du côté du plus fort. Un autre membre dit » qu'il ne ferait pas de difficulté de nommer celui dont on » voulait parler, et nomma milord Nottingham. Le résul» tat de cette discussion fut : que le Roi serait prié de » n'employer dans ses affaires et ses conseils que des » personnes dont les principes ne tendent qu'à maintenir » les droits de Leurs Majestés contre le roi Jacques ou tout » individu, ce qui regarde principalement milord Not» tingham, qui a soutenu autrefois, dans la chambre des » Seigneurs, que le Roi n'était pas Roi *de droit*, mais » seulement *de fait*; que le trône n'avait pas été vacant, » et qu'on ne pouvait fonder là-dessus les prétentions » du roi Guillaume ; ces individus ne pouvant être aussi » affectionnés et attachés au service du Roi, que ceux » qui soutenaient que le Roi est *Roi de droit* (9 décem» bre 1692). »

L'irritation produite sur l'esprit de Guillaume se



retrouve dans une de ses lettres à Heinsius. « Les affaires » dans le Parlement n'avancent que très-lentement. Jour- » nellement, on y prend les résolutions les plus imperti- » nentes et les plus insoutenables ; tout cela me chagine » beaucoup. Je pense, toutefois, qu'ils finiront par don- » ner de l'argent, mais insuffisamment et trop tardivement » pour prendre à temps les mesures nécessaires, ce qui » nous portera un grand préjudice (29 novembre — 9 dé- » cembre 1692). »

Cependant les affaires du subside passèrent plus promp- tement qu'on ne s'y était attendu dans les Communes. « On ne doutait pas, » écrit L'Hermitage, « que la Chambre » ne donnât au Roi de quoi soutenir la guerre ; mais il y » avait lieu à craindre que la chaleur des deux différents » partis ne fût nuisible aux affaires du Roi. Le 12, il fut » arrêté qu'on donnerait au Roi, pour l'entretien de la » flotte, pour l'année prochaine, un million neuf cent vingt- » six mille livres. Le lendemain, on travailla au subside » de l'armée de terre ; beaucoup opinèrent qu'il fallait, » auparavant, chercher un fonds pour les frais de la flotte ; » les autres, qu'on eût à finir l'affaire des subsides en gé- » néral. Pour faire cesser ces contestations, le chevalier » Seymour dit que c'était une chose honteuse qu'on s'amu- » sât à perdre du temps en vaines discussions; qu'on savait » de bonne part que l'ennemi avait déjà fort avancé ses » préparatifs pour l'année prochaine; que sa flotte serait » de quatre-vingt-dix vaisseaux de soixante à cent pièces ; » que son dessein était de former une nouvelle entreprise » sur ces royaumes; que toutes ces disputes étaient le » plus grand secours qu'il pouvait espérer. Quoiqu'il ait » perdu beaucoup de son crédit dans la Chambre, depuis » qu'il a accepté une charge de la Cour, son discours ne » laissa pas que de faire impression. On se détermina

» donc à s'occuper du subside pour l'armée de terre, et » l'on accorda, à une grande majorité, de quoi entretenir » les cinquante-quatre mille hommes que le Roi avait » demandés. Dans ce nombre ne sont pas compris les » douze mille hommes que l'Irlande entretiendra, ni ceux » que l'Écosse pourra fournir de son côté, et, de cette » manière, on aura au moins autant de troupes qu'il y » en avait l'année précédente. Ces cinquante-quatre » mille hommes consistent en cent dix-neuf compagnies de » cavalerie, trente-six de dragons, et six cent cinquante- » six d'infanterie. Vingt mille hommes devront rester en » Angleterre pour la sûreté du royaume. Les sommes » qu'on doit lever en tout, pour les frais de la guerre » pour l'année prochaine, s'élèvent à plus de quatre mil- » lions sept cent mille livres (16 décembre 1692) (1). »

Malgré ce résultat, l'opposition contre le gouvernement de Guillaume devenait de jour en jour plus violente. Voici le tableau qu'en expose L'Hermitage dans plusieurs lettres successives à Heinsius :

« Les Communes paraissent si fort aigries contre le » comte de Nottingham, qu'on a peine à croire qu'il puisse » se maintenir. Il y a bien des gens qui croient que le » Roi ne s'y opiniâtrera pas, surtout la Chambre ayant, » à l'égard du subside, aussi bien fait qu'on pourrait le » souhaiter. Milord Nottingham, de son côté, ne sera » peut-être pas fâché de se mettre en repos, ayant, à ce » que l'on dit, gagné dans cette charge quarante mille » livres.

» Plusieurs membres, dans la chambre des Com-

(1) « In less than a month's time the Commons went through the supply, » and voted for the fleet 1,926,516 l.; for the army 2,090,563 l.; for » deficiency of the poll-bill, 760,000 l.; in all 4,767,079 l. » (*The History and proceedings*, etc., vol. II, p. 209.)

» munes, ont parlé des désordres qu'il y avait dans le » gouvernement. L'un d'eux a dit que la première chose » qu'il y avait à faire, c'était de conquérir l'Angleterre, » qui était comme envahie par les jacobites, qui, par les » charges qu'ils tenaient de la Couronne, étaient en pos- » session du gouvernement. M. Mordant et deux autres » accusèrent milord Nottingham de tous ces désordres. » Quelqu'un voulut prendre son parti, il fut sifflé. Le ré- » sultat de cette discussion fut que l'on décida qu'il y avait » eu de la mauvaise conduite dans la descente projetée » en France, l'été dernier; que cela provenait de ce que » les ordres nécessaires n'avaient pas été donnés à propos » par la personne qui en avait la direction, laquelle fut » désignée et caractérisée être milord Nottingham. Les » voix furent partagées : cent cinquante-cinq opinèrent » en sa faveur et cent cinquante-six contre lui. Si c'est » un procès qui a été jugé contre lui, il ne l'aura perdu » que d'une voix seulement, Tous les Whigs qui ont des » fonctions de la Couronne, quoiqu'ils soient fort oppo- » sés à ceux de son parti, et peut-être pas fort amis de » lord Nottingham, ne laissèrent pas que de lui donner » leurs voix (16 décembre 1692) (1). »

(1) Ceci est un exemple de probité politique que l'on ne voit plus guère de nos jours, où l'on veut à la fois cumuler les bénéfices des fonctions rétribuées par le Gouvernement et pouvoir lui faire impunément une guerre continuelle, sourde ou ouverte, dans la personne des conseillers responsables de la Couronne. Quelques personnes qualifient cela du nom de *noble indépendance*, mais d'autres ne sont pas de cet avis et appellent cela *déloyauté;* moi qui écris cette note, je vais plus loin et je la stigmatise de *coquinerie politique*, s'il en fut jamais. D'ailleurs, il doit être bien entendu que celui qui accepte une place sous une administration, dont il condamne les principes ou blâme le système, se rend, par là même, solidaire des actes de cette administration, et qu'en la blâmant ou en la salissant, il fait son procès à lui-même. Il n'a donc pas lieu de se targuer de *noble indépendance*, mais bien de *rougir de sa bêtise ou de son immoralité.*

« Milord Mulgrave a dit dans la chambre des Lords » qu'il était nécessaire qu'ils examinassent les désordres » qui existent dans le gouvernement pour les faire voir au » Roi, qui ne les voyait pas. Ce seigneur, » ajoute L'Hermitage, « est mécontent de ce qu'on n'a pas voulu lui » donner le sceau privé. Il veut se faire valoir pour obte- » nir quelque chose; il a beaucoup d'esprit; mais il s'est » mêlé dans tant d'affaires sous le roi Jacques, qu'on ne » peut avoir de confiance en lui. Il l'accompagnait tou- » jours à la messe (19 décembre 1692). »

« Il s'est élevé une grande dispute entre milord Nottin- » gham et l'amiral Russell. Le premier se plaint que son » adversaire lui suscite toutes les attaques auxquelles il est » exposé dans la chambre des Communes, et qu'il veut » rejeter sur lui la faute que la descente ne s'était pas » faite, bien qu'il en fût lui-même coupable. La Reine le » justifie publiquement et lui rend tous les bons témoi- » gnages possibles dans l'affaire de la descente; le Roi » aussi le prend fortement sous sa protection. Tous ceux » qui tiennent quelque charge de la Couronne ou d'autres » intérêts à ménager, se déclarent en sa faveur. On est » fort surpris que M. Russell, qui doit être fort dévoué aux » sentiments de la Cour, veuille hasarder de faire retar- » der les affaires du Roi, en donnant occasion aux deux » partis de s'échauffer plus que jamais. Leur querelle » particulière est soutenue par les deux factions; milord » Nottingham des Tories, et M. Russell des Whigs, avec » toute la chaleur qu'une passion envenimée peut exci- » ter (1). Cette affaire occupe exclusivement la Cour et

(1) Voici ce qu'on lit relativement à cette dispute, dans l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, par Hallam, chap. xv : « La crédulité et » l'aveuglement presque volontaire de l'esprit de faction éclatèrent dans » la conduite de la chambre des Communes, au sujet de la querelle entre » l'amiral Russell et le conseil de l'amirauté. La Chambre soutint un

» le Parlement. L'amiral Russell pria les Communes de » s'abstenir de parler de cette affaire, parce que les déli» bérations, dans la chambre des Lords, leur donneraient » de nouvelles ouvertures à cet égard. Milord Nottingham » harangua les Lords et mit devant eux tous les papiers » relatifs à la descente, et ceux qui avaient rapport à » l'expédition de l'année précédente, pour faire voir de » quelle manière il avait agi. Les Lords mirent en déli» bération si l'on demanderait à la chambre des Com» munes que M. Russell vînt se justifier devant eux de » ce dont milord Nottingham l'accusait; mais la crainte » où l'on fut que cela ne serait pas accordé, les Com» munes étant trop jalouses de leurs priviléges pour per» mettre qu'un membre de leur Chambre fût cité de cette » manière, fit rejeter la proposition. On résolut de de» mander une conférence avec la chambre des Com» munes. Un comité fut établi pour préparer les points » qui doivent donner lieu à cette conférence. La chaleur » va à un tel point, qu'il faudra qu'il y ait ou un autre » secrétaire d'État, ou un autre amiral, ce qui sera fort » désagréable au Roi, parce qu'il est très-persuadé de

» homme qui était traître en secret, parce qu'il portait le nom de Whig, » et elle toléra son infâme négligence de ses devoirs et ses méprisables » excuses, pour renverser un ministre honnête, bien qu'assez peu capable, » qui appartenait aux Tories. Mais les Communes, malgré leur méprise » en cette occasion, quant aux personnes, virent clairement que le Roi » était trahi, et conclurent avec raison que les hommes qui avaient fait la » révolution étaient, en général, les plus propres à la maintenir, ou, selon » les paroles d'un comité de la Chambre, que Sa Majesté serait humble» ment suppliée, pour la sûreté de son gouvernement, d'employer dans ses » conseils et l'administration de ses affaires, uniquement des personnes » que leurs principes obligeassent d'adhérer à elle et à son droit contre » le dernier roi Jacques, et tous autres prétendants, quels qu'ils fussent » (*Journaux des Communes*, 11 janvier 1693). Il est clair, d'après ceci, » continue Hallam, « et d'autres votes des Communes, que les Tories avaient » perdu cette majorité qu'ils paraissent avoir possédée dans la première » session de ce Parlement. »

» l'attachement que l'amiral Russell a pour son service, » et qu'il est fort content de milord Nottingham (19 dé» cembre 1692) (1). »

Le résultat de tous ces débats fut que, malgré toutes les attaques dirigées par les Communes contre lord Nottingham, le Roi le conserva dans ses fonctions, et que l'amiral Russell perdit le commandement de la flotte; il fut fait trésorier de la Maison du Roi, et le commandement de la flotte passa entre les mains de Killigrew, Delaval et Shovel (2).

La victoire demeura donc en définitive au parti tory, dont Nottingham était l'expression dans le ministère. Cependant, le Roi qui, dès son avénement au trône, avait voulu tenir la balance égale entre les Whigs et les Tories, en les appelant les uns et les autres dans son ministère, suivit la même politique dans les changements qu'il crut devoir y opérer à cette époque, en y faisant entrer deux Whigs: l'un, sir John Somers, homme versé dans la connaissance des lois, remarquable par sa modération et ses habitudes conciliantes, obtint le grand sceau, avec le titre de lord chancelier; l'autre, sir John Trenchard, considéré comme un des chefs de son parti, fut nommé secrétaire d'État. On prétend que l'un et l'autre durent leur élévation aux bons offices du comte de Sunderland, qui, après s'être tenu un peu à l'écart dans les premiers temps qui suivirent la révolution, fit si bien, qu'il sut gagner la confiance du Roi (3). On

(1) Il est fort curieux de voir par cette lettre que, si l'on élevait des doutes sur la fidélité de Russell à la cause de Guillaume et de la révolution, ces doutes ne paraissent pas avoir été partagés par la Cour. Ceci ferait croire qu'il en était de Russell ce que Jacques II dit dans ses Mémoires : « Il trompait le Roi avec la permission du prince d'Orange. »

(2) Smollett's *History of England*.

(3) *Ibid.*

s'explique difficilement comment un esprit aussi judicieux que celui de Guillaume, a pu se laisser aller jusqu'à placer sa confiance dans un personnage qui avait joué un rôle au moins douteux sous les deux règnes précédents, et dont le nom, n'inspirant ni respect, ni confiance, était plus propre à déconsidérer qu'à fortifier le gouvernement qui avait remplacé celui des Stuarts.

Un incident remarquable de cette session, fut le suivant : une plainte en forme fut rendue dans la chambre des Communes contre un pamphlet intitulé : *Le roi Guillaume et la reine Marie conquérants*, comme renfermant des assertions d'une dangereuse conséquence pour Leurs Majestés et la tranquillité du royaume. L'ouvrage ayant été examiné, les Communes le condamnèrent à être brûlé par la main du bourreau. Elles prononcèrent la même sentence contre une instruction pastorale de Burnet, évêque de Salisbury, où la même dénomination était donnée au Roi et à la Reine. Les Lords, jaloux de manifester leur sentiment à cet égard, déclarèrent une telle doctrine injurieuse pour Leurs Majestés, contraire aux droits du peuple et aux principes sur lesquels était fondé le gouvernement (1).

II. Cette session, remarquable à tant d'égards, le fut encore par une manifestation énergique de l'aversion qu'on éprouvait contre les troupes étrangères en Angleterre. Le langage qu'on tint à cette époque dans le Parlement, put dès lors faire présager au roi Guillaume ce qui devait lui arriver plus tard, quand la présence de ces troupes n'y serait plus d'une indispensable nécessité pour garantir ses royaumes des invasions ennemies. L'attaque partit principalement de la Chambre haute, tandis que dans les Communes on attaqua indirectement

(1) Smollett's *History of England*.

le comte de Portland. Un membre y dit que si l'on ne voulait pas souffrir des officiers généraux étrangers, l'on ne devait pas souffrir non plus des conseillers qui le fussent; que cependant il y avait un Hollandais près de la personne du Roi, qui avait beaucoup de crédit sur l'esprit de celui-ci, et qui avait plus de penchant pour sa patrie que pour l'Angleterre.

« Dans la chambre des Seigneurs, » dit L'Hermitage, « milord Shrewsbury proposa de prier le Roi qu'il n'y » eût point de troupes étrangères parmi les vingt mille » hommes qui devaient rester en Angleterre pour la sûreté » du royaume. Le comte de Newport dit qu'il était néces- » saire qu'il y en eût, le Roi ne pouvant pas s'assurer de » toutes les troupes anglaises. Sur quoi, le comte Shrews- » bury répliqua que, s'il fallait des troupes étrangères » pour tenir les Anglais dans leur devoir, la nation serait » à l'avenir à la merci des étrangers. Milord président » prit alors la parole, et dit que si le Roi avait des troupes » étrangères dans le royaume, ce n'était pas pour conte- » nir les Anglais, de la fidélité desquels il n'avait pas lieu » de douter, mais pour les faire servir conjointement » avec les Anglais, et que le nombre en était d'ailleurs » très-petit. Milord Shrewsbury revint à la charge, et dit » que l'Irlande en était remplie, et milord Mulgrave sou- » tint que si les gardes hollandaises étaient nécessaires au » service du Roi, on pouvait bien les envoyer en Flandre » pour servir auprès de sa personne, puisqu'il y passait » tous les étés. Tous ces discours n'empêchèrent point, » ajoute L'Hermitage, « que ces propositions ne fussent » rejetées (16 décembre 1692). »

Mais peu de jours après cette discussion, lord Marlborough fit la motion de présenter une adresse au Roi, tendant à prier Sa Majesté qu'entre officiers anglais et



hollandais du même grade, tant supérieurs qu'inférieurs, le rang appartiendrait toujours aux premiers, quand bien même les derniers auraient en leur faveur l'ancienneté du brevet, et cette motion reçut l'assentiment de la chambre des Lords; seulement, trois d'entre eux s'y opposèrent (1).

III. Pendant ces délibérations dans le Parlement, le Roi de France, probablement dans le but de dégoûter encore davantage le parti de l'opposition de la guerre continentale, et pour augmenter les embarras contre lesquels le gouvernement de Guillaume avait à lutter, résolut de pousser ses conquêtes, au milieu de l'hiver, dans les Pays-Bas espagnols et sur les bords du Rhin. « J'es»père, » dit Guillaume, en apprenant que Rhinfels était assiégé par les Français, « j'espère que cela animera les »Allemands; mais j'appréhende que la place ne soit per»due, craignant que les secours n'y arrivent que tardive»ment. Quand l'ennemi sera maître de ce point, je ne vois »pas comment on maintiendra les communications entre »Mayence et Coblentz, principalement sur la rivière.

»D'après votre dernière, » ajoute le monarque, « je »m'attendais aussi à apprendre que l'ennemi a attaqué »Huy; le siége n'en sera pas long, vu le mauvais état où »se trouve cette place. Il faudrait exécuter, sans délai, »les projets de fortification proposés par Coehorn, pour »Huy et Liége; car, si l'ennemi attaque la première, ces »travaux sont d'autant plus urgents pour conserver »l'autre. Si la République n'avance pas les fonds néces»saires à l'exécution de ces travaux, la chose sera inexé»cutable. Dans ce danger imminent, je ne m'oppose pas »à ce que l'on envoie de chez vous des munitions de »guerre et du canon à Liége (21-31 décembre 1692). »

(1) Lettre de L'Hermitage à Heinsius, du 22 décembre 1692.

Le danger que l'on redoutait du côté du Rhin et de la Meuse se manifesta cependant d'autre part; dans les premiers jours de janvier 1693, les places de Furnes et de Dixmude tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et leurs garnisons, composées de troupes anglaises et des États, furent faites prisonnières de guerre. A la première nouvelle du danger dont ces places étaient menacées, Guillaume écrit à Heinsius : « Il paraît que nous devons » être dans de perpétuelles transes; à peine suis-je déli- » vré de mes inquiétudes au sujet de Huy, que me voilà » dans les plus grandes craintes pour le sort de Furnes, » et pour les conséquences de la perte de cette ville. Je ne » puis rien y faire; il ne me reste donc qu'à attendre avec » patience ce que le bon Dieu en décidera (30 décembre » 1692 — 9 janvier 1693). »

« J'ai reçu hier, par un exprès de l'Électeur de Ba- » vière, » dit le Roi dans une lettre suivante, « la fâcheuse » nouvelle de la perte de Furnes, et que, de plus, il avait » résolu d'abandonner Dixmude. Après cela, je ne vois » pas comment il nous sera facile de garantir Nieuport, vu » le misérable état de défense où se trouve cette place. Si » elle tombe au pouvoir de l'ennemi, Ostende, qui n'est » guère en meilleur état, ne tardera pas à avoir le même » sort. Vous comprendrez mes anxiétés, principalement » pour les places de la Meuse; je vous recommande donc » de réunir au plus vite les fonds nécessaires pour faire » exécuter, à Liége et à Huy, les travaux proposés par le » général Coehorn (3-13 janvier 1693). »

La perte de Furnes et de Dixmude eut un grand retentissement en Angleterre, et l'opposition ne manqua pas de s'en emparer pour semer de nouveaux obstacles sur la route de Guillaume. Une attaque personnelle contre ce monarque partit à cette occasion du sein de la chambre

des Pairs. Voici ce que L'Hermitage dit à ce sujet dans sa correspondance : « Milord Mulgrave fit une proposi- » tion qui parut fort étrange, mais dont tout le monde » n'a pas été surpris, à cause de son origine. Il dit que » si Ostende et Nieuport venaient à tomber entre les mains » des Français, ce serait fort désavantageux à l'Angleterre ; » qu'il fallait donc demander ces villes pour places de » sûreté, afin que les troupes anglaises qu'on avait en » Flandre, au service des alliés, s'y pussent retirer en cas » de malheur ; que, s'il arrivait quelque déroute, on ne » permettrait pas que ces troupes repassassent en Angle- » terre, et qu'il fallait que la Hollande intervînt dans cette » affaire. Quelqu'un répliqua que ce n'était pas le temps » de faire de telles propositions ; mais il répartit que » jamais il ne pouvait y en avoir un plus favorable ; que » leur Roi, étant stathouder et sujet de la Hollande, il » obtiendrait, à sa considération, tout ce qu'il demande- » rait ; qu'autrement, leur Roi leur serait plus à charge » qu'utile. » L'Hermitage ajoute : « Le désir de mani- » fester cette opinion, que peu de gens approuvèrent, lui » fit faire une proposition qu'il savait bien ne devoir pas » être appuyée, comme effectivement elle ne le fut pas » (22 janvier 1693). »

IV. A la vue des préparatifs de guerre qui se faisaient en France, le Roi de la Grande-Bretagne écrit à Heinsius, vers la fin de l'année 1692, et peu de jours après que les Communes eurent voté les subsides nécessaires pour l'entretien des troupes de terre et de mer : « Je suis » entièrement persuadé qu'il y aurait urgence d'augmenter » nos forces de terre ; mais vous verrez, par ce que le Par- » lement vient de m'accorder, qu'il n'y a que tout juste ce » qu'il faut pour entretenir les troupes que j'ai déjà à mon » service. Il m'est donc impossible de contribuer à l'en-

» tretien d'un nombre plus considérable, et vous êtes à » même de juger si la République est dans une position » à pouvoir le faire.

» Je veux bien faire un dernier effort pour participer » aux cent mille rixdalers qui devront servir à gagner la » Saxe; car j'appréhende fort le tiers-parti, et, de plus, je » ne vois pas qu'on puisse défendre le Haut-Rhin, si les » troupes de l'Électeur de Saxe n'y sont pas employées.

» J'approuve le projet de tirer une ligne de Maastricht » à Malines, afin de garantir les contrées situées derrière » elles des contributions de guerre de l'ennemi; mais si » l'on n'exécute pas ce projet dans le courant de l'hiver ou » au printemps, il ne sera guère exécutable que quand » l'été sera venu (13-23 décembre 1692). »

Cependant on trouve, à cette époque, le Roi vivement préoccupé du désir de mettre une fin à la guerre. A l'occasion d'une entrevue qui devait avoir lieu entre M. de Dykveld et le comte d'Avaux, entrevue qui tendait à jeter les bases d'une pacification générale, Guillaume dit : « Je ne puis donner de directions précises à M. de » Dykveld, relativement à un plan de pacification, bien » qu'il paraisse le désirer; cependant je doute que nous » puissions obtenir une paix plus avantageuse que celle » de Nimègue (13-23 décembre 1692). »

« J'apprends, » dit le Roi dans une lettre suivante, « que les magasins de fourrages, dans le Brabant et la » Flandre, ne sont pas convenablement approvisionnés et » qu'on doit l'attribuer à l'impuissance où sont les entre- » preneurs de remplir leurs engagements, par suite du » retard de payement de la part des provinces. Ceci est » une chose extrêmement fâcheuse ; car, si l'on ne pour- » voit immédiatement à la formation de ces magasins, on » ne pourra non-seulement agir défensivement dans ces

» provinces, mais tout y sera perdu dans la campagne » prochaine. Je vous prie d'y remédier au plus tôt (22 dé» cembre 1692—1er janvier 1693). »

« Les pertes que l'on fait sur mer sont, en effet, déplo» rables, particulièrement celles des vaisseaux destinés » aux convois. Mais on se trompe, en Hollande, en n'ac» cordant qu'un vaisseau de convoi; car l'expérience n'a » que trop démontré que les croisières de l'ennemi con» sistent, pour la plupart du temps, en deux, même » trois vaisseaux. Il faudra donc à l'avenir augmenter » les convois. C'est une affaire au sujet de laquelle les » différentes amirautés de la République devraient s'en» tendre. Ils devraient aussi penser moins exclusivement » à leurs propres intérêts et s'évertuer davantage à pro» téger le commerce en général; je vous prie de dire ceci » de ma part, en termes énergiques, au secrétaire de » Wilde, car je crains qu'il n'agisse trop exclusivement » dans l'intérêt de son collége (1). Le comte de Portland » vous envoie la liste de mes vaisseaux, qui seront prêts » au mois de février; je désire que l'on y joigne le plus » de vaisseaux possible de la République; car il nous » vient de toutes parts des rapports, que l'ennemi se » propose de faire une descente sur nos côtes, en février » ou en mars (10-20 janvier 1693). »

Le passage suivant contient l'exposé des sacrifices que le Roi de la Grande-Bretagne et la République s'imposaient volontairement pour le salut de la cause générale; encore ces sacrifices, bien qu'ils fussent immenses, étaient-ils la plupart du temps insuffisants ou perdus,

(1) La direction des affaires de la marine de la République était confiée à des colléges d'amirauté; il y en avait cinq : celui d'Amsterdam, celui de Rotterdam, celui de la Nord-Hollande, celui de Zélande et celui de la Frise. Le collége d'Amsterdam était le plus important; c'est celui dont il est question dans la lettre du roi Guillaume.



sans que l'on en retirât le moindre avantage. Voici ce que nous trouvons dans la correspondance de Guillaume sur l'état de délabrement où se trouvaient, à cette époque, les Pays-Bas espagnols, cette barrière d'où dépendait le salut de la République, et pour la conservation de laquelle les puissances maritimes sacrifiaient annuellement leurs armées et leurs trésors. « Je partage, » dit Guillaume à Heinsius, « toutes vos appréhensions au » sujet des frontières en Flandre et sur la Meuse, car » elles ne sont malheureusement que trop fondées; mais » comment trouver dans la République assez d'argent » pour les mettre dans un état de défense convenable, » car cela exigerait des sommes énormes..... Votre rai» sonnement est parfaitement juste, » continue le Roi, « et » il serait bien préférable de supporter le fardeau de cette » dépense plutôt que de s'exposer, par la perte de ces » places, d'avoir la guerre sur le territoire de la Répu» blique; il faudra donc faire l'impossible pour aider les » Espagnols à relever leurs frontières; car, outre leur » mauvaise administration, jointe à un manque de bonne » volonté, ils sont en réalité hors d'état de le faire. » Quant à moi, » ajoute Guillaume, « je suis dans l'im» possibilité d'y contribuer, car les fonds que je recevrai » du Parlement seront même insuffisants pour faire face » à des dépenses indispensables. Je ne pourrai donc rien » faire d'extraordinaire, d'autant plus que je dois fournir » ma part dans l'argent destiné à gagner l'Électeur de » Saxe, et que je dois contribuer aux frais de la campagne » dans le Piémont, ou, sans cela, on n'y fera rien d'im» portant. Vous pouvez juger, d'après tout cela, de mon » impuissance (10-20 janvier 1693). »

« J'ai reçu tout à l'heure un exprès d'Ostende, par » lequel on me prévient que les Français font de grands

» préparatifs sur leurs frontières, et qu'il est présumable » qu'ils ont l'intention d'entreprendre quelque chose d'im- » portant en Flandre. J'espère que M. de Dykveld sera » arrivé à Bruxelles et que de là il fera tout surveiller. » Je suis en doute si la gelée est favorable ou nuisible » aux desseins de l'ennemi. Quoi qu'il en soit, le bon Dieu » doit nous protéger miraculeusement; car, humainement » parlant, nos affaires sont de tous les côtés dans la situa- » tion la plus fâcheuse (17-27 janvier 1693). »

« Les affaires dans le Parlement n'avancent que très- » lentement, si bien que je ne puis encore juger quand » la session prendra une fin; de plus, on appréhende » beaucoup ici une invasion; ceci me met dans l'impos- » sibilité de dire quand je serai en Hollande, où cepen- » dant ma présence serait indispensable pour le bien » commun. Cette incertitude, » ajoute Guillaume III, « me » tourmente beaucoup (24 janvier—3 février 1693). »

« La proposition de la Hollande, d'équiper trente- » deux vaisseaux, serait à coup sûr une bonne affaire; » mais je dois vous prévenir, à mon grand déplaisir, qu'il » ne sera pas possible de faire ici un grand équipement » cette année, tant faute d'argent, que manque de vais- » seaux. On ne pourra donc fournir d'ici que juste notre » contingent pour la grande flotte. Si l'escadre française » restait dans la Méditerranée, nos forces navales dans » nos mers seraient supérieures à celles de l'ennemi, et, » dans ce cas, nous pourrions en détacher une escadre » pour l'envoyer dans la Baltique ou ailleurs. J'aurai » soin que l'escadre destinée à accompagner la flotte » marchande dans la Méditerranée, se mette en mer au » premier bon vent.

» Je suis bien aise qu'il y ait quelque espoir que tout » s'arrangera avec la Saxe. »

En présence des préparatifs que l'on faisait pour pousser la guerre avec une grande vigueur du côté des Français, Guillaume III s'exprime ainsi : « Je conviens » qu'il serait indispensable d'avoir plus de troupes sur » pied pour résister aux efforts gigantesques que l'ennemi » fera dans la campagne prochaine, mais le moyen d'y » suppléer à une époque aussi avancée, par de nouvelles » recrues? et l'espoir d'en retirer le moindre service est » une chimère, quoi que les officiers puissent promettre » et dire.....

» Dieu sait, » dit-il plus loin, « quand arrivera le mo- » ment où je pourrai me rendre à La Haye, car les » affaires dans le Parlement empirent au lieu d'avancer. » Dans la misérable et dangereuse position où se trou- » vent les Pays-Bas espagnols, vous concevrez sans peine » combien ces retards me chagrinent. Je voudrais que » nous fussions en état d'entreprendre le siége de Na- » mur, comme le propose l'Électeur de Bavière, mais je » juge la chose impraticable (7-17 février 1693). »

A la vue des sacrifices que la Hollande s'impose, et péniblement préoccupé de l'insuffisance des subsides qui lui avaient été alloués par le Parlement, Guillaume III trace les lignes suivantes : « A une époque où il faudrait » que nous puissions faire de tous côtés un effort extraor- » dinaire pour résister à l'ennemi, il m'en coûte de ne » pouvoir contribuer davantage à la cause générale. Il » est affligeant de voir que cette nation-ci ne songe qu'à » satisfaire ses propres passions, sans réfléchir le moins » du monde aux intérêts publics. J'admire, » continue le monarque, « la bonne volonté de la Hollande, de tout » sacrifier pour se défendre contre le puissant ennemi ; » mais ce qui m'afflige, c'est l'impossibilité où je me » trouve d'y contribuer proportionnellement ; mais les

» fonds que le Parlement m'a alloués ne couvriront pas » les dépenses indispensables que j'ai à faire, si bien que » je me trouve dans un fort grand embarras. Je vous » laisse à penser combien ceci, joint à la situation cri- » tique où se trouvent nos affaires, et mon impuissance » d'y porter remède, doit me tourmenter (14-24 février, » 21 février—3 mars 1693). »

Les intrigues du tiers-parti excitaient à cette époque des alarmes dans l'esprit de Guillaume. Les puissances maritimes avaient tenté, dans le courant de l'hiver, de faire prévaloir leur politique à la Cour de Copenhague. « Je ne vois pas, » dit Guillaume, « qu'il se soit fait un » grand changement du côté du Danemark; tout dépen- » dra de la conduite de la Suède. Il eût été fort à désirer » que Heeckeren (1) se fût trouvé à Stockholm avant » l'arrivée de d'Avaux, car la présence de cet ambassa- » deur français dans le Nord est capable d'y faire beau- » coup de mal (21 février—3 mars 1693). »

Les rivalités entre quelques petites Cours de l'Allemagne continuaient aussi à entretenir dans l'Empire une agitation qui, plus que toute autre chose, paralysait l'action de la Grande-Alliance, car les princes s'y montraient plus disposés à vider leurs différends les armes à la main, qu'à écouter le langage de la raison. Dans ces circonstances, la voix de Guillaume III se fit entendre dans l'Empire, pour calmer ces animosités personnelles. « Les longueurs de la négociation avec la Saxe » m'inquiètent, et je crains qu'elles ne finissent mal. S'il » en était ainsi, le Danemark et le duc de Wolffenbüttel » pourraient bien entreprendre quelque chose contre les » ducs de Zell et de Hanovre, ce qui jetterait la plus » grande confusion dans nos affaires; dans tous les cas,

(1) Envoyé des États-Généraux à la Cour de Suède.

» il faut prévenir qu'ils n'en viennent à des actes hostiles » (28 février—10 mars 1693). »

Une lettre de Guillaume dépeint aussi la situation des affaires dans le Piémont, peu de temps avant l'ouverture de la campagne. « J'apprends avec la peine la plus sen» sible le déplorable état des troupes impériales en Italie, » et qu'elles ne pourront entrer en campagne qu'en juin » ou juillet. Il n'y aura donc rien à attendre des opéra» tions dans le Piémont, ce qui est une chose insoute» nable, car c'est le seul endroit d'où l'on puisse espérer » de pouvoir attaquer l'ennemi avec quelque espoir de » succès. Il faut nécessairement entretenir le comte de » Winditsgrats à ce sujet, dans l'espoir d'y voir porter » quelque remède (7-17 mars 1693). »

A cette époque, la Cour de Portugal parut disposée à se ranger du côté des ennemis de la France; Guillaume ne laisse pas passer cette occasion de susciter un nouvel ennemi à son rival. « Je pense, » dit-il en parlant du Portugal, « qu'il serait bon que l'envoyé de la Répu» blique fût chargé de se concerter avec celui de l'Es» pagne et le mien, pour voir si l'on ne pourrait pas y » négocier quelque chose d'avantageux aux alliés (10-20 » mars 1693). »

Après avoir visité la flotte et les fortifications de Portsmouth, donné des instructions pour faire à l'ennemi tout le mal possible par mer, Guillaume proroge enfin le Parlement (14-24 mars 1693) (1). Il laisse le gouvernement à la Reine, s'embarque pour le continent, et dans les premiers jours du mois d'avril, nous le retrouvons en Hollande, où il se voit en butte à de nouvelles exigences de la part des alliés, et en présence de leurs disputes au

(1) King William's speech, 14-24 march 1693. (*The History and proceedings*, etc.)

sujet de la marche de leurs troupes et de leurs rivalités pour le commandement. « Je suis très-embarrassé, » dit Guillaume, « de ne pas connaître l'opinion du prince de » Bade (1) sur la prochaine campagne sur le Rhin. Mais, » quant à moi, il me paraît indispensable que les troupes » de l'Électeur de Saxe agissent sur le Haut-Rhin. Ils » devront chercher à régler entre eux leurs différends tou- » chant le commandement, car il n'y a pas suffisamment » de troupes pour former deux armées considérables; » l'une ne devra être qu'un petit corps pour couvrir les » opérations. Le landgrave de Hesse voudrait bien aussi » qu'on lui formât une armée pour en avoir le comman- » dement, bien qu'il ne soit pas en état de mettre ses » propres troupes en campagne, sans un subside qu'il » m'est impossible de lui donner, et je ne pense pas que » la République soit en état de le faire. De la manière » dont tout le monde y va, cela n'est pas soutenable ; de » toutes parts on ne vise qu'à faire peser tout le poids de » la guerre sur nos épaules; car plus on accorde, plus » on est importuné, ce qui est évident par la conduite » des Liégeois à l'heure qu'il est ; ils ne veulent contri- » buer en rien à leur propre défense, et ils prétendent » nous en imposer tous les frais (1er mai 1693). »

Il est évident qu'à l'époque de l'ouverture de la campagne, Guillaume n'avait que peu d'espoir d'en faire une glorieuse ; il voyait de toutes parts mollesse, désunion, manque de moyens et de bonne volonté de pousser la guerre avec vigueur. Il avait prévu toutes ces choses vers la fin de la dernière campagne, ce qui explique pourquoi il eût désiré conclure la paix avant l'ouverture de celle-ci. Cependant, son énergie soutenait encore la Grande-Alliance ; sans lui, il y a longtemps qu'elle eût

(1) Chef des forces impériales.

été dissoute ; mais, comme l'observe Guillaume lui-même dans ses lettres, c'étaient les puissances maritimes qui, en réalité, faisaient mouvoir cette lourde machine, et il devait arriver un moment où des sacrifices aussi énormes, aussi soutenus, deviendraient enfin une charge si onéreuse pour l'Angleterre et pour les Provinces-Unies, que, bon gré, mal gré, il faudrait renoncer à une entreprise qui tous les ans élargissait l'abîme.

V. Pendant que les alliés faisaient leurs préparatifs, le Roi de France se mit en campagne. Son armée, dans les Pays-Bas, abondamment pourvue des choses nécessaires pour les opérations militaires de toute espèce, s'élevait à plus de cent mille hommes très-bien équipés.

Les meilleures places des Pays-Bas étaient successivement tombées au pouvoir des Français. Ils avaient étendu leurs lignes entre l'Escaut et la Lys, jusqu'aux côtes de la mer du Nord, et le rayon d'action que les alliés conservaient autour de la capitale de ces provinces, allait toujours en se rétrécissant, car, dans la campagne précédente, on s'était livré bataille à huit lieues de Bruxelles.

L'armée française sur le Haut-Rhin était sous les ordres du maréchal de Lorges. Ce fut de ce côté que commencèrent cette année les hostilités. De Lorges passa le Rhin au mois de mai, à Philisbourg, et investit la ville de Heidelberg, qu'il prit, livra au pillage et réduisit en cendres. Le maréchal exerça des cruautés sans nombre dans le Palatinat, et ravagea cet infortuné pays, livré à la fureur de l'ennemi par la retraite des Impériaux sous le prince de Bade, qui s'était retiré à Heilbronn, sur le Necker.

La nouvelle de cette invasion jeta un grand effroi dans l'Empire, et Guillaume l'apprit à son quartier général,



à Dilligem, d'où il écrit ce qui suit à Heinsius : « La » perte de Heidelberg répand une si grande alarme en » Allemagne, que j'appréhende très-fort que beaucoup » de princes de l'Empire en viennent à quelque résolu- » tion extravagante. Si l'ennemi pousse ses conquêtes, je » ne vois pas qu'il y ait des forces suffisantes pour sauver » Mayence et Francfort, si ces villes sont attaquées. Les » craintes ici ne sont pas moins vives ; la supériorité de » l'ennemi est incroyable. Jusqu'ici les deux armées qui » sont réunies à Mons et à Tournay n'ont pas encore fait » de mouvement, mais, d'heure en heure, nous nous atten- » dons à avoir notre tour, soit de ce côté, soit sur la Meuse. » J'ai prévu tous ces obstacles à la fin de la dernière » campagne et durant l'hiver ; c'est pourquoi j'ai désiré » la paix. Je ne m'oppose pas que Lilienroth écrive à » ce sujet en Suède. Je crains, » ajoute le Roi, « que les » succès des Français en Allemagne n'enhardissent les » Danois à attaquer Ratsburg. Si notre escadre pouvait » être envoyée dans la Baltique, cela tiendrait peut-être » cette puissance en respect (30 mai 1693). »

Dans une lettre suivante, datée du camp de Park, le roi Guillaume dit à Heinsius : « Nous saurons d'ici à une » couple de jours ce qui peut engager le Roi de France à » prolonger si longtemps son séjour à Namur.

» Il serait urgent, » ajoute-t-il, « que, dans ce danger » pressant, l'Évêque de Munster consentît à faire marcher » ses troupes vers Cologne ; mais je doute qu'il le fasse ; » peut-être même est-il d'accord sur ce point avec la » France. Je crains que les lettres monitoires de l'Empe- » reur aux princes de l'Empire ne viennent trop tard ; » s'il n'en était pas ainsi, la terreur produira le plus grand » effet. J'avoue que j'appréhende beaucoup l'issue des » affaires du Rhin, car si l'ennemi poussait ses succès

» avec vigueur, je crains que l'Empire puisse bien être » réduit à faire une paix séparée ou être forcé de con- » sentir à une neutralité. Vous savez quelles en seraient » les conséquences. Bien que je ne juge pas que vous » dussiez en venir à trop de particularités avec Lilienroth, » au sujet des conditions de la paix, pour ne pas désobli- » ger le comte Bent-Oxenstiern, je pense toutefois que les » circonstances exigent que vous lui donniez à entendre » que je ne suis pas aussi contraire à la paix qu'on le dit » en général, dans l'espoir que cela le décidera à nous » proposer des conditions (11 juin 1693). »

Cependant les Français essuyèrent plus tard un échec dans le Palatinat; leur armée s'y élevait alors à plus de soixante mille hommes. De Lorges s'avança vers le Necker contre le prince de Bade campé sur l'autre rive, tenta le passage et fut repoussé deux fois avec une perte considérable (1). Il ne se passa plus rien d'important de ce côté-là pendant la campagne, et de Lorges fut obligé de repasser le Rhin, faute de vivres et de fourrages, sans que l'armée impériale crût devoir l'attaquer dans sa retraite (2).

Dans les Pays-Bas, les premiers temps qui suivirent l'ouverture de la campagne n'offrirent rien de bien remarquable. Guillaume prit d'abord possession du camp fortifié à Park, proche Louvain, poste d'où il pouvait couvrir les places les plus exposées. Il prit des mesures pour garantir Liége, Maastricht, Charleroy et Huy, en y envoyant des renforts de troupes, et résolut de se tenir sur la défensive à la tête de soixante mille hommes, avec un train d'artillerie considérable. Quand Louis XIV eut passé son armée en revue à Gembloux, il laissa à

(1) Wag., t. xvi, p. 252. — Smollett's *Hist. of England.*
(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

Luxembourg le commandement de ses forces dans les Pays-Bas et reprit le chemin de Versailles avec sa Cour. Immédiatement après son départ, Luxembourg établit son quartier général à Meldert.

Pendant cet intervalle, il y eut quelques rencontres entre les convois des ennemis et des détachements des garnisons de Charleroy, de Liége et de Maastricht, et le duc de Wurtemberg força les lignes françaises entre l'Escaut et la Lys, et mit tout le pays jusqu'à Lille à contribution.

Mais la prise de Huy par les Français (23 juillet) et la défaite de l'escadre anglo-hollandaise sous Rooke (27 juin), qui convoyait la flotte marchande des puissances maritimes dans la Méditerranée, fut un coup sensible pour Guillaume. L'amiral de Tourville attaqua le convoi à la hauteur du cap Saint-Vincent ; plus de quatre-vingts navires marchands tombèrent à cette occasion entre les mains de l'ennemi, ou furent brûlés avec leurs cargaisons, pour que l'ennemi ne pût en faire son profit (1). Ce désastre arrivé au commerce de la République et de l'Angleterre était bien propre à irriter un peuple marchand et à le faire crier contre le gouvernement. Guillaume en prévit toutes les conséquences, car, mieux que tout autre, il connaissait l'esprit de la ville d'Amsterdam. « Vous comprendrez facilement, » écrit le Roi à Heinsius, du camp de Neerhispen, « combien je » dois être sensible au désastre de l'escadre de la Mé» diterranée, et bien que j'aie prévu le coup, je n'en » suis pas moins touché, sachant les conséquences que » cela aura, tant en Angleterre qu'en Hollande. Ce dé» sastre n'est pas de nature à pouvoir être mis sur le » compte des chances de la guerre qu'on ne peut prévoir,

(1) Wag., t. xvi, p. 248.



» c'est là ce qui me chagrine principalement; c'est de la » négligence toute pure, peut-être même quelque chose » de pire.....

» La perte de Huy est aussi très-fâcheuse, » ajoute Guillaume, « particulièrement à cause de l'infâme dé- » fense de la garnison, car nous étions en marche et sur » le point de secourir la place. Il est probable que l'en- » nemi attaquera Liége; dix bataillons que j'y ai envoyés » hier y sont heureusement entrés. Dieu veuille que cette » ville puisse mieux se défendre et qu'elle me laisse le » temps nécessaire pour aller la secourir (27 juillet » 1693). »

Le duc de Luxembourg, voyant son adversaire affaibli par ces détachements, saisit cette occasion de lui livrer bataille. Le Roi de la Grande-Bretagne ayant eu avis que toute l'armée ennemie était en pleine marche pour l'attaquer dans son camp, résolut de garder son terrain, et rangea aussitôt ses troupes en ordre de bataille. Ses officiers généraux lui conseillèrent de repasser la Gette; mais il aima mieux courir le risque d'une bataille que d'exposer son arrière-garde en repassant cette rivière; son aile droite s'étendait jusqu'à Neerwinden et sa gauche atteignait Landen. Après avoir visité à cheval tous les postes et donné les ordres nécessaires, le Roi prit environ deux heures de repos dans son carrosse. Le lendemain, de grand matin, il fit venir son chapelain et se mit pendant quelque temps en prière avec lui (1). Au soleil levant, on vit l'ennemi se déployer en ordre de bataille, et le feu des alliés commença avec assez de succès. Guillaume soutint longtemps un engagement inégal; la supériorité du nombre qui se trouvait du côté des Français l'emporta. Durant cette guerre, peu

(1) Smollett's *History of England.*

de journées furent plus meurtrières. Le Roi s'exposa à tous les dangers. « Il fit des prodiges de courage et » d'activité, pour retenir la fortune qui lui échappait; » il vola tour à tour sur tous les points du combat; il » chargea en personne à pied et à cheval; sa perruque, » la manche de sa cotte d'armes et le nœud de son » écharpe furent percés de trois balles, et beaucoup de » soldats tombèrent à ses côtés. Sa valeur extraordinaire » étonna l'ennemi. Cependant sa conduite et ses dis- » positions dans cette bataille, comme dans toutes les » autres qu'il avait livrées, furent sévèrement censurées. » On dit que Luxembourg observant sa position quelques » moments avant le combat, prononça ces mots : — Je » crois à présent que le prince de Waldeck est bien » réellement mort. — Allusion à l'habileté connue de ce » général dans le choix du terrain (1). »

Vers les cinq heures du soir, tout fut terminé, après douze heures d'action par un des plus ardents soleils de l'été. La déroute fut générale; un grand nombre de fuyards se jetèrent dans la rivière et y périrent. Le Roi et l'Électeur de Bavière se retirèrent par des ponts qu'ils avaient sur la Gette, quand ils virent qu'ils n'avaient plus rien à espérer. « La quantité de morts dont les » rues de Neerwinden étaient encombrées, montrait bien » quelle résistance on y avait rencontrée; aussi la » victoire, si disputée, coûta cher aux alliés, dont la » perte fut estimée à plus de vingt mille hommes. » On ne se trompera guère si l'on estime notre perte, à » près de moitié (2). » Le duc d'Ormond, couvert de blessures, tomba entre les mains de l'ennemi; le comte de Solms y fut blessé mortellement, et le duc de Ber-

(1) Smollett's *History of England.*

(2) *Mémoires de Saint-Simon.*

wick, fils naturel du roi Jacques, fut fait prisonnier par les alliés : il fut échangé peu après contre le duc d'Ormond.

Le lendemain de ce désastre, Guillaume, campé près de Louvain, écrit les lignes suivantes à Heinsius : « Il » m'est pénible d'avoir à vous dire que l'ennemi nous a » attaqués hier matin, et qu'après un combat fort opiniâ- » tre de plus de quatre heures, nous avons été défaits. Je » vous ferai parvenir plus de détails par le prochain cour- » rier; je vous prie de faire expédier, par un exprès, » l'incluse à la Reine. Nous marcherons demain pour aller » camper entre Vilvorde et Malines, pour y rallier notre » monde et nous opposer autant que possible aux entre- » prises de l'ennemi (30 juillet 1693). » Et le surlendemain, le Roi écrit de son camp près d'Eppeghem : « Nous » sommes venus camper hier entre Vilvorde et Malines; » demain j'attends les troupes qui se sont retirées sur » Diest. Je crois que notre perte ne sera pas aussi consi- » dérable que je l'ai jugée dans les premiers instants, et » j'espère que nous serons bientôt en état de tenir tête » à l'ennemi avec une formidable armée. Je suis charmé » de voir, par votre lettre, la fermeté du public en Hol- » lande. Je suis complétement de votre avis, qu'il est » nécessaire que nous fassions un puissant effort, et c'est » sur quoi je serai bien aise de vous entretenir. Je vous » prie donc de vous rendre sans retard ici (2 août 1693). » Cependant cette ardeur de la Hollande n'était pas partagée par toutes les Provinces-Unies, car dans une lettre suivante, le Roi dit : « J'espère que les Frisons se calme- » ront et qu'ils n'en viendront point aux extravagances » dont ils nous menacent. »

Le maréchal de Luxembourg ne retira pas de cette victoire de bien grands avantages; il demeura pendant

plusieurs jours dans l'inaction à Waremme, et donna le temps nécessaire au roi Guillaume de réorganiser son armée et de se mettre en état de hasarder une nouvelle action. « M. de Luxembourg, » lit-on dans les *Mémoires de Saint-Simon*, « fut quelque temps à ne songer qu'au » repos et à la subsistance de ses troupes. Ce beau lau- » rier qu'il venait de cueillir, ne le mit pas à couvert du » blâme ; il en essuya plus d'un : celui de la bataille » même et celui de n'en avoir pas profité. Pour la ba- » taille, on lui reprochait de l'avoir hasardée contre une » armée si bien postée et si fortement retranchée, et avec » la sienne, quoique un peu supérieure, mais fatiguée et, » pour ainsi dire, encore essoufflée de la longueur de la » marche de la veille ; on l'accusait, et non sans raison, » d'avoir été plus d'une fois au moment de la perdre, et » de ne l'avoir gagnée qu'à force d'opiniâtreté, de sang » et de valeur française ; sur le fruit de la victoire, on ne » se contraignit pas de dire qu'il n'avait pas voulu l'ache- » ver, de peur de terminer trop tôt une guerre qui le ren- » dait grand et nécessaire. La première se détruisit aisé- » ment ; il avait des ordres réitérés de donner bataille, » et il ne pouvait imaginer que les ennemis eussent » pu, en une nuit si courte, fortifier leur poste, déjà » trop bon, par une telle étendue de retranchements si » forts et si réguliers, qu'il n'aperçut qu'après la ba- » taille. Sur l'autre accusation, je n'en sais pas assez pour » en parler. »

Il est probable, cependant, que si Luxembourg eût conduit son armée victorieuse sur Bruxelles, dont le chemin lui était ouvert par la retraite des alliés sur Vilvorde et Malines, la consternation eût été bien plus générale en Europe, et le résultat de la bataille bien plus important pour Louis XIV. L'Empire et l'Espagne

auraient probablement fait défaut à Guillaume; des traités de paix séparés eussent été le résultat de cette défection. Et quelle paix! une paix cent fois plus mauvaise que celle de Nimègue et que la trève de Ratisbonne!

C'est probablement à cette inaction, d'ailleurs inexplicable des Français et qui permit à Guillaume de reprendre haleine, que se rapporte la lettre suivante de ce prince, écrite du camp d'Ostine : « Vous avez dû com-
» prendre qu'il ne m'a pas été possible de vous écrire ces
» jours-ci, » dit-il à Heinsius; « nos affaires ont été dans
» une grande crise ; Dieu soit loué de son issue, et puis-
» sions-nous, par notre gratitude, reconnaître dignement
» sa miséricorde! Je ne doute pas, » ajoute le Roi, en faisant allusion à l'effet qu'avait dû produire la dernière victoire des Français, dans toutes les Cours de l'Europe, « que ce grand succès ne mette les affaires de ce bas-
» monde sur un autre pied (3 septembre 1693). »

Il n'y eut rien de remarquable dans le reste de cette campagne, jusqu'à ce que Luxembourg, ayant été rejoint par un renfort considérable de troupes du Rhin, investît Charleroy. L'armée des alliés fit, à cette occasion, un mouvement en avant et alla camper à Ninove; mais les dispositions du maréchal étaient si bien prises, qu'il fut impossible de venir au secours de cette place, bien que Guillaume ne laissa pas que de le tenter. Charleroy fut admirablement défendu par sa garnison, depuis le 10 septembre jusqu'au 11 octobre; elle repoussa plusieurs fois les assiégeants, mais enfin, désespérant d'être secouru, le gouverneur se détermina à capituler et obtint les conditions les plus honorables. La prise de cette place fut célébrée à Paris par des réjouissances. Cette conquête ferma la campagne dans les Pays-Bas; Guillaume avait quitté l'armée durant le siége de Charleroy,

et, de part et d'autre, on fit prendre aux troupes leurs quartiers d'hiver (1).

VI. En Piémont, les alliés furent encore plus malheureux. Les Français y portèrent le fer et le feu, par représailles des ravages causés l'année précédente par le duc de Savoie dans le Dauphiné. Ce prince, alarmé pour sa capitale, marcha au-devant de l'ennemi, dans la plaine de Marsaille, voisine de Turin. Le triomphe des Français, commandés par Catinat, fut complet; les confédérés furent contraints de se retirer précipitamment, abandonnant leurs canons à l'ennemi, et laissant huit mille hommes tués ou blessés sur le champ de bataille. Le duc de Schomberg y combattit vaillamment à la tête des troupes à la solde du Roi d'Angleterre, disant que les choses en étaient venues au point qu'il fallait vaincre ou mourir. Il ne cessa point d'animer ses troupes, jusqu'à ce qu'il fut frappé grièvement et fait prisonnier; relâché ensuite sur parole, ce héros, fils d'un autre héros, mourut peu de jours après de sa blessure.

Ce triomphe fut attribué à la supériorité de l'infanterie française, qui venait d'adopter une arme nouvelle, la baïonnette. Cependant, cette victoire ne fut pas plus décisive que celle de Neerwinden, et ne coûta pas moins aux Français par la défense opiniâtre des alliés. Le duc de Savoie se retira à Montcallier, et jeta des renforts dans Coni, que Catinat n'osa pas assiéger, tant ses troupes avaient souffert dans la bataille. Il se borna à mettre le pays à contribution, et, après avoir renforcé les garnisons de Casal, Pignerol et Suze, se disposa à repasser les monts.

A la première nouvelle de cette victoire, Louis XIV fit faire des propositions au duc de Savoie, pour le détacher

(1) Wag., t. xvi, p. 247.— Smollett's *Hist. of England*.



de la cause des alliés, et cette négociation fut vivement appuyée par le Pape, que la Cour de Versailles avait su mettre dans ses intérêts ; mais le duc refusa les offres du Roi de France, parce qu'il ne les croyait pas assez avantageuses (1).

On peut juger des dispositions de Louis XIV pour le duc de Savoie, par la lettre qu'il écrit à ce sujet au maréchal de Catinat ; il y dit :

« Le succès de mes armes, sur lesquelles il paraît » bien que la bénédiction de Dieu continue de se ré» pandre, n'a point effacé de mon cœur le désir que j'ai » toujours eu de faire une bonne paix. Je ne vous parlerai » point de la générale, parce que les affaires dont vous » êtes chargé pour mon service regardent l'Italie, à la» quelle j'ai toujours souhaité de donner le repos, et vous » savez bien qu'il n'a pas tenu à moi que mon frère, le » duc de Savoie, ne contribuât à cette paix que je dési» rais. Présentement que Dieu m'a fait la grâce, malgré » tout ce qui s'est passé, de conserver encore pour lui les » sentiments que vous me connaissez, je désire que vous » lui fassiez savoir, par qui vous jugerez à propos, le parti » avantageux que je veux lui faire et à toute l'Italie, et » que je serai prêt encore de lui donner des marques effec» tives du retour de mon amitié ; et comme il ne dépend » que de moi de réduire en pitoyable état la meilleure » partie de ses États, mon intention est que vous lui fas» siez dire que, pour lui donner le loisir de prendre le » parti que je crois qui lui convient et à son pays, je vous » ai ordonné d'épargner de l'incendie les villes de Sa» luces, de Fossano et autres, et que, pour donner, comme » je viens de vous le dire, les moyens à mondit frère, » le duc de Savoie, de faire tranquillement les mûres

(1) Wag., t. xvi, p. 253. — Smollett's *Hist. of England.*

» réflexions qui conviennent à l'état auquel je pourrais » réduire son pays, mon intention est que vous fassiez » repasser mon armée en France, et qu'au même temps » vous fassiez entendre à mondit frère, le duc de Savoie, » que, passé cette occasion, dans laquelle je donne à lui » et à toute l'Italie des marques du désir sincère que j'ai » de contribuer à son repos, je prendrai toutes les mesures » que je croirai nécessaires pour faire ressentir à ce prince » le grand tort qu'il a, de ne vouloir pas contribuer au » bien de son peuple, de son État et de toute l'Italie » (29 novembre 1693) (1). »

Après de grands efforts, la Cour de Madrid vint à bout, cette année, de lever des troupes pour la défense de la Catalogne; mais le duc de Medina-Sidonia ne put empêcher la prise de Roses par le maréchal de Noailles. Louis XIV, en apprenant la prise de cette place, écrivit au maréchal : « J'avoue que la nouvelle de ce succès, que » je ne croyais pas devoir arriver si tôt, m'a surpris » agréablement et m'a fait un grand plaisir. Je ne saurais » assez vous témoigner la satisfaction que j'ai de la con- » duite que vous avez tenue, et du service important que » vous m'avez rendu dans cette occasion (25 juin) (2). » Medina fut révoqué de son commandement, et la Cour lui donna pour successeur le duc d'Escalonne (3).

La guerre entre l'empereur Léopold et la Porte fut faiblement poussée dans cette campagne. On négocia, mais la France avait toujours un grand crédit à Constantinople, le grand vizir étant vendu à la Cour de Versailles. Ce ministre fut déposé par le Sultan pour calmer l'irritation des Turcs, et alors les ambassadeurs d'An-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 415.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 22.

(3) *Histoire d'Espagne*. — Wag., t. XVI, p. 253. — Daniel, *Journal*.



gleterre et des États-Généraux à la Porte, s'empressèrent de renouveler l'offre de leur médiation, mais leurs propositions furent dédaigneusement rejetées (1).

VII. Rien ne pouvait être moins glorieux pour les Anglais et les Hollandais que leurs opérations maritimes de cette campagne. Le Roi avait commandé aux amiraux la plus grande diligence dans l'équipement des flottes, afin de pouvoir bloquer les ports de l'ennemi et protéger le commerce qui avait beaucoup souffert de la part des armateurs français; mais ils mirent tant de lenteur dans leurs dispositions, que les escadres ennemies étaient sorties de leurs ports avant que la flotte anglaise fût en mer. Louis XIV avait fait de prodigieux efforts pour réparer le désastre que sa marine avait essuyé l'année précédente; il avait acheté plusieurs grands vaisseaux marchands qu'il avait transformés en bâtiments de guerre; il avait mis un embargo sur tous les navires de son royaume, jusqu'à ce que ses escadres fussent équipées, et avait fait beaucoup de promotions parmi les troupes et les officiers de mer, expédient qui porta au plus haut degré leur émulation et leur activité. Sa flotte, divisée en trois escadres, comptait soixante et onze vaisseaux de ligne, sans compter les bâtiments de moindre grandeur.

Les escadres anglaise et hollandaise ayant opéré leur jonction, formèrent aussi une flotte nombreuse et imposante, et les Anglais et les Hollandais comptaient sur quelque grande expédition et sur une protection efficace de leur navigation marchande; il n'en fut rien. Les dissensions qui régnèrent entre les amiraux ne leur permirent pas d'effectuer quelque chose d'important. Killigrew et Delaval n'échappèrent pas au soupçon d'infidélité à la cause de Guillaume. Nous avons déjà parlé du désastre arrivé à

(1) Wag., t. XVI, p. 252. — Smollett's *Hist. of England*.



la flotte marchande d'environ quatre cents vaisseaux anglais, danois, hollandais, suédois, hambourgeois et flamands, que sir George Rooke avait reçu l'ordre d'escorter et de protéger avec une escadre de vingt-trois vaisseaux. On évalue la perte faite dans cette occasion à un million de livres sterling (1).

Une expédition entreprise contre les possessions françaises dans les Indes-Occidentales, fut malheureuse et n'amena aucun résultat; mais les Hollandais furent plus heureux dans les Indes-Orientales, où ils s'emparèrent de Pondichéry (2).

D'un autre côté, des vaisseaux baleiniers furent enlevés, dans le courant de l'été, par des armateurs de Saint-Malo. Cette dernière perte, jointe à toutes celles que les Malouins faisaient souffrir aux Anglais et aux Hollandais, fit prendre la résolution à ceux-ci de bombarder cette ville; une escadre fut chargée de châtier ses audacieux corsaires et de réduire la ville en cendres. On se servit, à cette occasion, d'une machine infernale destinée à produire une explosion telle, que la ville n'eût plus offert qu'un monceau de cendres. Mais le coup manqua, et Saint-Malo en fut quitte pour avoir ses maisons et ses murs considérablement endommagés (3). La mauvaise direction des opérations navales n'échappa pas à l'attention de Guillaume; nous en trouvons la preuve dans ses lettres à Heinsius pendant la campagne. Il ne cesse de lui recommander la surveillance de la marine et la protection de la navigation marchande, mais il paraît avoir reconnu combien il était mal servi à cet égard en Angleterre; nous trouvons même dans

(1) Wag., t. XVI, p. 248. — Smollett's *Hist. of England.*

(2) Valentyn, *Beschryving van Oost-Indien*, t. I, part. I, p. 153.

(3) Wag., t. XVI, p. 250. — Smollett's *Hist. of England.*

une de ses lettres, qu'il doute si ses ordres seront exécutés (1).

L'engagement réciproque entre les États-Généraux et l'Angleterre, d'interdire tout commerce avec la France, non-seulement aux habitants des Provinces-Unies, mais aussi aux neutres, était une source perpétuelle de disputes pour la République avec les Cours du Nord. La Suède se plaignait vivement depuis longtemps qu'on eût saisi plusieurs de ses navires naviguant vers les ports de France. Elle en demandait hautement la restitution; mais elle ne s'adressait pas à l'Angleterre, dont la puissance l'effrayait; sa réclamation fut adressée aux États. Ceux-ci, craignant des représailles, et sentant la justice des réclamations de la Suède, parce qu'au fond cette clause de leur alliance avec l'Angleterre leur avait toujours semblé tyrannique, consentirent à réparer le dommage qu'ils avaient causé au commerce des Suédois, et Guillaume III laissa faire, parce qu'il redoutait le tiers-parti (2).

VIII. Guillaume, après avoir quitté l'armée, s'arrêta pendant quelque temps en Hollande pour s'y concerter, à l'égard des préparatifs de la campagne suivante, avec les principaux membres du gouvernement. Les forces de terre que la République avait mises sur pied dans les premières années de cette guerre, s'étaient élevées à plus de soixante-trois mille hommes (3); mais, attendu le grand degré de développement qu'avait pris le système de la guerre et les armées nombreuses que tous les ans la

(1) Lettres de Guillaume III, des 24 et 27 août, 10, 14, 17 et 21 septembre 1693.

(2) Traité entre le Roi de Suède et les États-Généraux, pour indemnité des prises faites par ceux-ci, du 15-25 novembre 1693. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 332.)

(3) *Staten van oorlog*. États de guerre pour les années 1690-1693.

France précipitait, comme un torrent envahissant, sur les Pays-Bas, le capitaine général de l'Union jugea que l'armée de terre de la Confédération devait aussi être augmentée. A cet effet, il fit demander, par la *pétition de guerre* que tous les ans le conseil d'État présente aux États, que l'armée de la République fût portée, pour la campagne de l'année 1694, à plus de quatre-vingt-sept mille hommes, et dans ce nombre figure, pour la première fois, un corps de Suisses de six mille quatre cents hommes (1).

Guillaume III retourna en Angleterre dans les premiers jours du mois de novembre. Voici le tableau, tracé de la main du Roi, de la situation où il trouva les affaires dans son royaume.

« Le Parlement se réunira mardi prochain 17 novem-» bre; d'ici là, on ne pourra guère juger des humeurs » ici (31 octobre—10 novembre 1693). »

« J'avais espéré, » dit Guillaume III dans une lettre suivante, « de pouvoir vous donner par ce courrier des » informations plus positives au sujet de la situation des » choses ici; mais elles sont si embrouillées, il règne » un mécontentement si universel, par suite de nos désas-» tres sur mer, et la véhémence de l'esprit de parti est » telle, qu'on ne sait en vérité ce qu'on doit en attendre. » Les uns donnent bon espoir, d'autres désespèrent, tout » cela cependant se débrouillera dans peu; mais je prévois » que je serai forcé de faire certaines choses fort contre » mon gré et contre mon naturel, sans même savoir si elles » répondront à leur but. Je tenterai toutes les voies pour » soutenir, si la chose est possible, l'intérêt de la cause

(1) *Staat van oorlog.* État de guerre pour l'année 1694. — Capitulation entre les États-Généraux et les Grisons, relativement à un corps de troupes. (Dumont, *Corps diplomatique*, suppl., t. III, part. I, p. 428.)



» commune. Puisse-t-il plaire au bon Dieu de nous accor-
» der une issue favorable (3-13 novembre 1693). »

Cette lettre se rapporte probablement à ce que dit l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre :* « Voyant le peuple » mécontent, le commerce de plus en plus affaibli, les » affaires d'État mal conduites, et les ministres occupés » à s'accuser les uns les autres, le Roi sentit la nécessité » d'opérer des changements. Sunderland, le premier de » ses conseillers, lui représenta que les Torics s'étaient » prononcés contre la continuation d'une guerre dont on » n'avait recueilli que des pertes et des revers; mais que » les Whigs étaient plus traitables, et le seconderaient » plus volontiers, soit par la crainte d'une invasion et des » succès du papisme, soit par le désir d'être recherchés » de la Couronne, soit enfin par la perspective des avan- » tages qu'ils pouvaient trouver à avancer de l'argent au » gouvernement sur les fonds alloués par le Parlement. » Guillaume examina attentivement toutes ces représen- » tations, et cependant le Parlement s'assembla le 17 » novembre. Le Roi, dans son discours, exprima son » ressentiment contre les auteurs des désastres éprouvés » sur mer, insista sur la nécessité d'augmenter les forces » navales ainsi que les forces de terre, et demanda, à cet » effet, une subvention convenable (1). Afin de disposer » la chambre des Communes à la condescendance, il » avait déjà renvoyé de son conseil le comte de Not- » tingham, celui de tous les ministres qui était le plus » odieux au peuple. Il aurait été à l'instant remplacé par » le comte de Shrewsbury, l'un des chefs du parti whig; » mais celui-ci, craignant que ce ne fût plutôt un chan- » gement de ministre qu'un changement de système, se

(1) King William's speech to both Houses, 5th session of the 2d. Parliament, 7-17 nov. 1693. (*The History and proceedings*, etc., vol. II, p. 416.)

» défendit pendant quelque temps d'accepter la place que » le Roi lui destinait (1). »

Trois jours après l'ouverture du Parlement, Guillaume écrit ce qui suit : « On ne peut encore porter un jugement » positif sur ce que le Parlement fera ; mais j'espère que » je pourrai mieux en juger la semaine prochaine. Ils » donneront libéralement de l'argent pour les affaires de » la marine ; mais l'augmentation de l'armée de terre, » bien qu'elle soit d'une nécessité impérieuse, rencontrera » beaucoup de difficultés ; l'esprit de parti et nos revers » aveuglent ce monde d'une manière incroyable. Je tra- » vaillerai sans relâche à diriger les affaires vers une » bonne fin ; Dieu veuille bénir mes efforts ! » Puis, faisant allusion à une négociation secrète tendant à poser les bases d'une paix générale, et dont on avait chargé M. de Dykveld, le Roi ajoute : « Je désire beaucoup » apprendre s'il s'est passé quelque chose d'ultérieur dans » la négociation de M. de Dykveld. Plus je réfléchis à » cette affaire, et plus je sens la nécessité d'en venir à » une conclusion, les conditions dussent-elles en être » désavantageuses (10-20 novembre 1693). »

Le sixième jour après l'ouverture de la session, les Communes résolurent, à l'unanimité, de seconder de tout leur pouvoir le gouvernement de Guillaume, de rechercher les causes des désastres éprouvés sur mer, et d'aviser aux moyens de protéger le commerce (2). L'opposi-

(1) Smollett's *History of England.*

(2) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 416.

« The Commons resolved also :

» 1° That the number of land forces be encreased for the service of the » year 1694 ;

» 2° That 83,121 men are necessary for the service of the year 1694 to be » employed in England and beyond the seas ;

» 3° That 2,473,580 l. be allowed to pay the army for the year 1694 ;

tion produisit, de son côté, un rapport relatif à certaines sommes qui avaient été affectées à des dépenses secrètes, et dont on avait disposé en faveur des membres du Parlement, car la corruption est un des vices inhérents du gouvernement représentatif.

Le Roi demanda quarante mille hommes pour la marine et plus de cent mille pour le service de terre. Avant de prendre en considération des demandes aussi exorbitantes, les Communes accordèrent cinq cent mille livres sterling, à titre d'avance, afin d'apaiser les clameurs et l'exaspération des gens de mer, à qui il était dû un million sterling de paye. Les Communes votèrent ensuite le nombre d'hommes demandé pour la marine; mais la question relative à l'augmentation de l'armée de terre donna lieu à de grandes difficultés. « L'augmentation de » l'armée, » dit le Roi à Heinsius, « rencontre une vio- » lente opposition. Cependant, on me fait espérer, qu'en » définitive, tout tournera au gré de mes désirs. Dieu le » veuille! (4-14 décembre 1693). » Les Communes invoquèrent les traités existant entre le Roi et ses alliés, examinèrent les divers contingents de troupes fournis par les puissances respectives, consentirent à une augmentation de la part de l'Angleterre, et fixèrent à quatre-vingt-trois mille hommes l'état militaire de cette année; en sorte que les subsides, pour l'entretien de ces troupes et pour celles de la marine, s'élevèrent, cette année, à près de cinq millions sterling et demi (1).

Ce résultat dut satisfaire le Roi, et comme Sunderland lui avait donné à entendre que ce n'était que des Whigs

» 4° That 500,000 l. be raised towards the descharging tha wages due » to seamen;

» 5° That a further sum, not exceeding two millions be granted to Their » Majesties for the maintainance of the fleet. »

(1) Smollett's *History of England*.



qu'il pouvait espérer de quoi continuer à pousser la guerre avec vigueur sur le continent, Guillaume III donna peu après une preuve de confiance à ce parti, en nommant le comte de Shrewsbury secrétaire d'État. Dans les premières années qui suivirent l'avénement de Guillaume III, Shrewsbury avait dit à ce monarque : « Je souhaiterais » que vous pussiez former votre parti de tous les hommes » modérés et honnêtes des deux factions; mais comme il » est nécessaire de s'expliquer, je ne ferai nulle difficulté » d'avouer mon sentiment et de dire que Votre Majesté » et le gouvernement sont beaucoup plus en sûreté dans » les mains des Whigs, dont les projets, s'ils en ont quel- » ques-uns, sont improbables et lointains, qu'entre celles » des Tories, dont plusieurs, sans aucun doute, voudraient » faire rentrer le roi Jacques, et je soupçonne que les » meilleurs d'entre eux ont encore une régence en tête ; » car, quoique je leur accorde d'être les agents les plus » propres à élever la prérogative, cependant je crains » qu'ils n'aient une vénération si déraisonnable pour la » monarchie, qu'ils n'approuvent jamais les principes sur » lesquels la vôtre est fondée (1). »

Cette opinion, si clairement formulée, n'empêcha pas cependant que Shrewsbury, par dépit de ce que Guillaume III avait accordé sa confiance aux Tories, s'était lancé dans des intrigues avec les jacobites, « par cette » étrange faiblesse d'âme, » dit Hallam, « qui pesait, » comme un sortilége sur ses plus nobles qualités. Mais » Shrewsbury en revint bientôt à honorer le souverain » qu'il avait contribué à élever au trône, et se retira de la » honteuse alliance des jacobites. Il ne paraît pas, » ajoute le même auteur, « qu'il ait trahi cette confiance que Guil- » laume, dit-on, avec une magnanimité extraordinaire,

(1) *Correspondance de Shrewsbury*, p. 15.

» eut encore en lui après avoir acquis la pleine connais-» sance de sa liaison avec la Cour de Saint-Germain (1). »

Il serait difficile, cependant, de dire en quoi consista ce revirement dans la politique du Roi; car le système de son gouvernement ne subit pas de modification essentielle. Après que Shrewsbury eut accepté la place de secrétaire d'État, divers emplois de confiance à Londres et dans le reste du royaume furent donnés à des membres du parti whig; mais les Tories étaient trop puissants dans la chambre des Communes pour s'en décourager, et un grand nombre d'entre eux conservèrent leurs places (2). L'entrée d'un Whig aussi prononcé dans le ministère était, à la vérité, une manifestation en faveur du principe de la révolution de 1688; mais la garantie la plus solide que cette révolution pût avoir, était dans la personne du roi Guillaume, trop ambitieux pour transiger sur quoi que ce pût être avec le Roi déchu, et trop sage pour s'exposer à perdre sa couronne, en attentant aux droits et libertés de la nation.

Ce fut dans le cours de cette session que fut établie la banque en Angleterre, à l'imitation de celles d'Amsterdam et de Gênes, et cette institution, faible dans le commencement, était destinée à devenir plus tard une puissance colossale dans l'État; on créa par là une nouvelle source de crédit au gouvernement, et on donna plus de

(1) *Histoire constitutionnelle d'Angleterre,* chap. xv. — *Mémoires de Jacques II.* On y lit ce qui suit au sujet d'un entretien entre le roi Guillaume et lord Shrewsbury : « Guillaume lui ayant donné à connaître qu'il n'ignorait pas ses entrevues avec les partisans du monarque exilé, lord Shrewsbury fut fort troublé, mais se remettant : — D'après cela, Sire, dit-il, » vous pouvez voir que je n'encourage pas ceux qui cherchent à ébranler » ma fidélité. — A quoi le prince d'Orange répondit : — Non, je sais que » vous êtes un homme d'honneur, et que, si vous vous y engagez, vous me » servirez fidèlement. »

(2) Smollett's *History of England.*



facilité au commerce et à la circulation de l'argent. De nouveaux débouchés furent ouverts aussi par certaines modifications apportées à la charte de la compagnie des Indes, et par une déclaration de la chambre des Communes, que tous les sujets de l'Angleterre avaient également droit de commercer aux Indes-Orientales, à moins que ce commerce ne leur fût interdit par acte du Parlement (1).

IX. A côté des préparatifs de guerre, l'hiver de 1694 fut employé à des négociations pour la paix qui, déjà, avaient commencé avant que le roi Guillaume eût quitté le continent, après la fin de la campagne de l'année précédente.

Le besoin de la paix se faisait sentir en France comme chez les alliés. Les généraux de Louis XIV avaient remporté de beaux trophées à Fleurus, à Steenkerke, à Neerwinden; le drapeau français flottait sur Mons, Namur, Charleroy, Huy, Furnes et Dixmude. Plusieurs places de la Catalogne et du Piémont étaient au pouvoir de la France; la guerre avait été heureuse jusqu'alors pour Louis XIV, autant qu'une guerre puisse être heureuse, car elle épuisait son royaume d'hommes et d'argent. La disette s'y faisait sentir par suite de mauvaises récoltes; les grains, que le gouvernement faisait venir du Nord pour nourrir le peuple, devenaient souvent la proie des Anglais et des Hollandais. « Je prendrai toutes les mesures » imaginables, » dit Guillaume III dans une de ses lettres au conseiller pensionnaire de Hollande, « pour arrêter » l'importation des grains en France; les ordres, à cet » effet, sont déjà donnés; seulement, il serait à désirer » qu'ils fussent ponctuellement exécutés (28 novembre » — 8 décembre 1693). » La misère était sévèrement

(1) Smollett's *History of England*.

bannie de Versailles, mais elle se répandait avec une effrayante rapidité dans les provinces, et une foule de malheureux y périrent de besoin.

Louis XIV désirait la paix, mais il prétendait l'accorder en vainqueur : Guillaume III et les alliés souhaitaient la fin de la guerre, mais il ne pouvait leur convenir d'accepter la paix à genoux.

Le grand but du Roi de France était de dissoudre la ligue ; pour parvenir à pratiquer une brèche à la Grande-Alliance, il négociait dans plusieurs Cours, à Rome, à Turin, avec les princes du tiers-parti. Ses négociations avec les puissances maritimes ne commencèrent que vers la fin de l'année 1693 ; le fil en est très-difficile à suivre ; car, tandis que Dykveld avait des conférences avec un agent de la Cour de France, nommé Saint-Arnould, à Bruxelles, cette Cour faisait faire des démarches auprès des bourgmestres d'Amsterdam par un individu nommé Molo, négociant établi dans cette ville, et auprès des États soit par l'intermédiaire de la Cour de Copenhague, soit par la Suède, cette dernière puissance visant toujours à jouer, dans ces négociations, le rôle de médiatrice (1).

Les négociations avec les puissances maritimes tendaient évidemment à leur donner satisfaction sur quelques points, dans l'espoir de les attirer dans une négociation séparée ; les bases offertes par la Cour de France étaient les suivantes :

Restitution des conquêtes faites, depuis le commencement de la guerre, dans les Pays-Bas espagnols, et promesse de renoncer d'avance à ces mêmes provinces en faveur de l'Électeur de Bavière, dans le cas où le Roi d'Espagne venant à mourir sans enfants, la succession

(1) Correspondance de Guillaume III avec Heinsius, fin d'année 1693 et commencement de l'année suivante.



d'Espagne reviendrait au Dauphin, en vertu des droits de sa mère à la Couronne d'Espagne, comme fille aînée du roi Philippe IV (1).

Les puissances maritimes demandaient, de leur côté, outre la restitution des places qui avaient été perdues par l'Espagne dans les Pays-Bas, depuis le commencement de la guerre, la remise de cinq villes dans ces mêmes provinces, cédées à la France par des traités antérieurs, dans le but de renforcer par là la ligne de défense des Pays-Bas espagnols, qui devait aussi servir de barrière à la République; mais la Cour de Versailles se montrait peu disposée à accorder cette demande.

Telles furent les bases sur lesquelles roulèrent les négociations entre la France et les puissances maritimes dans l'intervalle des campagnes de 1693-1694.

Après cet exposé préliminaire, nous allons faire suivre des extraits des lettres de Guillaume III, qui jetteront plus de jour encore sur ces négociations. En étudiant la politique du monarque anglais dans sa volumineuse correspondance avec le conseiller pensionnaire Heinsius, on est vivement frappé d'un fait qui le place dans un jour entièrement opposé à Louis XIV. L'ambition de celui-ci fut sans cesse conquérante, envahisante; il visait toujours à l'agrandissement de la France, soit qu'il négociât durant la paix, soit qu'il s'arrogeât le droit de dicter ses volontés les armes à la main; et quand, par intervalles, le monarque français avait l'air de vouloir céder, on était assuré que c'était pour se donner le temps d'accomplir un dessein plus important; ceci fut la politique de la Cour de Versailles pendant les années qui précédèrent la paix de Ryswyk. On ne remarque pas, dans le cours de ces longues négociations, le ton haut et menaçant dont le Roi

(1) Lettres de Dykveld à Guillaume III, des 23, 26 et 27 novembre 1693.



de France s'était fait une habitude ; car Louis XIV avait un but caché, qui lui faisait désirer la fin de la guerre et plus encore la dissolution de la Grande-Alliance. L'ambition de Guillaume III, au contraire, était une ambition sage et réfléchie ; il ne visait ni à faire des conquêtes pour l'Angleterre, ni à étendre le territoire de la République. Sa politique était une politique toute conservatrice, et tous ses soins furent constamment dirigés à maintenir le *statu quo* de l'Europe, d'après les traités de Westphalie et des Pyrénées. *A chacun le sien,* était une devise parfaitement applicable à la politique du Roi de la Grande-Bretagne, jamais agresseur, toujours sur la défensive et veillant avec une sollicitude toute particulière à prévenir des usurpations qui devaient changer la position relative des puissances européennes entre elles ; dans ce système étaient comprises les grandes puissances, comme les princes et États d'une moindre importance, et l'on vit Guillaume III aussi ardent défenseur des droits du Roi d'Espagne que de ceux du duc de Lorraine.

« Je désirerais beaucoup, » écrit le Roi à Heinsius, « que la négociation de M. de Dykveld pût être menée à » bonne fin. Si la chose est possible, il faudra surtout » empêcher que ces négociations ne soient rompues, car » je suis de votre opinion, que cela arrivant, la France » publierait immédiatement les conditions qu'elle offre, » ce qui nous embarrasserait infiniment et produirait des » effets pernicieux dans bien des endroits . . . . . » J'appréhende infiniment la formation d'un tiers-parti, » et je ne vois pas trop comment il faudra s'y prendre » pour le prévenir ; si l'on pouvait gagner la Suède, ce » serait de tous les moyens le meilleur et le plus certain » (14-24 novembre 1693). »

« Je crois, » dit le Roi dans une lettre suivante, « que



» la France ne voudra pas céder, à l'heure qu'il est, tou-
» chant la barrière, surtout depuis que j'ai vu la réponse
» qu'elle a donnée à ce sujet en Suède. Cependant je
» crois que si l'on demeurait inébranlable sur la question
» de l'équivalent pour Luxembourg, on pourrait obtenir
» une ou deux villes, et je consentirais, vu la conjoncture
» présente, à le faire à ce prix. Des cinq villes que nous
» avons exigées, Tournay et Condé sont sans contredit les
» plus importantes ; Ypres l'est aussi ; mais Maubeuge et
» Menin sont de moins de valeur, et s'il fallait se conten-
» ter d'une seule ville, ce serait soit Ypres, soit Tournay,
» soit Condé, et je considère cette dernière, quoique la
» plus petite des trois, la plus importante pour la forma-
» tion de la barrière. Une affaire très-grave, c'est que la
» France ne veut pas entendre parler de la restitution de
» Dinant, que je juge d'une haute importance ; si l'on
» ne peut pas obtenir sa restitution, il faudra du moins
» insister sur la démolition de cette place.

» Je regarde la renonciation que la France ferait des
» Pays-Bas en faveur de l'Électeur de Bavière, plus comme
» un artifice pour gagner ce prince et pour inspirer de la
» jalousie à l'Empereur, que comme un gage de sécurité
» pour nous. Je juge donc que, sans refuser cette propo-
» sition, il faut donner à connaître que nous ne pouvons
» l'admettre comme une bien grande condescendance et
» moins encore comme une sécurité pour l'avenir, cette
» sécurité ne pouvant résider ailleurs que dans l'établis-
» sement de la barrière.

» Je dois convenir cependant que la nécessité de la
» paix se manifeste de plus en plus de tous côtés, et
» c'est à cause de ce besoin que la négociation ne doit
» pas être rompue, mais, si faire se peut, être conduite à
» bonne fin. »

En terminant cette lettre, Guillaume revient sur les craintes qu'il conçoit des intrigues des Cours du Nord et du tiers-parti, et sur l'effet funeste qu'elles pourraient avoir pour les affaires générales du continent; il ajoute : « On ne doit rien épargner pour gagner la Suède; et, » certes, jamais argent ne peut être mieux employé (28 » novembre—8 décembre 1693.) »

Heinsius, de son côté, tient le Roi au courant de cette négociation; relativement à la réclamation des places pour former la barrière, il dit : « que le sieur Saint-Arnould » avait donné à connaître à Dykveld que, pour ménager » la gloire du Roi de France, on ne devait pas lui deman- » der d'autres restitutions que celles des places prises » dans le courant de la présente guerre; la demande des » villes pour servir de barrières, paraissant se faire bien » plus pour satisfaire la gloire de Votre Majesté, que pour » l'utilité que la République en retirerait; mais que le » Roi de France, dans l'intérêt de sa propre gloire, n'y » consentirait jamais (8 décembre 1693). » Et peu de jours après, il transmet l'extrait d'une lettre de M. de Croissy à Saint-Arnould, dans laquelle le ministre de Louis XIV énonce les volontés de son souverain en ces mots : « Vous pouvez dire à M. de Dykveld que vous ne » doutez point qu'après vous être ouvert sans aucune » réserve de tout ce que Sa Majesté veut bien accorder » pour former, en faveur des Provinces-Unies, une plus » forte barrière qu'elles n'auraient dû l'espérer, tant par » la restitution de toutes les conquêtes de Sa Majesté » depuis cette dernière guerre, que par la renonciation des » Pays-Bas espagnols en faveur de M. l'Électeur de Ba- » vière, il ne reçoive des ordres tant du prince d'Orange » que des États-Généraux, pour accepter purement et » simplement des offres si avantageuses, au cas qu'ils

» désirassent effectivement la paix, ou au moins pour » mettre cette affaire, par des réponses équitables et » claires, en état de pouvoir être facilement conclue, et » que c'est dans cette espérance que vous attendez encore » de nouveaux éclaircissements, puisque n'ayant rien de » plus spécifique que la déclaration que vous avez faite, » il est bien juste aussi que, s'il veut conclure cette grande » affaire, il y donne de sa part un plus grand acheminement, et qu'il s'explique plus clairement des dernières » intentions de ses maîtres, puisqu'il peut bien juger, » par l'importance de vos offres, qu'on agit de bonne foi » de ce côté-ci (15 décembre 1693). » Le ton de la Cour de Versailles s'était singulièrement radouci, l'on n'y retrouve plus ce langage hautain que Louis XIV affectait, à l'époque des négociations à Nimègue et à Ratisbonne ; mais alors aussi les Stuarts régnaient encore en Angleterre ; aujourd'hui un homme européen occupe le trône de la Grande-Bretagne.

« La conduite de M. de Dykveld dans cette importante affaire est fort satisfaisante, » répond le Roi à Heinsius, « et je crois qu'il devra continuer comme il a » commencé, en persistant à demander deux villes : Ypres » et Condé, ou l'une de ces deux et une des cinq autres. » Il ne s'agit pas ici de satisfaire ma gloire ou ma vanité, » mais de l'urgence d'avoir une barrière *telle quelle* dans » les Pays-Bas espagnols, et un équivalent pour Luxembourg. Si la France veut sérieusement la paix, elle » cédera ; mais elle espère toujours brouiller les alliés » et jeter la désunion dans la République ; la négociation » de Molo en est une preuve manifeste. Je vous prie de » remercier en mon nom MM. les bourgmestres d'Amsterdam pour leurs communications. Quand la Cour de » France verra qu'il n'y a rien à faire de ce côté-là, je

» ne doute pas qu'elle ne fasse conclure avec M. de Dyk-» veld ; mais pour peu qu'elle conserve l'espérance de » semer la division dans la République ou parmi les alliés, » elle ne fléchira sur rien (8-18 décembre 1693). »

Le but des ouvertures de Molo aux bourgmestres d'Amsterdam était évidemment d'exciter cette puissante cité à demander impérieusement la paix, et de contraindre Guillaume à l'accepter à tout prix, par la défection de cette ville (1).

Ce fut dans la négociation avec M. de Dykveld, que les Français laissèrent entrevoir, pour la première fois, qu'on reconnaîtrait la royauté de Guillaume III. Dans une lettre au Roi de la Grande-Bretagne, Heinsius dit : « Les Français ont essayé de lui (Dykveld) faire entendre » que la République devait se contenter de la restitution » des conquêtes dans les Pays-Bas espagnols, jointe à » celle de Casal en Italie, ajoutant à tout cela *l'acquisi-» tion de trois couronnes pour le Roi d'Angleterre;* mais, » dirent-ils, si dans la Catalogne, Roses et Belvéder » sont laissées à la France, on consentirait encore à » restituer quelques autres places dans les Pays-Bas » espagnols (22 décembre 1693). »

Toutefois, le besoin de mettre une fin à une guerre ruineuse se faisant sentir impérieusement, tant en Angleterre que dans la République, l'opinion de la multitude ne tarda pas à se prononcer, dans les deux pays, pour la paix. « Depuis que les conditions que la France » paraît offrir, » dit Guillaume au conseiller pensionnaire, « sont connues du public, je remarque, à mon grand » étonnement, que la majorité incline à la paix, ce qui » étant su par l'ennemi et en Hollande, y produira un

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 21 décembre 1693. — Wag., t. xvi.

» fort mauvais effet. Je suis, par conséquent, confirmé » dans mon opinion, qu'il serait nécessaire de faire dresser par les alliés un contre-projet, et de travailler sous-main par la Suède, pour engager la France à nous » accorder des conditions plus avantageuses. Je conviens » entre nous que je voudrais être quitte de la besogne, » pour peu que cela puisse aller, avant l'ouverture de la » campagne; car celle-ci une fois commencée, il ne s'agira » plus de négocier qu'après son issue, si bien qu'il faudra se diligenter (2-12 janvier 1694). »

Les pratiques de la France dans la République donnaient encore plus de soucis à Guillaume. Voici comment il s'exprime à cet égard dans une lettre suivante : « Il n'est que trop visible que cela deviendra une guerre » d'intrigues, et j'appréhende que ce ne soit au bout du » compte notre ruine; car, de toutes les guerres, c'est, » sans contredit, la plus pernicieuse pour nous ; aussi, » devons-nous nous y opposer de toutes nos forces, bien » que les difficultés paraissent à peine surmontables. Le » projet d'en venir à une trève est une suggestion pernicieuse d'Amsterdam; mais de toutes les intrigues » que la France fomente dans la République, celle en » Frise (1) est la plus dangereuse. Je ne puis vous en dire » plus dans celle-ci que dans mes précédentes, sinon qu'il » faut continuer à intercepter les lettres pour découvrir » ce qui s'y trame, et que ce serait une affaire excellente que de gagner Grovestins (2). Vous pouvez tout » promettre, en vous conformant aux mesures que le

(1) Les provinces de Frise et de Groningue ayant à leur tête un stathouder particulier, pris dans une branche collatérale de la Maison de Nassau, la politique de la France fut constamment dirigée à entretenir la division entre ce stathouder et le prince d'Orange, en ayant des hommes influents à sa dévotion à la petite Cour du stathouder de la Frise.

(2) Député aux États de Frise.



» comte de Portland vous a transmises par mon ordre » (28 janvier—7 février 1694). »

L'influence de la Suède dans ces négociations se remarque par les soins du Roi d'Angleterre de rendre cette Cour, et principalement les ministres du Roi de Suède, favorables à la cause des alliés. Guillaume cherche à faire tourner la vénalité des ministres suédois au profit de la cause générale. Il promet des pensions aux filles du comte Oxenstiern (1); « car, » dit-il, « la situation des » affaires en Suède ne me plaît guère, et je vois que le » parti français y prévaut. Toutefois, la déclaration que » le Roi a faite à d'Avaux de ne vouloir faire négocier » que sur le pied des traités de paix de Westphalie et de » Nimègue, est bonne. Partant, je ne vois pas de diffi- » cultés à ce que vous déclariez à Lilienroth (2), bien » qu'il soit partisan de la France, que de notre côté nous » sommes disposés à traiter sur le même pied, pourvu que » nous obtenions la paix ou la certitude de l'avoir avant » l'ouverture de la campagne. Le temps est court, à la » vérité, mais je dois vous dire en confidence qu'il y va de » notre intérêt, car nous avons, à plusieurs égards, un » grand besoin de la paix. Quant aux rodomontades de la » Cour d'Espagne, » ajoute Guillaume, « elles sont d'au- » tant plus insupportables qu'elle ne contribue, pour ainsi » dire, en rien à la guerre (16-26 février 1694). »

« Je vous ai communiqué, par ma dernière, » dit Guillaume, « ce que vous pourriez dire à Lilienroth; mais » depuis, il m'est venu à l'esprit s'il ne serait pas oppor- » tun de lui offrir un cadeau considérable, à condition » qu'il nous procurât au plus vite une pacification géné- » rale avant l'époque de l'ouverture de la campagne, fût-

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 30 janvier—9 février 1694.

(2) Ministre de Suède à La Haye.



» ce même quarante mille rixdalers; ceci l'engagerait
» sans doute à s'évertuer. Vous êtes, d'ailleurs, plus à
» même que je ne le suis de juger de cette affaire (24 fé-
» vrier—5 mars 1694). »

Voici comment Guillaume s'exprime dans une autre lettre sur la situation intérieure des Provinces-Unies, et relativement aux services que Heinsius rendait, tant à la République qu'à sa cause personnelle : « J'ai trop
» d'expérience, » dit-il à Heinsius, « de votre fermeté et
» de votre zèle pour la cause générale, aussi bien que
» pour mes intérêts particuliers, pour que des réflexions
» quelconques puissent faire la moindre impression sur
» mon esprit. Rassurez-vous donc, et soyez convaincu
» que la période qui vous concerne dans la *découverte* (1)
» ne m'en a fait aucune; car votre conduite à mon égard,
» depuis que vous remplissez ces fonctions (celles de con-
» seiller pensionnaire), a été telle, que je n'eusse pu la
» souhaiter meilleure. Je vous le dis sans compliment ni
» flatterie ; je suis donc parfaitement tranquille de ce côté,
» et je tâcherai, à mon tour, de vous le prouver en toutes
» circonstances. »

Dans la même lettre, le roi Guillaume dit ce qui suit, au sujet des intrigues de la Cour de Versailles avec le prince de Nassau, stathouder de la province de Frise :
« D'après le contenu des dernières lettres interceptées,
» il faudrait conclure que la négociation avec le prince
» de Nassau est rompue, attendu que la France ne veut
» pas faire un aussi grand sacrifice d'argent. Nous
» verrons d'ici à peu, si le prince de Nassau veut revenir
» à nous, ou s'il prendra le mors avec les dents ; dans
» ce dernier cas, on ne devra pas le ménager. Ce qu'il
» y a de plus fâcheux, c'est que la province de Frise

(1) Une lettre interceptée, apparemment.

» refuse de concourir aux frais de la guerre et qu'elle ne » veut pas recruter ses troupes ; tout cela est insoutenable.

» Le grand empressement, » dit-il encore, « de Messieurs d'Amsterdam pour la paix, me contrarie aussi ; » car ce sera un motif qui nous empêchera d'y parvenir » ou de l'obtenir à des conditions avantageuses, attendu » qu'il me paraît impossible que cet empressement extraordinaire demeure ignoré de nos ennemis.

» Votre proposition d'offrir au congrès d'accepter la médiation de la Suède ne me déplaît pas, si tout se fait du » consentement des principaux alliés, et en particulier de » l'Empereur, car je m'embarrasse fort peu de celui de » l'Espagne (27 février—8 mars 1694). »

Le Roi d'Angleterre n'épargnait rien pour affaiblir le tiers-parti et empêcher qu'il ne se formât une union trop intime entre la Suède et le Danemark. Voici comment il s'exprime à cet égard : « Il paraît que la France ne veut » pas entraîner le Danemark dans la guerre, si la Suède » n'y entre de son côté, et je vois, d'après un rapport, » que le Danemark serait porté, à l'heure qu'il est, à » s'engager avec la République et avec moi. Il faut profiter de cette occasion en autorisant l'Électeur de Brandebourg à conclure, en notre nom, avec le Danemark ; » car, avec une nation aussi versatile, il faut saisir les instants favorables. Je suis d'ailleurs dans des appréhensions perpétuelles que si le comte d'Oxenstiern venait à » mourir dans un temps comme celui-ci, la Cour de Suède » ne manquerait pas de prendre d'autres mesures, et rien » ne nous importe davantage que de séparer ces deux » couronnes du Nord ; aussi, ne devons-nous laisser » échapper aucune occasion pour arriver à ce but (20-30 » mars 1694). »

Les passages suivants de la correspondance du Roi de

la Grande-Bretagne donnent un aperçu de la situation de la Grande-Alliance, peu de temps avant l'ouverture de la campagne.

« Il paraît que nous devons avoir de tous côtés des dif-
» ficultés avec les alliés. L'envoyé Dankelman m'a déclaré
» sans détours, au nom de l'Électeur de Brandebourg, que
» si la Hollande ne parvenait pas à lui procurer un crédit
» de cinq cent mille florins, les troupes brandebourgeoises
» ne pourraient marcher. Vous serez à même de juger si
» cela est possible; mais, vu les nombreuses négociations
» d'argent qui se font journellement en Hollande, je
» crains que ceci n'y rencontre des difficultés; cependant,
» ces troupes nous seraient fort nécessaires (20-30 mars
» 1694). »

« Si nous perdons les troupes de l'Electeur de Saxe, il
» faudra tâcher d'obtenir celles de l'Évêque de Munster;
» nous les aurons probablement pour moins d'argent que
» celles de Saxe.

» D'après les lettres que je reçois de milord Galway (1),
» nous pouvons entièrement compter sur la persévérance
» du duc de Savoie (3-13 avril 1694). »

« Il sera nécessaire que les troupes bavaroises restent
» provisoirement sur le Rhin, et je vous prie d'en parler
» à Quiros (2). Je n'ose en écrire en ce moment à l'Élec-
» teur de Bavière, car il sait que je m'oppose à l'élection
» de son frère à l'évêché de Liége. J'apprends qu'à l'oc-
» casion de cette élection, toute la ville est en confusion;

(1) Correspondance du duc de Shrewsbury avec milord Galway.

Lord Galway avait été envoyé à la Cour de Turin, après la mort du duc de Schomberg. Il était revêtu tout à la fois d'une mission diplomatique et du commandement des troupes auxiliaires en Italie à la solde des puissances maritimes. Lord Galway était d'origine française et de la famille de Ruvigny, sortie de France pour cause de religion.

(2) Envoyé d'Espagne à La Haye.



» je ne vois pas qu'on puisse faire autre chose que d'em-
» pêcher les voies de fait par l'intervention des troupes de
» la République qui y tiennent garnison. Ce sera proba-
» blement au Pape qu'il appartiendra de décider de la
» validité de l'élection; mais je juge qu'en attendant le
» gouvernement doit rester au doyen et au chapitre (17-
» 27 et 20-30 avril 1694). »

Il paraît que le roi Guillaume était vivement préoccupé de l'idée que ceux qui étaient chargés du commandement de ses forces navales le trahissaient; car, à la date du 16 mars 1694, il écrit ce qui suit à Heinsius : « Hier, je reçus la fâcheuse nouvelle que Bart est entré à
» Dunkerque avec huit vaisseaux de guerre et vingt-deux
» vaisseaux marchands, en vue de notre escadre qui leur
» avait donné la chasse pendant quelques heures. Vous ne
» sauriez croire combien cela me chagrine, appréhendant
» qu'il n'y ait eu, dans cette circonstance, quelque nou-
» velle négligence, ou bien de la mauvaise conduite, en
» dépit de toutes les précautions que j'ai prises. »

Les puissances maritimes eurent à déplorer un nouveau revers arrivé à leur escadre, dans la Méditerranée, sous les ordres de sir Francis Wheeler; elle essuya dans la baie de Gibraltar une effroyable tempête, qui jeta un grand nombre de vaisseaux sur la côte et en fit périr plusieurs autres, au nombre desquels celui que montait l'amiral, qui fut englouti dans les flots avec tout son équipage. « Le désastre arrivé dans le détroit est déplorable;
» mais, » ajoute Guillaume, « quand la main de Dieu s'ap-
» pesantit sur nous, il ne nous reste qu'à l'adorer pour
» implorer sa miséricorde, tout en réparant le plus promp-
» tement possible le dommage (30 mars—9 avril 1694). »

Cependant, les désastres essuyés sur mer, dans le courant de l'année précédente, et les soupçons que le Roi de

la Grande-Bretagne concevait à l'égard de la fidélité de quelques-uns de ses amiraux, le décidèrent à rendre à l'amiral Russell le commandement de ses forces navales (1).

D'après une lettre de Heinsius au roi Guillaume, il paraît que les puissances maritimes se proposaient d'agir vigoureusement sur mer cette année, et qu'elles méditaient principalement d'attaquer sur plusieurs points le littoral de la France, tant dans le but de faire par là une diversion à la guerre continentale, que pour exciter à la révolte les populations maritimes en France, réduites à une extrême misère par la disette et les charges qui pesaient sur tout le royaume. On projeta de bombarder Marseille, le Havre et La Rochelle, et l'on forma le dessein d'exécuter une entreprise sur la rivière de Bordeaux.

Les forces navales combinées devaient être réparties de la manière suivante : une escadre anglo-hollandaise, à laquelle se réunirait le peu de vaisseaux que l'Espagne pourrait mettre en mer, était destinée à agir contre l'ennemi dans la Méditerranée ; la grande flotte, sous les ordres de Russell, croiserait dans l'Océan et dans le canal, tandis qu'une seconde escadre devait être envoyée dans la mer du Nord, pour tenir Jean Bart en respect et arrêter les convois de grains destinés pour les ports de la France (2).

X. La lenteur des délibérations du Parlement retarda cette année, plus qu'à l'ordinaire, le départ de Guillaume pour le continent. Dans son impatience, il écrit un jour à Heinsius, en se plaignant de n'avoir pas reçu ses lettres : « C'est une terrible chose de se trouver dans cette île » comme banni du monde (13-23 avril 1694). » Enfin,

(1) Corresp. of the duke of Shrewsbury with king William.
(2) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 9 avril 1694.



le 5 mai, le Roi termine la session par un discours qui n'a rien de remarquable, et, le 16 suivant, il s'embarque pour la Hollande.

A peu près vers la même époque, M. de Noailles fit passer le Ter à son armée, à la vue du marquis de Villena, vice-roi de Catalogne, et le défit; les Espagnols y perdirent plus de cinq cents hommes, leurs canons, leurs bagages et quantité de drapeaux; on leur fit quinze cents prisonniers. Louis XIV écrit à cette occasion au maréchal de Noailles, en lui renvoyant son fils, le marquis: « Il vous dira la joie que j'ai sentie de la bataille que vous » avez gagnée, et le plaisir que j'ai eu du service que vous » m'avez rendu; le bien de l'État s'y rencontre, et ma sa» tisfaction particulière qui est augmentée par l'amitié que » j'ai pour vous.... Jugez de ma sensibilité pour ce que » vous faites, et croyez qu'on ne peut avoir plus d'amitié » que je n'en ai pour vous (10 juin) (1). » A la suite de ce succès, Palamos, Ostalric et Castel-Follit tombèrent au pouvoir des Français (2). Guillaume III, en apprenant cet échec, dit à Heinsius: « Le désastre que les Espagnols » viennent d'essuyer en Catalogne aura, je le crains, des » conséquences fâcheuses, particulièrement pour notre » négociation pour la paix. Je pense qu'à l'avenir, Quiros » ne fera pas tant le fier; pourvu seulement que la frayeur » et la crainte ne les portent pas, en Espagne, à conclure » un accommodement particulier (10 juin 1694). »

Noailles poussa sa pointe et prit Gironne après six jours de tranchée ouverte; la place capitula le 29 juin. Ces succès répandirent l'alarme parmi les populations de l'Espagne; les habitants de l'Aragon, de la Navarre et de plusieurs autres provinces se révoltèrent et assouvirent

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 25.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

leur haine par le massacre des Français domiciliés parmi eux ; la fureur de la populace exaspérée ne put être arrêtée que par l'épouvante des supplices.

Pour prévenir l'occupation de l'Espagne par les Français, les Anglais, les Impériaux et les Hollandais y envoyèrent des secours et des vaisseaux, et le Roi de Portugal prêta quelques régiments à la Cour de Madrid pour défendre Ceuta et Melilla assiégées par les Maures (1). Sans ces secours, la perte de la monarchie espagnole eût été imminente à cette époque. Quelle leçon pour les peuples et pour les rois !

Le duc de Noailles fut nommé vice-roi de Catalogne, par lettres patentes du Roi de France, et sans la présence de l'amiral Russell devant Barcelonne, qui força l'amiral Tourville de se retirer avec son escadre à Toulon, il est très-probable que cette ville eût ouvert ses portes aux Français (2).

Il ne se passa rien d'important durant le cours de cette campagne en Italie et en Hongrie.

Les opérations sur le Rhin avaient été concertées entre Guillaume III et le prince de Bade, qui s'était rendu à Londres pendant l'hiver. On convint d'arbitres pour le différend qui existait entre l'Empereur et l'Électeur de Saxe ; et ce dernier étant mort durant la négociation, son frère, qui lui succéda, fit cesser ce manque d'accord ; le nouvel Électeur s'engagea à fournir annuellement douze mille hommes, moyennant un subside accordé par la Cour de Vienne. La campagne sur le Rhin ne fut signalée par aucune affaire décisive, bien que le maréchal de Lorges et le prince de Bade eussent passé et repassé successivement le Rhin, dans l'espoir de se surprendre.

(1) *Histoire d'Espagne.* — Wag., t. xvi, p. 269.
(2) Correspondence of the duke of Shrewsbury with admiral Russell.

Dans les Pays-Bas, même inaction; les armées ne firent que s'observer et subsister. Quand on négocie de part et d'autre avec le désir d'arriver à une conclusion, on craint de compromettre par un revers la position dans laquelle on se trouve. Louis XIV voulait négocier en vainqueur et ne se souciait pas de livrer ses avantages acquis aux hasards de la guerre, tandis que les alliés, bien qu'ils n'eussent pas été heureux, redoutaient d'empirer leur situation par la perte d'une bataille dont le gain eût rendu la France plus intraitable. Les alliés cependant reprirent Huy vers la fin de la campagne, après que le maréchal de Luxembourg eut déjoué, par une marche savante, le projet que le roi Guillaume avait formé de s'emparer de Courtray (1). Cette marche avait eu des résultats si importants pour le Roi de France, qu'il écrivit une lettre de remercîments à son armée, et voulut qu'on en donnât lecture à chaque bataillon et à chaque escadron en particulier (2).

Les puissances maritimes s'attachèrent principalement à faire sur mer le plus de mal possible à leur ennemi; plusieurs villes maritimes de la France furent bombardées, et celle de Dieppe fut presque entièrement détruite par le feu. Cependant une tentative sur Brest échoua par l'infamie de Marlborough; le 18 juin, la flotte anglo-hollandaise arriva devant cette ville, et le général Talmash y débarqua à la tête de quelques centaines d'hommes; les Français les reçurent comme des gens prévenus; car Marlborough avait donné connaissance de cette expédition à la Cour de Saint-Germain (3). Malgré la bravoure du gé-

(1) Smollett's *Hist. of England.* — *Mémoires de Saint-Simon.*

(2) Wag., t. XVI, p. 266.

(3) *Mémoires de Jacques II.* — Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre.*

néral Talmash, cette tentative se termina fort malheureusement : sept cents soldats périrent dans cette occasion, outre ceux qui furent tués à bord des bâtiments. Talmash y fut mortellement blessé, et une frégate hollandaise de trente canons tomba au pouvoir de l'ennemi (1).

Les affaires des puissances maritimes furent menacées d'une nouvelle complication durant cette campagne navale, par suite d'un démêlé qui survint entre l'Angleterre et le Danemark. Nous trouvons dans une lettre de Guillaume III le passage suivant : « Vous serez sans doute » instruit de ce qui s'est passé aux dunes avec le convoi » danois. Ceci fait une si grande sensation en Angleterre, » qu'à moins d'une satisfaction, nous aurons immanqua» blement la guerre avec le Danemark, ce qui serait, » dans le moment actuel, un contre-temps fâcheux ; mais » je n'ose ni ne puis rien y faire ; l'honneur de la nation » étant compromis, je dois le maintenir, quelque chose » qui puisse en résulter ; si bien que je ne puis m'engager » dans aucune négociation avec le Danemark jusqu'à ce » que cet affront ait été réparé (2 septembre 1694). » L'escadre danoise avait refusé le salut exigé par la marine anglaise.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. vi, p. 28. — Smollett's *History of England*. — Burnet, vol. ii, p. 130. — Wag., t. xvi, p. 262.

Le duc de Shrewsbury paraît avoir prévu d'avance l'issue funeste de cette expédition ; d'après lui, elle échoua par la publicité que l'on donna à l'entreprise, jointe aux lenteurs qui accompagnèrent les préparatifs ; une autre cause d'insuccès fut, d'après Shrewsbury, le petit nombre de troupes de débarquement et l'imprudence des officiers chargés de diriger l'attaque contre la ville. (Lettre du 22 juin—2 juillet 1694.)

Dans une de ses lettres à Shrewsbury, Guillaume III qualifie l'entreprise d'*impraticable*, et blâme le général Talmash de l'avoir tentée et d'avoir plus écouté sa bravoure que les conseils de la prudence. (Lettre du 1er juillet 1694.) Ni le Roi, ni Shrewsbury n'attribuent ce désastre à la trahison ; c'est tout ce qu'on peut dire pour la justification de Marlborough. (*Correspondence of the duke of Shrewsbury with king William*.)



Les négociations pour la paix ne furent pas interrompues pendant la campagne. On continua à se servir de l'intermédiaire de Dykveld, du négociant Molo et de la Cour de Suède. D'un autre côté, les intrigues de la Cour de France, pour exciter des divisions dans la République sur la prolongation de la guerre, continuaient, tantôt auprès des magistrats d'Amsterdam, tantôt auprès du prince de Nassau, stathouder de la Frise. « Je ne vous » cache pas, » dit le roi Guillaume à Heinsius, « que je suis » peu édifié qu'Amsterdam se lamente toujours de son » impuissance, comme cela vient d'arriver encore tout » récemment dans votre entrevue avec le bourgmestre » Hinlopen. Il n'est pas difficile de démêler à quoi on vise » et ce qui en sera le résultat. Il serait à désirer que le » langage plein de fermeté que le bourgmestre Hinlopen a » tenu à Molo partît du cœur, comme il s'échappe des » lèvres; mais je crains que ce ne soit pas là le cas (14 » et 21 juin 1694). » Les intrigues du stathouder de la Frise excitent principalement la colère du Roi de la Grande-Bretagne; il écrit à ce sujet ce qui suit : « L'im» pudence avec laquelle le prince de Nassau vous a tout » nié, et la hauteur avec laquelle il l'a fait, sont incom» préhensibles pour moi. J'aurais souhaité que vous fus» siez entré dans plus de détails avec lui pour le confondre » davantage; car, quand il dit qu'il n'a vu personne à » Hambourg, il dit vrai, puisqu'il a vu l'individu hors de » la ville. Sa meilleure justification serait qu'il portât la » province de Frise à contribuer aux dépenses de la guerre » (19 juillet 1694). »

XI. La campagne terminée, le roi Guillaume s'arrêta quelque temps à La Haye pour y régler les affaires, tant celles relatives à la Grande-Alliance que celles concernant le gouvernement dans la République.



Le système gouvernemental en Hollande avait aussi reçu une nouvelle consécration par la confirmation de Heinsius dans ses fonctions de conseiller pensionnaire des États de Hollande, événement qui causa la plus vive satisfaction au Roi de la Grande-Bretagne (1).

Revenu en Angleterre, Guillaume fit l'ouverture du Parlement (12-22 novembre) par un discours où, en observant que les affaires avaient pris une tournure plus favorable sur terre et sur mer, et qu'on avait heureusement arrêté les progrès des armes françaises, il demanda aux Chambres de continuer les droits de *tonnage* et *poundage*, qui expiraient à Noël; leur rappela la dette contractée pour les bâtiments de transport employés à la réduction de l'Irlande, et les exhorta à préparer les bills les plus propres à encourager la marine (2).

« Je fis hier, » dit Guillaume, « l'ouverture du Parle- » ment, et vous recevrez sans doute, par ce courrier, mon » discours. Autant que je puis en juger, les affaires sont » ici dans une meilleure situation que je ne m'y attendais ; » on me donne l'espoir que la session sera courte et bonne ; » Dieu le veuille ! Mais je ne puis me reposer là-dessus, » car, journellement, il peut me survenir quelque incident » imprévu.

» Je trouve, en général, le monde fort changé sur la » question de la paix ; on ne la désire plus, mais on l'ap- » préhende; on juge que nos affaires se trouvant dans une » meilleure position, il ne faut conclure la paix que sur des » conditions sûres et avantageuses; mais on sait aussi » que la France refusera d'y consentir. Aussi, dit-on qu'en

(1) Wag., t. XVI, p. 277.—Résolution des États de Hollande, 18 juin 1694.

(2) Smollett's *Hist. of England.* — King William's speech to both Houses 6th session of the 2d. Parliament, 12-22 novembre 1694. (*The History and proceedings*, etc., vol. II, p. 446.)

»continuant la guerre avec vigueur pendant une couple »d'années, on parviendra, sans aucun doute, à forcer la »France à accepter des conditions qui permettront d'être »tranquille à l'avenir, et qui nous empêcheront de retom- »ber si facilement dans une guerre. Ainsi, si la France »ne cède pas plus que dans la dernière conférence que »M. de Dykveld a eue avec ces Messieurs à Maastricht, »cette négociation sera en pure perte (13-23 novembre »1694). »

La majorité, dans les deux Chambres, était déjà assurée au gouvernement de Guillaume, et ce fut sans doute pour acheter leur condescendance qu'il donna son consentement au bill des Parlements triennaux. Ce bill avait échoué deux fois depuis l'avénement de Guillaume III; il fut introduit dans la chambre des Lords en 1689, mais échoua par la prorogation; il passa dans l'une et l'autre Chambres au commencement de 1693, soutenu, en général, par les Whigs et repoussé par les Tories; mais le Roi refusa son assentiment à ce bill, en vertu de sa prérogative. Cependant les Communes, comme il était aisé de le prévoir, n'abandonnèrent pas une mesure si importante. Le bill triennal portait simplement que chaque Parlement cesserait et terminerait ses sessions au bout de trois ans (1). « Ce terme, » dit Hallam, « parut suffisant »pour établir un contrôle du corps électoral sur le corps »représentatif, sans recourir au système ancien, mais im- »praticable, des Parlements annuels. » Le même auteur ajoute : « La clause contenue dans l'acte de Charles II, »contre l'interruption des Parlements pendant plus de trois »années, y est répétée; mais on ne jugea pas nécessaire »de renouveler les précautions un peu violentes, et peut-

(1) On sait que, depuis, la septennalité a été introduite pour la durée du Parlement.

» être impraticables, par lesquelles l'acte de 1641 avait » assuré la convocation du Parlement. Il était évident » qu'on pouvait compter maintenant même sur des ses- » sions annuelles, comme indispensables à la machine du » gouvernement. La convocation annuelle du Parlement » était rendue nécessaire, en premier lieu, par la stricte » application du revenu, conformément aux votes de sub- » sides; ensuite par la nécessité de voter le *mutiny bill*, » qui tient l'armée réunie et soumise à la discipline mili- » taire pour un terme court, rarement ou jamais pour » plus d'une année. Ainsi, il est exactement vrai que, si le » Roi ne convoquait pas le Parlement chaque année, son » armée cesserait d'avoir une existence légale, et que le » refus de l'une ou l'autre Chambre de voter le *mutiny* » *bill* arracherait tout à coup l'épée de ses mains. Par le » *bill des droits*, garder des forces militaires en temps de » paix, sans le consentement du Parlement, est déclaré » illégal; ce consentement, par un invariable et salu- » taire usage, est donné seulement d'année en année, et » sa nécessité peut être considérée, je crois, comme la » plus puissante des causes qui ont fait passer une si » grande part du pouvoir exécutif dans les deux chambres » du Parlement (1). »

Tandis qu'en Hollande, l'habileté de Heinsius triomphe des obstacles que devaient naturellement y rencontrer les sacrifices immenses qu'entraînait la continuation de la guerre : la lutte était engagée entre le gouvernement de Guillaume et le Parlement. « On me donne toujours bon » espoir, » écrit le Roi à Heinsius, « que les affaires, dans » le Parlement, finiront d'une manière satisfaisante; je » trouve aussi que l'aversion pour la paix se prononce » ici de plus en plus, mais sur des bases différentes;

(1) *Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, chap. XV.

» les unes bonnes, d'autres mauvaises (16-26 novem- » bre 1694). »

« Les débats dans le Parlement ont commencé hier, » et paraissent devoir aller assez bien, quoique pas aussi » promptement qu'on me l'avait fait espérer; nous ren- » contrerons bien certainement des récalcitrants (20-30 » novembre 1694). »

« Les affaires dans le Parlement avancent tout douce- » ment, non sans une forte opposition. J'ai fait une perte » importante par le décès de l'archevêque de Canter- » bury (1). »

Guillaume félicite aussi Heinsius sur l'issue favorable des délibérations des États de Hollande, relativement aux charges de la guerre, pour l'année suivante. « Je » ne sache pas que, de mon temps, il existe un exemple » que la chose se soit terminée aussi promptement; c'est » un grand bienfait de Dieu, » ajoute le Roi, « que tout » aille si facilement sous votre ministère; le bon Dieu » veuille que cela puisse continuer de la sorte pour le » bien-être de la République et pour votre propre satis- » faction (23 novembre—3 décembre 1694). »

Après avoir vérifié les comptes et examiné l'état des dépenses proposées, les Communes votèrent quatre millions sept cent soixante-quatre mille livres sterling pour les services de terre et de mer (2). « Grâce à Dieu, » dit Guillaume à Heinsius, « les affaires dans le Parle- » ment en sont au point que les dépenses par terre et par » mer ont été arrêtées à ma satisfaction. Il s'agira à pré- » sent de trouver les fonds pour couvrir ces dépenses, ce

(1) Le docteur Tillotson, qui remplaça l'archevêque Sancroft.

(2) Les Communes accordèrent 2,382,712 l. sterling pour la marine et 2,382,000 l. sterling pour l'armée. (*The History and proceedings*, etc., vol. II, p. 446.)



» qui est toujours une besogne assez pénible ; mais la » question principale étant résolue, j'espère que le reste » suivra (4-14 décembre 1694). »

XII. Sur ces entrefaites, les négociations préliminaires entre Dykveld et les commissaires français, arrivés à cet effet à Maastricht, avaient acquis assez de consistance pour qu'on crût nécessaire de les communiquer aux ministres des Cours alliées, réunis en congrès à La Haye.

Les bases sur lesquelles les puissances maritimes proposaient de négocier de la paix avec Louis XIV étaient les suivantes :

Établir, pour point de départ de la pacification générale, les traités de paix de Westphalie et de Nimègue ;

Reconnaissance du Roi de la Grande-Bretagne par la France ;

Restitution de toutes les conquêtes faites par la France depuis le commencement de la guerre, tant sur l'Espagne que sur le duc de Savoie ;

Restitution d'une partie des réunions ;

Un équivalent pour Strasbourg, à l'Empire;

Un équivalent pour Luxembourg, à l'Espagne ;

Rétablissement du duc de Lorraine dans ses États (1).

Ces bases furent jugées équitables par le congrès ; cependant, l'affaire offrit de grandes difficultés, parce que la France et les puissances maritimes ne purent tomber d'accord sur la question des équivalents. Les lettres suivantes, du Roi de la Grande-Bretagne au conseiller pensionnaire Heinsius, contiennent l'exposé des obstacles qui arrêtèrent la conclusion de cette négociation :

« Je ne doute pas qu'à l'heure qu'il est, Dykveld » ne soit arrivé à La Haye, et que vous n'ayez instruit » les ministres des alliés de la négociation. Tout retard à

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 30 novembre 1694.



» cet égard est devenu impossible, à moins d'exciter de » vives jalousies qui pourraient avoir les conséquences les » plus fâcheuses (16-26 novembre 1694). »

« Je suis charmé que la communication faite par vous » aux principaux ministres des Cours alliées ait été si bien » reçue par eux, et j'attends avec impatience les réponses » qu'ils recevront à ce sujet de leurs souverains.

» Je trouve qu'il est fort embarrassant de répondre aux » dernières offres, comme équivalent de Luxembourg, » c'est-à-dire Ypres, Furnes et le fort La Knock; c'est » véritablement une chose risible de faire entrer ce petit » fort en ligne de compte. Ces offres sont si peu satisfai- » santes, que je ne vois pas qu'on puisse y répondre; » cependant, je ne voudrais pas que la négociation fût » rompue, loin de là. Je dois vous dire, en confidence, » que mon *ultimatum*, à l'égard de l'équivalent pour » Luxembourg, serait Condé, Tournay, Ypres et Menin » rasé, ou bien Maubeuge, Condé, Ypres et Menin » fortifié.

» Vous comprenez qu'à la distance où je me trouve, il » m'est impossible de dicter la marche qu'il faut suivre » dans cette négociation; je m'en rapporte, sur ce point, » à vous et à M. de Dykveld; mais il faudra songer à don- » ner quelque contentement à Amsterdam, car vous savez » qu'en grande partie, cette négociation a été entamée » pour l'amour d'elle. Si la paix peut être conclue du con- » sentement commun de tous les alliés, ne fût-elle pas » même avantageuse, je m'en féliciterai; mais y forcer » qui que ce soit, hormis l'Espagne, ne serait pas prudent » (23 novembre—3 décembre 1694). »

« Il n'est pas étonnant que les Français débitent que » je m'oppose à la paix. Certes, je ne la désire pas à leur » manière, mais bien à des conditions raisonnables; je



» désire que M. de Dykveld rapporte ceci aux envoyés
» français.

» Il est évident que l'Empereur et l'Empire préféreraient
» la restitution de Luxembourg à un équivalent; mais,
» dans mon opinion, il est préférable, dans l'intérêt de
» notre sécurité, d'avoir un bon équivalent à Luxembourg
» même. Toute l'affaire de la paix roule dans ce moment
» sur la restitution de Strasbourg et de Luxembourg, ou
» l'obtention d'un bon équivalent pour ces deux villes, ce
» qui serait facile à trouver, si la France désirait sincère-
» ment d'en finir (7-17 décembre 1694). »

« Je suppose que la négociation est rompue par le dé-
» part de ces Messieurs pour Paris; car, d'après toutes les
» circonstances, j'ai cru m'apercevoir que la France ne
» continuera pas cette négociation, voyant qu'elle ne peut
» obtenir des conditions qui lui conviennent, et qu'elle
» préférera continuer la guerre; cela m'afflige profondé-
» ment, car je dois vous avouer que la paix serait sou-
» haitable à bien des égards. Mais il n'y a plus rien à
» faire, si l'ennemi ne la veut pas, que de continuer la
» guerre avec la plus grande vigueur; par ce moyen, on
» pourra arriver à une paix passable. Je suis charmé que
» Messieurs d'Amsterdam se montrent si bien dans cette
» circonstance, et qu'ils fassent preuve de tant de fermeté
» (18-28 décembre 1694). »

XIII. Le Roi et la Reine avaient vivement déploré la perte de Tillotson, archevêque de Canterbury, qui, malgré les invectives dont ses ennemis l'avaient accablé, et le reproche qu'on lui faisait d'avoir introduit dans l'Église anglicane un schisme dangereux, en acceptant l'archevêché du vivant de Sancroft, qui en avait été dépossédé, était généralement regardé comme un prélat d'un grand mérite.



Peu de semaines après la mort de l'archevêque, la Reine tomba malade, mais la maladie ne parut offrir aucun danger dans les premiers jours. « Il a plu au Dieu » tout-puissant, » dit le Roi, « de frapper la Reine d'une » maladie grave ; on crut d'abord que c'était la petite-» vérole, mais aujourd'hui les médecins disent que c'est » la rougeole. Elle est, Dieu merci, passablement bien, » et l'on peut tout en espérer ; je vous laisse à penser » combien cela me bouleverse et me met hors d'état » d'écrire (25 décembre 1694—4 janvier 1695). »

Cependant les symptômes étant devenus fort alarmants, la Reine se prépara à la mort avec beaucoup de calme. Elle passa quelque temps en exercices de piété avec le nouvel archevêque de Canterbury, reçut les sacrements en présence de tous les évêques qui se trouvaient à la Cour, et expira le 7 janvier (*n. s.*), dans la trente-troisième année de son âge et la sixième de son règne, laissant dans la plus amère douleur le Roi son époux, qui, pendant quelques semaines, ne voulut recevoir personne, ni s'occuper d'aucune affaire d'État.

Peu de femmes se sont trouvées placées dans une position plus pénible que la reine Marie. Son malheur voulut qu'elle eût à opter entre son père ou son époux et ses croyances religieuses ; elle sacrifia tout à Dieu et à la foi conjugale, et ce sacrifice fut si entier, que beaucoup d'historiens n'ont vu en elle qu'une fille dénaturée. Le rôle perfide que joua la princesse Anne, sa sœur, servit encore à ceux qui étaient naturellement portés à blâmer la conduite de la Reine, en établissant une comparaison entre ces deux princesses et en exaltant la conduite de la cadette pour ravaler davantage celle de l'aînée. Marie et Anne ne se revirent point ; la dernière demanda à voir la Reine, lorsqu'elle eut appris le danger dont la vie de

celle-ci était menacée; mais l'entrevue n'eut pas lieu, par des motifs de prudence, et avant d'expirer, Marie accorda l'oubli du passé à sa sœur.

On rapporte que, le jour du sacre, la beauté éclatante de Marie frappa tellement les Anglais, qu'ils s'écrièrent qu'il n'était pas possible de voir un roi plus laid, ni une plus belle reine. Quoique capable de s'occuper avec suite et intelligence des plus grandes affaires, on remarque que la Reine s'étudiait à concentrer ses hautes facultés intellectuelles sur des occupations utiles, mais en dehors du domaine de la politique : la lecture, la broderie, la peinture et la musique remplissaient une partie de sa journée; abandonnant sans réserve la direction des affaires à son époux, elle ne voulait y participer que pendant les absences de celui-ci (1), et certes Guillaume n'eut qu'à se louer de la manière dont elle sut tenir les rênes du gouvernement quand la guerre l'appelait en Irlande ou sur le continent. Mais ce sceptre que la veille elle tenait encore avec tant de dignité, elle le déposait sans regrets entre les mains de son époux, aussitôt que celui-ci était revenu en Angleterre, et la Reine rentrait alors dans la condition d'une épouse douce, aimable, complaisante, professant un attachement inviolable pour un mari grave et sérieux et qu'on dit avoir été aussi peu aimable qu'agréable. Il paraît cependant que les belles qualités de sa femme étaient dignement appréciées par Guillaume, et qu'il avait pour elle un attachement d'autant plus profond qu'il était plus calme, plus réfléchi, et

(1) Il est regrettable que l'on n'ait pas publié la correspondance de la Reine avec Guillaume III durant ses régences, des années 1692, 1693 et 1694. La correspondance de 1691, publiée dans l'*Appendice de Dalrymple*, prouve suffisamment combien ces épanchements confidentiels de la Reine à son époux, eussent jeté du jour sur l'état intérieur de l'Angleterre; les fragments que l'on en a cités ne laissent aucun doute à ce sujet.

dépouillé de toute espèce de prestige passionné. On fut même étonné de la profonde affliction du Roi lorsqu'il perdit sa femme, car on ne le croyait pas susceptible de la regretter comme il le fit.

Les peuples de la Grande-Bretagne voulurent, en cette circonstance, s'associer à la douleur de Guillaume. Une députation des deux Chambres se rendit auprès du Roi, à Kensington, pour lui offrir, dans une adresse, les consolations dont il avait besoin. Guillaume répondit aux Pairs ces peu de mots empreints d'une vraie douleur : « Je vous » remercie de tout mon cœur pour votre bienveillance, » mais bien plus encore de ce que vous appréciez si bien » notre grande perte ; elle dépasse tout ce que je puis » exprimer. » Il répondit aux Communes : « Messieurs, je » suis véritablement touché de l'intérêt que vous me por- » tez, ainsi qu'à la chose publique, principalement dans » un moment où je ne suis en état que de penser à la » grande perte que nous venons de faire (1). » Cet exemple fut suivi par la régence d'Écosse, la cité et le clergé de Londres, les ministres non-conformistes et presque toute la grande communauté de l'Angleterre.

Marie n'ayant point donné d'enfants à son époux, la mort de cette princesse rompait, en quelque sorte, le lien qui unissait le peuple anglais à Guillaume. Le Roi ne put se dissimuler cette vérité à lui-même, et ceci explique en partie l'espèce de découragement dans lequel on le vit tomber, après la mort de sa femme, sentiment qui perce dans sa correspondance avec Heinsius.

Un des premiers actes de Guillaume fut de se réconcilier avec la princesse Anne, sa belle-sœur. On prétend que ce fut le comte de Sunderland qui amena ce rapprochement, mesure très-politique ; car cette princesse se

(1) *The History and proceedings of the House of Commons*, vol. II, p. 446.



trouvant héritière présomptive du trône, par le décès de sa sœur, pouvait devenir un instrument dangereux pour le gouvernement de Guillaume III, soit qu'elle se jetât ouvertement dans le parti de l'opposition légale et constitutionnelle, soit qu'elle se livrât au parti jacobite qui conçut les plus vives espérances, au décès de la reine Marie, de parvenir à opérer une contre-révolution en faveur du Roi proscrit. Guillaume assigna à la princesse, sa belle-sœur, le palais de Saint-James, et lui fit présent de la meilleure partie des joyaux de la Reine; mais sous ces dehors bienveillants, subsistèrent toujours un éloignement mutuel et une jalousie réciproque.

Cette nouvelle situation du roi Guillaume, cette espèce d'isolement dans lequel il se trouva à la mort de la Reine, nous engagent à nous arrêter, dans le chapitre suivant, sur la situation intérieure du royaume de la Grande-Bretagne, sur le gouvernement de Guillaume III depuis son avénement, et principalement sur l'état des partis en Angleterre.

Guillaume paraît avoir compris à cette époque que, désormais, il ne pourrait plus s'occuper avec la même persévérance à travailler à l'abaissement de la France; aussi verrons-nous, dans la suite, ce prince constamment préoccupé de l'idée de parvenir à conclure une paix, non avantageuse, mais honorable pour lui et pour ses alliés, avec Louis XIV. Cette pensée du Roi se trouvera reproduite sous différentes formes, dans ses lettres au conseiller pensionnaire Heinsius.

Cependant si, dans les premiers temps qui suivirent la mort de la Reine, le découragement de Guillaume III paraît avoir été grand, l'énergie de son caractère reprit bientôt le dessus. Les vues pacifiques du monarque anglais furent toujours dignes de lui et dignes de la cause

dont il s'était fait le défenseur. Un lâche abandon des intérêts de l'Europe n'entra jamais dans la pensée de Guillaume ; il désira la paix, parce qu'il la jugea nécessaire, mais il voulut toujours une paix honorable pour l'Angleterre et pour les Provinces-Unies, et capable d'assurer le repos au continent. C'est à ce résultat que tous ses vœux tendaient ; aller au delà eût été téméraire de sa part ; rester en deçà eût été au-dessous de lui.



CHAPITRE QUINZIÈME.

SITUATION INTÉRIEURE

DE L'ANGLETERRE, DE L'ÉCOSSE ET DE L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

I. Coup d'œil sur le gouvernement de Guillaume en Angleterre depuis son avénement. — Politique de Guillaume à l'égard des partis. — Règlement du revenu royal. — Rôle de l'Église anglicane. — Projet de Guillaume III en faveur des dissidents; son opinion à l'égard des catholiques. — Schisme dans l'Église d'Angleterre; les *jureurs* et les *non-jureurs*. — Situation financière. — État de la marine. — Formation d'un troisième parti dit *Moneyed interest*, après la révolution de 1688.

II. Situation des affaires en Écosse. — Pacification des Hautes-Terres. — Massacre de Glencoe. — Règlement des affaires de l'Église. — Les Jacobites et les Puritains ligués contre le gouvernement de Guillaume III, en Écosse. — Projet d'union entre l'Angleterre et l'Écosse; il échoue.

III. Situation de l'Irlande depuis la réduction de cette île par Guillaume III. — L'Église anglicane en Irlande.

IV. Complots formés contre le gouvernement de Guillaume III.



SITUATION INTÉRIEURE

DE L'ANGLETERRE, DE L'ÉCOSSE ET DE L'IRLANDE.

I. Les peuples sont souvent beaucoup plus faciles à gouverner dans les circonstances critiques, que dans les circonstances ordinaires. Dans les premières, un grand intérêt les absorbe tout entiers ; ils ne demandent au gouvernement que de convertir leur bonne volonté en efforts, leurs efforts en actions, leurs actions en succès, et cette progression n'est pas difficile, la bonne volonté des peuples la garantit. D'ailleurs, toutes les fausses mesures du gouvernement sont effacées, oubliées, pardonnées par la gravité même des circonstances ; on ne le chicane point, on sent le besoin d'être indulgent. Pour un gouvernement ancien, ces circonstances sont une occasion favorable pour resserrer les liens d'attachement entre lui et le peuple ; pour un gouvernement nouveau, c'est une lune de miel qui n'est pas sans charme, qui a un caractère d'ingénuité, de laisser-aller qui lui est propre, mais qui, hélas ! n'est que de trop courte durée, et les querelles de ménage ne viennent que trop tôt dessiller les yeux de part et d'autre, dans cette nouvelle union politique.

Dans les temps ordinaires, où la société rentre dans ses ornières accoutumées, où le danger commun étant conjuré, chacun songe à ses dangers personnels, à ses



pertes particulières, où chacun croit avoir acquis par ses sacrifices le droit d'être mieux, et forme de nouvelles prétentions, chacun a les yeux ouverts sur le gouvernement et demande de lui, de corriger toutes les fautes, de prévenir tous les maux, d'amener tous les biens. Quelque paradoxale que paraisse cette opinion, il est certain que des ministres médiocres ont pu conduire les États avec succès, dans des circonstances extraordinaires et critiques, et qu'il faut des hommes supérieurs pour les gouverner dans la situation ordinaire, uniforme, quand le calme a succédé à la tempête ; pourquoi ? Parce qu'à des esprits raisonneurs, il faut, avant toute autre chose, opposer de grands talents.

Il est possible que le peuple anglais, guidé par des hommes médiocres, soit parvenu à faire la révolution de 1688, sans l'assistance de Guillaume ; mais il est certain que cette révolution n'aurait eu d'autre résultat qu'une seconde restauration, si Guillaume III ne se fût trouvé là lorsque la société anglaise, revenue de l'ébranlement qu'elle venait d'éprouver, chercha à consolider son triomphe et à en jouir. Ce fut là le grand mérite de Guillaume III ; l'histoire lui rend amplement justice à cet égard ; mais ce fut là aussi le grand grief des Anglais contre ce monarque et l'une des causes principales de son impopularité, pendant les premières années de son règne. Le peuple anglais d'aujourd'hui reconnaît que l'Angleterre doit un immense tribut de reconnaissance à la mémoire du roi Guillaume ; mais les Anglais d'alors ne reconnurent que faiblement les mérites de ce prince et l'abreuvèrent de mille dégoûts.

Nous ne prétendons pas établir ici que le gouvernement de Guillaume III fut à l'abri de toutes critiques, que lui et ses ministres ne firent point de fautes ; mais Guillaume,

par l'origine même de sa royauté, se trouvait placé dans une position à ne pouvoir plaire qu'à un seul parti, les Whigs, et il eut le grand sens de ne pas vouloir plaire exclusivement à ce parti, bien qu'il eût la certitude que le parti opposé ne lui serait jamais sincèrement attaché ; en voici la preuve :

Le Roi voulait accorder une amnistie générale de tout ce qui s'était passé sous les deux règnes précédents ; les Whigs ne s'y prêtaient qu'avec répugnance, parce que la mesure était tout en faveur des Tories, dont elle eût effacé les anciens péchés. Rien ne put être conclu dans la première session du Parlement au sujet de l'amnistie, par la résistance des Whigs ; mais dans la suivante, Guillaume III s'empara de l'affaire en envoyant aux Chambres un acte de grâce. De là, clameur violente des Whigs, qui voyaient échapper une proie qui leur tenait vivement au cœur.

Les Whigs ayant voulu, dans un bill pour le rétablissement des corporations, introduire une clause qui excluait, pendant sept ans, des emplois municipaux, toute personne qui avait concouru à livrer les chartes à l'ancien gouvernement; cette clause fut rejetée dans les Communes par la coalition de la Cour avec les Tories, et le bill lui-même ne put passer à la chambre haute; de sorte que ceux qui étaient entrés dans les corporations municipales, sous les Stuarts, conservèrent leur pouvoir, au grand détriment du parti whig, qui dut renoncer à l'espoir de dicter la loi dans les élections (1).

Quand les Whigs virent, à n'en pouvoir douter, que Guillaume III n'était pas homme à se livrer sans réserve à eux, ils en éprouvèrent un dépit mortel ; car ils s'étaient crus un moment indispensables au Roi. Or, un parti qui

(1) Hallam, chap. xv.



se berce de l'idée qu'il est un instrument indispensable, est un tyran, et l'on s'imagine sans peine quelles sont les colères d'un tyran désappointé.

La colère des Whigs se traduisit bientôt dans des votes hostiles à la Couronne. « Mais si les Whigs, » dit l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, « se conduisirent, dans certaines occasions, avec beaucoup trop de » cette passion qui, bien que mauvaise et dangereuse dans » ses excès, est cependant presque inséparable des senti- » ments patriotiques, du moins dans une aussi nombreuse » assemblée que la chambre des Communes, ils réta- » blirent amplement leur gloire par une mesure qui leur » coûta la faveur du Roi : leur sage et admirable » règlement du revenu (1). »

Guillaume paraît n'avoir eu nul doute que le grand revenu dont Charles II et Jacques II avaient joui, allait, ainsi que toutes les prérogatives de la Couronne, lui appartenir de droit comme Roi d'Angleterre; mais les Whigs manifestèrent bientôt une grande répugnance à accorder le revenu durant la vie du Roi, ce qui avait été fait, pendant plusieurs siècles, dans le premier Parlement de chaque règne. L'examen des comptes, que les Communes réclamèrent, leur démontra la nécessité de mettre des bornes à leurs libéralités. Elles votèrent donc que le revenu annuel de la Couronne serait, en temps de paix, de un million deux cent mille livres sterling; qu'une moitié de cette somme serait appropriée au maintien du gouvernement du Roi et de la famille royale, ou ce qui est à présent appelé *liste civile;* l'autre, à la défense publique et aux dépenses accidentelles (2).

(1) Hallam, chap. xv.

(2) *Histoire parlementaire*, p. 193. — *The History and proceedings of the House of Commons.*

L'explosion de la guerre rendit impossible d'effectuer ces résolutions, quant à l'établissement de paix, mais on ne perdit pas de vue le principe, que les dépenses régulières et domestiques du Roi seraient déterminées par une somme fixe et annuelle, distincte des autres départements du service public. On soumit aux Communes des aperçus des dépenses de diverses branches de l'administration, et les fonds votés furent strictement appliqués à chaque service particulier. Le grand principe de la spécialité, introduit sous Charles II, a été invariablement observé depuis la révolution, et si, en quelques circonstances très-rares, on s'en est écarté, ce n'a peut-être pas été sans motifs suffisants. C'est à ce grand principe, qui transfère aux deux Chambres du Parlement, et spécialement à celle des Communes, une partie du pouvoir exécutif, que l'Angleterre est redevable du haut rang qu'elle a dès lors pris et conservé dans la politique européenne (1).

Le revenu fut fixé jusqu'en décembre 1690; des fonds extraordinaires furent votés pour soutenir et continuer la guerre, avec un développement de forces jusqu'alors inconnu dans les fastes de l'Angleterre; mais l'hésitation, l'espèce de méfiance avec lesquelles le Parlement avait fixé le revenu ordinaire, avaient profondément pénétré dans l'esprit de Guillaume III et l'avaient principalement éloigné des Whigs, qui étaient plus forts que leurs adversaires dans les deux sessions de 1689. Si nous en croyons Burnet, il se sentit si indigné de ce qui lui parut un effort systématique, pour réduire son pouvoir au-dessous de l'ancien état de la monarchie, qu'il fut enclin à abandonner le gouvernement et à laisser la nation à elle-même. Il savait bien, disait-il à cet évêque, ce qu'on

(1) Hallam, chap. xv.

pouvait alléguer en faveur des formes de gouvernement, la monarchie et la république, et ne déciderait pas laquelle était préférable ; « mais il pensait que la plus » mauvaise était la monarchie sans les pouvoirs néces- » saires (1). »

« Le désir de pouvoir, chez Guillaume III, » dit Hallam, « était aussi magnanime et patriotique que peut » l'être l'ambition dans un cœur d'homme ; c'était la » conviction, non-seulement de s'être dévoué à une » grande cause, la sécurité de l'Europe, et particulière- » ment de la Grande-Bretagne et de la Hollande, contre » une agression continuelle, mais encore la conscience » d'une fermeté et d'une sagacité que personne ne » possédait au même degré que lui ; il ne recherchait » pas, comme la foule des rois, une force imposante, un » revenu considérable, une autorité décisive dans les » Conseils, pour satisfaire une vanité ou une avidité » égoïste, mais seulement comme moyens assurés de » succès pour sa haute destinée, dans le cours de cette » entreprise héroïque, pour laquelle la Providence l'avait » élu son champion, je veux dire la défense de la liberté » civile et religieuse. On ne peut guère s'étonner qu'il ne » rendît pas pleine justice aux motifs des hommes qui » semblaient enchaîner ses facultés supérieures, et qu'il » taxât d'ingratitude ces précautions contre l'abus d'un » pouvoir remis en ses mains, à lui, le récent libérateur » de la nation ; quand cette nation n'avait jamais pris » de semblables précautions contre les souverains qui » avaient voulu la mettre en servitude (2). »

C'était une des erreurs de Guillaume III, de ne pas tenir assez compte des circonstances qui l'avaient porté

(1) Burnet's *Memoirs*.
(2) Hallam, chap. xv.

au trône. « On ne pouvait sérieusement soutenir, » dit Hallam, « que Jacques II fût le seul souverain qui eût » donné lieu de se plaindre ; dans presque tous les règnes, » au contraire, dont notre histoire nous a conservé le » souvenir, l'amour inné du pouvoir arbitraire avait pro- » duit plus ou moins d'oppression. Le principal avantage » de la révolution fut de donner une impulsion plus forte » au désir de la liberté politique et d'en permettre l'ex- » tension. Ce n'était certes pas pour le plaisir de rem- » placer Jacques II par Guillaume III, avec des pouvoirs » égaux pour faire le mal, que les hommes les plus purs » et les plus sages s'engagèrent dans cette cause ; ils y » virent le seul moyen de rendre un gouvernement mo- » narchique toujours compatible avec la liberté et la » justice. Le bill des droits n'avait pas prétendu faire » autre chose que condamner quelques actes récents ; les » représentants de la nation devaient-ils s'arrêter et ne » pas prendre d'autres précautions, seulement parce » qu'elles paraissaient nouvelles et restrictives, à l'autorité » de la Couronne, quand, à défaut de ces mêmes me- » sures, l'autorité de la Couronne s'était presque affran- » chie elle-même de toute limite ? Tel fut leur vrai motif » pour borner le revenu, et l'ample justification de ces » importants statuts rendus dans le cours de ce règne, » statuts auxquels le Roi, malheureusement pour sa répu- » tation et le repos de son esprit, s'opposa avec trop de » méfiance (1). »

On a prétendu qu'il existait alors un parti républicain. Si par ce mot on entend une réunion d'hommes ayant pour objet le renversement de la monarchie constitutionnelle, on peut affirmer qu'il n'y avait pas en Angleterre de parti républicain. « Sans doute, il pouvait y avoir des

(1) Hallam, chap. XV.



» hommes, » dit Hallam, « particulièrement dans la secte » des indépendants, qui chérissaient le souvenir de ce » qu'ils appelaient la *bonne vieille cause*, et croyaient la » liberté civile inconciliable avec tout gouvernement » royal; mais ces hommes étaient trop peu nombreux et » trop loin d'aucune influence politique, pour mériter le » nom de parti; il serait difficile, je crois, de nommer » cinq individus à qui on pût attribuer, avec quelque pro- » babilité, une préférence, même spéculative, pour la » République (1). »

Selon les uns, Guillaume III en vint néanmoins bientôt à se persuader que non-seulement il existait un parti républicain, mais qu'il comptait des appuis parmi les principaux Whigs, et la dissolution du Parlement qui l'avait fait Roi, aurait été une suite de la conviction qui se serait emparée de l'esprit de Guillaume III à cet égard. Cette dissolution soudaine coûta à Guillaume les cœurs des Whigs, et pendant quelque temps le Roi parut donner sa confiance au parti opposé.

Il est peu probable, cependant, que Guillaume se soit trompé aussi grossièrement sur le compte des Whigs, jusqu'à leur attribuer des opinions qu'ils ne professaient pas. Un semblable défaut de jugement est croyable de la part d'un Charles II et d'un Jacques II, et la correspondance de ces princes avec Guillaume III, démontre qu'ils croyaient fermement à l'existence d'un parti républicain en Angleterre, qui visait à y introduire la monarchie élective et un souverain qui n'eût été, en réalité, rien de plus que ce qu'était un doge à Venise (2). Mais croire que Guillaume soit tombé dans la même èrreur que deux

(1) Hallam, chap. xv.

(2) Lettres de Charles II et de Jacques II au prince d'Orange, dans l'année 1680 et les années suivantes.

hommes aussi manifestement dépourvus de bon sens que les deux derniers Rois de la Maison de Stuart, c'est méconnaître le génie et la pénétration de Guillaume III; car, de tous les hommes politiques modernes, c'est évidemment le plus profond, celui pour lequel la fortune a le moins fait, et qui a le mieux su la corriger et user d'elle. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, tout fut obstacle pour Guillaume; mais ces obstacles plièrent successivement devant sa patience, sa volonté et son génie; ils semblaient ne se présenter sur sa route que pour lui donner la gloire de les vaincre; sa carrière entière fut une difficulté vaincue.

On ne peut douter que Guillaume III ne fût très-ambitieux, car s'il ne l'eût pas été, certes sa vie n'eût pas été une lutte perpétuelle. La politique absorba tout entière la vie de Guillaume; mais la politique de Guillaume embrassait un cercle si vaste, si étendu, son intérêt, sa gloire, sa grandeur, se confondaient si immédiatement avec l'intérêt de l'Europe, qu'il est difficile de préciser avec exactitude là où Guillaume III n'agissait que dans un intérêt purement personnel, et là où il agissait dans celui de la généralité. Quand Louis XIV dépouillait ses voisins et appauvrissait son peuple pour conquérir des provinces, ce monarque n'était mû que par la gloire d'agrandir son royaume et d'acquérir par là plus de pouvoir en Europe; mais quand Guillaume III sacrifiait son repos, ses intérêts personnels, sa popularité, tant en Angleterre qu'en Hollande, pour conserver quelques places fortes de plus au Roi d'Espagne dans les Pays-Bas, pour rétablir le duc de Lorraine dans ses États héréditaires, ou pour procurer quelques garanties à l'Empire et au protestantisme, on ne peut raisonnablement l'accuser d'une ambition égoïste.

Quand Guillaume III vit que la parcimonie des Whigs finirait par le commettre avec ses alliés, en l'empêchant de leur fournir l'appui qu'ils attendaient de lui, comme Roi de la Grande-Bretagne, il ne balança pas à se séparer d'hommes qui visaient à le tenir dans un état de dépendance compromettant pour sa Couronne et pour le continent. La Couronne d'Angleterre était un superbe joyau pour celui qui savait la porter dignement; mais cette même Couronne eût été un fardeau insupportable pour Guillaume, s'il s'était vu réduit à l'impuissance de défendre l'Europe, comme Roi d'Angleterre, contre les injustes agressions de Louis XIV; mieux eût valu, dans ce cas, pour Guillaume III, qu'il fût resté en Hollande.

Les Whigs agirent dans cette circonstance dans un intérêt exclusivement anglais; Guillaume n'était venu en Angleterre et n'avait accepté la Couronne que dans un intérêt européen; de là, dissentiment entre le parti qui avait couronné Guillaume III et celui-ci; de là, mésintelligence, brouille, mauvaise humeur de la part d'un Roi qui se sent appelé à remplir une noble et glorieuse mission, et à qui on refuse les moyens de l'accomplir; reproches et récriminations du parti whig qui, après avoir élevé Guillaume si haut, croit pouvoir le tenir en lisière et lui faire sentir, en toute occasion, la dépendance dans laquelle il se trouve, du parti qui l'a porté au pouvoir.

Mais Guillaume III n'était pas homme à se laisser éblouir par les démonstrations bienveillantes que lui prodigua, dans les premiers temps, le parti whig; il vit que ces dehors flatteurs cachaient un piége et qu'il fallait se méfier de caresses qui n'attendaient que le moment opportun pour dégénérer en abominables étreintes; car, si l'on parle beaucoup de la perfidie et de la déloyauté des

princes, il est bon aussi de parler quelquefois de l'hypocrisie et de la duplicité des partis, et surtout de l'insigne fourberie et de l'égoïsme des chefs qui les dirigent (1). »

Non-seulement les Whigs accusèrent Guillaume d'ingratitude, mais ils se laissèrent aller aux plus sinistres prédictions sur l'avenir de la révolution, quand ils virent le Roi se rapprocher des Tories et leur demander assistance et appui; bien plus, dans leur aveugle colère, et pour hâter l'accomplissement de leurs prophéties, quelques chefs whigs se mirent à intriguer activement avec le roi Jacques pour renverser Guillaume III et la révolution. C'est là un des exemples frappants du peu de moralité des partis en général, mais encore de l'impudence et de la mauvaise foi de certains hommes qui, par leurs talents pour l'intrigue, leur souplesse, par une faconde simple et insinuante ou une éloquence hardie et agressive, sont portés en avant comme chefs de parti.

Il est difficile de dire jusqu'à quel point l'appui que Guillaume III reçut des Tories, après sa rupture avec les Whigs, était sincère; car, sans parler des jacobites, qui ne voyaient en lui qu'un usurpateur, les Tories ne reconnaissant dans Guillaume que le souverain de *fait*, et considérant toujours Jacques comme le Roi de *droit*, n'est-il pas permis de douter de leur entier dévouement, à la vue de ces subtilités, tendant à se réserver une issue pour revenir au monarque exilé?

(1) Un parti renferme toujours bon nombre d'honnêtes gens; mais ses chefs sont presque toujours des individus sans honneur, sans foi, sans probité, sans délicatesse, sans conviction; le Créateur paraît ne leur avoir accordé le don de la parole que pour déguiser leur pensée; ils ne visent qu'à s'emparer du pouvoir pour s'enrichir eux et les leurs. Dans un gouvernement constitutionnel, le prince est obligé, bon gré, mal gré, de se servir des chefs de l'un et de l'autre parti; mais le meilleur conseil qu'on puisse lui donner, c'est de ne jamais se fier à eux; bien plus, de les mépriser comme une vermine qui ne s'attache qu'à la pourpre royale.



Quoi qu'il en soit, Guillaume III parvint, à l'aide d'une chambre des Communes où les Tories étaient en majorité, à soumettre l'Irlande; ce qui était un pas immense dans la pacification du royaume; et cependant les Tories inspiraient de la méfiance à la nation, parce que ce parti était lié à l'Église anglicane et que, depuis la révolution, l'épiscopat comptait dans son sein des hommes ouvertement hostiles à la royauté de Guillaume III.

Il est incontestable que, dans la révolution de 1688, l'Église anglicane se couvrit de honte et de ridicule. Plusieurs prélats de cette Église voyant le mal sans remède, en prirent leur parti et reconnurent la royauté établie par la *Convention*, bien qu'ils eussent prêché et exalté jadis la royauté du droit divin. Cependant il se rencontra dans l'Église anglicane quelques évêques qui s'imaginèrent que le moment était venu pour eux, de jouer le rôle de martyr. Ainsi naquit le schisme entre les ecclésiastiques qui prêtèrent serment de fidélité à Guillaume et à Marie, et ceux qui s'y refusèrent.

« Le clergé, » dit Hallam, « fut poussé par l'orgueil, » la honte, la juste crainte de voir son influence sur » le peuple diminuée et par défiance ou haine des non- » conformistes, à se refuser à une réfutation si positive » des doctrines qu'il avait prêchées, surtout lorsqu'un ser- » ment de fidélité au nouveau souverain lui fut imposé » et que les ecclésiastiques n'eurent d'autre alternative » que de résigner leurs bénéfices ou de porter atteinte à » leur réputation et à leur conscience, en se soumettant » sous quelque prétexte de casuiste (1). Huit évêques,

(1) Pamphlets de Somers, vol. x.

Le docteur Sherlock refusa quelque temps de prêter le serment; mais changeant ensuite d'opinion et écrivant pour la défense, ou au moins l'excuse



» y compris le primat et plusieurs de ceux qui avaient été » les premiers à défendre l'Église sous le dernier règne, » et environ quatre cents ecclésiastiques, dont quelques- » uns très-distingués, prirent le parti le plus honorable, » celui de refuser les nouveaux serments. Ainsi com- » mença le schisme des *non-jureurs*, plus fâcheux au » commencement que dans la suite, et moins dangereux » au gouvernement de Guillaume III que la perfide sou- » mission d'hommes moins sincères (1). »

Le Roi commença par user de grands ménagements envers les membres du clergé anglican récalcitrants; car Guillaume était naturellement disposé à la tolérance et ennemi de la persécution. Mais quels que fussent ses sentiments de respect pour l'Église anglicane, l'opposition qu'il avait rencontrée dans les membres du clergé, et particulièrement dans les évêques, avait altéré cette bienveillance; en refusant de siéger au Parlement, ils avaient ouvertement méconnu son titre et décliné son autorité.

Quelques auteurs, Smollett entre autres, attribuent au désir d'abaisser l'Église anglicane, les efforts faits par Guillaume III en faveur de ses sujets presbytériens; nous croyons, au contraire, que ce prince n'était animé que d'un véritable esprit de tolérance, quand il exprima, dans la première année de son règne, « le désir formel qu'il » fût permis à tous les sujets protestants d'occuper les » emplois dont ils seraient jugés capables, présumant, » disait-il, que cette mesure établirait plus d'union entre

de la révolution, il encourut les attaques des jacobites et ruina sa réputation par une telle inconséquence, car il avait été le plus éminent champion de l'obéissance passive. La distinction qu'il imagina sur la légitimité de la fidélité à un Roi de *fait*, était contraire à sa première doctrine. (*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, dans une note du chapitre xv.)

(1) Hallam, chap. xv.



» eux et leur donnerait plus de force contre l'ennemi » commun (1). » La véhémence avec laquelle les anglicans s'opposèrent à toutes concessions en faveur des non-conformistes, fait un contraste pénible avec l'esprit de charité et de mansuétude de Guillaume III. « Cependant » ces efforts malheureux en faveur des non-conformistes, » dit Smollett, « ne firent qu'augmenter les préventions du » clergé anglican contre le Roi, qui aurait volontiers ter- » miné le débat en dispensant le clergé de tout serment, » pourvu que les non-conformistes ne fussent point assu- » jettis au *Test sacramental;* mais c'était là le boulevard » de l'Église établie, et c'est ce qui fit rejeter la propo- » sition (2). Des motifs de politique et de générosité ne manquaient pas pour user d'indulgence envers la portion du clergé anglican qui refusait le serment; d'autre part, il était dangereux d'admettre, sur le nouveau gouvernement, les imputations qui pouvaient être mises en avant par ses ennemis, si le clergé, et particulièrement les évêques, étaient dispensés du serment de fidélité. La chambre des Lords fit un amendement dans l'acte qui demandait le serment, pour en dispenser les ecclésiastiques, à moins qu'ils n'en fussent sommés par le conseil privé; on pensait que ce serait une garantie pour leur conduite pacifique, sans choquer le peuple ni occasionner un schisme dangereux; mais les Communes s'opposèrent à cet amendement, comme à une distinction injuste et dérogeant au droit du Roi (3). Le clergé néanmoins eut six mois de plus pour prêter le même serment que les possesseurs d'emplois laïques, sous peine d'être privés pendant six mois de leurs bénéfices et d'en être dépos-

(1) Smollett's *Hist. of England.*

(2) *Ibid.*

(3) *Histoire parlementaire*, p. 218. — Journaux des Lords, 17 avril 1689.

sédés pour toujours s'ils n'obéissaient point avant l'expiration de ce délai (1).

Quoique le Roi eût échoué dans ses projets d'abolir le *Test sacramental*, il voulut favoriser les non-conformistes par un acte de tolérance ; il fit préparer à cet effet, par le comte de Nottingham, un bill qui, après quelques difficultés, passa en loi sous ce titre : *Acte pour exempter les non-conformistes, sujets de Leurs Majestés, des peines portées par certaines lois.* Cet acte établissait qu'aucune des lois pénales ne seraient applicables aux non-conformistes qui auraient prêté serment au gouvernement actuel et signé la déclaration de la treizième année du règne de Charles II, à condition, toutefois, qu'ils ne tiendraient ni assemblées particulières, ni conciliabules à portes closes, et qu'ils seraient assujettis au payement des dîmes et des autres droits de paroisse. Cette indulgence s'étendit jusqu'aux anabaptistes et même aux quakers, sur leur promesse solennelle devant Dieu d'être fidèles au Roi et à la Reine, leur simple promesse pouvant tenir lieu du serment exigé des autres. On les obligea seulement à déclarer leur croyance à la sainte Trinité et aux saintes Écritures. Les catholiques se ressentirent aussi de la modération de Guillaume en matière de religion. « Il repoussa, » dit Smollett, « les instances de quelques » zélateurs qui l'excitaient à des mesures sévères contre » les papistes récusants. Il objecta qu'un parti si violent » détacherait les catholiques du continent des intérêts de » l'Angleterre et pourrait faire dégénérer la guerre actuelle en guerre de religion ; qu'enfin, il ne pourrait pas » protéger les protestants de l'Empire et de la Savoie pendant qu'il persécuterait les catholiques d'Angleterre. Il » prit donc le parti de les traiter avec douceur et de les ad-

(1) Smollett's *Hist. of England.*

» mettre au bénéfice de la tolérance, quoiqu'ils ne fussent » pas compris dans l'acte (1). »

Toutes ces concessions, contre lesquelles le clergé anglican se serait violemment élevé en d'autres circonstances, prouvaient évidemment aux partisans de cette Église, que son bon temps était passé ; qu'il y avait loin de sa position depuis la révolution, à celle qu'elle avait occupée sous le règne de Charles II et même pendant la première année de celui du roi Jacques, alors que la Couronne trouvait son principal appui auprès de l'Église d'Angleterre ; car il est indubitable que Guillaume III chercha à se concilier les dissidents et les non-conformistes pour paralyser le mauvais vouloir de l'Église anglicane, et que, dans cette circonstance, le calvinisme de Guillaume III effectua ce que Jacques II, prince catholique, avait essayé en vain, peu de temps avant sa chute du trône.

L'épiscopat ne put donc se faire illusion sur l'échec que l'Église anglicane avait éprouvé, par suite de la révolution, et ce fut probablement un des motifs qui porta quelques évêques, ayant à leur tête le primat, à refuser le serment qu'on leur demandait. Le gouvernement, à bout de ménagement, et les voyant persévérer dans cette voie, fut enfin contraint d'user de rigueur. En conséquence, l'archevêché de Canterbury fut conféré au docteur Tillotson, l'un des plus savants, des plus modérés et des plus vertueux ecclésiastiques de son temps ; Tillotson, prévoyant qu'il serait exposé aux calomnies et à la haine du parti qui avait embrassé la cause de son prédécesseur, n'accepta qu'avec beaucoup de répugnance. Le Roi donna les autres siéges vacants à des ministres irréprochables, et l'on parut généralement satisfait de l'usage

(1) Smollett's *Hist of England*.

qu'il faisait de sa suprématie spirituelle (1). Néanmoins, l'effet de cette expulsion fut grandement défavorable au nouveau gouvernement, et il fallut toute l'influence d'une école de théologie latitudinaire, conduite par Locke, école fort accréditée parmi les laïques, sous Guillaume III, pour le contre-balancer (2).

« Les évêques dépossédés, » dit Smollett, « affectèrent » d'abord une entière résignation, se souvenant du cri qui » s'était élevé en leur faveur parmi le peuple, lors de » la persécution qu'ils avaient éprouvée sous le dernier » gouvernement, et espérant la même consolation dans » leur infortune actuelle ; mais quand ils virent la nation » indifférente à leur égard, ils eurent recours aux argu- » ments et à la déclamation. Leur savoir et leur ressen- » timent débordèrent dans une foule d'écrits imprimés » dont aucun ne fut laissé sans réponse par leurs adver- » saires (3). » Alors naquit le schisme dans l'Église anglicane ; cet événement, dont l'influence ne se fit pas sentir au point d'occasionner à cette époque un ébranlement à la constitution de l'État, était cependant appelé à soulever plus tard des questions qui devaient y porter atteinte. « Les non-assermentés, » dit Smollett, « soutenaient que » le Christianisme était la doctrine de la croix ; qu'aucun » prétexte ne pouvait justifier le soulèvement contre le » souverain ; ils disaient que les premiers chrétiens avaient » regardé comme un devoir de souffrir des attentats à » leurs droits ; que la non-résistance était la doctrine de

(1) Smollett's *Hist. of England.*

Outre le primat Sancroft, les évêques dépossédés furent ceux d'Ely, de Chichester, de Bath et Wells, de Peterborough, de Worchester, de Norwich et de Glocester. Quelques-uns d'entre eux avaient souscrit, dans le temps, la fameuse pétition au roi Jacques.

(2) Hallam, chap. xv.

(3) Smollett's *Hist. of England.*

» l'Église anglicane, confirmée par toutes les sanctions
» qui dérivaient des lois divines et humaines. Leurs ad-
» versaires non-seulement soutenaient les droits naturels
» à tout homme, et s'efforçaient d'établir que l'usage qu'on
» faisait de la doctrine de non-résistance ne tendait qu'à
» exciter de nouveaux troubles, mais ils arguaient encore
» que si l'obéissance passive était de droit en certaines
» occasions, elle devait particulièrement s'appliquer au
» gouvernement présent, attendu que l'obéissance pres-
» crite par l'Écriture, dans le texte suivant : *les pouvoirs*
» *sont établis de Dieu, que tout homme soit soumis aux*
» *pouvoirs*, était indéfinie ; ils inféraient de ce texte que
» les nouveaux serments devaient être prêtés sans scru-
» pule, prétendant que ceux qui les refusaient cachaient
» l'esprit de parti sous les vains dehors d'un devoir de
» conscience. Ces derniers répliquaient que cet argument
» détruisait toutes les distinctions de justice et de devoir ;
» que les défenseurs d'une telle doctrine ne considéraient
» que la possession, quelque injustement qu'elle eût pu être
» acquise ; que si vingt usurpateurs se succédaient sur le
» trône, ils reconnaîtraient toujours le dernier, sans égard
» aux serments solennels qu'ils auraient prêtés à son pré-
» décesseur ; ils niaient ensuite la justice des destitutions
» relativement aux laïques, et faisaient, pour le gouver-
» nement de l'Église, les mêmes distinctions de *droit* et
» de *fait*, qu'ils avaient d'abord établies pour l'adminis-
» tration civile. Ils descendirent même jusqu'aux plus
» outrageantes invectives contre le docteur Tillotson et
» les autres nouveaux évêques, qu'ils traitaient d'intrus
» et d'usurpateurs ; mais le principal objet de leur aver-
» sion était le docteur Sherlock, qui, après s'être montré
» l'un des plus ardents antagonistes de la révolution, avait
» fini par prêter le serment, dès que le roi Jacques eut

» abandonné l'Irlande. Ils le qualifiaient d'apostat, et ils » publièrent un examen de toute sa conduite, examen qui » n'était d'un bout à l'autre qu'une violente satire. Des » sentiments de vengeance contre le gouvernement se » mêlaient à leurs attaques contre les particuliers, et le » grand but de leurs théologiens, comme de leurs poli» tiques, était de saper les fondements du nouvel ordre » de choses. Dans la vue de détacher le peuple du prince » régnant, ils tournaient en ridicule le caractère de ce » dernier, ne cessaient d'invectiver contre ses mesures, » et, en l'accusant de sacrifier les intérêts de l'Angleterre » à ceux de son pays natal, établissaient d'odieuses com» paraisons entre le dernier règne et le règne actuel, sous » le rapport de la richesse, du commerce et des impôts.

» La Cour, afin de déjouer les efforts des mécontents, » employait les moyens de récrimination. On accueillit, » on encouragea toute espèce de dénonciateurs, dans une » proclamation contre les papistes et autres individus » peu favorables au nouveau Roi; on enjoignit à tous les » magistrats de faire des recherches et d'arrêter qui» conque, par des discours ou des libelles séditieux, » tenterait de diffamer le gouvernement. Ce fut ainsi » que les auteurs de la révolution commencèrent à se dé» clarer contre les mêmes artifices et les mêmes man» œuvres qui les avaient mis en état de l'exécuter (1). »

« Parmi ces scènes de dissensions et de mécontente» ment, au milieu des malheurs publics et de la déca» dence qui les aggravait, nous n'avons guère, » dit Hallam, « à contempler avec plaisir que l'âme magna» nime et invincible de Guillaume. Il se trompait dans » quelques parties de sa politique intérieure et ne conve» nait pas à la nation, par quelques défauts de son carac-

(1) Smollett's *History of England*.

» tère ; mais c'est à sa supériorité en vertu et en énergie » sur tous les Anglais de ce temps, que l'Angleterre a dû » la conservation de son honneur et de sa liberté, non- » seulement dans la crise de la révolution, mais durant » cette période difficile qui s'écoula jusqu'à la paix de » Ryswyk. Une guerre de neuf années, en général mal- » heureuse et peu satisfaisante dans ses résultats, entraîna » des dépenses jusque-là inconnues ; au milieu d'un com- » merce en ruine, l'épuisement des ressources et la dimi- » nution, comme il paraît y avoir de bonnes raisons de le » croire, de la population elle-même, étaient la plaie » envenimée qui changeait la reconnaissance du peuple » en un esprit de faction et de trahison. Il était aisé » d'exciter les préjugés nationaux contre les campagnes » de Flandre, surtout quand elles tournaient si mal, et de » déclamer contre la négligence avec laquelle était traitée » notre puissance maritime. Cependant, si toutes les forces » de Louis XIV n'eussent été occupées par la Grande- » Alliance, il est certain que ce monarque aurait tenté » une invasion dans notre pays, invasion que la faiblesse » de notre marine et de notre commerce eût rendue pra- » ticable, et nous aurions probablement subi chez nous » les défaites de Steenkerke et de Landen. La guerre » de 1689 et la grande confédération de l'Europe, que » Guillaume seul animait par sa fermeté et son énergie, » furent évidemment et incontestablement le moyen qui » sauva l'indépendance de l'Angleterre. Ce danger, dont » on a quelquefois parlé sans fondement, que nous de- » vinssions une province de France, était alors pressant » et réel, car je ne regarde la restauration des Stuarts que » comme une expression différente de cette honte et de » cette servitude.

» La dépense de cette guerre, » ajoute le même auteur,

» ne saurait donc être estimée inutile, et nous ne devrions » pas reprocher au gouvernement cette petite part de notre » dette qu'il fut forcé de léguer à la postérité (1). Il faut » le dire, à l'honneur de l'administration de Guillaume » et de ses Parlements, pas toujours clairvoyants, mais » honnêtes et zélés pour le bien public, ils s'écartèrent » peu de cette règle de conduite toujours louable, quoique » quelquefois impraticable, de fournir un revenu propor» tionné à la dépense annuelle. Les subsides levés annuel» lement durant la guerre furent d'environ cinq millions, » plus du double du revenu de Jacques II; mais il y eut » une grande diminution dans le produit des taxes par » lesquelles ce revenu était fourni. En 1693, les douanes » étaient tombées presque au-dessous de moitié de ce » qu'elles rapportaient avant la révolution, les droits » d'excise à un peu plus de moitié (2). Cela rendit inévi» tables de fortes impositions sur les terres, taxe toujours » fâcheuse et qui entretenait le mécontentement de la » classe la plus puissante de la société (3). De nouveaux

(1) La dette, à la mort de Guillaume, montait à 16,394,702 livres sterling, de laquelle plus de trois millions devaient échoir en 1710. De cette somme, 664,263 livres sterling étaient dues avant la révolution et formaient une partie de la somme dont Charles II avait spolié les créanciers publics en fermant l'Échiquier. (*Histoire du Revenu*, par Sinclair, t. I, p. 425, 3e édition.)

Selon un rapport particulier dans les pamphlets de Somers, vol. XII, p. 383, les recettes de l'Échiquier, y compris les emprunts durant le règne entier de Guillaume, montèrent à quelque chose de plus que 72,000,000 de livres sterling.

(2) Davenant, *Essai sur les voies et moyens.*

Cet écrivain calcule les payements de l'État, en 1688, à un schelling par livre du revenu national ; mais après la guerre, à deux schellings et six pence.

(3) La première taxe foncière fut imposée, en 1690, au taux de trois schellings par livre de revenu, et elle continua ensuite à être accordée annuellement à différents taux, mais communément à quatre schellings par livre, jusqu'à ce qu'elle fût déclarée perpétuelle, en 1798. (Hallam, chap. XV.)

» plans de finances furent imaginés et, en tout, supportés » patiemment par un peuple fatigué. La Banque d'Angle- » terre naquit sous les auspices du parti whig et soulagea » matériellement les besoins immédiats du gouvernement, » en palliant la détresse générale par l'escompte des » billets et par des prêts d'argent à un taux d'intérêts » plus bas. Cependant ces billets perdirent vingt pour » cent dans l'échange avec l'argent, et les bons de l'Échi- » quier au moins deux fois autant, jusqu'à ce qu'ils » eussent été consolidés à un intérêt de huit pour cent (1). » Mais ces ressources se trouvèrent en général fort au- » dessous de ce qu'on avait calculé, et comme elles étaient » consommées d'avance, il s'éleva un déficit toujours » croissant, et le crédit public tomba si bas que, vers » l'année 1696, il fut à peine possible de payer la flotte » et l'armée de mois en mois, et une banqueroute parais- » sait imminente. Cette détresse augmenta encore par la » dépréciation de la monnaie de cours et par le hardi » remède d'une refonte, ce qui rendit la stagnation immé- » diate du commerce plus complète. La simple opération » d'échanger la vieille monnaie pour de la nouvelle, que » M. Montague eut le courage de faire sans baisser le » coin, coûta au gouvernement deux millions et demi. » Certainement le vaisseau de l'État n'avait jamais été si » près de faire naufrage qu'à cette époque; nous avons » vu la tempête faire rage avec plus de fureur sur nos » têtes, mais nous avions des planches et des câbles plus » fermes pour lutter et surmonter le péril.

» Ceux qui ont accusé Guillaume, » continue le même auteur, « d'avoir négligé la force maritime de l'Angle-

(1) *Compte rendu sur la Banque d'Angleterre*, par Godefrey. — *Annales du Commerce*, de Macpherson, A. D., 1697. — *Hist. du Revenu*, par Sinclair. — Papiers de Shrewsbury.

» terre, savaient peu ce qu'ils disaient, ou il leur importait peu de dire la vérité (1). Soldat et natif de Hollande, » Guillaume regardait naturellement les Pays-Bas espagnols, comme le théâtre sur lequel devait se livrer le » combat entre la France et l'Europe. C'était par la possession de ce pays et de ses principales places fortes, » que Louis aspirait à tenir la Hollande en vasselage, à » menacer les côtes d'Angleterre et à conserver l'Empire » sous son influence; et si, malgré l'assistance de ces » braves régiments qui se formaient dans les batailles » malheureuses, mais disputées, de cette guerre, à l'expérience et à la discipline qui les firent vaincre dans la » suite, on trouvait encore que la France était trop forte » pour les alliés, qu'auraient pu faire contre elle la décrépitude de l'Espagne, le pervers orgueil de l'Autriche » et la désunion égoïste de l'Empire? Le commerce de » France eût peut-être souffert davantage par une guerre » exclusivement maritime; mais, eussions-nous obtenu cet » avantage, qui n'en est pas un en lui-même, sa puissance » n'en aurait point reçu une grave atteinte, et nous

(1) « Il n'est pas vrai que la marine fut négligée, car je pense que, durant la plus grande partie de la guerre qui commença en 1689, nous fûmes » entièrement maîtres de la mer par notre victoire en 1692, qui n'arriva que » trois ans après l'explosion de la guerre; en sorte que, dans ces sept ans, » nous remportâmes la palme, et quant à quelques négligences de nos » affaires de mer dans d'autres parties, je crois pouvoir prouver en peu de » mots qu'aucun des princes, depuis la conquête, ne fit à notre force » navale d'améliorations aussi remarquables que le roi Guillaume. Swift » aurait pu se faire dire, s'il ne le savait pas, quels ravages avaient faits les » Hollandais dans notre flotte durant le règne de Charles II, et que, sous » son successeur Jacques II, il n'y eut pas, dans sa flotte entière, un seul » vaisseau de premier et de second rang en état de combattre l'invasion » projetée du prince d'Orange; tous les vaisseaux avaient été tout à fait » abandonnés et n'étaient plus que de pures carcasses à l'amarrage. Ce » prince tant calomnié répara notre flotte à grands frais et lui rendit son » ancien éclat. » (*Réponse à Swift sur la conduite des alliés;* pamphlets de Somers, vol. XIII, p. 247.)

» aurions abandonné à son ambition la proie qu'elle avait » si longtemps poursuivie. Cependant les annales navales » de cette guerre ajoutèrent beaucoup à notre renommée : » Russell, couvert de gloire malgré lui à La Hogue, Rooke » et Shovel maintinrent l'honneur du pavillon anglais. » Après cette grande victoire, l'ennemi ne nous attaqua » plus en bataille rangée, et l'hivernage de la flotte à Cadix, » en 1694, mesure déterminée par l'énergique volonté de » Guillaume (1), contre l'avis de ses ministres et malgré » l'insolence chagrine de l'amiral, nous donna une préé- » minence si décidée, et sur l'Atlantique et sur la Médi- » terranée, qu'il est difficile de dire ce qu'aurait accompli » de plus le soin le plus exclusif de la marine. Il est vrai

(1) La publication de la correspondance de lord Shrewsbury a mis au grand jour que c'était Guillaume qui avait proposé cette mesure hardie et qui l'avait emporté contre les remontrances de Russell. (*Voyez* p. 68, 104, 202, 210, 234.) On lit ce qui suit relativement à cette même mesure dans les lettres de Guillaume III à Heinsius : « J'ai envoyé, par diverses » voies, des ordres à l'amiral Russell d'hiverner avec la totalité de l'escadre » à Cadix (19 août 1694).

« J'appréhende que les ordres que j'ai envoyés à l'amiral Russell, tant » par la voie d'Italie que par celle de la Corogne, arrivent trop tard ; car, » par une de ses lettres, datée du 14-24 juillet, il me mande qu'il ne » compte pas faire un long séjour dans cette mer. De plus, les ordres qui » lui ont été expédiés d'Angleterre lui laissent une certaine latitude de » revenir ou de rester ; il est facile de prévoir quelle sera sa détermina- » tion, pour peu qu'il voie jour à mettre sa responsabilité à couvert. Ceci » me fait craindre que nous manquions l'effet de cette combinaison, ce » qui nous sera fort préjudiciable ; car je considère l'hivernage de l'escadre » à Cadix comme un coup de parti, afin de l'avoir en mer tout au com- » mencement du printemps (29 août 1694).

» Bien que les ordres transmis à l'amiral Russell soient assez positifs, » je redoute qu'il ne les reçoive pas à temps, ou bien qu'il les explique » dans un sens opposé ; d'autant plus qu'il écrit de Barcelonne, le 3-13 » août, qu'il est à la veille de revenir en Angleterre et qu'il ne relâchera » dans aucun port sur sa route, ce qui me fait craindre qu'il ne reçoive pas » mes ordres. Il est évident cependant que nous ne pourrions nuire plus » efficacement à l'ennemi, qu'en faisant hiverner notre escadre à Cadix. » Ce sera donc une fatalité si nos vaisseaux rentrent dans nos ports » (9 septembre 1694). »



» que, durant la première partie de la guerre surtout, » nous éprouvâmes de grandes pertes par la capture de » beaucoup de vaisseaux marchands, mais c'est le sort » inévitable d'un pays commerçant, et ce malheur s'est » reproduit dans toutes les guerres, jusqu'à ce qu'on ait » adopté l'usage de placer les navires marchands sous le » convoi de vaisseaux de ligne. Et lorsque nous consi- » dérons quel esprit de trahison avait pénétré dans tout » ce service, et quelles faciles et secrètes intelligences » possédait l'ennemi, nous serons surpris que nos mal- » heurs et nos pertes n'aient pas été plus grands (1). »

Tel est le jugement que porte l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, sur les premières années du règne de Guillaume III ; son admiration pour ce grand homme ne va pas jusqu'à nier le fait avéré de l'impopularité de son administration. Il l'impute indistinctement au mécontentement d'un parti, à la faiblesse et à l'ingratitude d'un autre. « Les propres erreurs de Guillaume, » dit-il, « y contribuèrent aussi pour une assez bonne part. »

« Il est certain, » ajoute-t-il, « que son gouvernement » courut d'imminents dangers, pendant trois ou quatre » années après la révolution, et même jusqu'à la paix de » Ryswyk. Le changement paraissait si merveilleux et si » contraire à l'attente générale, qu'on était porté à croire » qu'il ne pouvait durer; aussi Guillaume fut-il entouré » de timides et de traîtres, d'hommes qui voulaient avoir » des mérites à faire valoir après une restauration, et de » ceux qui voulaient au moins être en sûreté. Un gouver- » nement nouveau et révolutionnaire est rarement traité » avec bonne foi ; le genre humain, accoutumé à par- » donner presque toute chose au pouvoir dont le temps a » fondé la légitimité, exige une perfection idéale de celui

(1) Hallam, chap. xv.

» qui réclame obéissance au titre seul de son utilité. Les » fautes personnelles des chefs, les négligences de leur » administration, même les torts et les difficultés inévi- » tables que font naître la nature des affaires humaines, » ou l'inconduite de leurs prédécesseurs, leur sont impu- » tés avec une haineuse exactitude. Les gens qui croient » leur mérite mal récompensé, deviennent toujours une » classe d'adversaires nombreux et implacables. Ceux dont » les plans d'améliorations publiques n'ont pas été suivis, » pensent qu'on n'a rien gagné au change et reviennent » à cette manie de critique dans laquelle ils avaient cou- » tume de trouver leur passe-temps. Il était naturel que » Guillaume eût à lutter contre tous ces gens-là (1). »

Cette lutte fut longue et laborieuse; c'était une lutte de chaque jour, de chaque heure, pour ainsi dire. L'impatience gagne souvent Guillaume; on le voit souvent dégoûté, rebuté, mais cependant il ne se décourage pas, car il sait s'élever au-dessus de la multitude confuse, intéressée, passionnée, acharnée, qui l'entoure, qui le presse. Il semble parfois être tenté de leur adresser ces paroles sévères : « Je vous méprise; la liberté dont vous » parlez, vous ne la connaissez pas; les premiers principes » de la tolérance religieuse vous sont inconnus; arrangez- » vous donc comme vous l'entendrez; mais si vous croyez » que le sort de l'Europe doit être subordonné à vos inter- » minables querelles, vous vous trompez : je suis venu ici » pour vous sauver et pour sauver le continent; ce n'est » qu'à ce prix que j'ai consenti à être votre souverain. » Car Guillaume n'était pas d'un caractère à sacrifier le sort de l'Europe et des Provinces-Unies aux caprices et à l'égoïsme du peuple anglais, et aux folles rivalités des différentes sectes nées de la Réforme religieuse.

(1) Hallam, chap. xv.

Les ministres d'État qu'il reçoit tous les jours dans son cabinet sont en correspondance secrète, soit avec le roi Jacques, soit avec la Cour de Versailles; Guillaume III le sait, il le leur dit, il les dédaigne; quoi de plus grand ?

Cependant, malgré cet esprit de mécontentement qui s'était emparé d'une grande partie de la nation, un fait principal domine tous les autres : bien que le gouvernement de Guillaume rencontrât une opposition violente, soit d'un parti, soit de l'autre, les Communes ne le laissèrent jamais dans l'embarras, et elles votèrent toujours les subsides que le Roi leur demandait pour subvenir aux dépenses du gouvernement et aux frais de la guerre. Ce fait est significatif, car il prouve que la nation avait la conviction qu'il était dans son intérêt de soutenir le roi Guillaume; l'Angleterre savait qu'il ne lui restait d'autre issue, pour échapper à la guerre civile et à l'anarchie, que de se serrer autour de l'homme que la Providence avait désigné, comme pouvant seul préserver le pays des misères, compagnes inséparables d'une lutte entre des principes aussi contradictoires que ceux professés par la dynastie déchue et la majorité du peuple anglais.

Quelques auteurs ont attribué ce résultat à l'influence prépondérante d'un troisième parti, qui date de l'ère de 1688, en Angleterre.

Jusqu'à la révolution de 1688, il avait existé deux partis en Angleterre; ces partis étaient bien définis sous les noms de *Court party, and Country party;* c'était entre ces deux partis que la lutte fut engagée à partir de l'avénement des Stuarts au trône d'Angleterre.

Lord Bolingbroke a dit, en parlant de la restauration et de l'influence qu'elle exerça sur la nation, ce qui suit : « Quand on jette un regard sur les générations précé-

» dentes, on trouve que les Anglais étaient un peuple » rude, à la vérité, mais bienveillant et hospitalier, jaloux » de ses libertés et capable aussi de les défendre, et par » la parole, et par la plume, et par l'épée. Mais la res- » tauration commença par faire dégénérer l'hospitalité » en luxe, les plaisirs en débauches, et firent d'une » chambre des Pairs et d'une chambre des Communes » nationales, des assemblées composées de courtisans et » d'hommes à la mode (1). »

Ce passage explique bien des choses et comment il put se faire que la restauration marcha pendant près de vingt ans, jusqu'au jour où le *Country party* ayant repris le dessus, l'expulsion de Jacques II en devînt une suite inévitable.

Mais, à partir de la révolution de 1688, il se forma en Angleterre un troisième parti, le parti des hommes d'argent; alors le parti représentant ce qu'on appela le *Moneyed interest*, se trouva en opposition au parti du *Landed interest*. Écoutons ce que lord Bolingbroke dit de l'origine de ce premier parti et de son influence à partir de cette époque.

« Peu d'hommes, » dit-il, « furent assez prévoyants, » à l'époque de la révolution, pour démêler tout d'abord » les conséquences nécessaires de la nouvelle constitution » du revenu qui suivit peu de temps après, ni du système » des fonds publics qui fut immédiatement adopté; et » quelque absurde que ces choses pussent être, on con- » tinua depuis lors, jusqu'à ce qu'enfin il fût devenu pres- » que impossible d'y apporter du changement.

» Peu de personnes, dis-je, prévirent combien la » création des fonds et la multiplicité des taxes augmen- » teraient d'année en année le pouvoir de la Couronne,

(1) *A sketch of the history and state of Europe.*



» tandis que, dans une progression naturelle et inévitable, » ceci apporterait un danger plus réel, quoique moins » apparent, à nos libertés, que celui dont on les avait vu » menacées avant la révolution.

» Le gaspillage pratiqué depuis le commencement du » règne du roi Guillaume, jeta la base de tout ce que nous » éprouvons et de tout ce que nous avons à redouter. Ce » ne fut pas le résultat de l'ignorance, de l'erreur, ou de » ce qu'on désigne sous le nom de hasard, mais bien » d'un dessein et d'un projet de la part de ceux qui » avaient la direction des affaires à cette époque. Il serait » peu charitable de supposer qu'ils eussent conçu le des- » sein de faire à leur pays tout le mal que nous, qui ve- » nons après eux, sentons et appréhendons. Non, ils ne » virent dans cette mesure qu'un fait isolé sans autres » relations, ou n'en ayant que de relatives à un objet im- » médiat. La pensée d'attacher les hommes au nouveau » gouvernement, en les tentant d'embarquer leur fortune » à bord du même bâtiment, fut une raison d'État pour » les uns ; la pensée de créer un nouvel intérêt, c'est-à- » dire l'intérêt de l'argent en opposition à l'intérêt du » pays, pour contre-balancer celui-ci et acquérir une in- » fluence prépondérante dans la cité de Londres, par l'éta- » blissement de grandes corporations financières, fut un » but de parti pour d'autres. Et je ne mets pas en doute » que l'occasion d'amasser des fortunes colossales par le » maniement des fonds, par le trafic des papiers et par » tous les autres tours et retours de l'agiotage, ne fut un » motif d'intérêt personnel pour ceux qui soutinrent la » mesure et profitèrent à ce projet d'iniquité. Et s'il n'en » fut pas de même de la part de ceux qui l'imaginèrent, » ils ne virent pas plus loin. . . . .

» Mais en réfléchissant sur les choses du temps passé,

» telles que l'histoire nous les transmet, tant chez nous » que dans d'autres pays, un peuple libre n'aurait-il pas » dû être effrayé à la seule idée de commettre le manie» ment d'un si grand revenu et la nomination de la légion » d'employés qui en dépendent, à leur magistrat suprême? » Il n'y avait d'ailleurs plus de prétexte à cet égard quand » une fois le salaire du prince eut été fixé; alors le re» venu public ne pouvait plus en aucune façon être con» sidéré comme son revenu, ni les dépenses publiques » comme les dépenses du prince. Et l'on pourrait ajouter » ici qu'il eût été bien plus respectueux pour le prince et » bien moins contraire, sinon plus conforme, aux prin» cipes et aux pratiques de notre gouvernement, d'enlever » ce grand pouvoir et cette influence au prince, ou de la » partager avec lui, que d'exclure du privilége de repré» senter leurs concitoyens dans le Parlement, ceux qui » possèdent la confiance du prince et sont à ce titre em» ployés par lui. »

Enfin, l'auteur termine par ces paroles dignes d'être méditées par tous les peuples : « La réflexion, fondée sur » l'expérience des âges précédents, aurait dû signaler la » corruption nationale, comme une conséquence inévi» table de la dispensation de ce grand revenu attribué » à la Couronne, mais aussi qu'à la suite de cette corrup» tion nationale devait venir la perte de la liberté. »

Ainsi se fonda, après la révolution de 1688, l'ère financière en Angleterre, la féodalité de l'argent à côté de la féodalité nobiliaire, l'aristocratie de la bourse à côté de l'aristocratie territoriale. On voulait faire de la bourse le régulateur du crédit public, le centre de tous les intérêts, de tout agiotage, le moteur de toute action et réaction. On visait à transporter le gouvernement dans la bourse de la capitale, à lui donner la direction générale

de l'opinion, en faisant des banquiers et des capitalistes de magnifiques seigneurs ; on voulut élever la puissance toujours factice des écus au-dessus de la puissance nationale, qu'elle devînt la force virtuelle dont la cupidité et les spéculations hasardeuses seraient le principe générateur et déterminant. Et, d'un autre côté, on voulait que la situation, toujours précaire des capitalistes qui, selon le mot de Bolingbroke, « avaient embarqué leur » fortune sur le bâtiment du nouveau gouvernement, » fût pour lui une garantie de la tranquillité publique et le gage de la stabilité du nouvel ordre de choses, ce qui faisait dire aux adversaires de ce nouveau système : « Vous ne travaillez pas réellement au profit du peuple » et de la nation, mais pour élever au-dessus d'elle des » seigneurs financiers, qui, au besoin, feront bon marché » des libertés nationales. »

Les appréhensions de ces hommes étaient-elles chimériques ? On ne peut les en accuser en voyant la progression effroyable de la dette publique en Angleterre ; et si la liberté nationale n'a pas fait naufrage, si elle ne s'est pas encore abîmée dans le gouffre financier, béant depuis cette époque, c'est bien plutôt là un sujet propre à émerveiller qu'un plaidoyer en faveur du *Moneyed interest* (1).

II. En Écosse, la Convention fut changée en un Parlement par un de ses propres actes, et continua à siéger durant le règne du Roi. « Cette mesure, » dit Hallam, « qui était plutôt contraire à l'esprit d'un gou- » vernement représentatif qu'à la Constitution écossaise, » pourrait se justifier par l'état très-agité du royaume et

(1) Il n'est pas sans intérêt de voir que le même *intérêt d'argent* devint un des principaux auxiliaires du gouvernement français, après la révolution de 1830, et que les fondements en furent jetés déjà sous la Restauration, par plusieurs mesures financières, mais principalement par le *milliard* de l'indemnité.



» les intrigues des jacobites. Plusieurs statuts excellents » furent arrêtés dans ce Parlement, outre les dispositions » renfermées dans la *Déclaration des droits;* vingt-six » membres furent ajoutés à la représentation des comtés; » les actes tyranniques des deux règnes furent rapportés, » les proscriptions injustes révoquées, les *Lords des* » *articles* abolis (1). Quelques années après, on obtint, » contre les emprisonnements illégaux, un acte qui, » à quelques égards, a encore plus d'effet que l'acte » d'*Habeas corpus*, en Angleterre. Le prisonnier doit » être relâché sous caution et dans les vingt-quatre » heures, en s'adressant au juge, à moins qu'il ne soit » accusé d'un crime capital, et, dans ce cas, on doit le » juger dans les soixante jours. Tout juge qui refuse de » donner plein effet à cet acte, est déclaré inhabile à » remplir une charge publique. Malgré ces grands per- » fectionnements dans la constitution et la cessation de » la tyrannie religieuse, les Écossais ne reportent pas » généralement leurs pensées sur le règne de Guillaume » avec beaucoup de satisfaction, » ajoute l'auteur déjà cité. « La régénération était loin d'être parfaite; on put » quelquefois reprocher au conseil des mesures sévères » et illégales, et, dans une circonstance déplorable, le » massacre des Mac-Donald, dans le Glencoe, ce crime » réfléchi de quelques hommes d'État, ternit gravement la » brillante réputation de leur maître trompé. »

(1) Sous les rois de la Maison de Stuart, le Parlement d'Écosse ne se réunissait que deux jours, le premier et le dernier jour de sa prétendue session; le premier, pour choisir les *Lords des articles* et le dernier pour ratifier ce qu'ils proposaient. Depuis 1633, les *Lords des articles* se choisissaient de la manière suivante : les Évêques nommaient huit Pairs, les Pairs huit Évêques, et ces derniers désignaient seize Commissaires des comtés et des bourgs. Le gouvernement obtint de cette manière, non-seulement l'initiative dans la législation, mais sut, à la faveur de cette méthode, s'attribuer l'autorité suprême. (Wight, p. 69 et suiv.)

Après que le gouvernement de Guillaume eut triomphé de ses ennemis dans les basses terres, il se décida à procurer ou plutôt à acheter la paix dans les hautes terres, et cette négociation fut confiée au comte de Breadalbane; mais celui-ci s'étant brouillé avec ceux avec lesquels il négociait, et le gouvernement anglais commençant à concevoir des soupçons sur les intentions suspectes des chefs des hautes terres, envoya une proclamation, dans le mois d'août 1691, exigeant que chacun d'eux se soumît au gouvernement avant le premier jour de janvier 1692. Après cette époque, il fut annoncé que ceux qui ne se soumettraient pas seraient livrés au feu et à l'épée.

Cette proclamation fut faite par le conseil privé d'Écosse, sous l'influence de sir John Dalrymple, fils aîné de lord Stair. Dalrymple avait été élevé, en 1690, à la charge de secrétaire d'État; il était, à cette époque, intimement lié avec lord Breadalbane, et il semble qu'il partageait avec ce seigneur l'espérance d'amener à exécution un plan formé pour entretenir une armée aux frais du gouvernement, et de transférer entièrement la fidélité des chefs des hautes terres à la personne de Guillaume. Ce projet devait être agréable au Roi, et s'il eût réussi, Dalrymple aurait pu justement prétendre à voir augmenter en lui la confiance de son souverain.

Mais lorsque Breadalbane commença sa négociation, il eut la mortification de voir que si les chefs des hautes terres n'éprouvaient aucune antipathie pour l'argent de Guillaume III, cependant ils conservaient une fidélité trop prononcée au roi Jacques, pour qu'il fût prudent de les réunir en un corps militaire, comme on se l'était proposé.

Plusieurs chefs, et particulièrement ceux des Mac-



Donald, présentèrent des conditions inadmissibles, et le résultat de ces contestations fut la rupture de la négociation et la sévère proclamation déjà mentionnée, à l'occasion de laquelle Dalrymple, qui se trouvait alors en Hollande auprès du roi Guillaume, écrivit ce qui suit à lord Breadalbane :

« On dit que les habitants des hautes terres n'ont pas » l'intention de faire leur soumission, mais qu'au con» traire ils descendent dans les basses terres pour y » former des partis et débaucher les habitants de ces » contrées, dans l'intervalle qui va s'écouler jusqu'au » 1er janvier. Je prévois l'avantage qu'ils en retireront ; » mais ceux qui ne sont pas en mesure ou actuellement » disposés à prêter le serment, devront rester dans leurs » districts, jusqu'au moment où ils l'auront prêté ; car » il n'est pas raisonnable que ceux qui sont en rébellion » puissent aller à Édimbourg pour y faire ce que bon » leur semblera, jusqu'au 1er janvier prochain, dans le » doute s'ils feront alors leur soumission. Le meilleur » expédient serait que les chefs prêtassent serment le » plus promptement possible, ce qui couperait court à » toute espèce de surprise ou de suspicion (1). » Et dans une autre lettre, on remarque les passages suivants, qui prouvent que les négociations entre Breadalbane et les habitants des hautes terres n'étaient pas entièrement rompues, et qu'on espérait toujours les gagner à prix d'argent :

« J'ai incontinent dit au Roi, » écrit Dalrymple à Breadalbane, « que sans argent les habitants des hautes » terres ne se prêteront à rien . . . .
» Le Roi répliqua que bien qu'ils n'eussent pas à le

(1) Lettre de Dalrymple à lord Breadalbane, du 18-28 septembre 1691. (Dalrymple's *Memoirs, Appendix*, part. II, p. 209.)



»recevoir présentement, il avait donné l'ordre d'en »effectuer le payement de son trésor; de manière qu'ils »n'ont rien à craindre, le papier étant signé par Sa »Majesté pour le montant de la somme affectée à cet »usage. J'espère donc que ces gens ne se laisseront pas »induire en erreur, car il n'y a pas d'exemple que le »Roi ait jamais manqué à une promesse positive. . . .

»On cherche à vous rendre suspect au Roi, mais il a »demandé des preuves convaincantes et m'a prié de vous »enjoindre de continuer dans cette affaire. Il est superflu »que je vous dise combien il y va de votre honneur et »de votre intérêt de prouver que vous agissez avec sincé»rité, et qu'en dépit de l'opposition que vous rencontrez, »vous êtes à même de conclure l'affaire des hautes »terres (1). »

Toutefois, la chose ne tourna pas comme Dalrymple et Breadalbane l'avaient espéré, et ils portèrent alors, l'un et l'autre, leurs pensées vers la vengeance. A la fin de l'année 1691, Dalrymple écrit, de Londres, ce qui suit à lord Breadelbane :

« Je désirais votre retour depuis la rupture de la négo»ciation..... Je suis convaincu qu'il n'y a pas de votre »faute et qu'il n'en peut résulter aucun préjudice pour le »service de Leurs Majestés, mais seulement la ruine des »habitants des hautes terres.

» Je juge que le clan Donell doit être extirpé. . . .

» Dieu sait si les douze mille livres sterling eussent été »mieux employées à pacifier ces peuples ou à les dé»truire (2). Mais depuis que nous avons résolu de les

(1) Lettre de Dalrymple à lord Breadalbane, du 20-30 septembre 1691, *ut suprà*.

(2) « There is a tradition whether true or not, I know not, that when »lord Nottingham, afterwards wrote to lord Breadalbane, to account for »the 12,000 l., which had been given him to be divided among the

» exaspérer, je juge qu'il faut les extirper, avant qu'ils » puissent obtenir l'assistance sur laquelle ils comptent. » Leur soumission, après qu'ils en ont obtenu la per- » mission du roi Jacques, est pire que leur obstination ; » car ceux qui posent les armes d'après ses ordres, ne » manqueront pas de les reprendre à son commande- » ment (1). »

Enfin, dans une lettre suivante, Dalymple n'épargne rien pour exciter lord Breadalbane contre les Écossais des hautes terres. « Par le prochain courrier, » dit-il, « je m'attends à apprendre que ces hommes sont venus » vers vous, ou bien à recevoir votre projet d'extermi- » nation.

» Je n'ai pas changé d'avis sur la nécessité de procéder » par les voies les plus faciles et petit à petit. Mais la folie » de ces gens et leur ingratitude à votre égard, me font » entrevoir qu'on ne peut pas compter sur eux. *Delenda » est Carthago;* cependant ceux qui auront accepté et » prêté le serment seront à l'abri, bien qu'ils ne méritent » aucune faveur, et cela ne les dispensera pas de donner » des otages pris parmi leurs plus proches parents ; car » la parole est de peu de valeur quand l'intérêt n'oblige » pas à la garder. Menzies, Glengarry et plusieurs » d'entre eux ont écrit et s'efforcent de faire croire que » vous n'avez agi que dans l'intérêt du roi Jacques. Soyez » donc sur vos gardes et vous aurez lieu d'être satisfait » de votre vengeance (2). »

On voit, par cette correspondance, qui est d'ailleurs

» highlanders, he answered the letters in these words : *Mylord, the highlan- » ders are quiet, the money is spent; and this is the best way of accounting » between friends.* » (*Appendix* to Dalrymple's *Memoirs*, part. II, p. 221.)

(1) Lettre de Dalrymple à lord Breadalbane, du 2 décembre 1691, *ut suprà.*

(2) *Ibid.*, du 3 décembre 1691, *ut suprà.*



dépourvue de tout caractère officiel, et qui porte l'empreinte de la rancune personnelle de Dalrymple, que lui et lord Breadalbane méditaient de se livrer aux derniers excès contre les clans, et qu'ils n'attendaient qu'un prétexte plausible pour donner un libre cours à leur vengeance. Ils nourrissaient la secrète espérance que les plus obstinés d'entre les chefs des hautes terres ne se soumettraient pas avant le terme indiqué, et passé lequel on avait pris la détermination d'infliger la punition la plus sévère et la plus terrible. Afin que tout fût prêt pour l'opération méditée, un corps de troupes considérable était stationné à Inverlochy et en d'autres lieux. Ces troupes étaient destinées à agir contre les clans réfractaires, et la campagne devait commencer dans le milieu de l'hiver, époque à laquelle on présumait que les habitants des hautes terres se croiraient à l'abri d'une attaque. Mais les chefs furent informés de ces intentions hostiles, et les uns après les autres se soumirent au gouvernement avant l'époque désignée, ôtant ainsi à leurs ennemis tout prétexte de les inquiéter. On dit qu'ils agirent en cette occasion d'après les ordres secrets du roi Jacques, qui conseilla aux chefs de satisfaire à l'ordonnance de la proclamation, plutôt que de s'exposer à une attaque à laquelle ils n'auraient pas les moyens de résister. Comme tous les chefs, les uns après les autres, prêtèrent serment de fidélité au roi Guillaume et se mirent à l'abri du danger, l'anxiété du secrétaire d'État et de Breadalbane, pour trouver quelque prétexte légal qui pût exclure de l'amnistie quelques clans, devenait de plus en plus grande ; mais aucune occasion ne se présenta pour assouvir leur vengeance, excepté envers le clan des Mac-Donald de Glencoe.

Le chef de ce clan avait résisté jusqu'au dernier

moment, et le délai fatal allait expirer, lorsque les prières de ses amis l'engagèrent à céder. Peu de jours lui restaient avant le 1er janvier, époque de l'expiration du délai, lorsqu'il se présenta aux portes du fort Guillaume pour faire sa soumission.

Par malheur, le colonel Hill, gouverneur du fort, ne pouvait, en sa qualité d'officier militaire, recevoir le serment du chef; mais touché de compassion, il lui donna une lettre pour le shérif d'Argyll-Shire. Mac-Donald, se hâta de se rendre à Inverary, auprès du shérif, mais les routes étaient devenues presque impraticables, et le 1er janvier était expiré avant qu'il eût atteint cette résidence. Néanmoins, le shérif, en considération de la bonne intention du malheureux chef et de ce que le mauvais temps seul l'avait empêché d'arriver assez tôt, reçut son serment, et envoya un exprès au conseil privé, avec une explication détaillée des circonstances qui avaient empêché Mac-Donald de se présenter dans les termes du délai. Il écrivit aussi au colonel Hill et le pria de veiller à ce que le chef ne fût pas inquiété. Mac-Donald retourna donc dans sa maison, comptant sur la protection du gouvernement auquel il avait prêté serment de fidélité, et, pour faire preuve de sa sincérité, il convoqua les hommes de son clan, et, leur faisant part de sa soumission, il leur recommanda de vivre en paix.

Cependant les ordres transmis au vindicatif secrétaire d'État, le 11 janvier 1692, ne lui permettaient pas de sévir contre le clan de Glencoe; il en sollicita et en obtint d'autres, à la date du 16 janvier, dans lesquels le clan de Glencoe était excepté de toute indulgence. Les termes de cet ordre sont remarquables. « Quant à Mac-» Donald de Glencoe et sa tribu, s'ils peuvent être bien » distingués du reste des habitants des hautes terres, il

» sera convenable, pour la vindicte publique, d'exterminer » cette bande de voleurs (1). »

Il est impossible de découvrir par quel moyen on obtint de Guillaume d'aussi cruelles instructions ; sans doute il fut trompé et probablement on lui dépeignit sous de fausses couleurs et le clan et son chef. Il est néanmoins à déplorer qu'il se soit laissé surprendre des ordres qui devaient avoir de si terribles conséquences, et il est remarquable que ces instructions aient été dressées et signées par le Roi lui-même, alors que tous les autres papiers d'État sont seulement souscrits par le Roi et contre-signés par le secrétaire d'État. Mais Dalrymple, qui comprenait la portée de ces ordres, tenait sans doute à n'en pas prendre la responsabilité, tout en les faisant servir à sa vengeance.

Les lettres du secrétaire d'État aux officiers militaires sont la preuve de l'intérêt qu'il attachait à ces ordres et à leur exécution ; il indique le moment favorable pour la destruction et le massacre du clan ; il assure aux soldats que tout leur est permis ; il donne des ordres pour qu'on s'empare de tous les passages par où les victimes pourraient s'échapper. « Piller les terres, s'emparer des » bestiaux, ce serait seulement, » disent les lettres, « les

(1) Culloden, *Papers*, n° XXII.

Remarquons que cette épithète de voleurs, appliquée à un clan des hautes terres, n'a rien qui doive surprendre ; qu'était-ce, en effet, que la plupart de ces clans ? quels étaient leurs moyens d'existence ? Ils descendaient de temps en temps dans les basses terres, enlevaient à main armée le bétail et tout ce qu'ils rencontraient, puis retournaient dans leurs montagnes vivre du fruit de leurs rapines. Qu'on consulte les historiens de l'Écosse, tous ont consigné les plaintes continuelles des habitants des basses terres, contre les déprédations exercées par ceux des hautes terres. Walter Scott lui-même ne les représente pas autrement que comme vivant du fruit de leurs excursions. Aux yeux de Guillaume III, ce n'étaient donc pas là réellement des ennemis politiques, mais bien des voleurs dont la conduite appelait le châtiment.



» réduire au désespoir; ils doivent être tous massacrés, et » de la manière la plus sûre, la plus secrète et la plus effi- » cace. » Le colonel Hill, à qui ces instructions furent envoyées, en éluda quelque temps l'exécution ; ne pouvant cependant plus reculer, il les communiqua au colonel Hamilton, avec ordre de prendre, pour accomplir cette triste mission, quatre cents hommes du régiment de montagnards, appartenant au comte d'Argyll. Et comme si cette exécution n'était pas assez horrible, ce furent les compatriotes et quelques-uns mêmes des amis de Mac-Donald qui s'en trouvèrent chargés.

Le mois de janvier n'était pas écoulé, lorsqu'une partie du régiment du comte d'Argyll, commandée par le capitaine Campbell, s'avança vers Glencoe. Sur la déclaration du capitaine qu'il se présentait en ami, tout le régiment fut reçu avec cordialité. Pendant les quinze jours qu'ils résidèrent au milieu des Mac-Donald, le chef et ceux de sa suite mirent tous leurs moyens à leur disposition. Cependant arrivèrent des ordres du major Duncanson ; les termes de ces ordres prouvaient qu'il était un digne agent du secrétaire d'État.

« Il vous est ordonné, » y est-il dit, « par ces pré- » sentes, de tomber sur les rebelles et de faire périr par » l'épée tous ceux qui seront au-dessous de l'âge de » soixante-dix ans. Vous devez prendre garde particuliè- » rement que le vieux renard et ses enfants n'échappent de » vos mains. Il faut vous assurer de toutes les issues, afin » qu'aucun homme ne puisse se sauver. Vous exécuterez » ce mouvement, à quatre heures précises du matin, et » dans ce moment, ou peu de temps après, je tâcherai de » vous soutenir avec un parti considérable. Mais si je ne » suis pas arrivé à quatre heures, il ne faudra pas m'at- » tendre, et vous exécuterez mes instructions. C'est par

» le commandement spécial du Roi, pour le bien-être et
» la sûreté du pays. Ces mécréants doivent être détruits
» depuis les branches jusqu'aux racines. Faites attention
» que ces ordres soient exécutés sans exception aucune,
» de peur de vous exposer aux soupçons de ne point être
» un serviteur sincère du Roi et du gouvernement, ou un
» homme inhabile à exercer une commission au service
» du souverain. Espérant que, dans vos propres intérêts,
» vous serez exact à remplir les ordres ci-dessus, je
» souscris ces lignes de ma main.

» Robert DUNCANSON (1). »

Cet ordre était daté du 12 février 1692, et portait sur l'adresse : *Pour le service de Leurs Majestés, au capitaine Robert Campbell de Glenlyon.*

Résolu de ne pas perdre de temps, Campbell fixe le lendemain pour remplir son affreuse mission. Mais, pour en assurer le succès, il ne changea rien à ses habitudes de familiarité et d'intimité avec ses victimes ; le soir, il joua aux cartes avec les fils de Mac-Donald qu'il devait massacrer le lendemain. Le 13, environ à quatre heures du matin, commença cette scène de désolation. Quelques soldats se rendirent avec un officier à la maison du vieux chef ; ils frappent et sont admis, mais à peine entré, l'officier commande le feu et Mac-Donald tombe frappé près de son lit, avant d'avoir pu terminer les ordres qu'il donnait pour faire rafraîchir ceux qu'il appelait ses hôtes. Sa vieille femme fut dépouillée et les soldats poussèrent la cruauté jusqu'à arracher, avec leurs dents, les bagues d'or qu'elle portait aux doigts ; par suite des mauvais traitements, cette pauvre femme mourut le lendemain. Un vieux serviteur prévint les fils de Glencoe,

(1) Culloden, *Papers*, n° XXII.

qui se levèrent en toute hâte et s'empressèrent de fuir cette maison où venait d'être assassiné leur père.

Dans toute l'étendue du vallon, l'œuvre de massacre se continuait avec une espèce de fureur. La partie même des ordres, qui enjoignait d'épargner les vieillards au-dessus de soixante-dix ans, fut méconnue ; tous les habitants étaient massacrés sans distinction ; de tous côtés on n'entendait que des cris et des gémissements. Un assez grand nombre d'hommes et de femmes purent cependant s'échapper de leurs maisons enflammées, et la parfaite connaissance qu'ils avaient des rochers au milieu desquels ils habitaient, leur permit d'éviter les soldats ; mais ils fuyaient un danger pour courir à un autre : la matinée était affreuse, un brouillard épais enveloppait la vallée, la neige tombait en abondance ; beaucoup de ces malheureux tombèrent dans leur fuite pour ne plus se relever.

Le major Duncanson avait promis d'amener un renfort de quatre cents hommes ; il ne restait plus, quand il arriva, un Mac-Donald vivant dans le Glencoe, qu'un vieillard de quatre-vingts ans que les soldats égorgèrent, après avoir brûlé les moissons qui n'étaient pas encore consumées. Les soldats rassemblèrent ensuite toutes les richesses du clan, qui consistaient en bestiaux, et les emmenèrent avec eux. Cette horrible boucherie excita une horreur générale et fit un tort grave au roi Guillaume. Quant au secrétaire d'État, il conserva toute son audace et eut l'infamie d'écrire au colonel Hill, alors que l'opinion publique se soulevait de tous côtés : « Qu'on n'avait rien »à reprocher à cette exécution, si ce n'est qu'elle n'avait »pas été aussi entière qu'elle aurait dû l'être (1). »

(1) Walter Scott's *History of Scotland.* — A. Pichot, *Histoire de Charles-Édouard Stuart*, t. I, p. 179. — Smollett's *History of England.* — Dalrymple's *Memoirs.*

Le règne de Guillaume n'offre heureusement que cet exemple unique de cruauté, et un historien moderne dit à cette occasion, en parlant du roi Guillaume : « Le » prince était sévère plutôt que cruel ; quels que fussent » ses défauts, il fut du moins le premier roi d'Angleterre » et d'Écosse qui désira franchement la tolérance reli- » gieuse, excepté pour les catholiques irlandais (1). »

Le gouvernement écossais ne s'occupa en aucune manière de cet épouvantable massacre ; mais trois ans après qu'il eut été commis, une commission royale, demandée à grands cris par la nation écossaise, fut accordée avec répugnance, et reçut l'ordre d'examiner cette affaire, afin d'en faire un rapport au Parlement.

La commission déclara que les lettres et les instructions du secrétaire d'État au colonel Hill et à d'autres personnes, étaient la seule cause du massacre. Elle excusa le Roi de la part qu'il avait prise à cette action coupable, en assurant que les instructions du secrétaire d'État excédaient de beaucoup les ordres que Guillaume avait signés, le Roi ayant seulement commandé que le clan de Glencoe fût soumis à l'exécution militaire, dans le cas où l'on pourrait le séparer des autres habitants des hautes terres. Ayant ainsi trouvé une excuse, quoique bien faible, pour la part que le Roi avait prise dans cette affaire, le rapport de la commission fit tomber tout le poids de l'accusation sur le secrétaire d'État Dalrymple, dont les lettres n'indiquaient pas qu'il fallait séparer le clan de Glencoe du reste des habitants des hautes terres, mais, au contraire, sous prétexte du bien public, ordonnait que ce clan, sans distinction d'âge ni de sexe, fût détruit de sang-froid, *subitement*, *secrètement et avec promptitude.* Ils ajoutèrent que ces instructions étaient la

(1) A. Pichot, *Histoire de Charles-Édouard Stuart.*

première cause du massacre ; que ce massacre n'avait point été autorisé par les ordres du Roi, et « qu'il ne méritait » d'autre nom que celui du plus affreux assassinat. » Enfin, le rapport nomma le secrétaire d'État l'auteur de cette entreprise, et qualifia les différents officiers qu'il employa du titre de coupables agents, suggérant avec une grande modération que le Parlement écossais s'adressât à Sa Majesté, pour la supplier d'envoyer les coupables en Écosse, afin d'y être jugés, ou bien de prendre d'autres mesures, suivant les désirs de Sa Majesté.

Hamilton, un des principaux agents de cette affaire, se cacha d'abord, puis ensuite joignit l'armée de Guillaume dans les Pays-Bas, où servaient alors les officiers et les soldats qui avaient pris part au massacre. Le Roi profita de la liberté qui lui était laissée par le Parlement écossais et n'ordonna point qu'ils fussent jugés. Dans le cours de l'enquête, on fit des découvertes sur la conduite du comte de Breadalbane, qui fut accusé de haute trahison et emprisonné dans le château d'Édimbourg. Un pardon royal lui ouvrit les portes de sa prison. Quant à Dalrymple, il fut privé de sa place de secrétaire d'État et obligé de se retirer des affaires publiques. L'indignation générale le bannit si complétement de la société, qu'ayant, à peu près à cette époque, succédé au titre de son père, le comte de Stair, il n'osa siéger au Parlement, comme ce titre lui en donnait le droit, en conséquence de la menace du lord justice Clerk, qui assurait que, s'il osait paraître, il demanderait que l'adresse et le rapport relatifs au massacre de Glencoe fussent exhibés et examinés (1).

Le règlement des affaires religieuses en Écosse présenta aussi d'immenses difficultés pour le gouvernement

(1) Walter Scott's *History of Scotland*.

du roi Guillaume. Il n'avait pas hésité à déclarer que le culte national serait le presbytérianisme; mais la tolérance était un des premiers principes du Roi; il ne voulut pas souffrir que ce culte eût aucun pouvoir sur les personnes ni sur les consciences de ceux qui appartenaient à d'autres communions; il accorda donc une tolérance générale, dont les catholiques seuls furent exceptés, par suite de la terreur que venaient d'inspirer récemment leurs tentatives pour obtenir la suprématie, et par l'aversion qu'ils inspiraient aux presbytériens et aux épiscopaux. Les plus sages, les plus prudents et les plus instruits parmi les ministres presbytériens, ceux principalement qui s'étaient réfugiés en Suisse, avaient été consultés sur ce projet de tolérance et se trouvaient disposés à suivre les intentions du Roi.

Mais ces opinions sages et modérées n'avaient aucun poids parmi les presbytériens exaltés; ceux-ci, irrités de voir enlever à leur culte sa suprématie, et de se voir arrêtés dans leurs projets de vengeance, prétendirent que le gouvernement ecclésiastique, formé par le roi Guillaume, était un établissement où la dignité, de ce qu'ils appelaient leur Église, était subordonnée à l'État.

C'était une grande matière de controverse que de savoir jusqu'à quel point les vrais presbytériens pouvaient, sans péché, reconnaître le gouvernement qui avait succédé à la révolution. Presbytériens, anti-papistes, anti-épiscopaux, anti-sectaires, se divisaient entre eux en plusieurs petites sectes au sujet du degré de soumission qu'on pouvait accorder, sans péché, aux lois existantes et au gouvernement établi. Lorsque, dans la première assemblée générale du clergé, qui fut tenue après la révolution de 1688, une proposition fut faite pour renouveler la ligue et le *Covenant*, ce fut avec horreur

que les zélés presbytériens entendirent des hommes « dont » l'esprit et la politique étaient selon la chair, » disaient-ils, éluder cette proposition, sous prétexte qu'elle était inapplicable au temps présent et contraire au type moderne du presbytérianisme. C'en fut assez pour convaincre les presbytériens rigides, que le gouvernement de la révolution n'était pas de la véritable trempe presbytérienne. Cependant le culte presbytérien, quoique dépouillé de l'importance attachée naguère à ses sentences d'excommunication, et forcé de tolérer la co-existence de l'épiscopat et des autres sectes dissidentes, était encore le culte national; et quoique la *gloire du second temple*, dit Walter Scott, fût bien inférieure à celle qui avait brillé depuis 1639 jusqu'à la bataille de Dunbar, c'était encore un édifice qui, avec sa force et ses terreurs de moins, conservait la forme du modèle primitif.

Mais les Caméroniens particulièrement, exaltés par leurs souffrances et le rôle de martyrs qu'ils avaient joué dans les derniers temps, considéraient les résultats de la révolution comme indignes de la lutte qu'ils avaient soutenue. « Ils comparaient, » dit Walter Scott, « les » ministres qui consentaient à recevoir le gouvernement » de l'Église ainsi privée de son pouvoir et de sa beauté » primitive, à des bergers négligents qui avaient abandonné leur troupeau et s'étaient enfuis pour se soustraire à la persécution, ou bien qui, restant en Écosse, » avaient composé avec l'ennemi et exercé leur ministère en vertu d'une vile indulgence donnée par un tyran, » tandis qu'eux seuls souffraient le besoin et la misère, la » mort par le fer ou la potence, plutôt que de renoncer » à la moindre chose de la doctrine pratiquée par l'Église » presbytérienne, dans le temps de sa splendeur. Ils considéraient l'assemblée générale tenue sous l'autorité du

» roi Guillaume comme une association dans laquelle la » main noire de la défection s'alliait à la main sanglante » de la persécution, et où les apostats et les oppresseurs » se liguaient ensemble pour faire cause commune con- » tre la pure discipline de l'Église presbytérienne. Ainsi » disposés contre le gouvernement existant, il s'ensuivait » que si les Caméroniens ne se croyaient pas absolument » obligés de résister ouvertement à l'autorité du roi » Guillaume, à laquelle ils tenaient encore par un reste » de bon sens, qui les avertissait que ce serait retourner » à la cause de leur ancien ennemi le roi Jacques, ils » ne se croyaient cependant pas libres de se reconnaître » ses sujets, ni de prêter serment de fidélité à sa per- » sonne ou à celle de la Reine, ou de se soumettre à » aucune marque d'hommage envers un souverain qui » n'avait ni souscrit, ni juré la ligue solennelle et le » *Covenant.*

» Le roi Guillaume, » ajoute l'auteur de l'*Histoire d'Ecosse,* « n'avait point placé dans son administration » quelques presbytériens qui pensaient que leurs ser- » vices leur donnaient des droits à des récompenses et à » des marques de distinction. Cette injure fut cruellement » ressentie, principalement par sir James Montgomery » et ses amis, qui tombèrent dans une erreur commune » aux agents des révolutions, qui s'imaginent être les » auteurs d'événements dans lesquels ils n'ont été que des » acteurs subalternes et accidentels. Montgomery, qui » avait conduit les débats sur la forfaiture de la Cou- » ronne, se croyait capable de détrôner le roi Guillaume, » qui lui devait, pensait-il, sa couronne, et de replacer » Jacques à la tête du gouvernement. Ce monarque, dé- » trôné, parce qu'il avait tenté trop ouvertement de réta- » blir le catholicisme, était alors soutenu par un parti de

» presbytériens, qui proposait de le rendre protecteur de » ce culte qu'il avait si souvent essayé d'étouffer dans le » sang de ses partisans. Comme les extrêmes se touchent, » les plus violents jacobites commencèrent à entretenir » des relations avec les plus violents presbytériens, et ces » deux partis votèrent ensemble au Parlement par haine » de l'administration du roi Guillaume (1). »

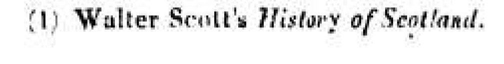
Cependant cette alliance était trop peu naturelle pour durer, et si le Roi jugea nécessaire d'accorder des garanties au culte presbytérien, il ne s'écarta pas du principe de contenir cette Église dans de certaines limites, qui permirent aux épiscopaux, de pratiquer librement leur culte, dans les églises des paroisses qui préféraient cette communion.

Un des projets dont le roi Guillaume s'occupa pour le bien-être de l'Écosse, mais qui cependant ne devait recevoir son accomplissement que sous le règne suivant, fut de former une union entre l'Angleterre et l'Écosse, de manière à faire disparaître les origines différentes des pays et opérer une fusion entre les nationalités anglaise et écossaise. Plusieurs circonstances firent échouer ce projet; le principal obstacle à une union de ce genre provenait, en Angleterre, de l'égoïsme national et de la perte qui pourrait résulter de l'admission des Écossais au commerce des colonies anglaises; du côté de l'Écosse, cette union rencontrait des obstacles dans les anciens préjugés de cette nation contre leurs voisins, « préjugés » qui furent envenimés par les torts réels de Guillaume III » envers les Écossais. Ce peuple, » dit Walter Scott, « ne » put oublier la conduite de Guillaume à son égard; son » ressentiment concentré se montra dans toutes les occa- » sions; il n'en résulta point de rébellion ouverte, mais

(1) Walter Scott's *History of Scotland.*

» l'Écosse devint pour le Roi une possession inutile ; il » n'en put retirer un penny pour le service public, ou, » ce qu'il aurait estimé davantage, des recrues pour » l'aider dans ses guerres sur le continent (1). »

III. La révolution de 1688, qui devait avoir un jour des suites si heureuses pour l'Angleterre et pour l'Écosse, était destinée à demeurer stérile en bons résultats pour l'Irlande, car elle fut suivie dans ce pays d'une guerre qui dura trois ans, guerre dans laquelle les deux partis, comme en 1641, combattaient pour leur propre conservation. « Dans le Parlement tenu par le » roi Jacques à Dublin, en 1690, l'acte d'établissement » fut révoqué et plus de deux mille personnes furent » nominativement condamnées ; mais la glorieuse défense » de Londonderry et la victoire éclatante de la Boyne » rétablirent les affaires des protestants. Quoique les » Irlandais, grâce aux secours des troupes françaises, » fissent pendant deux ans une belle résistance, ils furent » à la fin obligés de céder à la triple supériorité des » talents militaires, des ressources et de la discipline. » Leur bravoure néanmoins servit à obtenir les articles » de Limerick, lors de la reddition de cette cité ; Guil- » laume III les accorda contre le vœu de ceux qui dési- » raient piller et persécuter leur ennemi tombé. Le » premier de ces articles porte que : — Les catholiques » romains de ce royaume jouiront, dans l'exercice de » leur religion, de tous les priviléges compatibles avec » les lois de l'Irlande, ou dont ils jouissaient sous le » règne de Charles II, et que Leurs Majestés, aussitôt que » leurs affaires leur permettront de convoquer un Parle- » ment dans ce royaume, s'efforceront de donner, à cet » égard auxdits catholiques romains, toutes les autres


(1) Walter Scott's *History of Scotland*.

» sûretés nécessaires pour les préserver de toute vexation
» relativement à leur dite religion. »

Jamais, depuis l'introduction de la Réforme en Angleterre, un langage aussi consolant ne fut adressé aux infortunés catholiques irlandais; jusqu'alors, le fer, le feu, les confiscations, les proscriptions avaient été leur partage; c'était bien là la pensée généreuse de Guillaume III; malheureusement elle demeura stérile.

« Le second article assure aux habitants de Limerick
» et des autres places alors au pouvoir des Irlandais, à
» tous les officiers et soldats sous les armes, qui se ran-
» geraient à l'obéissance de Leurs Majestés, et à tous
» ceux qui seraient sous leur protection dans les comtés
» de Limerick, Kerry, Clare, Galway et Mayo, tous leurs
» domaines et tous leurs droits, les priviléges et les
» immunités qu'ils possédaient sous le règne de Char-
» les II, nonobstant toutes les confiscations et proscrip-
» tions qu'ils pourraient avoir encourues.

» Ce second article, mais seulement en ce qui regar-
» dait la garnison de Limerick et les autres personnes
» en armes, fut confirmé par un statut quelques années
» après; on paraît avoir laissé de côté le premier article.
» Les confiscations pour rébellion, qu'on avait estimées à
» plus d'un million d'acres, ne furent pas tout à fait
» aussi considérables, à cause des restitutions faites aux
» anciens propriétaires compris dans la capitulation; la
» plus grande partie fut donnée avec profusion à des
» concessionnaires anglais (1).

» Il paraît, d'après cela, qu'à la fin du XVIIe siècle, les

(1) Voici ce qu'on lit dans *l'Irlande*, par G. de Beaumont, t. I, p. 76 :

« Quoique cette spoliation ait été accomplie sous le règne et du consen-
» tement de Guillaume III, il ne serait pas équitable d'en charger sa mé-
» moire; ce prince avait à cœur de l'empêcher. La capitulation de Lime-



» catholiques irlandais ou anglo-irlandais ne pouvaient » guère posséder plus d'un sixième ou d'un septième du » royaume; ils étaient encore formidables par leur nombre » et leurs souffrances; et le parti vainqueur ne vit de » sûreté que dans un système d'oppression fondé par une » longue série de lois pendant les règnes de Guillaume et » d'Anne, dont on ne peut guère trouver d'exemple dans » l'histoire de l'Europe, si ce n'est celui des protestants en » France, après la révocation de l'Édit de Nantes, et les » protestants ne formaient là que la faible minorité de la » nation. On ne permettait à aucun papiste de tenir une » école ou de donner des leçons, dans des maisons parti- » culières, à d'autres enfants que ceux de sa famille; des » peines sévères furent décrétées contre ceux qui iraient » eux-mêmes ou enverraient d'autres personnes au-delà » des mers, pour s'instruire dans la religion catholique » romaine, et si une dénonciation faite au magistrat » paraissait tant soit peu fondée, c'était sur l'accusé que » retombait la charge d'en prouver la fausseté; le délit » ne devait pas être jugé par un jury, mais par des juges » dans les sessions trimestrielles. Les mariages entre les » personnes de religion différente et possédant quelque » propriété en Irlande, étaient défendus, et lorsque l'un » des parents était protestant, on pouvait prendre les » enfants à l'autre pour les faire élever dans cette reli-

» rick lui imposait le devoir de faire tous ses efforts pour obtenir du Parle- » ment anglais, que les catholiques d'Irlande ne fussent troublés ni dans » leurs propriétés, ni dans leur culte; mais, quoique Roi protestant, et chef » élu d'une nouvelle dynastie, il n'eut point auprès du Parlement assez de » crédit pour gagner cette juste cause; les passions de l'Angleterre contre » l'Irlande papiste étaient trop fortes pour laisser perdre une occasion de » confisquer, et quoique le Roi eût sanctionné de sa propre autorité les » articles de la capitulation, dont l'objet était de prévenir toute réaction, » le Parlement ordonna de poursuivre les adhérents du prince déchu et de » les déposséder de leurs terres. »



» gion ; aucun papiste ne pouvait être tuteur d'un enfant ;
» et la cour de chancellerie pouvait nommer un parent ou
» quelque autre personne pour élever le pupille dans la
» religion protestante. Le fils aîné, protestant, pouvait
» changer le domaine que son père possédait en fief
» absolu en une tenure à vie et assurer ainsi son propre
» héritage ; mais si les enfants étaient tous papistes, les
» terres du père étaient régies par la loi de *Gavel-King*,
» et partagées également entre eux. Les papistes n'eurent
» plus la faculté d'acheter des terres pour un terme de
» plus de trente-un ans, et le prix dut être égal au moins
» aux deux tiers de la valeur entière. On les obligea même
» à faire, dans les six mois, acte de conformité à l'Église
» dominante, lorsque quelque titre de propriété leur
» reviendrait par succession, legs ou constitution, sous
» peine de confiscation en faveur du plus proche héritier
» protestant ; cette condition semble avoir pour but
» d'exclure entièrement les catholiques de toute propriété
» réelle, et rend les autres presque surérogatoires. Les
» armes, dit le poëte, restent à ceux qui ont été pillés ;
» mais la législature irlandaise savait que le pillage n'était
» ni complet, ni assuré, tant que les armes restaient ; on
» ne permit à aucun papiste d'en garder ; et deux juges
» de paix pouvaient en tous temps faire des perquisitions.
» On n'imposa aucune nouvelle peine à la simple célé-
» bration des rites catholiques, mais les prêtres réguliers,
» évêques et autres, réclamant une juridiction, ainsi que
» tous ceux qui viendraient des pays étrangers, furent
» bannis ; il y eut peine de déportation dans le cas où ils
» ne se conformeraient pas à la loi, et on les déclara
» coupables de haute trahison, s'ils rentraient en Irlande,
» après en avoir été bannis. Pour empêcher que ces règle-
» ments ne fussent éludés, les prêtres furent requis de

» se faire inscrire sur des registres ; on leur défendit de » quitter leurs paroisses ; on promit à ceux qui découvri» raient quelques violations de ces statuts et les feraient » connaître, des récompenses qui devaient être levées sur » les habitants papistes du pays. Avoir exterminé les ca» tholiques par le fer, ou les avoir chassés comme les » Maures de l'Espagne, » ajoute Hallam, « n'aurait guère » été plus contraire à la justice et à l'humanité, mais » c'eût été incomparablement plus politique. »

« On peut aisément supposer, » dit le même auteur, « qu'on ne laissa aucun privilége politique à ceux qui » étaient ainsi privés des droits communs de la société » civile. Le Parlement irlandais n'avait jamais adopté » l'acte passé dans la cinquième année du règne d'Éli» sabeth, qui imposait le serment de suprématie aux » membres des Communes. La Chambre avait été pleine » de catholiques sous cette Reine et sous ses deux succes» seurs. Lorsque le feu de la rébellion eut atteint la » presque totalité de l'Irlande, sous Charles I[er], les Com» munes furent poussées à exclure, par une décision for» melle, ceux qui ne voudraient pas prêter ce serment. » Un acte du Parlement anglais, après la révolution de » 1688, portant que de grands troubles ont eu lieu et » que des tentatives très-dangereuses ont été faites pour » priver Leurs Majestés dudit royaume d'Irlande, par » suite de la liberté que les récusants papistes ont eue et » prise, de siéger et de voter dans le Parlement, ordonne » que tout membre des deux chambres du Parlement » irlandais, prêtera les nouveaux serments d'allégeance et » de suprématie, et signera, avant de siéger, la déclara» tion contre la transubstantiation (1). » Le principe fut admis, mais le Parlement irlandais se refusa à recon-

(1) Hallam, chap. XVIII.



naître la suprématie législative de l'Angleterre, et ce ne fut que quelques années après que ce statut fut adopté et promulgué par le Parlement irlandais (en 1702).

Ces terribles statuts eurent, jusqu'à un certain point, l'effet qu'avaient eu en vue leurs auteurs. Les familles les plus riches, contre lesquelles ils étaient principalement dirigés, se conformèrent, à plusieurs égards, aux institutions de l'Église anglicane (1); les catholiques cessèrent d'exister comme corps politique.

Ainsi il y avait en Irlande trois nationalités distinctes : les naturels du pays, les Anglo-Irlandais et les nouveaux Anglais; les deux premières étaient catholiques, à l'exception de quelques familles appartenant principalement aux classes élevées, et qui s'étaient conformées à l'Église anglicane; la dernière était entièrement protestante. Il y avait trois religions : l'Église catholique romaine, la religion établie ou l'Église anglicane, et le presbytérianisme. Plus de la moitié des protestants, suivant les dénombrements de cette époque, était composée de presbytériens (2); ces derniers étaient, aussi bien que les catholiques, quoique à un moindre degré, sous une interdiction légale; ils étaient exclus, par un acte ou *Test*, de tous les emplois civils et militaires; leurs assemblées religieuses étaient même condamnées par des lois pénales (3).

La nouvelle nation irlandaise, ou plutôt la nation pro-

(1) « De semblables conversions inspiraient naturellement peu de con- » fiance. On fut alarmé du nombre de faux protestants qui suivaient la » carrière du barreau; on passa un acte pour empêcher qu'un homme qui » n'aurait pas professé cette religion depuis cinq ans, pût être avocat ou » procureur. » (Hallam, dans une note du chap. XVIII.)

(2) « Sir William Petty, en 1672, compte en Irlande un million cent » mille habitants, dont deux cent mille Anglais et cent mille Écossais; plus » de la moitié des premiers appartenaient à l'Église anglicane. » (*Ut suprà.*)

(3) Hallam, chap. XVIII.



testante, puisque toutes les distinctions d'origine se sont, depuis le temps de la grande rébellion, confondues dans celles de religion, partagea en général l'esprit qui animait les défenseurs de la liberté et les partisans de la révolution en Angleterre (1).

Par la célèbre loi de ***Poynings***, l'initiative était réservée au conseil anglais; cet acte qui, dans un temps, avait été populaire en Irlande, fut ensuite, avec raison, considéré comme destructif des droits de son Parlement, et comme une marque de la dépendance de la nation. Il était reconnu, au moins par tous les protestants, que la Couronne d'Irlande était essentiellement dépendante de celle d'Angleterre, et soumise à tous les changements que pourrait éprouver la succession dans ce dernier pays. Mais la question, en ce qui regardait la subordination de la législature, était d'une nature différente; les Irlandais, en général, protestèrent contre l'autorité législative de l'Angleterre, disant que c'était une théorie nouvelle qui ne pouvait se soutenir. Mais après la révolution, plusieurs lois d'une grande importance furent rendues en Angleterre pour l'Irlande, et le Parlement irlandais y consentit sans opposition. Molyneux, cependant, dans son ouvrage intitulé : ***Examen de cette question : l'Irlande est-elle liée par les actes du Parlement d'Angleterre?*** établit la prétention de son pays à une indépendance législative absolue. Toutefois, la chambre des Communes, en Angleterre, imbue de ses hautes idées de souveraineté parlementaire, prit des résolutions contre ce livre, en établissant l'autorité législative du royaume d'Angleterre sur l'Irlande (2).

Une mésintelligence très-prononcée se manifesta entre

(1) Hallam, chap. XVIII.
(2) *Ibid.*



le lord lieutenant d'Irlande et la chambre basse du Parlement irlandais, sur la question du bill des subsides, et le vice-roi, lord Sidney, prononça, à cette occasion aux deux chambres du Parlement, le 3 novembre 1692, le discours suivant, dans lequel on trouve les deux opinions en présence :

« Milords et Messieurs,

» Je vous déclarai, à l'ouverture de cette session, les » motifs qui avaient porté Leurs Majestés à convoquer ce » Parlement, qui n'étaient autres que de rétablir la tran» quillité dans ce royaume et d'en faire un État heureux et » florissant.

» Je suis fâché que vous, Messieurs des Communes, » n'ayez pas concouru à ces fins, comme Leurs Majestés » avaient de justes raisons de s'y attendre, et je suis » d'autant plus surpris, qu'ayant de si fortes raisons à » leur porter affection, fidélité et obéissance, vous vous » soyez oubliés au point d'avoir voulu diminuer les pré» rogatives de Leurs Majestés et les droits de la Couronne » d'Angleterre, en déclarant qu'aux Communes d'Irlande » seules appartient le droit de préparer les bills des sub» sides, et en rejetant un bill qu'on vous avait envoyé » dans les formes usitées, parce qu'il n'avait pas été » préparé dans votre Chambre. Ces délibérations étant » contraires aux statuts de la dixième année du règne de » Henri VII et de ceux des troisième et quatrième années » du règne de Philippe et de Marie, et de la pratique » observée depuis ce temps-là, je me trouve obligé de » maintenir la prérogative de Leurs Majestés et les droits » de la Couronne d'Angleterre, et de protester en plein » Parlement contre ces délibérations et l'enregistrement » qui s'en est fait dans le *Journal de la Chambre des*

» *Communes*, requérant que ma protestation soit lue et » enregistrée dans le *Journal de la Chambre*, pour y » demeurer et maintenir les prérogatives de Leurs Ma- » jestés et les droits de la Couronne d'Angleterre »

« On avait longtemps pensé, » dit Hallam, « que le » pouvoir de faire des lois et la souveraineté résidaient » entièrement dans le Roi, et que les deux Chambres » du Parlement n'avaient que le droit de consentement; » mais lorsque le Parlement d'Angleterre fut entré, par » le fait et suivant l'opinion générale, si ce n'est d'après » les termes précis des statuts, en partage de l'autorité » souveraine, le Parlement irlandais avançant, pour » ainsi dire, sur une ligne parallèle, se pénétra de plus » en plus du même sentiment de sa propre souveraineté, » et fit de constants efforts pour l'établir (1). »

Le gouvernement anglais ne trouva pas de meilleur moyen pour s'opposer à l'esprit d'indépendance qui commençait à se développer, que d'accorder les principaux postes de l'État et les dignités de l'Église à des Anglais. « Les évêques, » dit un auteur, « sont les per- » sonnes sur qui le gouvernement doit compter pour » diriger ici les affaires publiques (2). » Cela choqua naturellement l'Église irlandaise et rallia les naturels du pays, en leur inspirant à tous des sentiments de jalousie et de mécontentement.

Ce fut donc à l'aide de l'Église anglicane, dont la suprématie avait été rétablie, après la réduction de l'Irlande, que l'Angleterre continua à exercer sa dure domination sur les Irlandais. Il ne s'agissait pas, dans cette question, du sort des personnes ni des intérêts d'une

(1) Hallam, chap. XVIII.

(2) *Ut suprà*, dans une note.

classe, il s'agissait de l'existence même du protestantisme dans ce royaume. Le clergé anglican, distribué sur la surface de l'Irlande, y était doté, comme si la population tout entière recevait de lui, des secours spirituels et professait le culte qu'il enseigne, tandis qu'il n'y avait qu'une très-faible portion de cette population, y compris même les presbytériens, qui professassent le culte protestant. Ce chiffre condamnait à la vérité tout le système de la suprématie de l'Église anglicane en Irlande; c'était un juge inexorable; et si de la conclusion de fait on passe à la conclusion de pratique ou d'amélioration pour l'avenir, il faudrait reconnaître que, pour effectuer dans ce système une réforme fondée sur la justice, la majorité du peuple irlandais devait cesser d'entretenir un culte qui n'avait trouvé depuis plus d'un siècle et demi, en Irlande, que des cœurs et des intelligences rebelles, rébellion morale, qui s'était trop souvent transformée en révolte matérielle. Mais c'était là qu'était le danger pour l'existence même du protestantisme en Irlande; du moment qu'on arriverait au principe de la proportion entre les différents cultes, quelques ménagements qu'on gardât pour l'Église établie, la majorité devait faire loi, et il est certain que le protestantisme disparaîtrait d'une foule de localités, où le nombre de ses sectateurs serait trop faible pour l'entretien d'un ministre de ce culte, quelque base de proportion que l'on adoptât. Telles étaient les exigences de l'Église anglicane en Irlande, qu'elle devait fouler la masse de la nation, ou que le protestantisme devait disparaître de cette île. A cette époque, la législature anglaise ne pouvait admettre rien qui pût compromettre le protestantisme; relever les catholiques des incapacités civiles et politiques dont la loi les frappait, c'eût été à la fois compromettre la tranquillité de



l'Angleterre et par là le sort de l'Europe. Pour que le continent n'eût pas à redouter de tomber sous la domination de Louis XIV, il fallait que les catholiques irlandais fussent mis dans l'impossibilité de nuire à la cause dont Guillaume III s'était fait le défenseur ; mais on peut reprocher à ses successeurs d'avoir laissé subsister cet établissement vexatoire, lorsque la lutte entre la Réforme et le Catholicisme n'appartenait plus qu'au domaine de l'histoire.

Depuis longtemps, les deux croyances religieuses vivaient en paix là où autrefois elles s'étaient fait une guerre si acharnée, que l'Irlande était encore gémissante sous le poids de cette implacable rivalité. Malheureux pays que celui où tous les rapports de famille et de société sont empoisonnés par le fanatisme politique et religieux ! Industrie, commerce, vertus publiques et privées, tout s'anéantit, tout disparaît sous cette influence délétère. Tel fut le sort de l'Irlande plus d'un siècle après la révolution de 1688 (1).

IV. Sans la profonde sagacité, les immenses ressources de combinaisons et la vaste pensée politique de Guillaume, il ne se fût jamais soutenu en Angleterre au milieu des dangers qui l'environnaient. Son règne fut constamment troublé par des conspirations, tantôt contre son gouvernement, tantôt contre sa personne ; la trahison et la fourberie politique étaient devenues de mode sous le règne des deux derniers Rois, aussi continuèrent-elles à exercer leur funeste influence sous le gouvernement sorti

(1) *L'Irlande*, par Gustave de Beaumont. — Cet ouvrage est un tableau, habilement tracé, des souffrances qu'eurent à supporter les Irlandais pendant plus de six siècles. Après avoir lu cet ouvrage, on ne sera pas tenté d'accuser Guillaume III des maux qui ont pesé et pèsent encore sur l'Irlande. L'état dans lequel il trouva cette malheureuse contrée était un legs épouvantable dû aux infamies de ses devanciers sur le trône d'Angleterre.

de la révolution de 1688. Environné de factions et de factieux qui ne respiraient que la guerre civile et ne voulaient que sa perte, Guillaume leur résiste, les méprise et les enchaîne. Lord Marlborough commence par trahir Jacques II et ouvre par là la route à Guillaume III ; il trahit ensuite celui-ci et communique à la Cour de Saint-Germain et à celle de Versailles les secrets de l'État. Un jour, Guillaume fit venir Marlborough dans son cabinet, et avec cette hauteur d'âme et de pensée qui le caractérisait, il lui dit : « Vous avez écrit hier à la Cour de » Saint-Germain, je le sais; mais vous pouvez continuer ; » vos talents sont remarquables et me sont utiles ; restez » donc auprès de moi. »

Les *Mémoires de Jacques II*, les *Traités de lord Somers*, et les *Papiers des lords Marchmont*, nous mettent à même de juger de la tactique de ce parti, qui, au nom du Ciel et de la légitimité, souleva contre le roi Guillaume, l'étranger, la sédition intérieure, l'anarchie et la trahison, s'appuyant de cette maxime immorale, que *la fin justifie les moyens.* Qu'on lise les pamphlets de Montgomery, qui fut un Whig si ardent, et qui s'y rétracta avec tant d'éloquence ; ceux du duc de Bolton, de son fils le marquis de Winchester, de lord Montagu, du comte de Montmouth ; tous ces nombreux pamphlets, que les jacobites citaient avec tant de joie à leurs amis comme à leurs ennemis, étaient les œuvres des deux oppositions ; et, pour qui manque de notes sur les noms des auteurs, il est facile de se méprendre quelquefois et d'attribuer à un parti ce qui appartient à l'autre (1). On s'étonne de l'hypocrisie libérale des

(1) Ceux des jacobites sont en plus grand nombre dans la volumineuse collection de lord Somers, dont Walter Scott s'est rendu l'éditeur. — *Chants Jacobites*, recueillis par James Hogg, en 2 vol., avec les airs notés.



uns, de la rage furibonde des autres; toutes les armes étaient bonnes pour calomnier Guillaume III et la reine Marie. C'est là que la Reine est représentée sous les traits d'une furie bigote, et surnommée *la Tullia des temps modernes*, tandis que son époux était qualifié du nom de *nouvel Hérode* (1).

Cependant on voit dans quelques-uns des rapports adressés à Saint-Germain par les agents secrets de la faction, que toute cette violence cachait une vraie faiblesse; ces émissaires ne dissimulaient pas à Jacques que le peuple était toujours fortement prévenu contre lui. Voici comment l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre* s'exprime à ce sujet: « On ne doit pas inférer de cette vaste ligue en faveur du Roi banni, que son parti formât la majorité de la nation, ni qu'il eût été remis sur le trône avec des marques générales de contentement. Les partisans de la révolution étaient encore de beaucoup le parti le plus puissant, et les émissaires même de Jacques avouent que la classe du peuple était fortement prévenue contre son retour. L'énumération qu'il fait lui-même des Pairs attachés à sa cause, ne peut aller au-delà de trente, sans compter les catholiques; et les vrais jacobites étaient, je crois, bien moins nombreux dans les Communes. Les espérances de cette misérable victime de son propre fanatisme et de sa violence, se fondaient moins sur la loyauté de ses premiers

(1) Lettre du comte de Melfort à l'épouse de Jacques II, écrite de Rome, le 12 août 1690. — On y remarque le passage suivant: « Si cette lettre parvient à Votre Majesté avant que de nouveaux ordres m'aient été transmis, il sera grandement temps de m'en faire parvenir; car aussitôt que j'aurai reçu la confirmation de la mort de ce *nouvel Hérode*, le prince d'Orange, tout ce qu'il y aura à faire ici sera fait immédiatement, et mon séjour prolongé ne serait que nuisible sous plusieurs rapports; je n'ose m'en expliquer franchement si loin de vous. » (Ellis, *Original letters illustrative of English history*, vol. IV, p. 190.)

» sujets, ou sur leurs mauvaises dispositions envers son » rival, que sur la conspiration perfide des hommes d'État » et amiraux anglais (1), des lords lieutenants et gou- » verneurs des villes, et sur une armée française si nom- » breuse, qu'un royaume mal défendu et désuni serait » incapable de lui résister. Le roi Jacques se proposait » de revenir, non comme son frère, seul, désarmé, » fort seulement du consentement de la nation, mais au » milieu des baïonnettes de trente mille auxiliaires fran- » çais. Tels étaient les gages de ce gouvernement juste » et constitutionnel que nos patriotes jacobites invoquaient » contre le despotisme de Guillaume III. C'était d'un Roi » de la maison de Stuart, de Jacques II, d'un homme » entouré des soldats de Louis XIV, que nous devions » recevoir les garanties de la liberté civile et religieuse. » Heureusement la soif du pouvoir arbitraire, qui conti- » nuait à le dévorer, malgré l'exil, ne lui permit pas de » promettre, d'une manière claire, ces sûretés que deman- » daient une grande partie de ses adhérents. La faction » jacobite était divisée entre les partisans et les adver- » saires des concessions ; les uns insistaient sur la néces- » sité d'obtenir du Roi, au moment de la restauration, » une promesse de nouveaux statuts propres à dissiper » toute méfiance, quant aux droits de l'Église et du peuple ; » les autres, plus agréables à l'humeur du roi Jacques, » rejetaient tout compromis avec ce qu'ils appelaient le » parti républicain, aux dépens de son ancienne préro- » gative (2). Dans une déclaration qu'il publia de Saint-

(1) La conduite de l'amiral Russell était au moins suspecte et les amiraux Delaval et Killigrew étaient jacobites.

(2) Macpherson, p. 433. — *Pamphlets de Somers*, t. XI, p. 94. « C'est un » pamphlet du temps qui fait connaître la faction de Saint-Germain et la » répugnance de Jacques II à faire des concessions ; il est confirmé par les » documents les plus authentiques. »



» Germain, en 1692, il reconnaissait si peu ses erreurs, » faisait si peu de promesses de garanties, et tant d'ex- » ceptions à l'amnistie qu'il offrait, que les plus sages de » ses partisans en Angleterre insinuèrent que cette pièce » n'était pas authentique (1). Cette déclaration et la » virulence des pamphlets jacobites sur le même ton, doi- » vent avoir nui à sa cause (2). Il publia l'année sui- » vante une autre déclaration, à la pressante requête de » ceux qui s'étaient séparés du parti de la révolution pour » s'unir au sien ; il y donnait des assurances plus posi- » tives de son consentement à limiter sa prérogative; » mais tout homme sensé ne pouvait s'empêcher de voir » que de telles promesses, arrachées à la détresse royale, » étaient illusoires et sans sincérité ; qu'une fois le » triomphe obtenu, même sans le secours de la France, » les hommes qui rêvaient une restauration conditionnelle » et de nouvelles garanties de liberté civile, auraient » bientôt, comme les presbytériens de 1660, à s'inquiéter » de leur propre grâce, et la recevraient comme une » faveur signalée de la clémence de Jacques. La connais- » sance de son incorrigible obstination, » ajoute l'au- teur, « paraît avoir peu convaincu les mécontents que » nulle espérance pour la nation et pour eux-mêmes ne » pouvait être fondée sur sa restauration (3). »

Pendant longtemps, les jacobites ont essayé de prouver que Jacques II n'avait pris aucune part aux complots tramés par ses partisans contre la vie de Guillaume;

(1) Ralph, p. 350. — *Pamphlets de Somers*, t. x, p. 211.

(2) Plusieurs de ces pamphlets jacobites sont imprimés dans la collection de Somers, t. x. « Le meilleur de ces libelles a pour titre : *Juste plainte » de la Grande-Bretagne* (p. 429), par sir James Montgomery, le perfide et » inconstant premier apostat d'entre les Whigs. Il est écrit avec une sin- » gulière vigueur, même avec élégance, et il atténue plutôt qu'il ne nie » les fautes du dernier règne. »

(3) Hallam, chap. xv.

mais tout se révèle à la fin, et il y a bien peu de particularités de l'histoire qui résistent à l'action du temps. Il est avéré maintenant qu'il y eut complot contre la vie et la personne de Guillaume III; que ce complot fut dirigé par ceux à qui Jacques avait donné ordre de lui faire la guerre ; que les uns adoptèrent cette maxime tirée d'un ouvrage publié sous Cromwell : *Tuer n'est point assassiner*, et que les autres se confièrent à la parole d'un nommé Crosby, qui était en effet porteur d'un ordre du roi Jacques, daté de 1693, et autorisant Crosby à se saisir et à s'assurer de la personne de Guillaume ; ce que, comme le dit très-bien Hallam, Crosby fut autorisé à regarder comme l'équivalent d'un ordre d'assassinat (1).

Cependant la mort de la reine Marie ne laissa pas que de ranimer toutes les espérances des jacobites ; ils crurent que le moment si impatiemment attendu, depuis plusieurs années, était à la veille d'arriver, et se préparèrent à frapper un grand coup. On verra, dans le chapitre suivant, jusqu'à quel point leur présomption fut punie, et combien le gouvernement de Guillaume III puisa de forces dans cette nouvelle tentative de ses incorrigibles adversaires.

(1) Mazure, *Histoire de la Révolution*. — Hallam, chap. xv.





CHAPITRE SEIZIÈME.

ASSOCIATION NATIONALE

POUR DÉFENDRE LA VIE ET LE TRÔNE DE GUILLAUME III.

SOMMAIRE.

—



ASSOCIATION NATIONALE

POUR DÉFENDRE LA VIE ET LE TRÔNE DE GUILLAUME III.

I. La perte de la Reine fut si vivement sentie par Guillaume III, qu'elle plongea ce prince dans une espèce de stupeur qui dura pendant plusieurs semaines, et qui fut de nature à donner les plus vives inquiétudes à ses amis et partisans (1). Sa correspondance avec Heinsius fut interrompue; et, après un silence d'un mois, le monarque adresse au conseiller pensionnaire les lignes suivantes, qui expriment à la fois une douleur sincère et un découragement, qui feraient supposer que Guillaume III ne se dissimulait pas combien, par la mort de sa femme, sa position venait de changer en Angleterre, et que ses ennemis ne manqueraient pas de s'en faire une arme contre lui.

« L'irréparable perte avec laquelle Dieu a jugé bon » de me châtier, m'a mis jusqu'ici hors d'état de vous » écrire et de m'occuper d'affaires; c'est pourquoi j'ai » chargé le comte de Portland de répondre sommaire» ment à vos lettres.

» Désirant la paix plus que jamais, je considère la

(1) Lettre de Heinsius à Guillaume III, du 14 janvier 1695.



» conduite de la Cour de Vienne comme fort étrange et
» peu calculée à nous y conduire. Je verrais donc avec
» satisfaction que la négociation de Molo fût continuée,
» bien que j'appréhende que la France cherche à profiter
» du grand malheur que je viens d'essuyer, et qu'on s'y
» montre plus difficile que par le passé. Mais, je vous le
» dis en confidence, je ne me trouve plus en état de faire
» la guerre. Je tâcherai cependant de faire tout ce que le
» devoir m'impose, espérant que le Tout-Puissant m'ac-
» cordera les forces nécessaires à cet effet (22 janvier—
» 1er février 1695). »

Guillaume fut retenu plus longtemps qu'à l'ordinaire en Angleterre, par la prolongation des délibérations du Parlement; ses lettres nous fournissent les détails suivants relatifs à des négociations, qui amenèrent une nouvelle entrevue entre des agents de la Cour de Versailles et M. de Dykveld.

« Ce que Callière (1) écrit à Molo paraît être raison-
» nable; cependant nous ne pouvons prendre sur nous
» de nous prononcer positivement sur les conditions de
» la paix pour l'Empereur et l'Empire. Quant à ce qui
» regarde l'Espagne, je ne ferai pas de difficulté de
» m'engager d'avance. Mon *ultimatum* pour l'équivalent
» de Luxembourg serait aujourd'hui Condé, Ypres,
» Menin et Maubeuge; je sacrifierais même cette dernière
» place, présupposant toujours la restitution de Dinant, et
» que Furnes soit démantelé. J'entrevois plus que jamais
» que la paix nous est indispensable, mais je ne vois
» aucun jour d'y arriver par le canal de la Suède (15-25
» février 1695).

» Les jacobites font grand bruit d'un projet de descente
» dirigé contre cette île ou contre l'Irlande. Bien qu'on

(1) Agent de la Cour de France.

» ne puisse y ajouter grande croyance, il faudra cependant » être sur ses gardes, d'autant plus que les nouvelles disent » que deux cents vaisseaux marchands se trouvent réunis » dans la baie de Camaret, et qu'ils pourraient bien être » destinés au transport des troupes.

» Je partage l'opinion du prince de Vaudemont, que, » à moins d'entrer en campagne avant l'ennemi, nous » ferons une pauvre figure, et que nous ne pourrons rien » faire d'important; mais j'appréhende que, durant mon » absence, il soit extrêmement difficile de réunir les » armées, et je vois avec peine qu'il m'est impossible » jusqu'ici de fixer l'époque de mon départ pour le conti- » nent (1er-11 mars 1695). »

« Je vois avec peine que la France a le projet d'écarter » M. de Dykveld des négociations; c'est une preuve indu- » bitable qu'ils n'ont pas un désir sincère d'en finir, et » qu'ils ne cherchent qu'à provoquer des divisions dans » la République. Si les conférences doivent avoir lieu sur » le territoire de l'État, le choix de la ville d'Utrecht est, » sans contredit, le plus convenable (19-29 mars 1695). »

« Le rapport plein de fausseté fait à Messieurs d'Ams- » terdam, et par lequel Molo leur a donné à entendre » que nous nous proposions de pousser les négociations à » leur insu, est insupportable; le faquin mériterait d'être » chassé à coups de pied. Désormais on ne pourra plus » se servir de lui dans une affaire aussi importante; je » prétends, pour ma part, n'avoir plus rien à démêler » avec lui. Je vous prie de dire en mon nom à Messieurs » d'Amsterdam que je ne demande pas mieux que de me » concerter en toutes choses avec eux; et que, n'ayant » jamais eu d'autres vues, j'ai droit d'espérer qu'ils » n'ajouteront aucune croyance aux mensonges de cet » individu (26 mars—5 avril 1695). »

« J'espère que tout est terminé avec M. de Dykveld, » relativement à la conférence qui doit avoir lieu à » Utrecht ; mais j'appréhende que l'arrivée simultanée » de cinq personnes venant de la France, y occasionne » un fort grand éclat ; il serait donc préférable qu'ils n'y » vinssent que séparément (24 avril — 4 mai 1695). »

Peu de jours après avoir écrit cette lettre, Guillaume III se rendit au Parlement, remercia cette assemblée des subsides qu'elle avait accordés, lui signifia son intention de passer sur le continent, l'assura qu'il confierait l'administration des affaires à des hommes d'une capacité et d'une fidélité reconnues, et recommanda aux membres des deux Chambres d'apporter encore plus de vigilance qu'à l'ordinaire, au maintien de la tranquillité publique; le Parlement fut alors prorogé au 18 juin. Le Roi nomma aussitôt une régence pour le gouvernement du royaume en son absence, et s'embarqua pour la Hollande vers le milieu de mai.

II. La mort du maréchal de Luxembourg venait d'enlever à Louis XIV un de ses plus habiles généraux, aux talents militaires duquel il devait la meilleure partie de sa gloire et de ses succès, depuis le commencement de cette guerre. Le Roi de France confia le commandement de son armée, dans les Pays-Bas, au maréchal de Villeroy, et Boufflers eut celui d'un corps séparé, quoique soumis aux ordres de ce maréchal. Louis XIV, instruit de la supériorité numérique que les alliés auraient dans cette campagne, et doutant peut-être des talents militaires de Villeroy, enjoignit à son général de garder la défensive, de tirer de nouvelles lignes entre la Lys et l'Escaut, et de prendre les dispositions nécessaires pour mettre à couvert Dunkerque, Ypres, Tournay et Namur, une de ses plus précieuses conquêtes durant cette guerre.



Cependant les confédérés formèrent deux armées dans les Pays-Bas : la première se composait de soixante-dix bataillons d'infanterie et de quatre-vingt-deux escadrons de cavalerie ; elle campait dans la Flandre, entre Thielt et Deinse, et devait être commandée par le Roi d'Angleterre, secondé du prince de Vaudemont ; l'autre armée, consistant en seize bataillons d'infanterie et cent trente escadrons de cavalerie, était campée entre Bruxelles et Dendermonde, et avait pour chef l'Électeur de Bavière. Le roi Guillaume arriva au camp dans les premiers jours de juin. « Hier et aujourd'hui, j'ai fait la revue de l'in» fanterie, » écrit le Roi à Heinsius. « Jusqu'ici je ne puis » vous dire ce que nous entreprendrons ; cela dépendra » des mouvements que fera l'ennemi ; mais j'espère qu'il » nous fournira l'occasion d'entreprendre quelque chose » d'important (9 juin 1695). »

Le roi Guillaume ayant, par ses mouvements, attiré l'ennemi du côté de la Flandre, dirigea sur Namur une partie des forces des alliés dans le but d'assiéger cette place (1). Le baron de Heyden et le comte d'Athlone, à la tête de quarante escadrons, avaient reçu l'ordre de l'investir et se mirent en mesure d'exécuter cet ordre ; mais comme la place ne fut pas entièrement cernée, le maréchal de Boufflers s'y jeta avec un renfort de dragons, et la garnison se trouva ainsi composée d'environ quinze mille hommes de troupes d'élite. Le roi Guillaume et l'Électeur y amenèrent le reste des forces confédérées, et les lignes de circonvallation furent commencées le 6 juillet, sous la direction du général Coehorn. « Nous » arrivâmes avant-hier devant cette place, » écrit le Roi,

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 27 juin 1695. — Correspondance de Guillaume III avec le duc de Shrewsbury, dans le courant de la campagne de cette année.



« et l'on s'occupe à travailler aux lignes de circonvalla-
» tion. Le maréchal de Boufflers, à la tête de sept escadrons de dragons, s'est jeté dans la place la veille de » mon arrivée ; il y commandera pendant le siége. La » garnison est nombreuse et les fortifications, principalement celles du château, ont été considérablement augmentées ; nous aurons donc une rude besogne. Dieu » veuille bénir notre entreprise ! (5 juillet 1695). »

La tranchée fut ouverte le 11, et, le lendemain, les batteries commencèrent à jouer avec une grande activité. Pendant ce siége, le prince de Vaudemont était resté en Flandre, avec cinquante bataillons et autant d'escadrons, pour surveiller les mouvements de Villeroy. Ayant appris que ce dernier avait passé la Lys pour l'attaquer, il déjoua ses desseins, en effectuant sa retraite sur Gand, opération citée comme une des plus savantes combinaisons de l'art militaire. Saint-Simon dit, en parlant de cette retraite, dont il attribue le succès à l'incurie de Villeroy et aux lenteurs du duc du Maine, qui avait un commandement dans l'armée : « M. le duc du Maine voulut reconnaître » l'ennemi, puis se confesser, ensuite ranger son aile en » bataille, qui y était depuis longtemps, et laissa à Vaudemont et à son armée le temps d'échapper au plus grand » danger. Le fruit amer de cet excès de prudence fut la » prise de la ville de Namur par le prince d'Orange (1). »

Namur capitula le 3 août (2). « Dieu soit loué ! » dit Guillaume III à Heinsius, « nous sommes maîtres de la » ville ; après-demain on ouvrira les tranchées contre le » château (4 août 1695). » Les Français se retirèrent au nombre de sept mille hommes dans la citadelle.

Sur ces entrefaites, Dixmude et Deinse tombèrent au

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(2) Lettre de Guillaume III au duc de Shrewsbury, du 4 août 1695.

pouvoir des Français, par suite de la lâcheté des officiers qui y commandaient, et Villeroy, après diverses marches et contre-marches, parut devant Bruxelles le 13 août. Il notifia au gouverneur de cette ville qu'il avait ordre de la bombarder, en représailles des dommages que la flotte anglaise avait fait éprouver aux villes maritimes de France, et le pria de lui faire connaître le quartier habité par l'Électrice de Bavière, afin que le feu de l'artillerie l'épargnât. Après cet avertissement, Villeroy fit bombarder et canonner la place; les boulets rouges mirent le feu en différents quartiers. Le bombardement cessa le 15, et les Français se retirèrent à Enghien. Guillaume III dit à cette occasion : « Le bombardement » de Bruxelles me chagrine; mais il m'a été impossible » de l'empêcher (1). »

Après le bombardement de Bruxelles, Villeroy, renforcé de toutes les troupes qu'il put tirer des garnisons, s'avança vers Namur avec une armée de quatre-vingt mille hommes, et le prince de Vaudemont, qui avait été rejoint par un corps nombreux des troupes du Rhin, prit possession d'un camp fortifié à Masy, distant d'environ une lieue et demie de l'armée des assiégeants. Guillaume III, sur l'avis que l'ennemi s'était avancé jusqu'à Fleurus, où il avait fait une décharge de quatre-vingt-dix pièces de canon, comme un signal pour avertir les assiégés de son approche, laissa la conduite du siége à l'Électeur de Bavière, et prit lui-même le commandement de l'armée qui le couvrait, afin de s'opposer à Villeroy. Celui-ci, nouvellement renforcé par un détachement de l'armée du Rhin, voulait hasarder une bataille pour secourir la citadelle; mais lorsqu'il vit la position

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 15 août 1695. — *Idem*, au duc de Shrewsbury, du 11 août.



des alliés près Masy, il renonça à ce dessein et se retira pendant la nuit. L'issue de cette bataille, qui paraissait être inévitable, avait été vivement appréhendée en Angleterre. On remarque à ce sujet le passage suivant d'une lettre du duc de Shrewsbury à milord Portland : « L'État » des affaires est si critique, non-seulement pour ceux qui » sont exposés aux dangers d'une bataille, mais aussi » pour nous et pour toute l'Europe, dont les libertés dé» pendent de vos succès, que nous sommes livrés à de » vives appréhensions. Nos vœux et nos prières sont pour » vos succès et pour votre sécurité (23 août—2 sep» tembre 1695). »

Le 30 août, les assiégés furent sommés de se rendre par le comte de Horne, et dans une conférence avec le comte de Lamont, général de l'infanterie française, il apprit à celui-ci que le maréchal de Villeroy s'était retiré vers la Mehaigne, en sorte que la garnison ne pouvait plus espérer d'être secourue ; aucune réponse n'ayant été faite à cette sommation, la conférence fut rompue, et le roi Guillaume résolut de donner sans délai un assaut général, qu'il avait combiné avec l'Électeur et ses autres généraux. L'assaut eut lieu et fut fort meurtrier de part et d'autre. Le 1er septembre, les assiégés ayant obtenu une suspension d'armes pour enterrer leurs morts, le comte de Guiscard parut sur la brèche, et demanda une entrevue avec l'Électeur de Bavière ; ce prince monta aussitôt sur la brèche, et là le gouverneur français offrit de rendre le fort Coehorn ; mais il reçut pour réponse que s'il voulait capituler, ce devait être pour tout ce qu'il occupait. Cette réponse ayant été communiquée à Boufflers, la suspension d'armes fut prolongée et la capitulation signée le soir même (1).

(1) Wag., t. XVI, p. 291 et suiv. — Smollett's *History of England*.



Le 5 septembre, les troupes françaises sortirent du château avec tous les honneurs de la guerre ; la garnison se trouvait réduite à cinq mille hommes. Louis XIV reçut le maréchal de Boufflers avec les témoignages les plus éclatants d'estime, déclara qu'il était fort satisfait de sa conduite, et le créa duc et pair ; le comte de Guiscard reçut le cordon de l'ordre, enfin il avança tous ceux qui avaient défendu Namur. Saint-Simon rapporte à ce sujet que le roi Guillaume, instruit de toutes ces faveurs, dit à cette occasion : « Que sa condition était » bien malheureuse d'avoir toujours à envier le sort du » Roi qui récompensait plus libéralement la perte d'une » place, qu'il ne pouvait le faire à tant d'amis et de dignes » personnages qui lui en avaient fait la conquête (1). »

L'événement important de la capitulation de la citadelle fut annoncé par Guillaume III au duc de Shrewsbury en ces termes :

« Nul doute que vous ne vous soyez réjoui à la nou- » velle de nos succès par la prise du château de Namur. » Bien certainement c'est un grand événement et nous » ne pouvons offrir trop d'actions de grâce à Dieu de ce » succès, d'où découleront, sans doute, des avantages » plus considérables. Vous comprendrez facilement que » j'ai été trop occupé pour pouvoir vous écrire (2).

» Je n'ai pas nourri d'autre pensée depuis mon départ » que celle de convoquer un nouveau Parlement à mon » retour. Vous pouvez donc annoncer résolument ma

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(2) Il est curieux de rapprocher les termes pompeux de Louis XIV, en parlant de la prise de Namur, de la simplicité de langage de Guillaume III. Et cependant si Louis XIV avait cru pouvoir se glorifier de la conquête de cette ville, en 1693, à bien plus forte raison, Guillaume III aurait-il eu sujet de se vanter de l'avoir enlevée aux Français, qui, depuis sa prise, l'avaient considérablement fortifiée.

» détermination, et je compte que cette déclaration effa-
» cera les bruits fâcheux que l'on a fait si méchamment
» circuler à mon détriment (6 septembre, *n. s.*). »

La joie du principal ministre de Guillaume III fut grande, à la nouvelle du beau laurier que venait de cueillir le monarque anglais. Le duc de Shrewsbury, prévoyant que ce glorieux fait d'armes pourrait avoir une influence favorable sur les élections pour un nouveau Parlement, s'explique à ce sujet ainsi qu'il suit :

« Sire, vous recevrez tant de félicitations sur l'heu-
» reuse issue du siége de Namur, que je me tiens pour
» assuré que ce nom seul doit vous fatiguer. Je ne suis
» pas oublieux de la gloire de notre nation et n'y suis
» pas insensible, mais connaissant le caractère de Votre
» Majesté et mon devoir, je serai aussi silencieux à son
» égard qu'elle le sera envers le reste de l'univers.

» Cependant, mon zèle pour la prospérité des affaires
» de Votre Majesté, m'engage à lui rappeler l'avantage
» qu'il y aurait à convoquer un nouveau Parlement,
» dans un moment où tous les cœurs sont pleins de
» gratitude pour les travaux et les dangers que vous
» vous imposez, Sire, et où toutes les bouches rivalisent
» à faire retentir des louanges si justement méritées (30
» août—9 septembre 1695). »

Le Roi et son principal ministre étant d'accord sur la question de l'opportunité de la dissolution du Parlement, cette mesure fut dès lors arrêtée, et l'on se prépara à la grande lutte électorale, de l'issue de laquelle allait non-seulement dépendre le destin de l'Angleterre, mais aussi celui du continent (1).

III. Les diverses tentatives faites par la Cour de France pour mettre une fin à la guerre, au moyen de la

(1) Correspondance de Guillaume III avec le duc de Shrewsbury.

dissolution de la Grande-Alliance, avaient considérablement relâché cette ligue, qui jusqu'alors avait été loin de répondre au résultat qu'on en avait espéré; car il s'en fallait de beaucoup que la puissance de la France se trouvât réduite, au point de pouvoir lui imposer une paix qui la replaçât dans la situation où elle se trouvait à la paix des Pyrénées. Ce fut évidemment dans le but de remédier à ces inconvénients, que le traité du 12 mai 1689, entre l'Empereur et les États-Généraux, fut renouvelé, peu de semaines après la prise de Namur par les alliés (1), et l'on y vit accéder successivement la plupart des souverains qui étaient entrés dans l'alliance primitive de l'année 1689 (2). Alors la France eut recours à de nouvelles intrigues dans la République, et principalement auprès de la ville d'Amsterdam, pour pousser les magistrats de la puissante cité à faire de nouvelles instances, tendant à entrer dans une négociation secrète avec la Cour de Versailles. Boreel, un des bourgmestres d'Amsterdam, écrivit à ce sujet à Guillaume III, et l'on voit, dans une des lettres du Roi à Heinsius, combien cette démarche lui parut intempestive et contraire aux intérêts des alliés. « J'ai reçu aujour- » d'hui votre lettre, » dit Guillaume, « et celle du bourg- » mestre Boreel; en répondant à ce dernier, j'ai jugé » que ce que j'avais de mieux à faire était d'être bref » et de m'en rapporter à sa réponse; car je ne crois pas » que ce soit le moment de se relâcher, ne doutant pas » que les Français ne fassent un pas de leur côté. Ce » serait une procédure fort extraordinaire d'entamer une » négociation secrète, juste à l'époque du renouvellement

(1) Le 18 août 1695.—Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 353.

(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 354, 355, 356, 357 358, 360, 363 et 365.

» de la Grande-Alliance, car mon inclination pour la paix » est aussi sincère que par le passé (15 août 1695). »

IV. Sur le Rhin, rien d'important ne fut entrepris ; le maréchal de Lorges et le prince de Bade s'observèrent réciproquement, sans en venir à un engagement.

La guerre en Hongrie fut défavorable à l'Empereur pendant la campagne de l'année 1695. Le sultan étant mort, il eut pour successeur son neveu, Mustapha, prince d'un génie belliqueux, qui se détermina à poursuivre la guerre en personne contre l'Empereur, bien qu'à cette époque, le czar de Moscovie eût profité des embarras que la guerre de Hongrie suscitait à la Porte Ottomane, pour envahir la Crimée et mettre le siége devant Azof.

Le Roi de France entretenait toujours de secrètes négociations avec le duc de Savoie, dont la conduite était depuis quelque temps mystérieuse et équivoque. Contre l'avis de ses alliés, le duc entreprit le siége de Casal, qu'on regardait comme une des plus fortes places de l'Europe, et que défendait une garnison nombreuse, abondamment pourvue de munitions ; le siége fut commencé vers le milieu de mai, et la place se rendit par capitulation au bout de quinze jours, au grand étonnement des alliés, qui ne se doutaient point que c'était un sacrifice par lequel le Roi de France achetait l'inaction du duc, pendant le reste de la campagne.

En Espagne, les Français ne conservèrent de leurs conquêtes dans la Catalogne que Roses, Gironne et Palamos. L'amiral Russell, qui, d'après les ordres de Guillaume, avait hiverné à Cadix, maintenait la domination des puissances maritimes sur la Méditerranée, et protégeait les côtes d'Espagne et d'Italie contre les insultes des Français (1).

(1) Wag., t. xvi, p. 296. — Smollett's *History of England*.

La Grande-Bretagne et la République eurent deux flottes en mer, dans la campagne navale de 1695 ; l'une couvrait les côtes d'Espagne, tandis que l'autre, croisant dans la Manche, s'attachait à bombarder Saint-Malo, Dunkerque et Calais.

Mais l'attention de Guillaume III était principalement dirigée vers la flotte qui se trouvait dans la Méditerranée, et quand, vers la fin de la campagne, il fut obligé de consentir au retour de l'amiral Russell, il envoya sir George Rooke pour le remplacer, car, pendant le courant de cette année, comme pendant la précédente, ses efforts eurent constamment pour but de maintenir la supériorité navale des puissances maritimes dans cette partie de l'Europe (1) ; mais l'invasion dont l'Angleterre fut menacée l'année d'après, l'obligea de renoncer à ce noble dessein, en rappelant la flotte pour protéger, par sa présence dans le canal, les côtes de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

V. Guillaume III, après la réduction de Namur, qui rehaussa beaucoup sa renommée militaire, se rendit dans son château du Loo, sa résidence favorite, laissant le commandement à l'Électeur de Bavière, et les deux armées se séparèrent vers la fin de septembre.

Le roi Guillaume, après avoir conféré avec les États et l'Électeur de Brandebourg, qui vint le trouver à La Haye, s'embarqua pour l'Angleterre le 19 octobre; il fût reçu à Londres comme un conquérant, au milieu des réjouissances et des acclamations du peuple. Aussitôt après son arrivée, il tint un conseil, où il fut résolu de dissoudre le Parlement, et le Roi en convoqua un nouveau pour le 22 novembre suivant.

(1) Correspondance of the duke of Shrewsbury, with King William, 1694 et 1695. — *Ibid.* with amiral Russell, 1694 et 1695.

« J'ai trouvé les dispositions passablement favorables » ici, » dit Guillaume III, en parlant à Heinsius de sa réception en Angleterre, « et l'on me promet un résultat » satisfaisant, quant au nouveau Parlement que je viens » de convoquer pour le 22 novembre (*v. s.*). De toutes » parts, on est fort occupé des élections, et vu l'absence » du monde et la stagnation des affaires, j'ai résolu de » visiter la partie du pays que je n'ai pas vue précédem» ment ; peut-être cela produira-t-il un bon effet. Je con» sacrerai trois semaines à cette tournée, mais je profiterai » des jours de courrier pour que notre correspondance » n'en éprouve aucun préjudice (15-25 octobre 1695). »

Pendant que la nation tout entière était occupée des élections, Guillaume III fit un nouvel effort pour acquérir de la popularité, en essayant de faire violence à son caractère. Il parut aux divertissements de Newmarket et y fut complimenté par l'Université de Cambridge. Il visita les somptueuses demeures des comtes de Northampton, de Montague et de Sunderland. Le château d'Althorp (1), appartenant à ce dernier seigneur, fut pendant plusieurs jours le rendez-vous de la société la plus distinguée, qui y vint offrir ses hommages au Roi et courtiser le caméléon politique, qui, à force d'art, de souplesse et de talent, avait su effacer du souvenir de Guillaume, cette existence tortueuse qui se glissait entre les partis sans en embrasser aucun, et qui, à l'aide de l'apostasie, sut se rendre nécessaire avant et après la révolution de 1688.

A Welbeck, propriété du duc de Newcastle, dans le comté de Nottingham, Guillaume reçut les hommages de l'archevêque d'York et de son clergé; il s'arrêta au château de Warwick, et, par la route de Woodstock, fit son entrée solennelle à Oxford, d'où le duc d'Ormond, comme

(1) Dibdin, *Ædes althorpianæ*, p. 56.

chancelier de l'Université, le vice-chancelier, les docteurs et les magistrats s'étaient portés au-devant de lui, à quelque distance. Il se rendit au théâtre, où il lui fut adressé une harangue latine fort élégante ; il reçut des mains du chancelier les présents d'usage, consistant en une grande Bible anglaise, un livre de prières et une paire de gants à franges d'or. On fit couler des fontaines de vin ; un banquet magnifique avait été préparé ; mais une lettre où il était dit qu'on avait formé le dessein d'empoisonner le Roi, ayant été trouvée dans les rues, Guillaume ne voulut, dit-on, rien prendre à Oxford et partit aussitôt pour Windsor. Cet incident ne paraît pas cependant avoir produit autant d'effet sur l'esprit du Roi que certains auteurs ont cherché à le prouver, car, revenu à Kensington, il écrit à Heinsius : « Je suis de retour ici » d'hier, me portant bien et fort satisfait de mon voyage ; » le temps était beau, et le peuple m'a témoigné beaucoup » de bienveillance (12-22 novembre 1695). »

Les élections furent, en général, favorables aux Whigs, quoique beaucoup fussent au nombre des mécontents, et, quand le Parlement s'assembla, Foley fut de nouveau choisi pour orateur des Communes.

C'était le troisième Parlement du règne de Guillaume III, et il n'est pas sans intérêt de voir l'art avec lequel le monarque sut rattacher, dans son discours aux Chambres, la politique des deux précédents Parlements à celle qu'il espérait voir adopter par celui que les élections nationales venaient de lui renvoyer. Le Roi dit :

« Milords et Messieurs,

» C'est avec une véritable satisfaction que je vous » revois, ne pouvant être qu'assuré des bonnes dispositions de mon Parlement, après les preuves d'affection



» que j'ai reçues de mon peuple, et par sa conduite, tant » pendant mon absence que depuis mon retour.

» Je fus engagé dans cette guerre par l'avis de mon » premier Parlement; il la crut nécessaire, tant pour la » défense de notre religion, que pour la conservation des » libertés de l'Europe. Le dernier Parlement m'assista » dans cette entreprise avec beaucoup de résolution, et » je ne puis douter que, mus par le désir de pourvoir » à la sûreté commune, vous ne soyez unanimement » d'accord à vouloir sa continuation. Je suis heureux de » pouvoir considérer les avantages que nous avons rem- » portés cette année, comme l'avant-coureur de nouveaux » succès.

» A cette occasion, je ne puis omettre de vous parler » de la valeur et de la bravoure que les troupes anglaises » ont déployées l'été dernier; elles furent si éclatantes, » qu'on ne peut les comparer qu'à celles des plus bril- » lantes époques de notre histoire. Il est incontestable » que, sans l'aide de la valeur et de la puissance anglaises, » il faudrait renoncer à l'idée de mettre des bornes à » l'ambition et à la grandeur de la France.

» Messieurs de la chambre des Communes, je considère » comme un très-grand malheur d'avoir été dans la néces- » sité de demander, depuis le commencement de mon » règne, de si fréquents et de si considérables subsides à » mon peuple, et cependant je ne doute point de vous » voir convenir avec moi que le secours à accorder pour » la continuation de la guerre, tant par terre que par mer, » pour la présente année, ne peut être moins considérable » que celui qui fut accordé pendant la dernière session, » car l'ennemi augmente le nombre de ses troupes, et il » y a urgence d'augmenter notre marine.

» L'humanité m'oblige de signaler à votre attention la



» misérable position de tous les protestants français qui » souffrent pour le fait de leur religion.

» Mon désir de me trouver au milieu de mon peuple, » dans un nouveau Parlement, a reculé de beaucoup » l'ouverture de cette session. J'espère que vous prendrez » cette circonstance en considération, en mettant le plus » d'activité possible à expédier les affaires qui vous seront » soumises. Rappelez-vous que, par la prolongation de la » dernière session, nous perdîmes, non-seulement les » avantages que nous eussions pu obtenir au début de la » campagne, mais encore que nous donnâmes par là à » l'ennemi des facilités qui eussent pu devenir fatales à » notre cause. Les grands préparatifs faits par l'ennemi » pour entrer de bonne heure en campagne, me forcent » d'insister d'autant plus vivement à cet égard.

» Milords, j'ai eu si fréquemment des preuves de » votre affection, et vous, Messieurs de la chambre des » Communes, j'éprouve une si entière satisfaction du » choix que mon peuple a fait de vos personnes, que je » me promets les résultats les plus satisfaisants de cette » session, si vous savez vous garantir de l'esprit d'ani- » mosité et de division. C'est là l'unique espoir qui reste » à nos ennemis ; déjouez ces espérances par votre pru- » dence, par l'amour que vous portez à votre patrie (1). »

Le Roi appela encore l'attention du Parlement sur le déficit qui s'était fait éprouver sur les fonds alloués l'année précédente et sur le fâcheux état de sa liste civile. Il engagea les Chambres à s'occuper de la marine, à préparer des lois favorables au développement du commerce ; enfin, il signala à l'assemblée l'état de dépréciation des monnaies, qui menaçait de créer d'immenses embarras

(1) King William's speech to both Houses, first session of the third Parliament, 23 nov.—3 decemb. 1695.



et pouvait devenir une nouvelle charge pour la nation. « Je fis avant-hier mon discours au Parlement, » écrit le Roi à Heinsius ; « la majorité semble disposée à m'ac- » corder ce que j'ai demandé ; j'appréhende cependant » que la session soit longue, vu la difficulté qu'on éprou- » vera de trouver tout l'argent qui est nécessaire ; ceci » sera fort préjudiciable à la cause générale (26 novem- » bre — 6 décembre 1695). »

Le 9 décembre, les Lords et les Communes présentèrent à Sa Majesté deux adresses, pour la remercier de sa gracieuse harangue, la féliciter sur les heureux succès de sa dernière campagne et lui vouer une fidélité et un attachement inviolables; ils s'obligèrent d'ailleurs à tout sacrifier pour fournir aux frais d'une guerre, que les intérêts particuliers de la nation et ceux de tous les alliés rendaient plus que jamais indispensables.

L'adresse des Communes fut présentée en corps par cette assemblée. Le Roi répondit : « Messieurs, je vous » remercie de bien bon cœur des preuves de votre affec- » tion. Nos intérêts sont inséparables, et il n'y a rien que » j'aie plus à cœur que le bonheur d'un pays où Dieu m'a » appelé (1). »

Six jours après, les Communes accordèrent un subside de cinq millions deux cent quarante mille livres ; à cette somme énorme, on ajouta celle de cinq cent mille livres pour la liste civile, et de quinze mille pour les réfugiés français. La question des subsides amena naturellement celle de la dépréciation des monnaies. Après de vifs et longs débats, il fut décidé qu'il serait procédé à une refonte générale des monnaies, sans en changer le titre ni le poids. Cette mesure fut principalement ordonnée sur l'avis du célèbre Isaac Newton, développé

(1) *History and proceedings of the House of Commons*, vol. III, p. 1 à 3.

par Montague ; et si le poids et le titre ne furent point altérés, on le dut à l'opposition de l'immortel Locke. La mesure était hardie, car il devait en résulter une perte de douze cent mille livres, et cela à une époque où le royaume était accablé d'impôts par suite de la guerre ; mais les talents de Montague, chancelier de l'Échiquier, parvinrent à surmonter cette grande difficulté du règne de Guillaume.

VI. Cette époque de l'histoire de la Grande-Bretagne est remarquable, parce qu'elle vit naître une nouvelle rivalité entre l'Angleterre et l'Écosse. Ce fut une lutte commerciale, dans laquelle ce dernier pays, comme le plus pauvre, devait avoir le dessous, mais dont les effets se firent sentir plus tard d'une manière funeste pour les Écossais, et qui devint une des causes principales de l'impopularité dont le gouvernement de Guillaume III était frappé en Écosse. Nous voulons parler du projet d'établissement de l'isthme de Darien. Rien n'est plus propre que cette affaire, à donner une idée du caractère commerçant, à cette époque, du peuple écossais et du peuple anglais.

L'isthme de Darien, cette langue de terre qu'une journée de marche suffit pour franchir, et qui sépare les deux grandes mers, l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, semblait destiné par la nature à devenir le siége de la capitale commerciale du monde. Il n'est donc pas étonnant qu'un homme d'un esprit élevé ait jeté les yeux sur ce point du globe et se soit laissé aller aux plus brillantes espérances ; encore moins étonnant qu'il ait fait partager ces espérances à un peuple du caractère des Écossais, caractère si bien tracé par Walter Scott, l'habile historien de ce pays. « L'Écossais, » dit-il, « pris » individuellement, est sobre, circonspect et prudent jus-

» qu'à l'excès ; mais, réunis, les Écossais perdent tout à
» fait ce caractère ; s'ils entreprennent alors une spécula-
» tion quelconque, il semble que leur circonspection natu-
» relle s'évanouisse devant le prestige de leurs espérances ;
» qu'une perspective brillante vienne s'offrir à eux,
» aussitôt leur imagination s'exalte et se transporte ; ils
» ne calculent plus s'ils ont les ressources nécessaires
» pour accomplir les desseins qu'ils se proposent, et ils
» visent à un but magnifique en lui-même, mais que ni
» leurs moyens pécuniaires, ni leurs forces ne leur permet-
» tent d'atteindre. L'étranger se prend alors à sourire
» en voyant leur orgueil aux prises avec leur pauvreté. »

Ce fut Paterson qui, le premier, attira l'attention sur l'isthme de Darien ; c'était un homme d'une imagination vive et d'une rare sagacité. Dans sa jeunesse, il avait fait plusieurs voyages aux Indes-Occidentales ; on disait même qu'il avait été boucanier, un de ces aventuriers qui tenaient de près aux pirates. Dans cette vie errante, Paterson avait acquis une connaissance parfaite de la géographie de l'Amérique méridionale, des productions du pays, de la nature de son commerce. A son retour en Europe, et après avoir été exclus, par suite d'intrigues, de la direction de la Banque d'Angleterre, dont il était l'inventeur, il se rappela la merveilleuse position de l'isthme de Darien et songea à y établir une colonie.

Il dressa alors un projet dans lequel, après avoir établi que l'isthme n'avait jamais appartenu aux Espagnols et était encore en la possession des indigènes ; que, par conséquent, chaque État avait le droit d'y former un établissement, avec la permission des Indiens, sans que ce fût un cas de guerre, même pour l'Espagne si jalouse de ses relations avec l'Amérique, il faisait ressortir les avantages de cette position. Ce projet, repoussé par

les marchands de Hambourg, les Hollandais et même l'Électeur de Brandebourg, fut enfin présenté aux marchands de Londres, les seuls peut-être qui eussent le moyen de réaliser les beaux rêves de Paterson.

A cette époque, et comme il se trouvait à Londres, Paterson fit la connaissance intime de Fletcher de Salton, un des plus zélés patriotes écossais. Fletcher, ébloui par la brillante fantasmagorie que Paterson fit passer devant ses yeux, ne pensa plus qu'à réaliser, dans l'intérêt de sa patrie, un plan qui donnerait à l'État qui l'adopterait les clefs du Nouveau-Monde. Facilement persuadé, Paterson suivit Fletcher en Écosse.

Le moment était, du reste, assez opportun; le souvenir de l'affaire de Glencoe était encore récent, et l'administration écossaise, embarrassée, persuada aisément au roi Guillaume que quelques libertés commerciales accordées à l'Écosse, détourneraient l'attention publique de cette funeste histoire. Au mois de juin 1695, les ministres écossais reçurent une charte de la Couronne, qui autorisait la création d'une compagnie commerciale, sous le nom de *Compagnie d'Écosse*, avec le droit de commercer en Afrique et dans les Indes, et le pouvoir de fonder des colonies, de bâtir des forts, etc., dans les lieux qui ne seraient pas occupés par d'autres puissances européennes et avec la permission des indigènes.

L'enthousiasme fut alors à son comble; tous ceux qui possédaient ou pouvaient se procurer quelques sommes d'argent, vinrent les verser entre les mains de la compagnie. Enfin, en peu de temps, la moitié des huit cent mille livres sterling, qui formait le capital en circulation en Écosse, fut placée dans l'entreprise nouvelle. En Angleterre et à l'étranger, l'empressement n'était pas moins grand; dans les neuf jours qui suivirent l'ouver-



ture des registres, la ville de Londres seule souscrivit pour trois cent mille livres sterling; les marchands de Hollande et ceux de Hambourg souscrivirent aussi pour deux cent mille livres sterling.

Mais le désenchantement suivit de près cet engouement momentané, et les Anglais, qui s'étaient montrés si partisans de cette entreprise, alors qu'elle n'était qu'en projet, furent les premiers à en empêcher l'exécution. C'était à cette époque, et ce fut encore longtemps après, une idée dominante en Angleterre, que tout profit qui ne résultait pas d'un commerce exclusivement anglais, était perdu pour la Grande-Bretagne; aux yeux des Anglais, l'augmentation du commerce en Irlande et en Écosse n'était pas un accroissement de la prospérité générale des royaumes unis, mais une perte pour l'Angleterre. C'était par suite de cette idée, que l'Angleterre avait mis longtemps des entraves au commerce de l'Irlande. Mais accabler l'Écosse n'était pas aussi facile; l'Écosse avait une législature séparée, ne reconnaissait pas sa soumission à l'Angleterre et ne lui prêtait pas foi et hommage; c'était en quelque sorte une nation étrangère; mais, par cela même, l'Angleterre s'en effraya davantage. L'alarme se répandit rapidement et gagna bientôt les deux Chambres, qui rédigèrent à ce sujet une adresse au Roi. Elles représentèrent que « les avantages accordés à la » compagnie écossaise, donneraient à l'Écosse une grande » supériorité sur la compagnie des Indes d'Angleterre; » qu'une grande partie des marchandises et des embar- » cations anglaises seraient transportées dans le Nord et » que l'Écosse deviendrait un port libre pour toutes les » productions des Indes-Orientales et Occidentales; que » les Écossais seraient bientôt en état de fournir toute » l'Europe à un prix au-dessous de celui que les Anglais

» mettaient à leurs marchandises, et que, par là, l'Angle» terre perdrait tout le bénéfice de son commerce étran» ger. » Enfin, il était dit « que les Écossais feraient passer » à la dérobée leurs marchandises en Angleterre, au » grand détriment de Sa Majesté et des droits établis pour » ses revenus. » A ces remontrances, le Roi répondit qu'il avait été mal servi en Écosse, qu'on avait outre-passé ses instructions, et, pour montrer que son ressentiment contre les ministres écossais était sérieux, il priva de leurs emplois le marquis de Tweedale et les deux secrétaires d'État de ce royaume. Mais ce n'était pas assez pour le Parlement anglais, il voulait ruiner l'entreprise et lui enlever toute chance de réussite. Le lord Belhaven, Paterson et tous les directeurs de la compagnie écossaise furent donc accusés de malversation et en même temps d'avoir cherché à attirer dans la compagnie tous les fonds du royaume. On nomma une commission d'enquête, qui devait appeler devant elle toutes les personnes qui, par leurs souscriptions en faveur de la compagnie, avaient encouragé les progrès d'une entreprise si dangereuse pour le commerce anglais. Le Parlement intima l'ordre à tous les souscripteurs de se séparer de la compagnie, qui se vit ainsi enlever d'un seul coup toutes les souscriptions anglaises, s'élevant, comme nous l'avons dit, à près de trois cent mille livres sterling.

Mais il lui restait encore des ressources dans les pays étrangers; on songea à détruire encore tout espoir de ce côté. Pour y arriver, on mit en jeu l'influence du Roi; on alla même jusqu'à intercepter les souscriptions déjà obtenues. A Hambourg, l'envoyé anglais reprocha au Sénat d'avoir encouragé les commissaires de la compagnie de Darien, qui n'avaient pas l'approbation du roi Guillaume; il déclara même que le refus du Sénat de

retirer sa protection à ce projet, amènerait l'interruption des relations amicales que Sa Majesté désirait entretenir avec la ville de Hambourg. Le Sénat de cette ville fit à ces menaces cette réponse pleine de noblesse : « La cité » de Hambourg pense qu'il est étrange que le Roi d'An» gleterre indique à un peuple libre, ceux avec lesquels il » doit ou ne doit pas établir des relations commerciales, » et elle est encore plus étonnée d'être blâmée par le Roi » d'Angleterre, pour avoir noué des relations avec une » partie de ses propres sujets écossais. » Malgré cette réponse, le résultat ne fut pas plus favorable pour la compagnie, car si les Hambourgeois ne voulurent pas céder au désir de l'Angleterre, ils cédèrent aux appréhensions de leur intérêt alarmé; ces prudents négociants considérèrent que la compagnie allait être entravée par l'Angleterre, et que, par conséquent, cette spéculation cessait d'être avantageuse; ils finirent donc aussi par retirer leurs souscriptions.

Quant aux Hollandais, deux raisons puissantes les engageaient à se retirer aussi; c'était le vœu du roi Guillaume, qui avait sur eux une immense influence, et de plus il était à craindre que cette nouvelle compagnie ne nuisît à leur propre commerce; ils ne firent même pas la plus légère représentation.

Ainsi cette compagnie, quelque temps avant si riche d'espérances et si bien secondée, se vit abandonnée de tous et réduite aux ressources insuffisantes de l'Écosse. Les Écossais prirent en aversion Guillaume, qui les avait désavoués et avait ainsi brisé un avenir qu'ils entrevoyaient déjà si brillant. Pour comble de douleur, ce projet, exécuté plus tard par eux seuls, n'eut que des résultats désastreux (1).

(1) Walter Scott's *History of Scotland*. — Smollett's *History of England*.

VII. Au milieu de la fermentation des esprits, produite par les rivalités nationales entre l'Angleterre et l'Écosse, par les charges toujours croissantes de l'état de guerre. la diminution du commerce, la baisse progressive des fonds publics, signes certains de la ruine du crédit national, il n'est pas étonnant que les partisans de la dynastie déchue aient senti renaître leurs espérances et que la petite Cour de Saint-Germain, avide de recueillir tout ce qui se débitait, et hors d'état, par son éloignement, de faire la part du vrai et du faux, se soit crue déjà à la veille de ressaisir ce sceptre qu'elle avait si maladroitement laissé échapper en 1688.

On en trouve la preuve dans des mémoires rédigés par les conseillers et les agents du Roi déchu; c'étaient, pour la plupart du temps, des divagations sur l'état de l'Angleterre, sur les moyens de détruire la puissance de Guillaume III, sur la faiblesse de son parti depuis la mort de la Reine, sur la possibilité de reconquérir un trône qu'on n'avait pas su défendre. Est-il étonnant que les réfugiés qui suivaient la bannière de Jacques se laissassent aller à maudire, dans leurs entretiens, le gouvernement de Guillaume; qu'ils rêvassent même le renversement de cet ordre de choses? Mon Dieu! non, c'était là ce qui les consolait de l'exil. Ses regrets, ses passions et jusqu'à ses espérances sont des consolations qu'on ne peut ôter à l'exilé. Ils espéraient obtenir une armée de vingt à trente mille hommes de la magnanimité du monarque français. Dans ces mémoires, ou dans les correspondances des jacobites avec le principal ministre de Jacques, les lords Marlborough et Sunderland sont représentés comme favorisant la restauration. Toutes ces rêveries étaient soigneusement communiquées et probablement considérablement amplifiées, lorsqu'on les portait

à la connaissance des ministres de Louis XIV, et le monarque lui-même fut travaillé par le roi Jacques et par la Reine, dans l'espoir d'obtenir un nouvel effort en faveur de la royauté proscrite (1).

A cette même époque, Jacques faisait négocier à Rome, par l'entremise du comte de Perth, qui, après avoir été longtemps retenu prisonnier à Édimbourg, était venu rejoindre le Roi déchu sur le continent. Les détails de la mission de lord Perth à Rome sont pleins d'intérêt; ce seigneur convient que le Pape seul se montre soucieux et disposé en faveur du roi Jacques; que le Pontife dit que le malheureux prince est un saint, mais qu'il ne dissimule point son impuissance de lui être utile, alléguant pour motif l'insubordination des princes de la catholicité à l'égard du chef de l'Église. « Ils ont perdu le respect » qu'ils doivent au Saint-Siége, » dit le Pontife; « on ne » m'écoute plus; le prince d'Orange est l'arbitre de l'Eu» rope; les peuples et les rois sont ses esclaves; ils ne » feront rien qui puisse lui déplaire. » En disant cela, écrit lord Perth, le Pape frappa de sa main sur la table, soupira et ajouta ces mots: « Si Dieu, par son omnipotence, » n'y veille, nous sommes perdus. »

Dans un entretien de milord Perth avec le prélat Caprara, on voit à quel point le nom de Guillaume III était respecté, même à Rome. « Comment voudriez-vous » parvenir à chasser le prince d'Orange? » demanda le prélat à son interlocuteur; « il est possesseur de la Cou» ronne; il est brave et prudent; il possède l'art de gou» verner l'Angleterre; il est maître de la Hollande; il est » le ciment qui lie la confédération. »

(1) Macpherson's *Papers*, Mémoire concernant l'état de l'Angleterre, du 19 janvier 1695, vol. 1, p. 508. — Charnock's *Papers*, 17 juin 1695 (*n. s.*), vol. 1, p. 515. — Lettre de lord Middleton, année 1695.

Lord Perth avoue enfin, dans sa correspondance, que la crainte de la Maison d'Autriche et la présence de la flotte anglo-hollandaise croisant dans la Méditerranée, sont des arguments irrésistibles qui ralentissent considérablement le zèle de la Cour papale pour la cause de Jacques; qu'à la vérité, on tenait grand compte à ce prince, dans la capitale de la catholicité, d'avoir fait le sacrifice d'un trône à sa religion, mais qu'on n'était guère disposé à faire quelque chose pour le monarque exilé, s'il fallait à ce prix se brouiller avec les confédérés. Cette tiédeur indigne milord Perth, qui finit par dire : « L'usurpateur hérétique est plus considéré ici que le Roi » catholique légitime, » et il met le roi Jacques en garde contre les humiliations auxquelles il s'exposerait, s'il venait montrer sa tête, veuve d'une couronne, dans cette Rome, pour l'amour de laquelle sa foi a fait un si immense sacrifice (1).

Quelle conclusion faut-il tirer de ces aveux arrachés à un ardent jacobite? Qu'à Rome comme à Madrid, à Vienne, à La Haye et à Londres, on ne considérait pas la grande lutte, dans laquelle on se voyait engagé, comme une question religieuse, mais comme une question exclusivement politique. Il ne s'agissait aucunement du triomphe de la foi de Rome ou de celui du protestantisme; on combattait pour l'indépendance de l'Europe, issue à laquelle la papauté et la catholicité tout entière étaient aussi intéressées que l'Allemagne luthérienne, la Hollande calviniste et l'épiscopale Angleterre.

VIII. Depuis la mort de la reine Marie, les jacobites en Angleterre avaient recommencé leurs menées pour le rétablissement du monarque exilé. Le comte d'Ayles-

(1) Correspondance de lord Perth, année 1695. — Macpherson's *Papers*, vol. I, p. 532 et suiv.

bury se rendit en France ; il eut une conférence avec les ministres de Louis XIV, et le plan d'une invasion fut concerté (1). Au commencement de février 1696, le duc de Berwick, fils naturel de Jacques, passa secrètement en Angleterre, où il conféra avec les conspirateurs et leur assura que son père était déterminé à faire une descente, à la tête d'un nombre de troupes considérable ; il y distribua des commissions et se concerta pour qu'à l'arrivée du Roi déchu, ses partisans pussent le joindre avec des soldats, des armes et des chevaux. Tandis que les jacobites travaillaient sans relâche à organiser la révolte en Angleterre, la Cour de Versailles, toujours crédule quand il s'agissait de porter un coup à la puissance de Guillaume, fit marcher des troupes vers les côtes ; un grand nombre de bâtiments de transport furent rassemblés à Dunkerque ; Gabaret s'était déjà avancé jusqu'à Calais avec une escadre qui fut jointe par celle que Jean Bart commandait à Dunkerque, et le roi Jacques se rendit à Calais, dans l'intention de s'y embarquer.

Pendant qu'une partie des jacobites cherchait, par les moyens ordinaires, à exciter un soulèvement contre Guillaume, d'autres conspirateurs plus hardis méditaient l'assassinat de ce prince. Sir George Barclay, qui avait servi en qualité d'officier dans l'armée de Jacques, homme plein de courage, était à la tête des conspirateurs. Il n'est pas prouvé qu'il eût obtenu l'assentiment explicite de la Cour de Saint-Germain pour exécuter son projet d'assassinat, mais ce projet se liait au plan de la contre-révolution que la Cour exilée croyait alors si prochaine.

Sir George Barclay s'associa un prêtre nommé Harrison,

(1) Mémoire du 8 janvier 1696. (Macpherson's *Papers*, vol. I, p. 540, et autres pièces relatives au projet de contre-révolution.)

Charnock, Parker, Perkins et autres jacobites, intrigants ou fanatiques. Après diverses consultations, les conjurés convinrent d'attaquer le Roi à son retour de Richmond, où il avait coutume de chasser le samedi, et choisirent, pour le lieu de leur embuscade, un sentier fermé de haies, entre Brentford et Turham-Green. Comme il était nécessaire d'attaquer et de disperser les gardes qui escortaient la voiture de Guillaume, ils jugèrent à propos de porter leur nombre à quarante cavaliers, et pour cela chacun d'eux se chargea d'engager d'autres individus dans cette entreprise ; quand le nombre estimé nécessaire fut complet, ils fixèrent le 15 février pour l'exécution, et prirent toutes les précautions nécessaires pour n'inspirer jusque-là aucun soupçon. Mais, dans l'intervalle, le complot fut dévoilé par trois des complices, qu'un même remords ou l'espoir d'une récompense poussa, chacun de son côté, à la même révélation. Guillaume avait reçu tant de fausses nouvelles sur de prétendus attentats de ce genre, qu'il hésita longtemps à croire que ce dernier fût réel ; il se rendit enfin à l'évidence. Quelques-uns des conspirateurs furent arrêtés, les autres parvinrent à s'échapper, et sir George Barclay fut au nombre de ces derniers.

Le projet d'invasion ne réussit pas mieux que la tentative d'assassinat. « J'ai reçu hier, » écrit Guillaume à Heinsius, « un exprès du duc de Wurtemberg, par lequel » il m'informe des grands préparatifs qu'on fait à Dun» kerque pour une descente. Il me mande que le roi » Jacques est déjà à Calais, qu'on s'occupe de l'embar» quement des troupes et que le maréchal de Boufflers » doit l'accompagner. Vous comprendrez sans peine » l'alarme que ces nouvelles, jointes à la découverte » d'un dessein contre ma personne, ont dû exciter ici.

» Keppel (1) vous en transmettra les détails ; le temps me
» manque, étant fort occupé de donner les ordres pour
» la défense. Hier soir, l'ordre fut envoyé à mes vais-
» seaux et à ceux de la République, de se rendre aux
» dunes. L'amiral Russell est parti aujourd'hui pour
» prendre le commandement de l'escadre qui y est réunie ;
» il a l'ordre de faire voile pour les côtes de France et
» d'attaquer les vaisseaux qui y sont rassemblés. Dieu
» veuille que ce soit une répétition de l'affaire de La
» Hogue (24 février—4 mars 1696). »

Russell se dirigea vers les côtes de France avec environ cinquante vaisseaux de ligne. A leur aspect, les ennemis retirèrent leurs vaisseaux dans un endroit si peu profond, que Russell ne put les y suivre. Mais, en les tenant renfermés dans le port, il déjoua entièrement le dessein de Jacques, qui, après s'être arrêté quelques jours à Calais, retourna à Saint-Germain.

Le roi Jacques parle de cette tentative infructueuse dans ses Mémoires, et l'on remarque, non sans un profond sentiment de dégoût, que, pour prix de tous les bienfaits dont Louis XIV le comblait, Jacques avait l'indignité de tromper le monarque français. Voici comment le Roi exilé s'exprime à cet égard :

« Le Roi (Jacques) donnait, de temps à autre, à Sa
» Majesté Très-Chrétienne, communication des avis qui
» lui parvenaient ; ce qui, à la fin, l'encouragea tellement
» à tenter une nouvelle entreprise, qu'elle résolut d'ac-
» corder les troupes qu'on lui demandait, et donna ordre
» de préparer tout ce qui était nécessaire pour faire une
» descente à la fin de février. Cependant elle demandait
» toujours que les amis du Roi commençassent par se
» soulever et se missent en possession de quelque ville

(1) Depuis créé lord Albemarle.

»considérable, ou du moins par se réunir sur quelque »point assez fort, pour leur donner la possibilité de s'y »défendre, jusqu'à ce que le Roi pût venir à leur secours.

» Sur quoi, le duc de Berwick fut envoyé pour se »mettre à leur tête, dans le cas où on pourrait leur per»suader de se soulever d'abord ; et vers le même temps, »plusieurs officiers et autres, qui avaient servi en France, »demandèrent la permission de rentrer en Angleterre et »en Écosse pour des affaires particulières. On autorisa »ceux qui ne purent obtenir du gouvernement anglais la »permission d'y rentrer, à employer la voie des contreban»diers, et tous les autres moyens secrets qu'ils pourraient »se procurer; et comme c'étaient pour la plupart des »hommes expérimentés, ils eurent ordre de se joindre à »quiconque se soulèverait et se déclarerait pour le Roi.

» Le duc de Berwick, en arrivant à Londres, ne vit »qu'un ou deux de ceux en qui le Roi pouvait avoir le »plus de confiance ; il les chargea de conférer avec les »plus considérables d'entre les jacobites et de leur pro»poser de se soulever d'abord, les assurant que le Roi »viendrait en personne les soutenir avec douze mille »hommes qui étaient prêts à Calais, ainsi que les vais»seaux de transport, et s'embarquerait aussitôt qu'on »apprendrait qu'ils s'étaient déclarés ; mais ils répon»dirent que, dans l'état des choses, il leur était impos»sible de se soulever avant que le Roi fût débarqué ; car »si, après qu'ils auraient pris les armes, les vaisseaux »ennemis s'opposaient à la descente, ils seraient certai»nement taillés en pièces, et par conséquent perdus »pour le Roi ; mais que dès qu'il aurait mis le pied sur »le rivage, ils courraient aussitôt aux armes dans leurs »différents comtés et viendraient le rejoindre sans délai.

» La réponse était si raisonnable, qu'il n'y avait pas

» moyen d'y répliquer, et au fait, on aurait pu s'y attendre ; » mais l'idée qu'avait eue le Roi de leur faire cette pro- » position, venait d'une méprise dans laquelle il était » tombé, lors de son premier entretien avec Powell, envoyé » par les principaux d'entre les jacobites pour lui rendre » compte de l'état de l'Angleterre et lui faire comprendre » que le Roi pouvait raisonnablement se hasarder à dé- » barquer, avec le nombre de troupes dont on a parlé.

» Powell était arrivé à Saint-Germain vers la fin de jan- » vier ou le commencement de février. Dans la première » conversation qu'avait eue le Roi avec lui, en présence » de la Reine, il avait tellement insisté pour qu'on en- » treprît sur-le-champ quelque chose, et parlait avec tant » de chaleur, que le Roi et la Reine comprirent, d'après » ses discours, que les jacobites offraient de se soulever » de suite, si le Roi était seulement prêt à s'embarquer. » Le Roi n'ayant pas eu le loisir de demeurer assez long- » temps avec lui dans ce moment pour entrer en expli- » cation, le pria de mettre par écrit la substance de ce » qu'il lui avait dit, pour le communiquer à Sa Majesté » Très-Chrétienne ; mais comme il arriva que les deux » Rois se virent avant que cet écrit eût été remis à Sa » Majesté, elle rendit compte, en peu de mots, au Roi de » France, de ce qui s'était passé, et l'assura que l'Angle- » terre était prête à se soulever au premier signal. Quel- » ques jours après, Powell ayant remis son écrit au Roi, » Sa Majesté s'aperçut de son erreur. Cependant on ne » jugea pas à propos de démentir ce qui avait été dit » précédemment à Sa Majesté Très-Chrétienne ; on eût » craint d'alarmer par là le ministère et de retarder au » moins, si ce n'est même d'empêcher tout à fait les » préparatifs. Le Roi se flattait que les mésintelligences » augmenteraient entre le Roi de France et le prince

» d'Orange, et pourraient fournir une occasion si favorable, » qu'elle engagerait la Cour de Versailles à faire partir » le Roi, sans attendre l'insurrection. Les préparatifs » avançaient avec tant de célérité, et Sa Majesté Très-» Chrétienne avait été si bien obéie par Pontchartrain, » dans ce qui tenait au département de la marine, et par » Barbezieux, relativement aux troupes de débarquement, » que tout fut prêt à la fin de février, comme il avait été » ordonné ; mais quoiqu'on observât le plus grand se-» cret, il n'était guère possible d'équiper et d'assembler, » même en différents ports, trois ou quatre cents bâti-» ments, grands ou petits, sans faire quelque espèce de » bruit. Les Hollandais en conçurent de l'inquiétude ; et » comme ils avaient appris, par leurs espions, qu'on réu-» nissait vers la côte plus de forces que de coutume, ils » envoyèrent des troupes en Zélande, pensant que les » Français pouvaient avoir des projets sur quelqu'une de » ces îles. Ils ne soupçonnèrent aucun dessein sur l'An-» gleterre, jusqu'au moment où ils apprirent que le Roi » était parti pour Calais. Sa Majesté Très-Chrétienne crut » ce départ nécessaire, parce que tous les vaisseaux de » transport avaient déjà mis à la voile des différents ports » où ils étaient équipés, et devaient être rendus à Calais » le 25 février. Ce jour-là même, Sa Majesté Très-Chré-» tienne envoya au Roi Pontchartrain, pour lui faire savoir » qu'elle croyait que le secret ne pouvait être gardé plus » longtemps, et que, si le Roi en était d'avis, elle croyait » qu'il ferait bien de se rendre sur la côte, mais sans » faire embarquer personne, que les jacobites ne se fus-» sent soulevés en Angleterre. Pontchartrain ajouta que, » le jour suivant, Sa Majesté Très-Chrétienne viendrait » elle-même à Saint-Germain, prendre les dernières me-» sures relativement à cette affaire. Elle y vint en effet,

» répéta ce qu'avait dit son ministre, et regardant tou» jours comme convenu, que le soulèvement serait com» mencé à l'époque où le Roi arriverait à Calais, le pressa » de se mettre en route sur-le-champ. Le Roi ne se sou» ciait guère d'entreprendre ce voyage avant d'avoir des » nouvelles du duc de Berwick, qui n'était parti que » depuis quinze jours ; mais ne jugeant pas à propos, pour » certaines raisons, de dire au Roi de France pourquoi il » avait envoyé le duc en Angleterre, il consentit à partir, » et se mit en effet en route deux jours après.

» Le 28 février, jour où Sa Majesté avait quitté Saint» Germain, elle rencontra à Saint-Denis un des domesti» ques du duc de Berwick, porteur d'une lettre de son » maître au comte de Middleton, pour lui apprendre » qu'il était revenu, mais que sa chaise ayant cassé à » Clermont, il était obligé d'attendre qu'elle fût raccom» modée ; il lui disait qu'il viendrait ensuite le plus » promptement qu'il le pourrait pour instruire le Roi du » succès de sa négociation ; mais, d'après quelques » expressions de sa lettre, il était clair qu'elle n'avait » pas réussi. Le Roi hésita s'il retournerait à Saint-Ger» main ou poursuivrait sa route ; mais enfin il se déter» mina à la continuer et à écrire de Saint-Denis à Sa » Majesté Très-Chrétienne, pour lui rendre compte de ce » qu'il savait, lui promettant plus de détails lorsqu'il » aurait vu le duc de Berwick. Il le vit le soir même à » Clermont, et après avoir appris de lui où en étaient les » choses en Angleterre et la raison qui l'avait fait repartir » si précipitamment (1), Sa Majesté l'envoya au Roi de » France et continua sa route vers Calais.

(1) Dalrymple dit, t. III, p. 77, que le duc de Berwick était parti pour éviter que sa réputation ne fût compromise, dans des projets d'assassinat qu'il ne pouvait approuver.



» Ce fut un grand malheur pour le Roi que Sa Majesté
» Très-Chrétienne n'eût pas su, dès le commencement,
» les choses comme elles étaient, et que le Roi n'eût osé
» le désabuser, dans la crainte que les ministres, toujours
» opposés à ces expéditions, ne rompissent toutes les
» mesures, sans même avoir rien tenté. Il espérait tou-
» jours que quelque événement lui donnerait l'occasion
» de demander qu'on fît embarquer les troupes sans plus
» attendre, et ce fut pour cette raison qu'il continua son
» voyage vers Calais; mais il n'y fut pas plutôt arrivé
» que, selon son bonheur ordinaire, il trouva toutes ses
» espérances déjouées. Il apprit que plusieurs gentils-
» hommes avaient été arrêtés pour une tentative contre
» la vie du prince d'Orange, et que cela avait élevé dans
» le royaume une telle fermentation, qu'il n'y avait pas
» moyen que les jacobites songeassent à se soulever et
» encore moins que le Roi songeât à débarquer, les
» Français l'eussent-ils voulu (1). »

Toute observation devient inutile après la lecture de ces aveux; nous nous bornerons à ajouter que rien ne doit paraître moins étonnant que l'insuccès des efforts de Jacques II, quand on considère de quelle manière il en agissait, surtout à l'égard de celui de qui il avait tout à attendre (2). Mais, à la Cour de France, le thème irrésistible, pour gagner le Roi Très-Chrétien, était, non-seulement la religion, mais encore la gloire qui lui reviendrait d'avoir ramené dans ses États, un Roi expulsé pour le fait de sa fidélité au culte de Rome.

IX. Comme cela arrive ordinairement, le pouvoir menacé se raffermit par la tentative même au moyen de

(1) *Mémoires de Jacques II.*

(2) Voyez, dans Macpherson, la correspondance de lord Middleton, qui avait accompagné le roi Jacques à Calais, avec les agents de ce prince, restés à Paris, et avec les ministres de Louis XIV, vol. I, année 1696.



laquelle on avait voulu le détruire. Il en fut de la conspiration des jacobites contre Guillaume III, comme de toutes les conspirations qui échouent : elle tourna au profit du gouvernement qu'elle devait renverser. Mais ce qu'il y eut de plus heureux pour Guillaume, fut que l'émotion d'un danger commun lui donna une popularité qu'il avait recherchée vainement depuis peu, en s'efforçant d'adoucir la sécheresse de ses manières. Le simple rapport de ce qu'il avait cru devoir faire pour défendre sa vie, fut plus applaudi au Parlement, que ne l'avaient été les discours dans lesquels il avait naguère rappelé des victoires, dont l'éclat se réfléchit sur le nom anglais.

L'attachement du peuple au nouvel ordre de choses éclata en effet avec tant d'unanimité, que l'opposition fut forcée de partager ce retour imprévu d'enthousiasme pour un monarque, dont la popularité semblait éteinte. Avec cet instinct de conservation qui trompe rarement les masses, le peuple comprit que le danger du Roi constitutionnel était le sien ; que son trône étant la clef de voûte de toutes les institutions nationales, s'attaquer à ce trône, garantie la plus sûre de ce nouvel ordre de choses, c'était tout remettre en question et se livrer soit aux réactions du pouvoir déchu, soit à l'anarchie qu'appelaient les petites ambitions mécontentes; toutes les opinions se confondaient dans la même détestation de l'assassinat, la même répulsion pour le jacobitisme, le même intérêt pour la vie du Roi.

L'opposition reconnut qu'il pouvait y avoir des dissentiments entre le Roi et le peuple, mais qu'au fond la cause était la même, parce que Guillaume était le roi de la Révolution, le principe vivant de la royauté consacrée par la volonté nationale, opposé au principe du droit divin. Ce fut de cet instinct d'une communauté d'intérêts, que



naquit l'*association* contre la dynastie proscrite, association votée d'enthousiasme, qui proclamait Guillaume III le gardien constitutionnel des libertés anglaises, et confondit ses droits personnels avec ceux de la nation.

« Après que les conspirateurs eurent été interrogés, » dit Smollett, « le Roi fit connaître aux deux Chambres le » complot tramé contre sa vie et leur communiqua les avis » qu'il avait reçus touchant l'invasion ; il entra dans le » détail des précautions qu'il avait prises, pour déjouer » l'un et l'autre projet, et leur exprima la confiance qu'il » avait dans leur zèle à concourir à toutes les mesures » qu'exigeait la sûreté commune. Le même jour, les deux » Chambres se rendirent en corps auprès de lui, à Kensington, et lui présentèrent une adresse où, en lui » témoignant leur affection, elles exprimaient l'horreur la » plus profonde pour l'attentat qu'on avait voulu commettre sur sa personne, et le suppliaient de veiller sur » ses jours avec plus d'attention que jamais. Elles l'assuraient qu'elles ne négligeraient rien de leur côté, pour » défendre sa vie et soutenir son gouvernement contre le » dernier Roi et tous ses autres adversaires ; elles déclaraient enfin que, dans le cas où, contre tous leurs vœux, » il viendrait à périr de mort violente, elles se feraient un » devoir de le venger sur ses ennemis et leurs adhérents. » Cette adresse causa beaucoup de satisfaction à Guillaume, qui, à son tour, assura les Chambres qu'il ne » laisserait échapper aucune occasion d'acquérir de nouveaux droits à leur affection et à leur fidélité. »

Faisant allusion à cette démarche, le roi Guillaume dit à Heinsius : « Vous serez informé que ce qui s'est » passé hier au Parlement, doit me donner de justes » motifs de satisfaction ; j'espère qu'ils continueront de » cette manière (25 février—6 mars 1696). »



Les Communes donnèrent aussitôt les pouvoirs nécessaires au gouvernement, pour s'assurer de tous les individus soupçonnés de conspirer contre la personne du Roi et le gouvernement établi. Par un autre bill, elles décidèrent qu'en cas de mort de Sa Majesté, le Parlement alors existant serait continué jusqu'à ce qu'il fût dissous par le plus proche héritier de la Couronne, reconnu par un acte du Parlement ; et que, si Sa Majesté mourait dans l'intervalle d'un Parlement à l'autre, celui qui aurait été dissous se rassemblerait aussitôt pour régler les affaires nationales. Les Communes votèrent ensuite une nouvelle adresse pour demander au Roi de bannir, par une proclamation, tous les catholiques, à dix milles des villes de Londres et de Westminster, et de donner des instructions aux juges, pour qu'ils missent à exécution les lois contre les catholiques romains et les non-assermentés.

Les membres de la Chambre rédigèrent un *Acte d'association*, par lequel ils s'engageaient mutuellement à défendre le Roi et son gouvernement, et à punir toute violence qui serait commise sur sa personne. « Considé» rant, » disaient les Communes, « qu'une détestable » conspiration a été tramée contre la personne royale de » Sa Majesté, les soussignés déclarent que le roi Guil» laume est roi *légitime* et roi *de droit* de ces royaumes, » et s'engagent à s'assister mutuellement pour soutenir le » Roi et son gouvernement, et pour venger toute violence » qui serait commise contre sa personne. » Cet acte fut signé par tous ceux qui se trouvaient présents ; mais comme plusieurs membres s'étaient absentés sous de frivoles prétextes, la Chambre déclara que, dans un délai de seize jours, les absents seraient tenus de souscrire ou de notifier leur refus. Se voyant ainsi pressés, les absents se déterminèrent à signer, comme les autres, l'*Acte*

d'association, qui fut présenté au Roi par les Communes en corps, avec une requête pour que cet acte fût déposé parmi les archives d'Angleterre, à la Tour de Londres, comme un monument durable de leur fidélité et de leur affection envers le souverain. Le Roi reçut cette pièce avec une satisfaction inexprimable, témoigna combien il était touché d'une telle association, et déclara qu'il serait toujours prêt à exposer sa vie avec ses bons et fidèles sujets, contre tous ceux qui tenteraient de renverser la religion, les lois et les libertés de l'Angleterre; il promit aux Communes de faire déposer leur acte parmi les archives du royaume. Le lendemain, les Communes votèrent que quiconque taxerait cette association d'illégalité, serait considéré comme fauteur des desseins du dernier Roi et ennemi des lois et des libertés du royaume.

La chambre des Lords souscrivit un acte semblable; mais quelques membres, dans les deux Chambres, reconnaissant un roi *de droit* et un roi *de fait*, se récrièrent contre les mots de *légitime souverain*, appliqués à Guillaume III. Le comte de Rochester proposa un expédient en faveur des consciences timorées; cet expédient, qui fut adopté, consistait à changer le mot qui les blessait; quinze Pairs et quatre-vingt-douze membres des Communes ne signèrent l'association qu'avec répugnance (1). Elle fut d'ailleurs souscrite par des sujets de toutes les classes dans les différentes parties du royaume, et les évêques dressèrent, pour le clergé, un acte du même genre qui fut signé du plus grand nombre. Les Communes passèrent un bill qui déclarait incapable d'exercer aucun emploi public et d'avoir séance au Parlement, quiconque

(1) « Les noms de ces derniers circulèrent dans une feuille imprimée, » ce que la Chambre déclara une violation de son privilége et la ruine de la » liberté et des franchises du Parlement. Ceci néanmoins montre l'impo- » pularité de leur opposition. » (Hallam, *Histoire const. d'Angleterre*.)



refuserait de s'engager dans l'association ; en même temps, le conseil rendit une ordonnance qui privait de leurs emplois, comme sujets malintentionnés, tous ceux qui ne l'auraient pas signée volontairement (1). De cette manière, l'association prit le caractère d'un *Test* politique, auquel il fut fort dangereux de se soustraire, au milieu de l'indignation publique soulevée contre les auteurs et les machinateurs de cet atroce complot.

A la suite de ces événements, qui auraient pu bouleverser l'Angleterre et y allumer une guerre civile, le conseil ordonna qu'il serait célébré, dans tout le royaume, une fête pour rendre grâce à Dieu de l'heureuse découverte de la dernière conjuration et de la protection spéciale qu'il avait accordée au Roi régnant. Quelques-uns des conspirateurs, convaincus de haute trahison, furent condamnés à la peine capitale, et le gouvernement promit, par proclamation, une récompense à celui qui arrêterait Montgomery et sir John Fenwick, qui, l'un et l'autre, étaient au nombre des auteurs du complot. Ce dernier ayant été pris, son procès eut un grand retentissement en Angleterre, parce que Fenwick, dans l'espoir de sauver sa vie, dévoila les intrigues de quelques grands personnages avec le dernier Roi, ce qui le rendit victime de leurs craintes et de leur vengeance (2).

(1) Smollett's *History of England.* — Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre,* chap. XV. — *Histoire parlementaire,* p. 991.

(2) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre,* chap. XV. — Smollett's *History of England.* — *Mémoires de Jacques II.*



CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

PAIX DE RYSWYK.

SOMMAIRE.



PAIX DE RYSWYK.

I. La correspondance de Guillaume III nous initie dans le secret des négociations diplomatiques qui précédèrent l'ouverture de la campagne de l'année 1696. Voici les passages les plus remarquables des lettres du Roi de la Grande-Bretagne à Heinsius.

« Je suis charmé d'apprendre, » dit Guillaume, « que » la proposition d'entamer une négociation secrète, faite » par milord Lexington et par Heemskerk (1) au comte » de Kinsky, ait été si bien accueillie par ce dernier. Je » vous prie d'écrire en mon nom à milord Lexington de » ne correspondre sur cette matière qu'exclusivement » avec vous; Heemskerk doit en faire autant de son » côté (10-20 décembre 1695). »

« J'ai vu avec surprise, » dit le Roi d'Angleterre dans une lettre écrite plus d'un mois après la précédente, « que la France consent enfin à céder Luxembourg, ou » qu'elle est prête à donner un équivalent pour cette » place. Je juge qu'il faut en venir immédiatement à une » conférence secrète et s'entendre à cet égard avec Cal- » lière, sans se prononcer formellement si nous accep-

(1) Envoyés de la Grande-Bretagne et des États-Généraux près la Cour impériale.

» tons ou refusons, mais seulement donner bon espoir ;
» car je ne vous dissimule pas que je suis porté à con-
» clure ce marché.

» Je laisse à votre appréciation si, dans la réponse à
» Callière, il sera nécessaire de parler des autres alliés,
» tels que l'Empereur, les ducs de Savoie et de Lorraine,
» en donnant à entendre que, si *nous* sommes satisfaits
» de Luxembourg, il faudra pareillement contenter les
» autres (31 janvier—10 février 1696). »

Peu de jours après la découverte du complot, le roi Guillaume s'exprime en ces tèrmes dans une lettre au conseiller pensionnaire de Hollande :

« J'espère qu'avant la réception de celle-ci, vous
» aurez tout arrangé avec MM. Boreel et de Dykveld
» pour la négociation secrète. Je conviens qu'il est préfé-
» rable de ne pas demander d'avance un équivalent pour
» Luxembourg ; quant à l'équivalent en lui-même, je ne
» vois pas que l'on puisse demander plus que Condé,
» Maubeuge, Ypres, Menin et Furnes, à condition que
» Dinant soit aussi restitué ; à défaut de quoi, il faudrait
» ajouter aux premières places Philippeville.

» J'espère que la non-réussite du projet d'invasion
» rendra les Français plus traitables ; je pense comme
» vous qu'ils ont compté là-dessus et voulaient régler
» d'après cela la négociation (6-16 mars 1696). »

« Je me flatte que M. de Dykveld est déjà parti pour
» entamer la négociation secrète ; si nous parvenions à
» tomber d'accord, il n'y aurait d'autre ressource que de
» traiter l'affaire un peu résolument avec les alliés. Mais
» si, dans l'intervalle, le malheur voulait que Roi d'Espa-
» gne vînt à mourir, il en résulterait la plus grande con-
» fusion et nous serions contraints de prendre de tout
» autres mesures (10-20 avril 1696). »

« J'apprends avec peine que la négociation secrète » commence à s'ébruiter ; je n'y vois pas de remède, » bien que cela puisse nous causer un grand préjudice. » Je suis impatient d'apprendre ce qui s'est passé dans » la conférence entre MM. Boreel et Callière, mais je ne » le saurai qu'à mon arrivée à La Haye, le Parlement » ayant été prorogé hier (28 avril—8 mai 1696). »

Guillaume III, pressé de se rendre sur le continent, où se débattaient alors de si graves intérêts, nomma aussitôt un conseil de régence pour gouverner le royaume pendant son absence ; il s'embarqua le 15 mai à Margate, et arriva en Hollande sous l'escorte du vice-amiral Aylmer, qui avait eu ordre de l'accompagner avec une escadre, parce que le fameux Jean Bart se trouvait toujours à Dunkerque et qu'on appréhendait quelque tentative de la part de cet intrépide marin.

Pendant que la Cour de France entamait de nouvelles négociations avec les puissances maritimes, dans le but de les séparer de la cause des alliés, elle ne cessait de presser le duc de Savoie de se retirer de la Grande-Alliance. Louis XIV se repentait de s'être aliéné ce prince et employa tout pour le ramener à lui ; le duc résista pendant longtemps aux plus belles offres, jusqu'à ce qu'enfin le Roi de France lui promît de lui rendre Pignerol et les autres places prises sur lui, et d'unir sa fille, Marie-Adélaïde, au duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin ; en cas de refus, on le menaçait de porter le fer et le feu dans ses États. Ces menaces, dont le sort du Palatinat lui faisait justement redouter l'effet, le vainquirent ; il se donna à Louis XIV au moment où la campagne de 1696 allait s'ouvrir (1). Guillaume III apprit cette fâcheuse nouvelle peu après son arrivée à l'armée dans

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

les Pays-Bas espagnols; on voit, par les lettres de ce monarque à Heinsius, que le duc de Savoie cherchait à cacher sa défection; mais l'habile Guillaume ne se laissa pas tromper; il mesura d'un coup d'œil toute la portée de cette défection et comprit combien désormais la France aurait d'avantages, dans ses négociations avec les autres alliés (1). « Je m'aperçois, » dit-il, « d'après ce que l'on » écrit de Vienne, que l'on ne doit pas s'attendre à une » réponse positive de cette Cour; le langage tenu par » Kinsky est fier; mais si les affaires tournent mal en » Piémont, on devra parler sur un autre ton, et si la paix » s'y conclut séparément, je ne suis pas sans crainte » qu'il ne faille accepter aveuglément les conditions que » la France jugera bon d'offrir (24 juin 1696).

» Je reçois tout à l'heure, par un courrier, la dépêche » ci-jointe du Piémont. Bien que, dans sa lettre, le duc » de Savoie (2) donne des assurances positives de sa cons-

(1) Corresp. of the duke of Shrewsbury with lord Galway, 1695 et 1696. Une des principales causes qui engagèrent le duc de Savoie à se séparer des alliés, fut le rappel de la flotte anglaise de la Méditerranée, par suite de l'invasion dont on se croyait menacé en Angleterre. Après le départ de la flotte anglaise qui avait protégé les côtes de l'Espagne et de l'Italie pendant près de deux ans, les Français, maîtres de cette mer, obtinrent des succès importants tant en Italie qu'en Catalogne. (Correspondance du duc de Shrewsbury avec l'amiral Russell.)

(2) Du 17 juin 1696. — La lettre du duc de Savoie à Guillaume III est conçue dans les termes suivants :

« Je ne doute point que milord Galway, à qui j'ai communiqué ce qui » se passe ici, n'en ait fait un rapport exact à Votre Majesté; néanmoins, » mon devoir comme mon inclination m'obligent d'en instruire moi-même » Votre Majesté par la présente. Je joins ici copie d'une lettre du maréchal » de Catinat et la réponse qui lui fut adressée d'après mes ordres, ainsi que » sa réplique et la mienne. Les généraux des alliés étaient d'avis de tenir l'en- » nemi en suspens pour gagner du temps; c'est aussi mon but, et je me pro- » pose de donner une relation fidèle à Votre Majesté de ce qui en résultera.

» Votre Majesté me permettra de lui représenter combien le retour de » sa flotte dans la Méditerranée, si tant est que ses affaires le permettent, » serait avantageux tant à elle-même qu'à la cause commune, et princi- » palement en ce qui concerne les affaires de ce pays.

» tance, je n'en suis pas moins inquiet, vu le contenu des » lettres de milord Galway. Je vous prie de conférer au » sujet de cette importante affaire avec M. de Dykveld, » et de me transmettre l'un et l'autre votre opinion sur » la réponse que j'ai à faire à cette dépêche (25 juin » 1696). » Et dans une lettre suivante, Guillaume dit à Heinsius : « Je suis fort alarmé de cette négociation sépa» rée dans le Piémont (29 juin 1696). »

La Cour de Vienne, à la veille de se voir abandonnée en Italie par le duc Savoie, réclamait des restitutions que Guillaume III jugeait de nature à faire rompre les négociations nouvellement entamées avec la France. Voici comment le Roi d'Angleterre s'exprime à ce sujet : « La réponse rédigée par le comte de Kinsky est, à coup » sûr, la plus bizarre *olla-podrida* que j'aie lue de ma » vie. Elle tend principalement à ne pas consentir direc» tement à la négociation secrète, tout en tolérant qu'on » y donne suite ; voilà quant à la *forme*, pour m'expri» mer dans les mêmes termes que le comte de Kinsky ; » quant à la partie matérielle, elle est positive : la resti» tution de Strasbourg et de la Lorraine ; toute la ques» tion roule sur ces deux points. En communiquant tout » à coup ceci à Callière, je craindrais de fournir une » occasion de rompre toute la négociation, ce dont on » doit surtout se garder ; il faudra donc procéder avec

» Je prie très-humblement Votre Majesté qu'elle veuille donner les or» dres necessaires, pour que je puisse toucher, le plus promptement possible, » le subside dont je suis redevable à sa royale générosité ; car je puis l'as» surer que je ne me suis jamais trouvé dans un aussi pressant besoin. Il » sera uniquement employé pour le service de Votre Majesté et pour » celui de la cause commune dans ce pays. Je proteste solennellement que » je nourris le zèle le plus ardent pour l'un comme pour l'autre, et mon » plus vif désir sera toujours de mériter en toutes circonstances, la conti» nuation de la puissante protection de Votre Majesté, et l'honneur de me » dire, avec le plus profond respect, etc. » (Correspondance du duc de Shrewsbury avec milord Galway.)

» prudence, en instruisant Callière de ce fait (2 juil-
» let 1696). »

II. Le roi Guillaume mit tout en œuvre, par l'intermédiaire du comte de Galway, son ambassadeur à Turin, pour prévenir la défection dont la Grande-Alliance semblait être menacée ; mais le duc de Savoie persista à nier qu'il fût en négociation avec la Cour de Versailles, jusqu'à ce que l'approche de l'armée française lui permît de l'avouer, sans craindre le ressentiment des alliés qu'il abandonnait (1).

L'Empereur, de son côté, n'avait pas plutôt été informé des intentions du duc, qu'il avait fait auprès de lui toutes les démarches propres à l'en détourner ; il avait envoyé le comte de Mansfeld à Turin, avec des propositions pour un mariage du Roi des Romains avec la princesse de Savoie, et des offres pour augmenter son contingent de troupes et de subsides ; mais le duc ayant déjà traité avec la France, ne voulut pas se dédire.

Catinat avait passé les monts de bonne heure, et, gardant une exacte discipline, marcha dans les plaines de Turin, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. « M. de Savoie, » dit Saint-Simon, « qui voyait » ses États en danger, et qui d'ailleurs s'y sentait moins » le maître que ses propres alliés, convint enfin de la plus » avantageuse paix pour lui (2). » Ce fut alors que le duc communiqua aux ministres des puissances les propositions qui lui étaient faites, en leur représentant la supériorité de l'armée française, le danger auquel il se trouvait exposé, et, finalement, l'inclination qu'il avait à accepter les offres de la France. Le 12 juillet, une trêve fut conclue pour un mois et prolongée ensuite jusqu'au

(1) Lettre de lord Galway au duc de Shrewsbury, 1696.
(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*



15 septembre. Le duc écrivit à toutes les puissances confédérées, s'étendit sur les mêmes motifs, et sollicita leur consentement. Quoique toutes les Cours alliées s'élevassent contre le traité, le duc de Savoie signa publiquement la même convention qu'il avait auparavant conclue en secret (1). Les principaux articles furent le mariage du duc de Bourgogne avec sa fille aînée, dès qu'elle aurait atteint sa douzième année, et qui, en attendant, devait être envoyée à la Cour de France; qu'elle apporterait en dot le comté de Nice. Louis XIV consentait à la restitution de Pignerol rasé et de tout ce qu'il avait conquis, et s'engageait, de plus, à donner au duc de Savoie une forte somme d'argent, à accorder les honneurs royaux à ses ambassadeurs, et promettait les bons offices de la Cour de France à Rome, pour faire obtenir à ces derniers l'entrée de la salle royale. Ce traité fut garanti par le Pape et les Vénitiens, qui désiraient avec ardeur voir l'Italie débarrassée de la présence des troupes allemandes (2).

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 368-371. — *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(2) Il vient de paraître à Turin (1853), un ouvrage intitulé : *Delle Relazioni politiche tra la dinastia di Savoia ed il governo Britannico* (1240-1815), *ricerche storiche di Frederigo Sclopis.*

J'avais espéré trouver dans cet ouvrage quelques nouveaux renseignements relativement à la politique du duc de Savoie, en 1696, lorsqu'il abondonna la cause des alliés pour faire sa paix particulière avec Louis XIV; mais l'auteur italien passe si légèrement sur tout ce qui touche à la conduite du duc de Savoie, qu'on serait tenté de supposer qu'il a préféré garder le silence sur la défection de ce prince, pour ne pas avoir à l'accuser d'une conduite fausse et perfide à l'égard des puissances maritimes, qui lui payaient d'abondants subsides depuis qu'il était entré dans la coalition contre la France. Ce silence calculé paraît bien justifier le mécontentement que Guillaume III manifeste de cet abandon. (*Voir* la page 21 dudit ouvrage.)

Il est probable que celui que l'auteur italien appelle M. Della Torre est le même négociateur que Guillaume III et Heinsius nomment M. de La Tour.



Le prince Eugène, quoique parent du duc de Savoie, témoigna la plus vive indignation de sa conduite, et le jeune prince de Commercy fut si outré de sa défection, qu'il le défia à un combat singulier, défi que le duc accepta, mais qui n'eut pas de suite, parce que les amis communs de ces princes parvinrent à les réconcilier. Le roi Guillaume était campé à Gembloux, lorsque l'envoyé du duc de Savoie lui notifia le traité séparé conclu par son souverain avec Louis XIV. Quoique extrêmement affecté de cette nouvelle, il dissimula son mécontentement et écouta le ministre sans le moindre signe d'émotion. Cependant le défection du duc changeait la face de la guerre, et, désormais délivré d'inquiétudes de ce côté, le Roi de France serait libre de porter toutes ses forces sur le Rhin et dans les Pays-Bas espagnols. Les premières pensées de Guillaume III se dirigèrent donc sur les moyens de continuer la guerre en Italie, pour tenir la France occupée de ce côté.

« Je reçus hier, » écrit le Roi d'Angleterre, du camp de Gembloux, à Heinsius, « des dépêches de lord Galway, » dont je vous transmets, ci-jointes, les copies ; cette » question importante se résume dans un seul point : il » s'agit d'empêcher que la Maison d'Autriche consente à la » neutralité de l'Italie ; et, malgré la négociation séparée » du duc de Savoie avec la France, il faudra s'y préparer » à la continuation de la guerre. Vous devez écrire dans » ce sens aux ministres à Vienne, je l'ai fait de mon côté ; » il est nécessaire aussi que vous teniez le même langage » au comte de Kaunitz (1) et aux envoyés des Cours de » Vienne et de Madrid à La Haye.

» A présent que la France se croit assurée du duc de » Savoie, il est probable que Callière se montrera moins

(1) Envoyé de la Cour impériale au congrès de La Haye.



» facile ; cependant si, dans les circonstances actuelles,
» la Cour de France voulait consentir à la cession de
» Strasbourg et faire des propositions raisonnables à
» l'égard de la Lorraine, nous pourrions arriver en fort
» peu de temps à une paix générale, et, dans ce cas, le
» traité séparé avec la Savoie faciliterait considérablement
» la pacification. Vous ne tarderez pas à l'apprendre de
» Callière ; mais je crains fort que l'exaltation de la
» France ne coupe court à tout cela.

» Ce que j'appréhende le plus dans ce désastre, c'est
» le manque d'énergie d'Amsterdam ; car si la France
» nous voyait bien déterminés à continuer la guerre en
» Italie et à y employer tous nos efforts, je ne désespé-
» rerais pas de forcer cette puissance à nous accorder
» des conditions de paix raisonnables.

» Il faudra veiller à ce qu'à l'avenir on ne paye plus de
» subsides à M. La Tour (1), mais les fonds disponibles
» devront être remis à milord Galway pour l'entretien
» des troupes en Italie. Je crois que La Tour a été trompé
» par sa Cour, et qu'on lui a laissé ignorer la négociation
» secrète (14 juillet 1696). »

Dans une lettre suivante, on remarque l'influence de la défection de la Savoie sur la négociation que M. de Callière avait entamée en Hollande, avec les puissances maritimes. « M. de La Tour sera probablement ici demain
» ou après-demain. D'après des lettres qu'on a reçues de
» lui à l'armée, il paraît n'être chargé que de me remettre
» la lettre du duc de Savoie, dont le contenu est le même
» que de celle que les États ont reçue. La Tour s'énonce
» de manière à ne laisser aucun espoir de pouvoir redresser
» le pas que son maître vient de faire.

» Je partage votre opinion que, dans cette fatale occur-

(1) Envoyé du duc de Savoie à La Haye.

» rence, il serait urgent de déployer une grande énergie.
» Je me flatte qu'on trouvera moyen de l'inspirer à
» Messieurs d'Amsterdam, sans quoi notre fermeté sera
» illusoire.

» Si ce que Quiros (1) vous a dit est exact, et que les
» Impériaux reconnaissent la neutralité de l'Italie, je ne
» vois pas que nous puissions continuer la guerre sans
» nous exposer à une ruine certaine, et, dans ce cas,
» nous serons contraints de recevoir la paix telle que la
» France jugera bon de nous la donner.

» Le grand ouvrage de la paix ne semble rouler au-
» jourd'hui que sur cette seule question : La restitution
» de Strasbourg aura-t-elle lieu avec les anciennes forti-
» fications, ou, comme Callière l'a offert, entourée d'une
» simple muraille ? Il est d'ailleurs impossible de con-
» tracter l'engagement de ne pas relever les fortifications
» de cette place. La grande difficulté que j'aperçois est
» relative à la Lorraine, car si la France se décide à
» rendre Strasbourg, j'appréhende qu'elle ne veuille
» restituer la Lorraine qu'aux mêmes conditions offertes
» à la paix de Nimègue, ce qui serait bien difficile à
» admettre.

» Il faudra attendre pour juger de l'effet que produira
» cette funeste défection sur le langage de Callière ; je
» m'attends à le voir passer de la froideur à la fierté. Ce
» qu'il a laissé échapper, au sujet de la promesse faite par
» la Suède à la France, de faire conserver Strasbourg à
» cette dernière puissance, me paraît être incroyable.
» Certes, le Roi de Suède ignore ce fait, ainsi qu'Oxens-
» tiern, et si cette promesse a été faite, ce ne sont que des
» ministres corrompus qui ont pu la faire.

» Quand on discutera avec les alliés sur la continuation

(1) Envoyé de la Cour d'Espagne à La Haye.



» de la guerre en Italie, et touchant les efforts extraor-
» dinaires qu'il faudra faire là aussi bien qu'ailleurs,
» on devra stipuler le contingent de chacun, mais plus
» particulièrement celui de la Maison d'Autriche. J'attends
» peu d'elle, tant à cause de son impuissance qu'à cause
» de la mauvaise direction qu'elle imprime à ses affaires,
» et c'est un mal sans remède. Ce que les autres alliés
» pourront faire sera, en réalité, de si peu d'importance,
» qu'en définitive tout retombera encore une fois à ma
» charge et à celle de la République. Dieu sait comment
» je me tirerai d'embarras quand le Parlement sera réuni,
» l'hiver prochain ; quant aux nouveaux sacrifices que la
» République pourrait s'imposer, vous en êtes le meilleur
» appréciateur (19 juillet 1696). »

Quelques jours après, Guillaume ayant acquis la pénible certitude qu'Amsterdam n'était pas disposée à faire de nouveaux efforts, pour la continuation d'une guerre qui, de jour en jour, devenait plus onéreuse pour la République, le Roi écrit ce qui suit à Heinsius : « J'ai vu,
» par la lettre de M. de Dykveld, le résultat de son voyage
» à Amsterdam ; la réponse que les bourgmestres lui ont
» donnée est une preuve indubitable de leur manque
» d'énergie et de la mauvaise conduite de M. Boreel. Ces
» deux circonstances réunies seront cause que nous n'ob-
» tiendrons pas la paix, ou qu'elle sera désastreuse si
» nous l'obtenons. Je juge que le moment est venu de
» rédiger sans retard un projet de pacification, de concert
» avec Callière. Il eût été préférable qu'on l'eût fait avant
» la défection de la Savoie, car aujourd'hui la France sera
» certainement moins facile.

» J'ai eu une longue conférence avec M. de La Tour,
» relativement aux affaires du Piémont. Sa mission se
» bornait à la remise de la lettre de son souverain. Il a

» peu d'espoir de redresser cette affaire; mais il ne la juge
» pas tout à fait désespérée (23 juillet 1696). »

III. Pendant le cours de ces négociations, la campagne s'était ouverte, comme à l'ordinaire, vers le milieu du printemps. Les alliés parvinrent à détruire les immenses magasins que Louis XIV avait établis à Givet, dans le dessein de frapper quelque grand coup dans les Pays-Bas espagnols, si la diversion qu'il avait méditée, en faisant une descente en Angleterre, eût réussi. Mais le reste de cette campagne n'offrit rien d'important de ce côté; les Français se bornèrent à y lever des contributions de guerre et les alliés se virent contraints à les laisser jouir du fruit de leurs conquêtes.

L'état d'épuisement où se trouvaient l'Angleterre et la République, et le manque d'argent qui se faisait sentir à l'armée, firent avorter les plans offensifs du roi Guillaume, et le monarque écrivant, des camps de Nivelles et d'Alteren, au conseiller pensionnaire, lui confie en ces termes, l'état de détresse auquel il se voit réduit: « Ce qui m'inquiète le plus, c'est la difficulté que je ren-
» contre à faire subsister mes troupes; car si la Répu-
» blique ne vient à mon aide, cela me sera impossible,
» attendu le désordre du crédit et de la monnaie en
» Angleterre (27 juillet 1696). »

« J'ai été obligé d'envoyer le comte de Portland en
» Angleterre, car de ma vie je ne me suis trouvé dans
» un tel embarras, pour la subsistance de mes troupes.
» J'ai mandé Schuilenburg (1) auprès de moi, pour aviser
» s'il y aurait moyen d'effectuer un emprunt sur mon
» crédit particulier; il doit vous en parler, désirant savoir
» s'il serait praticable que j'empruntasse, pour un temps

(1) Conseiller privé et trésorier des domaines de la Maison d'Orange dans les Provinces-Unies.



» limité, des deniers au trésor de la Hollande. Vous ne » sauriez croire, » dit Guillaume en finissant, « dans quel » embarras je me trouve (30 juillet 1696). »

Enfin, dans une lettre de Guillaume III, adressée du camp d'Alteren au duc de Shrewsbury, ses appréhensions pour le présent et pour l'avenir sont exposées sous le point de vue le plus sombre. Voici ce qu'on y lit : « Je » vois que vous désespérez de remédier au désordre des » monnaies et de rétablir à temps le crédit en Angleterre, » de manière à pouvoir compter sur un subside qui puisse » me permettre de continuer la guerre l'année prochaine. » Si l'ennemi connaît notre position, et il ne la connaît » que trop bien, il faut renoncer à l'espoir d'arriver à une » paix.

» Je n'appréhende plus de nouvelles défections parmi » les alliés, après la conduite basse du duc de Savoie ; » mais je pense qu'à moins d'y forcer les confédérés, » nous ne pourrons leur faire accepter la paix telle que » la France l'offre. Ceci consisterait à leur notifier que » nous serons dans l'impuissance de les assister à l'avenir ; » ce serait une déclaration des plus hasardeuses, car il » pourrait se faire que la Maison d'Autriche prît les de- » vants, non-seulement en faisant une paix séparée, mais » encore en rendant, par là, le maintien de la Grande- » Alliance impossible après la paix; ceci cependant devrait » être notre unique sécurité. Dieu veuille nous tirer de ces » immenses embarras ; car je ne puis supposer que sa » volonté soit que cette nation périsse, elle qui a été si » souvent miraculeusement sauvée, bien que nous ne » l'eussions pas mérité (6 août 1696). »

Louis XIV avait largement épuisé, de son côté, les ressources de son royaume, et la pénurie de numéraire devenait de jour en jour plus grande en France. Là,

comme dans le reste de l'Europe, le besoin de la paix se faisait impérieusement sentir ; aussi le monarque français négociait-il de toutes parts pour obtenir un repos de quelques années, afin de réparer les maux qui accablaient ses sujets. D'Avaux pressait le Roi de Suède d'offrir sa médiation, tandis que Callière espérait déterminer les Provinces-Unies à la paix, en remuant, par ses intrigues, les cendres refroidies de la faction de *Loewestein*, en Hollande (1).

Afin de hâter l'effet de ces négociations, Louis XIV poursuivit ses opérations offensives en Catalogne, où le duc de Vendôme attaqua et défit les Espagnols dans leur camp, près d'Ostalric, combat qui ne fut pourtant pas décisif, puisqu'il fut obligé de se retirer après de vigoureux efforts pour forcer leurs retranchements (2).

La campagne sur le Rhin n'offrit rien de remarquable cette année, et celle en Hongrie fut signalée par un combat entre les Impériaux et les Ottomans, où, de part et d'autre, on essuya une grande perte, sans qu'elle amenât un résultat définitif dans cette longue lutte, qui cependant changea d'aspect dans le courant de cette campagne, par l'alliance entre l'empereur Léopold et le czar de Moscovie, après que ce dernier eut conquis sur les Turcs la ville d'Asof (3).

Le principal théâtre de la guerre fut, cette année, en Italie, après l'expiration de la trêve conclue entre la France et le duc de Savoie. Une des conditions du traité que venaient de conclure Louis XIV et Victor-Amédée II, portait que, dans un temps fixé, les alliés évacueraient les États du duc, sans quoi ils en seraient chassés par les

(1) Wag., t. XVI, p. 320 et suiv.

(2) *Ibid.* p. 319.

(3) *Ibid.*

forces combinées de France et de Savoie. Le duc offrit la neutralité à ses anciens alliés, qui la rejetèrent ; ce qui fit prendre aux deux parties contractantes la résolution d'attaquer le Milanais. Dès que la trêve fut expirée, le duc de Savoie entra dans ce duché en qualité de généralissime du Roi de France, et entreprit le siége de Valenza, en sorte qu'on le vit, dans une même campagne, commander deux armées opposées. La garnison de Valenza, forte de sept mille hommes, Allemands, Espagnols et protestants français, fit une défense opiniâtre, et l'ennemi, de son côté, poussa le siége avec beaucoup d'ardeur. Mais après treize jours de tranchée ouverte, un courrier de Madrid apporta des dépêches par lesquelles le Roi d'Espagne acceptait la neutralité pour l'Italie. L'Empereur, soignant ses propres intérêts, et pour se débarrasser du plus grand fardeau de la guerre, ne tarda pas à suivre l'exemple de la Cour de Madrid, malgré les représentations énergiques faites par Guillaume III au cabinet de Vienne, pour prévenir une détermination aussi funeste aux intérêts des parties contractantes de la Grande-Alliance (1). Le traité de neutralité fut signé à Vigevano, entre le duc de Savoie, l'Empereur et le Roi d'Espagne, et fut ratifié peu après par la Cour de Versailles (2). Cet acte portait qu'il y aurait une suspension d'armes jusqu'à la conclusion de la paix générale, et que les troupes françaises et impériales retourneraient dans leurs pays respectifs.

Ainsi se confirmèrent les appréhensions du roi Guillaume, qui, peu de temps avant la conclusion du traité de neutralité, avait écrit à Heinsius : « La froideur de

(1) Lettre de Guillaume III à Heinsius, du 30 juillet 1696.

(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 375. — Wag., t. XVI, p. 333. — Smollett's *History of England*. — Correspondance de lord Galway avec le duc de Shrewsbury, année 1696.



» Callière me paraît être de mauvais augure, et je crains » qu'il n'y ait un dessous de carte. La certitude d'être » assuré de l'affaire du Piémont contribue peut-être à » rendre son langage plus fier ; certes, ce n'est pas sans » raison, car je suis fort inquiet pour le Milanais, pré- » voyant que la France mettra tout en œuvre, pour em- » pêcher que les Impériaux prennent leurs quartiers en » Italie (6 septembre 1696). »

De là naquirent des difficultés entre les alliés ; les puissances maritimes ne pardonnèrent point à l'Empereur d'avoir abandonné, jusqu'à un certain point, la cause générale, et ce fut un des principaux motifs du refroidissement qui subsista depuis entre la Cour impériale, le roi Guillaume et les États-Généraux, refroidissement qui les porta plus tard à sacrifier sans scrupules les intérêts de la Cour de Vienne, à leurs convenances particulières. Le germe s'en développa au premier bruit de la reconnaissance de la neutralité de l'Italie. « Je con- » viens, » dit Heinsius au Roi de la Grande-Bretagne, « que cela m'inspire tant de mépris pour le ministère » impérial et pour sa conduite, que je mets en fait qu'on » peut tout craindre de ce côté (17 juillet 1696). » Et le roi Guillaume, dans une de ses réponses, s'exprime en ces termes sur le même sujet : « On voit que les minis- » tres de l'Empereur ne se font aucun scrupule de prendre » les résolutions les plus importantes et de les mettre à » exécution, sans notre participation ; cela nous dispen- » sera, de notre côté, d'être aussi scrupuleux, et nous » agirons à l'avenir selon nos convenances particulières ; » car si ce ministère en vient là sans notre consentement, » nous devons déclarer à la Cour de Vienne, que nous ne » voulons plus être tenus aux engagements que nous » avons contractés avec elle (23 juillet 1696). »

IV. Au milieu de cette complication d'intérêts, un événement prévu depuis quelque temps menaça d'exciter de nouveaux troubles dans la chrétienté. Jean Sobieski, Roi de Pologne, mourut à l'âge de soixante-dix ans, après avoir survécu à ses facultés et à sa réputation. Comme la Couronne était élective, il y eut plusieurs compétiteurs; le royaume fut divisé par des factions, et les diverses puissances de l'Europe prirent un vif intérêt aux différentes prétentions rivales (1).

Louis XIV, qui prévoyait que le moment n'était pas éloigné, où il serait dans l'obligation de reconnaître la royauté de Guillaume III et d'abandonner le projet de rétablir le roi Jacques, voulut diminuer l'amertume de cette démarche, en procurant un trône électif au monarque exilé; voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires du roi Jacques:*

« Vers la fin de cet été (1696), Sa Majesté Très-»Chrétienne envoya M. de Pomponne au Roi (Jac-»ques II) pour l'informer que l'abbé de Polignac, son »ambassadeur en Pologne, lui mandait que le peuple de »ce pays avait quelque pensée de le choisir pour Roi, »et que, dans quelques-unes des diètes assemblées pour »la prochaine élection, il avait été question de lui. Il »parut, à la première vue, que cette idée n'était pas à »mépriser, et plusieurs des amis de Sa Majesté à la Cour »de France, voulurent l'engager à s'en occuper; mais »le Roi leur répondit seulement, qu'il serait toujours »reconnaissant de l'estime et de l'affection qu'on lui »témoignait, et quand il vit Sa Majesté Très-Chrétienne, »il lui dit qu'il ne pourrait accepter cette Couronne, lui »fût-elle offerte, et beaucoup moins encore faire des »démarches pour l'obtenir; que cela équivaudrait à une

(1) Wag., t. xvi, p. 373.

» abdication de celle qui lui était réellement due ; qu'il » était donc résolu de demeurer comme il était, quoiqu'il » eût moins que jamais l'espoir de se voir rétabli, » plutôt que de faire la moindre chose qui pût nuire à » sa famille ou porter préjudice à sa religion. » Et le roi Jacques fait, à la suite de ce récit, les réflexions suivantes : « Rien ne pouvait mieux prouver, » dit le monarque détrôné, « que l'amour du bien public et ses » devoirs envers le prince son fils, et non la soif de la » domination, étaient les motifs qui engageaient le Roi » à continuer ses efforts pour rentrer dans ses droits ; et » en même temps que cet événement tournera à la gloire » de son nom, ce sera une tache éternelle aux Anglais » d'avoir rejeté un monarque héréditaire, si propre à les » gouverner, qu'un royaume électif avait été disposé à » le préférer à tout autre (1). »

En opposition à cette opinion émise par le roi Jacques, il est curieux de voir comment Guillaume III s'exprime sur le même sujet, dans une lettre à Heinsius : « M. de » Dykveld m'écrit que, de plusieurs côtés, on vise à faire » élire le roi Jacques au trône de Pologne. Bien que » nombre de personnes seront probablement d'une opinion » toute différente, je ne pense pas que cela soit dans mon » intérêt (6 septembre 1696). »

V. Las de son inaction, Guillaume III laissa l'armée sous le commandement de l'Électeur de Bavière, et vers la fin d'août, il se rendit à son château du Loo ; il visita l'Électeur de Brandebourg à Clèves, et s'occupa sans relâche, pendant toute la durée de son séjour dans la République, des affaires du gouvernement, de la fixation de l'état de guerre pour l'année suivante, et principalement de la direction de la négociation secrète avec Callière.

(1) *Mémoires de Jacques II.*



Les points à débattre entre l'envoyé français et les négociateurs hollandais étaient toujours la restitution des *réunions* effectuées après la paix de Nimègue ; la remise de Luxembourg au Roi d'Espagne ; celle de Strasbourg à l'Empire ; le rétablissement du duc de Lorraine dans la possession pleine et entière de son duché, à quoi vint se joindre une question de la plus haute importance, la reconnaissance de Guillaume III comme roi de la Grande-Bretagne, par le Roi de France.

Quand Callière paraissait disposé à accorder quelques-uns des points réclamés, les lenteurs, l'incertitude, la hauteur et le manque de bonne volonté de la Cour impériale devenaient aussitôt un obstacle insurmontable à un accommodement. Les différentes phases, les oscillations de cette négociation se trouvent consignées dans les lettres du roi Guillaume et du conseiller pensionnaire Heinsius ; elles expliquent à la fois le rôle habile de la France, qui ne cherche qu'à semer la division parmi les alliés ; les prétentions exagérées des ministres de l'empereur Léopold ; les intrigues de la Cour de Suède, qui vise à s'emparer de la direction des négociations, en faisant accepter sa médiation aux parties belligérantes ; la haute influence que la ville d'Amsterdam exerçait à cette époque sur les affaires politiques du continent, et l'état de gêne où le roi Guillaume se trouve placé, d'une part, par l'impossibilité de continuer à faire face aux frais de la guerre, par l'épuisement des finances et du crédit de l'Angleterre ; de l'autre, par la crainte de voir dissoudre la Grande-Alliance sans avoir atteint le but qu'il s'était proposé, en la faisant conclure après son avénement au trône de la Grande-Bretagne. Après avoir esquissé par quelques traits généraux l'esprit qui animait les différents acteurs de ce drame politique, nous ferons suivre

quelques passages de la correspondance de Guillaume III, jusqu'à l'époque où il quitta la Hollande pour retourner en Angleterre.

« Je vous envoie, sous le sceau du secret, copie de » la lettre que j'ai reçue par le dernier courrier de lord » Shrewsbury (1); vous y verrez ses sentiments au sujet

(1) C'est probablement la lettre du 21-31 juillet 1696, dont voici le texte :

« LE DUC DE SHREWSBURY A GUILLAUME III.

» *White-Hall*, 21-31 *juillet* 1696.

» Sire, j'ai reçu les lettres dont Votre Majesté m'a honoré, le 13-23, et » j'espère que le duc de Savoie n'aura pas sacrifié sa propre réputation et » les intérêts de ses amis, pour un avantage immédiat plus apparent que » réel. Avec plus de patience, tout ceci eût pu être à l'abri de toute at» teinte. Je suppose qu'il n'en est pas venu là, sans s'être entendu avec la » France sur la jonction de leurs forces respectives, pour pacifier l'Italie si » l'occasion s'en présente. Dans ce cas-là, personne n'est mieux que Votre » Majesté à même de juger si la guerre peut être continuée avec succès de » nos côtés.

» Je m'aperçois que la situation des affaires en Flandre est telle que » Votre Majesté n'espère pas pouvoir y faire quelque chose de considérable, » et, d'après ce que je remarque ailleurs, je crois qu'on ne pourra y agir » que défensivement. Ainsi cette campagne ne peut se terminer que d'une » manière infiniment décourageante pour les alliés.

» Jusqu'à quel point des circonstances aussi défavorables, encore aggra» vées par l'or et les intrigues de la France, pourraient induire d'autres » princes à suivre l'exemple du duc de Savoie, est pour moi un sujet de » pénibles réflexions et cela bien plus encore quand je reporte mes pen» sées sur notre propre situation. Les difficultés qui nous assaillent, tant » par la ruine du crédit public et la rareté du numéraire, que par le déficit » occasionné par la refonte des monnaies et d'autres anticipations, sont » si nombreuses, que je puis affirmer hardiment qu'il sera impossible de » trouver un remède prompt et efficace pour mettre la nation à même de » fournir, l'an prochain, les sommes allouées par elle dans les sessions pré» cédentes; un Parlement plein de bonne volonté pourra, à la vérité, voter » des subsides, mais j'appréhende que l'argent ne puisse être ni levé ni » emprunté.

» Je crois de mon devoir d'exposer ces choses à Votre Majesté, parce que » je pense qu'il est indispensable qu'elle soit bien exactement informée de » l'état de nos affaires domestiques, à défaut de quoi il pourrait arriver que » Votre Majesté donnât une fausse direction aux affaires du dehors. J'espère » que Votre Majesté entendra, sur cette matière, l'opinion d'autres personnes » plus à même que je ne le suis, d'émettre un jugement à cet égard.



» du grand ouvrage (de la paix). Si les bases qu'il éta-
» blit sont fondées, et je n'ai que trop de motifs pour les
» croire justes, il vous sera facile de juger quelle déter-
» mination il me faudra prendre (6 août 1696). »

La communication de la lettre de lord Shrewsbury fournit au conseiller pensionnaire Heinsius, l'occasion de faire la réponse qu'on va lire, au roi Guillaume :
« J'ai lu la copie de la lettre de lord Shrewsbury; je
» conviens qu'elle est décourageante; mais je dois ajouter
» ici, qu'à l'exception des affaires qui regardent directe-
» ment l'Angleterre, et qui me sont étrangères, je ne
» partage pas, sur tous les points, l'avis du duc, ce qui
» me fait concevoir l'espérance que l'Angleterre n'est pas
» dans une position aussi désespérée, ce dont Votre
» Majesté est à même de juger mieux que tout autre.

» Décider si une paix telle qu'on pourrait raisonnablement l'attendre de
» la France, serait une chose désirable ou peu souhaitable, est un point qui
» est accompagné de tant d'autres considérations et de tant de circons-
» tances qui sont en dehors du cercle de mes connaissances, que ce serait
» une présomption bien grande de ma part, si je m'expliquais sur cette
» question. Je ne puis concevoir qu'une ville de plus ou de moins puisse
» être un objet qui intéresse matériellement Votre Majesté, à condition
» toutefois que les princes qui y sont intéressés plus immédiatement se
» montrent satisfaits. Mais avant tout, il est indispensable que les alliés
» soient satisfaits de la cessation de la guerre, et que, pénétrés de l'inébran-
» lable constance de Votre Majesté, ils demeurent toujours prêts à se joindre
» à elle à la première occasion qui se présentera. Mais s'ils se montrent
» satisfaits, quoique ne possédant pas pour les protéger une barrière telle
» qu'elle eût été à souhaiter, cet état de faiblesse même les contraindra à
» chercher leur sécurité réelle dans la force et la fermeté de l'alliance.

» Si la situation des affaires en Europe était de nature à pouvoir nous
» faire raisonnablement entrevoir que, d'ici à peu, le pouvoir de la France,
» par terre et par mer, se trouverait être réduit à l'état où il était il y a
» quarante ans, à coup sûr, pour atteindre ce but, il faudrait tout mettre en
» jeu, afin d'obtenir un semblable gage de repos et de sécurité; mais sous
» l'influence des circonstances que j'ai dépeintes, ce résultat peut-il être
» espéré, ou bien faut-il risquer le tout pour n'obtenir qu'un moindre résul-
» tat? C'est là ce que je soumets humblement à la décision de Votre
» Majesté. » (*Correspondence of the duke of Shrewsbury with the King*, p. 128.)

» Mais, prenant les choses au pis, et admettant même que » la paix soit indispensable, toujours est-il que la prudence » exige que l'on s'entende pour arriver à ce résultat; car » il est certain que, si les Français parvenaient à con- » naître, dans toute son étendue, la position fâcheuse dans » laquelle nous nous trouvons, ils reculeraient; si, au » contraire, voyant notre désir de mettre fin à la guerre, » les Français s'aperçoivent que ce sentiment n'est pas » partagé par nos alliés, ils feront tous leurs efforts pour » nous enlever ceux-ci, en leur promettant de grands » avantages, et nos alliés ne manqueront pas de nous » abandonner, sachant d'avance que leur position n'est » pas susceptible de s'améliorer en restant avec nous; » de cette manière, nous tomberions dans le plus grand » de tous les embarras.

» J'oppose aux inconvénients que je viens de signaler » les faits suivants :

» Que la France est rongée dans son sein par les mêmes » maux qui pèsent sur les alliés, et que, par conséquent, » le besoin de la paix est urgent pour elle comme pour » nous;

» Que, d'ici à quelque temps, la situation financière de » l'Angleterre peut s'améliorer;

» Que les négociations pourront se traîner jusqu'au » mois de février ou de mars prochain, et que ce n'est » que vers cette époque qu'il faudra s'occuper des frais » de la guerre;

» Et enfin, qu'il est possible que, pour éviter les dé- » penses d'une nouvelle campagne, la France se décide à » se départir de quelques-unes de ses prétentions.

» D'où je conclus, » ajoute Heinsius, « qu'il est indis- » pensable que nous cachions le plus possible notre désir » d'obtenir la paix, désir qui, malheureusement, n'est



» que trop connu du public, parce qu'à Amsterdam on ne » parle que dans ce sens ;

» Que l'Angleterre et la République doivent se préparer » à une campagne vigoureuse, tant par terre que par mer, » pour l'année prochaine, et qu'on devra animer les alliés » à suivre cet exemple ;

» Et que, si la France persiste à ne pas vouloir restituer » Strasbourg, on devra déclarer résolument à Callière, » que tout accommodement devient alors impossible, » cette déclaration dût-elle être suivie de la rupture des » négociations et du départ de l'envoyé français. Tout » cela, pour produire l'effet qu'on en attend, » ajoute encore Heinsius, « devra être préparé de longue main » par Amsterdam (8 août 1696). »

Dans une lettre suivante, Heinsius annonce au roi Guillaume que M. de Callière avait reçu l'ordre de sa Cour d'offrir la restitution de Strasbourg, dans l'état où cette place se trouvait avant que les Français s'en fussent mis en possession, et à condition qu'elle demeurerait, à l'avenir, dans cet état et qu'on y laisserait les affaires de la religion sur le pied établi depuis sa réunion à la France, ou un équivalent raisonnable pour Strasbourg. Dans la première hypothèse, la Cour de Versailles consentait à rétablir le duc de Lorraine dans ses États, aux conditions déjà offertes à la paix de Nimègue ; dans la seconde, Louis XIV se disait disposé à restituer la Lorraine, à des conditions plus avantageuses que les précédentes.

Heinsius s'explique de la manière suivante sur le compte de ces nouvelles offres faites au nom du Roi de France : « Je pense que la France n'a ajouté ces deux » conditions à la restitution de Strasbourg, que dans l'es- » poir de voir choisir par l'Empereur l'équivalent à la



» place même ; attendu que le point de la religion serait » de nature à exciter la jalousie des princes protestants, » et que les Cercles et les princes de l'Empire ne se résou- » dront que difficilement à se conformer à cette défense de » ne pas fortifier Strasbourg à l'avenir. » Puis, il ajoute : « Je ne pense pas que la France soit disposée à continuer » la guerre pour ce point, à moins que la négociation » actuelle ne soit pas sérieuse. Nous devons donc éviter » tout ce qui pourrait donner lieu à supposer que nous » voulons contraindre la France, car elle fera peut-être, » de son propre mouvement, ce qu'elle refuserait de faire » par la contrainte. Mais nous devons également nous » garder d'employer, à l'égard de nos alliés, des moyens » de persuasion qui pourraient être considérés comme » portant avec eux le caractère de l'injonction ou de la » violence; car, d'après mon opinion, il y va de notre » plus grand intérêt que la paix se fasse d'un commun » consentement, afin que l'alliance soit maintenue ; con- » sidéré sous ce point de vue, on pourrait remettre l'ar- » rangement définitif à la médiation de la Suède.

» Toutes mes idées sont dirigées vers ce point princi- » pal : dissimuler notre faiblesse et notre désir de la paix » à la France (10 août 1696). »

A la veille de quitter le continent, on remarque que l'impatience du Roi d'Angleterre devient plus grande d'en venir à une conclusion bonne ou mauvaise. Voici comment il s'exprime dans plusieurs lettres à Heinsius.

« La Cour impériale se résoudra difficilement à dé- » signer un endroit pour la réunion d'un congrès général, » et je serais d'avis que la besogne n'en marcherait que » plus vite, si l'on pouvait tout traiter à La Haye, et » comme Lilienroth paraît y être disposé, il faudrait » pousser la chose autant que possible, pour en venir

» à un commencement ; de cette manière, les Impériaux » seront insensiblement entraînés dans la négociation ; » sans cela, ils nous donneront du fil à retordre.

» Dans tous les cas, il ne faudra jamais consentir à ce » qu'on démolisse les fortifications de Luxembourg ; car il » serait par trop risible d'avoir une ville frontière qui doit » servir de barrière et qui serait démantelée. Si la France » insiste sur ce point, ses intentions me sont suspectes ; » je dis plus, il faudrait alors rompre les négociations » (6 septembre 1696). »

« Je vois avec chagrin le peu de progrès que fait la » négociation secrète ; car, depuis notre dernière entrevue » à Bréda, elle n'a pas avancé d'un pas. J'appréhende » que, depuis que la France est parvenue à son but en » Italie, nous arrivions bien difficilement à une conclu- » sion, et je crois que Callière ne cherche qu'à nous » amuser. Mais, nous étant avancés si loin, je ne vois » pas que nous puissions faire comprendre au monde » qu'il faille continuer la guerre (18 septembre 1696). »

» Quand vous communiquerez les négociations aux » États de Hollande, » dit encore Guillaume, « il faudra » y mettre beaucoup de réserve, et surtout vous garder » de leur donner trop d'espoir d'arriver à la paix, vu » l'état incertain dans lequel nous nous trouvons, car » le seul moyen d'obtenir la paix, c'est de se préparer » à continuer à faire la guerre avec vigueur (19 sep- » tembre 1696). »

« J'ai vu, par votre lettre et par ce que le comte » d'Aversperg m'a dit, touchant la réponse qu'il a reçue » de Vienne, que cette Cour ne cherche que des délais » pour faire traîner les négociations en longueur ; cela ne » me convient pas ; j'en ai témoigné mon mécontente- » ment au comte d'Aversperg, en ajoutant que sa Cour

» me plaçait par là dans un labyrinthe inextricable, et » que les négociations devaient avoir leur cours (26 sep- » tembre 1696). »

A peu près vers la même époque, les États furent officiellement informés du résultat de la négociation secrète avec la France, et, d'accord avec le Roi de la Grande-Bretagne, les États-Généraux prirent la résolution suivante : « Que, si Strasbourg est restitué à l'Empire dans » l'état où se trouvait cette place, à l'époque où la France » en prit possession, et si la Cour de Versailles veut se » désister de ses demandes relativement aux fortifications » et à la religion, il convient de porter à la connaissance » des hauts alliés l'état actuel des négociations, et de » s'entendre avec eux, sur l'acceptation de la médiation » de la Suède et la désignation du lieu où se réunira le » congrès. »

La France ayant donné une réponse satisfaisante sur ce point, les États-Généraux s'interposèrent pour faire agréer ces conditions préliminaires aux alliés, et principalement à la Cour de Vienne (1). Ce fut un premier acheminement vers la paix. La restitution des *réunions* et celle de Luxembourg, le rétablissement du duc de Lorraine et la reconnaissance de la royauté de Guillaume III par le monarque français, étaient donc les seuls points qui restaient à débattre entre la France et les puissances alliées, à l'époque où Guillaume quitta la Hollande pour retourner en Angleterre.

VI. A son arrivée à Londres, le Roi trouva les affaires du royaume dans un extrême embarras, causé par le déclin du crédit public et la stagnation qui avait suivi la refonte des espèces. A peine remis des fatigues du voyage, Guillaume saisit la plume pour s'entretenir avec Heinsius

(1) Wag., t. xvi, p. 344.



et lui donne les détails suivants sur l'esprit public en Angleterre : « Je ne puis rien vous dire de positif sur » l'état des affaires ici. Si je dois en croire ceux que j'ai » entendus, on me fait entrevoir que les affaires s'arran- » geront mieux dans le Parlement qu'on n'a osé l'espérer » jusqu'ici ; ce ne sont cependant que des conjectures, car » il est de toute impossibilité de préjuger l'humeur d'une » pareille assemblée. Ce que je trouve de plus satisfaisant, » c'est l'opinion des hommes raisonnables ; ils pensent, » en général, qu'il faut se préparer à soutenir la guerre » avec vigueur, pour obtenir une paix qui est ardemment » désirée par eux. J'espère qu'ils persisteront dans cette » maxime (9-19 octobre 1696). »

Le Roi ouvrit la session du Parlement le 30 octobre. En informant les Chambres que des ouvertures avaient été faites pour une négociation, il leur dit que c'était l'épée à la main qu'il fallait traiter avec la France. Il les pria de mettre la plus grande diligence tant à voter les subsides pour le service de l'année suivante, qu'à faciliter l'entier recouvrement de ceux qu'elle avait précédemment accordés. Il réclama leur attention en faveur de la liste civile et leur intérêt pour les protestants français, et les exhorta à s'occuper des moyens les plus propres à relever le crédit public (1). Ce même jour, Guillaume rend compte de ce qui s'est passé au Parlement, et sa lettre à Heinsius est empreinte d'un vif sentiment de confiance dans l'avenir, également honorable pour le Roi et pour le peuple qu'il est appelé à gouverner. « Le » Parlement s'est réuni aujourd'hui, » dit Guillaume, « et les Communes ont fait plus en un seul jour qu'on » n'aurait pu l'espérer. On doit vous en communiquer » les détails. Si ce bon début se soutient, on peut s'at-

(1) Smollett's *History of England*.

» tendre à une session satisfaisante. Je dois vous dire » encore, » ajoute le Roi, « qu'après bien des investi- » gations, j'ai acquis la conviction qu'avec de la bonne » volonté, on peut parvenir à remédier à l'état des affaires » de ce pays; Dieu le veuille! et, si nous avons ce bon- » heur, je ne doute pas que la France ne devienne plus » traitable (20-30 octobre 1696). »

Les Communes ayant pris la harangue du Roi en considération, décidèrent alors qu'elles fourniraient à Sa Majesté les moyens de poursuivre la guerre, que le titre de l'or et de l'argent ne serait point altéré et que des mesures seraient prises pour assurer l'entière levée de tous les impôts consentis. Elles présentèrent ensuite une adresse patriotique, où elles déclaraient que, malgré tous les sacrifices que la nation avait déjà faits en hommes et en argent, ses représentants ne se désistaient point de leur ferme résolution d'obtenir par la guerre une paix sûre et honorable. Elles promettaient de nouveau à Sa Majesté de la soutenir contre tous ses ennemis étrangers et domestiques. La chambre des Lords, par une adresse rédigée dans le même esprit, assurait Guillaume qu'il n'avait à craindre de sa part aucun refus ni aucun obstacle, dans tout ce qui serait nécessaire à l'honneur de sa Couronne, au bien de ses royaumes et à la tranquillité de l'Europe.

Le zèle des Communes ne se refroidit point; car, le 19 novembre, elles accordèrent plus de six millions de livres sterling pour le service de l'année suivante, et, peu après, elles votèrent un subside pour remplir le déficit des fonds votés par le Parlement, et établirent à cet effet différents droits (1).

(1) Smollett's *History of England*. — Ce déficit, selon Burnet, s'élevait à cinq millions de livres sterling.



Cependant le crédit public était fortement ébranlé, et dans les quatre jours qui suivirent le vote du subside accordé par les Communes, pour le service de l'année suivante, on vit avec effroi les fonds publics subir une baisse de quarante, cinquante, soixante et soixante-dix pour cent. Aussi l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre* dit-il à bon droit : « Ce fut en 1696 le *nadir* » de la prospérité anglaise ; c'est de là que, par la faveur » de la Providence et l'énergie de la nation, nous nous » sommes, quoique d'un mouvement pas tout à fait uni- » forme, élevés à notre hauteur présente (1). »

Le système du crédit public ne venait que d'être introduit en Angleterre. Guillaume III ne trouva, à son avénement, qu'une dette d'un million sterling ; mais les emprunts auxquels donnèrent lieu les campagnes de ce prince, portèrent la dette, à la paix de Ryswyk, à un capital de vingt millions sterling, et furent, pour la plupart, contractés au taux de huit pour cent (2).

Mais le malaise financier ne se faisait pas seulement sentir en Angleterre ; qu'on lise les *Mémoires de Saint-Simon* pour juger de la situation où en était réduite la France, vers la fin de la guerre de 1688. Cette guerre coûta au royaume plus de sept cents millions de livres (3), et, dès son début, le monarque français fut

(1) Ceci était écrit en 1824. — Hallam, chap. XV (dans une note).

(2) Situation comparée des finances anglaises et de celles des principales puissances du continent, dans le *Quaterly review*. D'autres auteurs calculent que cette guerre coûta à l'Angleterre neuf cents millions de francs, ce qui fait trente-six millions sterling, la livre sterling à raison de vingt-cinq francs.

(3) « La guerre de 1688 eut dix campagnes qui coûtèrent à la France » sept cent trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent dix-sept » livres, à raison de vingt-neuf livres six sous onze deniers le marc, somme » qui équivaut maintenant à un milliard trois cent quarante millions qua- » tre cent soixante-six mille trois livres. » (*Monarchie de Louis XIV*, par Lemontey.)

réduit, pour faire face aux dépenses, à des expédients tels que l'envoi de son argenterie et de son trône d'argent à la Monnaie (1). Après plusieurs années de guerre, le pays se trouvait être dépeuplé, les impôts s'étaient progressivement élevés, le peuple était accablé de charges de toute nature, et cependant les coffres de l'État étaient vides, sans qu'on sût où trouver de nouvelles ressources, car l'épuisement était général.

« Louis XIV, » dit un auteur, « était au bout de ses » ressources financières. Lepelletier, et, après lui, Pont- » chartrain, s'ingéniaient sans cesse à remplir le trésor » et ne pouvaient suffire aux énormes dépenses d'une » guerre qui absorba, en dix ans, sept cent trois millions » quatre cent dix-huit mille livres. On avait demandé des » dons aux villes, au clergé, aux particuliers ; on avait » refondu et altéré les monnaies, en élevant leur titre de » vingt-six livres quinze sous à vingt-neuf livres quatre » sous, opération qui rapporta quarante millions. La » taille avait été portée au double de ce qu'elle était sous » Colbert. Pontchartrain avait trouvé, en huit ans, cent » cinquante millions avec du parchemin et de la cire, en » imaginant des charges, en faisant des marottes qui » ont été bien vendues (2) ; il érigea de petites villes en » gouvernements, et tira de la vente de ces offices six » millions ; il força ceux qui avaient acheté des charges » dans la dernière guerre à se faire confirmer dans leur » possession, et obtint encore quatre millions ; il vendit » cinq cents lettres de noblesse à deux mille écus ; il vendit » des titres ; il vendit les fonctions de maire, d'échevin, etc. » C'était une grande plaie que la vente de toutes ces » charges, la plus grande plaie du gouvernement de

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*
(2) *Mémoires de Choisy*, p. 3046.

» Louis XIV; quarante mille offices nouveaux furent » créés en trente ans, et leur vente, en corrompant le » caractère national, multiplia les corporations, diminua » le nombre des contribuables, et fut une véritable alié- » nation de la souveraineté. Enfin, un nouvel impôt régu- » lier fut créé (1695), qui ne devait durer qu'autant que » la guerre : ce fut la *capitation*, établie sur tous les chefs » de famille, lesquels, sans distinction de rang, ni d'ordre, » étaient partagés en vingt-deux classes, selon leur for- » tune, le Dauphin en tête (1). Cet impôt rapporta vingt- » deux millions; et quoique le plus juste de tous, il ne fit » qu'augmenter les misères publiques (2). »

Vauban, vers cette même époque, écrivait : « Par » toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs » années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué » que, dans ces derniers temps, plus de la dixième partie » du peuple est réduite à la mendicité et mendie effecti- » vement (3). »

Les Provinces-Unies n'étaient pas dans une situation plus florissante; là aussi on avait à lutter contre des dépenses disproportionnées avec les revenus de l'État. Depuis plusieurs années, le plus grand nombre des Provinces étaient dans l'impuissance de fournir leurs contingents, pour l'entretien soit des forces de terre, soit des armements maritimes. Les lettres de Heinsius reproduisent, à cet égard, de nombreux détails qui témoignent incontestablement de l'état de gêne qui existait dans la République. On n'avait à opposer à cet inconvénient que le crédit et les immenses capitaux qui se trouvaient

(1) La première classe, comprenant le Dauphin seulement, payait deux mille livres; la deuxième, quinze cents; la troisième, mille; la vingt-deuxième, une livre.

(2) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 341-342.

(3) Vauban, *Dime royale*, p. 34, édition de Daire.

accumulés en Hollande. On remédiait provisoirement au mal, en imposant de nouveaux sacrifices à cette province ; aussi l'intérêt de sa dette, qui ne s'élevait, après la paix de Nimègue, qu'à sept millions, se trouva être augmenté, vers la fin de cette guerre, de plus d'un million et demi (1).

Partout on voyait la banqueroute imminente ; de toutes parts, la misère publique faisait retentir cet effroyable avertissement aux Rois : « Grands de la terre, mettez » un terme à ces sanglants débats ; le jour n'est pas » éloigné où vous ne régnerez plus que sur des monceaux » de ruines et de cadavres ; car ceux que le fer et le feu ont » épargnés sont à la veille de périr de faim et de misère ! »

Aussi, si de part et d'autre on faisait un effort désespéré pour continuer la guerre, c'était comme la dernière lueur d'une lampe qui s'éteint. La paix était devenue inévitable, car les moyens de prolonger les hostilités manquaient des deux côtés. Les trésors étaient épuisés, et le nerf de la guerre, l'argent, ne se trouvait plus nulle part qu'entre les mains de cette classe de vampires qui s'engraissent aux dépens de la misère universelle, et pour qui les calamités publiques sont une source intarissable de richesses et un Pactole qui roule des flots d'or (2).

(1) L'intérêt de la dette de la province de Hollande se montait, après la paix de Nimègue, à sept millions cent sept mille cent vingt-huit florins ; après la paix de Ryswyk, il s'éleva à huit millions cinq cent quarante-cinq mille trois cent neuf florins. En admettant que l'intérêt des dettes réunies des six autres provinces ne s'élevât qu'à une somme à peu près égale, on arrive au chiffre de dix-sept millions de florins pour le service de l'intérêt de la dette ; ce qui, en calculant le revenu de la République à quarante millions de florins, absorbait près de la moitié du revenu annuel de l'État.

(2) Le XVIIe siècle eut ses Rotschilds au petit pied ; car on lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, que Louis XIV, aux abois et manquant d'argent, se mit en frais de coquetterie pour obtenir que le fameux banquier Samuel Bernard, un des plus riches traitants de l'Europe, consentit à le tirer d'embarras en lui avançant de l'argent. Aujourd'hui les temps sont changés ; les



VII. Ce fut à la veille de voir ouvrir les négociations pour la paix, que Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères depuis 1679, mourut ; son fils, le marquis de Torcy, avait travaillé pendant plusieurs années sous lui, et, à la mort de son père (1696), Louis XIV le nomma ministre des affaires étrangères. Il n'avait à cette époque que trente ans, mais il avait épousé la fille du marquis de Pomponne. Louis XIV engagea celui-ci à seconder son gendre, et à l'aider de ses conseils et de ses connaissances diplomatiques, et Pomponne, en père, en ami et en ministre d'État consommé, assista Torcy jusqu'à sa mort (1699) et le forma pour devenir un jour un ministre habile.

Peu d'années auparavant, la mort avait également enlevé l'impérieux Louvois (1691), qui paraît avoir été peu regretté par Louis XIV (1). Louvois avait un fils, connu sous le nom de marquis de Barbezieux, qui n'avait pas plus de vingt-quatre ans à la mort de son père. Louis XIV fut un instant incertain sur le successeur qu'il donnerait à Louvois, mais il se décida bientôt à accorder à Barbezieux les offices que son père avait tenus.

Tous ces jeunes ministres, dont Louis XIV s'entoura dans sa vieillesse, ne devinrent pas habiles comme Torcy, loin de là, et ces choix bizarres donnèrent l'occasion à Guillaume III de dire ce mot : « Le Roi de France est » au rebours des autres souverains, car il prend jeunes » ministres et vieille maîtresse. »

Il est possible que la disparition de la scène politique

coquetteries royales ne sont plus de saison : la maison Rotschild règne en Europe, et les Rois sont devenus les très-humbles serviteurs de cette audacieuse famille ! Peuples et Rois, êtes-vous assez avilis ?

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*



de Louvois et de Colbert de Croissy ait exercé, jusqu'à un certain point, une grande influence sur la voie pacifique dans laquelle Louis XIV entra à cette époque, et que la rentrée aux affaires de Pomponne y ait puissamment contribué.

Les négociations qui précédèrent la paix de Ryswyk furent signalées par une circonstance remarquable, dont on n'avait pas vu d'exemple dans le cours des précédentes négociations avec la France, soit à Nimègue, soit à l'époque du traité de Ratisbonne. On se rappelle que la France y dicta la loi avec une hauteur insultante, et que les alliés dans l'impuissance de s'y opposer, la reçurent pour échapper à de plus grands désastres. Ce qui constituait la force principale de Louis XIV, à cette époque de son règne, c'était la certitude de trouver un complice servile dans la maison de Stuart. Qu'on se reporte au temps des négociations à Nimègue, et qu'on se rappelle la manière perfide dont les intérêts de l'Europe furent sacrifiés par Charles II, qui n'avait accepté le rôle de médiateur que pour servir plus sûrement les vues du monarque français; certes, alors Louis XIV put se livrer sans crainte à toute l'exubérance de cet orgueil qui souleva plus tard toute l'Europe contre lui. Personne cependant ne plia devant cette domination si impérieuse, avec un plus vif sentiment d'amertume et de dignité blessée, que le prince stathouder des Provinces-Unies.

Mais dans l'intervalle qui sépare les négociations pour la paix à Nimègue et celles qui conduisirent au traité de Ryswyk, d'importants changements s'étaient opérés dans la position respective des parties belligérantes. La France d'alors n'était plus, à beaucoup près, la France de 1679. A l'époque des négociations de Nimègue,

Louis XIV était à l'apogée de sa gloire ; en 1696, la décadence de sa puissance se faisait déjà pressentir. En 1679, l'alliance entre les Cours de Versailles et de Londres était intime ; aujourd'hui Guillaume III règne où les Stuarts avaient régné, et Guillaume n'est pas homme à subir les dégoûts et les humiliations que les Stuarts acceptaient avec tant de docilité, pourvu que le monarque français continuât à leur payer régulièrement le prix de leur trahison envers le peuple anglais et envers ceux du continent.

Malgré cette extrême différence de position, la Cour de Versailles, éblouie depuis longtemps de sa prépondérance exclusive en Europe, s'imagina qu'il lui serait possible de traiter sur le même pied avec les alliés, en 1697, comme elle l'avait fait en 1679 et en 1684, à Nimègue et à Ratisbonne ; mais le Roi de la Grande-Bretagne fit, en plus d'une circonstance, dans le cours de cette négociation, sentir à Louis XIV ce qu'un Roi de France peut se permettre quand il s'appuie sur l'alliance britannique, et ce dont il doit s'abstenir quand au premier rang, parmi ses adversaires, se trouve la puissance formidable de l'Angleterre. Cette opinion, ce sentiment intime de sa force, percent dans les lettres de Guillaume III à Heinsius, et ils se manifestent dans le passage suivant : « On doit surtout empêcher que les » Français n'exécutent leurs menaces de faire une décla- » ration qu'ils n'accorderont rien au delà des prélimi- » naires, ou de fixer un terme pour l'acceptation des » offres faites par eux. Il fut un temps où des hauteurs » semblables pouvaient être employées, mais aujourd'hui » elles seraient intolérables (13-23 avril 1697). »

Ce court exposé nous a paru nécessaire pour la parfaite intelligence des négociations qui précédèrent la

réunion du congrès de Ryswyk. La correspondance de Guillaume III et du conseiller pensionnaire Heinsius met à découvert les divers incidents qui arrêtèrent ou précipitèrent les négociations ; au nombre de ceux-ci, on doit surtout remarquer la crainte que la France et les puissances maritimes avaient de voir mourir le Roi d'Espagne durant leur cours, parce que cet événement eût immanquablement eu pour résultat la prolongation de la guerre, et que ni la France, ni l'Angleterre, ni les Provinces-Unies n'étaient, à cette époque, dans une situation à pouvoir la continuer. La Cour impériale, au contraire, cherchait à entraver la marche des négociations, parce qu'elle prévoyait que, d'un jour à l'autre, la nouvelle de la mort de Charles II pouvait lui être apportée, et que, dans ce cas, il était plus avantageux pour elle que l'Europe fût en armes contre la France, afin de lui disputer, conjointement avec les alliés, la succession du Roi d'Espagne. Ce fut pour déjouer les intrigues de la Cour impériale, et dans le but de l'isoler de ses anciens alliés, que Louis XIV se détermina à céder, successivement sur tous les points, aux puissances maritimes, tellement qu'après une guerre qu'on peut appeler à juste titre malheureuse, ils parvinrent à obtenir de la France une paix honorable et qui plaça l'Europe dans une position plus avantageuse à l'égard de la France, que celle où elle s'était trouvée après la paix de Nimègue.

En réponse aux détails que le conseiller pensionnaire Heinsius transmet au Roi sur l'état des négociations avec Callière (1), Guillaume III dit ce qui suit : « La hauteur

(1) Ces lettres de Heinsius manquent ; mais dans les réponses de Guillaume, on voit que les lettres auxquelles il répond sont des 23, 26 et 30 octobre, 2, 9, 13, 16 et 20 novembre 1696.



» et les menaces de Callière sont fort embarrassantes,
» car je ne vois pas qu'il soit possible de continuer la
» négociation sur ce pied ; d'un autre côté, je crains que
» Messieurs d'Amsterdam ne veuillent pas consentir à la
» rompre : cet état d'incertitude est cependant le pire de
» tous.

» Le comte de Bergeyck est arrivé ici, venant de l'Espa-
» gne ; j'ai eu avec lui une longue conférence relativement
» à l'état déplorable où se trouve ce pays. Le désir de la
» paix y est si universel, que, si nous continuions la guerre,
» ce serait folie que d'attendre le moindre secours de ce
» côté-là (3-13 novembre 1696). »

« Je crois qu'il serait nécessaire de déclarer à Callière
» que nous ne nous relâcherons jamais sur la question des
» fortifications de Luxembourg, et si Boreel voulait lui
» notifier cela en termes formels, au nom d'Amsterdam,
» je ne doute pas que cela ne produise un bon effet. Il n'y
» a pas de doute que le langage hautain adopté par les
» Français, ne provienne de l'idée qu'ils se sont faite
» qu'Amsterdam veut à toute force avoir la paix, et cela
» nous cause un grand préjudice.

» J'attends tous les jours le comte de Frise, et je le
» renverrai de suite au prince de Bade, pour me concerter
» avec celui-ci sur la campagne prochaine. .

» J'apprends que l'Électeur de Brandebourg traite avec
» les Vénitiens, pour leur vendre ses quatre bataillons qui
» ont servi dans le Piémont. C'est une chose intolérable,
» et il faudra prévenir ce scandale. Il faut d'ailleurs avoir
» bien peu d'amour pour ses sujets pour pouvoir en faire
» un objet de trafic, et sachant d'avance que le dixième
» des hommes n'en reviendra pas ; et cela se passe dans
» un temps où tous les alliés devraient s'évertuer contre
» la France !



» Quant à moi, je tiens la paix pour impossible, et il » faudra, tant bien que mal, se préparer à la guerre, en » laissant l'issue des événements au Tout-Puissant. Je » m'attends aussi à être attaqué dans le courant de l'hiver, » soit dans ce royaume, soit en Irlande; je me préparerai » à la défense, mais il me faudrait de l'argent comptant » à cet effet, et ma pénurie est vraiment incroyable. » J'espère que je pourrai compter sur l'assistance de la » République (6-16 novembre 1696). »

Voici ce que Guillaume III répond au conseiller pensionnaire de Hollande, sur la question de sa reconnaissance comme Roi de la Grande-Bretagne, par Louis XIV, ce qui était alors un des points principaux qu'on débattait dans la négociation secrète avec Callière : « Les chicanes » et les variations de Callière sont insoutenables, et la » difficulté qu'il élève aujourd'hui, sur le fait de la décla- » ration qu'on lui demande de faire à mon égard au mé- » diateur, et qui avait déjà été admise par lui, est de » cette nature que je ne consentirai pas à entrer dans une » négociation publique avant qu'il ne l'ait faite; ceci doit » lui être dit explicitement. S'il s'y refuse, il ne peut avoir » d'autre motif que celui de me tromper, et cela se rap- » porte à ce que les jacobites ébruitent ici, en affirmant » que le Roi de France donna, il n'y a pas longtemps, » à Fontainebleau, des assurances positives à cet égard » au roi Jacques. J'ai, à grand'peine, » ajoute Guillaume, « empêché jusqu'ici que le Parlement vînt me » présenter une adresse, pour me prier de ne pas entrer » dans une négociation pour la paix, à moins qu'elle ne » fût précédée de ma reconnaissance ; vous comprendrez » que, d'après tout cela, je ne puis ni ne veux me relâcher » en rien, sur ce qui avait déjà été consenti par Callière » (13-23 novembre 1696). »

Dans une autre lettre, on remarque la phrase suivante : « Je suis, » dit Guillaume, « plus que jamais confirmé » dans mon opinion, relativement au préliminaire qui » me concerne, par la confession ingénue de Callière à » Molo, que cela ne peut avoir lieu pour ne pas décou- » rager les jacobites en Angleterre. Je suis, par consé- » quent, d'avis qu'il faut en venir à une conclusion ou » rompre la négociation. Cependant, si Boreel ou Ams- » terdam voulaient parler haut, je tiens pour assuré que » nous arriverions à une bonne fin ; sans cela, nous » sommes perdus (17-27 novembre 1696). »

Le refus du négociateur français de reconnaître la royauté de Guillaume III, produisit une grande sensation parmi tous les ministres des Cours alliées présents à La Haye. « Tout le monde en est fort scandalisé, » dit Heinsius dans une de ses lettres au Roi (27 novembre 1696). Et, peu de jours après, le conseiller pensionnaire informe Sa Majesté Britannique que Callière a cédé sur ce point, et qu'en vertu d'une convention faite entre MM. Boreel et de Dykveld, d'une part, et M. de Callière de l'autre, les premiers déclareront au médiateur, en présence de M. de Callière : « Qu'ils sont convenus que, » moyennant la conclusion, et lors de la signature de » la paix, le Roi Très-Chrétien reconnaîtra le prince » d'Orange Roi de la Grande-Bretagne, sans y faire » aucunes difficultés, conditions, restrictions ou réserves. » Ensuite de quoi, M. de Callière déclarera au média- » teur qu'il confirme, au nom de Sa Majesté Très- » Chrétienne, ce que les négociateurs hollandais lui ont » dit de ladite convention (11 décembre 1696) (1). »

(1) Lettre de milord Villiers, envoyé du Roi de la Grande-Bretagne à La Haye, au duc de Shrewsbury, du 11 décembre 1696 (*n. s.*). (*Correspond. de Shrewsbury.*)



En apprenant ce changement subit, Guillaume ne peut s'empêcher de craindre qu'il ne cache quelque nouveau piége. « J'ai vu, avec satisfaction, que Callière consent » au préliminaire qui me concerne, et cela, dans des » termes qui me paraissent plus avantageux que ceux de » la première proposition. Je me demande ce que signifie » ce revirement subit des Français; mais j'appréhende » que cela repose sur quelque mauvais dessein. Vous vous » rappellerez que l'an dernier, peu de temps avant que la » conspiration contre ma vie et le projet d'invasion n'eussent éclaté, les Français se montraient disposés à céder » sur la question de Luxembourg. Quoi qu'il en soit, je » pense qu'il ne faut pas perdre une minute, et qu'il faut » accepter leur offre, s'entendre sur les autres préliminaires et pousser les négociations avec la plus grande » vigueur, afin d'en venir le plus promptement possible à » un congrès général. » A quoi Guillaume ajoute : « Vous » pouvez être assuré que le ministère impérial ne contribuera en rien à faciliter les négociations, mais qu'au » contraire, il ne cherchera qu'à nous susciter des difficultés, dans l'espoir de faire traîner les choses en longueur; il sera donc urgent qu'on le traite un peu cavalièrement, et, qui plus est, qu'on se substitue à sa » place, quand on en sera arrivé au point de former un » plan de pacification générale avec Callière (8-18 décembre 1696). »

Depuis le traité de la neutralité de l'Italie, le Roi de la Grande-Bretagne était vivement piqué contre le duc de Savoie et la Cour de Vienne. Son mépris et la défiance que lui inspirent les ministres de l'Empereur se reproduisent fréquemment dans ses lettres à Heinsius. Nous en citerons quelques passages, car cette disposition d'esprit du roi Guillaume, à l'égard du cabinet de Vienne,

explique sa politique subséquente à l'égard de la Maison d'Autriche, et fut peut-être une des causes principales qui le portèrent, après la paix de Ryswyk, à s'écarter des principes de la Grande-Alliance de 1689, en ce qui touche la question de la succession au trône d'Espagne.

« Les ministres de l'Empereur ne veulent pas en finir, » dit Guillaume; « je me suis expliqué à cet égard avec le » comte d'Aversperg, en l'informant, sans détour, qu'il » circule un bruit d'après lequel ils traiteraient en secret, » par l'entremise du clergé catholique, et chercheraient » à en faire une question religieuse, dans le but d'exclure » l'Angleterre et la Hollande des négociations. Il a pro» testé que la chose lui semblait être incroyable (24 no» vembre—4 décembre 1696). »

Voici ce qu'on lit dans une lettre suivante: « Je » m'aperçois de plus en plus que les Impériaux cherchent » à éviter la négociation; c'est une chose incompréhen» sible, quand je considère leur situation; mais je crois » qu'ils visent à faire échouer la négociation entamée en » Hollande, ce qui ne ferait pas notre affaire.

» Personnellement, je suis peu disposé à admettre le » duc de Savoie dans la garantie générale de la paix; car » je ne puis oublier aussi facilement le tour infâme qu'il » vient de nous jouer. Je ne vois pas que la médiation » de Venise puisse nous être bien utile, quoique je n'at» tende que du mal de la Suède; mais, s'il nous faut » un second médiateur, le Danemark ou le Portugal » me paraissent plus convenables (27 novembre—7 dé» cembre 1696). »

En réponse à une lettre du 4 décembre 1696, dans laquelle Heinsius communique au Roi quelques détails concernant les dispositions militaires que la Cour impé-

riale s'engage à prendre pour la campagne prochaine, Guillaume dit : « Vous voyez à quoi se réduisent les » secours que nous pouvons attendre des Impériaux ; » ils devraient rougir de honte de n'avoir à faire que » des promesses aussi vagues. La conduite de la Cour » de Vienne est inexplicable ; car, à une hauteur exces- » sive, elle joint une impuissance complète de contribuer » en quelque chose à la défense commune (11-21 décem- » bre 1696). »

Enfin, Guillaume revient encore à ce sujet et dit : « Je » ne puis m'expliquer pourquoi les Impériaux apportent » tant d'entraves aux négociations, tandis qu'ils paraissent » souhaiter la paix. Je crois, comme vous, que cela se » rattache à l'affaire de la succession d'Espagne, et qu'ils » jugent qu'il serait plus avantageux pour eux que cette » question fût terminée durant la guerre, qu'après la » conclusion de la paix ; peut-être ont-ils raison, mais » cela ne fait pas notre compte, car je persiste dans mon » opinion, qu'une paix immédiate nous est indispensable » (18-28 décembre 1696). »

Malgré toutes les difficultés dont la négociation secrète était hérissée, elle cheminait lentement vers une négociation publique (1). On était arrivé à la fin de l'année 1696 ; la médiation de la Suède avait été acceptée, et l'on s'occupait déjà de la désignation du lieu des conférences et de la conclusion d'une trêve ; car, dans une lettre du 1er janvier 1697, le Roi d'Angleterre communique ses sentiments, touchant ces deux points, à Heinsius. « Je suis » charmé que vous partagiez mon opinion touchant l'ar- » mistice ; mais cette question étant fort délicate, elle » devra être maniée avec infiniment de dextérité, car si

(1) Lettres de Guillaume III, des 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28 décembre 1696. — Lettres de Heinsius, des 11, 14 et 18 décembre 1696.



» les Français s'aperçoivent que nous le désirons, ils » ne voudront pas y consentir, et je ne vois pas trop » que la chose soit dans leur intérêt. Il n'y a que deux » manières de préparer cette affaire, soit par l'intermé- » diaire du médiateur, soit, sous main, par l'entremise » de Messieurs d'Amsterdam.

» Si la négociation a son cours, je ne m'oppose pas » à ce que les Français viennent à Delft, que nous (les » alliés) restions à La Haye, et que l'on se réunisse pour » les conférences à Ryswyk (22 décembre 1696 — » 1er janvier 1697). »

On voit, par cette dernière lettre, que, depuis le départ du roi Guillaume pour l'Angleterre, le grand ouvrage de la pacification avait fait d'immenses progrès. Cependant le Roi conçut tout à coup de nouvelles appréhensions sur l'heureuse issue des négociations : le bruit de la mort de Charles II, Roi d'Espagne, circula à cette époque, et lorsqu'elle arriva à la connaissance de Guillaume III, il y vit le renversement immédiat de l'édifice qu'on s'occupait à élever avec tant de peine, de soins et de travaux. « J'espère en Dieu, » écrit-il à Heinsius, en réponse à une lettre de celui-ci, du 22 janvier (1), « que la nouvelle » qu'on vous a donnée de la mort du Roi d'Espagne et de » la déclaration de son héritier ne se confirmera pas; » sans cela, tout retombera de nouveau dans la plus » inextricable confusion, et tout espoir d'arriver à la paix » sera évanoui (15-25 janvier 1697). »

La nouvelle ne se confirma point ; mais on peut juger, d'après le contenu de cette lettre, toute l'importance qui était attachée à cet événement. Toute l'Europe attendait

(1) Cette lettre manque, ainsi que plusieurs autres qu'il écrivit au Roi d'Angleterre, au commencement de l'année 1697, mais dont les dates se retrouvent dans les réponses de Guillaume III.

avec anxiété le dernier soupir de Charles II, comme le signal d'une nouvelle prise d'armes qui devait bannir, pendant plusieurs années, la paix et la tranquillité du continent.

VIII. Bien que la correspondance de Guillaume présente un intérêt soutenu, ce serait outre-passer les bornes de cet ouvrage, que de reproduire un trop grand nombre de passages des lettres de ce prince, ayant trait aux négociations de 1697. Nous ne citerons donc ici que celles qui sont absolument indispensables pour faire connaître la position des alliés, combien elle était critique pour eux et peu menaçante pour la France, afin de mieux faire ressortir, à l'aide de ce tableau, le rôle que la Cour de Versailles joua durant ces négociations. Il demeurera prouvé que Louis XIV céda, non devant les forces de la Grande-Alliance qui se trouvait en réalité dissoute depuis la reconnaissance de la neutralité de l'Italie, mais devant un intérêt plus grand mais éloigné. Louis, en restituant la presque totalité de ses conquêtes faites depuis la paix de Nimègue, et en consentant à une paix que plusieurs auteurs français ont qualifiée, non à tort, de honteuse pour leur pays (1), n'a qu'un seul but, celui de dissoudre la Grande-Alliance avant la mort du Roi d'Espagne. Il convoite sa succession pour un fils de France; il cède, il abandonne, il fléchit; il ne paraît être animé que d'une seule pensée, celle de dissoudre la ligue, ne doutant pas que la mort prochaine de Charles II, son beau-frère, ne lui donne bientôt l'occasion de reprendre, avec avantage, ce qu'il n'abandonnait que momentanément. Enfin, il a recours, en 1697, à la même politique qui, en 1668, le porta à céder devant les exigences de la *Triple-Alliance*.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

Tout ce qui concerne les préliminaires fut réglé entre Callière, au nom de la France, et les deux négociateurs hollandais, Boreel et Dykveld, qui, d'après les concessions faites par la France, se concertèrent avec les autres alliés pour accepter la médiation de la Suède.

Le 5 février, Guillaume III écrit à Heinsius : « Je suis » bien aise de savoir que l'affaire des préliminaires en soit » arrivée au point que l'on puisse passer à la négociation » principale, et bien qu'on n'y fasse pas mention de moi » (la reconnaissance de Guillaume comme Roi de la » Grande-Bretagne par la France), je ne doute pas que » l'on ne porte toute l'attention imaginable à régler cette » affaire, car elle ne peut être différée plus longtemps.

» Si le médiateur ne nous procure pas une suspension » d'armes dans un bref délai, la paix ne pourra être con- » clue avant l'ouverture de la campagne.

» Il faudra dépêcher immédiatement les passe-ports » pour les ambassadeurs français, afin que ceux-ci puis- » sent arriver à Delft, et alors le lieu des conférences » s'établira inévitablement entre cette ville et La Haye, » que les Impériaux y consentent oui ou non. »

On désigna en effet, pour la tenue des conférences, un château situé près du village de Ryswyk, appelé Nieuwburg, et appartenant au Roi de la Grande-Bretagne (1).

Cependant l'Empereur et le Roi d'Espagne ne furent pas satisfaits des concessions offertes par la France ; le premier déclara qu'il accepterait la médiation proposée, pourvu que le traité de Westphalie fût rétabli dans son intégrité primitive, et tel qu'il avait subsisté jusqu'au

(1) Ce château a été démoli il y a quelques années ; mais pour perpétuer le souvenir de la paix qui y fut négociée et signée en 1697, on éleva sur son emplacement un monument commémoratif de cet événement.

recez de Nuremberg, ou que le Roi de Suède s'engageât à joindre ses troupes à celles des alliés, dans le cas où la France se refuserait à cette stipulation. Les envoyés d'Angleterre et des États-Généraux à Vienne pressèrent de concert, l'Empereur d'accepter la médiation sans réserve. Il se rendit enfin, non sans répugnance (1) ; mais la Cour d'Espagne continua à persister dans son refus, exigeant, comme préliminaire, que la France convînt de rendre toutes les places mentionnées dans un mémoire qu'elle fit remettre aux plénipotentiaires.

Le 11 février, Callière, au nom de son souverain, consentit aux préliminaires suivants : « Que les traités de » Westphalie et de Nimègue seraient pris pour base de » la négociation ; que Strasbourg serait rendu à l'Empire, » et Luxembourg aux Espagnols, ainsi que Mons, Char» leroy et toutes les places conquises en Catalogne par les » Français, depuis le traité de Nimègue ; que Dinant serait » rendu à l'évêque de Liége ; que les *réunions* opérées » depuis la paix de 1679, au profit de la France, seraient » annulées ; que cette puissance effectuerait la restitu» tion de la Lorraine sur le pied proposé lors des négo» ciations à Nimègue, et qu'à la conclusion de la paix, » Sa Majesté Très-Chrétienne reconnaîtrait le prince » d'Orange pour Roi de la Grande-Bretagne, sans nulle » condition, ni réserve (2). »

A cette occasion, le Roi Guillaume écrit à Heinsius : « Je suis charmé d'apprendre que l'ouvrage des préli» minaires soit terminé et qu'on les ait dictés au média» teur. J'écris par le courrier de ce jour à l'Électeur de » Bavière, pour l'engager à apporter toutes les facilités » imaginables à la négociation ; mais le refus fait par

(1) Wag., t. xvi, p. 344-346. — *Actes de la paix de Ryswyk.*

(2) *Actes de la paix de Ryswyk*, t. i, p. 266. — Wag., t. xvi, p. 351.

» Quiros d'accepter la médiation de la Suède est intolé-
» rable. Il est urgent de gagner Lilienroth (1), attendu
» qu'il sera seul dans les premiers temps ; on ne doit
» épargner ni promesses, ni argent à cet effet. Ce grand
» ouvrage roule aujourd'hui sur la restitution de la Lor-
» raine ; Dieu sait quel expédient on pourra trouver à cet
» égard (5-15 février 1697). »

On voit, d'après cet exposé, que le point principal de la contestation était le rétablissement du duc de Lorraine dans ses États héréditaires. La Cour de France ne voulait y acquiescer que sous des conditions que la Maison de Lorraine avait jugées inacceptables à Nimègue ; l'Empereur, le Roi de la Grande-Bretagne et les États-Généraux exigeaient, en s'appuyant sur des motifs d'équité et de sécurité personnelle, la restitution du duché dans toute son intégrité.

Cependant l'époque de l'ouverture de la campagne s'approche à grands pas, et la paix est encore loin d'être assurée, car la Cour impériale se montre moins que jamais disposée à un rapprochement. On voit que Guillaume III est préoccupé de la difficulté de cette position. « Il n'est que trop évident que Callière n'aura pas fait
» mention d'une suspension d'armes, ou bien que la
» réponse de sa Cour n'aura pas été satisfaisante. Je dois
» convenir d'ailleurs qu'elle n'est pas dans l'intérêt de
» la France ; partant, il faut se préparer à l'impossibilité
» d'avoir la paix avant la campagne (9-19 février 1697). »

« Je vois, » dit-il encore, « que l'ouvrage de la paci-
» fication ne peut être accéléré davantage ; mais par là
» même, nous sommes placés aujourd'hui dans une posi-
» tion bien plus difficile que celle où nous nous sommes

(1) Il fut d'abord et pendant quelque temps, le seul ambassadeur de la Suède au congrès ; plus tard, on lui adjoignit le sénateur comte de Bonde.



» trouvés depuis le commencement de cette guerre ; je » prévois que nous serons contraints d'en venir à une paix » qui nous sera imposée (19 février—1er mars 1697). »

Mais le mécontentement du Roi de la Grande-Bretagne est surtout excité par les entraves que le cabinet impérial apporte aux négociations, dans le but évident d'éloigner la conclusion de la paix. « Je suppose, » écrit-il à Heinsius, en réponse à l'une des lettres de celui-ci (1), dans laquelle il parle des chicanes de la Cour de Vienne et des difficultés que le comte de Kinsky, un des ministres de l'empereur Léopold, cherche à faire surgir de toutes parts ; « je suppose que la conduite extra» vagante de la Cour impériale prend sa source, en » partie, dans l'humeur personnelle du comte de Kinsky, » mais principalement aussi dans ce que le comte de » Straatman (2) vous a dit et ce que le comte d'Aversperg » m'a répété au sujet de la succession d'Espagne ; vous » avez fort bien répondu sur cette matière, et j'ai parlé, » presque mot à mot, dans les mêmes termes. J'ai » demandé où on voyait l'apparence de faire renoncer la » France à une succession, pour laquelle elle soutiendrait » au besoin une guerre de plus de vingt ans, et que, Dieu » le sait, nous n'étions pas dans une position à pouvoir » prétendre dicter des lois à la France ! Cette question, » ajoute le Roi, « est fort délicate, elle ne doit pas être » soulevée ; d'ailleurs vous connaissez les prétentions » de l'Électeur de Bavière (3), au sujet desquelles je vous

(1) Cette lettre, qui manque dans la correspondance du conseiller pensionnaire, est du 8, du 12 ou du 15 mars 1697.

(2) Envoyé de la Cour impériale à La Haye.

(3) Parmi les nombreux prétendants à la succession espagnole, on comptait le fils de l'Électeur de Bavière ; les droits de cet enfant étaient soutenus par son père, qui était en possession du gouvernement général des Pays-Bas espagnols.



» entretiendrai plus au long, quand j'aurai la satisfaction » de vous revoir (12-22 mars 1697). »

C'est ici le lieu de remarquer le changement qui s'est opéré dans la politique du Roi de la Grande-Bretagne. L'expérience lui a démontré pendant un quart de siècle, qu'il est impossible d'empêcher, par la voie des armes, que la France ne s'adjuge la totalité ou une partie de l'héritage de Charles II ; il juge donc intempestif d'aller au-devant de nouvelles discussions à ce sujet, voulant éviter tout ce qui pourrait, dans la suite, lier les puissances maritimes à l'égard de l'un ou de l'autre des prétendants à la succession espagnole. Ce fait est très-significatif ; il renferme, d'une part, l'abandon d'une des grandes bases posées lors de la conclusion de l'alliance de 1689, c'est-à-dire l'engagement exclusif, contracté à l'égard de la branche impériale de la Maison d'Autriche, de la mettre en possession de la totalité de l'héritage de Charles II, si ce monarque venait à décéder sans enfants ; et de l'autre, l'acceptation tacite du principe : que cette importante question ne pourrait trouver sa solution que dans un arrangement entre les divers prétendants à la vaste monarchie espagnole, après la mort du Roi régnant. On conçoit sans peine combien ce langage devait déplaire à la Cour de Vienne ; mais ne l'avait-elle pas mérité, attendu le peu d'assistance qu'on avait reçue d'elle depuis le commencement de la guerre ? Cette Cour, qui, plus que toute autre, était intéressée à réduire le pouvoir de la France, ne venait-elle pas, tout récemment encore, de donner de nouvelles armes à Louis XIV contre ses alliés, en accédant d'une manière honteuse à la neutralité de l'Italie ? Le cabinet impérial, en donnant lui-même, l'un des premiers, le signal de la défection et de l'impuissance, pouvait-il exiger que les puissances maritimes

s'exposassent à la prolongation d'une guerre et aux maux qui en résultaient pour elles, afin de procurer à l'empereur Léopold, ou à l'un de ses fils, la Couronne d'Espagne et des Indes? Bien certainement il ne le pouvait pas; néanmoins la Cour de Vienne crut avoir le droit de se plaindre; elle le fit avec hauteur et surtout avec maladresse, et c'est de ce jour que date le refroidissement entre la Maison d'Autriche et le Roi de la Grande-Bretagne (1).

Cependant on se prépare de toutes parts à envoyer des plénipotentiaires au congrès; Guillaume III annonce à Heinsius la prochaine arrivée de ceux de l'Angleterre: « On me prévient de tous les côtés que les Français ne » chercheront que l'occasion de me tromper. Aussi tout » ce qui me concerne devra être discuté avec une extrême » circonspection; ma demande, en général, se réduira à » peu d'articles. Je hâterai le plus possible le départ de » mes plénipotentiaires (23 février—5 mars 1697). »

Il est évident, d'après les extraits que nous venons de lire de la correspondance de Guillaume III, qu'il s'était réservé la direction des négociations sur le continent, par l'intermédiaire du conseiller pensionnaire de Hollande, et nous citerons à l'appui de ce fait un passage de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*, où l'auteur dit: « Il paraît que le duc de Shrewsbury, quoique secré» taire d'État et en quelque sorte premier ministre, avait » été tenu, par le Roi, tout à fait étranger aux négocia» tions qui se terminèrent par la paix de Ryswyk. Soit » qu'après tout, il restât quelque méfiance cachée sur sa » fidélité, ou que cela vînt de toute autre cause, c'était » une façon de procéder très-irrégulière et inconstitu» tionnelle; et l'on doit avouer que, par cette manière » d'agir, qui ne pouvait être excusée que par un profond

(1) Correspondance de Guillaume III avec Heinsius.

» sentiment de la bassesse humaine, Guillaume s'attira » en grande partie cette malveillance si étrange et si » entachée d'ingratitudes dont il fut la victime pendant » sa vie (1). »

Le même auteur explique d'ailleurs la position de Guillaume III à l'égard de ceux qui l'entouraient et qui auraient dû être ses conseillers constitutionnels. « Ce sera toujours, » dit-il, « un honneur pour la Couronne » d'Angleterre d'avoir été portée par un si grand homme. » Comparés à lui, les hommes d'État qui entouraient son » trône, les Sunderland, les Godolphin, les Shrewsbury, » même les Somers et les Montague, tombent dans l'insi- » gnifiance. Il était, il est vrai, trop grand, non pour le » temps où il fut appelé à agir, mais pour la condition » particulière d'un Roi d'Angleterre après la révolution ; » et comme il a été, dans ce pays, le dernier souverain » dont l'esprit et l'énergie de caractère aient été très- » distingués, aussi a-t-il été le dernier qui ait maîtrisé la » résistance de son Parlement, ou qui ait défendu seul et » sans déguisement sa prérogative (2). »

Les ministres plénipotentiaires d'Angleterre au congrès étaient le comte de Pembroke, le vicomte Villiers et sir Joseph Williamson.

Les États-Généraux députèrent MM. Boreel, bourgmestre d'Amsterdam, de Dykveld et de Haren ; Boreel, étant tombé malade, fut remplacé plus tard par Heinsius, conseiller pensionnaire de Hollande.

La France adjoignit à Callière MM. de Harlay et de Crécy ; ceux-ci arrivèrent en Hollande vers la fin du mois de mars. A l'époque de l'arrivée des plénipotentiaires français, nous remarquons ce passage dans une des

(1) Hallam, chap. XV (dans une note). — *Corresp. of Shrewsbury*, p. 371.
(2) Hallam, chap. XV.



lettres du roi Guillaume. « Les plénipotentiaires doivent » être, à cette heure, à Delft, mais nous ne pourrons » négocier avec eux que par l'intermédiaire du média-» teur; autrement, nous prouverions au monde que nous » recherchons une paix séparée et que nous voulons im-» poser la paix à nos alliés; d'ailleurs Lilienroth s'est » expliqué positivement contre toute négociation qui ne » passerait pas par ses mains; ce qui est naturel, car » c'est dans l'intérêt de la Suède (12-22 mars 1696). »

Cependant la mort de Charles XI, roi de Suède, qui mourut au printemps, et eut pour successeur son fils, Charles XII, encore mineur, vint arrêter les travaux du congrès à l'époque même où l'on se préparait à entrer en campagne. La position des puissances maritimes parut alors s'aggraver de plus en plus : par l'impossibilité d'obtenir une suspension d'armes de la France, par l'intermédiaire du médiateur (1); par les menaces de la Cour de Madrid de conclure un traité de neutralité pour la Catalogne avec la France, faute d'un prompt envoi de secours de ce côté (2); par le désir de la paix qui se manifeste plus que jamais, tant en Angleterre qu'en Hollande (3); enfin, par l'impossibilité de continuer la guerre, par suite du délabrement des finances de la Grande-Bretagne, et l'impuissance dans laquelle se trouve son Roi de trouver de l'argent ou d'obtenir du crédit pour subvenir à l'entretien de son armée. Les munitionnaires de l'armée du Roi d'Angleterre tinrent, pour ainsi dire, à cette époque, les destinées de l'Europe entre leurs mains; qu'on en juge; le passage suivant mérite de fixer l'attention des lecteurs : « Si l'on ne parvient pas

(1) Lettre de Guillaume III, du 30 mars—9 avril 1697.
(2) *Ibid.*, du 19-29 mars 1697.
(3) *Ibid.*, du 2-12 avril 1697.

» à persuader à Machado et à Pereira, » dit Guillaume III à Heinsius, « de patienter pour le payement de ce qui » leur est dû, et s'ils ne veulent pas continuer à fournir le » pain et les fourrages et à approvisionner les magasins » pour la subsistance de mes troupes, durant la campagne » qui va s'ouvrir, tout sera perdu. Je leur donne l'assu- » rance qu'ils seront les premiers qu'on payera, aussitôt » que je serai parvenu à réunir quelque argent ou à trou- » ver du crédit; mais on ne peut exiger de moi que le » possible. N'épargnez rien, je vous prie, pour leur faire » entendre cela (25 février — 7 mars 1697). »

Cependant la session du Parlement approchait de sa fin, et le roi Guillaume annonce sa prochaine arrivée en Hollande au conseiller pensionnaire. « Le Parlement se » séparera jeudi ou vendredi prochain; eût-on pu le faire » il y a six semaines, la mesure eût été bien plus efficace; » excepté cette circonstance, j'ai lieu d'être pleinement » satisfait de sa conduite, plus même que je n'eusse osé » l'espérer. Je me propose de quitter ce pays dans le » courant de la semaine prochaine (13-23 avril 1697). »

Le 26 avril, le Roi ferma la session, après avoir remercié la Parlement des subsides qu'il avait si libéralement accordés, et des mesures qu'il avait prises pour relever le crédit public. Avant de quitter le royaume, il voulut faire paraître au grand jour le comte de Sunderland, qui jusqu'alors ne l'avait aidé qu'en secret de ses conseils; il le nomma membre du conseil privé et lui donna la place de lord chambellan qu'avait résignée le comte de Dorset. Sunderland jouit, dès ce moment, de l'influence dont il avait si ouvertement abusé sous les règnes précédents, et rien n'explique ce haut degré de confiance que Guillaume accorda à un homme qui, par ses antécédents, devait lui être fort suspect, quels que

pussent être d'ailleurs les talents politiques dont il était doué. Après avoir appelé aux affaires le lord Warthon, Whig très-exalté, et revêtu l'amiral Russell du titre de comte d'Orford, le Roi s'embarqua pour la Hollande le 15 mai, afin d'être à portée de surveiller les négociations relatives à une paix générale, et les opérations militaires dans les Pays-Bas espagnols (1).

IX. Étant arrivé à La Haye, Guillaume III put y prendre une connaissance plus parfaite de l'état des négociations et de ce qu'on pouvait en espérer. Il paraît aussi que ce ne fut qu'alors qu'on discuta plus amplement la question de la reconnaissance de sa royauté par Louis XIV, et tout ce qui pouvait avoir trait à l'avenir du Roi déchu. Peu après, le Roi de la Grande-Bretagne alla rejoindre l'armée, n'emportant, à ce qu'il paraît, qu'un bien faible espoir de parvenir à s'entendre avec ses ennemis.

Il est nécessaire d'expliquer ici, qu'à côté de la négociation publique au congrès, il y en eut toujours une secrète, où toutes les questions les plus importantes se discutaient entre les plénipotentiaires français et MM. de Dykveld et Boreel, et à laquelle le troisième plénipotentiaire des États-Généraux au congrès, M. de Haren, n'était pas même admis. C'était, en réalité, dans le sein de ce petit cercle que les affaires les plus importantes s'élaboraient, et Heinsius, initié à tout ce qui s'y passait, était chargé d'en transmettre les résultats au roi Guillaume et de lui demander ses ordre (2). Celui-ci se trouvait alors à la tête des troupes dans les Pays-Bas espagnols; ses réponses, écrites de l'armée au conseiller pensionnaire, offrent un fort grand intérêt, parce que,

(1) Smollett's *History of England.* — Wag., t. XVI, p. 367.
(2) Lettres de Heinsius, des 20, 21, 22, 24, 25, 26 et 29 mai 1697.



outre la question générale, elles ont un rapport immédiat à la position individuelle dans laquelle le roi Guillaume est placé.

Les armées se trouvant en présence, et dans l'espoir d'éviter de nouvelles effusions de sang, les négociateurs hollandais insistèrent vivement sur la conclusion d'une suspension d'armes; mais, n'ayant obtenu à cet égard des plénipotentiaires français, qu'une réponse évasive et équivalant à un refus, Guillaume III écrit à ce sujet ce qui suit : « Je suis fâché que les Français ne veuillent » pas consentir à une suspension d'armes; il est évident » qu'ils cherchent à faire traîner la négociation jusqu'à la » fin de la campagne. Dans cette position, je ne vois pas » quel intérêt nous pourrions avoir à sa continuation; il » serait plus utile de leur parler avec fermeté, de rompre » les négociations secrètes et de laisser suivre son cours à » la négociation publique (21 mai 1697). »

« Je serais fort d'avis, » dit le Roi dans une lettre datée du camp d'Huyssingen, « de rompre les négociations » secrètes; mais j'appréhende que Messieurs d'Amster- » dam ne veuillent point parler avec la fermeté requise, » et que, d'ailleurs, cela ne produise guère d'effet sur les » Français, si ceux-ci ne veulent conclure la paix qu'a- » près l'issue de la campagne (27 mai 1697). »

Relativement aux points exigés par la Cour de France en faveur du Roi expulsé et de sa famille, Guillaume III répond ce qui suit : « Je m'aperçois que les Français cher- » chent à procurer une pension au roi Jacques; je ne m'y » opposerai pas, mais ce ne sera qu'à la condition qu'il » aille fixer sa résidence en quelque endroit de l'Italie, » car s'il reste en France, il est trop rapproché de l'An- » gleterre (26 mai 1697). »

» Quant à ce qui me concerne, il faudrait que l'on



» insérât bien expressément dans le traité que le Roi de » France s'engage à ne pas assister le roi Jacques, ni » directement, ni indirectement. Il serait même préfé- » rable de dire, en termes généraux : *quiconque pourrait* » *prétendre à la Couronne d'Angleterre*, ce qui inférerait » le prétendu prince de Galles. La promesse de ne pas » assister ses ennemis réciproques est une clause insolite » dans un traité, et d'ailleurs le cas actuel est d'une » nature toute différente entre moi et la France. Il ne » peut être question d'une pension au profit de la reine » Marie, mais bien d'un douaire après le décès du roi » Jacques ; s'il ne s'agissait plus que de cela, je ne ferais » pas de difficultés.

» Il n'est guère possible de se refuser à comprendre » la Savoie dans le traité de paix, à présent qu'elle a » été admise au congrès, bien que le duc ne le mérite » pas (27 mai 1697). »

Sur ces entrefaites, l'armée française avait investi Ath, et, d'un jour à l'autre, on pouvait en venir à un combat dont les suites pouvaient amener la rupture des négociations. « S'il faut les rompre, » écrit Guillaume à Heinsius, « je désire que ce soit sur l'article relatif à l'engagement » de n'assister ni directement ni indirectement le roi » Jacques. Je ne puis conclure la paix, si l'on ne m'accorde » pas ce point; il sera facile de le démontrer dans la » République, et je suis assuré que l'Angleterre ne con- » sentira jamais à la paix qu'à cette condition ; car, bien » loin d'être un gage de tranquillité pour ce royaume, ce » ne serait qu'isoler l'Angleterre de ses alliés, pour l'en- » vahir plus facilement. Si donc la négociation est rompue » sur cet article, je puis m'attendre à une assistance » efficace du Parlement pour la continuation de la guerre » (30 mai 1697). »

X. Cependant le Roi de France, dans l'espoir de se procurer des conditions plus favorables, en forçant l'Espagne et les puissances maritimes à conclure une paix séparée, résolut de faire les plus grands efforts contre les Espagnols, dans la Catalogne et dans les Pays-Bas, et d'élever le prince de Conti sur le trône de Pologne, événement qui aurait beaucoup accru l'influence de la France dans le nord de l'Europe.

Louis XIV avait devancé les confédérés en Flandre, où il avait envoyé une armée nombreuse, commandée par les maréchaux de Villeroy, de Boufflers et de Catinat. Les Français débutèrent par le siége d'Ath. A peine cette place fut-elle investie, que le roi Guillaume se mit en campagne et eut une entrevue avec l'Électeur de Bavière, qui commandait un corps séparé. Il ne jugea pas prudent de marcher au secours de cette place (1), qui se rendit au bout de quelques jours de tranchée ouverte. L'armée sous les ordres de l'Électeur marcha vers la Flandre, et Guillaume alla prendre position à Genappe, où il couvrait Bruxelles, que Villeroy et Boufflers avaient l'intention d'assiéger. « Je crains beaucoup » qu'après la prise d'Ath l'ennemi n'aille se porter vers » Oudenarde ; je ne vois pas comment nous pourrons » l'empêcher. Tout cela me chagrine considérablement, » ajoute le Roi, « et nous serions peut-être parvenus à » l'empêcher, si nous eussions été un peu moins scrupu- » leux à l'égard des Impériaux (2).

En Catalogne, le duc de Vendôme investit Barcelonne, que défendait une garnison de dix mille hommes, sous les ordres du prince de Hesse-Darmstadt, qui se couvrit de gloire par une défense vigoureuse, bien qu'une petite

(1) Guillaume III à Heinsius, du 30 mai 1697. — Wag., t. XVI, p. 367.
(2) *Ibid.*

armée destinée à le secourir et commandée par don François de Vélasco, eût été surprise et défaite par Vendôme (1). Cela n'empêcha pas le prince de Darmstadt de tenir bon jusqu'au commencement d'août, et par sa constance il rendit d'importants services aux alliés, en leur donnant le temps d'avancer les négociations, avant la reddition de la capitale de la Catalogne. « D'après les » nouvelles de la France, » écrit Guillaume III à Heinsius, à la date du 17 juin, « Barcelonne est assiégée, et si les » Espagnols ne conviennent pas de la neutralité de la » Catalogne, cette ville et la province seront perdues ; quel » que puisse en être le résultat, cela va rendre la paix » plus difficile pour nous, et les Français n'attendent que » l'issue des événements pour prendre leurs mesures en » conséquence. »

XI. Nous avons parlé du projet de faire donner la Couronne de Pologne au roi Jacques et du refus motivé de ce prince de monter sur un trône électif, pour ne pas compromettre les droits qu'il prétendait avoir conservés sur celui de la Grande-Bretagne. Louis XIV ne renonça pas à l'espoir de donner un Roi de son choix aux Polonais, et, encouragé par l'abbé de Polignac, qui dirigeait les affaires de France dans ce pays, il résolut de soutenir le prince de Conti dans sa candidature à la Couronne, et fit distribuer de fortes sommes d'argent parmi la noblesse polonaise, pour favoriser l'élection d'un prince de sa Maison ; il espérait s'en faire un allié, tout en donnant à l'empereur Léopold un voisin redoutable. La Cour de Vienne s'était d'abord déclarée pour le fils de Jean Sobieski ; mais voyant le parti français assez fort pour triompher de ce compétiteur, elle entra en négociation

(1) Wag., t. xvi, p. 369. — Smollett's *History of England*. — *Mémoires de Saint-Simon*.

avec l'Électeur de Saxe, qui consentit à embrasser la religion catholique, distribua huit millions de florins en Pologne, s'engagea à confirmer tous les priviléges, et fit avancer ses troupes sur la frontière du royaume. Alors il se déclara candidat, et sa cause fut publiquement embrassée par les Impériaux. Le duc de Lorraine, le prince de Bade et don Livio Odeschalchi, étaient aussi au nombre des aspirants, mais ne se voyant point assez appuyés, ils réunirent leurs partis à celui de l'Électeur. L'élévation de celui-ci sur le trône de Pologne fut due, en grande partie, à la politique de Pierre Ier, czar de Moscovie, qui, ayant formé de grands desseins contre la Porte Ottomane, n'aurait pas vu sans peine, à la tête du gouvernement polonais, un proche parent de Louis XIV allié du Grand Seigneur. Le czar Pierre, à la veille de partir pour visiter l'occident de l'Europe, donna ordre de rassembler son armée sur les frontières de la Lithuanie, mesure qui, en intimidant les partisans du prince de Conti, influa beaucoup sur l'élection de l'Électeur de Saxe (1). Le nouveau Roi prit si bien ses mesures, que le prince de Conti, qui venait d'arriver à Dantzig, à bord d'une flotte française, vit que tout espoir lui était enlevé, et qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que de retourner en France.

Frédéric-Auguste fut aussitôt reconnu comme Roi de Pologne par le Pape, qui considéra ce retour au catholicisme de la Maison de Saxe comme un grand triomphe pour l'Église de Rome, et toutes les puissances en guerre avec la France suivirent cet exemple, tandis que Louis XIV, en voyant ses projets déjoués dans le nord,

(1) Wag., t. XVI, p. 378. — Smollett's *History of England*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — De Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 139 à 150.

se montra plus disposé à accorder des conditions avantageuses à ses ennemis dans l'occident de l'Europe (1).

XII. Chacun savait à cette époque que la question de la paix roulait, pour ainsi dire exclusivement, sur la reconnaissance de Guillaume III, comme Roi de la Grande-Bretagne, par Louis XIV. Guillaume III, voyant les longueurs des négociations au congrès de Ryswyk et manifestant souvent ses appréhensions relativement à la sincérité des ambassadeurs de Louis XIV, eut l'idée de couper court à bien des difficultés qui lui étaient personnelles, en cherchant à les aplanir par l'intermédiaire de son confident, le comte de Portland. Deux hommes d'épée furent chargés de terminer cette grave question : c'étaient le maréchal de Boufflers, de la part du Roi de France, et le comte de Portland, de la part du Roi de la Grande-Bretagne.

Voici ce que Saint-Simon rapporte à ce sujet : « Portland, par l'ordre de son souverain, fit demander, tout » à la fin de juin, une conférence au maréchal de Boufflers. » Celui-ci répondit qu'il en écrirait au Roi par un courrier exprès, et ce courrier lui apporta fort promptement » l'ordre d'accorder la conférence et d'écouter ce qu'on » lui voudrait dire. Elle se tint presque à la tête des » gardes avancées de l'armée du maréchal de Boufflers ; » il y mena peu de suite, Portland encore moins, qui ne » s'approchèrent point. Le maréchal de Boufflers et Portland s'avancèrent seuls avec quatre ou cinq personnes, » et, après les compliments d'usage, mirent pied à terre » seuls et à distance de n'être point entendus. Ils conférèrent ainsi debout, en se promenant quelques pas. Il » y en eut trois de la sorte dans le mois de juillet, après » la première de la fin de juin. La dernière (2 août) fut

(1) Wag., t. XVI, p. 376. — Tindal, vol. III, p. 359-362, 366.

» plus nombreuse en accompagnement, et les suites se » mêlèrent et se parlèrent avec force civilités, comme ne » doutant plus de la paix (1). »

Ce que dit Saint-Simon des conférences du maréchal de Boufflers avec le comte de Portland est conforme à ce que l'on trouve dans la correspondance de Louis XIV avec ce maréchal, et dans les lettres du comte de Portland au Roi de la Grande-Bretagne. Celui-ci insistait principalement sur la nécessité d'éloigner Jacques II de l'Angleterre, en obtenant du Roi de France une promesse de faire sortir le Roi déchu de ses États, après le rétablissement de la paix. Louis XIV, au contraire, s'opposa constamment avec la plus grande fermeté à tout ce qui pouvait lui être demandé à cet égard, alléguant invariablement que son honneur était engagé à ne pas repousser loin de lui un prince malheureux et son proche parent. Le seul point sur lequel il consentit à donner satisfaction à Guillaume III, fut une promesse de ne pas soutenir ses ennemis, promesse qui fut rédigée de manière à désigner indirectement le roi Jacques et les jacobites sans les nommer. Quand Guillaume III vit qu'il ne pouvait obtenir davantage, il se contenta de cette promesse, mais il témoigna à Portland le désir qu'elle fût réciproque. Il est curieux de voir comment Louis XIV reçut cette ouverture et quelle réponse elle provoqua de sa part. Il dit au maréchal de Boufflers que cette réciprocité n'était pas nécessaire, qu'elle lui

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 37.

Après la première conférence du mois de juin, il y en eut une seconde le 8 juillet; la troisième eut lieu le 15, et la quatrième le 26 du même mois; le 2 août il y eût une cinquième conférence à Coppeghem. (*Journal de ce qui s'est passé en Flandre, à l'armée du Roi commandée par le maréchal de Villeroy, pendant la campagne de 1697.* — (*Mss.*, Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.)



était parfaitement inutile même, et ici on retrouve le langage du monarque puissant ; il s'exprime, à ce sujet, en ces mots : « Toute l'Europe a suffisamment la con- » fiance de l'obéissance et de la soumission de mon » peuple ; et quand il me plaira d'empêcher mes sujets » d'assister le Roi d'Angleterre, il n'y a pas de motifs » de craindre qu'il trouve aucune assistance dans mon » royaume (1). » Et dans une autre lettre, il dit encore : « Mon intention est que vous répondiez que la réciprocité » ne peut avoir lieu, et que la soumission de mes sujets » et la tranquillité de mon royaume me donnent lieu de » ne craindre ni faction, ni rébellion (2). »

Il est permis de douter qu'il y eut toujours une grande sincérité dans le langage que Louis XIV et Guillaume III faisaient tenir à leurs représentants; mais il n'est pas moins vrai qu'on y trouve des preuves d'une grande estime de part et d'autre. Ainsi, Portland proteste de l'admiration que Guillaume III professe pour Louis XIV, et dit : « Que peut-être, lorsque la paix sera conclue et » l'esprit des peuples calmé, Louis XIV ne serait pas » fâché de trouver dans le prince d'Orange (c'est Boufflers » qui parle) un allié aussi fidèle et aussi consciencieux à » favoriser ses intérêts, qu'il avait été jusque-là un adver- » saire constant de ces mêmes intérêts (3); » et Louis XIV, de son côté, écrit au maréchal : « Que quoique les enga- » gements dans lesquels est entré le prince d'Orange, » m'aient empêché de lui porter l'affection que j'ai tou- » jours montrée pour sa Maison, il peut rester néan- » moins parfaitement assuré que je ne saurais le voir à

(1) Lettre de Louis XIV au maréchal de Boufflers, du 12 juillet 1697. (*Letters of William III and Louis XIV*, collect. by Grimblot.)

(2) *Ibid.*, du 17 juillet 1697. (*Ut suprà.*)

(3) Lettre de Boufflers à Louis XIV, du 9 juillet 1697. (*Ut suprà.*)



» la tête d'une ligue aussi puissante que celle qui a été » formée contre moi, sans avoir pour lui l'estime que com- » mande la déférence des principales puissances de l'Eu- » rope à ses opinions ; que sa persévérance, même dans » les alliances contraires à mes intérêts, me donne lieu de » croire que celle que je contracterai avec lui pour le » bien de l'Europe, serait également durable (1). »

Voici ce que le roi Guillaume écrit à Heinsius, de son camp près Bruxelles, après la conférence du 8 juillet : « Je suis bien aise d'apprendre que les ambassadeurs » français protestent de leur sincère inclination pour la » paix et de leur désir de mettre une prompte fin aux négo- » ciations. Ce dernier point mérite peu de croyance ; mais » il est bon que l'on s'aperçoive aussi évidemment qu'ils » redoutent la rupture des négociations, car c'est le seul » moyen de coercition qui nous reste pour les pousser à » une prochaine conclusion. Il y a donc urgence d'activer » les négociations par le moyen de la négociation secrète » avec les ambassadeurs de la République, le médiateur » ne cherchant que des délais. Il me paraît d'ailleurs » incompréhensible, qu'étant d'accord avec les Français » sur tous les points essentiels, nous ne puissions arriver » à terminer sur la simple suspicion que, de part et d'autre, » on ne veut pas sérieusement la paix ; rien de plus facile » cependant que de s'éclairer sur ce point.

» Le comte de Portland vous a mandé ce qui s'était » passé entre lui et le maréchal de Boufflers ; je n'en » attends pas un résultat satisfaisant, car la réponse qu'il » recevra de sa Cour ne sera qu'en termes généraux » (11 juillet 1697). »

Après la troisième conférence entre le maréchal de

(1) Lettre de Louis XIV à Boufflers, du 12 juillet 1697. (*Letters of William III and Louis XIV*, collect. by Grimblot.)



Boufflers et le comte de Portland, Guillaume III écrit au conseiller pensionnaire : « Comme il paraît évident que » les Français désirent pousser la négociation, il ne faut » pas perdre de temps, mais battre le fer pendant qu'il » est chaud.

» Le comte de Portland vous dira qu'il est nécessaire » de communiquer le résultat de la dernière entrevue » aux ambassadeurs impériaux et aux autres, si vous le » jugez opportun (18 juillet 1697). »

Le 1er août, le roi Guillaume annonce au conseiller pensionnaire que le comte de Portland doit avoir le lendemain une conférence avec le maréchal de Boufflers, et ce jour-là, ils signèrent l'un et l'autre un acte contenant les principaux articles de la paix entre la France et l'Angleterre. Enfin, dans une lettre de milord Portland au duc de Shrewsbury, le premier dit : « Milord Sun- » derland peut vous donner des détails relativement à » mon entrevue avec le maréchal de Boufflers. Il a enfin » dicté cet article, que le Roi de France consent à ce qu'il » soit inséré dans le traité que, pour la sécurité de Sa » Majesté, il ne donnera aucune assistance au roi Jacques » ou aux jacobites.....

» Le Roi de France envoya une protestation solennelle, » qu'il désirait sincèrement la paix, après que le Roi, » notre maître, lui eut fait faire une semblable profes- » sion. Un terme est fixé à La Haye pour la conclusion de » la paix ou sa rupture (19-29 juillet 1697) (1). »

« Le roi Guillaume s'était déterminé à cette négocia- » tion particulière, » dit Smollett, « dans la vue d'exciter » la jalousie des alliés et de hâter ainsi les grandes négo- » ciations de Ryswyk, car il avait jugé que l'Empereur » ne manquerait pas d'y apporter des lenteurs, et que, si

(1) *Correspondance de Shrewsbury*, p. 353.

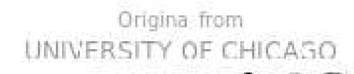
» tant d'intérêts compliqués étaient discutés suivant les » formes ordinaires, il s'élèverait, sans aucun doute, des » difficultés interminables. »

Cette observation de l'historien anglais est confirmée par la correspondance de Guillaume III; assuré des dispositions pacifiques de l'Espagne et des États-Généraux, et se voyant dans l'impossibilité de continuer plus longtemps une guerre qui foulait le peuple anglais, ce prince était irrité depuis un certain temps contre le cabinet de Vienne, à cause des obstacles que cette Cour prétendait mettre à la pacification du continent. La détermination du Roi de la Grande-Bretagne était donc bien arrêtée, à cette époque, de conclure, de concert avec l'Espagne et la République des Provinces-Unies, une paix séparée avec la France, et d'abandonner la Cour impériale à l'esprit de vertige dont elle semblait être frappée, en refusant les conditions raisonnables auxquelles la France offrait de conclure la paix.

Immédiatement après la signature de l'acte entre Boufflers et Portland, Guillaume III quitta l'armée et se rendit à son château du Loo, avec l'assurance d'avoir pris pour la paix les mesures les plus efficaces; Louis XIV venait de s'engager à reconnaître formellement, lors de la conclusion du traité, le roi Guillaume comme souverain de la Grande-Bretagne; il avait pris l'engagement de ne plus soutenir les prétentions du Roi déchu à la Couronne d'Angleterre, et de ne rien tenter, à l'avenir, pour renverser le gouvernement de Guillaume (1); de leur côté, les plénipotentiaires français au congrès avaient consenti à la restitution des conquêtes faites sur l'Espagne et l'Empire, par la voie des armes ou des *réunions*, depuis la paix de Nimègue,

(1) Wag., t. I, p. 399. — *Actes de la paix de Ryswyk*, t. III, p. 172.





et à rendre la Lorraine au duc Charles-Léopold, fils du vainqueur des Turcs (1).

Aussi Guillaume, plein d'espoir et envisageant l'avenir sous des couleurs moins sombres, écrit-il du Loo à Heinsius : « En voyant le progrès que font les négocia- » tions, je nourris l'espoir de les voir arriver sous peu à » une bonne fin. Le désistement des Français, en ce qui » touche l'arriéré des contributions de guerre qui leur » sont encore dues dans les Pays-Bas espagnols, m'a » vivement satisfait; vous ne sauriez croire combien le » sort de ces pauvres habitants me touche, et tout ce » qu'ils ont eu à souffrir pendant la guerre.

» Quiros a reçu, par le dernier courrier, un ordre » secret de la Cour de Madrid, par lequel on l'autorise » à se joindre, au nom de l'Espagne, au premier des » alliés qui consentirait à la paix (17 août 1697). »

XIII. Peu de jours après, on reçut au congrès la fâcheuse nouvelle que le brave Darmstadt, pressé par terre et par mer par les Français, avait été contraint d'ouvrir les portes de Barcelonne à Vendôme, et le bruit de ce désastre fut accompagné de la nouvelle des succès du chef d'escadre Pointis en Amérique, où il prit et pilla Carthagène. Cet intrépide marin y fit pour plusieurs millions de butin, et, grâce à sa dextérité ou à sa bonne fortune, parvint à échapper aux escadres anglaises qui croisaient dans les mers d'Amérique et d'Europe, et entra sain et sauf avec ses trésors dans le port de Brest (2).

La Cour d'Espagne ne connut alors plus de mesure,

(1) Celui qui, pendant son exil, avait porté le titre de Charles IV, duc de Lorraine.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 7 et 31. — Smollett's *History of England*. — Wag., t. XVI, p. 369 et 370.



et demanda la paix à tout prix (1). Le roi Guillaume fut vivement alarmé de son côté, et s'attendait à voir rompre la négociation ; car les ambassadeurs français, en présentant leur projet de paix générale, le 20 juillet, avaient notifié au congrès que, s'il n'était pas accepté avant le 31 août, la France ne se croirait plus liée par les conditions qu'elle offrait alors (2). Guillaume confie ses craintes au conseiller pensionnaire. « Je redoute que, » après des succès aussi importants, tels que la conquête » de Barcelonne et l'expédition de Pointis, les Français » ne visent à laisser passer le terme fixé pour l'accepta- » tion de leurs offres, afin d'avoir les mains libres, pour » traiter plus tard d'après leurs convenances; car il est » fort extraordinaire qu'après avoir fixé eux-mêmes » l'époque, ils ne soient pas en mesure de conclure sur » tous les points (25 août 1697). »

Les appréhensions du Roi se réalisèrent; le 30 août, rien n'étant définitivement terminé, les plénipotentiaires français déclarèrent le lendemain que toutes leurs offres étaient retirées. « Votre Majesté verra, » dit Heinsius, « que nos prévisions n'étaient que trop fondées; car, » d'après le mémoire remis aujourd'hui par les ambassa- » deurs français au médiateur, ils veulent conserver » Strasbourg et même Barcelonne, et fixent le 20 sep- » tembre prochain pour le terme auquel les nouvelles » offres devront être acceptées par les alliés (1er sep- » tembre 1697). » De cette date, les lettres de Heinsius donnent, jour par jour, les détails les plus circonstanciés sur la marche des négociations, jusqu'au 20 septembre; on y remarque combien la France redoute la rupture

(1) Lettres de Heinsius à Guillaume III, des 30 août, 4, 8 et 15 septembre 1697.

(2) *Actes de la paix de Ryswyk*, t. II, p. 230.

des conférences, mais qu'elle compte toujours arriver à un traité séparé avec les puissances maritimes et l'Espagne, dans l'espoir d'avoir, plus tard, meilleur marché de l'Empereur et de l'Empire, en suscitant des divisions dans le corps germanique et en y excitant la jalousie des souverains protestants contre les princes et États catholiques et l'Empereur. Ceux-ci paraissaient disposés à laisser la France en possession de Strasbourg, moyennant un équivalent, tandis que les premiers insistaient pour que cette ville ne fût pas perdue pour l'Empire, dans l'intérêt de leur propre sûreté.

Nous croyons devoir faire suivre ici quelques passages des lettres du conseiller pensionnaire de Hollande, qui prouveront combien les puissances maritimes prirent à cœur, dans cette négociation, les intérêts de l'Empereur et de l'Empire, et combien le reproche d'abandon que ceux-ci firent au roi Guillaume et aux États-Généraux était injuste et peu fondé.

« L'issue nous prouve, » dit Heinsius en parlant des négociateurs français, « que leur but était de ne pas en » finir; ils ont différé jusqu'à la fin à se prononcer sur » l'affaire de Barcelonne, pour accrocher cette question à » la question générale, et, comme ils n'ont fixé leur délai » que jusqu'au 20 de ce mois, il est évident qu'ils ne » visent qu'à obtenir le consentement de Votre Majesté et » celui de la République, espérant contraindre, de cette » manière, les Impériaux à accepter l'équivalent que la » Cour de France offre en place de Strasbourg.

» Je ne puis voir que notre position soit plus fâcheuse » aujourd'hui qu'elle l'était hier; car, supposons que la » signature eût eu lieu hier, dans ce cas-là Strasbourg eût » été indubitablement perdu; aujourd'hui, il nous reste » encore à délibérer sur ce point. Hier, nous eussions dû



» abandonner l'Empereur et l'Empire, aujourd'hui nous » avons encore l'espoir de les garantir. Par notre conduite » d'hier, les Français ont pu s'apercevoir d'un reste de » fermeté, tandis qu'en signant le traité, ils n'y eussent vu » qu'un excès de lâcheté. Il était impraticable de s'occu- » per hier d'une infinité de détails que nous serons à même » de régler à présent, car ils nous promettent même des » avantages pour notre commerce. Enfin, si plus tard » nous consentons à céder sur l'article de Strasbourg, » il est présumable qu'à ce prix, on obtiendra, des » Français, un équivalent plus avantageux. » Ceci fut écrit le 1er septembre.

« M. de Harlay m'étant venu voir hier, je lui ai dé- » montré, avec tous les ménagements possibles, le tort » des Français de n'avoir pas consenti à conclure la paix » aux conditions qu'ils avaient offertes. Il était morne et » soucieux. En me quittant, il alla trouver Molo, et lui » dit que, d'après ce qu'il venait d'entendre, il voyait bien » qu'il n'y aurait rien à faire; qu'il avait entre ses mains » la faculté de nous annoncer sur-le-champ la continuation » de la guerre, mais qu'il ne jugeait pas à propos de le » faire. Molo alla rapporter incontinent ce discours à » M. Buys (1), qui s'en alarma et vint me trouver pour » me dire que, si la continuation de la guerre paraissait » être probable, cela s'écartait des vues de Messieurs les » bourgmestres d'Amsterdam qui, pour ne pas courir de » chances, croyaient indispensable qu'on acceptât l'équi- » valent offert en compensation de Strasbourg. J'ai » cherché à lui démontrer que la paix ne s'obtiendrait » pas en procédant de la sorte, et qu'aussitôt que nous » semblerions disposés à accéder à ces conditions, les » Français recouleraient; qu'on devait donc, au contraire,

(1) Un des principaux membres de la magistrature d'Amsterdam.

» déployer de la fermeté, sauf à céder plus tard, s'il le
» fallait ; il m'a prié d'en référer à Votre Majesté.

» Dans l'après-midi, j'eus la visite des plénipotentiaires
» espagnols ; leur Cour les presse extraordinairement de
» signer la paix, conjointement avec l'Angleterre et la
» République, l'Espagne étant hors d'état de continuer
» la guerre.

» Il me semble que, dans cette occurrence, un peu
» d'énergie de la part de Votre Majesté pourrait produire
» un bon effet, et qu'en cherchant à ménager une nou-
» velle entrevue entre le maréchal de Boufflers et le comte
» de Portland, on parviendrait à terminer, par la média-
» tion de Votre Majesté et celle du Roi de France, la
» question unique, d'où la conclusion de tout le reste
» dépend. Ce serait le moyen d'en finir promptement,
» tandis que les chicanes des ministres au congrès finiront
» par nous entraîner dans un labyrinthe sans issue. Il est
» possible aussi que les ministres du Roi de France ne
» traversent pas cette négociation particulière, comme
» celle qui se traite ici (4 septembre 1697). »

L'expédient proposé par Heinsius fut adopté par Guillaume III ; le comte de Portland fut chargé de demander une nouvelle entrevue au maréchal de Boufflers, et celui-ci fut autorisé à s'y rendre par Louis XIV. La conférence eut lieu à Tubise, le 11 septembre ; elle fut longue et très-importante. L'étendue de la lettre du maréchal à Louis XIV ne permet pas de l'insérer ; nous n'en donnons ici que la substance. Cette lettre peint la situation des partis engagés dans la guerre, au moment où Louis XIV se considérait comme dégagé de ses propositions précédentes par le retard qu'on avait mis à les accepter. Le droit du monarque d'agir comme il le fait est défendu par Boufflers ; le comte de Portland, au



contraire, le combat avec des arguments solides, d'où il déduit que le Roi de France ne désire pas la paix, parce qu'il met les alliés dans l'impossibilité de la conclure, dans le court espace de temps fixé pour l'acceptation de ses nouvelles offres. Portland s'attache principalement à démontrer la position difficile dans laquelle le Roi de France place le Roi de la Grande-Bretagne, vis-à-vis de ses alliés; il parle du désir personnel de Guillaume III de conclure la paix, désir qui est partagé par les États-Généraux et par la Cour de Madrid; mais, d'un autre côté, il signale la résistance de l'Empereur et des princes de l'Empire; il dit que le Roi d'Angleterre ne possède aucune autorité sur ces princes; que ce n'est que par la voie de la persuasion et de la douceur qu'il peut espérer vaincre ces résistances, mais que, pour pouvoir agir avec fruit et efficacité, il faut pouvoir leur proposer des conditions acceptables et praticables; que les nouvelles propositions du Roi de France sont loin d'être acceptables, et que, de plus, elles sont inexécutables, à cause du terme rapproché fixé pour leur acceptation par les plénipotentiaires français au congrès; qu'en offrant la paix de cette manière, c'est, en quelque façon, dire qu'on veut la continuation de la guerre; que, par conséquent, pour arriver au résultat désiré, la conclusion de la paix, il fallait prolonger le délai pour l'acceptation des nouvelles offres du Roi de France, afin que la Cour de Vienne et les princes de l'Empire eussent le temps nécessaire pour s'entendre à ce sujet; qu'il fallait continuer à laisser à l'Empire le choix entre la restitution de Strasbourg ou d'un équivalent pour cette place, et qu'il ne fallait pas rattacher à la restitution de Barcelonne à l'Espagne, la conservation de Strasbourg, au détriment de l'Empire; que ce n'était qu'en adoptant cette marche que le Roi

d'Angleterre pourrait, avec quelque espoir de succès, conseiller à l'Empereur et à l'Empire d'accepter les conditions offertes par le Roi de France (1).

Le médiateur, de son côté, faisait de vives représentations au sujet des prétentions de la France. Heinsius écrit à Guillaume III : « M. de Lilienroth (un des médiateurs), m'a dit avoir eu une conversation avec M. de Harlay, et qu'il avait démontré en termes énergiques » à celui-ci les torts de la Cour de France et la fermeté » que nous (les puissances maritimes) mettrions dans » cette affaire. M. de Harlay paraissait être embarrassé; » il avoua que sa Cour revenait à un ton de hauteur » dont elle s'était abstenue depuis la mort de M. de » Louvois; il donna cependant à entendre qu'il ne pouvait » s'imaginer que l'Angleterre et la Hollande consentissent » à la prolongation de la guerre pour Strasbourg ; à quoi » Lilienroth répondit : — Ce n'est pas la question de » Strasbourg qui anime les puissances maritimes contre » la France, mais elles ne consentiront jamais à ce qu'on » se départisse des premières offres qui ont été faites. — » Cette réponse parut l'étonner beaucoup.

» Le comte de Tirimont (un des plénipotentiaires espagnols), vint me dire, de son côté, qu'il venait de » recevoir des ordres pressants de conclure la paix, » attendu qu'elle est indispensable à l'Espagne. Il me » communiqua, sous le sceau du secret, que le comte de » Kaunitz et don Bernardo de Quiros se concertent relativement à un envoi de huit ou dix mille Allemands en » Catalogne ; bien que cette affaire se négocie dans le » plus grand secret, elle ne manquera pas de s'ébruiter, » ce qui, en fournissant un prétexte aux Français de dire

(1) Lettre du maréchal de Boufflers à Louis XIV, du 12 septembre 1697. (Grimblot's *Letters*.)



» que l'Empereur veut s'assurer à l'avance de la succes-
» sion, les portera à ne pas se dessaisir de Barcelonne
» (8 septembre 1697). »

« Le médiateur m'a rapporté qu'il avait fait d'énergi-
» ques tentatives auprès des ambassadeurs de France,
» pour les engager à porter leur souverain à ne pas se
» départir des préliminaires, ajoutant que sans cela la
» paix serait impossible. Il eut après cela un entretien
» particulier avec M. de Harlay, qui lui a dit, en lui pre-
» nant la main : — Si mes conseils sont écoutés, nous
» aurons la paix. — Le médiateur a cru remarquer, dans
» cet entretien, que le Roi de France souhaite la paix,
» que Mme de Maintenon la désire, ainsi que les princi-
» paux ministres ; mais que les courtisans et les raison-
» neurs font un si grand étalage de la puissance et des
» conquêtes de la France, que cela crée des difficultés à
» la Cour et l'arrête dans ses projets.

» Le médiateur ayant donné à connaître aux plénipo-
» tentiaires impériaux, s'il ne serait pas opportun de
» négocier un mariage entre MADEMOISELLE (1) et le duc
» de Lorraine, et l'Empereur ayant applaudi à ce projet,
» Lilienroth a écrit à MADAME pour le lui faire agréer,
» et faciliter, par cette alliance, la conclusion de la paix.
» MADAME a répondu, de sa main, à ces ouvertures ;
» elle dit qu'après en avoir donné connaissance à MON-
» SIEUR, celui-ci a demandé les ordres du Roi, qui y a
» donné son approbation, en ajoutant toutefois qu'il fal-
» lait s'adresser à ses ambassadeurs au congrès, ce que
» Lilienroth se propose de faire. Celui-ci m'a encore
» répété que, si les alliés tenaient bon sur l'article de
» Strasbourg, la paix ne resterait pas en arrière sur la

(1) Mademoiselle d'Orléans, fille du duc d'Orléans et de sa seconde femme, la princesse palatine de Bavière.

» question de la Lorraine, et que si, on se déterminait à » accepter un équivalent en place de Strasbourg, tout » n'en irait que mieux.

» Chacun approuve le voyage du comte de Portland, » car on se doute généralement qu'il s'agit d'une nou- » velle entrevue avec Boufflers. Les Français eux-mêmes » désirent une conclusion; aussi font-ils tout ce qu'ils » peuvent pour inculquer au monde qu'ils souhaitent la » paix, mais que l'Empereur y met des obstacles, et que » ce serait une chose impardonnable, si la République » prétendait prolonger la guerre pour la question de » Strasbourg, vu l'éloignement de cette place des fron- » tières des Provinces-Unies (11 septembre 1697). »

« Nous eûmes aujourd'hui une conférence à Ryswyk, » et nous fîmes sonder les Français, par le médiateur, » à l'effet de savoir s'ils étaient disposés à s'en tenir » aux préliminaires. La réponse fut qu'ils n'avaient pas » d'autres ordres à nous communiquer que ceux qu'ils » avaient transmis le 1er septembre; que c'était à nous à » nous déclarer là-dessus. Je prévois qu'ils se conduiront » en tout comme la dernière fois, et comme je n'attends » pas d'amélioration, relativement à l'équivalent offert » par eux pour Strasbourg, il faudra, dès à présent, » prendre nos mesures en conséquence.

» Les Espagnols pressent fort la signature du traité, » ce qui produit le plus mauvais effet; par le courrier de » ce jour, ils ont reçu de nouveaux ordres. La Cour de » Madrid est dans la plus grande consternation depuis » la perte de Barcelonne.

» Messieurs d'Amsterdam sont toujours dans les mêmes » dispositions; le bourgmestre Corver, et M. Buys, sont » venus me trouver pour me dire, au nom de Messieurs » les bourgmestres de leur ville, qu'ils montreront la



» plus grande fermeté jusqu'à l'expiration du terme fixé » par la France, dans la persuasion toutefois qu'on » signera avant cette époque. Le désir de Messieurs » d'Amsterdam est de voir signer l'Angleterre conjointe- » ment avec la République ; ils m'ont prié de transmettre » ce vœu à Votre Majesté, car ils jugent la paix indis- » pensable, tant en considération des succès prodigieux » de nos ennemis, que par suite de la situation critique » des alliés et de l'état déplorable du crédit en Angle- » terre. Je ne vois pas, » ajoute le conseiller pension- naire, « qu'il nous soit possible de faire autrement que » de signer la paix (15 septembre 1697). »

« Le comte de Kaunitz vint me trouver ce matin, pour » me dire en confidence que sa Cour serait satisfaite, si » elle pouvait obtenir que l'équivalent pour Strasbourg » fût augmenté ; plusieurs princes de l'Empire, me dit-il, » sont de la même opinion ; les souverains protestants » seuls s'y opposent et insistent sur la restitution de la » place à l'Empire. On doit en conclure, « ajoute Hein- sius, « que les Impériaux seront satisfaits de cet arran- » gement (17 septembre 1697). »

« Notre premier soin a été, dans la conférence » d'aujourd'hui, de disposer les Impériaux et les princes » de l'Empire à se désister de Strasbourg. Les Impé- » riaux y trouvant leur intérêt, ne s'y opposent point, » mais craignent de s'expliquer ouvertement ; quelques » princes de l'Empire partagent cette opinion, mais » M. de Smettau, envoyé de la Cour de Brandebourg, » fait tant de bruit, que d'autres n'osent rien dire.

» Nous avons insisté auprès du médiateur pour qu'il » fît, auprès des plénipotentiaires français, une tentative » tendant à laisser Strasbourg à l'Empire ou à augmenter » l'équivalent. Mais loin d'obtenir ce qu'il demandait, les

» Français ont persisté avec une hauteur excessive à ne » se relâcher sur rien ; sur quoi, les Impériaux et les » princes et États de l'Empire ont conclu que tout devrait » se passer sans eux (18 septembre 1697). »

Dans deux lettres suivantes, datées des 20 et 21 septembre, Heinsius annonce au roi Guillaume que la paix a été signée à Ryswyk entre la France, l'Angleterre, les États-Généraux et l'Espagne; que le terme pour la conclusion de la paix entre le Roi de France, l'Empereur et l'Empire, serait prolongé jusqu'au 1er novembre prochain, et que l'armistice serait ponctuellement observé durant tout ce temps (1).

Guillaume III, qui, pendant la durée de toutes ces transactions diplomatiques, s'était tenu comme à l'écart dans sa belle retraite du Loo, écrit de là au conseiller pensionnaire Heinsius : « Que le Tout-Puissant bénisse » la paix, et que, par un effet de sa miséricorde, il nous » en fasse jouir longtemps! Je ne disconviens pas que » la manière dont elle a été conclue m'alarme pour » l'avenir. On ne saurait assez vous remercier, Monsieur, » des soins et des peines que vous avez bien voulu pren- » dre (22 septembre 1697). »

Les principales dispositions du traité entre la France et les Etats-Généraux étaient une restitution mutuelle des conquêtes faites pendant la guerre, une renonciation réciproque à toutes prétentions d'une des deux puissances sur l'autre, une confirmation de la paix avec la Savoie. De plus, les États conclurent avec la France un traité de commerce, qui devait immédiatement être mis à exécution (2).

(1) *Actes de la paix de Ryswyk*, t. III, p. 274, 277. — Wag., t. XVI, p. 412.

(2) *Actes de la paix de Ryswyk*. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VII, part. II, p. 381. — Wag., t. XVI, p. 407 et 408.



L'Espagne avait de grandes raisons de se féliciter d'une paix par laquelle elle recouvrait toutes les places et contrées que la France avait occupées, soit en Espagne, soit dans les Pays-Bas, depuis la paix de Nimègue, à l'exception de quatre-vingt-deux endroits indiqués dans une liste particulière, comme étant des dépendances des places de Charlemont, de Maubeuge, et autres, cédées par les traités précédents (1).

Le traité entre l'Angleterre et la France se composait de dix-sept articles; Louis XIV s'engageait à ne point inquiéter le Roi de la Grande-Bretagne dans la possession et dans le gouvernement de ses États, à ne point assister ses ennemis et à ne favoriser aucune conspiration contre sa personne (2). On rétablissait la liberté du commerce, et Guillaume III fut remis en possession de la principauté d'Orange, dont la Cour de Versailles l'avait dépouillé peu après la paix de Nimègue (3).

La veille de la conclusion du traité, le comte de Pembroke, au nom des alliés protestants, remit au médiateur un mémoire en faveur des Français de cette religion, réfugiés en Angleterre, en Hollande et en Allemagne; mais les plénipotentiaires français déclarèrent, au nom de leur souverain, que, comme ils ne prétendaient point

(1) *Actes de la paix de Ryswyk*, t. III, p. 261.

(2) Les lettres de Louis XIV au maréchal de Boufflers et au comte de Tallard, publiées par M. Grimblot, prouvent que Louis XIV repoussa toujours la *réciprocité* mise en avant par Guillaume III. Le langage du monarque français est remarquable par sa hauteur et par la conscience qu'il avait de sa puissance; on dirait même qu'il n'avait consenti à cet article que pour prouver au monde qu'il était en son pouvoir de troubler Guillaume III dans la paisible possession de son trône, tandis qu'il était parfaitement assuré que rien de ce genre n'était à redouter pour lui, et que sa sécurité à cet égard était aussi complète que celle de Guillaume l'était peu.

(3) *Actes de la paix de Ryswyk*, t. III, p. 175. — Smollett's *History of England*.



prescrire des règles à Sa Majesté Britannique, à l'égard de ses sujets anglais, de même il entendait jouir, à l'égard des siens, d'une entière liberté (1).

« La première nouvelle qu'on eut de la signature de »la paix, » dit Saint-Simon dans ses Mémoires, « fut par »un aide-de-camp du maréchal de Boufflers, qui arriva »le 22 septembre à Fontainebleau. Le Roi et la Reine »d'Angleterre y étaient, à qui la reconnaissance du prince »d'Orange fut bien amère; mais ils en connaissaient la »nécessité et savaient bien aussi que cet article ne l'était »guère moins au Roi qu'à eux-mêmes. Ils se consolèrent »comme ils purent, et parurent même fort obligés au »Roi, qui tint également ferme à ne vouloir pas souffrir »qu'ils sortissent de France, ni qu'ils quittassent le séjour »de Saint-Germain. Ces deux points avaient été vivement »demandés, le dernier surtout, dans l'impossibilité »d'obtenir l'autre, tant à Ryswyk que dans les confé»rences, par Portland (2). »

Le roi Jacques protesta contre les clauses du traité de Ryswyk, qui portaient atteinte à ses droits. « Les confé»dérés, » dit dans ses Mémoires le Roi déchu, « demeu»rèrent unis à l'usurpateur qu'ils avaient aidé à monter »sur le trône, et Sa Majesté Très-Chrétienne elle-même »désirait tellement la paix, qu'elle oublia ses premières »résolutions et le reconnut, ainsi que les autres, pour »Roi d'Angleterre. Sa Majesté n'avait donc plus autre »chose à faire que de protester publiquement et en forme »contre toute convention ou accord fait à son désavan»tage ou contre sa participation, de quelque manière »que ce fût (3). »

(1) Smollett's *History of England*. — Wag., t. XVI, p. 413.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. II, p. 42. — *Mémoires de Jacques II*.

(3) *Mémoires de Jacques II*. Cette protestation est datée du 8 juin 1697.



L'Empereur tenait toujours bon, et peut-être était-il encouragé dans cette opiniâtreté par le succès de ses armes en Hongrie. Le prince Eugène, chargé alors du commandement en chef de l'armée impériale, attaqua, le 11 septembre, le sultan Mustapha II en personne, auprès de Sentha, sur la rivière de Theysse. La victoire qu'il y remporta fut des plus décisives. Le grand vizir, dix-sept pachas et les deux tiers de l'armée ottomane restèrent sur le champ de bataille, et le Grand-Seigneur fut forcé de se retirer en désordre sur Belgrade (1).

Cependant, quand l'Empereur vit que ce grand événement n'avait pu retarder la conclusion du traité, il crut devoir profiter de l'armistice et continuer la négociation; les princes de l'Empire en firent autant; mais la France, n'ayant plus à traiter qu'avec un corps mal organisé et désuni, fit jouer en même temps les ressorts de la politique et des rivalités religieuses, pour réduire l'Empereur et l'Empire à recevoir ses lois. De ce jour, tout espoir de voir Louis XIV renoncer à Strasbourg dut être abandonné, et l'on fut contraint d'accepter l'équivalent proposé par la France. « Les prétentions injustes de la » France et la hauteur avec laquelle elle les soutient, » à l'égard de l'Empereur et de l'Empire, m'alarment » considérablement, » écrit le roi Guillaume au conseiller pensionnaire de Hollande. « Cependant, » ajoute-t-il, « je » ne vois pas d'autre parti pour eux que de signer la paix; » car, si le délai expire et que le traité ne soit pas conclu, » il est facile de prévoir les désordres et la désolation qui » en résulteront pour l'Empire (27 octobre 1697). »

Le traité entre la France, l'Empereur et l'Empire établissait les points principaux suivants :

(1) *Histoire du prince Eugène*, t. I, p. 211. — *Mémoires du prince Eugène, écrits par lui-même.*



La France conserve tout ce qu'elle a réuni en Alsace et Strasbourg; la souveraineté de Louis XIV sur toute l'Alsace était donc formellement reconnue, et les limites de cette province, qui avaient si souvent donné lieu à des contestations, furent définitivement réglées;

Elle rend tout ce qu'elle avait occupé, soit durant la guerre, soit auparavant, sous le nom de *réunions;* les arrêts des Chambres de Metz, de Besançon et de Brisach sont cassés et annulés, c'est-à-dire que la France s'engage à rendre toutes les réunions qu'elle avait faites hors de l'Alsace;

Les affaires de la succession palatine, une des causes de la guerre, sont remises à une décision arbitrale;

Le duc de Lorraine sera complétement rétabli dans ses États, mais les troupes françaises auront, en tout temps, libre passage par les terres du duc.

L'équivalent accordé pour la conservation de Strasbourg, consistait dans la restitution à l'Empereur et à l'Empire du fort de Kehl, des villes de Freybourg, Brisach et Philipsbourg.

Mais le Roi de France, d'accord avec la Cour de Vienne et les princes catholiques de l'Allemagne, fit insérer une clause particulière dans le traité, par lequel on statuait que *la religion catholique romaine resterait* IN STATU QUO *dans les lieux et districts restitués hors de l'Alsace* (1).

Ce fut le 29 octobre, peu avant minuit, que les ambassadeurs de France déclarèrent que si cette clause n'était ajoutée sur-le-champ, les négociations seraient rompues, et que Louis XIV continuerait les hostilités contre ceux qui auraient donné lieu à cette rupture. Les

(1) *Actes de la paix de Ryswyk*, tome IV, pages 107, 116, 141, 143. 166.



princes protestants de l'Empire s'élevèrent avec véhémence contre cette clause, en disant que c'était une ruse par laquelle on cherchait à empiéter sur les droits de l'Église réformée, et une infraction à la paix de religion de l'année 1555 et du traité de Westphalie (1). Les ambassadeurs des princes protestants demandèrent en conséquence que le culte luthérien fût rétabli dans les lieux où il avait d'abord été dominant. Cette demande déplut à la fois à la France et à l'Empereur, et fut rejetée. Alors ceux qui l'avaient faite refusèrent de signer le traité, qui fut enfin conclu entre la France, l'Empereur et les princes catholiques de l'Empire.

Cet incident fut porté immédiatement à la connaissance de Guillaume III par le conseiller pensionnaire, et le jour même que le traité fut signé, ce monarque traça de sa main ces lignes remarquables, qui peignent, mieux que les pages les plus éloquentes, l'esprit du siècle dans lequel ce grand prince a vécu: « Ce matin, en » me levant, » dit-il à Heinsius, « on m'a remis votre » lettre d'hier (2), et je suis extraordinairement em» barrassé pour y faire une réponse positive par écrit. Il » serait certainement de notre devoir de continuer la » guerre plutôt que de faire quelques concessions au » préjudice de l'exercice de la religion réformée, et si » Messieurs d'Amsterdam, et par suite la République, » voulaient rester fermes, je le ferais volontiers aussi, » dans l'espoir que le Parlement m'aiderait à remplir » un devoir aussi pieux. D'un autre côté, je dois con» venir que je ne vois point (humainement parlant) » comment les princes et États protestants pourraient » actuellement s'opposer aux puissances catholiques,

(1) *Actes de la paix de Ryswyk.* — Wag., t. XVI, p. 422.
(2) Cette lettre, dont parle le Roi d'Angleterre, manque.

» attendu que nous agirions sans la Suède, le Dane-
» mark, les cantons suisses, et qu'aujourd'hui nous
» sommes privés de la Saxe (1). J'ai toujours appréhendé
» une *guerre de religion*, craignant que la France et
» l'Autriche ne s'entendissent sous main à ce sujet, ce
» qui n'est que trop évident aujourd'hui (2). Je ne puis
» m'expliquer que la Suède prête sa médiation à des
» infractions aussi notoires au traité de Westphalie, sur
» le point de la religion, et telles que la France prétend
» les obtenir. Je suis dans le plus grand embarras ; plaise
» à Dieu qu'avant l'arrivée de ma lettre, on ait trouvé
» quelque expédient à ce sujet, car je doute qu'elle puisse
» être entre vos mains avant *minuit*, heure à laquelle le
» délai pour les signatures sera déjà expiré. Je suis
» extrêmement inquiet de l'idée que les ministres des
» princes protestants seraient les seuls à refuser de signer,
» car cela pourrait beaucoup leur nuire plus tard, ne

(1) Par la conversion de l'Électeur au catholicisme, à son avénement au trône de Pologne.

(2) En ceci, Guillaume III s'abusait; il est difficile de comprendre comment un homme aussi clairvoyant soit tombé dans une semblable erreur. Cet accord que le monarque suppose exister entre le Roi de France et l'Empereur, pour combattre le protestantisme, eût peut-être été possible, si la question de la succession d'Espagne n'eût pas été là, pour entretenir la mésintelligence entre les Cours de Versailles et de Vienne. Une guerre de religion ne pouvait être entreprise avec succès, qu'à la condition de réunir tous les États catholiques contre les puissances protestantes; or, comme les rivalités des Maisons de France et d'Autriche ont toujours été un obstacle à cette réunion des forces de l'Europe catholique contre celles de l'Europe protestante, il est évident que les guerres du XVII[e] siècle n'ont jamais été des guerres de religion, mais des guerres prenant leur source dans des intérêts froissés et dans le besoin que les plus faibles éprouvaient de maintenir, entre les grandes puissances, une balance politique qui les mît à l'abri des abus de la force. C'est ce principe qui valut aux protestants, durant la guerre de *Trente-Ans*, la protection de la France et de Richelieu, et qui, plus tard, réunit les deux branches de la Maison d'Autriche à Guillaume III, pour combattre, à forces réunies, la prépondérance de Louis XIV.



» prévoyant pas que nous puissions être assez prompte-
» ment en état de les assister ou de prévenir le mal que
» certainement la France leur ferait. J'envoie, par ce
» courrier, des ordres à mes ambassadeurs de tout com-
» biner avec ceux de la République. Ainsi, si vous croyez
» pouvoir montrer de la fermeté, ils le feront également
» (31 octobre 1697). »

Par le traité du 31 octobre, Trèves, le Palatinat et la Lorraine furent rendus à leurs princes respectifs; Spanheim et Veldentz, avec le duché des Deux-Ponts furent restitués au Roi de Suède. Tous les princes lésés dans leurs droits par les *réunions* furent réintégrés, sauf ceux qui faisaient partie de l'Alsace; le cardinal de Furstenberg, qui, par ses intrigues avec la France, s'était attiré la colère de la Cour impériale, rentra en grâce et recouvra tous ses droits et bénéfices.

Les ministres des princes protestants publièrent une déclaration formelle contre la clause relative à la religion, et protestèrent ensuite solennellement contre la manière dont la négociation avait été conduite. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut une insertion dans le protocole de la médiation, portant que leur refus de signature n'empêcherait pas les États refusants de jouir du bénéfice de la cessation des hostilités, durant le terme de six semaines; mais que si, au bout de ce temps, ils n'acceptaient pas toutes les conditions du traité, la guerre continuerait contre eux (1).

« Si les alliés ne parvinrent point, par cette longue
» guerre, à rétablir complétement les traités de Nimègue
» ou ceux de Westphalie et des Pyrénées, » dit un historien allemand, « ils réussirent du moins dans un objet
» plus important peut-être, celui de constater et d'affermir

(1) Schœll, *Histoire abrégée des Traités de Paix*, t. I, p. 327 et suiv.



» la liberté et l'indépendance réciproque des États de » l'Europe. Trois grandes guerres entreprises dans cette » intention et terminées par des traités solennels avaient » servi à faire reconnaître combien il importait de main- » tenir ce principe d'équilibre (1). »

Quant aux réfugiés français, ils avaient toujours conservé l'espoir que la conclusion de la paix apporterait un changement dans leur position et leur permettrait de rentrer dans leur patrie. « Les prédicateurs français de » Londres entrèrent en correspondance avec Jurieu, pour » travailler de concert à ce grand but; mais les exigences » de la politique firent échouer cette tentative de rendre » une patrie à tant de bannis. Malgré les instances de » Jurieu, le Roi d'Angleterre et les États-Généraux » n'insistèrent que faiblement auprès de Louis XIV, qui » repoussa leur intervention dans les affaires intérieures » de son royaume, et refusa même de discuter une pro- » position qu'il jugeait contraire à sa prérogative » royale (2). »

En cela, Louis XIV se montra sourd, non-seulement aux représentations des alliés, mais encore à celles des hommes les plus éminents en France, tels que Vauban et Fénelon, qui lui avaient souvent représenté que le plus sûr moyen de donner à la France une paix dont elle avait un si grand besoin, était de rappeler ceux que la révocation de l'Édit de Nantes en avait éloignés (3).

A partir de cette époque, beaucoup de réfugiés rompirent tout à fait avec leur patrie, en se faisant naturaliser dans les pays qui leur avaient donné asile.

(1) Heeren, *Manuel historique du système politique des États de l'Europe et de leurs colonies.*

(2) Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants*, t. II, p. 30.

(3) Th. Lavallée, *Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr*, p. 186. — *Œuvres de Fénelon*, t. III, p. 623, édition de 1787.



Le rétablissement de la paix fut célébré avec des transports d'allégresse, tant en Hollande qu'en Angleterre. Guillaume III, ayant terminé cette importante négociation, revint à Londres le 26 novembre. « Je suis »arrivé ce soir, » écrit-il ce même jour à Heinsius; « j'ai »traversé la ville aux acclamations du peuple. On ne »saurait s'imaginer la joie qui règne ici, à l'occasion »du rétablissement de la paix. »

FIN DU SIXIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le Sixième volume

Treizième Partie.

Depuis la Trève de Ratisbonne jusqu'à la Paix de Ryswyk, en 1697.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME

Imprimerie L. TOINON et Cie, à Saint-Germain.



Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.








UNIVERSITY OF CHICAGO
096 293 560